



HAL
open science

Police Pixel: Le maintien de l'ordre à l'épreuve des images et des réseaux sociaux numériques pendant le mouvement des Gilets jaunes

Édouard Bouté

► To cite this version:

Édouard Bouté. Police Pixel: Le maintien de l'ordre à l'épreuve des images et des réseaux sociaux numériques pendant le mouvement des Gilets jaunes. Sciences de l'information et de la communication. Université de Technologie de Compiègne, 2022. Français. NNT: . tel-03961191

HAL Id: tel-03961191

<https://shs.hal.science/tel-03961191>

Submitted on 28 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Par **Édouard Bouté**

Police Pixel

Le maintien de l'ordre à l'épreuve des images et des réseaux sociaux numériques
pendant le mouvement des Gilets jaunes

Thèse présentée
pour l'obtention du grade
de Docteur de l'UTC



Soutenue le 30 novembre 2022

Spécialité : Sciences de l'information et de la communication

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE
ÉCOLE DOCTORALE « SCIENCES DE L'INGÉNIEUR »

Thèse de doctorat en

Sciences de l'information et de la communication

Présentée et soutenue en public par

Édouard Bouté

Le mercredi 30 novembre 2022

Police Pixel

**Le maintien de l'ordre à l'épreuve des images et des réseaux sociaux
numériques pendant le mouvement des Gilets jaunes**

Directeur trices de thèse :

Virginie Julliard

Clément Mabi

Membres du jury :

BOUCHARDON Serge, Professeur, Université de Technologie de Compiègne (examineur)

GARCIN-MARROU Isabelle, Professeure, Sciences Po Lyon (examinatrice, présidente du jury)

JULLIARD Virginie, Professeure, CELSA – Sorbonne Université (co-directrice de thèse)

MABI Clément, Maître de conférences, Université de Technologie de Compiègne (co-directeur de thèse)

REBILLARD Franck, Professeur, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 (rapporteur)

SAEMMER Alexandra, Professeure, Université de Paris 8 (rapporteure)

Thèse de doctorat

Police Pixel

Le maintien de l'ordre à l'épreuve des images et des réseaux sociaux numériques pendant le mouvement des Gilets jaunes

Édouard Bouté

Sous la direction de :

Virginie Julliard

Clément Mabi

Remerciements

La thèse est un long apprentissage, un voyage fait de nombreuses joies et de nombreux obstacles, surmontés grâce à des rencontres professionnelles et amicales, à des collaborations, ainsi qu'à tout le soutien que j'ai reçu. Je souhaite donc adresser mille mercis à toutes celles et ceux que j'ai croisés dans cette aventure, à vous qui m'avez accompagné, aidé et soutenu, à vous qui m'avez procuré de belles opportunités et offert votre amitié.

Mes premiers remerciements vont à ma directrice et à mon directeur de thèse. À Clément Mabi, rencontré au printemps 2016 en cours de SI01, qui a accepté de m'embarquer dans la grande aventure de la thèse. À Virginie Julliard qui a accepté de co-diriger cette thèse. À vous deux, pour m'avoir fait grandir, pour votre accompagnement si précieux, pour votre bienveillance, et pour toutes les opportunités que vous m'avez données !

Je remercie bien entendu les membres du jury qui me font l'honneur de lire et de commenter ce travail.

Je tiens également à remercier les membres de mon CSI, Maxime Cervulle et Guillaume Sire, pour leur suivi attentif et pour les échanges passionnants que nous avons eus ensemble ces dernières années.

Je tiens à remercier Thomas Bottini ainsi que Félix Alié pour leur accompagnement si nécessaire lors de la construction de l'appareillage méthodologique mobilisé lors de cette thèse, autant pour la collecte de données que pour leur analyse.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres d'EPIN et de COSTECH pour les nombreux échanges que nous avons eus ensemble, dans des cadres formels ou informels. Je pense en particulier à Anne, Aurélien, Chunmei, Clément, Cléo, Delphine, Franck, Gaëlle, Hadrien, Hugues, JB, Jean-Édouard, Julien, Karl, Manon, Pascal, Pierre, Serge, Vincenzo et Xavier.

Je n'oublie pas Guillaume Carnino et Nicolas Salzmänn, grâce à qui j'ai pu rejoindre, il y a dix ans maintenant, l'UTC, en intégrant la toute première promotion du cursus Humanités et Technologie. Ce que j'ai appris dans ce parcours est pour quelque chose dans mon envie de rejoindre le monde de la recherche.

Une pensée particulière va aux centaines d'étudiant·es que j'ai déjà croisé·es. Ils et elles n'ont cessé de me rappeler pourquoi je souhaite faire ce beau métier qu'est celui d'enseignant-chercheur. Je remercie ainsi toutes celles et ceux qui m'ont donné l'occasion d'enseigner ou d'intervenir dans différentes formations : les membres du département TSH et son directeur Michaël Vicente, Dominique Cardon et Thomas Tari du Médialab de Sciences Po, ainsi que Marion Coville et Bruno Vétel de l'IAE de Poitiers. J'ai une pensée toute particulière pour mes collègues et ami·es de la formation Fleurs d'Éloquence : Karine Abiven, Delphine Chedaleux, Cléo Collomb, Emmanuel Ostrovski, Guillaume Ouattara et Joseph Rottner.

Je pense également à toutes celles et ceux de qui j'ai croisé la route dans ce parcours, en particulier à Zakaria Bendali, Raphaël Lupovici et Lune Riboni. Je pense à mes ami·es plus ou moins proches du monde de la recherche, pour toutes les discussions que nous avons pu avoir ensemble : Abel, Elsa, Marie, Mehdi, Popi, Rindala. À Théo, en particulier, sans qui je n'aurais sans doute jamais eu le goût pour les sciences sociales. À Sélène, qui m'a emmené à un événement décisif pour cette thèse.

Ce manuscrit n'aurait jamais trouvé son terme sans le soutien de toutes et tous mes ami·es. À mes colocataires successifs, Marie, Selma, Mathilde, Tom, Lila. À mes colocataires de confinement, Driss et Natcho, puis Nono et Théo. Aux ami·es de Paris, Baud, Benny, Bensa, Ines, Marie-Po, Pao, Raphi, Sophia, Totole, Zoé. Aux ami·es de Troyes, Adrien, Anto, Aude, Basoule, Popo. Aux ami·es de Compiègne, Agathe, Clémence, Clément, David, Flore, Martin, Tim, Ulysse. À vous toutes et tous : merci.

À ma mère et à ma marraine pour tout leur immense soutien et pour leur relecture de ce travail.
À ma sœur, mon frère retrouvé. À mon père qui n'aura jamais su dans quelle voie je me suis lancé.
À toute ma famille.

À Juliette, bien sûr, et à toute sa famille pour son accueil plus que chaleureux.

Résumé

L'objectif de cette thèse est d'étudier la répression policière du mouvement des Gilets jaunes, et plus particulièrement les discours qui ont été produits, en ligne, à son sujet. Ce travail mené en Sciences de l'information et de la communication (SIC) interroge ce que la médiation numérique fait à la manière dont a été construite, partagée et mise en visibilité cette répression. Il s'agit d'observer les différentes lectures qui ont été faites de la situation, c'est-à-dire d'observer le sens que les Gilets jaunes et d'autres acteurs ont donné à cette répression, ainsi que d'interroger le rôle qu'ont joué les images et les dispositifs d'écriture numérique dans la construction du sens, dans la mise en récit et dans la mise en visibilité des événements.

Pour mener à bien cette réflexion, j'ai enquêté, à l'aide d'une démarche ethnographique en ligne, au sein de neuf groupes Facebook de Gilets jaunes, et collecté, en mobilisant des méthodes numériques, 1 511 305 tweets contenant certains mots-clés en lien avec l'objet étudié. Les différents corpus ainsi constitués contiennent des éléments publiés entre le 16 novembre 2018 et le 28 février 2021.

L'enjeu de la thèse est de montrer que la mise en récit de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes s'appuie sur une profusion d'images notamment captées en manifestations et mises en circulation sur le web. Je montre que d'un réseau social numérique (RSN) à l'autre, en raison de leurs caractéristiques technosémiotiques spécifiques, les mises en récits et les modalités de visibilité des discours produits diffèrent et s'articulent. Je montre également que la mobilisation des Gilets jaunes a été l'occasion d'un renouvellement du régime de visibilité des phénomènes de répression et de violences policières.

Mots-clés : Répression policière, Violences policières, Gilets jaunes, Réseaux sociaux numériques, Images, Circulations, Thématisation, Régime de visibilité, Méthodes numériques

The goal of this thesis is to study the police repression of the Yellow Vests movement, and more particularly the discourses that have been produced online about it. This work conducted in Information and Communication Sciences analyzes what the digital mediation does to the way this repression has been constructed, shared and made visible. More precisely, I will discuss the different readings that have been made of the situation, i.e. the meaning that the Yellow Vests and other actors have given to this repression. I will also discuss the role that images and digital writing devices have played in the construction of meaning, in the narration and in the visibility of the events.

To carry out this reflection, I investigated within nine Facebook groups of Yellow Vests, using an online ethnographic approach, and collected 1 511 305 tweets containing keywords related to the object studied by mobilizing digital methods. The different corpus thus constituted contain elements published between November 16, 2018 and February 28, 2021.

The main contribution of this thesis is to show that the narration of the conflict between the law enforcement and the Yellow Vests relies on a profusion of images notably captured in demonstrations and put in circulation on the web. I show that from one digital social network to another, due to their specific techno-semiotic characteristics, the narratives and the modalities of visibility of the discourses produced differ and are articulated. I also show that the mobilization of the Yellow Vests has renewed the regime of visibility of police repression and violence phenomena.

Keywords: Police repression, Police violence, Yellow Vests, Digital social networks, Images, Circulations, Thematization, Regime of visibility, Digital methods

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	7
RESUME	9
TABLE DES MATIERES.....	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	17
PROLOGUE	17
LES RSN ET LE WEB : ESPACES DE MISE EN CIRCULATION DES IMAGES DE LA REPRESSION DES GILETS JAUNES	21
COMMENT ABORDER LES DISCOURS NUMERIQUES SUR LA CONFLICTUALITE ENTRE LES GILETS JAUNES ET LES FORCES DE L'ORDRE ?	25
<i>La production de revendications comme forme de mobilisation en ligne.....</i>	<i>25</i>
<i>Ce qui fait que l'on s'exprime politiquement en ligne</i>	<i>28</i>
<i>L'espace public numérique : un espace d'expression politique fragmenté et traversé d'enjeux de visibilité.....</i>	<i>29</i>
<i>Interroger les logiques de construction du sens à partir du concept de thématization</i>	<i>34</i>
<i>Interroger les conditions matérielles d'élaboration du sens à l'aide de la technosémiotique</i>	<i>37</i>
LA GENESE DE L'ENQUETE	41
L'ENQUETE	46
PLAN DE LA THESE.....	47
CHAPITRE 1 LA MOBILISATION DES GILETS JAUNES : UNE SITUATION CONFLICTUELLE DOCUMENTEE ET COMMENTEE SUR LES RSN	51
1.1. LES GILETS JAUNES FACE ET LES FORCES DE L'ORDRE	52
1.1.1. <i>Naissance d'une conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre</i>	<i>52</i>
1.1.2. <i>L'émeute : un concept pour penser l'action des Gilets jaunes et la confrontation avec les forces de l'ordre.....</i>	<i>57</i>
1.1.3. <i>De quelle répression parle-t-on ?.....</i>	<i>62</i>
1.2. LES GILETS JAUNES EN NUMERIQUE : UN TERRAIN A OBSERVER	71
1.2.1. <i>En exergue : l'organisation du blocage du 17 novembre 2018, au prisme d'un événement Facebook des plus ordinaires.....</i>	<i>72</i>
1.2.2. <i>1^{er} janvier 2018 – 16 novembre 2018 sur Facebook : les réseaux de la tempête qui s'annonce</i>	<i>75</i>
1.2.3. <i>17 novembre 2018 et au-delà : la progressive apparition de la question de la répression du mouvement dans les groupes Facebook de Gilets jaunes</i>	<i>85</i>

1.2.4. <i>Twitter : un espace investi par d'autres acteurs pour documenter la mobilisation, et non pour l'organiser</i>	91
CHAPITRE 2 LES GILETS JAUNES SAISIS PAR LES SCIENCES SOCIALES	97
2.1. QUI SONT LES GILETS JAUNES ?	98
2.1.1. <i>Les Gilets jaunes, la « France périphérique » ?</i>	98
2.1.2. <i>Quels sont les ressorts sociopolitiques des Gilets jaunes ?</i>	100
2.2. MOBILISATION PHYSIQUE ET REPRESSION DES GILETS JAUNES	112
2.2.1. <i>Les ronds-points : un espace de mobilisation nouveau qui intrigue</i>	112
2.2.2. <i>Les manifestations du samedi : une focalisation sur la répression policière du mouvement</i>	115
2.2.3. <i>La répression des ronds-points</i>	119
2.3. QUELLES SONT LES REVENDICATIONS DES GILETS JAUNES ?	120
2.3.1. <i>Des revendications multiples dès les origines du mouvement</i>	120
2.3.2. <i>Une évolution des revendications vers une focalisation sur la question des violences policières</i>	123
2.4. MEDIAS ET GILETS JAUNES	124
2.4.1. <i>Un cadrage médiatique qui évolue dans le temps et qui suscite la méfiance des Gilets jaunes</i>	125
2.4.2. <i>Les images de la répression policière des Gilets jaunes : les médias traditionnels contre les réseaux sociaux numériques ?</i>	132
2.5. CE QUE DIT LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES SUR LA DIMENSION NUMERIQUE DES GILETS JAUNES	136
CHAPITRE 3 REPRESSION ET VIOLENCES POLICIERES : DES PHENOMENES ANCIENS ET PLURIELS A L'EPREUVE DES GILETS JAUNES	139
3.1. LE MAINTIEN DE L'ORDRE : UN PHENOMENE PLURIEL EN CONSTANTE TRANSFORMATION	140
3.1.1. <i>Les transformations contemporaines du maintien de l'ordre, entre logiques de pacification et de dépacification</i>	140
3.1.2. <i>Des « styles » de maintien de l'ordre différenciés en fonction des situations d'exercice et des groupes sociaux concernés</i>	146
3.2. CE QUE REPRESSION ET VIOLENCES POLICIERES VEULENT DIRE : DERRIERE L'HOMOGENEITE CONCEPTUELLE, UNE PLURALITE DE SITUATIONS	153
3.2.1. <i>La stratégie de la tension</i>	153
3.2.2. <i>« Une pensée pour les familles des vitrines ». L'émeute politique : la disqualification des manifestant-es et la différenciation des formes de violence</i>	156
3.2.3. <i>Usage stratégique de la répression et des violences policières à des fins de mobilisation et de médiatisation</i>	161
3.2.4. <i>Le maintien de l'ordre social : la disqualification des victimes et le racisme dans la police au cœur des discours</i>	165

3.3. L'ÉCOSYSTEME DE LA RÉPRESSION ET DES VIOLENCES POLICIERES COMME CONTEXTE DE PRODUCTION DU SENS POUR LES GILETS JAUNES	168
3.3.1. <i>Coalitions contestataires autour de la question de la répression et des violences policières</i>	168
3.3.2. <i>Sur les RSN, une construction du sens de son propre vécu qui fait référence aux autres situations de maintien de l'ordre</i>	171
CHAPITRE 4 METHODOLOGIE : ENQUETER SUR UN OBJET AU CŒUR DE L'ACTUALITE ET DANS UN CONTEXTE NUMERIQUE CHARGE D'AFFECTS.....	177
4.1. SE SITUER DANS SA RECHERCHE : OBJECTIVER SES AFFECTS.....	177
4.1.1. <i>Être affecté</i>	177
4.1.2. <i>Montrer ou ne pas montrer l'insoutenable</i>	179
4.1.3. <i>Que faire de ses affects ?</i>	180
4.2. APPAREILLAGE METHODOLOGIQUE : UNE RECHERCHE EN CONTEXTE NUMERIQUE.....	192
4.2.1. <i>La démarche ethnographique en ligne pour approcher Facebook</i>	195
4.2.2. <i>Des méthodes numériques pour Twitter</i>	203
4.2.3. <i>Synthèse de l'ensemble du matériau collecté en fonction des méthodes</i>	215
CHAPITRE 5 LA THEMATISATION DE LA CONFLICTUALITE AVEC LES FORCES DE L'ORDRE DANS LES GROUPES FACEBOOK DE GILETS JAUNES.....	217
5.1. QUEL EST LE STATUT DES IMAGES ETUDIEES ?	219
5.1.1. <i>Les images : un matériau central dans la documentation et la visibilisation d'une lecture alternative de la répression du mouvement</i>	219
5.1.2. <i>Que faut-il considérer comme étant une image ?</i>	221
5.2. THEMATISER LA CONFLICTUALITE EN S'APPUYANT SUR DES IMAGES	224
5.2.1. <i>Des images de blessures pour témoigner de ce que le maintien de l'ordre fait à la chair</i>	224
5.2.2. <i>Donner à voir la dimension récurrente de la violence du maintien de l'ordre</i>	228
5.2.3. <i>Les armes des forces de l'ordre décryptées</i>	230
5.2.4. <i>Des conseils pour se protéger des forces de l'ordre</i>	233
5.2.5. <i>Des images des forces de l'ordre : le copwatching renouvelé ?</i>	237
5.2.6. <i>Des images centrées sur les affrontements : partialité, immoralité, dangerosité et réactivité</i>	245
5.2.7. <i>Une iconographie de la référence : ancrer son vécu dans l'Histoire pour y donner du sens</i>	251
5.3. UNE THEMATISATION CONTRADICTOIRE EN DEBAT	255
5.3.1. <i>L'espace de commentaire comme espace de sourçage et de débat autour de la question de la violence</i>	256
5.3.2. <i>De l'expérience vécue à l'expérience de l'autre : une thématization qui monte en généralité et qui fait débat dans les groupes Facebook</i>	272

5.4. LES GROUPES FACEBOOK DE GILETS JAUNES : ENTRE CIRCULATION ET NON-MIXITE POLITIQUE : UNE THEMATISATION SANS VISIBILITE EXTRA-COMMUNAUTAIRE ?	284
5.4.1. <i>Quelles sont les logiques de circulation des contenus observées ?</i>	284
5.4.2. <i>Une circulation invisible ? L'homophilie numérique contre la visibilité</i>	287
CHAPITRE 6 TWITTER : UN ESPACE DE POLARISATION ET DE CIRCULATION ?	297
6.1. UNE THEMATISATION PLUS POLARISEE ET MOINS APPROFONDIE QUE DANS LES GROUPES FACEBOOK ETUDIES	298
6.1.1. <i>Rappel méthodologique</i>	298
6.1.2. <i>Une iconographie et une thématisation plurielles, polarisées et déséquilibrées</i>	299
6.1.3. <i>Une rethématisation différenciée en fonction du statut des acteurs</i>	306
6.2. UNE THEMATISATION POLARISEE DEBATTUE PAR DE NOMBREUX ACTEURS	311
6.2.1. <i>Une cartographie des acteurs pour saisir la participation de différentes communautés à la thématisation de la conflictualité</i>	312
6.2.2. <i>Distribution différenciée du rôle des acteurs dans la circulation des images sur Twitter</i>	316
6.2.3. <i>Les Gilets jaunes contre les événements de Grenoble : la place des acteurs politiques traditionnels dans la thématisation de la répression du mouvement</i>	318
6.2.4. <i>L'affaire Geneviève Legay : étude de cas des images en débats</i>	322
6.3. TWITTER, UN ESPACE DE PASSAGE ?.....	330
6.3.1. <i>David Dufresne ou l'acteur passeur et traducteur</i>	331
6.3.2. <i>De Facebook à Twitter, la capture d'écran et la copie d'images comme modalités de circulation des contenus</i>	339
6.3.3. <i>Circulation transplateforme : l'origine indécidable des contenus ?</i>	348
CHAPITRE 7 DEBATTRE DES IMAGES : DE L'AUTHEENTICITE A L'INTERPRETATION ET AUX MANIERES DE DONNER A VOIR	357
7.1. DE L'IMAGE NUMERIQUE A L'IMAGE EN CIRCULATION SUR LES RSN : VERS UNE TRANSFORMATION DU STATUT DE L'IMAGE ? ...	358
7.1.1. <i>De la photographie argentique à l'image numérique : de l'authenticité au doute ?</i>	359
7.1.2. <i>Les RSN, les dispositifs de la suspicion ?</i>	366
7.1.3. <i>De quoi débat-on lorsque l'on doute du sens attribué aux images ?</i>	367
7.2. FAUT-IL REPENSER LES MANIERES DE DONNER A VOIR LA REPRESSION ET LES VIOLENCES POLICIERES ?.....	374
7.2.1. <i>Les images en circulation sur les RSN sous le feu des critiques</i>	375
7.2.2. <i>Quelles alternatives à l'image en circulation sur les RSN ?</i>	389
CONCLUSION GENERALE	407
RETOUR SUR L'ENQUETE MENEES	408
RESULTATS IMPORTANTS	411

LES LIMITES DE CE TRAVAIL.....	413
PISTES DE RECHERCHE.....	414
BIBLIOGRAPHIE	417
TABLE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	445
TABLE DES FIGURES, DES TABLEAUX ET DES ANNEXES	447
FIGURES	447
TABLEAUX.....	451
ANNEXES	451
ANNEXES	453
ANNEXE 1 CAPTURE D'ÉCRAN DU PREMIER PROGRAMME DE CAPTATION RÉALISÉ POUR OBSERVER TWITTER	453
ANNEXE 2 LISTE COMPLÈTE DES MOTS-CLES DÉFINIS POUR EFFECTUER LA COLLECTE AVEC LE PROGRAMME DÉVELOPPÉ ET PRÉSENTÉ DANS L'ANNEXE PRÉCÉDENTE	454
ANNEXE 3 BORNES TEMPORELLES POUR LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE COLLECTE.....	455
ANNEXE 4 LISTE COMPLÈTE DES MOTS-CLES UTILISÉS POUR LA COLLECTE RÉALISÉE AVEC TOAST	456
ANNEXE 5 TABLEAU DES DATES ET HEURES DE CAPTATIONS ET TEMPS DE BUGS AU COURS DE CES MOMENTS DE COLLECTE	457
ANNEXE 6 LES IMAGES : UN MATÉRIEL CENTRAL DANS LA DOCUMENTATION ET LA VISIBILISATION D'UNE LECTURE ALTERNATIVE DE LA REPRESSION DU MOUVEMENT	458
ANNEXE 7 DES IMAGES DE BLESSURES POUR TÉMOIGNER DE CE QUE LE MAINTIEN DE L'ORDRE FAIT À LA CHAIR.....	465
ANNEXE 8 DONNER À VOIR LA DIMENSION RÉCURRENTÉ DU MAINTIEN DE L'ORDRE	469
ANNEXE 9 UNE ICONOGRAPHIE DE LA RÉFÉRENCE : ANCRER SON VECU DANS L'HISTOIRE POUR Y DONNER DU SENS.....	473
ANNEXE 10 L'ESPACE DE COMMENTAIRES COMME ESPACE DE SOURÇAGE ET D'INTERROGATION DE LA CRITIQUE DES FORCES DE L'ORDRE	474
ANNEXE 11 L'ESPACE DE COMMENTAIRES COMME ESPACE DE DÉBAT OU L'ON INTERROGE <i>QUI</i> EST VIOLENT DU CÔTÉ DES FORCES DE L'ORDRE.....	476
ANNEXE 12 L'ESPACE DE COMMENTAIRES COMME ESPACE DE DÉBAT À PROPOS DES ARMES DES FORCES DE L'ORDRE	480
ANNEXE 13 LA VIOLENCE MANIFESTANTE EN MIROIR DES VIOLENCES POLICIÈRES (1/2).....	482
ANNEXE 14 LA VIOLENCE MANIFESTANTE EN MIROIR DES VIOLENCES POLICIÈRES (2/2).....	484
ANNEXE 15 UNE MONTEE EN GÉNÉRALITÉ DANS LA CRITIQUE DES FDO	490
ANNEXE 16 LA CRITIQUE DES FORCES DE L'ORDRE EN DÉBAT À L'ÉPREUVE D'UN REFUS DE MONTEE EN GÉNÉRALITÉ	493
ANNEXE 17 UNE ICONOGRAPHIE ET UNE THÉMATISATION PLURIELLE, POLARISÉE ET DÉSÉQUILIBRÉE	495
ANNEXE 18 LES IMAGES PARTAGÉES PAR DAVID DUFRESNE SUR TWITTER SONT ISSUES DE SOURCES MULTIPLES	496

« Sans la télé, ils nous tueraient tous ! »

Sidney Lumet, 1976, *Dogday Afternoon*

Introduction Générale

Prologue

« Je suis en train de regarder les infos et à les écouter, nous sommes des délinquants!

Castaner essaie de ce justifier concernant l'intervention des CRS¹ pour les opérations de déblocage, en disant que la répression est justifiée au vu des débordements qui se sont passés et que c'est pour la sécurité des gens...

Ce qu'ils veulent, c'est qu'on fasse les chèvres, qu'on dise amen à leurs décisions et qu'on les engraisse...

Nous sommes en France et nous avons la liberté d'expression !!!

J'ai qu'une chose à dire : VA TE FAIRE ENCULER , TOI ET MACRON !!!!

Si on veut ce faire entendre, il faut aller jusqu'au bout, coûte que coûte.

De toute façon, on ne pourra pas tomber plus bas!!!

Bonne soirée à tous 🍷^{2, 3} »

Ce message a été posté le 19 novembre 2018, soit deux jours après l'acte 1 du mouvement des Gilets jaunes⁴, sur le groupe Facebook « La France en colère - Carte des rassemblements », l'un des groupes les plus actifs où les Gilets jaunes se sont organisés et exprimés, avec près de 25 000

¹ « CRS » est l'abréviation de Compagnies Républicaines de Sécurité. Par métonymie, un CRS est un membre de ces compagnies.

² Les citations seront, tout au long de cette thèse, reproduites dans leur version originale, sauf mention contraire, entre crochets, lorsque la compréhension du sens pourra être trop ardue (quand un mot a été remplacé par un autre par le correcteur automatique du dispositif d'écriture numérique lors de la rédaction d'un message par exemple). Ce choix est d'abord fait pour des raisons ethnographiques : je souhaite rendre compte dans toute son authenticité de l'ambiance qui se dégage des espaces numériques d'expression étudiés, sans la travestir. Ensuite parce que, comme l'explique Alexandra Saemmer, si « *les fautes d'orthographe commises par les Gilets jaunes sont régulièrement relevées et dénoncées* », elles font partie de leur lutte et de leur construction identitaire en opposition aux publics dominants : « *Le parler français volontairement anarchique pratiqué par certains profils de Gilets jaunes sur les réseaux sociaux numériques perpétue ainsi d'abord la critique séculaire d'une ségrégation sociale incarnée par les "élites", qui non seulement détiendraient les clés de l'orthographe et de la grammaire, mais domineraient par là même l'espace public* ». Changer leur orthographe, et donc produire un jugement, reviendrait en conséquence à déformer l'objet étudié (Saemmer 2019, 128).

³ Accès : <https://www.facebook.com/groups/277506326438568/posts/295952021260665>.

⁴ Les « actes » correspondent aux différentes manifestations organisées chaque samedi par les Gilets jaunes. Cette dénomination, qui s'incrémente week-end après week-end (acte 1, acte 2...) est donnée par les Gilets jaunes eux-mêmes.

publications en novembre 2018, et près de 500 000 en décembre⁵. D'une part, ce message rend compte de l'existence d'une colère importante à l'égard des opérations de maintien de l'ordre menées, ainsi qu'à l'égard des personnalités politiques impliquées. D'autre part, il rend compte d'un cadrage médiatique des affrontements interprété comme peu favorable aux Gilets jaunes, et donc, en conséquence, déprécié par ces derniers. Un autre message, posté le 24 novembre 2018 dans le même groupe Facebook, au soir de l'acte 2, rend particulièrement bien compte du décalage qui existe entre la mobilisation telle que vécue par les Gilets jaunes, et telle que cadrée dans les médias traditionnels⁶. Selon les Gilets jaunes, les forces de l'ordre seraient les premières responsables des violences, quand BFMTV s'attarderait plutôt à donner à voir les attaques commises par les Gilets jaunes :

« Mes amis,

Je reviens des champs Élysées. Sur BFM résumé de la journée. Que des plans larges ou il n'y a presque personne. Menteurs! Manipulation. Comment les gens peuvent croire ça....

Plusieurs personnes m'ont témoigné que ce sont les force de l'ordre qui ont foncé les 1er après les sommation. Les violences sont venues en réponse. Aucunes dégradations de bien privés (ou presque) toute l'après midi. Nous les empechions.

Beaucoup d'anciens. Des braves gens qui ne fuyaient pas devant les lacrymogènes. Qui restaient. Beaucoup de jeunes pour les aider.

Le jeu du chat et de la souris. Avec quelques dizaines (ceux filmé par BFMerde) qui allaient au contact, montaient des barricades.

Restons toujours mobilisé. Restons soudé.

Il faut passer la semaine non pas à bloquer mais à convaincre du monde de bouger. Avoir le soutien passif c'est bien. Mais la mobilisation active ET PACIFIQUE est nécessaire⁷. »

Trois photos accompagnent cette publication et montrent, à différents moments de la journée, la foule sur les Champs-Élysées. Plusieurs colonnes de fumée noire présentes en arrière-plan permettent de comprendre que différents éléments du décor brûlent.

⁵ 15/11/2019. « "Gilets jaunes" : un an après, que reste-t-il des principaux groupes Facebook ? ». *France Inter*. Accès : <https://www.franceinter.fr/gilets-jaunes-un-an-apres-que-reste-t-il-des-principaux-groupes-facebook>.

⁶ J'entends par l'expression de « médias traditionnels » les médias de la sphère publique dominante qui produisent et diffusent l'information ayant la plus grande visibilité dans la société (Wolton 1992), et qui disposent d'un pouvoir de légitimation des publics et donc de leur parole (Cervulle 2017).

⁷ Accès : <https://www.facebook.com/groups/277506326438568/posts/307715946750939/>.

Dans les groupes Facebook, les images sont nombreuses. Ce sont, pour une partie d'entre elles, des photographies et des vidéos prises par les Gilets jaunes eux-mêmes sur le terrain, ou bien par des médias indépendants. Ces images permettent de rendre compte visuellement de ce qui est vécu, directement depuis l'intérieur de l'événement en cours. Lors de l'acte 2 par exemple, le site d'information d'extrême gauche *Révolution Permanente* a réalisé, à l'aide d'un smartphone, un *Facebook live*⁸ d'une vingtaine de minutes intitulé « *Répression en direct sur les Champs-Élysées alors que des milliers de gilets jaunes manifestent déterminés sous les gaz lacrymogène !* ». La vidéo a notamment été partagée sur le groupe Facebook de Gilets jaunes « *la france en colere !!!*⁹ » (280 000 membres en décembre 2018). La foule apparaît à la fois calme et déterminée à l'écran, on l'entend chanter des slogans – « *Macron, démission !* » –, et invectiver les CRS, pour « *leur fai[re] comprendre qu'on est plus nombreux qu'eux* » – « *Cassez-vous !* ». Elle chante la Marseillaise. « *Formez-vous bataillons !* ». Un canon à eau installé non loin arrose la foule. « *Marchons, marchons* ». La fumée blanche des gaz lacrymogènes envahit le ciel. « *Qu'un sang impur* ». De nombreux bruits sourds explosent. « *Abreuve nos sillons !* ». Les pompiers qui arrivent pour prendre en charge un e/des blessé/es sont applaudis¹⁰. « *Attention, grenade !* ». L'auteur de la vidéo filme « *pour que vous sachiez, pour que tout le monde soit au courant* ». Il appelle à « *partager dans tous les groupes de Gilets Jaunes, dans les groupes étudiants* » car il ne faut « *pas laisser le monopole de la désinformation à BFMTV* ». Un homme maintenu par d'autres apparaît ensuite dans le champ. Il se maintient l'œil à l'aide d'un foulard blanc, et l'auteur de la vidéo commente : « *regardez, regardez la violence d'État [...]. Y a un jeune homme qui vient de passer, le visage ensanglanté, sans doute un tir de flashball, un jeune Gilet jaune. Partagez la vidéo, faut que tout le monde soit au courant* ».

⁸ Un *Facebook live* est une vidéo en direct diffusée sur Facebook.

⁹ Accès : <https://www.facebook.com/groups/262974177695789/posts/283022135690993/>.

¹⁰ Dans cette thèse, je fais usage de l'écriture inclusive, ainsi que du point médian, qui en est un signe de ponctuation standardisé. Je ne saurais faire mieux que de citer les mots de l'écrivaine Chloé Delaume, dans son roman *Les Sorcières de la République* (2016), pour justifier ce choix :

« *Il fallait un pays où la langue était un enjeu, un enjeu et un territoire. Au commencement était le verbe, et le pouvoir aux grammairiens. La règle de proximité. En 1767, Nicolas Beauzée, Grammaire générale : "Le genre masculin est réputé plus noble que le genre féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle." En 1772, Nicolas Beauzée, grammairien, est élu à l'Académie française. Depuis, le masculin l'emporte sur le féminin, officiellement, à coups de sabre, avec la bénédiction du Bescherelle et les bons vœux du Petit Robert.* »

Nicolas Beauzée a réellement existé, et les événements rapportés sont exacts. Sachant l'histoire, il me fallait prendre une décision sur mon propre usage de la langue.

Dès les premiers jours de mobilisation, les images des Gilets jaunes semblent ainsi faire office de « contre-images », en tant qu'elles sont publiées sur les réseaux sociaux numériques (RSN) dans le but de proposer une lecture des événements alternative à celle proposée par les médias traditionnels, en particulier à la télévision. Ces contre-images sont, du point de vue des Gilets jaunes, les seules capables de rendre compte de la réalité de la situation, à savoir celle d'une répression policière illégitime et disproportionnée de la mobilisation :

« La seule violence dont je suis témoin via vos vidéos (il faut continuer à en faire) sont des violences policières. Merci à la racaille du gouvernement qui fait monter la pression. M. Castaner, vous serez le seul responsable des conséquences¹¹. »

« Je regarde tout type d'info sur les événements qui se déroulent en ce moment. Je constate avec peur que les seules images qui relate la réalité du terrain, de la gravité de la situation... émanent des tv étrangères, de particuliers témoins... le reste (bfm, tfl...et les autres) n'est que désinformation, propagande, discreditation... l'utilisation de la répression, des pressions, des menaces du gouvernement et de ses forces de l'ordre... j'ai peur parce que toutes ces pratiques sont celles de pays sous dictatures.... si cela se poursuit je ne serais pas surpris de voir des mesures telles que couvre feu, appel à l'armée... mais j'ose espérer que la France ne se laissera pas faire!!!¹² »

Parallèlement à ces images donnant à voir les affrontements, des images qui rendent compte des blessures occasionnées ont également fait leur apparition dans les groupes Facebook du mouvement. Après l'acte 3 du 1^{er} décembre, pendant une quinzaine de jours, un Gilet jaune a publié une série d'images de son frère blessé lors de la mobilisation, afin de donner des nouvelles de son moral et de sa rémission¹³. Le 9 décembre, au lendemain de l'acte 4¹⁴, un autre Gilet jaune a posté quatre images : deux selfies donnant à voir son visage tuméfié par l'impact d'un tir de LBD 40¹⁵, une photo la montrant en train d'être soignée par un sapeur-pompier, et une vidéo extraite d'un *Facebook live*. La vidéo est difficilement compréhensible, mais on y voit la foule sur les

¹¹ Accès : <https://www.facebook.com/groups/277506326438568/posts/296986514490549/>.

¹² Accès : <https://www.facebook.com/groups/277506326438568/posts/309821616540372/>.

¹³ Voir par exemple cette publication du 6 décembre 2018 :

<https://www.facebook.com/groups/277506326438568/permalink/342381826617684/> ; ou celle-ci du 12 décembre 2018 : <https://www.facebook.com/groups/277506326438568/posts/356792948509905/>.

¹⁴ Accès : <https://www.facebook.com/groups/277506326438568/permalink/349035475952319/>.

¹⁵ Le « LBD 40 » est un « lanceur de balle de défense » dont les munitions mesurent 40mm de diamètre.

Champs Élysées. Rien de particulier ne se passe à l'image, mais des cris et des tirs sont audibles à plusieurs reprises : la situation est à la fois calme et chaotique. Et puis d'un coup, plus rien n'est visible à l'image. Un médecin est appelé à la rescousse à plusieurs reprises. Quelques secondes plus tard, un homme muni d'un masque à gaz apparaît à l'écran et coupe le *live*. D'après le contexte de publication, en particulier d'après les commentaires, on comprend que la vidéo a été tournée par la personne blessée, au moment de sa blessure. Les commentaires sous la publication apportent pour la plupart leur soutien à la victime et témoignent de leur indignation :

« Le nombres de blessés au visage.. et incroyable. . Ils visent volontairement la tete »

« Ma chérie tu as eu beaucoup de chance, heureusement, toi qui prône le pacifisme, c'est injuste, repose toi, je t'aime 😊 »

Sans relâche, après chaque samedi de mobilisation, les groupes Facebook associés à la mobilisation se sont fait le réceptacle d'une certaine « colère internet » (Julliard et Georges 2018; Mabi 2020b; Mercier 2021), celle des Gilets jaunes, à l'encontre des forces de l'ordre, du gouvernement et des médias traditionnels, plus particulièrement des médias télévisuels, accusés de ne pas convenablement rendre compte de la situation. Sans relâche, les membres y ont partagé des images et des témoignages, les leurs, mais aussi celles et ceux des autres membres, des médias indépendants, ou encore des individus engagés dans un processus qui rappelle celui du médiactivisme expressiviste décrit par Dominique Cardon et Fabien Granjon, et qui renvoie à l'idée du développement de pratiques informationnelles inventives et subjectives, ainsi qu'à des formes de réappropriation de la parole qui permettent d'augmenter son pouvoir – l'« *empowerment* » (Cardon et Granjon 2013, 17).

Les RSN et le web : espaces de mise en circulation des images de la répression des Gilets jaunes

Cette introduction aux échanges qui ont lieu dans les groupes Facebook liés à la mobilisation permet d'introduire à l'usage des images et des technologies numériques de l'information et de la communication (TNIC) dans le mouvement des Gilets jaunes dans le but de partager, formaliser, rendre visible une lecture alternative des événements et de dénoncer l'expérience d'une conflictualité avec les forces de l'ordre vécue comme profondément illégitime et peu visible dans les médias traditionnels. Les smartphones, la fonction *live* de Facebook ou encore les groupes Facebook

ne sont ni les seules technologies numériques mobilisées, ni les seuls espaces numériques où ce vécu a été documenté et commenté pendant le mouvement des Gilets jaunes. Sur Twitter, des journalistes indépendantes, des vidéastes, des photoreporters, des amateurs, des influenceuses, ou encore des personnalités médiatiques et politiques, ont également publié des images captées sur le terrain, au plus près des affrontements. Sur YouTube, des vidéos ont également été diffusées, que ce soit par des acteurs médiatiques indépendants (Le Média, Mediapart, etc.), des médiactivistes¹⁶, ou encore des anonymes. Des sites web ont également été développés, à l'image du site lemurjaune.fr qui recense les « *blessés et mutilés en manifestation par les forces de l'ordre durant le mouvement des gilets jaunes* » – attention, les images publiées sur ce site peuvent être difficilement supportables. Le site coordination-1ers-secours.fr a de son côté permis aux différentes équipes de *street medics*¹⁷ de mettre en ligne des bilans recensant en détail les victimes prises en charge à l'aide de formulaires numériques. Dans une démarche de quantification, le studio Wedodata, Mediapart et le journaliste David Dufresne ont réalisé un projet de datajournalisme intitulé « Allô Place Beauvau » qui propose une approche visuelle et synoptique de l'ensemble des blessures recensées par le journaliste sur Twitter¹⁸. La production d'une critique des pratiques policières pendant le mouvement des Gilets jaunes peut ainsi être qualifiée de protéiforme et résulte de « *pratiques transplateformes* » (Millette 2013), dans le sens où la construction d'une lecture alternative de la confrontation entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre s'est déroulée dans différents espaces du web et ont circulé d'un espace à un autre. Si certaines images de blessures ont par exemple d'abord été postées dans des groupes Facebook de Gilets jaunes, elles ont aussi pu être partagées en dehors, par l'intermédiaire de certains acteurs (comme David Dufresne), et ainsi apparaître dans de nouveaux espaces numériques (Twitter, Mediapart, etc.), pour être vues et discutées par d'autres groupes d'acteurs.

¹⁶ Voir par exemple la chaîne YouTube « Gilet Jaune Blog » : <https://www.youtube.com/channel/UCACz3YmREWjm5LM7IOo0j7Q> ; « Vécu » : <https://www.youtube.com/c/Vécumedia> ou encore « Sanglier Jaune » : <https://www.youtube.com/channel/UCIJffkItaprUTFmDNOMXYxA/>.

¹⁷ Les *street medics* sont des secouristes de rue présents pour soigner les manifestants blessés.

¹⁸ 2020. « Allô Place Beauvau ». *Wedodata*. Accès : <https://wedodata.fr/nos-realisations/mediapart-alloplacebeauvau.php>.

Ces images alternatives qui ont circulé massivement sur le web ont également circulé ailleurs, en dehors de l'espace public numérique. Petit à petit, elles ont été reprises par les médias plus traditionnels. Onze mois après le premier acte de la mobilisation, le journal *Le Monde* a par exemple consacré sa première « enquête vidéo » au sujet de la grave blessure à la tête d'un Gilet jaune à Bordeaux, causée par un tir de LBD 40 et survenue 9 mois plus tôt¹⁹. L'analyse proposée par le quotidien s'est basée, en partie, sur « *l'analyse de certaines d'images* », dont certaines d'entre elles sont de ces contre-images qui ont été mentionnées ici. Si la reconstitution réalisée par le quotidien est accablante – elle a entraîné la mise en examen du policier soupçonné d'être responsable du tir –, l'utilisation de ces contre-images par les médias traditionnels n'entraîne cependant pas automatiquement la construction d'un discours critique à propos du travail des forces de l'ordre. En témoigne un article de *France Bleu* publié en ligne le 13 janvier 2019 au sujet de cette même blessure²⁰. L'article proposé est illustré par une capture d'écran d'une vidéo YouTube de la chaîne *France 3 Nouvelle-Aquitaine*, qui elle-même relaie des « *images amateur* » de la scène²¹. L'article interroge : « *Le manifestant a-t-il été victime directement du tir policier ou s'est-il blessé en chutant à terre ? Impossible à dire.* »

Les contre-images ont également circulé jusque dans l'espace politique le plus institutionnel. Le 30 janvier 2019, alors que l'Assemblée nationale discutait en hémicycle de la « *proposition de loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs* », plusieurs député·es de la France Insoumise (FI) ont fait référence aux images en circulation sur les RSN lors de leur tour de parole²² :

Clémentine Autain – Avez-vous regardé les travaux de David Dufresne ? Savez-vous ce qui s'est passé au sein des manifestations ? Qui a arraché des mains ? Avez-vous vu les photos des reporters ? Comment pouvez-vous être atteints d'une aussi grave cécité, qui concerne non seulement les manifestants mais

¹⁹ Balluffier, Asia et Antoine Schirer. 17/10/2019. « Enquête vidéo : comment un tir de LBD a gravement blessé un "gilet jaune" à Bordeaux ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/police-justice/video/2019/10/17/gilets-jaunes-comment-un-policier-a-tire-au-lbd-40-dans-la-tete-d-un-manifestant_6015828_1653578.html.

²⁰ Hiscock, Stéphane. 13/01/2019. « Bordeaux : un gilet jaune a-t-il été victime d'un tir de flashball en marge de la manifestation Samedi ? ». *France Bleu*. Accès : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/bordeaux-un-gilet-jaune-a-t-il-ete-victime-d-un-tir-de-flashball-en-marge-de-la-manifestation-samedi-1547401761>.

²¹ France 3 Nouvelle-Aquitaine. 12/01/2019. « Mobilisation des gilets jaunes à Bordeaux : un manifestant blessé lors d'un tir de flash-ball ». *YouTube*. Accès : https://www.youtube.com/watch?v=nIUrWjkk_oU.

²² Ces propos ont été tenus lors de la séance du mercredi 30 janvier 2019 à l'Assemblée nationale. Accès : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2018-2019/deuxieme-seance-du-mercredi-30-janvier-2019#P1599227>.

également la liberté de la presse, qui est un droit fondamental ? [...] Il ne faudrait quand même pas oublier que, du côté des manifestants, l'on décompte déjà officiellement 1 900 blessés. Nous n'avons jamais vu une telle situation depuis au moins 1968 ! Les images de mutilation ont envahi les réseaux sociaux. Un nombre colossal de personnes ont perdu un œil, une main ou ont la joue littéralement abîmée.

Ugo Bernalicis – [...] Dans les premiers jours des manifestations, autour d'un Burger King, à Paris – je vous invite à regarder la vidéo sur internet –, un journaliste s'est fait poursuivre par un policier lui intimant l'ordre de cesser de filmer et de « dégager ».

Danièle Obono – [...] Je m'inscris en faux contre les affirmations de Mme la rapporteure et de M. le ministre qui, pendant plusieurs semaines, a nié l'existence d'actes d'usage disproportionné de la force. Début décembre, monsieur le ministre, je vous avais moi-même interrogé sur ces faits, alors qu'un certain nombre de vidéos circulaient déjà sur la toile. Je voulais vous permettre de démentir les fausses informations et de démonter les fausses vidéos. Vous avez nié l'existence de ces violences policières. Il a fallu plusieurs mois et tout un travail effectué par certains journalistes, notamment par les victimes de ces actes – vous n'avez peut-être pas appelé les bonnes personnes, monsieur le ministre, car vingt-quatre plaintes de journalistes pour violences policières ont été déposées –, pour que les faits soient relayés dans les médias et que vous commenciez enfin à reconnaître à demi-mot leur existence, sans toutefois assumer vos responsabilités.

Le 5 février 2019, le journaliste du média en ligne d'infodivertissement Kombini, Hugo Clément, lui-même blessé à la tête par un tir de LBD 40 lors de l'acte 3 du 1^{er} décembre à Paris, a confronté Christophe Castaner à plusieurs de ces contre-images. Face à elles, le ministre de l'Intérieur a estimé que « *le problème d'une vidéo, c'est qu'on n'a pas toute une séquence. [...] Quand on prend un bout d'image en particulier, on peut se tromper* »²³. Ici, les images peinent à convaincre, peinent à faire preuve. Toutefois, ces différents exemples montrent bien que les contenus qui circulent en ligne ne restent pas cantonnés dans les espaces numériques. Certains acteurs parviennent à les faire circuler ailleurs, et

²³ Kombini. 05/02/2019. « Violences policières – Christophe Castaner répond à Hugo Clément ». *YouTube*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=Hiuiw6nBDu4>.

il semble que la conséquence à cela soit, au moins, la mise à l'agenda médiatique²⁴ et politique²⁵ de la question des violences policières.

Ainsi, cette thèse propose d'interroger ce que la médiation numérique fait à la manière dont a été construite, partagée et mise en visibilité la répression policière du mouvement des Gilets jaunes. Quel sens les Gilets jaunes ont-ils donné à cette conflictualité ? Quels acteurs ont participé à lui attribuer un sens et se sont confrontés pour faire valoir leur lecture de la situation ? Quelles sont les différentes lectures de la confrontation entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre qui ont été proposées sur les RSN ? Comment ont été mises en récit, partagées, formalisées et mises en visibilité les différentes lectures de la situation ? Quel rôle ont joué les images et les dispositifs d'écriture numérique dans la construction du sens, la mise en récit et la mise en visibilité des événements ?

Comment aborder les discours numériques sur la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre ?

La production de revendications comme forme de mobilisation en ligne

Le travail de dénonciation de la répression policière du mouvement des Gilets jaunes a été entrepris en ligne, collectivement, avant tout par les participant·es aux mobilisations. Cette activité de production de discours et de partage d'images peut donc d'abord être interrogée par le prisme des travaux sur les mobilisations en ligne. Les recherches sur l'action collective, dans ses formes variées – luttes, révoltes, soulèvements, actions militantes, mobilisations, mouvements sociaux –, ont effectivement mis en avant que celle-ci a pour enjeu principal de produire des revendications dans le but de défendre une cause. Lorsque Erik Neveu cherche par exemple à définir ce qu'est un mouvement social, il convoque l'idée d'un « *agir-ensemble intentionnel* », c'est-à-dire d'un « *projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert* » qui « *se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause"* » (Neveu 2019, 9). Vincent Carlino et Clément Mabi, dans

²⁴ Une recherche exploratoire sur Europresse témoigne effectivement d'un essor de cette thématique, en lien avec les Gilets jaunes, dans la presse nationale française en 2019-2020.

²⁵ Cette question a été posée à l'Assemblée nationale comme nous l'avons vu précédemment par exemple.

une notice encyclopédique du *Publictionnaire*, rappellent que, de la même manière, les « *mobilisations sociales* » renvoient à un « *processus d'émergence d'une cause publique qui aboutit à la constitution d'un groupe d'individus agissant en sa faveur* » (Carlino et Mabi 2015).

Plusieurs travaux ont interrogé dans ce cadre le *rôle* que jouent les technologies numériques dans les processus politiques collectifs et protestataires, en délaissant toutefois les logiques de construction de revendications pour se focaliser sur les processus organisationnels de l'action collective en ligne, et sur la mesure de la portée des transformations sociales rendues possibles par l'usage politique de dispositifs numériques. Ces travaux ont malgré tout l'intérêt de mettre en avant l'existence de différentes approches pour interpréter l'action collective en ligne, avec d'un côté des recherches qui défendent les potentialités d'internet pour la mise en relation des individus en vue de s'organiser, et d'autres qui invitent à prendre en compte plus globalement les contextes sociopolitiques pour comprendre le fonctionnement des mobilisations qui ont une composante numérique.

Dès les années 1990, avec les naissances de l'« *internet militant* » (Granjon 2001)²⁶ et du mouvement altermondialiste²⁷, l'usage de ressources numériques s'observe déjà dans les mobilisations. Pour certaines, elles jouent déjà un rôle central en permettant notamment une « *coordination intense à moindre coût entre les individus les plus impliqués tout en offrant la possibilité à tout un chacun de s'agréger au processus* » (Durand 2005, 109). Comme le relèvent Nicolas Auray et Samira Ouardi (2014), les ressources numériques ont alors suscité pendant cette période de nombreux espoirs de transformation sociale et d'émancipation en augmentant les capacités d'action et d'interaction des individus.

Au cours des années 2010, les espoirs d'émancipation par la mobilisation de dispositifs numériques ont été renouvelés avec les occupations de place de grandes villes lors des mouvements des *Indignados* et *Occupy* et lors des révolutions arabes²⁸. Ces dernières ont d'ailleurs pu être surnommées

²⁶ Voir par exemple, en France, le Réseau Associatif et Syndical (R@S) dont le but est de « *répondre aux besoins en information-communication propres aux organisations militantes participant de mobilisations d'ampleur* » afin de faciliter « *les échanges et la coordination de l'action collective* » en mettant à disposition de quoi héberger des listes de diffusion ou encore des sites web (Granjon et Torres 2012, 87).

²⁷ Le mouvement altermondialiste est un mouvement qui renouvelle les formes de militantisme avec des participant·es qui ne revendiquent pas d'affiliation à une quelconque organisation politique ou syndicale.

²⁸ Pour de plus amples détails sur ces mouvements, voir Nez 2020.

« révolution 2.0 » ou encore « révolution Facebook » en raison de l'important usage des technologies numériques et des espaces d'expression numériques lors de ces événements (Lafrance 2011). Manuel Castells, dans son ouvrage sur les « *mouvements sociaux à l'âge d'internet* » explique ainsi que la mise en réseau des individus au sein de « *l'espace public libre d'internet* » a permis, en elle-même, de dépasser les clivages politiques et sociaux traditionnels, ainsi que la peur et les « *émotions paralysantes* » qui empêcheraient habituellement de se mobiliser :

Depuis l'espace sécurisant qu'est le cyberspace, des personnes de tous âges et de toutes conditions se sont rendues vers l'espace public urbain [...] en revendiquant leur droit à faire l'histoire – leur histoire – dans une démonstration de « conscience de soi », qui a toujours caractérisé les grands mouvements sociaux. (Castells 2015, 2)

Cette approche optimiste s'appuie sur une conception d'internet comme étant un espace « *d'autonomie* » qui se situerait « *largement au-delà du contrôle des gouvernements et des entreprises qui monopolisent les canaux de communication* » (Castells 2015, 2). Or, selon l'auteur, « *l'autonomie de la communication est l'essence des mouvements sociaux : c'est ce qui permet aux mouvements de se former et d'avoir des relations avec la société dans son ensemble, au-delà du contrôle des détenteurs du pouvoir de communication* » (ibid., 11). Espace de « *dissidence* » (ibid., 59), internet permet dans cette perspective de s'organiser « *en grande partie sans leader* » (ibid., 57), notamment grâce à la possibilité de diffuser des messages auprès d'un nombre important de personnes dans un espace géographique éclaté.

D'autres, à l'image de Geoffrey Pleyers, invitent au contraire à prendre du recul et à minimiser « *l'ampleur du rôle des réseaux sociaux dans ces mouvements* », et donc à « *décentrer le regard pour le porter sur l'intersection et l'articulation de l'action en ligne et hors ligne, de la participation sur internet et sur les places* » (Pleyers 2013, 9). Au sujet de la révolution égyptienne en 2011, Youssef El-Chazli partage un constat similaire. Pour lui,

Internet a joué son rôle le plus visible auprès d'une partie de la population dont l'action politique ne constituait ni une nécessité de survie (comme pour les ouvriers) ni une conviction idéologique (comme pour les activistes). En d'autres termes, le Net a contribué, parmi bien d'autres éléments, à politiser la jeunesse éduquée, aisée et individualisée ; une jeunesse « dorée » qui n'était pas perçue comme une menace par les autorités. (El Chazli 2011, 85)

Ainsi, sans nier que les ressources numériques ont effectivement joué un rôle dans ces événements, certains travaux en proposent une lecture plus nuancée. David M. Faris (2012) explique que si en Égypte, les premières manifestations qui ont débouché sur la révolution ont effectivement été

organisées formellement dans les groupes Facebook, leur réussite n'est pas liée à ce qu'il s'y est passé, mais au travail effectué en amont de la révolution par des blogueurs qui ont fait éclater des scandales publiquement. Dans le cas tunisien, il explique que si les premières mobilisations ne sont pas originaires des RSN, en revanche, ces espaces sociaux numériques ont été fortement mobilisés au cours de la révolution pour faire circuler des images et pour tenir des débats d'opinions. Ce qu'il se passe en ligne est ainsi pluriel et ne s'y réduit aucunement.

Ces discussions théoriques sont pertinentes à mobiliser ici de façon introductive puisqu'elles suggèrent que, pour s'intéresser à l'action collective en ligne, il est nécessaire d'étudier les usages des technologies numériques dans toute leur diversité et dans toute leur écologie : il ne s'agit ni de considérer internet comme étant un espace d'interaction unifié, ni d'oublier la dimension physique des mobilisations, ces dernières n'étant pas réductibles à leur dimension en ligne. Cependant, en se limitant à analyser les processus organisationnels de l'action collective en ligne et le potentiel de transformation sociale qui en résulte, il est largement insuffisant de mobiliser ce seul champ de recherche pour travailler les questionnements qui guident ce travail de thèse.

Ce qui fait que l'on s'exprime politiquement en ligne

D'autres travaux sur les usages participatifs d'internet mettent de leur côté l'accent sur les raisons pour lesquelles on en vient à s'exprimer politiquement en ligne. Les conclusions des recherches récentes sont toutefois similaires en ce qui concerne la manière dont il faut conceptualiser l'espace numérique où se déroulent des formes d'engagement politique.

En particulier, c'est la thèse de la « *différenciation* », portée par certains travaux sur l'internet participatif, dont il est intéressant de rendre compte ici. Celle-ci propose de se détacher de deux autres approches de la participation politique en ligne. D'un côté, elle cherche à se défaire de la thèse de la « *mobilisation* » qui affirme que les TNIC permettent de mobiliser de nouveaux groupes d'acteurs, qui ne s'impliquaient pas en politique auparavant. Dans cette perspective, les TNIC rendraient ainsi la participation politique plus inclusive (Hirzalla, van Zoonen, et de Ridder 2011) et de meilleure qualité (Tolbert, Mossberger, et McNeal 2008). D'un autre côté, il s'agit de prendre également de la distance avec la thèse dite de la « *normalisation* ». Cette dernière défend à l'inverse que le numérique n'est que trop peu inclusif : celles et ceux qui se mobilisent sur internet se mobilisaient en fait déjà auparavant, hors ligne (Margolis et Resnick 2000). La thèse de la

« *différenciation* », quant à elle, prend appui sur le constat de l'éclatement de l'espace public et sur le fait que la culture numérique (démocratisation de l'expression, des pratiques créatives, des pratiques de partage, ou encore de la participation en général) a entraîné une diversification des pratiques et des formes possibles de participation (Cardon 2019a; Monnoyer-Smith 2011). Pour le dire autrement, en ligne, la participation politique a lieu dans de nombreux espaces, y compris dans des espaces éloignés des dynamiques institutionnelles. Ainsi, si l'on souhaite comprendre « *ce que le numérique fait réellement à l'engagement politique* » (Mabi et Theviot 2014, 7), il convient d'aller saisir les différentes formes de participation en analysant finement la multitude d'espaces d'expression qui existent sur internet (Bennett et Segerberg 2012; Monnoyer-Smith et Wojcik 2014).

Ces premiers éléments de cadrage invitent donc d'abord à prendre au sérieux la dimension numérique des mobilisations et de l'activisme contemporain. Surtout, ils invitent à concevoir l'espace numérique d'interaction ouvert par internet non comme une entité monolithique, mais au contraire comme un ensemble d'espaces fragmentés où des groupes d'acteurs, ainsi que des individualités, se mobilisent de bien des manières et dans un but précis.

L'espace public numérique : un espace d'expression politique fragmenté et traversé d'enjeux de visibilité

Pour approcher plus directement les discours dénonciatifs des Gilets jaunes contre la répression policière de leur mobilisation, mais aussi pour prendre en compte le fait que d'autres acteurs s'engagent dans ce processus de dénonciation, ou à l'inverse s'engage contre ce processus, il est pertinent de mobiliser d'autres cadres théoriques, en partant de la notion d'espace public, et plus particulièrement en partant des travaux critiques de cette notion. De la même manière que les deux champs de recherches mobilisés précédemment, ces travaux critiques mettent en avant le caractère fragmenté des espaces discursifs (Neveu et François 2015). Surtout, ils insistent sur l'inégale distribution des ressources politiques, sociales, médiatiques, etc. entre les différents espaces et entre les groupes d'acteurs qui peuvent s'y mobiliser. Telle que théorisée par le philosophe allemand Jürgen Habermas, la notion d'espace public – ou de sphère publique – renvoie à un « *modèle libéral de la sphère publique bourgeoise* » (Habermas 1993, 10), historiquement situé (18^e–19^e), que l'on peut définir comme étant un espace métaphorique de discussion où l'on fait usage de sa raison pour produire une « *critique [qui] s'exerce contre le pouvoir de l'État* » (ibid., 60) et pour « *influencer les décisions*

du pouvoir » (ibid., 93) au cours d'un processus délibératif qui s'appuie sur des interactions discursives publiques et qui recherche le consensus.

Cette conception a été vivement critiquée. Pour la philosophe américaine Nancy Fraser, si cet espace public libéral est effectivement officiellement ouvert à toutes et à tous, il repose en réalité sur « *de nombreuses exclusions significatives* » (Fraser 2001, 131) en fonction des caractéristiques de genre, de race, ou encore de classe. Quand bien même de telles barrières d'entrées seraient franchies, « *les inégalités sociales entre interlocuteurs* » perdureraient au sein de cet espace (ibid., 135), car délibérer entre inégaux ne ferait que « *masquer la domination* » de certains es participant es à la discussion sur d'autres, favorisant ainsi « *les groupes dominants de la société, au détriment des groupes subordonnés* » (ibid., 136).

La conception habermassienne de l'espace public est également remise en cause pour sa dimension unifiante, c'est-à-dire pour la non prise en compte des « *arènes discursives parallèles* », qui existent pourtant, qui ont une « *fonction contestataire* » et « *dans lesquelles les membres des groupes sociaux subordonnés élaborent et diffusent des contre-discours, afin de formuler leur propre interprétation de leurs identités, leurs intérêts et leurs besoins* » dans le but d'ensuite « *diffuser [leur] discours dans des arènes toujours plus larges* » (ibid., 138-139). Cette critique repose sur le fait que « *le public s'est fragmenté en une multitude de groupes aux intérêts concurrents* » (ibid., 131).

Des travaux plus récents ont également montré que l'existence d'une telle fragmentation de l'espace public passe par la multiplication des arènes au sein desquelles se déroulent des débats entre différents groupes d'acteurs, « *tels que les rubriques dédiées aux tribunes libres au sein de la presse écrite, les débats télévisés, les réunions publiques ou encore les forums sur internet* » (Dalibert, Lamy, et Quemener 2016, 8). Internet permettrait ainsi à des acteurs situés à la marge de l'espace public traditionnel d'avoir de multiples espaces où se mobiliser (Mattelart et al. 2015). Comme le formulent Vincent Raynault, Emmanuelle Richez et Stéphanie Wojcik, qui s'intéressent à l'usage des RSN par « *les groupes minoritaires et/ou marginalisés* », de tels espaces numériques d'expression sont, pour ces groupes d'acteurs, « *des outils de communication de prédilection* » :

Ils donnent la possibilité à leurs usagers de poser différents gestes politiques ou civiques, que ce soit faire connaître ou avancer leur cause, recruter et mobiliser leurs supporters, organiser des collectes de fonds, gagner la faveur des publics et s'implanter dans l'agenda politico-médiatique, ainsi que, dans certains cas, influencer le processus de décision politique. (Raynault, Richez, et Wojcik 2020)

De nombreux travaux se sont ainsi attachés à montrer qu'internet et les RSN sont régulièrement investis par des groupes d'acteurs qui cherchent à donner de la visibilité à des discours sociopolitiques que les médias traditionnels ne relaient pas ou caricaturent (Borrell et al. 2020; Cardon et Granjon 2013; Julliard 2017; Mabi 2016).

La dialectique public/contre-public renvoie non seulement à la fragmentation des espaces où se loge l'expression politique, mais également à l'idée d'une inégale distribution des capacités à rendre visible les discours selon les espaces où ont lieu les échanges, et selon les groupes d'acteurs qui se mobilisent. Pour exemple, « *l'audience d'un débat politique diffusé sur une grande chaîne de télévision française est incomparable avec le nombre de participants à une réunion syndicale* » (Dalibert, Lamy, et Quemener 2016, 9). Effectivement, les chaînes de télévision, consultées depuis un téléviseur, sont encore aujourd'hui « *le média dominant pour s'informer en France, [plébiscité] par des Français intéressés et discutant de l'actualité* » (Dejean et al. 2021, 47). De ce point de vue, l'espace public dominant reste donc celui des grands médias qui produisent et diffusent l'information politique ayant la plus grande visibilité dans la société, comme l'avait déjà relevé Dominique Wolton (1992) au début des années 1990.

Cette position hégémonique confère aux médias traditionnels un « *pouvoir de faire exister ou au contraire de taire l'existence d'événements, de groupes sociaux, de récits minoritaires* » (Riboni et Bertho 2020, 8), en même temps qu'elle lui confère un pouvoir de « *dé/légitimation* » des publics et des discours (Cervulle 2017). Il y a donc un enjeu, pour les groupes qui se mobilisent, à gagner l'attention médiatique pour faire exister publiquement leurs revendications. Cependant, la capacité à faire circuler des discours jusque dans les espaces médiatiques hégémoniques nécessite des ressources sociales, techniques, politiques, etc., qui sont inégalement distribuées en fonction des publics et des espaces d'expression où l'on se mobilise. C'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'un discours trouve de la visibilité dans un espace en particulier qu'il en trouvera également dans un autre. Comme l'explique Ulrike Lune Riboni,

L'accès à la sphère médiatique traditionnelle de contenus audiovisuels anonymes n'est pas directement corrélé à un système limpide d'élection de contenus par la plébiscitation collective et auto-organisée sur l'internet. [...] Ainsi les modalités de légitimation et de délégitimation dans la sélection des contenus et l'accès à la sphère publique sont-elles particulièrement complexes et tous les contenus "sélectionnés" par les logiques propres à l'internet ne coïncident pas, loin de là, avec celles de l'espace médiatique. Par ailleurs, considérer justement que "le web" consacre des contenus par une sorte de principe, qui, bien que mystérieux et opaque, n'en serait pas moins un "processus d'élection collective", semble éluder non seulement les acteurs qui travaillent

activement à faire émerger des contenus des limbes du web, pour des raisons idéologiques par exemple, mais aussi les dynamiques propres aux plateformes qui règnent sur la hiérarchie des contenus. (Riboni 2019a, 161)

La question de la visibilité est ainsi également une question de pouvoir. Cela signifie que s'intéresser à des phénomènes de mise en visibilité ne peut pas se résoudre seulement à partir des dialectiques visible/invisible, être vu/ne pas être vu, montrer/ne pas montrer, etc., mais doit également renvoyer à la question des *manières* de montrer et des *manières* de voir. Comme l'interroge Olivier Voirol, « *rendre une pratique ou un acteur visible est-ce pour autant lui accorder une reconnaissance ?* » (Voirol 2005b, 23). Sur la question de la visibilité des violences faites à des communautés en position de subordination, l'ouvrage *The Sanctuary: Lynching Photography in America* (Allen et al. 2000) rend par exemple compte de l'abondance photographique de lynchages d'Africain·es-Américain·es au cours des 19^e et 20^e siècles. Ces images, transformées en cartes postales, ont abondamment circulé au sein de familles américaines blanches. Cependant, loin d'accorder une reconnaissance à l'oppression des noir·es aux États-Unis, ces images étaient au contraire des objets de divertissement. Maxime Cervulle interroge au prisme de cette histoire la circulation des images d'hommes noirs tués par la police américaine au 21^e siècle qui circulent sur les RSN et montre que celles-ci, alors qu'elles échouent à démontrer la responsabilité policière lors de procès, participent en revanche « *d'une trivialisation des vies noires, faisant de la mort d'Africains-Américains un objet de divertissement et de consommation médiatique* » (Cervulle 2016, 7). La visibilité peut donc tout à fait participer à des formes de « *réprobation sociale* » (Voirol 2005b, 17) ou encore de « *dépréciation symbolique* » (Voirol 2005a, 108). En rendant visible une information, une identité ou un discours, les acteurs issus de l'espace public traditionnel ont le pouvoir d'imposer des « *cadres médiatiques* » (Entman 1993), et ce faisant, de discréditer et de disqualifier des groupes sociaux (Dalibert, Lamy, et Quemener 2016b; Serrano 2016). Lors d'événements violents divers par exemple (attentats, émeutes urbaines), la presse est particulièrement active dans la disqualification de certains groupes sociaux. En montant en généralité dans la mise en récit de la violence, les journalistes fabriquent une « *figure de l'altérité* », qui renvoie autant à certaines identités (l'étranger, le jeune) qu'à certains espaces sociaux (le quartier populaire, la prison), représentés comme des menaces ou des ennemis (Garcin-Marrou 2007; Garcin-Marrou et Hare 2018).

Or, pour Ulrike Lune Riboni et Raphaële Bertho, « *les modes de représentation qu'offrent les espaces médiatiques et culturels dominants semblent verrouillés, souvent défavorables ou partiels* » pour les « *groupes et récits minoritaires* » (Riboni et Bertho 2020, 8). Il ne s'agit donc pas seulement, pour les groupes sociaux

situés en marge de l'espace public qui se mobilisent, de parvenir à *faire voir* (concentrer l'attention publique sur certaines thématiques), mais essentiellement de parvenir à *faire voir d'une certaine manière* (réussir à rendre légitime un cadrage particulier de la thématique défendue).

Les concepts critiques de « *régime de visibilité* » ou encore de « *visualité* », issus des *cultural studies* et des *visual studies* permettent d'interroger cette problématique de la visibilité au prisme des rapports sociaux et des rapports de pouvoir dans lesquels les processus de mise en visibilité s'inscrivent. Ainsi, le concept de « *régime de visibilité* » se fonde sur le travail de Stuart Hall à propos des « *régimes de représentation* », qu'il définit comme étant « *un répertoire d'images et d'effets visuels* » mobilisé dans un contexte historique spécifique, en particulier par les médias et dans les productions culturelles, fabriquant et entretenant ainsi des représentations stéréotypées de groupes sociaux subordonnés (Hall 1997)²⁹. Le concept de « *régime de visibilité* » est proposé en complément de cette définition, en donnant notamment une importance significative aux dispositifs techniques de production et de réception des images dans la fabrique des représentations. Il s'agit dès lors de

saisir non seulement les « *répertoires d'images et d'effets visuels* » mais aussi l'absence d'images, l'invisibilisation, ou encore d'interroger les modalités techniques par lesquelles les publics regardent (« *images pauvres*³⁰ » par exemple) et sont regardés (caméra de surveillance, satellites etc.). Il permet enfin, à la suite de Judith Butler, de considérer un régime d'*interprétation* racialisé, genré, etc. (Riboni et Bertho 2020, 12)

La « *visualité* », de son côté, telle que définie par Nicholas Mirzoeff, insiste plutôt sur le rôle des régimes politiques dans cette même fabrique de la naturalisation de la différenciation des groupes d'acteurs et des rapports de pouvoir *via*, entre autres, l'usage d'images, mais aussi d'imaginaires et d'idéologies (Mirzoeff 2011). Récemment, il a également été mis en avant le rôle de la modération automatisée par algorithmes sur les RSN dans la reconduction et la naturalisation en ligne des discriminations, ce qui passe par exemple par la suppression de certains contenus publiés par des militant·es LGBT, jugés « *haineux* » ou encore « *injurieux* » par les plateformes (Grison et Julliard 2021). La construction de l'ordre social passe ainsi également par la conception des technologies qui régissent l'ordre du visible. Plus largement, on peut donc considérer, à partir de ces différents

²⁹ Si Stuart Hall s'intéresse à la représentation stéréotypée des personnes racisées, cette notion peut très bien être mobilisée pour interroger d'autres représentations stéréotypées (genre, classe, etc.)

³⁰ Pour Ulrike Lune Riboni, les « *images pauvres* » sont par exemples des images pixellisées, dans lesquels ce qui est donné à voir n'est pas aisément compréhensible en raison de la faible qualité de l'image (Riboni 2019b).

éléments, que « *dans une société donnée, l'ordre social se construit à travers la communication* » (Maingueneau 2021). Les actes de résistance et de renversement d'une telle construction de l'ordre social passant par la production d'autres images et imaginaires sont considérés comme étant des « *contre-visualités* » (Mirzoeff 2011), ou pour le dire autrement, comme étant la « *constitution d'un champ d'apparence [qui] modifie un régime de visibilité* » et qui permet à « *des choses qui n'étaient pas pensables [de devenir] pensables* » (Rancière et Soto Calderón 2019, 45-47).

Interroger les logiques de construction du sens à partir du concept de thématisation

Il ne faut donc pas seulement se demander « *comment ce qui est donné à voir et à entendre circule d'un espace à l'autre, mais quels discours, quelles visions du monde et quelles définitions des termes des débats publics émergent* » dans ces espaces (Dalibert, Lamy, et Quemener 2016, 12).

Dans cette perspective, en sociologie des mouvements sociaux, la théorie des cadrages de l'action collective a déjà mis en avant la nécessité de mettre « *au centre de l'analyse la question des perceptions de l'injustice et des constructions du sens de l'action collective* » (Snow et al. 1986)³¹. Cette approche considère que « *les acteurs des mouvements sociaux sont [...] des agents signifiants activement engagés dans des activités de production et reconduction du sens auprès des autres membres, des adversaires, ainsi que de leurs auditoires ou des observateurs* » (Benford et Snow 2012, 223). Ce qui est considéré comme le cadre de l'action collective est ainsi ce qui résulte de la « *négociation d'un sens partagé* » (Gamson 1992)³². Pour le dire autrement, selon cette approche, certains acteurs s'accordent sur une définition du sens que doit porter une dénonciation, et d'autres en disposent, c'est-à-dire se mobilisent par rapport à une situation dont le sens de ce qui pose problème a déjà été prédéfini par d'autres.

Cette approche pose toutefois certaines limites. D'abord, il est considéré que la production de cadres est orientée vers l'action, c'est-à-dire vers le recrutement et l'organisation de mobilisations. Ainsi, les recherches qui embrassent cette théorie s'intéressent aux « *mécanismes de l'influence sociale* » dans une visée avant tout stratégique : la « *dimension affectuelle de l'engagement* » est laissée de côté (Sommier 2010). Or, l'engagement dans la lutte contre la répression et les violences policières est,

³¹ Cette version française de la citation est issue d'une traduction proposée dans Benford et Snow 2012.

³² Ibid.

pour beaucoup, la conséquence d'un vécu traumatique. Mettre de côté cette dimension pour saisir les logiques de construction du sens apparaît donc difficile.

Ensuite, cette approche opère une distinction entre celles et ceux qui produisent du sens et celles et ceux qui décident d'y adhérer ou non, l'idée de cadres renvoyant aux « *perspectives préétablies et disponibles pour le traitement d'une grande variété de situations problématiques* » (Quéré et Terzi 2015). La production de cadres est dans cette optique une affaire d'entrepreneuses de causes. Or, dans le contexte de la « *démocratie internet* » (Cardon 2010), les positions occupées par chacune ne sont pas si clairement définissables. Tout le monde peut participer, de manière plus ou moins intensive, à la construction collective du sens – sans que cela n'annihile pour autant l'existence de rapports de pouvoirs entre participantes. Il n'y a pas, malgré tout, d'un côté des activistes, et de l'autre des personnes à convaincre. De plus, comme l'explique Lilian Mathieu (2009), il y a dans cette distinction un impensé : adhérer à des revendications proposées par d'autres, ce n'est pas forcément adhérer à une même vision du monde. Se mobiliser pour dénoncer la répression et les violences policières revêt certes une même portée critique, cependant cela ne traduit ni nécessairement une même lecture de la situation (violences systémiques vs agents déviantes par exemple), ni la proposition de mêmes solutions pour résoudre le problème (réforme vs abolition de l'institution policière par exemple). Or, comme énoncé précédemment, c'est justement la pluralité des discours, des visions du monde et des termes des débats qu'il convient de mettre au jour dans ce travail pour saisir les logiques de construction du sens.

La théorie des cadrages de l'action collective s'intéresse également à la manière dont aboutissent les négociations sur le sens à attribuer à une situation, cela étant nécessaire, d'un point de vue stratégique, pour organiser des mobilisations. Cependant, la conversation sur les RSN n'a pas vocation à aboutir sur un consensus. Elle n'a même pas pour but de s'arrêter. La forme du mouvement des Gilets jaunes a embrassé, en partie au moins, cette logique de la conversation en ligne, avec par exemple l'opposition ferme d'avoir des leaders qui décident pour les autres, et avec l'exclusion de celles et ceux qui pouvaient chercher à occuper une telle place.

Enfin, cette approche ne s'intéresse pas aux commentatrices qui participent également à attribuer un sens aux situations. Cependant, cela est nécessaire à prendre en compte afin de saisir la manière dont le sens est aussi construit au sein de débats qui peuvent impliquer des acteurs très différents.

De la même manière que la notion de cadrage, celle de problématisation n'est pas totalement heuristique pour ce travail, étant donné que John Dewey la mobilise pour définir un processus qui aboutit également à un accord, ainsi qu'à la production d'une lecture commune et unifiante de ce qui pose problème : « *l'enquête est la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée [...] qu'elle convertit les éléments de la situation en un tout unifié* » (Dewey 1967, 169).

En conséquence, de par la logique de la conversation en ligne, qui n'est pas corrélée à un processus de décision et d'arrêt de la discussion pour définir, dans une logique descendante (*top-down*), un sens à attribuer stratégiquement à une situation, ainsi que de par l'existence d'une pluralité d'acteurs, qui ne forment pas nécessairement un même groupe et qui cherchent à attribuer des sens contradictoires à une même situation, il convient d'observer le phénomène étudié à partir d'un autre appareillage conceptuel.

Il sera donc préférable de parler de *thématisation*. Par ce terme, je désigne le processus qui consiste à produire individuellement ou collectivement des *thèmes* pour donner du sens à la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes. Un thème est un ensemble de discours qui désignent de la même manière une situation. Pour suivre Michel Foucault, « *les discours sont faits de signes³³ ; mais ce qu'ils font, c'est plus que d'utiliser ces signes pour désigner des choses. [Ils sont] des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent* » (Foucault 1969, 67). Ainsi, thématiser, c'est attribuer un sens particulier à une situation en la mettant en récit, à l'aide de textes, d'images, de vidéos, etc., mais aussi en mobilisant les caractéristiques technosémiotiques des espaces numériques d'interaction où a lieu la mise en récit.

De par les caractéristiques de la conversation en ligne mentionnées plus haut, thématiser est par ailleurs une activité sociale lors de laquelle le sens d'une situation n'est jamais définitivement déterminé : celles et ceux qui cherchent à attribuer un sens particulier à une situation sont confrontés à celles et ceux qui peuvent vouloir lui attribuer un autre sens. En discutant ou en débattant, ou encore en s'exprimant dans des espaces distincts du web ou des espaces distincts d'un même RSN, plusieurs lectures de la situation émergent et coexistent. Ces thèmes peuvent être des

³³ Les signes sont des « *éléments signifiants renvoyant à des contenus ou à des représentations* » (Foucault 1969, 67).

ensembles de contre-discours produits pour renverser l'ordre du visible, c'est-à-dire pour modifier le régime de visibilité dominant, comme ils peuvent être à l'inverse des ensembles de discours visant à maintenir l'ordre du visible.

Le choix de ce terme de *thématisation* découle de la lecture de deux travaux sur la répression et les violences policières, dans lesquels il a été mobilisé, sans y être conceptualisé, pour rendre compte de la manière dont on parle des violences policières (Cousin 2006; Poupin 2019).

Interroger les conditions matérielles d'élaboration du sens à l'aide de la technosémiotique

Il s'agit enfin de prendre en compte les conditions matérielles d'élaboration du sens. Loin d'être un « *espace public libre* » comme défendu par Manuel Castells (2015), l'espace numérique est au contraire un espace très contraint en raison de sa matérialité même. Internet est effectivement un système en réseau, un protocole de communication disposant d'une architecture technique qui définit des normes d'usages, des pratiques, etc. (Cardon 2019a; Lessig 2000; Musiani 2015). Le web, ce service d'internet où « naviguent » les internautes, est lui aussi composé d'un ensemble de standards techniques qui norment les pratiques (Sire 2019). De plus, le web revêt une dimension marchande importante qui participe au cadrage des usages. Les grandes plateformes numériques que l'on utilise cherchent effectivement à maximiser leurs gains (Citton 2014; Durand 2020; Smyrnaiois 2016; Zuboff 2019), ce qui n'est pas sans conséquence sur la manière dont la « *médiation technologique [influence] les pratiques, en configurant la manière dont elles sont rendues possibles* » (Bigot et al. 2021, 14). Cette visée économique des plateformes influence par exemple les pratiques des vidéastes politiques qui cherchent à « flatter » les algorithmes qui régissent les règles de visibilité dans ces espaces afin de gagner en popularité (Carlino 2020). Cela peut également avoir des implications à propos du type de contenu qui peut circuler en ligne. Comme l'explique Christian Fuchs : « *les réseaux sociaux commerciaux tels que YouTube sont à la fois des espaces de publication et des espaces de censure des discours militants*³⁴ » (Fuchs 2014, 156). Tout n'est pas dicible sur ces plateformes numériques. De bien des manières et pour des raisons diverses, la parole sur les RSN est régulée – censure, dégradation de la visibilité de certains contenus, etc. (voir par exemple les travaux de Badouard 2020; Cardon

³⁴ Ma traduction.

2019a; Grison et Julliard 2021 à ce sujet), ce qui peut avoir un impact non sans conséquence pour les groupes d'acteurs qui se mobilisent, à l'image de Gilets jaunes qui ont vu leur groupe Facebook « La France en colère – Carte des rassemblements » désactivé en juin 2020 parce que des publications ont été considérées comme allant « à l'encontre [des] Standards de la communauté en matière de violence organisée et apologie du crime³⁵ ». Autre exemple, pour lutter contre la diffusion de *fake news*, l'application de messagerie *WhatsApp* a limité les possibilités d'interactions, en rendant techniquement impossible, dans un premier temps, le transfert d'un même message vers plus de cinq conversations en une seule manipulation, puis dans un second temps, vers plus d'une seule et même conversation³⁶.

Ainsi la possibilité d'interagir, et donc de se mobiliser en ligne, est cadrée à différents niveaux par de nombreuses dispositions prises par les concepteurs, dont la liste donnée en exemple ici est loin d'être exhaustive. Les dispositifs, ainsi pensés, de par leur matérialité même, *orientent*, *incitent* et *contraignent* les pratiques d'écriture en ligne (Badouard, Mabi, et Sire 2016). Une telle constatation a conduit certains universitaires à exposer une critique des mobilisations en ligne qui ne disposent pas de leurs propres infrastructures de communication pour s'organiser et échanger, et qui voient en conséquence leur possibilités communicationnelles cadrées par des dispositifs façonnés par autrui. Pour Christian Fuchs (2014), se mobiliser politiquement sur des RSN qui ont une visée commerciale (tels Facebook, Twitter, YouTube, etc.) est parfaitement compréhensible dans le sens où la recherche de visibilité pour les militants y est plus aisée, ce qui rend ces espaces plus attractifs que d'autres. Malgré toutes les opportunités que ces espaces permettent, il estime qu'il faut cependant les mettre en balance avec les nombreuses problématiques qu'ils posent en même temps :

Il existe une contradiction entre, d'une part, ce qu'offrent les RSN en termes d'opportunité de mise en réseau des mouvements de protestation, de mobilisation, ainsi que de contournement des médias traditionnels, et d'autre part, les risques de surveillance, la censure, la séparation avec les manifestations de rue, l'infiltration

³⁵ Voir le tweet de la journaliste Aude Lancelin à ce sujet. Accès : <https://twitter.com/alancelin/status/1277706105683132418>.

³⁶ 07/04/2020. « Coronavirus : WhatsApp limite le transfert de messages viraux pour lutter contre les fake news ». *franceinfo*. Accès : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-whatsapp-limite-le-transfert-de-messages-viraux-pour-lutter-contre-les-fake-news_3903789.html.

par la police et les services secrets, le contrôle exercé par les plateformes et l'économie de la visibilité et de l'attention³⁷. (Fuchs 2014, 157)

Stefania Milan (2015) propose le concept de *cloud protesting* pour qualifier ce type de mobilisations où les groupes d'acteurs ne disposent pas de leurs propres infrastructures de communication pour échanger. De la même manière que Christian Fuchs, elle met en avant les bénéfices qu'il y a à se mobiliser à l'aide de telles infrastructures gérées par autrui : l'accès y est aisé et à volonté, et les coûts sont largement réduits pour les militantes. Cependant, pour elle, il y a d'abord une contradiction politique à s'organiser dans de tels espaces :

La référence à l'informatique dématérialisée – le *cloud* – sert à exposer l'ambivalence principale des mouvements sociaux contemporains : tout en prenant leurs distances par rapport aux valeurs du capitalisme numérique, les manifestantes s'appuient sur ce qu'il produit pour s'organiser et se mobiliser³⁸. (Milan 2015, 5).

Surtout, étant donné que les militantes n'ont pas la main sur les infrastructures, elles sont limitées dans leurs possibilités d'action en ligne : « *l'infrastructure configure de manière spectaculaire les options dont disposent les militantes et oriente en conséquence l'action collective de manière problématique* » (ibid., 8). Pour elle, à la suite des travaux de C. Gerlitz et A. Helmond (2013), le problème réside particulièrement dans l'« *affectivité positive* » que cherchent à générer les plateformes numériques, pour des raisons économiques, auprès de leurs utilisatrices : les internautes seraient poussées à « *aimer, apprécier, recommander et acheter plutôt qu'à discuter et critiquer* ». Elle déplore ainsi que « *les mouvements actuels ne soient pas suffisamment préoccupés par les infrastructures, contrairement à leurs prédécesseurs* » (Milan 2015, 8).

Toutefois, d'autres travaux sur le *web affectif* tendent à suggérer à l'inverse que de nombreux affects circulent sur les RSN et que leur expression est « *facilitée par le design des interfaces* », toujours dans une logique d'économie numérique basée sur les émotions (Alloing et Pierre 2017). Plusieurs travaux sur les débats en ligne montrent également à quel point les échanges à caractère politique qui ont lieu sur internet se sont largement « *brutalisés* » et intensifiés émotionnellement, en partie en raison

³⁷ Ma traduction.

³⁸ Ma traduction.

de la manière dont sont conçus les espaces d'interaction (Badouard 2017; Cervulle et Pailler 2014; Vörös 2018).

Pour étudier les espaces d'expression en ligne, il convient donc de suivre la démarche technosémiotique qui interroge le rôle de la matérialité des processus communicationnels pour « saisir les conditions matérielles d'élaboration des textes dans des environnements numériques » (Julliard 2015, 192). Il s'agit ainsi de considérer que les espaces numériques rationalisent et contraignent les modes d'expression (Bouquillion, Miège, et Moeglin 2015; Cotte 2004; Douyère 2019; Monnoyer-Smith 2013). Cela signifie que la dimension matérielle des espaces d'expression joue un « rôle dans la construction et la circulation des discours » (Mabi 2016, 127). Virginie Julliard (2021) le formule ainsi : « l'existence [des] signes est soumise à un support d'inscription, la physicalité [des] dispositifs a une incidence sur les types de signes qui peuvent être utilisés et sur la manière dont il peut en être fait usage, y compris aux plans conceptuels, cognitifs et émotionnel ». Ainsi, l'architecture de l'espace numérique régit les possibilités d'actions et d'interactions. Les mobilisations en ligne peuvent donc être approchées par leur « design », c'est-à-dire en interrogeant la manière dont les ressources techniques à disposition configurent et orientent les pratiques des internautes (Badouard 2014). Dans cette perspective, les espaces sociaux d'écriture numérique sont considérés comme étant structurants des dynamiques des conflits et des controverses en ligne, en autorisant certaines formes d'expression au dépend d'autres (Julliard 2015; 2017). En accroissant ou en limitant les possibilités d'appropriation et de reconstruction du sens des contenus en circulation, la matérialité de ces espaces affecte donc les possibilités d'*empowerment* des acteurs mobilisés (Bastard 2019; Devars 2015). Cette approche « design » des mobilisations sociales a récemment été prolongée par une approche en terme d'« *affordances* » qui insiste de son côté sur la manière dont les pratiques politiques s'adaptent aux caractéristiques communicationnelles des dispositifs numériques (Mabi 2020a; Tufekci 2019).

Ainsi, pour saisir ce que la médiation numérique fait à la manière dont a été construite, partagée et mise en visibilité la répression policière du mouvement des Gilets jaunes, il convient de coupler les différentes approches conceptuelles dont j'ai rendu compte ici. Il s'agit à la fois de prendre en compte la dimension fragmentée de l'espace public numérique, d'en interroger les caractéristiques technosémiotiques, et de considérer que les espaces d'expression en ligne sont autant d'arènes discursives où la situation a été thématifiée de différentes manières, par différents acteurs. Il s'agit

ainsi d'explorer finement quels discours ont été produits pour donner du sens à cette situation, et quels processus d'interaction et de circulation ont joué dans cette activité de thématization. Il s'agit en conséquence de comprendre en quoi les conditions matérielles d'élaboration des textes ont eu des effets sur le travail de thématization réalisé. Il s'agit aussi d'interroger les logiques de visibilité propres à ces espaces et de chercher à comprendre en quoi les Gilets jaunes ont cherché à faire exister des contre-visualités de la répression et des violences policières en opposition au régime de visibilité dominant produit par les institutions politiques et relayé par les médias traditionnels. Il s'agit encore de prendre en compte le contexte sociopolitique et historique dans lequel ces thématizations ont été élaborées.

La genèse de l'enquête

Je souhaite désormais revenir sur ce qui m'a conduit à travailler sur la conflictualité qui a opposé les Gilets jaunes aux forces de l'ordre³⁹.

C'est à Bagnolet, en Seine-Saint-Denis, le 27 novembre 2018, que cette thèse trouve sa genèse. Dix jours auparavant, le premier acte des Gilets jaunes avait lieu. Pour dire vrai, ce mouvement ne m'intéressait encore guère à ce moment. Je ne garde d'ailleurs qu'un vague souvenir de cette période. Quelques moments néanmoins me sont restés à l'esprit. Plusieurs jours avant que la mobilisation ne démarre, je me souviens avoir rendu visite à ma mère, dans la campagne auboise d'où je suis originaire. Et je me souviens que c'est de sa bouche que j'ai entendu pour la première fois ce nom de « Gilets jaunes ». Je me souviens aussi de sa surprise, lorsque j'ai répondu que cela ne m'évoquait rien, car selon elle, la télévision ne parlait que de ça, et qu'une vidéo, le « coup de gueule » de Jacline Mouraud⁴⁰, avait pourtant envahi Facebook. Malgré sa remarque, je n'ai pas cherché à en savoir plus à leur sujet. Puis le 17 novembre 2018 est arrivé. Cette date ne signifiait à ce moment encore rien pour moi. Car ce jour-là, je ne manifestais pas. Pour tout avouer, je sortais

³⁹ Cette thèse est écrite à la première personne du singulier, pour des raisons méthodologique et stylistique. Je justifierai ce choix plus en détail dans le chapitre 4.

⁴⁰ Jacline Mouraud. 27/10/2018. « Jacline Mouraud ». *YouTube*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=06pOTxTvnBU>.

de la Comédie Française en fin d'après-midi quand j'ai aperçu sur la rue de Rivoli de nombreuses motos vrombissantes passer en klaxonnant. Interloqué, je me suis souvenu de la discussion qui avait eu lieu quelques jours plus tôt avec ma mère, et je me suis fait la réflexion « c'est peut-être eux, les Gilets jaunes ».

Après ce premier samedi, des contenus liés à la mobilisation ont commencé à apparaître sur mes fils d'actualité Facebook et Twitter. Ce à quoi j'ai pu être confronté m'a d'abord inspiré plus d'antipathie qu'autre chose, car j'y ai vu le racisme ou encore l'homophobie⁴¹.

C'est à Bagnolet, le 27 novembre 2018, que mon regard sur la situation a totalement basculé. Suite à la proposition d'un ami, je me suis rendu ce soir-là à une discussion entre Edouard Louis (auteur) et Youcef Brakni (porte-parole du Comité Vérité pour Adama⁴²), animée par Fatima Ouassak (porte-parole du syndicat Front de mères et autrice), et en présence d'Assa Traoré (sœur d'Adama Traoré et fondatrice du Comité Vérité pour Adama). Les deux hommes devaient alors échanger au sujet des « similitudes et différences » entre les « quartiers populaires en banlieue » et le « monde rural délaissé » (voir Figure 1)⁴³.



Figure 1 Bannière de l'événement « quartiers populaires en banlieue et monde rural délaissé. Similitudes et différences »

⁴¹ Voir par exemple : L'info du vrai. 22/11/2018. « Les gilets jaunes : des propos racistes – L'info du vrai du 22/11 – CANAL+ ». *YouTube*. Accès : <https://youtu.be/pGQ1Oj84jjY?t=33> ; Konbini. 24/11/2018. « Ces gilets jaunes qui ont dénoncé des migrants ». *YouTube*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=xLnt0pMnqLY> ; L'Obs. 19/11/2018. « Racisme, homophobie, violences : les dérapages pendant les rassemblements des gilets jaunes ». *YouTube*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=biPfdUZmrw>.

⁴² Le Comité Vérité pour Adama (ou Comité Adama) est le collectif qui se mobilise pour que toute la lumière soit faite sur les circonstances du décès d'Adama Traoré, survenu le 19 juillet 2016 à la gendarmerie de Persan dans la Val-d'Oise.

⁴³ Un enregistrement partiel de l'événement est disponible sur YouTube. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=lfRIMIPGCY0>.

Une grande partie de la discussion a eu trait au mouvement naissant des Gilets jaunes et de la question des violences policières. Tout d'abord, deux prises de position d'Édouard Louis me permirent de prendre du recul sur les critiques que j'avais pu formuler et qui avaient conduit à mon désintérêt initial. La première critique concerne la distinction à réaliser entre l'*objet* que sont les classes populaires, et l'ensemble des *sujets* qui la constituent :

« Je n'ai pas besoin d'aimer les gens avec lesquels j'ai grandi pour me dire qu'il y a une situation de violence objective. [Je n'aime pas la position] qui consisterait à dire : "écoutez, il faut prouver que les classes populaires sont bien pour les défendre". Voyez ? Moi je m'en fous de ça ! [...] Il y a des homophobes et tout, ça, on va pas ne pas le dire. [...] Mais c'est pas la question... Et en fait, très souvent, sans s'en rendre compte, des gens qui pensent tenir un discours de gauche, sont en fait tomber dans une forme de d'idéologie méritocratique : "voilà, on va prouver qu'ils méritent qu'on se batte pour eux". Moi je dis on doit se battre contre des violences qui sont objectives⁴⁴. [...] »

La seconde est une critique du discours médiatique sur les Gilets jaunes, qui se focaliserait sur ces différents éléments problématiques afin de rendre inacceptable la mobilisation :

« Quand par exemple j'ai publié Histoire la Violence ou En finir avec Eddy Bellegueule, des journalistes disaient "Edouard Louis dit qu'il y a de l'homophobie, dit qu'il y a de la misogynie dans les classes populaires, il stigmatise, mon dieu...", alors que ce sont des journaux qui n'avaient jamais rien écrit sur les pauvres, jamais rien écrit sur les classes populaires, jamais rien écrit sur les classes dominées, qui d'un seul coup devenaient les hérauts de ça. Et puis quelques mois après, il y a les Gilets jaunes, et là ils disent "Ah voyez, c'est tous des affreux racistes", les mêmes personnes, voyez. Et donc ça rejoint l'importance de ce que disait Youcef juste avant, c'est qu'en fait les classes populaires, dans le discours, c'est la classe-objet qu'on va venir manipuler selon les intérêts du discours à un moment donné [...], selon ce qu'on veut dire à un moment donné, en fait, tant qu'on doit faire taire les classes populaires⁴⁵. »

Ensuite, ce sont les prises de position de Youcef Brakni qui m'ont interpellé. De son côté, il a pointé la difficulté qu'il y a à attirer l'attention des militant·es politiques sur les violences policières lorsqu'elles touchent les quartiers populaires, alors que celles-ci sont largement décriées lorsqu'elles touchent les mobilisations sociales :

« À chaque fois qu'on dit : "hey la gauche regardez par-là, regardez ce qu'on vit, regardez l'état d'urgence", [...] quand on dit que l'état d'urgence est une mesure coloniale, quand on dit que l'état d'urgence a été

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

appliqué pour la première fois le 17 octobre 1961 à Paris quand on a jeté 300 algériens à la Seine, qu'ensuite la deuxième fois c'était en Nouvelle-Calédonie – encore une fois, une nouvelle mesure, dans les années 1980, encore une fois, un nouveau territoire colonisé –, et que la troisième fois où c'est appliqué dans l'histoire de la V^{ème} République, c'est pendant les révoltes de 2005... Mais tout le monde regardait ailleurs, tout le monde s'en foutait : ce ne sont que des noirs et des arabes. Aujourd'hui qu'est-ce qui se passe avec l'état d'urgence ? Non seulement il a été rétabli pour tout le territoire, mais maintenant il est dans la loi. Et qu'est-ce qu'on a vu avec l'état d'urgence : des écolos ont été assignés à résidence. C'est l'état d'urgence, c'est légal, c'est l'état d'exception, Ça y est ça s'applique à vous. [...] Ça fait mal de devoir attendre que ça touche les classes moyennes blanches pour qu'enfin on se décide de bouger sur cette question-là. Évidemment que le Comité Adama n'aurait pas pris cette ampleur s'il n'y avait pas eu la répression de la "loi Travail". Évidemment que c'est plus facile pour nous d'aller à Tolbiac comme on l'a fait avec Assa, d'aller à Nanterre, d'aller à Paris 8, d'aller partout et de taper sur les doigts des étudiants en leur disant : "mais ça y est, vous avez découvert les violences policières, vous allez venir avec nous ? Vous allez venir à Beaumont⁴⁶ le 21 juillet, c'est bon ? Pour l'anniversaire ? Parce que vous nous avez demandé de venir à Nuit Debout, vous pouvez venir quand y a un mort dans les quartiers ? Au lieu de nous demander de venir à République ? C'est pas pour faire la leçon, ça fait pas plaisir. Mais c'est concret ça, c'est nos vies. Donc ce n'est pas normal, vous pouvez pas savoir comment ça blesse d'attendre que vous soyez touchés pour que vous puissiez bouger⁴⁷. »

Dans un second temps, il a tissé des liens entre la situation dans les quartiers populaires et le mouvement des Gilets jaunes et a expliqué que le Comité Adama se mobiliserait également pendant cette période :

« c'est quoi les Gilets jaunes ? c'est des [...] êtres humains qui sortent dans la rue en gilet jaune [...] et qui décident de sortir parce que concrètement [...] ils n'arrivent plus à vivre en fait, ils n'en peuvent plus, bon ça fait un moment, mais là ça va trop loin, parce qu'en plus du fait de ne plus arriver à vivre, on a l'arrogance de Macron, on a son mépris, on a sa condescendance, il est insupportable – non seulement il t'écrase, mais en plus il t'écrase en se tapant une barre en fait, c'est ça qui est juste insupportable chez Macron. Et donc voilà ils ont décidé de sortir, d'aller sur les Champs-Élysées, d'aller dans les lieux de pouvoir. [...] Donc nous on s'est dit : mais nous aussi ! Les quartiers populaires vivent dix fois plus la question sociale, la question économique, la question du chômage. Je tiens quand même à dire que dans certains quartiers c'est 40 % de chômage quand même – la moyenne nationale c'est 10% – [...], alors qu'on habite tout près des grands centres urbains [...]. Juste pour dire que cette question sociale qui est portée par les Gilets jaunes, sachez-le, nous c'est

⁴⁶ Ville de résidence d'Adama Traoré, et lieu de de l'interpellation qui a conduit à son décès le 19 juillet 2016.

⁴⁷ Un enregistrement partiel de l'événement est disponible sur YouTube. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=lfRIMIPGCY0>.

fois dix. Que ce soit l'enclavement, la relégation, la misère sociale, etc. donc il était tout à fait légitime, on demande la permission à personne, on ne rejoint pas, on va, et on y sera⁴⁸. »

Étonnamment, l'essentiel n'est pas encore là. J'étais déjà convaincu par ces prises de parole, mais il manquait l'étincelle, qui n'a pas tardé à se faire jour. À l'issue de la discussion, un homme a invectivé Edouard Louis sans rapport avec l'échange qui venait d'avoir lieu, mais au sujet de son livre *Histoire de la Violence*. Alors qu'une dispute éclate entre les deux hommes, Assa Traoré, dont je n'avais pas remarqué la présence tout contre mon épaule, est intervenue avec la prestance et l'éloquence qui la caractérisent. Sans être capable de me remémorer du contenu de son texte, je me souviens l'avoir écouté recadrer l'échange autour des problématiques de la soirée, puis parler de son frère. Surtout, je me souviens de la puissance de cette prise de parole, et de l'émotion que celle-ci provoqua : nous pleurons toutes et tous.

Je suis alors sorti de cet événement avec la conviction que mes travaux de recherche ne pouvaient désormais plus concerner autre chose que la question des violences policières. Le recul que m'avait fait prendre l'échange auquel je venais d'assister m'avait en même temps permis de considérer le mouvement des Gilets jaunes comme une révolte populaire à laquelle il était tout à fait légitime de s'intéresser. Sans me douter de la dimension que prendrait par la suite la répression du mouvement des Gilets jaunes, je décidai alors d'engager le travail. Cette décision d'enquêter sur la répression policière des Gilets jaunes, qui commença à germer sur le chemin du retour, dans les rues de Bagnolet et de Montreuil, pourrait être résumée par ces interrogations rhétoriques formulées par Édouard Louis au cours de la soirée :

« Quand j'entends Assa parler, je me dis : comment on peut ne pas être concerné ? [...] Comment on peut parler d'autre chose ? Comment on peut penser à autre chose ? Comment on peut ne pas se battre ? Comment on peut ne pas être là⁴⁹ ? »

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

L'enquête

Je me suis alors lancé dans l'enquête au courant de l'automne-hiver 2018-2019 en ayant en tête quelques questions simples : que se raconte-t-il sur les RSN au sujet de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes ? En contexte numérique, où en parle-t-on ? Qu'en dit-on ? Qui en parle ? Quels sont les discours et quels sont les contenus mobilisés comme « *appuis documentaires* » (Rebillard 2017) à ces discours ? Comment les discours et les contenus circulent-ils, depuis les rues, les ronds-points et tous les autres espaces urbains où l'on se mobilise jusque dans les espaces numériques d'expression ? Comment circulent-ils entre les différents espaces d'expression où se mobilisent les Gilets jaunes et les autres acteurs susceptibles de réagir à la répression en cours ?

Je me suis donc dans un premier temps lancé dans une longue observation exploratoire, pour prendre la mesure de la situation en cours. Pour ce faire, j'ai consulté l'actualité via la presse ou des extraits d'émissions de télé, j'ai lu des rapports produits par différentes associations et institutions⁵⁰, des textes législatifs, ou encore ce qui a été publié sur différents RSN : Facebook et Twitter notamment. J'ai participé à certaines manifestations parisiennes et j'ai échangé, de manière informelle, avec des participant es, qui pouvaient être des connaissances, ou non. Ce travail d'acculturation a été poursuivi tout au long de ce travail de thèse.

Mon attention s'est focalisée sur deux terrains où j'ai décidé d'investiguer afin de constituer un corpus de données numériques au sujet de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes : les RSN Facebook et Twitter. Facebook, espace d'expression et d'interaction par excellence des « *familles modestes* » (Pasquier 2018), a été le lieu principal de la mobilisation numérique des Gilets jaunes, en particulier au travers des groupes de dimensions locales et nationales dans lesquels les différentes mobilisations et actions ont été en partie organisées. Twitter, de son côté, a plutôt été un espace où la mobilisation et sa répression a été largement documentée et commentée par des acteurs qui n'étaient pour la plupart pas des Gilets jaunes, mais des politicien nes, des acteurs médiatiques, des anonymes, etc.

⁵⁰ Les rapports mentionnés ont été produits par l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Défenseur des Droits Jacques Toubon, le Sénat, le ministère de l'Intérieur, la Ligue des droits de l'homme (LDH), l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Acrimed ou encore Amnesty International.

Sur le plan empirique, ce travail s'appuie donc sur l'étude des interactions et des images partagées sur ces deux RSN, ainsi que sur l'analyse de la matérialité de ces espaces d'expression en ligne. J'ai rejoint à partir de janvier 2019 neuf groupes Facebook de Gilets jaunes, dans lesquels j'ai mobilisé une démarche ethnographique en ligne (Hine 2000; 2017; Jouët et Le Caroff 2012), qui m'a permis de collecter un matériau contenant 170 publications et 31 000 commentaires environ, ainsi que 392 captures d'écran contenant ou bien des publications, ou bien des commentaires.

Pour mener l'étude sur Twitter, j'ai opté pour une démarche technosémiotique. Dans un premier temps, en décembre 2018, j'ai entrepris de coder un programme informatique de collecte, que j'ai ensuite utilisé du 11 au 21 janvier 2019. Cette première collecte, finalement mise de côté, m'a cependant permis de rendre plus robuste la méthode de collecte entreprise. Entre le 26 janvier et le 19 mars 2019, j'ai mobilisé le programme TOAST⁵¹, qui m'a permis de collecter 1 500 976 tweets, ainsi que 31 698 images (photos, vidéos, schémas, etc.) qui ont été partagées 446 824 fois. En supplément, j'ai également mobilisé le programme de *scrapping* Twint⁵², afin de collecter des tweets en lien avec une affaire de violences policières particulière : l'affaire Geneviève Legay. Ce programme m'a permis de constituer un corpus de 10 329 tweets publiés entre le 23 mars et le 24 avril 2019.

Plan de la thèse

Pour développer mon argument, j'ai construit un plan en sept chapitres.

Dans le premier chapitre, l'objectif est de construire l'objet de recherche qui a été travaillé dans cette thèse. J'y montre de quelle manière les Gilets jaunes, qui sont pour la plupart des primo-manifestants, ont investi l'espace public urbain, de façon très dispersée sur l'ensemble du territoire français pour se rendre visible aux yeux du pouvoir. Je montre que leur irruption dans l'espace public urbain a fait face à un dispositif de maintien de l'ordre toujours plus conséquent semaine

⁵¹ TOAST est un acronyme récursif qui signifie « TOAST outils pour l'analyse sémiotique de Twitter ». Accès : <https://github.com/Amleth/TOAST-outils-pour-l-analyse-semiotique-de-Twitter>.

⁵² Le *scrapping* est une technique d'extraction de contenus accessibles publiquement sur le web. Accès : <https://github.com/twintproject/twint>.

après semaine, qui a fait de nombreux euses blessés et qui a été largement décrié par de nombreux acteurs, mais aussi justifié par d'autres. En montrant que cette mobilisation a notamment été organisée en amont au sein de nombreux groupes Facebook, je défends que cela a permis aux Gilets jaunes de disposer d'espaces numériques propices à l'accueil d'une activité de dénonciation du dispositif de maintien de l'ordre qui leur a été opposé. Je montre également dans ce chapitre que la mobilisation et sa répression n'ont pas été documentées et commentées que dans les seuls groupes Facebook de Gilets jaunes, mais aussi sur Twitter, où de nombreux acteurs, non Gilets jaunes, se sont également mobilisés.

Dans le deuxième chapitre, je rendrai compte des différents travaux qui ont été conduits en sciences sociales sur la mobilisation des Gilets jaunes. Je montrerai que les Gilets jaunes ont essentiellement été approchés par la sociologie et par les sciences politiques, qui sont surreprésentées dans la littérature sur le sujet. Si des travaux en SIC s'y sont aussi intéressés, cela l'a été dans une moindre mesure. Ainsi, je défendrai qu'il y a un enjeu fort à se saisir d'un tel phénomène politique en l'appréhendant à partir d'une approche communicationnelle, dans la suite des quelques travaux en SIC mobilisés dans ce chapitre.

Le troisième chapitre sera consacré à la contextualisation historique et sociétale des phénomènes conflictuels entre les forces de l'ordre et les citoyens. Je reviendrai ainsi sur l'évolution des modalités opératoires du maintien lors des dernières décennies, ainsi que sur l'intensité des violences qui lui sont associées, en fonction des contextes et des groupes sociaux concernés par l'action des forces de l'ordre. Je montrerai en conséquence que si les situations de maintien de l'ordre sont multiples, il en va de même pour les discours associés. J'insisterai notamment sur le fait que si les concepts de répression ou de violences policières peuvent apparaître homogénéisants, ils recouvrent en réalité des situations multiples, et font appel à des arguments très différents en fonction des situations. Je montrerai également, qu'au-delà de cette diversité de situation et de discours, de nombreux points de contacts ont existé entre les différents groupes concernés par la répression et les violences policières pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Dans le quatrième chapitre, je présenterai l'appareillage méthodologique mis en place pour saisir les modalités de circulation des images en ligne, les différentes thématisations qui ont été réalisées, ainsi que les conditions matérielles d'élaboration du sens, afin de répondre à la problématique posée. J'explicitai les terrains étudiés (certains groupes Facebook de Gilets jaunes, ainsi que des

tweets contenant certains mots-clés) ainsi que les méthodes employées (démarche ethnographique en ligne pour Facebook, méthodes numériques pour Twitter). Je décrirai également dans ce chapitre mon positionnement épistémologique, en expliquant notamment en quoi ce travail de thèse m'a affecté, et en posant la question de l'engagement dans la recherche en sciences sociales.

Dans le cinquième chapitre, consacré à l'analyse des groupes Facebook de Gilets jaunes, je montrerai que ces derniers ont été investis par de nombreux *«euses participant·es* au mouvement, qui y ont partagé et discuté leur expérience de la confrontation avec les forces de l'ordre lors des différents actes du mouvement. J'expliquerai ainsi que dans ces groupes Facebook, cette confrontation a été thématifiée : en la mettant en récit pour chercher à la rendre visible, les Gilets jaunes ont donné un sens à leur expérience. J'expliquerai également que cette mise en récit et cette construction du sens se sont largement appuyées sur le partage de nombreuses images, à partir desquelles des témoignages, des critiques, des revendications, etc. ont été formulés. J'exposerai ainsi que la mise en récit de la répression du mouvement a été structurée autour de certains motifs iconiques, c'est-à-dire par un ensemble d'images qui renvoient à des objets récurrents (blessures, armes, visages d'agent·es, etc.). J'insisterai notamment sur la dimension plurielle et contradictoire de la thématification entreprise, qui n'est pas parvenue à aboutir sur un accord au sujet du sens à attribuer à l'expérience vécue. Enfin, je montrerai dans ce chapitre que l'activité de thématification critique entreprise a été favorisée par certaines formes de circulation des contenus autorisées par la plateforme, mais aussi que cette circulation est restée limitée et n'a pas permis, en tant que telle, de donner de la visibilité extra-communautaire à la thématification réalisée.

Dans le sixième chapitre, consacré à l'analyse de mes corpus de tweets, je montrerai que la thématification proposée à partir d'images a été plus polarisée et moins approfondie sur Twitter que dans les groupes Facebook étudiés. Je montrerai que les discours critiques des forces de l'ordre ont été bien plus visibles que les discours favorables à leur action. Je m'attarderai également dans ce chapitre à exposer le rôle des acteurs dans la circulation des contenus sur Twitter. Je montrerai que de multiples communautés se sont exprimées et ont interagi au sujet de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes, et que différents rôles ont été occupés pour faire fonctionner cette circulation. Je défendrai ainsi que les acteurs issus de l'espace public traditionnel (médias traditionnels, institutions politiques) ont intensément participé à la production d'images et de thématifications critiques sur cette plateforme. J'interrogerai enfin dans ce chapitre si l'on peut considérer Twitter comme étant un espace de passage entre, d'un côté, les groupes Facebook de

Gilets jaunes, où ces derniers ont proposé leur propre thématization de la répression vécue, et de l'autre, les espaces publics médiatiques et politiques plus traditionnels. J'interrogerai ainsi les logiques de circulation transplateforme, ainsi que les logiques de circulation entre des espaces en ligne et hors ligne. J'exposerai les logiques du fonctionnement de cette circulation, ainsi que ses limites.

Enfin, dans le septième chapitre, à partir des constats réalisés dans les deux chapitres précédents, je défendrai que le mouvement des Gilets jaunes est un laboratoire d'étude pertinent pour interroger le renouvellement du statut des images qui circulent dans les espaces en ligne. En deux temps, je prolongerai d'abord les débats scientifiques qui s'intéressent à la question de l'authenticité des images numériques. Je reviendrai ensuite sur la question des régimes de visibilité de la répression et des violences policières, en défendant que la prolifération d'images sur les RSN pendant le mouvement des Gilets jaunes est venue renouveler les manières de donner à voir ce phénomène.

Chapitre 1

La mobilisation des Gilets jaunes : une situation conflictuelle documentée et commentée sur les RSN

« Nous ne sommes pas dans le même camp, madame. »

Didier Lallement, préfet de police de Paris,

À une militante Gilet jaune, le 16 novembre 2019.

Lorsque je me suis engagé dans ce travail, à peine deux semaines après le début de la mobilisation, aucun travail universitaire n’existait, logiquement, à propos du mouvement des Gilets jaunes. Je me suis donc dans un premier temps lancé dans une longue observation exploratoire, pour prendre la mesure de la situation en cours. Pour ce faire, j’ai lu la presse, des rapports produits par différentes associations et institutions⁵³, des textes législatifs, ou encore ce qui a été publié sur différents RSN : Facebook et Twitter. J’ai participé à certaines manifestations parisiennes et j’ai échangé, de manière informelle, avec des participant·es, qui pouvaient être des connaissances, ou non. J’ai pris de nombreuses notes de ces lectures et de ces échanges. Ce travail d’acculturation a par ailleurs été poursuivi tout au long de ce travail de thèse, ce qui a permis d’obtenir certains résultats, en couplage avec les analyses des données récoltées via l’appareillage méthodologique numérique mis en place.

Ce premier chapitre est donc consacré à la construction de l’objet de recherche qui a été travaillé dans cette thèse, et dont les contours ont été définis grâce à cette observation exploratoire. Dans un premier temps, je montre de quelle manière les Gilets jaunes, qui sont pour la plupart des primo-manifestants, ont investi l’espace public urbain, de façon très dispersée sur l’ensemble du territoire

⁵³ Les rapports mentionnés ont été produits par l’Organisation des Nations Unies (ONU), le Défenseur des Droits Jacques Toubon, le Sénat, le ministère de l’Intérieur, la Ligue des droits de l’homme (LDH), l’Action des chrétiens pour l’abolition de la torture (ACAT), Acrimed ou encore Amnesty International.

français pour se rendre visible aux yeux du pouvoir. Je montre que les Gilets jaunes se sont mobilisés selon une grande variété de formes, plus ou moins radicales, que cela soit de l'ordre de la pratique ou du symbolique, en empruntant largement au répertoire de l'émeute. Leur irruption dans l'espace public urbain a ainsi fait face à un dispositif de maintien de l'ordre toujours plus conséquent semaine après semaine, qui a fait de nombreux «euses blessé es et qui a été largement décrié par de nombreux acteurs, mais aussi justifié par d'autres.

En montrant que cette mobilisation s'est notamment organisée en amont au sein de nombreux groupes Facebook, je défends que cela a permis aux Gilets jaunes de disposer d'espaces numériques propices à l'accueil d'une activité de dénonciation du dispositif de maintien de l'ordre qui leur a été opposé. Je montre également que la mobilisation et sa répression n'ont pas été documentées et commentées que dans ces seuls groupes Facebook par les Gilets jaunes eux-mêmes, mais que Twitter a également été un espace propice, pour de nombreux acteurs, à ce travail de documentation et de commentaire d'une conflictualité violente et complexe, bien que les Gilets jaunes n'aient investi cet espace que dans une moindre mesure. Ces différentes constatations font qu'il est pertinent d'aller observer ce qu'il s'est joué dans ces espaces numériques en détail.

1.1. Les Gilets jaunes face et les forces de l'ordre

1.1.1. Naissance d'une conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre

17 novembre : Une détermination pacifique confrontée au maintien de l'ordre pour la première fois

La mobilisation physique des Gilets jaunes s'est déroulée dans de nombreux endroits et s'est inscrite durablement là où elle s'est manifestée. Il y a eu une grande variété des formes de mobilisation. Le 17 novembre 2018, date du premier acte du mouvement, plus de 280 000 personnes – selon le ministère de l'Intérieur – se sont réunies en 2 000 points très dispersés sur l'ensemble du territoire dans le but explicite de « bloquer le pays ». La plupart des opérations de blocages, de barrages filtrants ou encore d'opérations escargots n'ont pas été déclarées en préfecture. De nombreux espaces de circulation automobile et certains espaces symboliques du capitalisme péri-urbain ont

ainsi été les espaces de la mobilisation : les voies rapides en périphérie des villes, les autoroutes, leurs péages, les ronds-points, ou encore les accès aux zones commerciales. Ces espaces ont également été des espaces d'expression de revendications, à l'aide de pancartes, de chants⁵⁴, de musiques, ou encore de slogans directement écrits sur les gilets jaunes revêtus pour l'occasion⁵⁵.

Les lieux de pouvoir ont été d'autres cibles importantes des différentes manifestations organisées, comme certaines préfectures, ou même le palais de l'Élysée, qui est le lieu de résidence du président de la République Emmanuel Macron, où de nombreux Gilets jaunes ont voulu se rendre pour se confronter à celles et ceux désigné·es comme étant responsables de leurs difficultés à pouvoir vivre dignement. Les pavés des beaux quartiers de l'ouest parisien ont également été foulés lors de la mobilisation. L'investissement de ces espaces habituellement épargnés par les manifestations témoigne de l'expression d'une critique oligarchique par le mouvement, c'est-à-dire d'une critique du pouvoir et des élites, qui se matérialise dans la volonté de déranger, de se rendre visible aux yeux de celles et ceux désignés comme responsables, mais aussi considérés comme insensibles à leurs situations de vie difficiles.

Lors de la première journée de mobilisation du 17 novembre 2018, les relations entretenues entre les Gilets jaunes et les différentes forces de l'ordre mobilisées, spécialisées ou non, ont été ambivalentes. D'un côté, sur certains points de blocage, les agent·es de police ou les gendarmes présent·es connaissaient des manifestant·es, discutaient ensemble, et pouvaient même comprendre leur colère. Face aux tentatives de forçage de barrages par certain·es automobilistes qui ont provoqué plusieurs blessé·es et la mort d'une femme ce samedi, les forces de l'ordre sont intervenues pour arrêter les conducteur·trices concerné·es, ce qui a suscité l'approbation des Gilets jaunes. Dans une vidéo tournée sur un point de blocage à Grasse, on peut voir par exemple un automobiliste franchir un barrage, emportant avec lui un policier sur son capot. L'automobiliste s'est arrêté quelques mètres plus loin, poursuivi par d'autres policiers et des Gilets jaunes. Après avoir été mis en joue, le conducteur est sorti de son véhicule et a été menotté. L'action des policiers

⁵⁴ Voir par exemple les chants des Gilets jaunes de Commercy, disponibles en ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=Q2uV4UrjsS4> ; <https://www.youtube.com/watch?v=YUsKtUcbagM>.

⁵⁵ Un grand nombre de messages écrits ou dessinés sur les gilets jaunes sont disponibles dans la galerie numérique *Plein le dos*, accessible en ligne : <https://pleinledos.org>.

a été saluée par les Gilets jaunes présents qui ont applaudi, ainsi que par un homme que l'on peut entendre dire « *bravo messieurs* » dans la vidéo⁵⁶.

D'un autre côté, sur d'autres points de blocage, les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogènes, notamment en fin de journée, pour lever les blocages et les occupations. Des manifestations ont également été réprimées malgré leur pacifisme, car les rassemblements posaient deux problèmes majeurs : leur caractère non déclaré et leurs cibles, à savoir les lieux de pouvoir. Lorsque des Gilets jaunes se sont rassemblés sur l'avenue des Champs-Élysées dans le but de se rendre au palais de l'Élysée, les forces de l'ordre s'y sont évidemment opposées et ont nassé⁵⁷ les quelques manifestant·es présent·es le matin. Au fil de la journée, le nombre de manifestant·es présent·es sur l'avenue a dépassé le millier. Le faible dispositif en place a alors été débordé : les forces de l'ordre ont abandonné l'avenue aux Gilets jaunes pour se concentrer sur la seule protection des accès au palais de l'Élysée. Toutefois, les manifestant·es sont parvenu·es à s'approcher de la résidence du chef de l'État, ce qui a poussé les forces de l'ordre à faire usage de gaz lacrymogènes pour les repousser afin de les garder à bonne distance de leur destination. Une situation similaire a eu lieu aux abords de la préfecture du Finistère, à Quimper, où du gaz lacrymogène a également été utilisé par les forces de l'ordre pour en éloigner les Gilets jaunes. La situation s'est en conséquence détériorée et a tourné à l'affrontement. Plusieurs tirs de LBD 40 ont été relevés, alors même que l'usage de cette arme dans le cadre d'activités de maintien de l'ordre est largement controversé. Un manifestant qui s'est trop approché du cordon de CRS a reçu une balle en caoutchouc en plein visage, zone du corps qu'il est interdit de viser avec cette arme. Il a perdu un œil suite à ce tir⁵⁸.

De nombreuses personnes qui n'avaient jamais manifesté auparavant ont découvert, ce 17 novembre 2018, ce qu'est un dispositif de maintien de l'ordre et les limites posées à la liberté de manifester. La dimension nouvelle de l'engagement de celles et ceux qui ont revêtu le gilet jaune

⁵⁶ La vidéo a été relayée par le quotidien *Nice-Matin* sur son compte Twitter. Accès : https://twitter.com/Nice_Matin/status/1063708537350758400.

⁵⁷ La nasse, ou le nassage, est une technique de maintien de l'ordre qui vise à retenir les manifestant·es dans un espace donné, mobile ou immobile, sans leur laisser la possibilité de s'en extraire.

⁵⁸ Mathiot, Cédric. 19/11/2018. « Cette vidéo d'un gilet jaune blessé au visage par un tir de flashball est-elle authentique ? ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/checknews/2018/11/19/cette-video-d-un-gilet-jaune-blesse-au-visage-par-un-tir-de-flashball-est-elle-authentique_1692992.

est centrale pour comprendre le phénomène d'escalade de la violence entre les manifestant·es et les forces de l'ordre. Cette dimension est par exemple révélée par des résumés journalistiques de procès⁵⁹ et par des déclarations d'avocat·es ayant défendu des manifestant·es arrêté·es lors de différents actes de la mobilisation :

« Les gilets jaunes que j'ai défendus avaient pour la plupart un casier judiciaire vierge. Ils n'étaient pas connus des services de police et n'avaient jamais commis de violences. On trouve parmi eux des jeunes et des moins jeunes, souvent issus de classes populaires ou paupérisées, qui n'ont pas le profil de casseurs. Certains n'avaient même jamais participé à une manifestation avant la naissance des gilets jaunes⁶⁰. »

Ainsi, il apparaît que le recours au déploiement d'un arsenal répressif (nasses, usage de gaz lacrymogènes, tirs de LBD 40) est bien plus conséquent aux velléités des Gilets jaunes – bloquer la circulation automobile et la consommation, se rendre dans des lieux de pouvoir – qu'à une volonté d'en découdre avec les forces de l'ordre.

Or, la mise en déroute du projet des manifestant·es par les forces de l'ordre a été vécue comme un véritable déni de démocratie, en particulier en ce qui concerne leur volonté d'aller s'exprimer dans les lieux de pouvoir, car la répression policière a été interprétée par les Gilets jaunes comme une opposition de la part de l'État au droit de manifester⁶¹. Les forces de l'ordre ont ainsi été critiquées et huées, dès ce premier jour de mobilisation, comme on peut l'entendre dans une vidéo : « *la violence elle vient de vous ! [...] Vous êtes la honte, la honte de la France*⁶² ! ».

Loin de parvenir à endiguer la mobilisation et la détermination des Gilets jaunes, le dispositif de maintien de l'ordre auquel les manifestant·es se sont heurté·es a conduit à l'escalade de la violence, le jour-même, mais encore plus lors des semaines qui ont suivi.

⁵⁹ Kheniche, Ouafia. 10/12/2018. « "Ce que j'ai fait décrédibilise le mouvement" : récit des comparutions immédiates de "gilets jaunes" ». *France Inter*. Accès : <https://www.franceinter.fr/justice/ce-que-j-ai-fait-decredibilise-le-mouvement-recit-des-comparutions-immediates-de-gilets-jaunes>.

⁶⁰ Moizan, Antoine et Thomas Coustet. 03/05/2019. « Gilets jaunes : "c'est en comparution immédiate qu'on est le plus mal jugé" ». *Dalloz Actualité*. Accès : <https://www.dalloz-actualite.fr/interview/gilets-jaunes-c-est-en-comparution-immediate-qu-est-plus-mal-juge>.

⁶¹ Triolier, Gilles, Nathalie Stey et Aline Leclerc, 17/11/2018. « "Gilets jaunes" : "Pour une première manifestation, on est servis !" ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/17/gilets-jaunes-pour-une-premiere-manifestation-on-est-servis_5384999_3224.html.

⁶² La vidéo mentionnée a été publiée par un journaliste du *Monde* sur Twitter. Elle est accessible au lien suivant : <https://twitter.com/pibzedog/status/1063826863355817986>.

Les actes : événements de l'escalade de la colère et de la violence

Le samedi suivant, lors de l'acte 2 de la mobilisation, 8 000 personnes se sont rendues à Paris et ont à nouveau voulu se diriger vers l'Élysée. En conséquence, la manifestation dans le secteur a été interdite. À nouveau, les Gilets jaunes n'ont pas accepté qu'on leur refuse le droit de manifester au plus près des lieux de pouvoir. À nouveau donc, les Gilets jaunes ont été repoussés par un dispositif de maintien de l'ordre, cette fois plus conséquent et mieux organisé. Pour y faire face, sur les Champs-Élysées, quelques manifestants ont dépavé une partie de l'avenue, allumé des feux et construit des barricades avec du mobilier urbain, de chantier et des éléments de terrasses de cafés.

En réaction à ce qui a été vécu comme un État qui reste sourd et muet aux revendications et aux appels à l'aide formulés par les Gilets jaunes, et qui empêche le « *peuple* » – autodéterminé comme tel – de manifester là où il le souhaite, la contestation s'est amplifiée, notamment les 1^{er} et 8 décembre, dates où l'ouest parisien a été le théâtre d'une tension extrêmement importante et de nombreuses destructions. Le 1^{er} décembre, une dizaine d'immeubles et plus d'une centaine de véhicules ont été incendiés. Des magasins de luxe ont été pillés. Des barricades ont été dressées et du mobilier urbain a été découpé à la disqueuse. Les confrontations directes avec les forces de l'ordre se sont intensifiées également. Le Palais Brongniart, qui accueillait par le passé la Bourse de Paris, a été pris pour cible. Fait le plus marquant de ce troisième samedi de mobilisation, l'Arc de Triomphe a été attaqué après avoir été abandonné par des forces de l'ordre désemparées⁶³.

La situation à Paris a ainsi pu être qualifiée d'« *insurrectionnelle*⁶⁴ ». En province également, la contestation a explosé avec par exemple l'incendie de la préfecture du Puy-en-Velay⁶⁵, ou encore avec l'incendie d'un péage à l'aide d'une camionnette enflammée⁶⁶. Symboliquement aussi, la

⁶³ Cette scène est par exemple visible dans une vidéo publiée sur YouTube par le compte *PLC Production*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=cu-e8kuTqWA>.

⁶⁴ 02/12/2018. « "Gilets jaunes" : climat insurrectionnel à Paris ». *France Info*. Accès : https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/prix-des-carburants/gilets-jaunes-climat-insurrectionnel-a-paris_3081477.html.

⁶⁵ Cette scène est par exemple visible dans une vidéo publiée sur YouTube par le compte *Nous Info*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=yimivd-chyVk>.

⁶⁶ Cette scène est par exemple visible dans une vidéo publiée sur YouTube par le compte *RuTube France*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=ITsMaDAOuDg>.

contestation a pu gagner en radicalité, avec par exemple la construction de fausses guillotines sur certains ronds-points⁶⁷.

Les importantes tensions entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes ont perduré et se sont intensifiées au fil des samedis, avec divers événements qui ont pu, par moment, cristalliser l'attention des médias et du personnel politique, comme le 5 janvier 2019 avec l'attaque du ministère de Benjamin Griveaux au transpalette⁶⁸, ou le 16 mars 2019 avec l'attaque et l'incendie du Fouquet's⁶⁹.

1.1.2. L'émeute : un concept pour penser l'action des Gilets jaunes et la confrontation avec les forces de l'ordre

Comment comprendre cette évolution du répertoire d'action des Gilets jaunes, depuis des pratiques pacifiques vers des pratiques émeutières ? Laurent Jeanpierre explique effectivement que pendant les Gilets jaunes, « *la pratique émeutière s'est [...] diffusée avec le soulèvement* » (Jeanpierre 2019, 22). Olivier Fillieule et Fabien Jobard rendent également compte d'un tel basculement du mouvement, dès décembre 2018, depuis un investissement désorganisé de l'espace public, une « *pratique néophyte de la rue [...] en dehors de toute connaissance des règles de l'action collective* » (Fillieule et Jobard 2020, 58), vers des modes de protestation émeutiers plus imprévisibles, moins légitimes et moins tolérés, avec des formes de « *radicalisation et [de] montée de la violence lors des rassemblements de Gilets jaunes* » (ibid., 64), ces derniers estimant que seule l'« *action non-conventionnelle [...] était apte à capter l'attention des responsables gouvernementaux* », c'est-à-dire que les « *destructions, dégradations et affrontements avec les forces de l'ordre [ont été considérés] comme un moyen efficace d'obtenir gain de cause* » (ibid., 65).

Si ce terme d'« *émeute* » peut être compris dans son sens courant, qui renvoie, selon le Larousse, à l'idée d'un « *soulèvement populaire* » et « *violent* », il peut être intéressant de ne pas se limiter à cette définition sommaire, et de chercher à comprendre en quoi ce que l'on nomme l'*émeute* est porteur

⁶⁷ Alzas, Nathalie. 13/09/2019 . « La guillotine au milieu du rond-point ». *Révolution Française.net*. Accès : <https://revolution-francaise.net/2019/09/13/732-la-guillotine-au-milieu-du-rond-point>.

⁶⁸ Cette scène est par exemple visible dans une vidéo publiée sur YouTube par le compte *Dom Mabb*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=txIIlSa-PzKM>.

⁶⁹ Cette scène est par exemple visible dans une vidéo publiée sur YouTube par le compte *arsenic.k*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=cpaemTlbPxM>.

de sens et permet de saisir à la fois les modalités de mobilisation des Gilets jaunes, les logiques de confrontations avec les forces de l'ordre qui se sont engagées, ainsi que la problématisation de ces logiques en termes de *répression* et de *violences policières*⁷⁰, et ce malgré le contexte en partie émeutier décrit⁷¹.

Joshua Clover définit l'émeute comme « *une forme d'action collective qui : 1. lutte pour la fixation des prix des biens du marché [...]; 2. fait intervenir des participants qui n'ont pas d'affinité particulière si ce n'est leur dépossession ; 3. se déroule dans le contexte de consommation et fait apparaître l'interruption de la circulation commerciale.* » (Clover 2018, 39). Il en distingue deux formes : l'émeute de l'ère préindustrielle et celle de l'ère postindustrielle. Dans le premier cas, selon lui, le marché, ou l'économie, était encore un « *phénomène concret* » auquel il était possible de faire face, en empêchant la marchandise de circuler en occupant des ports par exemple, ou encore en la volant. Dans le second cas, il considère que l'économie est devenue un phénomène trop abstrait pour pouvoir s'y confronter concrètement, ce qui implique un déplacement des cibles de l'émeute : la confrontation a lieu désormais avec les forces de l'ordre (ibid., 134), dont l'action serait une des manifestations concrètes du pouvoir de l'État, désigné comme l'adversaire direct des émeutiers (ibid., 34), « *la violence de l'État se substitu[ant] dorénavant à l'économie* » (ibid., 173).

De ce point de vue, on peut chercher à qualifier l'action des Gilets jaunes, en disant qu'ils se sont mobilisés pour faire baisser le prix de l'essence – c'est-à-dire fixer le prix d'un bien du marché. Ils sont de nombreux individus qui ne se connaissaient pas forcément et qui se sont retrouvés ensemble autour de la question de leur dépossession, car au-delà de l'augmentation du prix de l'essence, c'est le coût de la vie en général qui a été dénoncé par le mouvement. Ce point est étayé par le fait

⁷⁰ L'idée de violences policières renvoie à la dimension plus individuelle du maintien de l'ordre, qui s'éprouve physiquement et plutôt dans les manifestations. L'idée de répression est plus générale : elle s'éprouve autant dans les manifestations que sur les ronds-points et sur les points de blocage. Les actions répressives du maintien de l'ordre concernent autant l'usage de la force et que les actions d'empêchement ou encore de surveillance.

⁷¹ Le ministère de l'Intérieur lui-même, dans son rapport annuel de 2019 concernant la déontologie, fait la distinction entre la notion de « *violence* » et d'« *usage de la force légitime* » en rappelant que « *s'il n'est pas contestable que police et gendarmerie sont bien les dépositaires du monopole de la force légitime, ni que l'usage de la force légitime puisse s'avérer violent, au sens commun du terme, cet usage ne peut, en tout cas, se concevoir que dans le but de protéger les intérêts de la société et la sécurité des personnes et des biens. Prévu par le droit, l'usage de la force, et c'est ce qui fonde sa légitimité, doit être également accepté par la population* ». Accès : <https://www.interieur.gouv.fr/fr/content/download/126152/1008827/file/rapport-annuel-du-referent-deontologie-mi-2019.pdf>.

qu'Emmanuel Macron a cristallisé la colère autour de sa personne en étant perçu comme celui qui fait des « cadeaux aux riches » pendant que « le peuple crève », accablé par « toujours plus de taxes⁷² ». En conséquence de cette mobilisation, la consommation a été interrompue de façon sporadique lors de l'ensemble des blocages, mais aussi lors des mobilisations dans les centres des villes qui ont inquiété les commerçants, à tel point que leurs commerces ont été fermés et barricadés (voir Figure 2). Ainsi, la cible directe des Gilets jaunes a été, de multiples manières, le secteur économique, avec des blocages de la circulation des biens et des personnes, de zones d'accès aux centres commerciaux, de dépôts pétroliers, ou encore avec des opérations « péages gratuits » et des razzias dans des boutiques vendant des produits de luxe.



Figure 2 Les commerces parisiens fermés et barricadés (© Bertrand Guay / AFP)

La confrontation avec l'État, par l'entremise de ses forces de l'ordre, a aussi été centrale pendant le mouvement des Gilets jaunes. Le fait que l'État ait été aussi une des cibles de la colère s'est matérialisé par cet autre espace de l'émeute que sont les abords des lieux de pouvoir, par exemple

⁷² Couvelaire Louise, 02/02/2019, « Ce que les très riches disent des "gilets jaunes" », *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/02/02/voyage-au-pays-des-premiers-de-cordee_5418182_3224.html ; Plein le dos, 11/07/2021, « Vu à Paris Acte 12 [...] », *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/DosPlein/status/1414213773745967109> ; Jaunet Christophe et Dubois Claire, 16/11/2018, « Nantes. Paroles de Gilets jaunes », *Ouest-France*. Accès : <https://www.ouest-france.fr/societe/gilets-jaunes/nantes-les-gilets-jaunes-agregent-toutes-les-coleres-6073836>.

ceux situés dans l'ouest parisien et mentionnés plus tôt, où de nombreux actes du mouvement se sont tenus. Dans le cadre de la mobilisation, le 5 décembre 2018, le *Monde Diplomatique* actualisait et publiait une carte des « lieux de pouvoir à Paris » qui a été relayée sur les RSN par de nombreux Gilets jaunes (voir Figure 3).

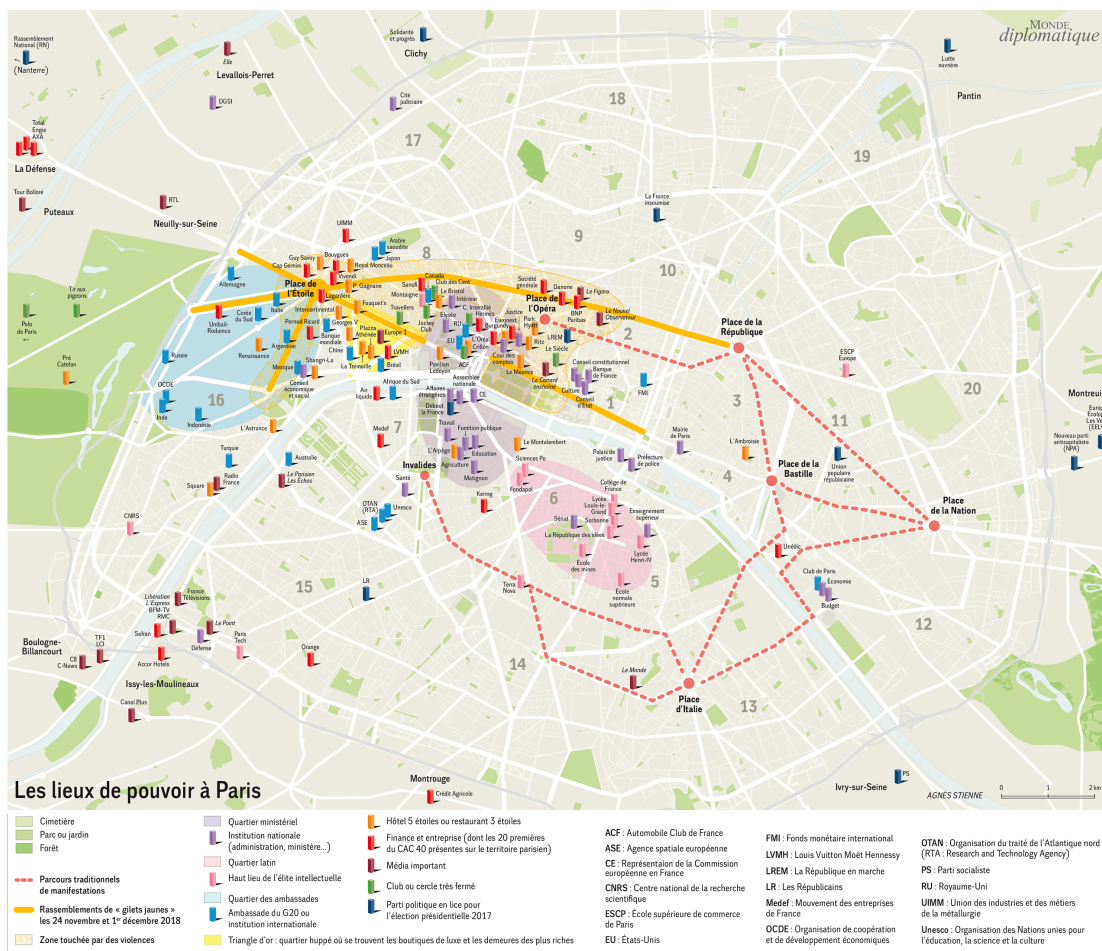


Figure 3 La carte des « lieux de pouvoir à Paris » publiée par le *Monde Diplomatique*

Le mode d'action des Gilets jaunes a débordé la définition de l'émeute proposée par Joshua Clover, car les pratiques de rue des Gilets jaunes ont emprunté à la fois à la définition de l'émeute de l'ère préindustrielle et à celle de l'ère postindustrielle. Les deux formes ont cohabité au sein de ce mouvement qui s'est mobilisé à la fois concrètement contre la circulation de biens marchands – via la mise en place d'importants blocages, qui ont abouti au phénomène d'occupation des ronds-points, l'un des symboles des Gilets jaunes – et à la fois contre l'État – via la volonté de se rendre au plus près des lieux de pouvoir, ce qui a abouti à une succession de mobilisations hebdomadaires, les fameux « actes ».

Il y a là une adéquation entre les revendications énoncées par les Gilets jaunes et les pratiques politiques qui ont été mises en place. C'est-à-dire que la pratique de l'émeute fait sens, elle n'est pas un phénomène psychosocial qui résulterait de la mise en foule d'individus en colère. C'est ce qu'explique très bien le chercheur en sciences politiques Samuel Hayat :

L'émeute ne vient pas de nulle part, d'un simple mécontentement, ou d'une *agency populaire* indéterminée qui se serait mise spontanément en mouvement : elle est le résultat d'une agression du pouvoir, d'autant plus violente symboliquement qu'elle ne semble pas se reconnaître comme agression. Et le président de la République, censé représenter le peuple français, est devenu l'incarnation de cette trahison, avec ses petites phrases sur les « gens qui ne sont rien », les conseils pour se payer un costume ou pour trouver un emploi en traversant la rue. (Hayat 2019)

Ces différentes remarques ont une conséquence importante : la pratique émeutière, qui n'est donc, déjà, pas une pratique sanguinaire, et qui résulte d'une escalade de la violence engagée par les forces de l'ordre, de la dépossession économique et du mépris des élites politiciennes, a été perçue par les participant·es comme étant une pratique légitime.

Il ne faudrait d'ailleurs pas attribuer la radicalisation des pratiques militantes à la seule « *infiltration* » d'éléments extérieurs, samedi après samedi, dans les différentes manifestations, comme cela a pu être fait par des journalistes⁷³. Si l'agrégation, semaine après semaine, de nouveaux individus dans les manifestations est réel, un habitué de la pratique du *Black Bloc* m'a par exemple expliqué lors de la manifestation du 8 décembre 2018 avoir lui-même été pris de court par la détermination des Gilets jaunes venus de province. Cette confiance est étayée par le fait que « *les récits journalistiques de procédures de comparution immédiate dans les tribunaux ont [...] montré, semaine après semaine, qu'y apparaissent une écrasante majorité d'individus jamais socialisés à la violence en manifestation* » (Jeanpierre 2019, 21-24). Au-delà des seuls Gilets jaunes, la pratique émeutière est ainsi considérée comme s'étant petit à petit intégrée au répertoire habituel de l'action protestataire contemporaine (Huët 2019, 94; Jeanpierre 2019, 21-24).

En trouvant ainsi un sens, la pratique de l'émeute a également trouvé une légitimité aux yeux des participant·es, ce qui implique, comme on le verra par la suite, que la confrontation entre les Gilets

⁷³ Cornevin Christophe, 18/04/2019, « Comment l'ultragauche a infiltré les "gilets jaunes" », *Le Figaro*. Accès : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/comment-l-ultragauche-a-inflitre-les-gilets-jaunes-20190418>.

jaunes et les forces de l'ordre a pu être thématifiée par le prisme des questions de répression et de violences policières, et que cette thématification s'est retrouvée, légitimement également, mise en débat. Avant de creuser cela dans les prochains chapitres, il est d'abord nécessaire de caractériser ce qu'a été le maintien de l'ordre pendant les Gilets jaunes.

1.1.3. De quelle répression parle-t-on ?

Une répression qui a fait de nombreux·euses blessé·es

Plusieurs décomptes du nombre de blessé·es ont d'abord été réalisés. Ils ne sont toutefois pas exhaustifs. Le journaliste David Dufresne, qui s'est attaché dès le mois décembre 2018 à rendre visible les blessures occasionnées par les actions des forces de l'ordre, a décompté, entre novembre 2018 et septembre 2019, 860 blessé·es et mutilé·es, parmi lesquels 315 blessures à la tête, 24 éborgné·es et 5 mains arrachées. Ce décompte a des limites car il repose sur les cas « *documentés et documentables* » dont il a pu prendre connaissance. Du côté du ministère de l'Intérieur, le nombre de victimes s'élève à 2 495 blessé·es au 4 octobre 2019. Si ce nombre est bien plus élevé, il n'est pourtant pas exhaustif non plus. L'ACAT⁷⁴ relève effectivement que ces chiffres ne reflètent pas la réalité en raison du mode de comptabilisation des blessé·es par l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN). Pour être officiellement considéré·e comme un·e « blessé·e », il faut que son cas corresponde à un certain nombre de critères, par exemple avoir au moins 9 jours d'Incapacité Totale de Travail (ITT)⁷⁵.

Il faut ajouter, en sus du nombre de blessé·es, le décès de Zineb Redouane, qui a succombé à ses blessures après avoir été touchée, le 1^{er} décembre 2018 à Marseille, par une grenade lacrymogène alors qu'elle se trouvait à la fenêtre de son appartement, situé dans une rue où passait la manifestation. Elle ne faisait donc pas partie des manifestant·es.

⁷⁴ L'ACAT, pour « Action des chrétiens pour l'abolition de la torture » est une ONG chrétienne de défense des droits de l'homme créée en 1974 et reconnue d'utilité publique.

⁷⁵ Demontis, Anna. 2020. « L'enjeu de la justice », *Humains* janvier-février, n°15, 22-23. Accès : <https://www.acatfrance.fr/public/01-h15-mo-integral.pdf>.

De manière générale, les manifestations des Gilets jaunes n'étaient pas uniquement composées de personnes se revendiquant Gilets jaunes, comme elles n'étaient pas uniquement composées de personnes présentes pour manifester. Des « *street medics* », des journalistes, des observatrices ou même des passantes pouvaient également se trouver sur le parcours des manifestations. David Dufresne relève dans son décompte que 33 *street medics*, 115 journalistes et 28 passantes ont été blessés. L'organisation ACRIMED⁷⁶ a par ailleurs publié plusieurs rapports pour dénoncer des violences volontaires de la part des forces de l'ordre sur les journalistes présents ou bien des arrestations abusives⁷⁷. La Ligue des droits de l'homme (LDH) a également revendiqué que plusieurs de ses observatrices ont aussi été délibérément violentées et arrêtées abusivement par les forces de l'ordre⁷⁸.

Une judiciarisation du maintien de l'ordre

Au-delà des coups portés lors des manifestations, on assiste également à un phénomène de judiciarisation du maintien de l'ordre. Au 4 février 2019, 3 441 poursuites pénales étaient engagées, 1 290 manifestantes avaient déjà été jugées en comparution immédiate, parmi lesquels 313 ont fait l'objet d'un mandat de dépôt⁷⁹. Entre le 17 novembre 2018 et fin juin 2019, 3 200 Gilets jaunes

⁷⁶ ACRIMED est un observatoire des médias qui réunit notamment des journalistes, des salariés des médias et des chercheuses.

⁷⁷ Voir par exemple : 11/12/2018. « Violences policières contre les journalistes : la liberté d'informer menacée (communiqué intersyndical) ». *ACRIMED*. Accès : <https://www.acrimed.org/Violences-policieres-contre-les-journalistes-la> ; 23/04/2019. « Halte aux casseurs du journalisme ! ». *ACRIMED*. Accès : <https://www.acrimed.org/Halte-aux-casseurs-du-journalisme> ; 3/05/2019. « Des centaines de journalistes dénoncent la volonté de les empêcher de travailler ». *ACRIMED*. Accès : <https://www.acrimed.org/Des-centaines-de-journalistes-denoncent-la> ; 19/10/2019. « Droit d'informer : Nous ne devons pas nous habituer aux intimidations, aux gardes à vue et aux poursuites judiciaires ». *ACRIMED*. Accès : <https://www.acrimed.org/Droit-d-informer-Nous-ne-devons-pas-nous-habituer>.

⁷⁸ Leboucq, Fabien. 23/09/2019. « Pourquoi une observatrice de la LDH a-t-elle été placée en garde à vue lors de la manif des gilets jaunes ? ». *Libération*. Accès : <https://www.liberation.fr/checknews/2019/09/23/pourquoi-une-observatrice-de-la-ldh-a-t-elle-ete-placee-en-garde-a-vue-lors-de-la-manif-des-gilets-j-1753012/> ; « Le 1er mai, trois équipes d'observation (9 personnes) couvraient la manifestation parisienne ». *Ligue des droits de l'Homme Fédération de Paris*. Accès : <https://site.ldh-france.org/paris/observatoires-pratiques-policieres-de-ldh/presse/>.

⁷⁹ Commissaire aux droits de l'homme. 26/02/2019. « Mémoire sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des "gilets jaunes" en France ». Accès : <https://rm.coe.int/memorandum-sur-le-maintien-de-l-ordre-et-la-liberte-de-reunion-dans-le/1680931add>.

ont été condamnés par la justice⁸⁰. Pour la seule journée du 1^{er} décembre 2018, plus de 2 000 personnes ont été interpellées (plus de 1 000 juste à Paris) et 1 700 personnes ont été placées en garde à vue, dont une grande majorité alors qu'elles se rendaient sur le lieu de la manifestation.

Ce dispositif judiciaire a pu être vivement critiqué par les associations. *Amnesty International France*⁸¹ considère par exemple que « *les autorités ont instrumentalisé des lois contraires au droit international pour verbaliser, arrêter arbitrairement et poursuivre en justice des gens qui n'avaient commis aucune violence* ». L'enquête menée par cette organisation non gouvernementale (ONG) pendant un an et demi révèle qu'« *entre novembre 2018 et juillet 2019, 11 203 [manifestants] ont été placés en garde à vue. Plus de la moitié, soit 5 962 manifestants, ont été libérés sans poursuites. D'autres ont été poursuivis, et parfois condamnés, pour des activités qui ne devraient pas constituer des infractions pénales* ». Elle insiste sur la disproportion, voire sur l'illégalité, sur le plan du droit international, de certaines sanctions : des délits d'outrage abusifs, par exemple pour une banderole « *Oui au muguet, non au LBD* », des amendes pour participation à des manifestations interdites dont les raisons de l'interdiction sont critiquables, ou encore des « *arrestations préventives injustifiées* » s'appuyant sur le motif de « *participation à un groupement en vue de préparation de violences* » qui peut se baser sur des éléments discutables et permet d'arrêter des manifestants parce qu'ils/elles portent « *des lunettes de natation ou des masques pour se protéger du gaz lacrymogène*⁸² ».

Les armes du maintien de l'ordre, facteurs de l'escalade de la violence

Ces nombreuses blessures et ce décès ont été provoqués par l'usage massif de différentes armes : LBD 40, grenades lacrymogènes, grenades de désencerclement, canon à eau, ou encore par des charges. « *Entre le 17 novembre 2018 et le 5 février 2019, 1 3460 tirs de balles de défense ont été recensés au sein*

⁸⁰ Demontis, Anna. 2020. « L'enjeu de la justice », *Humains* janvier-février, n°15, 22-23. Accès : <https://www.acatfrance.fr/public/01-h15-mo-integral.pdf>.

⁸¹ *Amnesty International France* est une ONG de défense des droits humains.

⁸² 29/09/2020. « France : comment des milliers de manifestants pacifiques ont été arbitrairement arrêtés et poursuivis », *amnesty.fr*. Accès : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/france-milliers-de-manifestants-pacifiques-arbitrairement-arretes-et-poursuivis>.

de la police nationale⁸³ ». Du côté de la gendarmerie, également mobilisée pendant le mouvement des Gilets jaunes, ce nombre est inférieur, puisqu'il est comptabilisé que les escadrons de gendarmerie mobile ont tiré environ 1 000 balles de défense, soit 13 fois moins que leurs homologues de la police. Deux explications peuvent expliquer cette importante différence : d'abord, cela peut s'expliquer par la moindre mobilisation de la gendarmerie mobile, en comparaison aux CRS, sur la mobilisation. Ensuite, cela peut s'expliquer par le fait que des unités de police non spécialisées ont été mobilisées pour maintenir l'ordre : les BAC. Or, il est estimé que 85% des 13 460 tirs de LBD sont de leur fait⁸⁴.

Il faut par ailleurs faire remarquer que cet usage massif du LBD 40 a atteint un niveau sans précédent lors du mouvement des Gilets jaunes, comme en témoigne une synthèse produite pour la commission des lois du Sénat sur la base des informations transmises par le ministère de l'Intérieur, qui rend compte du nombre de tirs annuel effectués avec des LBD entre 2014 et 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie mobile	7	18	15	48	983
Police nationale (toutes unités confondues)	3 814	4 915	6 604	6 543	19 071

Source : commission des lois du Sénat sur la base des informations transmises par le ministère de l'intérieur.

Figure 4 Évolution du nombre annuel de tirs de lanceurs de balles de défense au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale⁸⁵

Il est plus difficile de savoir exactement combien de grenades ont été tirées en revanche. Pour la seule journée du 1^{er} décembre 2018, celle où les affrontements ont été les plus importants, les chiffres varient, mais l'on peut estimer qu'environ 8 000 grenades lacrymogènes ont été tirées à Paris seulement, et qu'environ 1 000 grenades de désencerclement, et 339 grenades GLI-F4 ont été

⁸³ Eustache-Brinio, Jacqueline. 20/02/2019. « Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur la proposition de loi visant à interdire l'usage des lanceurs de balles de défense dans le cadre du maintien de l'ordre et à engager une réflexion sur les stratégies de désescalade et les alternatives pacifiques possibles à l'emploi de la force publique dans ce cadre ». Accès : <http://www.senat.fr/rap/118-345/118-3451.pdf>.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

tirées seulement par les compagnies de CRS⁸⁶. Entre le 17 novembre 2018 et le 4 février 2019, 4 942 grenades de désencerclement et 1 428 grenades GLI-F4 ont été lancées⁸⁷. Comme le LBD, la GLI-F4 est très controversées : cette grenade contient du trinitrotoluène (TNT) et peut provoquer, par un important effet de souffle, de graves mutilations (perte d'une main notamment). Celle-ci a été remplacée en 2020 par une nouvelle grenade sans TNT, la GM2L, car les stocks de GLI-F4, qui n'est plus produite depuis 2014, ont été épuisés. Sa remplaçante, promise par le personnel politique comme s'ancrant dans une stratégie de désescalade de la violence, est en réalité tout autant dangereuse que sa prédécesseuse⁸⁸.

Une évolution du dispositif de maintien de l'ordre au cours du mouvement

Le travail des forces de l'ordre est encadré par un ensemble de textes de lois et de travaux juridiques visant à interpréter le droit, sur lesquels repose la doctrine du maintien de l'ordre. Ces textes juridiques sont nombreux comme peut le révéler un rapport du Défenseur des droits publié en décembre 2017 et intitulé « *Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie*⁸⁹ », et sont en constante évolution en réaction au contexte social et sociétal – « *émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux modes de contestation, surmédiation et information instantanée, transformation du rapport aux institutions...* » –, mais aussi en réaction à la menace terroriste par exemple. L'analyse de cet ensemble de documents, réalisée antérieurement au mouvement des Gilets jaunes par le Défenseur des droits, rend compte de divers éléments qu'il est intéressant de mentionner ici pour comprendre dans quel contexte

⁸⁶ Décugis, Jean-Michel et Eric Pelletier. 02/12/2018. « Gilets jaunes : près de 10000 grenades lancées samedi par les CRS à Paris ». *Le Parisien*. Accès : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/manifestations-des-gilets-jaunes-pres-de-10000-grenades-lancees-a-paris-02-12-2018-7958952.php> ; Fansten, Emmanuel, Willy Le Devin et Ismaël Halissat. 02/12/2018. « Paris : émeutes inédites depuis 68 ». *Libération*. Accès : <https://www.liberation.fr/france/2018/12/02/paris-emeutes-inedites-depuis-68> 1695615.

⁸⁷ Commissaire aux droits de l'homme. 26/02/2019. « Mémoire sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des "gilets jaunes" en France ». Accès : <https://rm.coe.int/memorandum-sur-le-maintien-de-l-ordre-et-la-liberte-de-reunion-dans-le/1680931add>.

⁸⁸ Leboucq, Fabien. 27/01/2020. « Grenade GLI-F4 abandonnée : sa remplaçante, la GM2L, est-elle aussi dangereuse ? ». *Libération*. Accès : <https://www.liberation.fr/checknews/2020/01/27/grenade-gli-f4-abandonnee-sa-remplacante-la-gm2l-est-elle-aussi-dangereuse> 1775360.

⁸⁹ Défenseur des droits. Décembre 2017. « Rapport du Défenseur des droits sur "Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie" ». Accès : <https://www.assemblee-nationale.fr/presidence/Rapport-MO-09-01-18.pdf>.

procédural cette répression a pu prendre place, et comment le mouvement des Gilets jaunes a eu pour conséquence une influence sur l'évolution des doctrines.

Ce rapport détaillé explique que le maintien de l'ordre « à la française » repose sur plusieurs grandes idées : la volonté de concilier ordre public et liberté de manifester, la professionnalisation des unités de maintien de l'ordre, l'intervention « *sur ordre et collectivement* », le projet de « *pacification de la gestion des manifestations* » qui implique la « *mise à distance des manifestants* » dans le but d'« *éviter le contact entre les forces de l'ordre et les manifestants* », ainsi que l'usage de la force comme ultime recours reposant « *sur les principes d'absolue nécessité et de gradation ainsi que de réversibilité*⁹⁰ ».

Cependant, avec la « *dégradation des relations entre la population et les institutions détentrices d'autorité* », la rupture de la confiance, ainsi qu'avec l'apparition de nouveaux acteurs et avec l'évolution des modes revendicatifs, les forces de l'ordre reconnaissent de moins en moins la légitimité des manifestant·es et de leurs revendications, et les manifestant·es, de leur côté, « *n'adhèrent plus aux règles qui permettaient un exercice codifié et organisé du maintien de l'ordre* ». Ainsi, en contexte, la doctrine de papier se voit bouleversée.

Ce bouleversement est également lié à différents événements ayant mis en jeu le travail du ministère de l'Intérieur. Suite aux émeutes de 2005 notamment, « *la doctrine du maintien de l'ordre s'est progressivement modifiée pour intégrer une mission d'interpellation des auteurs de troubles par nature contraire au principe de l'évitement de l'affrontement* ». Cette nouvelle mission du maintien de l'ordre, l'interpellation, en plus d'impliquer une remise en cause du principe d'évitement de l'affrontement, implique aussi une remise en cause de la dimension professionnelle du maintien de l'ordre, avec le recours à des « *unités non dédiées à la gestion de l'ordre public* », « *notamment aux brigades anti criminalité (BAC) et aux compagnies de sécurisation et d'intervention formées en matière d'interpellation* ». Les unités spécialisées dans le maintien de l'ordre ont elles aussi dû intégrer un tel aspect judiciaire, qui est « *désormais inhérent au dispositif de maintien de l'ordre* ». Par ailleurs, le recours aux unités non spécialisées transforme aussi le principe d'agir collectif du maintien de l'ordre, ainsi que la dépendance aux ordres de la hiérarchie,

⁹⁰ Le principe de « *réversibilité* » signifie que le but de l'usage de la force est d'apaiser la situation pour ne plus avoir à user de la force.

puisque « *la pratique de ces agents est souvent individuelle et sur initiative* ». Or, cela « *est susceptible d'être à l'origine de tensions, d'incidents ou de blessures* », et donc de « *compromettre l'efficacité du dispositif général* ».

Le contexte post-attentat a aussi joué un rôle dans les transformations du fonctionnement du maintien de l'ordre sur le terrain. L'instauration de l'état d'urgence suite aux attentats de novembre 2015 a conféré « *aux autorités administratives des pouvoirs élargis pour prévenir des troubles à sécurité et à l'ordre publics dans le cadre de la prévention du terrorisme* ». Ces « *pouvoirs élargis* » permettent en particulier d'interdire « *la circulation de personnes ou de véhicules dans certains lieux* », « *le séjour [d'un individu] dans tout ou partie d'un département* », ou encore d'interdire de manifester. La loi n°2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'état d'urgence a par ailleurs élargi les pouvoirs de l'autorité administrative en permettant au préfet « *de procéder, sans autorisation préalable du procureur, à des contrôles d'identité, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages, ainsi qu'à la visite des véhicules sur l'ensemble du territoire* », avant que ces dispositions ne soient censurées par le Conseil constitutionnel en décembre 2017. Or, il a été constaté que cet ensemble de « *pouvoirs élargis* » n'a pas été utilisé que dans le cadre de menaces terroriste, mais a aussi été utilisé abusivement dans le cadre du maintien de l'ordre lors de mobilisations.

De manière plus générale, l'encadrement légal de l'usage des armes jouit d'un « *environnement juridique complexe* », puisque « *sur un même théâtre d'opérations de maintien de l'ordre, se superposent des régimes juridiques distincts et complexes en matière d'usage des armes* ». Si la possibilité de faire usage de la force et des armes ne peut se faire que sur ordre de la chaîne de commandement, des exceptions permettent la « *prise d'initiative* » – s'il est constaté des « *cas de violences et de voies de fait* », un flagrant délit, s'il n'est pas possible de défendre l'espace public autrement, ou encore en cas de légitime défense. Cependant, il reste difficile d'apprécier ce qui justifie de faire appel aux « *principes d'absolue nécessité et de proportionnalité dans l'usage de la force* » lorsqu'il est fait usage de celle-ci, que ce soit sur ordre de la chaîne de commandement ou sur initiative. Par ailleurs, l'usage de certaines armes, celles de la famille des lanceurs de balles de défense, est, en tant que tel, jugé inadapté par le Défenseur des droits. Or, comme montré dans le Figure 4, en page 65, le recours à ce type d'armes se fait croissant année après année dans le cadre du maintien de l'ordre.

Tout comme le cadre légal du recours aux fouilles et au filtrage, celui de la pratique de la nasse, qui apparaît en 2016 lors des manifestations contre la Loi Travail, est également jugé très incertain

dans ce rapport du Défenseur des droits, cette pratique ne faisant « *pas partie des enseignements officiels et n'a pas de base légale* ».

C'est donc dans ce contexte procédural que prend place le mouvement des Gilets jaunes, où la doctrine du maintien de l'ordre « à la française » sur le papier est très différente de celle qui est effective.

Durant ce mouvement, le dispositif de maintien de l'ordre a lui-même évolué. En mars 2019, suite aux nouvelles émeutes qui ont gagné la capitale lors de l'acte 18 des Gilets jaunes, au « saccage des Champs-Élysées » avec l'incendie du Fouquet's, le préfet de police de Paris Michel Delpuech a servi de « fusible » et a été limogé de ses fonctions pour être remplacé par Didier Lallemand. Il a été demandé au préfet Lallemand une impunité zéro de la part du ministre de l'Intérieur⁹¹. Le périmètre d'interdiction de manifester a alors été élargi aux abords des Champs-Élysées, l'amende pour participation à une manifestation illégale est passée de 38 à 135 euros, des drones ont été utilisés pour surveiller les manifestations, et il a été suggéré d'utiliser des « produits marquants⁹² » pour identifier les « casseurs », mais il ne semble pas que ceux-ci aient fini par être réellement utilisés. Les brigades de répression de l'action violente motorisées (BRAV-M), qui rappellent les voltigeurs, ont été créées également.

Si la doctrine de maintien de l'ordre n'est pas officiellement modifiée pendant le mouvement des Gilets jaunes, on voit que de nombreuses mesures sont toutefois prises pour faire évoluer le dispositif de maintien de l'ordre en place. C'est après le mouvement des Gilets jaunes que plusieurs travaux ont été engagés pour mettre à jour la doctrine de maintien de l'ordre, avec la Loi Sécurité Globale, le Beauvau de la sécurité, et la diffusion d'un nouveau schéma national de maintien de l'ordre (SNMO).

⁹¹ Berrod, Nicolas. 21/03/2019. « Gilets jaunes : Castaner demande au nouveau préfet de police de Paris "une impunité zéro" ». *Le Parisien*. Accès : <https://www.leparisien.fr/politique/gilets-jaunes-castaner-demande-au-nouveau-prefet-de-police-de-paris-une-impunite-zero-21-03-2019-8036649.php>.

⁹² « *Le Premier ministre a parlé de « produits marquants » pour identifier [les casseurs]. Derrière ce terme vague se cachent les PMC, produits marquants codés, incolores et inodores, que l'on peut diluer dans les canons à eau ou le gaz lacrymogène, mais détectables plusieurs semaines après grâce aux UV* ». Source : 21/03/2019. « Gilets jaunes. C'est quoi les PMC, ces marqueurs chimiques qui vont permettre d'identifier les casseurs ? ». *Ouest-France*. Accès : <https://www.ouest-france.fr/societe/gilets-jaunes/gilets-jaunes-c-est-quoi-les-pmc-ces-produits-codes-qui-vont-marquer-les-manifestants-6273201>.

Un maintien de l'ordre légitimé dans le discours gouvernemental...

Tout au long de la mobilisation des Gilets jaunes, le discours gouvernemental n'a cessé de revendiquer la légitimité de la violence engagée par les forces de l'ordre – « *ce n'est pas parce qu'une main a été arrachée que la violence est illégale*⁹³ » –, voire de revendiquer sa nécessité⁹⁴. Il n'a également cessé de la minorer et de l'invisibiliser – « *Je ne connais aucun policier, aucun gendarme, qui ait attaqué des Gilets jaunes*⁹⁵ » ; « *Il n'y a pas eu de violences, de la part des forces de l'ordre, irréparables. Le pire a été évité grâce à leur professionnalisme*⁹⁶ ». Ainsi, la question de la violence a systématiquement été renvoyée du côté des Gilets jaunes, positionnant les forces de l'ordre en situation de légitime défense – « *ce qui a été inacceptable avant tout [...], c'est la violence des manifestants, des Black Bloc*⁹⁷ », « *La force n'a été employée que quand il s'agissait de riposter à des agressions violentes*⁹⁸ ».

... Et critiqué par d'autres acteurs

L'ampleur de la répression des Gilets jaunes a été vivement critiquée par le Défenseur des Droits Jacques Toubon, l'Organisation des Nations Unies (ONU), la LDH, ou encore l'ACAT. D'après un sondage réalisé en avril 2019 par le cabinet *ELABE*, en plein cœur du mouvement des Gilets jaunes donc, 39% des français considéraient à ce moment que « *l'usage de la force par la police depuis le début des manifestations dans la cadre de la mobilisation des "gilets jaunes"* » était « *excessif*⁹⁹ ».

⁹³ Extrait d'une interview de Laurent Nuñez. 03/06/2019. Accès : <https://www.lci.fr/police/grand-jury-gilets-jaunes-blesses-ce-n-est-pas-parce-qu-une-main-a-ete-arrachee-que-la-violence-est-illegale-dit-laurent-nunez-violences-policieres-2122868.html>.

⁹⁴ Extrait d'une interview d'Emmanuel Macron. 26/08/2019. Accès : https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-un-sommet-utile-regardez-l-integralite-de-l-interview-d-emmanuel-macron-sur-france-2_3591685.html.

⁹⁵ Extrait d'une déclaration de Christophe Castaner. 15/01/2019. Accès : https://www.lepoint.fr/societe/christophe-castaner-aucun-policier-n-a-attaque-des-gilets-jaunes-15-01-2019-2286068_23.php.

⁹⁶ Extrait d'une interview d'Emmanuel Macron. 26/08/2019. Accès : https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-un-sommet-utile-regardez-l-integralite-de-l-interview-d-emmanuel-macron-sur-france-2_3591685.html.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Extrait d'une interview de Laurent Nuñez. 03/06/2019. Accès : <https://www.lci.fr/police/grand-jury-gilets-jaunes-blesses-ce-n-est-pas-parce-qu-une-main-a-ete-arrachee-que-la-violence-est-illegale-dit-laurent-nunez-violences-policieres-2122868.html>.

⁹⁹ ELABE. 05/04/2019. « Les Français et la police ». Accès : https://elabe.fr/wp-content/uploads/2019/04/20190405_elabe_bfmtv_les-francais-et-la-police.pdf.

Les Gilets jaunes eux-mêmes ont largement dénoncé les violences dont ils se sont estimés être les victimes. Cette activité de dénonciation a pu être considérée comme étant le « *principal ciment*¹⁰⁰ » du mouvement, en contribuant à rassembler au-delà des divergences idéologiques. Là où les médias traditionnels ont pu être accusés de ne pas rendre compte de manière critique de la violence dont les forces de l'ordre ont fait usage, les RSN ont joué un rôle important dans ce mécanisme. Facebook ou Twitter ont été utilisés par les Gilets jaunes et leurs alliés pour thématiser cette violence. De nombreux témoignages y ont été exprimés et des photos et vidéos de blessés, de policiers estimés responsables des blessures, ou encore d'affrontements ont circulé, contribuant à la dynamique de dénonciation et de mise en débat de cette dénonciation.

1.2. Les Gilets jaunes en numérique : un terrain à observer

Plusieurs raisons sont à évoquer pour comprendre les raisons de l'investissement des RSN par de nombreux acteurs comme espaces de dénonciation et de discussion de la conflictualité entre les forces de l'ordre et des Gilets jaunes. Dans un premier temps, je reviendrai sur l'investissement de Facebook par celles et ceux qui sont devenus Gilets jaunes justement en investissant cet espace pour organiser le blocage du 17 novembre 2018 (1.2.1, 1.2.2). Je montrerai ensuite qu'en raison des pratiques médiatiques des participants à la mobilisation, cet espace s'est vite mué en espace d'accueil de témoignages de la répression et des violences subies pendant la mobilisation (1.2.3). Enfin, je montrerai que Twitter a également été investi, mais par d'autres acteurs, qui ont largement commentés, de manière contradictoire, les images de la mobilisation (1.2.4).

¹⁰⁰ Audureau, William et Adrien Sénécat. 30/01/2019. « Comment les violences policières sont devenues le principal ciment des "gilets jaunes" ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/30/comment-les-violences-policieres-sont-devenues-le-principal-ciment-des-gilets-jaunes_5416781_4355770.html.

1.2.1. En exergue : l'organisation du blocage du 17 novembre 2018, au prisme d'un événement Facebook des plus ordinaires

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite proposer un court récit, issu de mon observation exploratoire menée au sein des différents espaces Facebook liés à la mobilisation des Gilets jaunes (groupes et événements avant tout, pages dans une moindre mesure). Ce qu'il s'est passé dans l'événement dont je vais rendre compte ici n'a rien de particulier, rien de spécial, rien d'exceptionnel. Et c'est justement cette banalité qui fait tout l'intérêt de ce récit – récit qui aurait pu être produit à partir d'échanges ayant eu lieu dans d'autres groupes ou événements.

Le but cet exergue est d'introduire à l'enjeu fondamental qu'il y a à s'intéresser à l'espace public numérique lorsque l'on s'intéresse au mouvement des Gilets jaunes, car ce mouvement a commencé *avec* le web, en particulier *avec* Facebook, ainsi qu'*avec* la plateforme de pétitions en ligne *change.org*, où Priscilla Ludosky a lancé fin mai 2018 une pétition pour la baisse du prix des carburants¹⁰¹. Cette pétition a été signée plus d'un million de fois et a pu être considérée comme l'un des facteurs de mobilisation ayant conduit au mouvement des Gilets jaunes. Je dis « *avec* » et non pas « *sur* » le web ou « *sur* » Facebook, afin d'insister sur le fait que, si les espaces numériques d'expression ont été mobilisés dès les prémices du mouvement des Gilets jaunes, et ont joué un rôle prépondérant comme je vais chercher à le montrer tout au long de cette thèse, ces espaces n'ont cependant pas été, loin de là, les seuls où l'organisation s'est déroulée, et où l'expression des participants au mouvement a eu lieu. La lecture que je propose du mouvement des Gilets jaunes est ainsi celle d'un mouvement où s'articulent des dimensions *en ligne* et *hors ligne*. Cette caractéristique est tout à fait centrale si l'on cherche à comprendre comment, et de quelle manière, les Gilets jaunes se sont emparés de la problématique des violences policières et l'ont actualisée en en proposant une lecture inédite, celle d'une population habituellement peu, si ce n'est pas concernée par la conflictualité avec les forces de l'ordre.

Le 21 octobre 2018, soit près d'un mois avant le premier acte des Gilets jaunes, un certain O. G. a créé un événement Facebook « Blocage National Contre La Hausse Du Carburantfréjus/cannes/

¹⁰¹ La pétition de Priscilla Ludosky a été mise en ligne sur la plateforme *change.org*. Elle est accessible à l'adresse suivante : <https://www.change.org/p/pour-une-baisse-des-prix-à-la-pompe-essence-diesel>.

nice »¹⁰². Plus d'une centaine de membres de la plateforme a indiqué être intéressée ou bien souhaiter participer à la mobilisation prévue pour le 17 novembre 2018. Dans la description de l'événement, l'objectif du blocage est clairement indiqué : « *Rassemblement pour manifester notre mécontentement et notre refus de l'augmentation de l'essence* ». Dans un premier message O. G. a précisé que « *le lieu exact est à définir ainsi que les horaires selon la suite des évènements!* ». D'ailleurs, O. G. l'a avoué, il n'a aucune idée d'où se rassembler, en se justifiant : « *je ne suis pas d'ici...* ». Alors certains internautes se sont fait force de proposition : « *sortie autoroute st Laurent* », mais cela n'a pas convenu : « *Sortie autoroute Antibes, ou sortie d'autoroute Cannes, Mougins, ça peut toucher du monde plus que saint Laurent du var je pense..* ». O. G. a pris note de tout cela avant de conclure : « *on verra tous ensemble l'endroit choisi* ».

Ces échanges témoignent d'une mobilisation en train de se construire. Il s'agit pour le moment de s'organiser et de se coordonner pour le 17 novembre 2018. Chaque français qui le souhaite doit pouvoir trouver une mobilisation à proximité de son domicile grâce à Facebook. O. G. a ainsi partagé d'autres événements locaux dans le fil de la discussion : « *Blocage National N2 Soissons Mobilisation Generale* », « *Mouvement régional secteur Bretagne* ». Quelqu'un a pu demander : « *Y'a t'il a groupe Toulon svp ?* ». L'événement Facebook pris pour exemple ici n'est qu'un événement parmi d'autres, choisi au hasard au sein de l'ensemble recensé. Combien sont-ils au total, ces espaces de Facebook où l'on appelle à se mobiliser dès le 17 novembre ? Difficile à dire. Quand j'ai cherché à recenser, en août 2020, les événements et les groupes Facebook dans lesquels les Gilets jaunes se sont inventés, beaucoup avaient déjà disparu. L'équipe des *Décodeurs* du journal *Le Monde* a toutefois pu relever, en janvier 2019, l'existence de 204 groupes en lien avec la mobilisation, créés entre le 1^{er} octobre et le 16 novembre 2018. J'ai également pu relever l'existence de 26 événements qui étaient toujours actifs un an et demi après leur création.

Ces recherches de groupes, pages ou événements Facebook locaux, ainsi que leur partage spontané par le gestionnaire de l'événement, comme par d'autres membres de la plateforme de passage, rendent compte de la construction d'une mobilisation qui n'est pas *que* locale, mais qui est locale tout en ayant parfaitement conscience de son intégration à un territoire départemental, régional et national. Ainsi, l'organisation de la mobilisation passe aussi par la coordination entre territoires : il faut trouver la juste échelle pour que le blocage marche. Comme le révèle l'échange suivant qui

¹⁰² Accès à l'événement : https://www.facebook.com/events/710589235969017/?active_tab=discussion.

s'est tenu le 24 octobre 2018, trouver la juste échelle territoriale, c'est également trouver la juste échelle numérique :

O. G. – On est arrivé à 4 groupes, les 4 font la région PACA la page où il y a plus de monde c'est la page d'Océane. Je pense qu'il serait judicieux de réunir les 4 groupes sur la page d'océane. Qlq un aurait une idée soit pour faire qu'une page sans perdre personnes soit faire une page qui regroupe les 4 groupes pour que tout le monde est les même info. Qu'en pensez vs ? Et si qlq un à une autre idée surtout n'hésitez pas. Bonne journée à tous.

H. N. – Peu être faire 2 groupes

Un pour le 83

Et un pour le 06

Car la in s'y perd un peu

O. G. – Sérieux vs êtes perdu si le 83 et le 06 sont réunis ?

H. N. – Non mais apparemment en lisant les publications ceux de Toulon ne veulent pas bouger jusqu'à frejus et ceux de nice pareil donc si c'est pour faire plusieurs mini groupes y'a pas d'intérêt...

O. G. – Toutes façon selon le monde réuni il n'y aura pas que 1 point de rdv

Après tu es la deuxième personne à dire ça donc selon les avis de tous on avisera.

B. B. – Ben disons que Toulon Nice c'est quasiment 2h de route, donc je pense qu'il est judicieux de faire un rassemblement 83 et un rassemblement 06, mais ça n'empêche en rien qu'il est mieux d'avoir tout le monde sur un seul et même groupe afin de faire passer les informations au plus grand nombre en même temps

O. G. – Je pense l'idéal c'est faire une page région PACA avec les 4 groupes dedans comme ça les info circulent et on perd personne. Qu'en pensez vous ?

R. L. V. – <https://www.facebook.com/events/512254389243614/?ti=icl>

Page de Océane

Rejoignez tous cette page c'est rapide

Où sont-ils elles tous ces parti es finalement ? Sur la page d'Océane ? Ailleurs ? Que s'est-il passé, que s'est-il raconté sur son événement ? Malheureusement, celui-ci a disparu : « *Ce contenu n'est pas disponible pour le moment* » est la seule réponse obtenue lorsque l'on clique, un an et demi trop tard, sur le lien partagé dans la discussion par R. L. V. L'espace public numérique est une succession d'erreurs 404¹⁰³ pour le chercheur qui s'y aventure un peu trop tard pour enquêter.

¹⁰³ Une « erreur 404 » est un message qui peut s'afficher lorsque l'on cherche à accéder à une page web sans parvenir à y accéder. Cela signifie généralement que la page demandée n'est plus accessible. Ici, cela indique qu'un événement ou qu'un groupe Facebook a été supprimé de la plateforme.

Le 25 octobre à 13h51, O. G. a partagé un lien renvoyant vers un espace numérique où toutes les mobilisations des environs sont recensées : « *SUR CETTE PAGE TOUS LES ÉVÉNEMENTS PRÉVU DANS LA RÉGION PACA <https://www.facebook.com/events/249848105882225/>* ». Le 25 octobre à 14h04, un autre membre de la plateforme, C. S., a indiqué en commentaire que l'événement partagé a été supprimé : « *ça va vite, plus de page la liberté d'expression est bafouée 10 fois par jour !* ». Il n'y a pas que pour le chercheur que l'espace public numérique est une succession d'erreurs 404, pour celles et ceux qui souhaitent se mobiliser également.

Finalement, le 11 novembre 2018, O. G. s'est exprimé une avant-dernière fois sur la page de l'événement pour dire que cet espace numérique n'est plus qu'un vestige, un espace déjà désuet, alors que la mobilisation n'a pas encore commencé : « *Oyé oyé, J'espère que vs avez compris sur cette page il n'y a rien de prévu ici et que vs avez choisi le groupe que vs allez rejoindre. J-6 FORCE ET HONNEUR !!!* ». Suite à ce message, un dernier lien a été publié. Il s'agit d'une invitation à aller signer une pétition pour la destitution du président de la République Emmanuel Macron. Et puis plus rien. L'organisation de la mobilisation, la coordination du mouvement, s'en sont allées ailleurs, dans un autre événement ou dans un groupe Facebook, sur Telegram, sur Whatsapp...

1.2.2. 1^{er} janvier 2018 – 16 novembre 2018 sur Facebook : les réseaux de la tempête qui s'annonce

Il est intéressant de constater que la mobilisation sur Facebook s'est faite en amont de la mobilisation dans l'espace public urbain. Cependant, la structuration du mouvement remonte même bien avant le mois d'octobre 2018 où la mobilisation en tant que telle a commencé à être organisée. La mobilisation des Gilets jaunes prend d'abord appui sur un ensemble d'espaces numériques qui existaient depuis janvier 2018 : les groupes Facebook en lien avec la mobilisation contre le passage de 90 à 80km/h sur les routes nationales.

Les prémices d'un mouvement : janvier-octobre 2018

Une première étape peut être évoquée, qui se situe entre janvier et septembre 2018, période où 30 groupes Facebook ont été créés en lien avec la mobilisation contre le passage de 90 à 80km/h sur les routes nationales. Cette mesure, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018, et annoncée six mois plus tôt en janvier, a suscité de vives réactions de la part de certains automobilistes. Des groupes Facebook, pour la plupart nommés « Colère » et associés à leur numéro de département, ont été

créés en conséquence par différents contestataires. Le but annoncé est de faire reculer le gouvernement sur son projet. Mais comme l'a expliqué quelques mois plus tard, en décembre, l'administrateur d'un de ces groupes – « Citoyens en Colère 29 » –, les manifestations organisées ne sont pas parvenues à mobiliser les foules :

« Bonsoir beaucoup s'interroge sur colère 29 qui est un groupe apolitique le groupe a été créé en janvier mais n'appartient à aucune partie politique on n'a fait des manifestations sur les 80km les réformes de contrôle technique...mais à cette époque les gens n'étaient pas assez en colère pour bouger .la dernière manifestation que l'on a organisée était au mois de mai où nous nous sommes retrouvés à 8 personnes à liberté [...]»¹⁰⁴.

Toutefois, cet échec a été le terreau d'une réussite à venir. En octobre 2018, à l'annonce de la taxe carbone, une colère bien plus importante a trouvé dans ces 30 groupes, ainsi que dans au moins 174 nouveaux groupes créés entre le 1^{er} octobre et le 16 novembre 2018 – dont celui d'O. G. –, et dans au moins 26 événements Facebook, un lieu où atterrir, où exister, et où être transformée en une mobilisation d'ampleur.

Comment s'est construite la mobilisation dans ces espaces numériques ? Dans les lignes qui suivent, où je rends compte des résultats de mon observation des échanges ayant eu lieu dans différents groupes Facebook entre le 1^{er} octobre et le 16 novembre 2018, veille du premier acte des Gilets jaunes, je montre que Facebook a été un espace important de l'organisation de la mobilisation à l'échelle locale, en permettant l'existence d'une interface entre des organisatrices et des individus à mobiliser, ainsi qu'un espace d'expression de revendications, et un espace de coordination à l'échelle nationale. La résultante de cela est le développement de groupes nationaux occupés par des centaines de milliers de membres, ce qui justifie de l'intérêt qu'il y a à les étudier.

L'organisation du 17 novembre 2018 dans tous les groupes Facebook de Gilets jaunes

L'analyse des échanges ayant eu lieu dans les groupes Facebook en amont de la première mobilisation du 17 novembre 2020 nous enseigne plusieurs choses. D'abord que ces groupes ne fonctionnent pas de manière autonome : la mobilisation ne s'y est pas entièrement construite. Ces espaces sont plutôt un lieu de rencontre, ou pour le dire autrement, une interface entre, d'un côté,

¹⁰⁴ Accès au message : <https://www.facebook.com/groups/397535480689568/permalink/578968652546249/>.

celles et ceux qui organisent la mobilisation¹⁰⁵, et d'un autre côté, un public qui cherche à se mobiliser et qu'il faut parvenir à mobiliser concrètement. Cela signifie deux choses. D'abord, que Facebook n'est *qu'un* des espaces de l'organisation de la mobilisation. Ensuite, que les rôles au sein de l'organisation de la mobilisation sont distribués de manière différenciée entre les différents membres des groupes. Les discussions observées révèlent effectivement que des organisateur trices formulent des attentes auprès d'un public constitué des membres du groupe. Ce processus organisationnel peut être vertical descendant (*top-down*), c'est-à-dire que les organisateur trices demandent aux membres du groupe local de réaliser une action déjà imaginée :

« Tout d'abord vous trouverez en pièce jointe le fichier de l'affiche principale qui nous sert de tracts. Elle est en très bonne qualité donc faites péter les imprimantes. Si vous tracter, faites le savoir svp en publication, pour vous faire aider mais aussi pour dire quel secteur vous faites. [...] Concernant les participations à l'organisation, nous avons toujours besoin d'un coup de main. Faire les pancartes, tracter etc. Chaque imprimante même pour en imprimer 10 sur les 2000 ça ferait 20 000 tracts !!!!¹⁰⁶ »

Mais ce processus peut également être plus ascendant (*bottom-up*), c'est-à-dire que les organisateur trices offrent cette fois aux membres du groupe la possibilité de proposer des actions :

« Si vous avez des idées, merci de nous envoyer un message privé SANS LES DIRE ! Dîtes nous simplement que vous avez des idées nous vous recontacterons. Au préalable si vous avez un smartphone téléchargez l'application WhatsApp. Nous passons par cette application de messagerie instantanée car elle chiffre chaque message et elle rend impossible toute lecture d'une tierce personnes¹⁰⁷. »

Dans les deux cas, cela rend compte d'une organisation hiérarchique. Les groupes Facebook ne sont pas les espaces où tout se décide, mais où l'on rend compte d'une organisation qui se construit ailleurs, dans des espaces privés, tels que l'application de messagerie WhatsApp, ou bien dans des espaces publics et physiques, comme des assemblées. Effectivement, les espaces numériques d'expression ne sont pas les seuls espaces où les blocages ont été organisés. Dans un *Facebook live* posté le 31 octobre 2018 sur le groupe « Fly Rider infos blocages » – groupe dont la dimension est

¹⁰⁵ À noter que le rôle d'organisateur trice dans les mobilisations locales ne recouvre pas forcément un statut d'administrateur trice ou de modérateur trice dans les groupes, bien que cela puisse être le cas.

¹⁰⁶ Ce message publié sur un groupe Facebook est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/163431450942920/permalink/285524662066931/>.

¹⁰⁷ Ce message publié sur un groupe Facebook est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/163431450942920/permalink/285524662066931/>.

vite devenue nationale avec plus de 15 0000 abonné·es au mois de décembre 2018 –, Maxime Nicolle, son administrateur – qui a créé cet espace le jour même suite au succès de quatre vidéos réalisées les jours précédents et postées sur son profil personnel (300 000 vues, dit-il), et dans le but d’avoir un espace où diffuser ses *lives* pendant les blocages –, rend compte d’une telle organisation qui se fabrique autant dans les espaces numériques qu’en dehors :

« Pour ceux qui le voient pas et qui sont pas forcément dans les groupes concernés, y a des assemblées, y a des réunions, y a des mises en place aussi bien matérielles que... Voilà, tout le monde s’organise. Y a des véhicules de prévus, des camions de prévus, des tracteurs de prévus, y a de la bouffe de prévue, y a énormément de choses de prévus. [...] Vous espériez que les gens réussissent à tous se mobiliser. Je pense que quand on regarde la carte des prévisions sur le sol français des blocages de prévus, la réponse est oui, les gens vont se mobiliser. Vous aviez peur que tout le monde fasse à sa sauce. Au final, les gens se regroupent, font des assemblées et s’organisent¹⁰⁸. »

La distinction entre les organisateur·trices et le public à mobiliser se matérialise également dans une distribution inéquitable du savoir en fonction du statut de chacun·e : tout le monde n’a pas accès à toutes les informations concernant la mobilisation à venir, et ce afin de ne pas la mettre en péril. Maxime Nicolle, dans la vidéo mentionnée ci-dessus, a expliqué les raisons de ce système de rétention de l’information consciemment mis en place :

« La plupart des grosses informations du déroulement ne seront dévoilées que le jour même. Pour différentes raisons. La première, c’est pour éviter aux forces de l’ordre de se préparer. Et la deuxième, c’est pour éviter à des personnes autres que les forces de l’ordre d’empêcher que ça se fasse. [...] Les dernières infos, l’heure, l’emplacement, etc. seront données le jour même. »

Ces remarques conduisent à un deuxième enseignement. Étant donné que l’espace de décision des actions à mener se situe, au moins en partie, ailleurs que dans des groupes Facebook, ces groupes sont donc avant tout des espaces de circulation d’une information qui peut être partagée sans mettre en péril l’organisation du blocage, produite par des organisateur·trices et à destination du public à mobiliser. Ainsi, à la question « *bizarrement, sur les réseaux sociaux que je consulte je ne vois quasiment pas de mouvement, j’ai une crainte mais j’espère que ça va bouger* », posée dans le *chat* de son *Facebook live* du 31 octobre, Maxime Nicolle a répondu :

¹⁰⁸ Ce message publié sur un groupe Facebook est disponible à l’adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/113011902965556/permalink/113017786298301/>.

« Alors, c'est ça le problème. C'est que y a... différents réseaux sociaux. Enfin, différentes infos qui circulent. Les infos qui circulent qui sont correctes, c'est celles qui sont relayées par "Citoyens en Colère". Y a "Citoyens en Colère" et "17novembre.com" ou "17novembremanifestation.com". C'est des pages officielles, entre guillemets, qui relayent les informations goutte à goutte mais qui sont réelles. »

L'information circule aussi ailleurs, dans des espaces privés tels que l'application de messagerie liée à Facebook, Messenger. Chacun e, qu'il elle participe activement à l'organisation ou non, cherche à mobiliser le plus possible :

F. B. – Message reçu à l'instant par une amie sur messenger :

SAMEDI 17 NOVEMBRE pays mort c est a dire ne faire aucun achat, n'aller dans aucune banque, ne pas se servir aux pompes à essence, aucun cinéma, aucune dépense de quelque sorte, ne pas dépenser un seul centime. aucune caisse en marche dans tout le pays, pas prendre de transport en commun, pas de péages, parking, autoroute, là oui on bloque ce qui emmerde le plus le gouvernement c'est a dire LE FRIC....

Envoyez cela à un max de personnes

G. H. – Moi aussi ! Je l'ai transféré !! Ça va bouger !!¹⁰⁹

La circulation de l'information au sein du public depuis les groupes Facebook vers Messenger, et vice-versa, apparaît très importante dans le cadre de la mobilisation. Cette circulation de contenus depuis des espaces numériques plutôt publics (tels que les groupes) vers des espaces numériques plutôt privés (tels que les conversations via les messageries Messenger, Whatsapp ou encore Telegram, qui peuvent être des conversations de groupe) passe aussi par les profils personnels des membres de la plateforme. C'est par exemple le cas de la vidéo-selfie de Ghislain Coutard qui a circulé entre ces trois espaces tous directement liés à Facebook. Cette vidéo est célèbre car elle est à l'origine du symbole des Gilets jaunes. Ghislain Coutard l'a d'abord publié sur son profil Facebook le 24 octobre 2018¹¹⁰. Dans cette vidéo, on peut l'entendre dire :

« En espérant que ça fasse le tour de la toile au max. J'ai vu que ça bougeait un petit peu pour le 17 novembre. J'espère que ça va vraiment bouger, que les français vont se motiver, sortir vraiment, faire un petit blocage bien costaud » « Donc ceux qui sont d'accord pour le mouvement [...] on a tous un gilet jaune dans la bagnole.

¹⁰⁹ Ces messages publiés sur un groupe Facebook sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/groups/262974177695789/permalink/268621423797731/>.

¹¹⁰ Cette vidéo est disponible sur le profil Facebook personnel de Ghislain Coutard : <https://www.facebook.com/ghislain.coutard/videos/10216601170797079/>.

Foutez-le en évidence sur le tableau de bord toute la semaine-là, enfin jusqu'au 17 ! Un petit code couleur pour montrer que vous êtes d'accord avec nous, avec le mouvement [...] ça va motiver. [...] Franchement, participez le 17, sortez [...]. Il faut limiter le max de rentrée d'argent pour l'État. »

La vidéo originale a été partagée 201 500 fois et a été vue 5,7 millions fois au 31 juillet 2020. Celle-ci a été diffusée dans les groupes Facebook, mais aussi dans Messenger. Dans le groupe « *Colère 54 "l'original"* », où la vidéo a été publiée le 25 octobre 2018 par une certaine A. G., on peut effectivement lire dans les commentaires sous la vidéo partagée :

A. D. – Je l'ai reçu une quarantaine de fois auj!

A. G. – Pareil mdrrrr et je viens de te le renvoyer en mp

O. O. T. – Idem et je l'ai envoyé tout autant lol

A. D. – Tous les Français qui ont messenger sont au courant¹¹¹ »

Résumons. Les groupes Facebook ne sont donc pas des espaces autonomes : ils sont *un* des espaces où s'est construite la mobilisation, parmi d'autres espaces numériques d'expression publics et privés, et parmi des espaces hors lignes où l'on se réunit également. Plus que des espaces où l'on s'organise directement, j'ai montré que ces groupes sont des espaces où l'information à propos de l'organisation est diffusée. Toutefois, il me faut ici prendre du recul sur ces résultats, car ceux-ci peuvent donner l'impression d'une organisation absolument rigide et maîtrisée, où chacun e occupe une place fixe au sein d'une hiérarchie imperturbable. Cependant, ce n'est pas exactement le cas car, si Facebook donne la possibilité de s'exprimer dans des espaces créés par d'autres, la plateforme permet aussi à chacun e de créer des pages « événements » et des groupes. Or, créer un événement ou un groupe, voire même seulement commenter une publication parfois, c'est pouvoir se faire force de proposition. Créer un événement ou un groupe, c'est en même temps créer un nouveau lieu de blocage local et un nouveau lieu d'expression. La conséquence à cela est qu'il n'y a pas des publics constitués *a priori*, avec d'un côté des organisatrices et de l'autre des individus à mobiliser. La frontière entre les deux est poreuse, et cela permet autant à des groupes d'individus qui s'organisent hors ligne, qu'à des individus isolés, de promouvoir un espace de blocage local et d'en faire la publicité sur Facebook. On pourrait donc résumer la situation par la formule suivante : *organiser* n'est pas *imposer*. Un échange qui a eu lieu sur le groupe « *Les Automobilistes de Normandie en*

¹¹¹ Ces messages publiés sur un groupe Facebook sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/groups/1507750416009733/permalink/1856043601180411/>.

Colère ! » le 11 novembre 2018 rend compte de ce foisonnement organisationnel, ainsi que des tensions que celui-ci peut provoquer¹¹² :

W. V. O. – Bravo a tous pour la réunion de cet après midi

Il est toujours difficile en démocratie de prendre des décisions. Mais l'idée est évidemment que chaque citoyen (ne)s en colère se manifestent à partir du 17 novembre !

Que des groupes s'organisent et la circulation dense par la mobilisation fera le reste !

Le périphérique est évidemment la clé de voûte de la fluidité autour et dans la ville de Caen !

Bloquer ou pas les rond-points ne doit pas nous diviser. Mais au contraire toutes les idées, actions et initiatives intelligentes et citoyennes seront efficaces !

Pensons à deux choses : aux responsables de la page qui bénévolement y consacrent beaucoup de temps (et assument la responsabilité qui en découle) mais aussi à ne surtout pas entraver l'intervention des services de secours et d'urgence ! (cela donnerait une trop belle occasion aux responsables locaux de faire évacuer les personnes et véhicules gênant leurs interventions)

Surtout quoiqu'il arrive, fédérons, unissons nous et faisons entendre et respecter la voix du peuple auprès d'un gouvernement qui le néglige et l'asservit par ses taxes et impôts directs et ou indirects !!!

S. N. – moi je voudrais savoir exactement les points de blocage car il faut penser à ce qui on pas pu venir tant tot à la réunion je sais qu'il y a deux points pour rendez vous cora à Carpiquet et super de Colombelles il y a ugs Mondeville pour un départ à Dozulé

moi je propose rond point Bretteville sur Odon rond point Lazarro cours Montalivet (il y a déjà rond point de ifs qui s'est mise en place avec un rendez vous à 6h parking Leclerc ifs

A. A. – Bretteville sur Odon, est prévu

N. V. D. B. – Bravo pour votre courage et votre motivation. C'est pas facile l'organisation, et n'oubliez pas, on est tous uni pour les mêmes choses. Même si on a pas envie de faire comme tout le monde, l'essentiel sera d'y être avec vos gilets jaunes. Courage, et on continue le combat ou que ça soit.

W. V. O. – Mon post n'a pas vocation à dire de faire ou de ne pas faire !

Respectez juste ce qui a été décidé cet après-midi et si vous décidez d'organiser d'autres actions, partagez vos informations que le maximum de personnes puissent participer à l'une ou l'autre. Des initiatives citoyennes !

[...] Peu m'importe ce que vous voulez faire. Organisez vous en fonction de vos idées et assumez vos décisions.

Nous en avons tous ras le bol mais nous ne l'exprimerons pas tous de la même manière !

L'essentiel réside dans le fait de la faire ensemble, à partir du 17 !

¹¹² Ces messages publiés sur un groupe Facebook sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/groups/474776453017879/permalink/485065111989013/>.

Organiser n'est pas *imposer*. Pourtant, certains tentent de maîtriser cette apparente souplesse. C'est le troisième enseignement à tirer de cette observation : l'organisation du blocage passe aussi par un besoin de coordination des mouvements locaux et des groupes Facebook, ce qui limite les possibles. Cela a d'abord des conséquences sur le nombre de groupes Facebook dans lesquels échanger, qui doivent être en nombre réduit. On demande à ce que, finalement, chacun ne fasse pas ce qu'il veut, même si les fonctionnalités de Facebook lui en offrent la possibilité. Le but est d'éviter la concurrence entre événements locaux, afin de réduire le nombre de points de blocage et de faire en sorte qu'il y ait le plus de monde possible sur chacun de ces points. Comme l'explique le message suivant posté par S. S. sur le groupe « la france en colere !!! », l'union et la réussite de la mobilisation doivent primer sur les luttes de pouvoir internes au mouvement en train de se développer. Or pour elle, cela passe par la limitation du nombre d'espaces d'expression qui doit rester restreint :

« Petit rappel: chaque département a une page pour la mobilisation ensuite sur cette page vous aurez les liens selon les villes.

Par pitié arrêtez de créer des pages à tout va qui ne font que disperser les forces.

Nous ne sommes pas là pour une lutte de pouvoir entre nous et se retrouver avec un petit cheffailon heureux d'avoir créé une page ou un forum qui existe déjà.

Ne perdons pas de vue l'objectif: L'UNION¹¹³. »

La coordination du mouvement ne se limite pas à la seule maîtrise du nombre de groupes présents sur Facebook. Celle-ci se fait aussi à l'échelle nationale, parce que c'est l'ensemble du pays qu'il s'agit de bloquer au même moment afin que l'action soit efficace. La conséquence à ce besoin est l'existence de groupes Facebook plus généralistes, qui dépassent l'échelle de la seule localité, du département ou de la région, et dont le nombre de membres dépasse la centaine de milliers. Sur le groupe « la france en colere !!! », un de ces groupes de dimension nationale – créé par Éric Drouet, organisateur médiatisé du blocage du 17 novembre¹¹⁴ –, on peut par exemple lire cet extrait d'un échange datant du 22 octobre 2018 pour s'en rendre compte¹¹⁵ :

¹¹³ Ce message publié sur un groupe Facebook est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/262974177695789/permalink/266860570640483/>.

¹¹⁴ Éric Drouet a par exemple pu s'exprimer sur BFM TV en amont de la mobilisation. Accès :

https://www.youtube.com/watch?v=Pd_f8Wy0bu4.

¹¹⁵ Ces messages publiés sur un groupe Facebook sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/262974177695789/permalink/265170137476193/>.

- T. M. – Je demande aux organisateurs des groupes et des événements pour le blocage national contre la hausse des carburants de se convier sur mon commentaire pour s'organiser pour le temps de la manifestation par tout en France et l'heure du départ merci
- S. M. – Admin du groupe des hauts de Seine PORTE MAILLOT
<https://www.facebook.com/events/270108320307995/?ti=cl>
- D. D. – Je m'occupe de l'Oise (60), faut que tout le monde est le même départ et bien ciblé les zones a bloqué
- T. M. – oui tout a fait si on bloque tous à la même heure dans toutes les villes je vous dis que ça va piquer là où il faut bloquer le plus c'est les périphériques tout ce qui rocade les weekends les gens aiment bien feront se promener je pense que si on bloque rocade péage ça va leur faire chier
- D. D. – Oui exactement faut un "leader" dans chaque département et tout organiser mais il faut être nombreux
- S. R. P. – Pour l oise je suis la
- D. D. – Pour l'Oise <https://www.facebook.com/events/481748482307282/?ti=cl>
- L. V. – j avais lancé également une page pour l oise mais selon la répercussion on pourra rassembler les infos...
<https://www.facebook.com/events/2108525939463636/?ti=cl>
- Y. T. – Je suis l'organisateur des événements dans la LOIRE 42 et du RHÔNE 69 rassemblant plus de 3000 personnes ! Nous avons déjà l'heure et le point de départ dans la LOIRE 42 mais pas encore de lieu ni de date dans le RHÔNE 69
- T. M. – vous partez à quelle heure dans Le 42¹¹⁶
- Y. T. – 6h30-7h00 DÉPART À GÉANT CASINO MONTHIEU 42000 SAINT-ÉTIENNE
 Nous avons fixé tous ensemble une horaires tôt comme ça nous frapperons avant que le monde ce réveille. Et nous pourrons en plus discuter des points stratégiques.
- T. M. – d'accord ben non je reste sur le taux horaire de l'organisation de Éric Drouet qui a voulu après justement début d'après-midi où les gens vont plus aller dans les magasins tout ça on verra bien mais vous comme vous commencez à 6h30 7h ça serait bien de faire toute la journée enfin si vous pouvez comme ça déjà vous bloquez pratiquement une journée nous on bloque une demi-journée il y a pas mal de départements qui vont faire comme nous je suppose mais il faut bloquer faut bloquer et après on n'a plus le choix comment on dit on a la corde autour du cou
- G. D. – Groupe automobilistes de normandie en colère : nous avançons sur les points de blocage, un péage proche de Caen ainsi que les accès au périphérique, nous bloquerons dès 8h. Nous allons dans les prochains jours distribuer des affiches en main à main pour promouvoir le mouvement, ainsi qu'un mettre sur les véhicules. Nous serons bientôt au clair sur les points de rdv avant blocage pour partir en convoi. Ça avance 🙌🙌

¹¹⁶ Le niveau d'indentation dans la présentation des messages rend compte du niveau d'indentation proposé par Facebook : si l'on peut répondre à la publication d'origine en publiant un commentaire, il est aussi possible de répondre aux commentaires, ce qui implique, dans la forme, un niveau d'indentation supplémentaire.

C. T. – Bonjour à tous, à saint-Brieuc dans les côtes d'Armor nous finalisons les sites à bloquer samedi en début d'après-midi..

Cet échange rend également compte du fait que s'il y a bien une tentative de coordination du mouvement à l'échelle nationale, celle-ci rencontre malgré tout des résistances de la part des organisatrices à l'échelle locale qui peuvent souhaiter organiser le blocage à un horaire différent de celui proposé « par le haut ». Cet échange rend bien compte de la réussite de ces groupes Facebook de coordination à l'échelle nationale à avoir réuni ensemble des membres issus de différentes localités pour partager aux yeux de toutes et tous les avancées de chaque organisation.

Un dernier enseignement à tirer de l'observation menée est qu'au-delà d'être un des espaces de l'organisation des blocages et de partage d'informations à propos de ces blocages, les groupes Facebook, qu'ils soient à dimension locale ou nationale, sont des espaces de construction des revendications. Effectivement, si les revendications initiales qui ont conduit à la mobilisation concernent avant tout la hausse du prix du carburant consécutive à la taxe carbone, certaines personnes qui souhaitent se mobiliser ont appelé à aller plus loin que ces seules revendications :

P. D. B.-A. – Sa serais bien de faire des tractes je peux en déposer dans les boites a lettres de caen mais faudrait se mettre d'accord sur nos revendications perso je pense qui faut afficher notre ras le bol des taxes carburant mais aussi des voiture radar les peages dans les villes et des moto carte grise des velo mais aussi de la baisse des retraites et surment dautre chose mais sa serais bien aussi de mettre l'accent sur le comportement d'enfant gâté de ce qui nous dirige député ministre president etc stop au depense inutile et baisse de leur salaire les gens sont motivé a manifesté on a du temp pour bien preparer donc autant tout mettre sur la table qu'ils voyent qu'on est pas des moutons et sa rassemblera la france entière.. voila faut que tout le monde apporte des idees de slogan etc pour pouvoir faire de bon tracte.

M. J. F. – Je suis d'accord ! Il faut se battre contre toutes ses taxes et augmentations...!!!! 😡 si vous avez besoin je peux en distribuer ! Allez on y crois 🍊 en se bougeant tous ,on y arrivera 👍

B. E. – si il y a trop de revendications, le message ne sera pas clair

A. P. – La hausse des taxes en général tout simplement... Tout es sujet au taxes ils veulent même taxé les chose déjà taxé (je pense à bon coin ou revente de sa voiture)

B. E. – dans ce cas ca fonctionne, c est juste qu il ne faut pas de revendications trop longue a lire , faut que ca soit percutant, synthétique
apres est ce que " trop de taxes " c est assez parlant pour les gens

L. N. – On ce bat pour le peuple donc il faut tout mettre sur la table pas que le gazoil

Écumer tous ces groupes, tous ces événements Facebook n'a donc pas été vain. Espaces d'organisation aussi rhizomatiques que hiérarchiques, espaces d'une circulation foisonnante et

difficilement maîtrisée de l'information, espaces de coordination, espaces de revendications, espaces de sociabilisation et de politisation, espaces interconnectés, espaces parmi les espaces. Les groupes en particulier sont tant de choses qu'ils ont tout intérêt à être étudiés lorsque l'on s'intéresse à la mobilisation des Gilets jaunes. Toutefois, il ne faut pas que cela conduise à dévaloriser les autres espaces qui existent et qui ont tout leur intérêt à être étudiés également, parce qu'ils ont tous joué un rôle dans la construction de la mobilisation : groupes Whatsapp, Telegram, Messenger, ronds-points, assemblées, espaces familiaux, amicaux, lieux de travail... Tous ont joué un rôle, et il est intéressant de faire remarquer que par la seule observation des groupes et événements Facebook, on découvre ces autres lieux où l'on s'organise et où l'on se mobilise également, et qui s'articulent ensemble.

1.2.3. 17 novembre 2018 et au-delà : la progressive apparition de la question de la répression du mouvement dans les groupes Facebook de Gilets jaunes

Ces espaces numériques sur Facebook, qui ont donc été inventés par celles et ceux qui sont devenu·es des Gilets jaunes, en vue d'organiser leur mobilisation, ont continué à exister et à être investis après que le blocage a été mis en place. Ces espaces se sont recomposés, ont continué à être utilisés pour l'organisation de la mobilisation dans le temps long, et ont également été investis par un nouveau type de parole, à savoir une activité de commentaire de la mobilisation elle-même, en temps réel ou après coup. Peu à peu, de nombreuses et de nombreux membres de ces groupes ont effectivement dénoncé l'action des forces de l'ordre à leur encontre dans ces espaces. Les *Facebook lives* de Maxime Nicolle en témoignent largement.

Maxime Nicolle, le 31 octobre 2018, à 17h44, en *live* dans son salon¹¹⁷ :

« Salut à tous, euh du coup je referai les vidéos sur cette page-là, sur ce groupe-là, parce que j'ai reçu énormément de demandes d'amis sur mon Facebook perso, et je pourrai pas accepter tout le monde, enfin je pourrai accepter personne en fait, sur le Facebook perso. Sur le groupe-là ce sera plus simple. [...] Si vous voulez partager les vidéos, partagez aussi ce groupe-là, parce que c'est là que je ferai les vidéos lorsque que je

¹¹⁷ L'enregistrement de ce *live* est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/113011902965556/permalink/113017786298301/>.

serai dans les blocages, puisque que je ferai des *lives* pendant les blocages, je ferai des *lives* aussi pendant les ravitaillements pour ceux qui ont besoin d'être ravitaillés »

Le message du créateur du groupe Facebook « Fly Rider infos blocage » est clair : alors que la mobilisation ne s'est pas encore concrétisée dans l'espace urbain, il est prévu que les groupes Facebook aient encore une utilité lorsque ce sera le cas. Ce qu'il se passe dans l'espace public numérique ne précède pas ce qu'il se passe dans l'espace public urbain : ces espaces se sont articulés dans le cadre de la préparation de la mobilisation comme je l'ai exposé plus tôt, et ils ont continué à s'articuler tout au long de la mobilisation, comme je le présente dans les lignes qui suivent.

D'abord, cette articulation s'est faite par l'utilisation de la fonction *live* de Facebook. Maxime Nicolle – mais d'autres ont utilisé cette fonction également – a filmé en direct la mobilisation et a partagé ce témoignage vidéo dans son groupe Facebook.

Maxime Nicolle, le 17 novembre 2018, à 8h46, sur un point de blocage breton¹¹⁸ :

« Salut tout le monde. Bon bah écoutez, voilà ça y est c'est bon ça commence. On a du monde qui commence à arriver. On a commencé un peu plus tôt que prévu. On va avoir du tracteur qui arrive, du fumier qui arrive, des palettes qui arrivent. Voilà, on va faire en sorte que ça se passe très bien, et puis que ça bloque (rire). [...] Je vais vous montrer un petit peu, là pour l'instant c'est assez calme. »

Après une trentaine de seconde à se filmer en selfie, Maxime Nicolle a utilisé une autre caméra de son smartphone pour montrer le point de blocage. La vidéo donne à voir quelques dizaines de Gilets jaunes dispersés. Certains s'affairent à mettre en place une palette sur laquelle est collée une affiche jaune fluo avec des slogans inscrits dessus. Quelques voitures sont bloquées dans la grisaille, et une voiture de gendarmerie est stationnée à environ trente mètres.

Après deux minutes de ce *live*, on entend une discussion s'engager entre l'administrateur du groupe et un homme en voiture qui se trouve hors-champ :

Maxime Nicolle – Bonjour !

L'homme hors-champ – Bonjour, j'ramène mon fiston au rugby, y a moyen de passer ?

Maxime Nicolle – Euh bah là pour l'instant c'est filtrant donc vous allez attendre un petit peu. Et après ça sera bloquant à partir de ce midi, complètement bloquant.

¹¹⁸ L'enregistrement de ce *live* est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/113011902965556/permalink/118336745766405/>.

La discussion s'est ensuite engagée avec une femme, également en voiture et hors-champ :

Maxime Nicolle – Bonjour ! Je vois que [...] vous êtes infirmière peut-être ?

La femme hors-champ – Ouais, quelque part, oui.

Maxime Nicolle – D'accord, bon allez-y. [Il crie aux autres bloqueur·euses] C'est une infirmière !

Un Gilet jaune – Ça marche !

Après deux autres voitures supplémentaires filtrées par le barrage, Maxime Nicolle s'est à nouveau adressé à ses *viewers* en leur disant : « *voilà un peu comment ça se passe* ». Le surnommé « Fly Rider » a produit dans cette première journée de mobilisation d'autres vidéos en *live* pour montrer les actions sur le point de blocage :

Maxime Nicolle, le 17 novembre 2018, à 12h07, sur un point de blocage breton¹¹⁹ :

Dans ce *live*, ce n'est pas Maxime Nicolle qui s'est filmé lui-même, mais une femme qui s'en est occupée. Dans la vidéo, il s'adresse aux Gilets jaunes présents sur le point de blocage, un micro à la main. Il appelle à faire une minute de silence pour celles et ceux qui se suicident, en particulier les policières et les gendarmes, à cause « *de la pression psychologique et financière de l'État* », ainsi que pour les deux personnes ayant été tuées dans la matinée sur les barrages. Il rend compte également d'un événement lors duquel des policières et gendarmes ont été percutés par des automobilistes : « *y a déjà eu une arrestation qui est filmée, qui a été mise sur le groupe* ». Pendant la minute de silence, une moto de gendarmerie passe, il appelle à les applaudir « *parce qu'ils font un boulot monstre* ». Les dizaines de Gilets jaunes présents applaudissent. Puis la marseillaise est chantée sur le rond-point.

Maxime Nicolle, le 17 novembre 2018, à 12h29, sur un point de blocage breton¹²⁰ :

Maxime Nicolle – Une petite vidéo en direct juste pour montrer qu'ici c'est toujours motivé, qu'ici c'est toujours en cours. [...] Je sais pas comment ça se passe chez vous, chez nous y a eu quelques petits débordements, des personnes ont essayé de forcer, ont cassé leur voiture, euh donc voilà. À savoir qu'on essaye de faire en sorte que ça se passe correctement. [...]

Une femme hors-champs – Ça se passe mal là-bas avec la voiture.

¹¹⁹ L'enregistrement de ce *live* est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/113011902965556/permalink/118395775760502/>.

¹²⁰ L'enregistrement de ce *live* est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/113011902965556/permalink/118403022426444/>.

Maxime Nicolle – OK très bien, bon vous voyez, ça se passe pas très bien avec la voiture donc j'arrive, je vous laisse.

Il court avant de couper le *live*.

Ainsi, le *Facebook live* permet de montrer la mobilisation en train de se faire. Mais dans un *live*, le public de la vidéo en direct est invité à réagir et à s'exprimer dans l'espace de commentaire, il n'est pas seulement spectateur. Dans la vidéo en *live* de 8h46, Maxime Nicolle a ainsi demandé à plusieurs reprises à ses *viewers* : « *Comment ça se passe chez vous ?* ». Plusieurs commentaires ont répondu à la question :

D. C. D. – Plein de gilet jaune à Arras 9 point de blocage

C. S. U. – dunkerque les crs ont gazé les gilets jaune

P. R. – déjà

C. S. U. – Patricia Raymond , oui vidéo sur mon mur

J. S. – Les bleus, prenne les véhicules a Brest

S. P. – Super tes vidéo fly bravo tous unis on lâche rien le peuple en force

Le *Facebook live* ouvre ainsi la possibilité à chaque membre de témoigner de ce qu'il se passe dans sa localité : en se filmant, en étant filmé, mais aussi en étant le public de ces vidéos, on commentant en direct les vidéos.

Les témoignages peuvent également être proposés en différé. Ici, les *Facebook lives* sont réalisés en fin de journée. L'idée est de débriefer de ce qu'il s'est passé lors de la mobilisation. L'interaction entre la personne qui filme et le public qui regarde est toujours de mise.

Maxime Nicolle, le 17 novembre 2018, à 20h46, dans son salon, dernier *live* de la journée¹²¹ :

« Racontez-moi comment ça s'est passé vous. Là je suis malheureusement rentré, pas volontairement. J'aurais bien voulu rester sur place. [...] Si je débriefe : la journée s'est bien passée. On a bloqué douze heures. [...] Quelques altercations, quelques gens un peu énervés, pas de problèmes particuliers, les gendarmes au top. Les gendarmes vraiment au top, à part deux gendarmes de la ville qui sont... Voilà. [...] Mais on a été obligé de partir en fait parce qu'en fin de soirée y avait que de la viande saoule. C'était impossible à gérer [...] On rattaque demain. »

¹²¹ L'enregistrement de ce *live* est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/113011902965556/permalink/118578299075583/>.

Une Gilet jaune d'Aubagne, V. a également rejoint le *live* de Maxime Nicolle, son propre *live* ayant été incrusté à l'intérieur de celui du surnommé Fly Rider, dans un encadré dédié :

V. – « Coucou, petite info assez importante, Titou s'est retrouvé en garde à vue.

Maxime Nicolle – Titou, Titou, c'est qui ça ?

V. – Titou Espagne. Donc pour celles et ceux qui ont des nouvelles par rapport à cette arrestation, qu'ils expliquent exactement ce qu'il s'est passé. [...] On continue le mouvement et on partage au maximum. On est passé aux États-Unis, sur la BBC...

Maxime Nicolle – Ouais y a la CNN, je leur ai parlé, je dois envoyer des photos et des vidéos... Ça passe pas, ça me saoule. Et là ils viennent de parler que c'était pour la grogne des carburants, alors que la rédactrice en chef, je l'ai en contact, j'ai pas trop trop apprécié. Et la BBC...

V. – Ouais d'accord, ben il faut relayer, il faut démentir les journalistes et tout ça. Par contre BFM, la 8 et tout ça, ils racontent que des pipeaux, que des bobards, c'est impressionnant. Ils montrent que les, on va dire, que les côtés négatifs des personnes qui étaient là pour vouloir foutre le bordel. Et ils montrent pas tout ce qu'il y a eu, nous y a eu des chants, on a fait la ola, on s'est amusé es, on a chanté, tout ça, donc ça a été vraiment bon enfant. Les flics étaient avec nous, les gendarmes étaient avec nous, donc c'était génial, c'était juste magique. [...] On continue demain.

Dans le *Facebook live*, on peut également voir Maxime Nicolle lire les commentaires qui sont publiés. Une Gilet jaune, M., a laissé un commentaire dans lequel elle fait mention de pratiques abusives de la part des forces de l'ordre. Maxime Nicolle, à la lecture de son commentaire, l'a interpellé :

« M., il faut que tu m'envoies les vidéos où tu vois des gosses se faire gazer. Moi je vais les mettre sur un disque dur, et je vais les mettre sur des serveurs. Si tu peux m'envoyer les vidéos, même si elles sont censurées, copies tes vidéos et envoie-les moi. »

Au bout de 12 minutes 30 de *live*, Eric Drouet a rejoint Maxime Nicolle. De son côté, il se mobilisait à Paris. À son tour, il a détaillé comment s'est passée la mobilisation dans la capitale :

Eric Drouet – nous on a arrêté les opérations escargots sur le périph', et du coup après on est parti es direct vers l'Élysée, genre rue du Faubourg-Saint-Honorée. On était une vingtaine et après on s'est fait rejoindre par 300, 400 personnes. Après on est reparti es Place de la Concorde, pareil y en a encore d'autres qui arrivaient des Champs Élysées [...]. Paris c'était un beau bordel.

Maxime Nicolle – Nous on rattaque demain, et puis lundi, en espérant que les routiers suivent. Et puis on montra sur les grandes villes s'il faut. Et on montera à Paris s'il faut.

Eric Drouet – Je pense qu'il faudrait même décider d'une date parisienne directement en commun avec tout le monde.

Maxime Nicolle – Bah pourquoi pas ouais.

Eric Drouet – Genre laisser les 3-4 jours de blocage un peu partout. Et genre lancer, je te dis une connerie, genre le mercredi, faut qu'on regarde ça un peu avec le reste des orgas qui est un peu partout ouais.
Maxime Nicolle – Bah écoute pas de problème, si tu veux m'ajouter sur le groupe où vous êtes avec les orgas là, ça serait pas mal. Après c'est toi qui voit, tu me rediras en MP¹²² si tu veux. Et puis ouais, à la limite une date parisienne ça peut être pas mal, tous monter sur Paris, ça peut être un truc de fou.

À partir du moment où les routes, les ronds-points ou encore les péages ont été bloqués et occupés, à partir de ce 17 novembre 2018, Facebook n'a donc pas disparu des radars. Au contraire même. À la suite du premier acte du mouvement, le nombre de membres dans les groupes de dimension nationale a explosé. C'est ce dont rend compte une analyse de l'équipe des *Décodeurs* du journal *Le Monde*, réalisée fin janvier 2019. D'après leurs calculs, effectués auprès de 204 groupes publics en lien avec la mobilisation – dont 201 de dimension locale –, au 17 novembre 2018, ces groupes réunissaient en tout environ 226 000 membres¹²³. À la fin de l'année, ils elles étaient 2 762 000 à s'y réunir, soit près de dix fois plus. Si le nombre de membres a rapidement été multiplié jusqu'à la mi-décembre, il s'est également rapidement stabilisé : au 19 janvier 2019, 2 829 000 membres y étaient dénombrés.

Leur analyse révèle également que le lieu des échanges s'est déplacé au fil des jours. Si le taux d'interactions se situait à plus de 80% dans les groupes Facebook de dimension locale avant le 17 novembre 2018, ce taux est passé sous les 50% entre le 18 et le 25 novembre. Au 13 janvier 2019, plus de 70% des interactions avaient lieu dans les groupes de dimension nationale¹²⁴.

¹²² « MP » est l'abréviation de « Message Privé ».

¹²³ Ce calcul a été réalisé sur des données collectées à l'aide de l'outil *Crowdtangle*. Cet outil de captation permet de capter l'activité de groupes Facebook configurés en mode « public ». En conséquence, il est impossible d'inclure dans les calculs l'activité ayant lieu dans les groupes « privés ». C'est pourquoi l'activité de certains groupes ne peut être mesurée, en particulier celle de « la france en colere !!! », un groupe de dimension nationale ayant dépassé les 300 000 membres. De plus, dans les 204 groupes publics étudiés, un groupe intitulé « Compteur Officiel De Gilets Jaunes » n'a été inclus dans l'analyse que plus tard, celui-ci ayant été créé le 27 novembre 2018. Il faut également noter qu'une même personne peut être membre de plusieurs groupes.

¹²⁴ Sénecat, Adrien. 23/01/2019. « Les groupes Facebook des "gilets jaunes" s'essoufflent et se restructurent ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/23/les-groupes-facebook-des-gilets-jaunes-s-essoufflent-et-se-restructurent_5413479_4355770.html.

Enfin, leur travail montre également qu'un pic d'activité a eu lieu aux alentours du 25 novembre, où 11 000 000 interactions ont été recensées (nombre de commentaires, de réactions et de partages). Dans les semaines qui ont suivi, le nombre d'interactions a en revanche diminué, sans pour autant disparaître, loin de là.

Au milieu des lieux occupés quotidiennement ou hebdomadairement, Facebook était donc toujours là, investi pour continuer à s'organiser et pour s'exprimer. Peu à peu, des témoignages de la répression policière du mouvement et des violences policières, ayant notamment eu lieu dans les manifestations, se sont faits une place centrale dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, comme nous le verrons dans le chapitre 4. L'existence de tels espaces numériques d'expression a été centrale pour rendre possible l'existence de tels témoignages – sans ces espaces, où est-ce que ces témoignages auraient pu être exprimés ? Où auraient-ils pu être partagés collectivement ? Où auraient-ils pu être collectés, c'est-à-dire recueillis en tant qu'une collection d'événements, et non comme des événements isolés les uns des autres ?

Quand les lieux occupés ont été désertés, en raison de la répression policière du mouvement (Bonin et Liochon 2020), de la fatigue, puis de la covid-19, les groupes Facebook de Gilets jaunes ont continué à être investis comme espaces de production d'une critique sociale, et pour continuer à faire vivre au mieux, ou pour faire renaître de ses cendres la mobilisation en berne – les ronds-points sont morts, vive Facebook ?

1.2.4. Twitter : un espace investi par d'autres acteurs pour documenter la mobilisation, et non pour l'organiser

Twitter, un espace peu propice à l'organisation de la mobilisation des Gilets jaunes

Si d'autres mouvements sociaux et révoltes, à travers le monde, se sont en partie organisés en mobilisant la plateforme Twitter comme ressource (Tufekci 2019), cela n'a pas été le cas des Gilets jaunes, qui n'ont que très peu investi ce RSN. Cela peut sans doute s'expliquer pour des raisons sociologiques, la sociologie de Twitter (Boyadjian 2016; Chavalarias, Gaumont, et Panahi 2019; Ratinaud et al. 2019) et celle des Gilets jaunes ne se recoupant probablement pas, mais il n'existe pas, à ma connaissance, de travaux scientifiques étayant cette hypothèse. Cela peut aussi s'expliquer en raison de *designs* très différents : la manière dont sont sociotechniquement pensées les interactions sur Facebook peut apparaître plus propice à s'y organiser que sur Twitter. En l'occurrence, le

fonctionnement par « groupes » n'existe pas sur Twitter. Sur Facebook, les Gilets jaunes se sont organisés dans des groupes, qui sont donc des espaces d'expression qui existent antérieurement aux interactions. En soi, on pourrait même dire qu'une communauté peut parfaitement exister sur Facebook à travers l'existence d'un groupe dans lequel des individus sont réunis, sans pour autant que ces individus n'aient jamais besoin d'interagir pour exister matériellement, en tant que communauté, malgré tout.

De façon tout à fait contraire, sur Twitter, les communautés n'existent pas antérieurement aux interactions, mais elles s'inventent parce qu'il y a interaction – ou en tout cas, on est en mesure d'observer ce qui peut ressembler à des communautés, dans le sens d'un ensemble d'individus qui interagissent de façon plus importante ensemble qu'avec d'autres individus, qui sont alors considérés comme se situant en dehors de la communauté. Il n'y a donc pas, à proprement parler, sur Twitter, d'espace où il est possible de se réunir pour s'organiser, même si l'on peut y déceler l'existence d'espaces sémiotiques, qui se matérialisent par des hashtags : il est possible d'avoir accès à l'ensemble des publications qui contiennent un même hashtag en cliquant ou en recherchant ledit hashtag. L'espace d'interaction est alors circonscrit autour des publications contenant un même hashtag. On pourrait résumer ces remarques en disant que sur Facebook, l'existence d'un espace où faire communauté (les groupes) précède les interactions, quand sur Twitter, l'existence d'interactions précède l'existence d'un espace communautaire (les hashtags). Il n'est donc pas aussi aisé de « faire communauté » et de s'organiser en conséquence dans ces deux espaces numériques.

Twitter, un espace propice à la documentation, à l'expression de témoignages et au commentaire de la mobilisation

Si les Gilets jaunes ne se sont donc pas organisés sur Twitter, ce RSN a en revanche accueilli une importante documentation, de nombreux témoignages et de nombreux commentaires concernant leur mobilisation.

Dès le premier acte, les médias traditionnels ont couvert la mobilisation et ont publié des tweets à son sujet. La chaîne de télévision *BFMTV* par exemple, spécialisée dans l'information en continu, a suivi dans le détail le mouvement des Gilets jaunes. Le 17 novembre 2018, elle a par exemple

publié de nombreux tweets dans un long *thread*¹²⁵ au cours duquel de nombreuses informations concernant la mobilisation ont été partagées : « #GiletsJaunes : plus de 1.000 rassemblements et 50.000 manifestants en France¹²⁶ », « Un Carrefour de l'Ain garde portes closes en soutien aux gilets jaunes¹²⁷ », « #GiletsJaunes : "La France s'énerve et ce n'est pas fini", un manifestant explique ses motivations à participer au mouvement¹²⁸ », « #GiletsJaunes : en Haute-Savoie, les forces de l'ordre font usage de gaz lacrymogène¹²⁹ », « "Macron, démission!": les #GiletsJaunes se massent près de l'Elysée¹³⁰ », « Les CRS tentent d'évacuer les manifestants de la rue du Faubourg Saint-Honoré #GiletsJaunes¹³¹ », etc. De tels *thread* ont été multipliés par la chaîne tout au long du mouvement¹³². Les vidéos produites et partagées sur Twitter par la chaîne de télévision ont pu être publiées et commentées, par exemple par d'autres journalistes qui ont pu s'indigner d'agressions de journalistes par des Gilets jaunes : « Le journaliste @Raph_journalist de #BFMTV agressé en plein direct sur les #ChampsElysees... Minable! #GiletsJaunes¹³³ ».

Les médias ne sont évidemment pas les seuls à avoir publié du contenu à ce sujet. Des journalistes indépendant es ou bien des journalistes reporters d'images (JRI) se sont aussi rendu es sur place et ont publié leurs images sur la plateforme. La JRI Stéphanie Roy, qui a couvert de nombreuses manifestations de Gilets jaunes, a également publié de nombreux tweets sur le RSN pour documenter la mobilisation et les affrontements avec les forces de l'ordre¹³⁴. Des médias

¹²⁵ Un *thread* est, sur Twitter, un fil de tweets publiés les uns à la suite des autres, à partir d'un tweet racine, par un e même de la plateforme. Voir ici celui de la chaîne *BFMTV* pour le 17 novembre 2018 : <https://twitter.com/BFMTV/status/1063736742371569664>.

¹²⁶ *BFMTV*. 17/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BFMTV/status/1063733819935768576>.

¹²⁷ *BFMTV*. 17/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BFMTV/status/1063737975169843201>.

¹²⁸ *BFMTV*. 17/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BFMTV/status/1063740391151812608>.

¹²⁹ *BFMTV*. 17/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BFMTV/status/1063755693554049024>.

¹³⁰ *BFMTV*. 17/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BFMTV/status/1063826015678537730>.

¹³¹ *BFMTV*. 17/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BFMTV/status/1063827285613166593>.

¹³² Voir par exemple le *thread* du 24 novembre 2018 accessible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/BFMTV/status/1066263024158289920>. Voir également celui du 1^{er} décembre 2018 accessible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/BFMTV/status/1068790700790165504>.

¹³³ Wilcke, Nils. 17/11/2018. *Twitter*. Accès : https://twitter.com/paul_denton/status/1063877351744962561.

¹³⁴ Pour exemple, plusieurs tweets de Stéphanie Roy accessibles aux adresses suivantes :

https://twitter.com/Steph_Roy/status/1066384240735109120 ;

https://twitter.com/Steph_Roy/status/1066377644453826560 ;

https://twitter.com/Steph_Roy/status/1066388728329977856 ;

https://twitter.com/Steph_Roy/status/1068926900771401730 ;

https://twitter.com/Steph_Roy/status/1068911468765216769.

indépendants situés très à gauche de l'échiquier politique ont aussi publié des tweets à ce sujet, comme le média *Révolution Permanente* – « *Paris cette après-midi : les CRS reculent face aux #GiletsJaunes ! La répression policière et les gaz lacrymogènes ne font que renforcer la colère et la détermination des manifestants. #1erDecembre #Macron #MacronDemission #ViolencesPolicières*¹³⁵ » –, ou encore comme *Le Média* – « *Explosions d'une grenade aux pieds d'un de nos reporters. #1erdécembre #giletsjaunes #violencespolicières*¹³⁶ ».

Ce sont aussi des quidams, pro ou anti-Gilets jaunes qui ont produit du contenu sur la plateforme, en publiant des photos ou des vidéos de la mobilisation pour en vanter les mérites – « *Beau succès, on lache rien ! #GiletsJaunes*¹³⁷ » –, pour en critiquer les cadrages médiatiques – « *Mais PUTIN les journalistes arrêtez de dire que les gilets jaunes sont des ultras droite et des ultras gauche ! 🍌 #GiletJaunes #GiletsJaunesParis #1erDecembre #Manifestations #Acte3 #ChampsElysees #paris*¹³⁸ » –, pour en dénoncer la répression policière – « *Et encore des blessés grave avec des putains de tir de flashball ds le visage !!! Vous vs étonné ensuite d'avoir des violences en retour !! #GiletsJaunes #raslebofiscal #ViolencesPolicières*¹³⁹ » –, ou encore pour la discréditer – « *#giletsjaunes #17novembre Je crois qu'il n y a rien à ajouter à cette photo. Lamentable*¹⁴⁰ ».

Chaque week-end notamment, des contenus visant à documenter et à commenter la mobilisation ont ainsi été publiés et discutés sur Twitter autour de *hashtags* constants – #GiletsJaunes, #ViolencesPolicières, #MacronDémission – ou régulièrement renouvelés – #Acte2¹⁴¹, #Acte3, #1erDécembre, etc. De la même manière que dans les groupes Facebook, on a observé peu à peu des contenus émerger dans le cadre de la documentation du mouvement en lien avec sa répression policière. Je détaillerai cela dans le chapitre 6.

¹³⁵ Révolution Permanente. 01/12/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/RevPermanente/status/1068909338062921728>.

¹³⁶ Le Média. 01/12/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/LeMediaTV/status/1068819613776003072>

¹³⁷ 17/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/TNT34740/status/1063771066143858688>.

¹³⁸ 01/12/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/Gohel53993189/status/1068825261175685120>.

¹³⁹ 01/12/2018. *Twitter*. Accès : https://twitter.com/XRP_LEADER/status/1068945707565023233.

¹⁴⁰ 18/11/2018. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/JupiterPremier/status/1063941355368525826>.

¹⁴¹ Lors de l'acte 1, aucun hashtag faisant référence à cette dénomination n'a été produit. Cela n'apparaît qu'à partir de l'acte 2.

La conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes a ainsi été, tout au long de la mobilisation, l'objet de nombreux témoignages et de nombreuses dénonciations sur les RSN, qui sont rapidement devenus le réceptacle d'une certaine « colère internet » (Julliard et Georges 2018; Mabi 2020b; Mercier 2021) à l'encontre de l'institution policière et des agents du maintien de l'ordre, ainsi qu'à l'encontre de la majorité gouvernementale et du traitement journalistique effectué par les médias traditionnels. Sur les RSN, de nombreux acteurs sont donc entrés dans une « *lutte pour la visibilité* » en cherchant à « *renverser la hiérarchie du voir* » (Voirol 2005a; 2005b), afin de faire valoir une lecture de la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre opposée à celle présentée dans le discours officiel, c'est-à-dire dans le discours gouvernemental relayé par les médias. Les Gilets jaunes et d'autres acteurs ont ainsi fait circuler un grand nombre d'images dans le but d'attester du caractère disproportionné du maintien de l'ordre, ou encore de la gravité des blessures subies.

Si les RSN ont été le théâtre de la dénonciation de la répression policière du mouvement et des violences policières engendrées par celle-ci, ils ont également accueilli l'expression d'individus se positionnant dans le prolongement du discours officiel. De ce fait, les RSN ont été un espace de lutte polarisé accueillant à la fois une « *controverse politique* » où des camps antagonistes se sont construits durablement autour de revendications politiques précises (Rennes 2016) concernant la question de la répression et des violences policières, et à la fois une « *épreuve d'État* » où la dénonciation de cette répression et de ces violences policières, en dépassant la seule dénonciation de l'action des forces de l'ordre, a également été un moment de « *scrutation collective* » de l'État (Linhardt 2012), lors duquel la responsabilité politique liée aux pratiques policières décriées a été fortement controversée et interrogée.

Chapitre 2

Les Gilets jaunes saisis par les sciences sociales

« Insurrection n'est plus le mot d'un livre ; il est revenu dans l'histoire »

Nathalie Quintane, 2018, *Un œil en moins*

Le mouvement des Gilets jaunes a suscité de nombreux travaux en sciences sociales qui ont tantôt cherché à le saisir empiriquement, et tantôt à en fournir une interprétation théorique, le plus souvent « à chaud » (Paugam et Rui 2020), en raison de la coïncidence temporelle entre le déroulé de la mobilisation et le déroulé des nombreuses observations et des commentaires qui en ont été faits (Bendali et Rubert 2020). Le caractère massif et très dispersé de la mobilisation des Gilets jaunes sur le territoire explique cette prolifération d'enquêtes, ainsi que la multiplication de collectifs d'universitaires qui se sont organisés pour les conduire. Il aurait été effectivement peu envisageable dans un tel contexte, pour une seule personne, de pouvoir saisir l'ensemble du mouvement.

Le but de cet état de l'art est donc d'abord de revenir sur les différentes tentatives de définition du mouvement qui ont été effectuées : qui sont les Gilets jaunes ? D'où viennent-ils ? Quelle est leur couleur et leur sens politique ? Ces interrogations ont concentré une partie importante des travaux, et pour cause : son apparente nouveauté, ainsi que sa dimension politique plurielle, ont très vite été mises en avant par les commentateurs et les commentatrices de ce mouvement de contestation. Il s'agissait donc avant tout, pour les universitaires, de comprendre de quoi les Gilets jaunes retournaient exactement. Rendre compte des résultats de ces différents travaux est important pour saisir dans le détail une partie de mon objet.

En lien plus direct avec la problématique développée dans cette thèse, je me concentrerai ensuite sur les travaux qui se sont intéressés à la mobilisation sur les ronds-points et dans les manifestations, et je montrerai que la question de leur répression policière a particulièrement été interrogée.

Ensuite, je reviendrai sur ce que dit la recherche à propos des différentes revendications énoncées par le mouvement dans sa mobilisation. Je montrerai que ces revendications sont plurielles, mais aussi homogènes, et ce dès le début de la mobilisation, et que peu à peu, les revendications ont évolué pour prendre en compte la répression policière vécue et la dénoncer.

Enfin, je rendrai compte des travaux relatifs aux cadrages médiatiques du mouvement. La recherche montre que les cadrages opérés par les médias traditionnels contrastent avec ce qui a pu être observé sur le terrain, notamment en ce qui concerne la question de la répression policière de la mobilisation. Il est montré qu'en conséquence, ces cadrages ont été largement critiqués par les Gilets jaunes sur les RSN, qui y ont fait circuler des images de cette répression.

2.1. Qui sont les Gilets jaunes ?

Les travaux prolifiques au sujet des Gilets jaunes ont donc tout d'abord cherché à décrire *qui* ils sont. Si les résultats et les analyses peuvent aller dans des directions différentes, ils rendent tous compte d'une diversité géographique et politique importante, tout en cherchant à donner un sens à cette diversité au travers de la notion de « *populisme* ».

2.1.1. Les Gilets jaunes, la « France périphérique » ?

La recherche a d'abord pu interroger la provenance géographique des participant·es à ce mouvement. Ce point a suscité des interrogations car les médias ont pu insister sur la dimension « périphérique » de cette contestation. Si le démographe Hervé Le Bras a accrédité ce point de vue en insistant sur l'intensité du mouvement dans la diagonale du vide (Le Bras 2019), de son côté, le sociologue Benoît Coquard (2019) a alerté sur la vision trop unifiancée des ruralités qui est produite par cette expression de « France périphérique » empruntée à Christophe Guilluy (2014). Si le mouvement a effectivement pu trouver son essor en dehors des centres urbains des grandes métropoles, il ne s'agirait toutefois pas de considérer cet « en dehors » comme renvoyant à une seule et même réalité trop réductrice.

Par ailleurs, certains travaux ont montré que la contestation des Gilets jaunes s'est aussi déployée dans les quartiers populaires situés en périphérie des grandes métropoles, même si cela s'est fait de

façon bien plus minoritaire (Bacqué 2019; Denave 2021; Devaux et al. 2019; Marlière 2020). Si de tels espaces ne sont donc pas ruraux, ils n'en sont pas moins périphériques. Bien que cette périphérie porte un autre sens, des points de convergence concernant certaines réalités vécues ont pu être soulevés par les habitant·es des quartiers populaires, comme le révèle cette parole d'un·e habitant·e mise en exergue par Éric Marlière (2020) : « *Ça fait quarante ans qu'on est des "gilets jaunes", nous !* ».

Comme en atteste la multitude d'espaces où les chercheurs et les chercheuses sont allé·es observer la mobilisation des Gilets jaunes pour la saisir, le mouvement s'est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain. La dimension multi-site de la mobilisation a par ailleurs été révélée par certaines analyses. Le travail de Pierre C. Boyer et de ses collègues (Boyer et al. 2020) montre, à partir d'une recension des lieux de mobilisation réalisée en ligne par les Gilets jaunes eux-mêmes en vue de se coordonner, l'existence de 788 points de blocage dispersés sur tout le territoire pour le premier samedi de mobilisation. Il montre également que les groupes Facebook dans lesquels ont été organisés ces blocages – 1 548 groupes Facebook ont été relevés par les auteurs – font référence à des lieux, des communes, des départements ou encore des régions qui recouvrent eux aussi l'ensemble du territoire métropolitain. En rapportant le nombre de membres par groupe Facebook à la population du département, et en comparant cela avec le nombre de points de blocage, les auteurs ont été en mesure de préciser leurs propos en différenciant les niveaux d'intensité de la mobilisation en ligne (groupes Facebook) et hors ligne (points de blocage) en fonction des zones géographiques. Ils ont ainsi montré qu'il y a une

forte intensité de la mobilisation *online* dans les territoires périphériques : l'ensemble de la façade atlantique présente des niveaux élevés de mobilisation, tout comme l'arc méditerranéen, le Nord et l'Alsace. Les espaces associés à la diagonale du vide font également partie de ceux dans lesquels on observe une faible activité sur Facebook. Cependant, certains départements peu denses sont en fait très mobilisés si l'on rapporte la mesure au nombre d'habitants, à l'instar du Lot, de la Charente ou des Hautes-Alpes. (Boyer et al. 2020, 122)

En ce qui concerne la mobilisation physique des Gilets jaunes, ils observent que celle-ci a été « *nettement plus faible en Bretagne que la mobilisation online, de même pour l'Alsace* » et qu'« *un axe Paris–Clermont-Ferrand, absent de la mobilisation online, vient ici couper la diagonale du vide* » (ibid., 122-124). Ce double niveau d'observation est intéressant car il permet de rendre compte, au-delà du fait que la mobilisation ne s'est pas faite de manière homogène sur l'ensemble du territoire, que l'intensité de

la mobilisation en ligne n'a pas été nécessairement corrélée à l'intensité de la mobilisation hors ligne¹⁴².

Les travaux sur « l'Assemblée des assemblées » (ADA) ont eux aussi révélé cette dimension multi-site du mouvement des Gilets jaunes. L'ADA est un rassemblement qui a eu lieu à cinq reprises (Commercy, Saint-Nazaire, Montceau-les-Mines, Montpellier et Toulouse) et dont le but explicite était de structurer le mouvement des Gilets jaunes via une coordination nationale des différentes localités impliquées. Des centaines de Gilets jaunes venus de toutes les régions de France s'y sont rendus (Devaux et al. 2019; Ravelli et al. 2020). Si l'existence de l'ADA montre que des Gilets jaunes ont été présents sur tout le territoire, elle montre également qu'il y a eu des tentatives de coordination des différents groupes locaux de Gilets jaunes, et aussi que les participant·es se déplacent sur tout le territoire.

Les Gilets jaunes se sont également déplacés dans les centres urbains des grandes métropoles pour y manifester. Comme en rend compte Michalis Lianos, qui s'est intéressé aux manifestant·es qui ont battu le pavé parisien, « *ils et elles n'habitent pas Paris intra-muros ou ses banlieues confortables. Jusqu'au 8 décembre [2018], il était même plus probable de rencontrer quelqu'un qui venait de Charente, de l'Ardèche, de l'Alsace ou du Nord plutôt que quelqu'un qui habite l'Île-de-France* » (Lianos 2019, 94).

2.1.2. Quels sont les ressorts sociopolitiques des Gilets jaunes ?

Quelle est la couleur politique des Gilets jaunes ?

Une partie de la recherche menée sur le mouvement des Gilets jaunes s'est attelée à saisir la dimension politique de cette contestation. Elle a cherché à caractériser ce mouvement en faisant référence à l'échiquier politique traditionnel. Les travaux sur ce sujet ont fourni différents résultats en fonction des méthodes employées et des espaces d'observation choisis pour traiter cette question.

¹⁴² Voir également le travail réalisé par Pedro Ramaciotti Morales *et al.* (2021), la cartographie réalisée par Alexandre Gondreau et Sébastien Bridier (2020), ainsi que le travail réflexif de Sylvain Genevois sur les différentes cartes produites par les Gilets jaunes, dont la « *carte officielle des points de blocage prévus par les Gilets jaunes le 17 novembre 2018* » (Genevois 2020).

Un collectif pluridisciplinaire de chercheurs et de chercheuses a mené une enquête par questionnaires auprès de différents ronds-points (498 réponses) et dans différentes manifestations (755 réponses), dans plusieurs régions françaises, entre le 23 novembre 2018 et le 20 avril 2019. À partir des 1 333 réponses obtenues, le collectif a montré l'existence d'un fort rejet des « *organisations politiques conventionnelles* » (partis, syndicats), avec un « *nombre important de personnes n'affichant aucune proximité politique (52 %)* », et 35 % de « *Gilets jaunes interrogé.e.s [refusant] de se situer sur le clivage gauche-droite* ». Toutefois, parmi celles et ceux qui ont accepté de se situer sur l'échiquier politique traditionnel, 44% se sont situés plutôt à gauche, et 15% plutôt à droite, « *majoritairement aux extrémités* » pour les deux couleurs politiques. Les résultats révèlent par ailleurs que la politisation est différenciée en fonction de l'espace où ont été passés les questionnaires : « *la polarisation du mouvement à gauche et à l'extrême gauche [s'observe] notamment dans les manifestations, [de façon] beaucoup plus prégnante que sur les ronds-points* ». Le faible pourcentage de personnes qui se sont auto-positionnées à l'extrême droite peut par ailleurs être lié au fait qu'en enquête menée en face-à-face, il existe une difficulté à « *à donner des réponses perçues comme intolérantes* » (Collectif d'enquête sur les Gilets Jaunes et al. 2019, 883-84).

Un autre collectif de cinq chercheurs, Quantité Critique, « *a étudié 526 questionnaires recueillis auprès de gilets jaunes de toute la France* » et révèle de son côté que près de 51% des répondant·es se sont déclaré·es « *ni à gauche, ni à droite* », un peu plus de 3% très à gauche et un peu plus de 7% très à droite. En revanche, si l'on s'intéresse aux comportements électoraux en 2017,

trois groupes au sein du mouvement sont d'un poids quasiment identique si l'on identifie un pôle de gauche Mélenchon-Hamon-Poutou-Arthaud (123 enquêtés), un pôle d'extrême droite Le Pen-Dupont-Aignan (120 enquêtés) et un pôle abstentionnistes-vote blanc (130 enquêtés). (Quantité Critique 2018)

Tristan Guerra, Chloé Alexandre et Frédéric Gonthier (2019) du laboratoire PACTE de l'Université Grenoble Alpes et de Sciences Po Grenoble ont de leur côté entrepris, à partir du 22 décembre 2018, de mener une enquête quantitative au sein de 250 des principaux groupes Facebook de dimension nationale et départementale, afin de saisir la forme et la couleur politiques de ce mouvement. À partir de 4 397 réponses exploitables couvrant l'ensemble des régions métropolitaines, et fourni pas des individus s'étant plus ou moins impliqués dans la mobilisation, leur étude montre que les Gilets jaunes sont avant tout très opposés à la politique d'Emmanuel Macron (moins de 3% de Gilets jaunes ont voté pour lui lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2017, et 13% lors du second tour) et de son gouvernement. Ce comportement

électoral matérialise une focalisation du mouvement sur une division politique entre « les élites » et eux, « le peuple ». Plus généralement, les Gilets jaunes interrogés se sont dits méfiants du système représentatif en tant que tel, ce qui se matérialise par la mise à distances des syndicats et des partis politiques : 61% des Gilets jaunes ont refusé de se situer sur l'échiquier politique traditionnel, quand 10% se sont dits d'extrême gauche, 18% de gauche, 3% du centre, 5% de droite et 4% d'extrême droite. Parmi les répondant·es qui ont été voté lors des élections présidentielles de 2017, 32% ont soutenu des candidat·es d'extrême gauche, et 21% des candidat·es d'extrême droite lors du premier tour.

Luc Rouban a de son côté cherché à saisir la couleur politique des Gilets jaunes à travers leurs soutiens, en se basant sur un échantillon représentatif de 2 116 français·es qui ont répondu à la vague 10 du baromètre de la confiance politique de Cevipof entre le 13 et le 24 décembre 2018. Son analyse révèle que « *le mouvement reste surtout soutenu par une alliance de catégories populaires et moyennes contre les classes supérieures – ce qui semble bien réactiver une forme de lutte des classes* » : 7% des soutiens des Gilets jaunes font confiance à Emmanuel Macron, quand 51% lui sont hostiles. L'électorat qui soutient le plus les Gilets jaunes est avant tout celui de Jean-Luc Mélenchon (47%) et celui de Marine Le Pen (57%). En miroir, 27% des plus forts soutiens au mouvement font confiance à Jean-Luc Mélenchon, et 44% à Marine Le Pen. Si donc la couleur politique des soutiens aux Gilets jaunes semble se distribuer des deux côtés les plus à l'extrémité de l'échiquier politique, avec une légère préférence pour le Rassemblement National (RN), Luc Rouban invite à prendre du recul en articulant ces résultats avec l'orientation axiologique des soutiens. Il met effectivement en avant que

38 % des soutiens déterminés au mouvement sont d'accord (tout à fait ou plutôt) avec la proposition selon laquelle l'immigration est une source d'enrichissement culturel, alors que cette proportion grimpe à 62 % parmi ceux qui s'opposent fortement au mouvement. De même, 71 % des soutiens les plus déterminés au mouvement pensent que l'islam est une menace pour la République contre 53 % de ceux qui lui sont clairement hostiles. (Rouban 2019)

Il en conclut que « *le soutien aux "gilets jaunes" s'inscrit bien plus dans l'univers politique du [Rassemblement National (RN)] que de la [France insoumise (LFI)]* ».

À partir du même baromètre, mis en perspective de l'enquête électorale française 2017 menée auprès de plus de 15 000 personnes, un groupe de cinq chercheur·euses (Algan et al. 2019) explique que « *le soutien au mouvement entérine l'effacement de l'axe droite-gauche traditionnel* » qui s'était déjà

« exprim[é] lors de la dernière élection présidentielle » (ibid., 1-2). En articulant des dimensions subjectives concernant la vie sociale et personnelle de l'électorat (histoire de vie, satisfaction de la vie, confiance interpersonnelle, confiance envers les institutions, etc.) à leur vote, les auteur·es de cette étude analysent que « *la vieille opposition gauche/droite a laissé place à un nouvel antagonisme, dans lequel les variables de bien-être subjectif ou de confiance à l'égard des institutions ou des personnes jouent un rôle central et sous-estimé jusqu'alors* » : « *les Gilets jaunes et leurs soutiens sont avant tout l'expression d'une France où le bien-être est faible, sans que cela les conduise nécessairement à s'entendre sur les moyens d'y répondre* » (ibid., 9). Cette analyse permet de donner un sens au fait que les soutiens au mouvement « *sont majoritairement d'anciens électeurs de Marine Le Pen, de Jean-Luc Mélenchon ou des abstentionnistes (dans cet ordre)* » qui « *partagent une critique plus radicale de l'État et du gouvernement que l'un et l'autre de ces électorats, tout en ayant des positions plus médianes*¹⁴³ *sur des questions morales comme la tolérance à l'égard des minorités* » (ibid., 1). Par ailleurs, concernant la distribution géographique de la mobilisation, les auteur·es expliquent que « *le Nord-Est et le Sud-Ouest sont les points forts de la mobilisation, soit les deux régions où Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon ont fait leurs meilleurs scores en 2017* » (ibid.).

Jean-Yves Dormagen, Laura Michel et Emmanuelle Reungoat ont de leur côté réalisé une enquête quantitative par questionnaires qui « *repose sur un échantillon de 2 000 personnes tirées au sort directement sur listes électorales (échantillonnage aléatoire)* » (Dormagen, Michel, et Reungoat 2021, 28). D'abord interrogées en face-à face entre le 27 mai et le 10 juillet 2019, 528 d'entre elles ont ensuite été réinterrogées par téléphone entre le 28 avril et le 2 juin 2020. D'après leurs résultats, 11% des enquêté·es (c'est-à-dire 243 personnes) ont participé sur le terrain au moins un fois à la mobilisation des Gilets jaunes. En ce qui concerne leur politisation, « *40 % des Gilets jaunes interrogés se situent sur une position de gauche, 20 % sur une position de droite, 5 % au centre et 28 % "ni à gauche, ni à droite" (7 % refusent de répondre)* ». « *L'orientation à gauche domine et Jean-Luc Mélenchon est le candidat arrivé en tête au sein de cette population au premier tour de la présidentielle de 2017 (26 %), suivi par Marine Le Pen (21 %)* » (ibid., 32). De son côté, l'abstention atteint les 6%. Ces différentes valeurs leurs permettent de conclure que les Gilets jaunes sont un « *conglomérat* » d'une « *grande hétérogénéité, tant sociale que politique* » (ibid., 46), qui se caractérise par « *une forte dispersion en matière électorale et, principale singularité, par un vote bien plus faible que la moyenne en faveur d'Emmanuel Macron (9 %)* » (ibid., 32).

¹⁴³ C'est-à-dire « *moins clivantes* ».

À partir de données quantitatives issues de la mobilisation des Gilets jaunes sur Facebook, géolocalisées et mises en relation avec les résultats du vote au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, géolocalisées elles aussi, cinq chercheurs de l'unité mixte de recherche CREST du CNRS, de l'ENSAE Paris et de l'École Polytechnique ont montré que

la mobilisation est corrélée négativement au vote Emmanuel Macron, François Fillon et Benoît Hamon, tandis qu'elle est positivement liée au vote Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon et à l'abstention. La corrélation entre l'abstention et la mobilisation est positive et assez importante. C'est moins le cas des variables de vote, qui sont modérément corrélées à nos indicateurs : [cela] semble indiquer que le mouvement n'est pas un troisième tour de l'élection présidentielle de 2017, et qu'il a davantage à voir avec un rejet du processus électoral. (Boyer et al. 2020, 124-25)

De tels résultats sont partagés par Jean-Philippe Cointet et ses collègues qui proposent une démarche originale pour saisir le couleur politique des Gilets jaunes. Leur démarche vise à construire un « *espace idéologique latent* », construit selon deux axes (échelle droite/gauche et proximité au pouvoir), au sein duquel il est possible de distribuer politiquement le mouvement des Gilets jaunes. Cet « *espace idéologique latent* » est construit en plusieurs étapes : en partant des *followers* des député·es et des sénateur·trices sur Twitter, distribué·es selon ces deux axes, les auteur·es de ce travail positionnent également dans cet espace multidimensionnel les sites web qui sont partagés par ces mêmes *followers*. Cela permet d'analyser politiquement les pratiques médiatiques des *twittos*¹⁴⁴, et surtout, de donner une couleur politique aux URL¹⁴⁵ qui sont partagées (« *articles de presse, vidéos et autres ressources en ligne* »). Pour analyser la couleur politique des Gilets jaunes, il leur suffit alors de « *propager les positions idéologiques des URLs extraites dans la partie précédente des comptes Twitter vers les posts qui citent ces URLs sur Facebook, et plus précisément au sein des posts publiés par les groupes Gilets jaunes* » (Cointet et al. 2021, 93). Cette démarche leur a permis de découvrir que

l'essentiel de la distribution des Gilets jaunes sur Facebook se situe sur la frontière la plus "oppositionnelle" (distante au pouvoir) de l'espace idéologique latent. Très distant du pôle du pouvoir institutionnel, le positionnement des Gilets jaunes est en revanche très peu marqué sur l'axe droite/gauche, ce qui révèle une distribution politique très hétérogène du mouvement. Au regard des deux dimensions déployées dans cet

¹⁴⁴ « Twittos » est le surnom donné aux utilisateurs et utilisatrices de la plateforme Twitter.

¹⁴⁵ « URL » signifie *Uniform Resource Locator*. Il s'agit simplement de l'adresse unique d'une ressource web, comme un site web par exemple.

espace, c'est bien la première dimension, la distance aux institutions, qui constitue la caractéristique dominante et unificatrice des publications des Gilets jaunes et pas la seconde. (Ibid., 95)

Les auteur·es de cette étude font toutefois remarquer que cette « *forte dispersion* » sur l'axe gauche/droite est aussi le résultat d'une « *agrégation temporelle de moments successifs de la mobilisation* » (ibid., 96). En interrogeant la possibilité d'une évolution de « *la distribution de l'espace idéologique qu'occupent les Gilets jaunes* » dans le temps, il est montré qu'effectivement, « *le mouvement des Gilets jaunes a, dans ses premières semaines, et notamment avant que les premiers Actes ne s'égrainent, fait appel sur Facebook à de nombreuses citations vers des ressources situées très à droite* », puis s'est progressivement et clairement déplacé « *vers la gauche du spectre politique* » avant de « *lentement s'aplatir sur l'axe droite/gauche* » (ibid., 96-97). Une telle constatation leur a permis de mettre en avant le « *populisme polyvalent* » des Gilets jaunes, avec certes l'existence d'une polarisation gauche/droite, mais dont la logique réside dans l'« *opposition constante aux institutions et au pouvoir des élites et des représentants* » (ibid., 96).

Une étude focalisée sur un événement particulier, l'ADA, a également cherché à saisir la politisation de ses participant·es. Selon ses auteur·es, cet événement « *ne reflète pas toutes les composantes du mouvement et reste à de nombreux égards l'expression d'une aile gauche militants* », car il a eu des difficultés à « *[inclure] de nombreux ronds-points : les groupes les plus hétérogènes, plus à droite, moins diplômés, sans présence militante ou sans assemblées générales, étaient moins représentés* » (Ravelli et al. 2020, 14-15). D'après les réponses obtenues dans le questionnaire passé à l'ADA, « *les répondants refusent souvent le clivage droite-gauche (32%) ou s'abstiennent de voter (30% et 22% aux premiers tours de la présidentielle 2012 et 2017)* ». Pour celles et ceux qui ont voté, les auteur·es notent « *un vote de gauche ou d'extrême gauche important mais diversifié : 21 voix pour Mélenchon (11%), 19 pour Hollande (10%), 12 pour Poutou (6%). En 2017, 31% des répondants ont voté Jean-Luc Mélenchon, et l'ensemble des candidats de gauche (Philippe Poutou, Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon) représentent 40% des réponses* » (ibid., 23). Toutefois, « *malgré une nette tendance au vote à gauche ou à l'extrême gauche, 8 personnes ont déclaré avoir voté Le Pen et 13 pour Asselineau aux présidentielles de 2017* ». Au-delà de ce déséquilibre, il est analysé que cet événement est parvenu à « *dépasser les clivages et à représenter socialement le mouvement, même [s'il] ne l'exprime pas dans sa totalité* » (ibid.), ce qui montre que l'hétérogénéité du mouvement n'implique pas forcément des oppositions indépassables entre les différentes orientations politiques du mouvement. Au contraire, cette hétérogénéité a pu donner lieu à du débat.

À l'inverse, une observation ethnographique menée par Loïc Bonin et Pauline Liochon (2020) sur des ronds-points de Camon, en Saône-et-Loire (4 424 habitant·es en 2018) rend compte de

l'existence d'une distribution électorale entre les deux ronds-points de la commune, avec un rond-point « *plus à gauche et moins précaire* », et l'autre plus à droite, parfois accusé par l'autre rond-point « *d'être d'extrême droite et noyauté par des groupes "avec un certain antisémitisme, de l'homophobie et du racisme, à chaque fois qu'un arabe passait en voiture certains disaient regarde le musulman là dans la voiture"* ». Leur travail rend donc compte de la possibilité d'une disjonction au sein de l'hétérogénéité politique observée.

Ainsi, plusieurs études tendent à s'accorder sur la forte hétérogénéité politique du mouvement des Gilets jaunes, même si ce qui est dit de cette hétérogénéité peut varier. Notamment, des désaccords sont à observer en ce qui concerne le rapport des Gilets jaunes à l'abstention, et en ce qui concerne le fait qu'il s'agit d'un mouvement qui penche plus à l'extrême droite ou à l'extrême gauche de l'échiquier politique traditionnel. De manière générale en revanche, les différents travaux mentionnés rendent compte d'une forme de rejet du système représentatif, de la politique institutionnelle, d'Emmanuel Macron, ainsi que d'un refus important de s'autopositionner au sein du clivage gauche/droite.

Les chercheurs et les chercheuses qui ont observé l'hétérogénéité dont il est question ici ont pu refuser de lui donner un sens en insistant sur leur volonté de « *renoncer à toute approche moniste, consistant à appréhender le mouvement des Gilets jaunes comme un ensemble politiquement et culturellement homogène, présentant un point de vue unifié sur la plupart des enjeux* » (Dormagen, Michel, et Reungoat 2021, 28). À l'inverse, ils et elles ont pu donner un sens à cette hétérogénéité, en mettant en avant la dimension « *populiste*¹⁴⁶ » des Gilets jaunes, qui se matérialise par une opposition de classes entre un « *nous* » – le peuple – et un « *eux* » – les élites.

¹⁴⁶ Tristan Guerra, Chloé Alexandre et Frédéric Gonthier (2020, 3-4) rappellent à ce titre que le populisme « *ne doit pas être confondu avec ce qui est de l'ordre de la démagogie ou avec des formes d'expression qui mobilisent une rhétorique simpliste et émotionnelle. Le populisme consiste plutôt en la croyance que la société peut être perçue comme un conflit entre deux entités homogènes ayant des intérêts fondamentalement divergents. Ce clivage, de nature morale, oppose d'un côté le peuple ordinaire, pur et vertueux, qui devrait être souverain, et d'un autre côté l'élite corrompue qui a usurpé le pouvoir à des fins personnelles. Ainsi, le populisme est identifiable à partir de trois éléments : l'anti-élitisme, la mise en avant du peuple comme un ensemble, et la mise en avant de la nécessité de la souveraineté du peuple* » (ma traduction).

Quelle est la sociologie des Gilets jaunes ?

La dimension populiste des Gilets jaunes ressort également lorsque l'on s'intéresse à la sociologie des participant·es au mouvement. Les travaux susmentionnés rendent effectivement compte de l'absence de profils issus des classes supérieures de la société dans la mobilisation. Au contraire, d'après certains résultats (Dormagen, Michel, et Reungoat 2021), les Gilets jaunes s'identifient plutôt comme appartenant aux classes populaires (31%), moyennes inférieures (43%) et moyennes supérieures dans une moindre mesure (26%). 53% des participant·es au mouvement font par ailleurs partie de « ménages fragilisés et précaires » qui peuvent éprouver d'importantes difficultés à boucler leurs fins de mois. D'après ces résultats, les « logiques de classe » ont donc « opéré dans les mécanismes de mobilisation » (ibid., 31).

Quel sens donner à la précarité économique des participant·es au mouvement ? Certains résultats (Guerra, Alexandre, et Gonthier 2019) insistent sur le fait que les Gilets jaunes ne sont ni particulièrement chômeurs, ni particulièrement travailleurs à temps partiel, 65% des enquêté·es ayant un emploi à temps complet. Leur précarité serait plutôt liée leur statut professionnel, 68% des Gilets jaunes gagnant moins que le salaire médian – qui équivaut à 2 480 euros nets mensuel. Ainsi, le sentiment d'« *insécurité sociale*¹⁴⁷ » des Gilets jaunes est deux fois plus important que la moyenne française. On peut donc considérer, comme Michalis Lianos, que les Gilets jaunes appartiennent avant tout « à la première couche des "inclus" » (Lianos 2019, 94). Ce constat est également partagé par d'autres travaux qui montrent que si le taux de chômage est corrélé à la mobilisation, « les territoires mobilisés [étant] ceux avec des taux de chômage et un niveau d'inégalité plus élevé que la moyenne » (Boyer et al. 2020, 126), les facteurs de participation au mouvement sont pourtant « moins déterminé[s] par les inégalités d'accès à l'emploi que par les inégalités entre travailleurs », ce qui « corrobore les conclusions des études sociologiques portant sur le caractère "intermédiaire" des Gilets jaunes, plus souvent travailleurs paupérisés que personnes en situation de grande exclusion » (ibid., 128).

Cependant, d'autres résultats insistent de leur côté sur le fait que le chômage et la très forte précarité économique font partie des facteurs déterminants à la participation à la mobilisation. Le collectif d'enquête sur les Gilets Jaunes (2019) a effectivement mis en avant que les personnes les plus

¹⁴⁷ Cet indicateur est calculé à partir d'une combinaison de facteurs liés à la question du travail, de la pauvreté, de la santé, de l'accès à la propriété et aux activités sociales et culturelles.

précaires n'ont pas été exclues du mouvement, 16 à 17% des enquêtés étant au chômage, 25 % vivant dans un foyer où le revenu est inférieur à 1 200 euros nets par mois, et 50% où le revenu y est inférieur à 2 000 euros. Le collectif Quantité Critique (2018) a également insisté sur la surreprésentation de chômeurs et de chômeuses dans la mobilisation (17,3%) ainsi que des classes populaires (63,19% d'ouvriers, d'ouvrières et d'employés), « *souvent exclues du champ politique* » et éprouvant d'importantes difficultés financières.

Pour prendre du recul sur ces résultats, les travaux mentionnent aussi qu'il existe des « *écarts significatifs en termes de positions sociales* » (Dormagen, Michel, et Reungoat 2021, 31) parmi les participants au mouvement : la diversité sociale des Gilets jaunes ne doit donc pas être passée sous silence, de même que les plus ou moins importantes disparités dans les résultats, en fonction des terrains où les enquêtes ont été menées. La diversité socioprofessionnelle des Gilets jaunes a par exemple été observée lors de l'ADA, où la pluralité de métiers exercés par les Gilets jaunes issus des classes populaires et moyennes a été qualifiée d'« *impressionnante* » par les chercheuses (Ravelli et al. 2020, 23). Loïc Bonin et Pauline Liochon (2020) ont montré, dans le sens de cette diversité, que sur deux ronds-points pourtant géographiquement proches, les profils sociologiques des occupants interrogés se distinguaient fortement. L'un des ronds-points, plutôt homogène sur le plan social, était occupé par des personnes essentiellement au chômage et par des mères célibataires. La quasi-totalité de ces occupants issus des classes populaires ont déclaré avoir d'importantes difficultés financières en fin de mois. L'autre rond-point était de son côté investi par des personnes exerçant des professions intermédiaires et intellectuelles, ainsi que, dans une moindre mesure, par quelques personnes issues des classes populaires. Sur ce rond-point, le salaire moyen était bien plus élevé que sur l'autre. Les occupants étaient également presque tous propriétaires, mais leur taux d'endettement important avait pour conséquence le fait que les « *revenus disponibles moyens* » pour les occupants des deux ronds-points étaient au final pratiquement similaires. Les résultats du collectif d'enquête sur les Gilets Jaunes (2019) ont montré de leur côté que les professions exercées par les participants à la mobilisation varient selon le type d'espace dans lequel les enquêtes ont été menées : sur les ronds-points, les hommes étaient plutôt artisans, employés du service public, chauffeurs et ouvriers industriels, quand les femmes étaient plutôt

infirmières ou exerçaient dans les métiers du *care*¹⁴⁸. De manière tout à fait différente, dans les manifestations, il a été observé une plus importante présence de personnes occupant des professions intermédiaires, ou encore des enseignant·es, plutôt abstent·es des ronds-points. De grandes disparités concernant le niveau d'études ont également été relevées. Certain·es constatent par exemple que 28% de leurs enquêté·es ont fait des études supérieures, 19% ont le bac et 53% ont un niveau inférieur au bac (Guerra, Alexandre, et Gonthier 2019). Pour d'autres (Boyer et al. 2020), un tiers ont un niveau inférieur au bac, un tiers ont le niveau bac, et un tiers ont fait au moins deux ans d'études. À l'ADA, 48% avaient au moins un niveau licence (Ravelli et al. 2020).

Pour terminer cette rapide sociologie des Gilets jaunes, il faut également dire, même si cela peut paraître évident étant donné les revendications énoncées à propos de la taxe carbone, que la question de la mobilité les a pleinement concernés. Si le facteur « *distance domicile-travail* » a été considéré comme un déterminant de la mobilisation en ligne des Gilets jaunes, mais pas hors ligne – ce facteur n'étant pas lié au niveau d'intensité des blocages –, le passage des 90 au 80 km/h a été en revanche corrélé à la mobilisation en ligne et hors ligne (Boyer et al. 2020). À ce sujet, le collectif Quantité Critique a mesuré que 83% de leurs enquêté·es étaient obligé·es de se déplacer en voiture pour se rendre à leur travail. Cela s'explique en partie par les types d'espaces où les Gilets jaunes habitent. L'enquête réalisée par Tristan Guerra, Chloé Alexandre et Frédéric Gonthier (2019) rend compte que 34% de leurs enquêté·es étaient domiciliés dans un village rural, 38% dans une petite ville, et 22 % dans une grosse ville ou en banlieue.

Quelle est la forme politique des Gilets jaunes ?

Au-delà des dimensions sociopolitiques du mouvement, c'est également sa forme politique qui a été fortement interrogée. La recherche s'est effectivement demandée *comment* les Gilets jaunes ont-ils fait, ou ont-ils souhaité faire de la politique ? Le chercheur en sciences politiques Laurent Jeanpierre, dans son ouvrage *In Girum* rend compte de l'existence de « *divisions tactiques* » qui ont été nombreuses et conséquentes des « *différences de statuts ou de sensibilités entre participants* ». Il relève ainsi quatre voies de politisation du mouvement qui ont pu cohabiter, non sans conflictualité : négocier

¹⁴⁸ L'anglicisme « *care* », qui signifie « *soin* » renvoie aux professions d'auxiliaires de vie, d'aides à domicile, ou encore d'aides soignant·es.

avec le gouvernement, rejoindre le jeu électoral en créant des listes, créer des assemblées générales – « *système autonome de représentation* » –, ou bien rejeter complètement « *toutes formes de représentation politique* », en étant antidélibératif et démagiste, c'est-à-dire en appelant à la démission du gouvernement et à l'insurrection (Jeanpierre 2019, 89-93).

En plus de cette observation des différentes « *options pratiques* » (ibid., 92) qui ont traversé le mouvement des Gilets jaunes, Laurent Jeanpierre a proposé quelques pistes théoriques permettant d'analyser ce mouvement au prisme des « *efforts de repolitisation du local* » (ibid., 136), comme cela a pu être entrepris par d'autres mouvements politiques depuis plusieurs années. S'il admet que « *les formes d'agencements collectifs dont les mouvements de relocalisation politique peuvent s'inspirer sont très variées* » (ibid., 135), et qu'il aurait pu en choisir d'autres que celles qu'il mentionne pour interpréter le mouvement des Gilets jaunes, il s'est concentré notamment sur la question du communalisme et de ses utopies qui « *ont pu servir de références très marginales au sein du mouvement* » (ibid., 137) et qu'il considère comme un « *horizon politique désirable du mouvement des gilets jaunes* » (ibid., 178), parmi d'autres.

A travers l'une des expériences politiques des Gilets jaunes, l'ADA, Guillaume Gourgues a également mis en avant l'existence d'une voie municipaliste au sein du mouvement (Gourgues et al. 2020; Ludosky et Gourgues 2020). Ces deux modalités d'engagement – le communalisme et le municipalisme – ont pu susciter du débat chez les Gilets jaunes car, au fond, elles interrogent le rapport qu'il est pertinent d'avoir avec les institutions politiques traditionnelles – faut-il y participer, ou faut-il les rejeter ? Si d'un côté, le municipalisme revêt une dimension plutôt réformiste dans le sens où il s'agit « *d'investir politiquement, par la voie électorale, les institutions municipales pour en faire des espaces de rupture avec le politics as usual et le néolibéralisme* », de l'autre, le communalisme – ou municipalisme libertaire – renvoie plutôt à l'idée d'une « *communauté citoyenne capable de s'autogouverner démocratiquement pour engager un éco-socialisme immédiat et concret* » et « *propose de dissoudre les institutions publiques bourgeoises* » (Carrel et al. 2020, 9).

L'historienne de la Révolution française Sophie Wahnich (2019) a de son côté plutôt insisté sur l'existence d'une dimension révolutionnaire chez les Gilets jaunes en expliquant que ces derniers ont fait « *la part belle aux références révolutionnaires, de l'imaginaire de la prise de la Bastille au fait de chanter La Marseillaise, du portrait de Macron en Louis XVI à la volonté de rédiger des cahiers de doléances* ». Par ailleurs,

elle estime également que « *ce qui s'est passé au plus fort des mobilisations de décembre a ressemblé à la prise des Tuileries* ».

La dimension plus institutionnelle du mouvement a de son côté été mise en avant dans plusieurs résultats. Julien Talpin explique que l'attache à la politique institutionnelle se retrouve dans le fait que toute une frange des Gilets jaunes vote :

Plusieurs études l'ont montré, ce sont surtout les franges supérieures des classes populaires qui se sont mobilisées dans le mouvement, pas les plus précaires. On sait que plus on descend l'échelle sociale plus le rapport à la politique institutionnelle se distend. Les « gilets jaunes » sont ainsi pour une bonne part des votants. (Talpin 2019)

Les analyses du site web du « Vrai Débat » vont aussi dans ce sens. Le « Vrai Débat » est un débat citoyen qui a eu lieu sur internet entre le 30 janvier et le 3 mars 2019 et qui a été organisé par des Gilets jaunes, en réaction au « Grand Débat National » proposé par le gouvernement, et dont la légitimité a été rapidement contestée par ces derniers (Mabi 2019). Des chercheurs et des chercheuses du LERASS de l'université Toulouse 2 ont rendu compte, à partir d'une analyse de cette plateforme en ligne de l'existence d'« *une forte croyance dans les mécanismes institutionnels* » (Marchand et al. 2019, 9) chez les participant·es :

Cette confiance dans les vertus des institutions politiques régies par des règles et des procédures spécifiques, qui sont certes à refondre, conteste par la même, de façon assez nette et large la figure centrale sous la 5^{ème} république, d'homme ou de femme providentielle, et propulse le citoyen au cœur de l'administration et de la législation qui entourent le débat public. (Ibid.)

La méfiance envers les institutions politiques et les partis politiques traditionnels, mais aussi envers les partis émergents existe certes, mais conduirait plutôt les participant·es à souhaiter par exemple la « *réforme de la représentation parlementaire et de son élection* » (ibid., 10), à revendiquer « *un parlement plus restreint et plus proportionnel* » (ibid., 11), ou encore un « *changement dans le processus électoral et le contrôle des élus* » (ibid.). Pour le dire autrement, les participant·es au « Vrai Débat » souhaitent la transformation du système politique pour « *augmenter/reprenre le contrôle* » (ibid.). Ils et elles n'expriment pas forcément la volonté d'une démocratie plus participative, ni même d'un « *dégagisme* » où l'État serait rejeté et où il faudrait en finir avec les élu·es (ibid.).

Ces différents travaux confirment donc la grande hétérogénéité politique du mouvement, qui ne concerne pas les seules couleurs politiques des Gilets jaunes, mais qui concerne également leur rapport à la démocratie tout comme leurs pratiques politiques.

2.2. Mobilisation physique et répression des Gilets jaunes

Une partie des travaux académiques a également cherché à rendre compte d'un mouvement qui s'est déployé selon une double logique, selon deux lieux-événements distincts mais pas sans liens : d'un côté, les ronds-points où se sont déroulés les blocages selon une temporalité longue et continue ; de l'autre, les actes, qui sont les manifestations qui ont eu lieu dans les centres urbains des grandes villes selon une temporalité longue mais discontinue : seulement les samedis, mais tous les samedis, du 17 novembre 2018 au 14 mars 2020, dernier samedi avant la mise en place du premier confinement pour lutter contre la pandémie de Covid-19¹⁴⁹. Laurent Jeanpierre estime qu'il s'agit là effectivement des « *deux formes principales* » du mouvement :

celle d'occupations et de blocages de ronds-points, pour la plupart démantelés par les pouvoirs publics fin janvier 2019 ; celle de manifestations de rue, dont beaucoup de furent pas déclarées aux préfetures et donnèrent lieu à des scènes émeutières dans des quartiers habituellement préservés des mouvements sociaux, comme les Champs-Élysées et l'ouest de la capitale. (Jeanpierre 2019, 7)

2.2.1. Les ronds-points : un espace de mobilisation nouveau qui intrigue

Ces « *traductions spatiales de la colère* » (Chevalier et Sibertin-Blanc 2020) ont donné lieu à plusieurs travaux qui se sont intéressés à la question de l'occupation des ronds-points. Une telle occupation a pu être qualifiée de « *ce qui fait l'originalité de ce mouvement* » par le sociologue Quentin Ravelli, qui a enquêté pendant un an sur trois ronds-points de l'est du Loiret (Ravelli 2020).

¹⁴⁹ Certains travaux suggèrent que le mouvement des Gilets jaunes s'est étendu au-delà de cette borne temporelle. Il est par exemple fait des filiations entre le mouvement des Gilets jaunes et les mobilisations « antivax » ou « antipass » qui ont régulièrement battu le pavé lors de la pandémie (Giblin 2021). D'autres se sont intéressés aux Gilets jaunes qui sont restés mobilisés au « *crépuscule de la mobilisation* », bien que le déclin du mouvement ait transformé leurs modalités d'engagement (Bendali 2021).

Des différentes enquêtes empiriques ou plus théoriques menées, il ressort que les ronds-points sont des « *espace[s] de rencontres et de partages* » où les occupants ont redécouvert la « *possibilité disparue de la vie collective* » (Jeanpierre 2019, 98), des « *outils de circulation routière transformés en lieux de résistance et de lutte sociale* » (Gondreau et Bridier 2020), des espaces « *d'émergence de nouvelles formes démocratiques d'organisation collective* » (El Haïk-Wagner 2020), ou encore un « *nouvel espace public, lieu de débats, de dialogues et d'écoute, qui se donne à voir depuis la route* » et qui transforme « *ses occupants en acteurs politiques* » (Gwiazdzinki et Floris 2020).

Selon Luc Gwiazdzinki et Bernard Floris, l'occupation « *quasi permanente des ronds-points des zones péri-urbaines ou rurales* », tout comme les « *manifestations hebdomadaires (Actes) chaque samedi dans les rues de Paris et des principales villes de province* », ont pris la suite de ce qui était à l'origine des opérations d'« *ouvertures des barrières de péage d'autoroute* ». L'observation qu'ils ont menée plusieurs mois durant sur le rond-point du Rafour, au nord-est de Grenoble, leur a permis de constater que ces différentes modalités d'occupation de l'espace public ne s'excluent aucunement. Ils expliquent effectivement que :

De loin en loin une géographie et des rythmes de la colère se sont dessinés dans un aller et retour entre les ronds-points, les manifestations locales et les rassemblements nationaux, entre la vie quotidienne et les événements "extraordinaires", le réel des cabanes et le virtuel des réseaux sociaux. (Gwiazdzinki et Floris 2020)

Philippe Genestier et Claudine Jacquenod-Desforges (Genestier et Jacquenod-Desforges 2020) relatent une même réalité, en expliquant que le sentiment d'indignation des Gilets jaunes « *s'est exprimé d'abord sous forme d'occupation de ronds-points, de péages d'autoroutes et de parkings de centres commerciaux périurbains, puis lors de manifestations hebdomadaires envahissant le cœur des villes (sur les Champs-Élysées à Paris, dans les rues piétonnes de Bordeaux, Toulouse, Nantes...)* ».

Les occupations de ronds-points, et plus généralement les différents points de blocage qui ont également été investis sur un temps plus ou moins long – tels que des péages ou des sites industriels –, ont aussi pu être analysés comme des lieux où s'est matérialisé un certain retour de la vie sociale et du politique, dans des territoires ruraux et périphériques où un tel investissement, en dehors des périodes électorales, s'était plus qu'amenuisé avec le temps. Dans son ouvrage sur les jeunes adultes qui habitent dans les « *campagnes en déclin* » du Grand Est, le sociologue Benoît Coquard consacre un chapitre au mouvement des Gilets jaunes dans lequel il décrit cette réapparition de la vie collective dans ces espaces. Pour lui, les Gilets jaunes ont été « *les premiers surpris et ravies de se retrouver*

si nombreux, de (re)faire groupe dans un contexte où, beaucoup le concèdent, "on ne voit plus personne" depuis que la vie quotidienne s'est dispersée sur un large périmètre » (Coquard 2019, 27). Effectivement, « *la délocalisation des entreprises, des services publics et des lieux de vie en commun* » est jugée responsable du délitement de la vie sociale dans les ruralités, tout comme elle est considérée, au moins en partie, responsable du mouvement des Gilets jaunes, car ce sont bien ces multiples délocalisations qui ont pour conséquence « *l'augmentation tendancielle des déplacements en voiture* » (ibid.), augmentation directement en lien avec la colère des publics qui se mobilisent. C'est pourquoi les ronds-points, et plus généralement les différents points de blocage, sont à la fois décrits comme des espaces de réémergence de la vie collective, mais aussi de réémergence du politique, au sens où, comme l'affirme Benoît Coquard, « *les habitants des cantons dépeuplés du Grand Est, bien que très peu revendicatifs en temps normal, ont été parmi les plus impliqués de France, et ce dès la première journée* » de la mobilisation des Gilets jaunes (ibid., 16). Le sociologue a effectivement observé sur le terrain qu'« *une bonne partie des militants de ce premier jour n'a jamais voté et encore moins participé à une quelconque manifestation* » (ibid., 25). Cette double caractéristique du rond-point peut être résumée par cette formule du sociologue Raphaël Challier qui a, de son côté, enquêté sur le rond-point d'un « *bourg rural de Lorraine* », et qui rend lui aussi compte de l'occupation des ronds-points comme d'un moment de transformation des « *relations entre habitants et [des] manières dont ils regardent le monde social* » : « *le mouvement des gilets jaunes produit donc une reconsolidation des liens sur une base civique* » (Challier 2019). De son côté, Quentin Ravelli (2020) met en avant l'existence de huit fonctions propres aux ronds-points, tels qu'ils sont investis par les Gilets jaunes. Ils ont une fonction de « *ralliement* » d'individus qui ne se connaissaient pas avant, une fonction de « *blocage économique* », une fonction « *d'organisation des actions* », une fonction « *délibérative* », une fonction de « *lieu de vie* », une fonction « *thérapeutique [...] de solidarité* », une fonction de « *formation politique* », et enfin une fonction de « *création* », c'est-à-dire de réalisation d'œuvres et d'ouvrages à la fois fonctionnels et esthétiques – cabanes aménagées et décorées, une tour Eiffel en palettes, etc., mais aussi de représentations théâtrales et circassiennes.

Par ailleurs, le travail Jean Baptiste Devaux et de ses collègues (2019) a mis en avant le rôle des groupes Facebook et des applications de messagerie sécurisée dans l'organisation de l'occupation des ronds-points et du recrutement de nouveaux et de nouvelles participant·es à la mobilisation.

2.2.2. Les manifestations du samedi : une focalisation sur la répression policière du mouvement

Autre lieu de mobilisation des Gilets jaunes, ce sont également les manifestations dans les centres des grandes villes qui ont intéressé la recherche. Si celles-ci ont pu être un terrain d'observation permettant de mieux saisir les ressorts sociopolitiques du mouvement (Collectif d'enquête sur les Gilets Jaunes et al. 2019; Lianos 2019), elles ont avant tout été analysées par le prisme de la question de la violence, que celle-ci soit manifestante ou policière.

En six mois, il est estimé qu'environ 50 000 manifestations et rassemblements ont eu lieu (Jeanpierre 2019, 7). Alexandre Gondreau et Sébastien Bridier (2020) ont produit un travail qui vise à chiffrer plusieurs éléments en lien avec ces manifestations et qui permet de prendre la mesure de ce dont il est question. Ils montrent d'abord que celles-ci « *se répartissent assez bien sur l'ensemble du territoire national* », mais « *se reproduisent souvent sur les mêmes communes* » : « *les plus de 2 000 manifestations recensées sur les 10 actes traités ont eu lieu sur 880 communes. 60 communes ont été le lieu de 8 à 10 manifestations, tandis que 380 ne sont le lieu que d'une seule manifestation* ». Ils se sont également intéressés au dispositif de maintien de l'ordre mis en place pour encadrer les manifestations et expliquent que lors des premiers actes, jusqu'à 89 000 unités de maintien de l'ordre ont été mobilisées sur l'ensemble du territoire, « *dont 8 000 sur Paris pour l'acte 4* », qu'au « *17 mai 2019, les chiffres officiels annoncent 12 107 interpellations, 10 718 gardes à vue, 2 000 condamnations, dont 40 % de prison ferme* », ou encore que « *13 900 tirs [de LBD 40] sur l'ensemble des actes au 17 mai 2019* » ont été réalisés. Ils rendent ainsi compte du fait qu'il y a eu de « *nombreux heurts* » et dégâts occasionnés, notamment dans « *l'hypercentre de Paris* », en mentionnant par exemple « *l'attaque de l'Arc de Triomphe (acte 4 du 1er décembre 2018)* » ou encore le « *saccage du Fouquet's (acte 18 du 16 mars 2019)* ».

Dans un travail collectif, « *le refus assumé, dès l'origine, de déclarer les manifestations ou de suivre les parcours autorisés par les préfetures pour les cortèges* » a été pointé (Bendali et al. 2019, 146). Un tel « *rejet de toute coopération avec les représentants du pouvoir* » est également passé par la mobilisation d'un répertoire d'action violent en manifestation, avec des « *confrontations entre forces de l'ordre et manifestants* » qui se sont ritualisées « *lors des défilés du samedi [...] dès la fin de l'année 2018* » (ibid.), et qui ont rompu, à Paris du moins, selon Olivier Fillieule et Fabien Jobard (Fillieule et Jobard 2020, 83), avec l'histoire traditionnelle des manifestations, qui se déroulaient habituellement à l'est de la capitale, pour se dérouler pendant les Gilets jaunes « *autour des lieux les plus emblématiques du pouvoir* ».

La relation conflictuelle entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes a été analysée en profondeur par Olivier Fillieule et Fabien Jobard (2020) dans un ouvrage qui interroge les différents facteurs de la « *brutalisation* » du maintien de l'ordre au 21^e siècle, sur une temporalité qui dépasse largement le seul mouvement des Gilets jaunes : « *changement des groupes protestataires, de leurs répertoires d'action et de leurs effectifs* » ; « *évolutions du droit de la manifestation et la diversification des infractions susceptibles de motiver l'intervention policière* » ; « *évolution de la chaîne de commandement et du rapport entre police et politique* » ; « *mutations du champ journalistique et de la production d'informations, notamment d'images, sur les manifestations* » ; « *évolution de l'institution policière et de la place qu'y occupe le maintien de l'ordre* » ; « *érosion des capacités traditionnelles de maintien de l'ordre sous l'effet des politiques de restriction budgétaire, en lien avec le recul de la formation initiale comme continue* » ; « *poinds de l'expérience des violences urbaines dans l'idéologie professionnelle des policiers* » ; et enfin « *mouvement continu de judiciarisation du maintien de l'ordre* » (ibid., 186-187). Pour eux, la brutalisation du maintien de l'ordre « *a pris toute son ampleur [...] à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes [...] avec la répression sans doute la plus violente jamais exercée dans la France métropolitaine depuis 1968* » (ibid., 186).

Ils expliquent cette ampleur d'abord par le fait que les Gilets jaunes ont eu une « *pratique néophyte de la rue* », d'abord inorganisée et non hostile aux forces de l'ordre qui a rapidement tournée à l'émeute, c'est-à-dire, selon leur définition, à la recherche de l'affrontement avec les forces de l'ordre. Cette « *radicalisation* » et cette « *montée de la violence lors des rassemblements des Gilets jaunes* » s'explique selon eux par quatre facteurs. Le premier facteur évoqué est « *l'illusion romantique conduisant à confondre révolte et révolution, émeute et insurrection, soit le risque pour un mouvement de s'enfermer dans sa seule dimension expressive, rébellionnaire, sans déboucher sur la construction d'une organisation structurée capable de développer des stratégies de long terme, des alliances, des compromis* ». Le deuxième facteur évoqué est le fait qu'« *un certain nombre de Gilets jaunes partageaient la conviction que la manifestation devait rompre avec son ordre pacifié* » pour « *capter l'attention des responsables gouvernementaux* », croyance accréditée par la réaction du gouvernement suite aux événements de Paris les 1^{er} et 8 décembre 2018. Le troisième est l'arrivée de groupes plus radicaux qui sont venus « *prendre part aux protestations de rue* ». Le quatrième est le fait que de nombreuses images de la répression policière en cours ont largement circulé sur les RSN et ont nourri l'anticipation de la probabilité que des confrontations avec les forces de l'ordre auraient lieu dans les rassemblements à venir (ibid., 64-67).

Cependant, cette seule justification de la brutalisation du maintien de l'ordre avec les Gilets jaunes qui renvoie la question de la violence en grande partie du côté des manifestants leur semble

largement incomplète. Ils insistent donc également sur d'autres facteurs et mentionnent par exemple le rôle de la préfecture de Police, notamment à Paris avec le Préfet Lallement, dont les pratiques ont été décriées par les acteurs mêmes du maintien de l'ordre, qui ont mis en cause des pratiques illégales ou bien des pratiques qui visent à réprimer des manifestations pacifiques, les faisant tourner à l'émeute (ibid., 124-125). Ils mentionnent également l'utilisation de législations prévues pour d'autres contextes mais utilisées malgré tout dans le cadre des manifestations, avec par exemple, la loi dite « *Estrosi* », prévue pour lutter contre lesdites « *violences urbaines* » (affrontements entre supporters sportifs, entre bandes rivales) et qui prévoit un « *délit de groupement en vue de commettre des violences* », qui a pu être utilisée massivement pendant le mouvement des Gilets jaunes – 1 150 personnes ont été interpellées en amont de la manifestation du 8 décembre 2018 à Paris grâce à cette loi (ibid., 104-105). Leur travail leur permet de conclure que « *lorsque les services de l'État sont confrontés à un mouvement non conventionnel, que, surtout, ils n'ont pas vu venir, le répertoire répressif [des violences urbaines] se substitue immédiatement à la doctrine de maintien de l'ordre, avec les dégâts que l'on sait* », c'est-à-dire les nombreux et les nombreuses blessés pendant le mouvement des Gilets jaunes (ibid., 210). Ainsi, « *la mobilisation des Gilets jaunes a constitué un moment historique d'hystérisation* » des dynamiques en cours depuis le début du 21^e siècle (ibid., 229), dynamiques qui ont été entérinées par le SNMO publié en septembre 2020, et qui acte notamment « *le rôle primordial des unités non professionnelles dans la gestion des manifestants*¹⁵⁰ » (ibid., 196).

Romain Huët propose également dans son ouvrage « *Le vertige de l'émeute* » (Huët 2019) d'observer les manifestations des Gilets jaunes par le prisme des affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre. À partir d'une observation ethnographique menée au cœur des affrontements lors de mobilisations Gilets jaunes à Rennes et à Paris, il cherche à proposer une approche sensible des confrontations en mettant en avant le fait que la violence manifestante à l'encontre des forces de l'ordre est à la fois un simulacre – où l'on ne chercherait en réalité pas à blesser – et un acte ritualisé, avec ses codes – lancer des pavés en sachant pertinemment que les forces de l'ordre sont trop éloignées pour être touchées, utiliser une banderole renforcée pour repousser les charges, etc. Pour lui, le but de la violence manifestante est avant tout de provoquer les forces de l'ordre pour les faire

¹⁵⁰ Voir également le travail de Vanessa Codaccioni qui rend compte d'éléments similaires permettant de saisir les raisons d'« *un tel déploiement de dispositifs, de mesures et d'institutions répressives à des fins d'annihilation d'une lutte* » (Codaccioni 2021a, 47).

agir, et ainsi rendre visible le pouvoir, la répression policière étant la manifestation d'une répression finalement éminemment politique.

Vanessa Codaccioni a de son côté décalé son regard sur la dimension judiciaire de la répression des Gilets jaunes. Ses analyses des dossiers judiciaires des manifestant·es incriminés rendent compte que les Gilets jaunes

parlaient beaucoup trop en garde à vue, ce qui montre qu'ils n'avaient pas d'expérience de la répression. Nombre de Gilets Jaunes avaient d'ailleurs une bonne image de la police avant les manifestations, précisément car ils n'avaient jamais eu affaire à elle. Lorsqu'ils ont commencé à être réprimés, leur regard a changé. Il est probable que certains Gilets Jaunes ont théorisé la répression ou politisé leur action. Par exemple, dans quasiment toutes les gardes à vue que j'ai observées, le fait d'être masqué ou d'avoir du sérum physiologique sur soi était justifié par les violences policières. Il y avait donc une réponse, une pensée sur la répression, une dénonciation de celle-ci, mais c'était une parole qui restait plutôt individuelle. (Codaccioni 2021b, 181)

Son observation des comparutions immédiates de Gilets jaunes rend également compte des logiques de dépolitisation de « *la répression [que l'État] a exercée et [d]es gestes qu'il a réprimés* », dont elle parlait déjà dans son ouvrage *Répression* (Codaccioni 2019) : des procès courts qui ne permettent pas de s'exprimer, une parole politique « *dévalorisée au sein du prétoire* », ou encore de plus lourdes sanctions pour « *les personnes les plus politisées et militantes* » (Codaccioni 2021b, 181).

Sur cette dimension judiciaire de la répression, Olivier Fillieule et Fabien Jobard ont également montré que la justice « *s'est largement appuyée sur des images et des live (un mode d'expression privilégié par les Gilets jaunes) circulant sur le net* », ce qui rend bien compte de l'enjeu d'invisibilité individuelle dans les mobilisations, autant du côté des manifestant·es que des forces de l'ordre pour éviter de se retrouver confronté au système judiciaire : « *les policiers dissimulent de leur côté leur numéro d'identification voire portent une cagoule, laissant syndicats ou députés réclamer l'interdiction de la publication d'images permettant d'identifier un fonctionnaire en services* » (Fillieule et Jobard 2020, 183).

Perrine Poupin s'est également longuement intéressée à la répression des manifestations des Gilets jaunes. Elle a par exemple mis en avant le rôle des *street-medics* dans le mouvement et a montré que « *grâce à leur expérience du soin procuré aux blessés, les medics participent à l'identification des violences policières en tant que problème public* » (Poupin 2020, 171), en documentant notamment le nombre de blessé·es dans les manifestations sur les RSN ou encore des récits de manifestations. Dans un autre article, elle s'est concentrée sur la manière dont les Gilets jaunes ont porté la question des violences

policières en problème public, en s'intéressant à « *l'expérience des participants, à la manière dont ils thématisent le problème des "violences policières" et évaluent, au fil des événements et des situations, la frontière entre force légitime et violence illégitime* ». Pour elle, si les Gilets jaunes sont au départ « *peu critiques de l'autorité policière* », ils « *thématisent rapidement le problème des violences policières et cet enjeu devient l'un des motifs de dénonciation et de mobilisation* ». Elle met donc en avant l'existence d'un « *processus de formation d'expérience collective et de discussion publique concernant les violences policières qui aura des répercussions médiatiques, politiques et judiciaires* », qui est un processus qui a lieu tout autant en ligne, via « *des vidéos [diffusées] en direct sur Facebook* », qu'hors ligne, via des « *conversations de rue* » (Poupin 2019, 178-81).

2.2.3. La répression des ronds-points

Il ne faudrait cependant pas limiter la question de la répression policière au seul contexte des manifestations. La répression policière sur les ronds-points a également existé et a pu être abordée par Loïc Bonin et Pauline Liochon. Leur démarche est intéressante car elle cherche à saisir le fonctionnement de la répression policière dans sa globalité, sans se limiter à la seule « *répression visible et directe* », qui n'est en réalité qu'une partie de « *l'ensemble des stratégies répressives mises en place par l'État* ». Les deux auteurs invitent donc à se focaliser sur les « *tactiques répressives moins visibles* », à savoir la « *collecte d'informations* », des « *intimidations à la cooptation* » ou encore la « *multiplication des contraventions* » (Bonin et Liochon 2021, 116). En posant leur regard sur un rond-point, qualifié de « *nouvel espace à policer* » (ibid., 120), ils montrent que l'exercice de la répression a évolué dans le temps, avec un rapport entre les forces de l'ordre et les occupants qui s'est radicalement détérioré en trois temps. Au tout début de la mobilisation, la norme était au marchandage et à la tolérance de l'illégalisme de la part d'une gendarmerie « *bienvenue sur le rond-point pour y prendre un café* » qui accompagne et négocie avec les manifestants dans leurs opérations d'ouvertures de péage et de blocage, pour que celles-ci se déroulent dans le contexte le plus sûr possible (ibid.). Ce moment est, pour le « *travail policier* », celui du « *recensement du nombre de personnes* », et de la « *familiaris[ation] avec le lieu de la contestation* » et avec les Gilets jaunes (ibid., 121). Puis, il y a eu le temps du contrôle à distance, avec la mise en place de tactiques pour pousser à la déclaration des manifestations par les « *leaders* » du rond-point, permettant de « *contrôler à distance le parcours effectué en réprimant fortement les manifestations sauvages en dehors du trajet prévu* », et permettant aussi de créer des tensions entre les membres du rond-point (ibid., 122-123). Enfin, il y a eu la mise en place de tactiques qui ont conduit à « *ôter aux militants leur lieu de mobilisation* » (ibid., 118). Suite aux importantes manifestations des 1^{er}

et 8 décembre 2018 au niveau national, les pratiques répressives se sont intensifiées aussi au niveau local des ronds-points, avec un « *contrôle accru de l'espace du rond-point* », « *une contraventionnalisation de l'action contestataire* » et une multiplication des gardes à vue, ainsi qu'avec une définition de limites physiques de l'espace pouvant être occupé et étant « *éloign[é] au maximum de la route pour les empêcher de bloquer les flux de circulation* » (ibid., 123-125). Au final, fin décembre, l'occupation a été démantelée sur ordre la préfecture. Le dispositif de maintien de l'ordre mis en place a permis d'empêcher les Gilets jaunes de revenir sur le rond-point par la suite. Les auteur·es y voient là une modalité de répression qui se fait en « *priv[ant] les Gilets jaunes d'un lieu d'action et de réunion* » (ibid., 128).

2.3. Quelles sont les revendications des Gilets jaunes ?

Pourquoi les Gilets jaunes ont-ils été manifester dans la rue et occuper des ronds-points ? Si les participant·es au mouvement se sont soulevé·es en réaction à la taxe des carburants automobiles proposée par le gouvernement, est-ce là ce qui a été le seul objet de leur revendication ? Comme a pu l'affirmer Perrine Poupin (2020), la question des violences policières est vite devenue « *l'un des motifs de dénonciation et de mobilisation* » des Gilets jaunes. Or, nous allons voir que l'apparition de revendications en lien avec ce sujet s'ancre dans une dynamique revendicative propre au mouvement, qui a su se mobiliser sur de nombreuses thématiques. La recherche montre que dès les prémices et dès les premiers jours de la mobilisation physique, de nombreuses revendications étaient déjà présentes.

2.3.1. Des revendications multiples dès les origines du mouvement

Dès les origines du mouvement donc, les revendications étaient multiples, car se mobiliser contre la taxe carbone, c'est aussi se mobiliser pour le travail, la justice fiscale et l'écologie. Effectivement, en lui-même, l'objet qui a focalisé les colères, à savoir le carburant, n'est pas que du carburant. C'est-à-dire que ce n'est pas l'augmentation du prix du gasoil en tant que tel qui a posé problème et qui a suscité tant de contestation, mais l'augmentation de ce prix dans un contexte où acheter du carburant est pour certain·es une *nécessité* pour vivre, puisque celles et ceux qui se sont soulevé·es sont des gens « *contraints de prendre leur voiture pour travailler* » (Dupeux 2019, 147). L'analyse lexicométrique menée par les chercheur·euses du LERASS lors des premiers jours du mouvement

sur un corpus de 55 673 commentaires de la pétition en ligne de Priscillia Ludosky rend compte de ces revendications qui ont mis en avant des travailleurs et des travailleuses « *qui ont "besoin" de la "voiture" pour aller "bosser"* », notamment « *en milieu rural où la "voiture" apparaît comme "indispensable" faute d'infrastructures de "transport en commun" suffisantes* » (Sebbah, Souillard, et al. 2018, 7). C'est pourquoi, très rapidement, « *une critique virulente du niveau atteint par les prélèvements et plus fondamentalement une profonde insatisfaction concernant la rémunération du travail* » ont été formulées, et la « *question de la valorisation du travail* » s'est retrouvée en conséquence au cœur des préoccupations des Gilets jaunes (Spire 2019).

Conséquemment à cela, c'est la revendication de justice fiscale qui s'est faite une place au sein du mouvement également, avec l'expression d'une vive critique à l'encontre d'Emmanuel Macron et de sa décision de supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune par les Gilets jaunes (Piketty 2019). Le caractère inégalitaire et injuste de la mesure a effectivement été mis en avant par celles et ceux qui ont commenté la pétition de Priscillia Ludosky, qui ont construit une opposition entre, d'un côté, les pauvres – qui seraient les seuls à être visés par la mesure –, et de l'autre, les riches, le gouvernement et l'État qui profiteraient exclusivement de la taxe. Or, comme le suggère ce même rapport préliminaire du LERASS qui rend compte de la centralité de cette dialectique peuple/élite chez les Gilets jaunes, « *c'est sans conteste le caractère injuste de la taxe qui est mis en avant pour appeler à se mobiliser [...] contre "Macron"* » (Sebbah, Souillard, et al. 2018, 6).

Ce rapport pointe également le fait que les revendications des Gilets jaunes articulent, dès les prémices du mouvement, la question du travail – « *impact négatif [de la mesure] sur le quotidien des travailleurs* » – à celle de l'écologie – « *inefficacité écologique de la mesure* » (ibid.). L'analyse des commentaires de la pétition en ligne met effectivement en avant, par exemple, le fait que le nucléaire est perçu par les signataires comme posant un problème bien plus important pour la planète que « *la pollution du diesel* ». À la taxe carbone est opposée l'idée d'une « *promotion d' "énergies alternatives"* » en tant que l'une « *des mesures plus efficaces écologiquement* » qu'il serait préférable de mettre en place (ibid., 7). Un numéro de la revue *Écologie & Politique* a pu interroger cette dimension « verte » des Gilets jaunes au travers d'une réflexion sur l'« *écologisme des pauvres* » (Flipo 2021). En analysant « *le rapport des Gilets jaunes à l'écologie sur des bases objectives* », Jean-Yves Dormagen, Laura Michel et Emmanuelle Reungoat (2021, 25) ont montré qu'il faut toutefois faire attention à ne pas surinvestir une « *approche "classiste" de l'écologie au sein des Gilets jaunes* », car « *rien n'indique qu'[elle] est majoritaire* » (ibid., 28). Selon leurs résultats, « *pris globalement, les Gilets jaunes ne se distinguent pas du reste*

de la population sur les questions écologiques » et « l'écologie est une thématique qui divise profondément un mouvement qui réunit à la fois les segments les plus pro-écologie et les plus climato-sceptiques de la population française » (ibid., 29). Ainsi, si des revendications en lien avec la question écologique existent, celles-ci n'ont malgré tout pas été partagées par l'ensemble des participants du mouvement. Mais cela n'est pas surprenant au vu de l'hétérogénéité des Gilets jaunes, dont j'ai rendu compte plus tôt à partir de la littérature. Les auteurs de cette étude ont d'ailleurs insisté sur « l'importance des clivages idéologiques internes au conglomérat jaune », ce qui fait que ce mouvement, qui a malgré tout « réussi à se construire et à tenir dans la durée » (ibid., 46-47), n'a pas eu « un point de vue unifié sur la plupart des enjeux » (ibid., 28).

Les revendications ont également été multiples en cela qu'elles ont dépassé les seuls sujets en lien avec la taxe carbone qui viennent d'être mentionnés. Fin novembre par exemple, une liste de quarante-deux revendications a été publiée et a rapidement et massivement circulé sur les RSN¹⁵¹. Dans cette liste, qui se revendique être un ensemble de « directives du peuple » adressé aux « députés de France », l'exigence de la « fin de la hausse des taxes sur le carburant » n'est qu'une revendication parmi les quarante-deux. Elle n'est même pas la première. Les autres revendications énoncées concernent la justice sociale (« Zéro SDF », « Augmentation des allocations handicapés », etc.), la justice fiscale (impôt davantage progressif, augmentation du SMIC, etc.), ou encore les retraites, l'éducation et l'écologie. Elles concernent également les demandeurs d'asile, qui doivent être bien traités, mais dont la libre circulation sur le territoire doit toutefois être encadrée. Les revendications sont nombreuses, mais pour le chercheur en sciences politiques Samuel Hayat qui a analysé cet ensemble de « directives », celles-ci sont pourtant relativement cohérentes. Il mobilise le concept d'économie morale de Edward P. Thompson pour fonder l'idée d'économie morale des classes populaires et explique par ce concept que les « revendications sociales » des Gilets jaunes sont la « formulation de principes économiques essentiellement moraux » : protection des plus fragiles, rémunérations correctes, punition des fraudeurs fiscaux, contribution juste à l'impôt, etc. Bref, pour Samuel Hayat, le point commun entre les différentes revendications des Gilets jaunes est qu'elles sont la revendication que « l'économie réelle

¹⁵¹ Lehut, Thibaut. 29/11/2018. « DOCUMENT - Les gilets jaunes publient une liste de revendications ». *France Bleu*. Accès : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/document-la-liste-des-revendications-des-gilets-jaunes-1543486527>.

doit être fondée sur des principes moraux ». Il justifie par là-même le succès du mouvement qui parvient à articuler,

sous forme de revendications sociales, des principes d'économie morale que le pouvoir actuel n'a eu de cesse d'attaquer de manière explicite, voire en s'en enorgueillissant. Dès lors, la cohérence du mouvement se comprend mieux, tout comme le fait qu'il ait pu se passer d'organisations centralisées : comme a pu le montrer l'anthropologue James C. Scott, le recours à l'économie morale fait naître une capacité d'agir collective, une *agency*, y compris chez des acteurs sociaux dépossédés des capitaux habituellement nécessaires à la mobilisation. (Hayat 2019)

2.3.2. Une évolution des revendications vers une focalisation sur la question des violences policières

Le travail de Pedro Ramaciotti Morales et de ses collègues rend également compte de « *revendications hétérogènes et changeantes* » (Ramaciotti Morales et al. 2021, 40). Leur analyse de 9 755 214 publications issues de 892 groupes Facebook montre à la fois « *l'absence de ligne directrice qui structurerait les thématiques des Gilets jaunes* », et l'existence d'une « *évolution temporelle des thèmes de discussion des Gilets jaunes* » (ibid., 53). En octobre 2018 par exemple, 20% des posts étaient « *auto-référentiels* », c'est-à-dire qu'ils renvoyaient à leur propre coordination et à une réflexion sur ce qu'ils sont en tant que Gilets jaunes (positionnement dans le paysage politique français, origines, causes et aspirations). De même, si le thème de l'immigration a pu occuper une « *place non négligeable dans les premières semaines du mouvement* », celui-ci a ensuite disparu. Par ailleurs, si les revendications en lien avec la taxation du carburant ont été structurantes « *durant les premiers actes* », celles-ci ont ensuite été « *supplanté[es] par la question du RIC et des réformes institutionnelles [...] dont certains groupes souhaitaient faire la thématique phare du mouvement* ». Si ces groupes y sont plutôt parvenus en novembre et en décembre, ils ne sont en revanche pas parvenus à « *coaliser l'ensemble des groupes et à définir l'agenda revendicatif des Gilets jaunes dans la suite de la mobilisation* » autour de ces thématiques-là. En revanche, à partir de janvier 2019, les « *discussions relatives à la répression policière* » du mouvement ont pris le pas « *sur des thématiques alternatives* » (ibid.).

Les auteurs alertent toutefois sur le fait qu'il est important de prendre en compte la dimension « *morphologique* » et « *idéologique* » des groupes Facebook de Gilets jaunes (ibid., 59). Effectivement, on ne dit pas la même chose de manière homogène dans l'ensemble des 892 groupes étudiés. Le nombre de membres présents dans les groupes est réparti de façon très inégalitaire : 11 groupes

à vocation nationale ont été très attractifs, quand 881 groupes, de dimension locale, ont attiré moins de membres. Si les groupes les plus attractifs ont été le « *canal principal de la communication du mouvement* » 50, d'autres ont pu avoir une « *spécialisation très forte* » (ibid., 54), en étant exclusivement réservés à de la coordination, de la pétition, ou encore à de la « *mobilisation sur les projets constitutionnels du mouvement* » en lien avec le RIC, ce qui peut expliquer que dans certains groupes, certaines revendications ont été plus présentes que d'autres (ibid., 50). De plus, il existe une « *diversité idéologique* » au sein des groupes. Celle-ci a influé sur « *l'hétérogénéité des répertoires thématiques* » : il existe des « *différences thématiques entre les groupes "omnibus" centraux (Gilets jaunes, [La France en colère], Info Gilets jaunes) qui abritent toutes les thématiques et les groupes plus marqués politiquement, vers la droite comme "Tous avec Poutine !" ou "Gilets jaunes, la colère du Peuple", ou vers la gauche comme "Fly Rider infos blocage"* ». Cela est vrai également pour les groupes de dimension locale qui ont présenté eux aussi des disparités idéologiques (ibid., 55).

Par ailleurs, les auteur·es remarquent que les discours construits par les Gilets jaunes se sont appuyés largement sur des contenus médiatiques : dans leur corpus, il y a 22,2% de photos, parfois accompagnées de textes, 32% de vidéos, et 28% d'URL. Cela leur permet d'affirmer que Facebook a « *offert aux Gilets jaunes un format d'expression qui constitue une des caractéristiques les plus originales de son répertoire d'action : les Gilets jaunes écrivent beaucoup moins qu'ils ne filment, ces vidéos (Facebook live, films de manifestation, chansons, etc.) étant conçues comme un moyen de communication à part entière* » (ibid., 44-45).

2.4. Médias et Gilets jaunes

Différents travaux se sont également penchés sur la question de la présence des Gilets jaunes dans les médias. Effectivement, « *la couverture médiatique des Gilets jaunes fut conséquente. Sur les plateaux télévisés, à la radio et dans les journaux, de nombreuses grilles de lecture ont été avancées pour expliquer l'avènement du mouvement. [...] Pour le mot clé « gilets jaunes », on dénombre 181 563 articles journalistiques publiés entre le 1er octobre et le 1er juillet 2019 (Source : Factiva)* » (Boyer et al. 2020, 111). Cette valeur quantitative est-elle pour autant suffisante pour décrire la visibilité médiatique du mouvement des Gilets jaunes ? Pour aller plus loin que cette seule variable, plusieurs recherches se sont donc attelées à saisir les cadrages médiatiques (Entman 1993) qui ont été faits de la mobilisation. De plus, au-delà de ce qui

a été dit sur les Gilets jaunes, c'est en miroir ce qui n'a pas été dit qui a également intéressé la recherche, en particulier en ce qui concerne la répression du mouvement.

Les travaux à ce sujet montrent, en particulier sur la question des violences, qu'il y a eu un décalage entre ce qui s'est passé sur le terrain et ce qui a été dit dans les médias, et que cela a eu pour conséquences de susciter des réactions et de la méfiance de la part des Gilets jaunes. La recherche montre également qu'il y a un enjeu fort à analyser les questions de cadrages médiatiques et de méfiance à leur endroit, en les articulant à la parole des Gilets jaunes et à la circulation des images des mobilisations sur les RSN.

2.4.1. Un cadrage médiatique qui évolue dans le temps et qui suscite la méfiance des Gilets jaunes

Les travaux entrepris par des membres du LERASS ont montré que les cadrages médiatiques du mouvement ont été pluriels et que la visibilité du mouvement dans les médias a évolué dans le temps. Dans une première note de recherche en date du 26 novembre 2018 (Sebbah, Souillard, et al. 2018), ils et elles ont rendu compte des résultats d'une analyse lexicométrique (méthode Reinert via Iramuteq) basée sur un échantillon de 731 articles issus de la presse nationale quotidienne, publiés entre le 5 et le 26 novembre 2018, et disponibles sur Europresse. Cette analyse a permis de rendre compte de trois grandes thématiques associées aux Gilets jaunes dans la presse : les « *raisons économiques de la grogne des gilets jaunes* », la « *couverture des mobilisations* » et « *les conséquences politiques du mouvement des gilets jaunes* » (ibid., 4-5). Le rapport de recherche a également mis en avant « *l'absence d'une analyse politique rigoureuse expliquant les inégalités sociales et fiscales, tout comme la délégitimation démocratique de l'exécutif aux yeux des gilets jaunes* » (ibid., 5), qui a été au contraire présente sur les RSN. Il est également rendu compte d'une différenciation de traitement médiatique en fonction des titres de presse et en fonction de la temporalité. Avant le 17 novembre 2018, les thématiques surreprésentées « *tentent d'expliquer le rapport entre le taxes sur le carburant et la transition écologique ainsi que les tentatives de "récupération" du mouvement des gilets jaunes par les "extrêmes"* », alors qu'après cette date, il y a un « *élargissement de la problématique avec la prise en compte de la question de la mobilité dans les territoires, telle qu'elle est portée par les gilets jaunes, mais aussi la réponse du gouvernement en termes de communication politique* » (ibid.).

Un deuxième rapport du LERASS en date du 7 décembre 2018 (Sebbah, Loubère, et al. 2018) et basé sur l'analyse lexicométrique d'un corpus de 549 articles de presse quotidienne publiés entre le 30 novembre et le 5 décembre 2018 a montré que le nombre d'articles publiés au sujet des Gilets jaunes a été en forte hausse à partir du 3 décembre 2018 et que la cadrage médiatique a évolué pour faire apparaître la nouvelle thématique de la « *politisation dans les pratiques socio-numériques* » (ibid., 1) – en rapportant notamment des témoignages de participant·es au mouvement – tandis qu'il y a eu une marginalisation du traitement des blocages (ibid., 3). De la même manière, ce travail rend compte d'une moindre présence de la thématique écologique en lien avec les Gilets jaunes, « *au profit d'une insistance sur le contexte économique et social, le pouvoir d'achat et la fiscalité* » (ibid.). Les réactions des pouvoirs exécutif et législatif sont également présentes dans la presse, ainsi que des analyses de l'impopularité d'Emmanuel Macron. Par ailleurs, les violences en manifestation ont également été couvertes par la presse qui s'est focalisée principalement sur les manifestations qui se sont déroulées à Paris.

Ce rapport rend également compte du fait que les Gilets jaunes consultent les médias et réagissent aux cadrages médiatiques qui ont été opérés. Effectivement, il est observé que « *sur Facebook, les internautes se plaignent de la survalorisation des blessés du côté des forces de l'ordre* » (ibid., 15). Un article basé sur le même corpus que ce rapport rend compte des articulations et des allers-retours qui existent entre l'arène médiatique et l'arène numérique et qui matérialisent une « *dynamique de récits et de contre-récits en interaction* » :

Le traitement journalistique observé propose un cadrage médiatique ambivalent, entre contextualisation politique et sociale et dépolitisation, qui témoigne d'abord d'un aveu d'incompréhension initiale de la mobilisation et de ses causes, mais aussi des difficultés rencontrées à rendre audibles les revendications d'un mouvement sans représentation officielle. Face aux critiques mais aussi à l'ampleur de la mobilisation, la PQN semble ainsi avoir intégré la place de la politisation dans les pratiques socationumériques et s'être nourrie des contre-récits observables dans les arènes numériques. Elle contribue cependant à produire des cadrages disqualifiants, notamment s'agissant de la violence des manifestations, cadrages auxquels les Gilets jaunes et leur soutien viennent opposer leurs contre-récits. (Souillard et al. 2020)

Le travail de Pedro Ramaciotti Morales et de ses collègues a également rendu compte du fait que les Gilets jaunes ne sont pas « *déconnectés de la scène médiatique centrale* ». S'ils ont une « *proportion plus forte que dans les distributions habituelles [à partager dans leurs Groupes Facebook des] citations vers les médias de*

gauche (Médiapart, Le media.tv, Lundi.am, Révolution permanente...) et les médias de droite (Russia Today en France, F de souche, Sputnik, Valeurs actuelles...) », ils ont partagé aussi, de façon très importante,

des informations issues des grands médias, même s'ils l'ont fait avec une intensité moindre que les partages habituels sur les réseaux sociaux et si un nombre important de ces partages sont accompagnés de critiques virulentes adressées aux « journalopes » des « merdias » parisiens – les chaînes d'information en continu, comme BFM TV, se trouvant au centre de la critique. (Ramaciotti Morales et al. 2021, 57)

L'attention privilégiée portée aux médias non traditionnels de la part des Gilets jaunes est liée au fait que, selon les auteur·es, ces médias ont exprimé « *souvent une sympathie explicite à l'égard du mouvement* » et ont su développer des « *moyens tout à fait particuliers pour couvrir leurs mobilisations* » (ibid.).

Dans un troisième rapport du LERASS, daté du 22 février 2019 où sont analysés 352 articles issus de la presse quotidienne nationale publiés entre le 5 et le 10 février 2019, il est montré qu'il y a eu une « *dissolution des Gilets jaunes dans l'agenda médiatique* » (Sebbah, Loubère, et al. 2019, 1) ainsi qu'une « *routinisation du cadrage médiatique* » (ibid., 3). Pour le dire autrement, il apparaît que le mouvement n'a plus été au cœur de l'actualité, dans le sens où les médias ont accordé « *une importance moindre à la définition et à la compréhension du mouvement pour se focaliser [...] sur ses retombées ou répercussions, du point de vue des réactions ministérielles et gouvernementales* » (ibid., 2). Les manifestations ont donc été de moins en moins couvertes, et lorsque cela a été le cas, « *la focale est mise sur la polémique des violences au cours des manifestations, qu'elles soient attribuées aux manifestants ou aux forces de l'ordre. L'usage des Lanceurs de Balle de Défense (LBD) par les forces de l'ordre est ainsi particulièrement commenté* » (ibid., 8). Dans la prolongation des observations partagées dans le rapport précédent, il est également montré que les Gilets jaunes commentent l'actualité sur les RSN. Cela signifie qu'ils « *s'alignent en partie sur l'agenda médiatique* ». Par ailleurs, ce phénomène « *s'amplifie au fur et à mesure du temps* » (ibid., 2).

Enfin, un autre rapport en date du 15 novembre 2019 (Sebbah, Marchand, et al. 2019) a retracé plus largement l'évolution des cadrages médiatiques du mouvement, via l'analyse de 117 351 articles publiés entre le 28 octobre 2018 et le 30 juin 2019. Ses auteur·es montrent que sur ce temps long, « *d'objet parasite à référencer, [les Gilets jaunes ont gagné] peu à peu le statut de référence* » (ibid., 5) et ont été de plus en plus mentionnés dans le but d'éclairer « *le reste de l'actualité politique et sociale* » (ibid., 16). D'un point de vue quantitatif, il est observé que les Gilets jaunes ont bel et bien été « *au cœur de l'actualité* » sur l'ensemble de la période observée (ibid., 7). Peu à peu, la « *description des mobilisations et [la] qualification initiale des raisons ou causes des mobilisations* » s'est amenuisée « *pour laisser place ensuite*

à partir de janvier à une couverture réduite aux manifestations du samedi dans les centres villes des grandes villes uniquement » (ibid., 16), puis à une couverture de la tenue du Grand Débat. Les auteurs notent également que « la question des violences policières sur les manifestants n'est couverte qu'à partir du mois de janvier¹⁵² » (ibid.). La thématique de la violence, « qu'elle émane des manifestants ou des forces de l'ordre, est une préoccupation forte dans le discours médiatique. Sont alors traités les interpellations policières, les affrontements, l'usage des lacrymogènes et LBD ou les dégradations » (ibid., 9). À l'inverse, la couverture médiatique du mouvement est passée « sous silence la question de l'écologie ou de l'environnement comme clef de lecture fondamentalement possible du mouvement ou du problème social » (ibid., 5). Par ailleurs, le rapport insiste sur l'existence d'un phénomène de « bâtonnage (copier – coller) de dépêches qui invisibilise les lignes éditoriales des médias et qui prive l'information de sa plus-value journalistique » (ibid.).

Alexandre Gondreau et Sébastien Bridier (2020) ont creusé de leur côté la question de la surreprésentation à la télévision des manifestations parisiennes¹⁵³ – qui sont celles qui ont engendré le plus de dégâts matériels. Selon eux, cette surreprésentation a occulté « la très grande majorité des manifestations pacifistes ayant eu lieu pendant des semaines dans les centres des petites et moyennes villes du pays », ainsi que « l'occupation pacifiste des ronds-points ». Ils expliquent effectivement que les chaînes d'informations télévisées ont réalisé « une surreprésentation nette des événements ayant lieu sur la capitale par rapport au reste de la France (largement plus des trois quarts des images et des commentaires portaient sur les événements se déroulant à Paris) », alors que les manifestations parisiennes ne réunissaient « en moyenne que 10% des manifestants des samedis ». Leur analyse est qu'un tel cadrage médiatique a eu pour conséquence de produire une image médiatique rétrécie des multiples réalités de la mobilisation des Gilets jaunes.

Cet axe de la surreprésentation des violences dans les médias a également été creusé par Olivier Baisnée, Alizé Cavé, Cyriac Gousset et Jérémie Nollet, dans le cadre du WP7 de l'ANR GILETSJAUNES (Baisnée et al. 2021). Les quatre chercheuses se sont concentrées de leur

¹⁵² Ce constat est également partagé par André Gunthert qui insiste sur l'absence de préoccupation pour les violences policières de la part des grands médias en décembre 2018, mais aussi sur « les lents progrès d'une prise de conscience [qui] s'étendent sur toute l'année 2019 » (Gunthert 2020c, 345).

¹⁵³ En février 2019, il était évalué à environ 18 millions d'euros de dégradations matérielles à Paris contre 30 millions pour l'ensemble du reste de la France, dont « 5 millions à Toulouse et 1,2 million à Bordeaux » (Gondreau et Bridier 2020, 43).

côté sur les mobilisations qui ont eu lieu à Toulouse et ont articulé des « *observations dans les manifestations ayant eu lieu à Toulouse* » avec la réalisation d'une trentaine « *d'entretiens semi-directifs semi-directifs avec des journalistes des médias locaux ou nationaux, mais aussi avec des "street-reporters" ou médiactivistes ayant travaillé sur les manifestations toulousaines* », ainsi qu'avec une « *étude du corpus de presse écrite et audiovisuelle, mais aussi des réseaux socio-numériques des Gilets jaunes, notamment des lives filmés au cours des manifestations* » (ibid., 29-30). Leur travail montre que la médiatisation « *sous l'angle des violences de certains manifestants contre des biens (vitrines de banques, matériel urbain, etc.), mais aussi contre les forces de l'ordre et parfois contre des journalistes [...] s'est imposé au fil des semaines* » et a « *occulté la violence sociale qui est pourtant à l'origine des manifestations des Gilets jaunes* », ainsi que « *les revendications politiques des Gilets jaunes* » (ibid., 28-29). Or, un tel cadrage leur apparaît contradictoire avec les « *faits observables lors de manifestations pourtant directement accessibles aux journalistes chaque samedi* » (ibid., 29). Comment expliquer ce contraste ? Leur analyse le justifie en raison de l'existence de « *routines du travail journalistique* » auxquelles « *le mouvement des Gilets jaunes est, par ses propriétés atypiques, peu ajusté* » (ibid.) : « *absence de porte-paroles officiels* » (ibid., 32), « *refus des stratégies d'accès aux médias* » (ibid., 33), « *méfiance à l'égard des journalistes (dominants)* » (ibid.), etc. Or, cela produit des « *biais si puissants que la médiatisation semble presque sans rapport avec les manifestations* », ce qui a pour conséquence de réduire les manifestations à des « *éruptions de violence arbitraires et gratuites* » et de donner à voir une « *représentation dépolitisée* » à la fois du mouvement et de sa répression (ibid., 29), les affrontements étant « *très majoritairement restitués selon les routines cognitives des faits divers* » et du « *spectaculaire* », « *alors que les interventions policières ne sont pas dénuées d'enjeux politiques* » (ibid., 37).

Le travail de Jérémie Moualek (2022) est également parlant à ce sujet. Il s'est de son côté intéressé aux représentations visuelles des Gilets jaunes proposées par la presse. En analysant un corpus de 847 articles issus de 26 titres de PQN et de presse locale, contenant 1 060 photos, il montre que le mouvement des Gilets jaunes a été assimilé, à partir « *de représentations mettant en avant une "violence événementialisée"* », « *à des émotions négatives et à des actions répréhensibles* » qui ont participé à délégitimer la mobilisation. En publiant et commentant des « *images-chocs* » (feux, fumées, fumigènes, violences physiques, etc.), à part dans quelques cas, « *tous les journaux emploient une rhétorique guerrière qui homogénéise la signification attribuée aux éléments visuels et à la violence* », ce qui permet à l'auteur de dire que le « *prisme de l'affrontement spectaculaire [...] est un invariant journalistique* » qui a eu pour conséquence de masquer le « *fait social* » au profit de fait-divers ayant insisté sur la « *dimension sensible de la violence* » plutôt que sur sa « *dimension sociale* ». Cependant, selon Jérémie Moualek, il aurait pu en être

autrement. Sans nier l'existence de violences de la part des Gilets jaunes, il insiste sur leur « *surreprésentation* » médiatique, et explique que celle-ci n'est pas seulement consécutive à l'attractivité du champ journalistique pour la violence, ni aux seules « *contraintes techniques et commerciales du travail journalistique* », mais est aussi le produit d'un « *ethnocentrisme de classe* » qui « *reproduit en images les présupposés, les représentations et la distance sociale entre les agents* ». Effectivement, il montre que la disqualification des Gilets jaunes n'est pas seulement passée par la critique de leur violence, mais aussi par la disqualification pure et simple de *qui* sont leurs auteur·es. Il insiste ainsi sur l'existence d'un « *régime de représentation classiste* » pour expliquer l'existence de la surreprésentation de la violence observée. Par ailleurs, il met aussi en avant que « *si l'ensemble des articles et photographies étudiés donnent la part belle à la violence des Gilets jaunes, seules 42 sur 1060 (4 %) concernent les violences policières* ».

Bilel Benbouzid et Hervé Guérin (2021) ont également montré, à partir de méthodes numériques statistiques, l'existence d'une telle surreprésentation des violences protestataires dans les médias traditionnels. À partir de l'exploration d'un corpus de sous-titres de vidéos YouTube publiées par différentes catégories de chaînes (politique, contre-information, Gilets jaunes, vulgarisation, médias alternatifs, médias mainstream et information locale), ils montrent que d'un côté, il y a eu « *une surreprésentation de la violence contestataire et spectaculaire dans les médias traditionnels* », quand d'un autre côté, « *les chaînes de vulgarisation politiques portées par des youtubeurs engagés ont joué un rôle clef dans le traitement médiatique du mouvement en y apportant des thèmes de fond liés à l'action publique* » (ibid., 109). En complétant leur analyse par une observation des « *dynamiques temporelles* » des cadrages médiatiques, ils remarquent notamment que le Grand Débat National est venu *annihiler* certaines autres thématiques, en particulier celles qui ont été les plus « *critiques du systèmes politiques* » (ibid., 128). Pour le dire autrement,

le Grand Débat ne s'est pas imposé comme un simple topic supplémentaire : il a modifié la structure de l'espace médiatique en se substituant aux discours critiques à l'encontre de la démocratie représentative. S'il y a une réussite du gouvernement dans la gestion du mouvement des Gilets jaunes, c'est celle d'avoir recadré l'espace médiatique en créant un espace de dialogue. Tout porte à croire que le principal effet politique du Grand Débat est médiatique : en créant ce dispositif, le gouvernement est parvenu, sans doute sans l'avoir planifié, à avoir une prise sur l'espace médiatique et l'agenda qui lui est associé. (Ibid., 129)

Le chercheur en SIC Alexandre Joux (2019) a de son côté interrogé la perception qu'ont eu les journalistes de leurs propres cadrages médiatiques, et a cherché à saisir l'origine de la méfiance des

Gilets jaunes à l'égard de cette profession. À partir de 25 entretiens réalisés entre février et mars 2019 auprès de journalistes, il montre que ses enquêtés considèrent que le traitement médiatique a été « *dans l'ensemble complet* » et diversifié, et que la méfiance des Gilets jaunes envers les médias est multifactorielle (ibid., 35). D'abord, Alexandre Joux évoque le facteur des lignes éditoriales des différents médias. Selon un enquêté, c'est parce que les Gilets jaunes ont majoritairement consulté des médias à destination des classes supérieures qu'ils ont été confrontés à un cadrage médiatique en leur défaveur. Selon lui, dans d'autres médias, des cadrages médiatiques positifs à leur endroit ont à l'inverse été réalisés. D'autres facteurs seraient liés à des « *tensions qui traversent actuellement le journalisme* », à savoir des tensions entre d'un côté les reporters de terrain – « *au service de leur public* » – et de l'autre, les éditorialistes – « *éloignés du terrain et très proches des pouvoirs* » – (ibid., 38) qui prennent de plus en plus de place et qui trahiraient le travail des journalistes de terrain, ainsi que des tensions en lien avec l'usage des technologies numériques par les journalistes, en cela qu'elles dégradent leurs conditions de travail, mais aussi parce que les RSN permettent aux lecteurs et aux lectrices d'exercer un « *contrôle de la parole journalistique* » (ibid., 45). Un dernier facteur évoqué est celui des temporalités courtes de la couverture des mobilisations, en particulier du direct qui « *impose une approche spectaculaire de l'information, notamment quand celle-ci dépend de l'image* », au dépend de la « *réflexivité journalistique* » (ibid., 48).

Raphaël Lupovici, de son côté, montre que les Gilets jaunes se sont très tôt emparés de la question médiatique. En rejetant fortement les médias assimilés comme dominants, les participants à la mobilisation ont « *investi le champ des médias alternatifs et se sont livrés à une dénonciation des mécanismes de production de l'information* ». Il montre que la critique du champ médiatique traditionnel, qui va donc de pair avec le développement de pratiques médiatiques alternatives et réflexives sur les RSN, repose sur la perception d'un décalage, d'une inadéquation entre ce qui a été vécu sur le terrain par les Gilets jaunes et le traitement médiatique qui en a été fait (Lupovici 2022b). Cela ne signifie toutefois pas que les Gilets jaunes n'ont pas pour habitudes informationnelles la consultation des médias dominants, mais que « *leur consultation se fait sous des modalités généralement critiques* ». Raphaël Lupovici montre également qu'en miroir, les Gilets jaunes consultent et apprécient différents médias alternatifs, à l'image du *Média* ou du *Monde Diplomatique*, qui

se situent à mi-chemin entre les médias traditionnels et les automédias. Des premiers, ces médias [alternatifs] conservent une tendance à la professionnalisation de leur activité qui va se structurer en fonction des moyens dont ils disposent, de leur ancienneté et de l'adoption de pratiques professionnelles similaires aux médias

dominants (Ferron 2016). Des seconds, ils conserveront un engagement politique assumé et une activité critique de dénonciation des hégémonies (Cardon et Granjon 2013). (Lupovici 2022a)

2.4.2. Les images de la répression policière des Gilets jaunes : les médias traditionnels contre les réseaux sociaux numériques ?

En se concentrant sur la question des cadrages médiatiques de la répression policière du mouvement, certains travaux ont insisté sur la nécessité de prendre en compte, en contrepoint, ce qui a été dit de cette répression policière sur les RSN, et d'analyser de façon dialectique ces deux espaces pour comprendre en quoi les images qui ont circulé sur les RSN n'ont pas forcément été partagés par les grands médias.

Ulrike Lune Riboni, qui s'intéresse à « *l'accès à la sphère médiatique traditionnelle de contenus audiovisuels anonymes* » (Riboni 2019a, 161), a mobilisé l'exemple des images de la répression policière des Gilets jaunes pour analyser les processus de circulation entre les espaces numériques et journalistiques. Selon elle, le système d'élection des images sur les RSN n'a rien d'automatique. Les images visibles sur internet ne trouvent pas leur visibilité de manière hasardeuse :

[considérer] que « le web » consacre des contenus par une sorte de principe, qui, bien que mystérieux et opaque, n'en serait pas moins un "processus d'élection collective", semble éluder non seulement les acteurs qui travaillent activement à faire émerger des contenus des limbes du web, pour des raisons idéologiques par exemple, mais aussi les dynamiques propres aux plateformes qui règnent sur la hiérarchie des contenus. (Ibid.)

De plus, ce n'est pas parce qu'elles sont visibles sur internet, qu'automatiquement, elles le sont dans les médias traditionnels. Pour le dire autrement, les logiques de visibilité propres à internet et à l'espace médiatique traditionnel « *ne coïncident pas* » entre elles (ibid.). Elle insiste ainsi sur le fait que, pendant des semaines, la plupart des médias d'information ont ignoré « *les images de violences policières qui paraissaient envahir les réseaux chaque samedi de mobilisation des Gilets jaunes (2018-2019)* » (ibid., 157). Selon des rapports de l'association Acrimed sur lesquels elle appuie son propos, si ces images ont fini par être prises en compte par les médias traditionnels, c'est parce qu'il y a eu

des pressions externes et internes aux médias [...] : communautés de victimes et de militants sur les réseaux sociaux, « journalistes extérieurs aux médias dominants », organisations indépendantes – collectifs et organisations non gouvernementales (ONG) – et journalistes de terrain au sein même des rédactions, qui ne cessent de rapporter ce qu'ils ont vu. David Dufresne, un journaliste qui s'emploie à recenser les violences policières sur son compte Twitter, devient alors un « acteur favorable » à partir de la mi-janvier et permet

d'incarner un phénomène, ce que les vidéos isolées ne permettraient pas. Il faut donc non seulement plusieurs semaines de « pression », mais aussi que les images soient constituées en collection ; et ce, par un acteur déjà adapté au format médiatique, ici précisément un journaliste, pour que les images anonymes rencontrent les médias traditionnels. (Ibid., 161)

André Gunthert (Gunthert 2020b), qui réfléchit à la même question, estime également qu'il y a une différence entre ce qui est visible dans les médias traditionnels et sur les RSN. Selon lui, les médias traditionnels ont mis en avant un discours en faveur de la thèse de la réponse proportionnée de la part des forces de l'ordre, quand sur les RSN, la thèse des violences policières s'est faite beaucoup plus présente. Le premier point, qui vient compléter les analyses de Olivier Baisnée (2021) et de ses collègues, ainsi que celles de Jérémie Moualek (2022) mentionnées plus tôt, s'expliquerait par le fait que

le spectacle de la violence physique pose [...] un problème aux grands médias, qui protègent habituellement leur public de la vue du sang ou des blessures ouvertes. Alors que le web abrite les preuves photographiques ou vidéographiques des mauvais traitements policiers, souvent mises en ligne par les victimes elles-mêmes, la contrainte de décence impose à la presse le détour par des figures d'illustration, comme les armures imposantes des CRS ou des policiers antiémeutes. Seules de rares entorses seront observées. (Gunthert 2020b, 191)

Le second point, à savoir « *l'accumulation sur Internet des documents des brutalités policières* » (ibid., 188) s'expliquerait de son côté par « *la faculté d'autodiffusion offerte par le web* » (ibid., 191), bien que cette seule justification d'une « *accumulation* » en raison de la « *faculté d'autodiffusion* » du web puisse être interrogée, comme le montre Ulrike Lune Riboni (2019).

Si les images sur lesquelles s'appuient la critique de la répression policière du mouvement des Gilets jaunes ne sont pas forcément parvenues à sortir des RSN pour inonder la sphère médiatique traditionnelle, celles-ci n'en ont pas moins participé à les exposer, dans une certaine mesure, publiquement. Les internautes, « *en s'appropriant les documents audiovisuels, en les sélectionnant par la rediffusion ou en les redocumentarisant par le commentaire* » ont participé à la construction de cette dénonciation en même temps qu'à son exposition (Gunthert 2020c, 334). André Gunthert insiste ainsi non pas tant sur les images en elles-mêmes que sur leur dimension partageable et partagée que leur confère le web. Selon lui, effectivement, les « *caractéristiques du web, la production et la diffusion autonome des messages sont favorables au processus d'alerte* » (ibid., 337).

Olivier Fillieule et Fabien Jobard, dans leur ouvrage *Politiques du désordre* (2020) se sont intéressés, dans le chapitre 5, au rapport qu'entretiennent les forces de l'ordre aux médias et au

bouleversement de ce rapport, avec l'avènement du numérique qui intensifie les phénomènes de circulation de l'information et des images, ainsi qu'avec l'intensification du phénomène des violences policières. Si leur projet dépasse le cadre des seuls Gilets jaunes, ce qu'il s'est passé pendant ce mouvement leur permet d'illustrer la manière dont le développement de pratiques informationnelles alternatives, qui mobilisent des dispositifs numériques de communication, a bouleversé le rapport des forces de l'ordre aux journalistes, et plus généralement à tout observateur trice présent e sur place et qui cherche à capter des images. Cette hostilité des forces de l'ordre à l'égard des différentes entreprises médiatiques se matérialise dans la « *croissance considérable des affaires de violences exercées sur la personne de journalistes par des forces de l'ordre, coups, bris de matériel, arrestations et gardes à vue* » : « *entre novembre 2018 et juin 2019 pas moins de 120 incidents, parmi lesquels 54 cas de journalistes blessés dont 12 sérieusement* » (ibid., 169-170).

Leur travail montre également que le mouvement des Gilets jaunes a été l'occasion d'une transformation des pratiques communicationnelles dans le cadre du maintien de l'ordre. Cette évolution s'est faite en partie en réaction aux transformations des relations entre les journalistes « *établis* » et les journalistes « *indépendants* » :

Des journalistes déjà très informés sur les politiques de maintien de l'ordre ont, comme David Dufresne avec "Allo Place Beauvau", mené un travail de rationalisation des milliers d'informations et d'images diffusées pour offrir des synthèses chiffrées des blessures et dommages subis par les manifestants. Tardive mais réelle, la reconnaissance par les organes de presse établis du travail de ces journalistes montre à quel point la distinction entre presse instituée et militantisme informationnel s'est estompée ces dernières années. La presse établie s'alimente aux images, vidéos, décomptes produits par ces journalistes indépendants, en même temps que, par le truchement de son offre internet, elle investit elle-même les formats alternatifs de "preuve par l'image", comme en témoignent les enquêtes récentes des équipes vidéo du monde.fr. Devant ces évolutions, les forces de l'ordre entrent plus encore dans les jeux croisés de production des images et des récits. (Ibid., 166-167)

Si les entretiens menés avec les professionnels du maintien de l'ordre montrent l'existence d'une asymétrie entre les deux camps impliqués dans la confrontation urbaine et médiatique (possibilité de diffuser en temps réels à la télévision et sur les RSN pour les journalistes et les manifestant es, interdiction d'utiliser les images de vidéosurveillance publique en vue de communiquer sur leur travail pour les forces de l'ordre), la Préfecture de police s'est toutefois « *lancée dans une "bataille de l'image"* » : « *depuis décembre 2018, la préfecture communique en tâchant d'adopter le rythme et le style des médias militants – y compris en retweetant des messages favorables aux forces de l'ordre –, sous l'égide d'un responsable "communication digitale" recruté en avril 2020 également en charge d'un compte Instagram* » (ibid., 179).

On le comprend, s'intéresser aux cadrages médiatiques des Gilets jaunes peut difficilement se faire sans s'intéresser également aux réactions à ces cadrages qui circulent sur les RSN, en particulier pour ce qui est de la question de la répression policière du mouvement. Comme l'explique André Gunthert, « avec la crise des Gilets jaunes, la question des violences policières s'est bel et bien imposée comme un exemple majeur de contre-récit, issu d'un processus d'alerte appuyé pour l'essentiel sur des images virales et sur la conversation en ligne » (Gunthert 2020c, 345). Selon David Dufresne, et cela fait écho aux travaux mobilisés plus tôt, cela vient transformer le type même des images rendant compte des confrontations lors d'exercices de maintien de l'ordre : « jusqu'à l'irruption [du smartphone], les images de la répression étaient massivement tournées du point de vue de la police, par des cameramen embarqués et protégés, en quelque sorte, par la police » (Dufresne 2020, 15). Le numérique peut ainsi être considéré comme venant bouleverser le rapport de force entre les manifestant·es et les forces de l'ordre (Meyer 2010) en remettant en cause les représentations traditionnelles de la police et des gendarmes, idéalisantes, voire glorifiantes et complaisantes, et qui sont généralement proposées par les séries télévisées ou encore par le « journalisme embarqué » (Bryon-Portet 2012; Chalvon-Demersay 2004; Rafin 2012; Thorel 2013).

La construction de contre-récits sur internet de la part des Gilets jaunes dépasse d'ailleurs le seul cadre de la question des violences policières. Comme le relèvent Alexandre Gondreau et Sébastien Bridier les Gilets jaunes ont réalisé un décompte alternatif du nombre de participant·es aux manifestations sur les RSN, pour contester le décompte produit par le ministère de l'Intérieur et relayé par les médias. Leur travail rend ainsi compte de l'existence d'une page Facebook « #LeNombreJaune ». Ils expliquent que

le décompte est réalisé par commune et fournit le nombre de manifestants pour chaque acte (preuves à l'appui – vidéos ou photos). Il distingue également plusieurs types d'espaces et d'actions identifiés pour les premiers actes : manifestations (défilés en ville), blocages (usines...), actions aux péages (ouverture pour assurer la gratuité du passage), occupation de ronds-points (camps). La comparaison du recensement de ces données avec celles du ministère de l'Intérieur permet de remarquer une disparité manifeste entre les chiffres officiels de la police et le chiffre #LNJ (du simple au double) remontant de tous les lieux où se déroulent des actions (de 200 à 300 lieux par acte). (Gondreau et Bridier 2020)

2.5. Ce que dit la recherche en sciences sociales sur la dimension numérique des Gilets jaunes

Mobiliser tous ces travaux permet de se rendre compte de l'importante dimension numérique du mouvement des Gilets jaunes, en particulier en ce qui concerne la question de leur répression policière. Les RSN sont effectivement qualifiés d'espaces de discussion, d'expression de revendications et d'organisation du mouvement – notamment Facebook (Boyer et al. 2020; Devaux et al. 2019; Poupin 2020; Ramaciotti Morales et al. 2021). Cela a été étudié en tant que tel, mais a aussi permis à la recherche d'avoir un espace où aller saisir les ressorts sociopolitiques des Gilets jaunes (Guerra, Alexandre, et Gonthier 2019), leurs revendications (Sebbah, Souillard, et al. 2018; Sebbah, Loubère, et al. 2018; 2019; Sebbah, Marchand, et al. 2019) ainsi que leur distribution géographique sur le territoire métropolitain (Boyer et al. 2020; Genevois 2020; Gondreau et Bridier 2020; Ramaciotti Morales et al. 2021).

Les observations menées montrent également l'existence d'un décalage entre ce qui est dit dans les médias du mouvement et ce qui est observable par les chercheur·euses sur le terrain. En particulier, c'est la surreprésentation des violences manifestantes et la sous-représentation des violences policières qui est largement mise en avant dans les travaux académiques (Baisnée et al. 2021; Benbouzid et Guérin 2021; Gondreau et Bridier 2020; Moualek 2022). Les RSN sont alors abordés comme un espace favorable à la construction de contre-récits au sujet de ces violences policières, largement appuyés sur des images partagées en ligne (Gunthert 2020b; 2020c; Poupin 2020; Riboni 2019a), mais aussi comme un espace où se déroule une « *bataille de l'image* » entre les différents protagonistes (Fillieule et Jobard 2020). Il est aussi montré que, malgré tout, la sphère numérique et la sphère médiatique traditionnelle ne s'opposent pas totalement, mais s'articulent plutôt. Il y a d'abord des enjeux de circulation de contenus entre ces deux espaces, dans le projet de faire accéder à la sphère médiatique traditionnelle certaines images et certaines lectures des événements qui dénoncent la répression policière du mouvement – notamment via Twitter (Riboni 2019a). De plus, certains médias, favorables au mouvement, ont pu couvrir les manifestations sous l'angle des violences policières, il n'y a pas que les manifestant·es qui ont proposé une telle lecture des événements (Gunthert 2020b; Joux 2019). Enfin, il faut dire également que les journalistes scrutent les RSN pour produire de l'information, tout comme les Gilets jaunes se tiennent au courant de leur médiatisation et réagissent en ligne aux discours produits à leur endroit (Souillard et al. 2020).

Par ailleurs, cet état de l'art met en évidence que les Gilets jaunes ont essentiellement été approchés par la sociologie et par les sciences politiques, qui sont surreprésentées dans la littérature sur le sujet. Des travaux en SIC s'y sont aussi intéressés, mais dans une moindre mesure. La recherche s'est également penchée sur la répression policière du mouvement, mais de façon minoritaire. Ainsi, il y a un enjeu fort à se saisir d'un tel phénomène politique en l'appréhendant à partir d'une approche communicationnelle, dans la suite des quelques travaux en SIC mobilisés dans ce chapitre.

Chapitre 3

Répression et violences policières : des phénomènes anciens et pluriels à l'épreuve des Gilets jaunes

« Les p'tits de mon quartier s'font buter par la lice-po¹⁵⁴
Mais t'inquiète faudra pleurer quand on matraque un Gilet jaune »
Youssoupha, 2022, *Pétrole*

« J'connais bien la France, ses violences policières
Ils ont enfilé un gilet jaune, ils l'ont découvert »
Souffrance, 2021, *Bruce Wayne*

Avant d'entrer dans le détail de la manière dont a été thématisée la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes sur les RSN, il faut rappeler que cette conflictualité s'est inscrite dans une longue histoire, aux multiples ramifications, et que cette histoire n'a pas été sans effet sur la thématisation entreprise. En effet, le maintien de l'ordre a connu de nombreuses transformations au cours des décennies. L'évolution de ses modalités opératoires, ainsi que de l'intensité des violences qui lui sont associées, en fonction des contextes et des groupes sociaux concernés par l'action des forces de l'ordre, a déjà bien été balisée par la littérature. J'en rendrai compte en 3.1.

Je montrerai ainsi, en 3.2, que si les situations de maintien de l'ordre sont multiples, il en va de même pour les discours associés. Si les concepts de répression ou de violences policières peuvent apparaître homogénéisants, ils recouvrent en réalité des situations multiples, et font appel à des arguments très différents en fonction des situations.

¹⁵⁴ « Lice-po » est le verlan de « police ».

Cette diversité trouve toutefois des points de contact nombreux : on remarque en effet que pendant le mouvement des Gilets jaunes, ces derniers n'ont pas été isolés dans leur combat contre les violences policières et contre leur répression. J'ai pu observer l'existence de logiques de coalition entre groupes d'acteurs, au-delà de la diversité des situations et de la diversité de sens que recouvrent les expressions de répression et de violences policières. J'ai également observé que, dans le discours au sujet de la répression policière des Gilets jaunes, les autres situations de maintien de l'ordre, tout aussi différentes soient-elles, ont pu être prises en compte, que cela soit dans une logique de rapprochement ou bien d'opposition aux vécus des autres groupes d'acteurs concernés par le maintien de l'ordre. Je présenterai donc en 3.3, de façon introductive, ces discours, car leur existence a eu des effets sur la construction de l'appareillage méthodologique développé et présenté dans le chapitre suivant. Ils seront mobilisés dans le détail lorsque j'aborderai, dans les chapitres 5 et 6, la manière dont a été thématisée la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes sur les RSN.

3.1. Le maintien de l'ordre : un phénomène pluriel en constante transformation

3.1.1. Les transformations contemporaines du maintien de l'ordre, entre logiques de pacification et de dépacification

La professionnalisation du maintien de l'ordre, un facteur de pacification des affrontements

Au lendemain de la révolution française, maintenir l'ordre n'était pas encore une pratique instituée. On faisait alors appel à la gendarmerie et à l'armée lors de tous types d'attroupements sur la voie publique, peu importe les raisons qui avaient conduit au rassemblement (Fillieule et Tartakowsky 2013).

C'est plus tard, au courant du 20^e siècle que les premières forces de l'ordre spécialisées sont apparues. Les premiers pelotons de garde mobile ont été créés en 1921. Ces pelotons sont devenus en 1954 la gendarmerie mobile que nous connaissons aujourd'hui. Les escadrons de gendarmerie mobile interviennent en outre-mer et sont formés à agir en contexte rural. La seconde force

spécialisée dans le maintien de l'ordre a de son côté été créée au sein de la police en 1944 : il s'agit des CRS, qui sont de leur côté généralement mobilisés en milieu urbain. Ces deux corps spécialisés dans le maintien de l'ordre peuvent toutefois être mobilisés de concert lors des manifestations.

Certains chercheurs s'accordent à dire que la professionnalisation des forces de l'ordre a permis à une pacification tendancielle du maintien de l'ordre au cours du 20^e siècle (Houte 2008; Lignereux 2008). Fabien Jobard et Pierre Favre observent que cette volonté de pacifier les affrontements, liée au « *coût politique des morts en manifestation* », a conduit à une évolution de la doctrine du maintien de l'ordre : « *recherche de l'évitement de l'usage de la force, gradation de son emploi, évitement des coups portés et des armes dolosives*¹⁵⁵ *au profit de techniques et de matériels d'éloignement de la foule (canons à eau, gaz, etc.)* » (Jobard et Favre 2020, 359).

Une dépacification en cours malgré la professionnalisation ?

Toutefois, la pacification du maintien de l'ordre n'est jamais acquise (Fillieule et Della Porta 2006). Des événements dramatiques ont eu lieu et témoignent d'un maintien de l'ordre loin d'avoir la capacité à ne plus être meurtrier. À plusieurs reprises dans l'histoire française récente, des manifestations revendicatives ont été fortement réprimées, parfois mortellement, ce qui a pu être à l'origine de différentes crises politiques. Sans produire ici une liste exhaustive de ces événements, on peut donner l'exemple des diverses manifestations ayant eu lieu à l'approche de la fin de la guerre d'Algérie. D'après les recherches menées par l'historien Benjamin Stora, le 17 octobre 1961, plusieurs dizaines d'algérien·nes – voire plus d'une centaine selon les sources – parmi les dizaines de milliers qui manifestaient à Paris, ont été tué·es par la police, pendant que 11 538 autres ont été arrêté·es (Stora 2005). Quelques mois plus tard, le 8 février 1962, lors d'une manifestation essentiellement organisée par le Parti communiste français (PCF), contre la guerre d'Algérie et l'Organisation de l'armée secrète (OAS), neuf militant·es d'extrême gauche ont été tué·es par la police alors qu'ils et elles s'étaient réfugié·es dans la station de métro Charonne (Dewerpe 2006). En 1986, dans le tout autre contexte des mobilisations étudiantes contre le projet de loi Devaquet, Malik Oussekiné a été tué par deux voltigeurs¹⁵⁶. Plus récemment, on peut aussi mentionner la

¹⁵⁵ Le mot « dolosif » renvoie à l'idée que quelque chose est « *commis dans l'intention de nuire ou avec la certitude qu'un dommage s'ensuivra* » d'après le *Larousse*.

¹⁵⁶ Les voltigeurs étaient une brigade de police parisienne à moto ayant opéré entre 1969 et 1986.

mort de Rémi Fraisse, provoquée par l'explosion d'une grenade offensive OF F1¹⁵⁷ lors de la mobilisation contre le projet de barrage à Sivens, dans le Tarn.

Selon certains chercheurs, il semblerait même qu'une dépacification tendancielle soit en cours depuis plusieurs décennies (Jobard et Favre 2020). Un tournant répressif peut s'observer dans les années 1980-1990. La dépacification est considérée par Olivier Fillieule et Donatella Della Porta comme étant consécutive au déploiement de mouvements sociaux et d'organisations sans leaders qui ne négocient plus avec les forces de l'ordre et qui ont renouvelé les modes d'occupation de l'espace public. Le caractère nouveau des causes défendues – anticapitalisme et démocratie directe par exemple – est également considéré comme étant un facteur de résurgence d'une répression importante, ces « *causes inédites* » étant « *toujours moins bien toléré[e]s que les mouvements bénéficiant d'une légitimité ancienne. Le mouvement altermondialisation en offre une claire illustration.* » (Fillieule et Della Porta 2006, 29).

Cette résurgence d'une répression policière violente des mouvements sociaux peut être caractérisée par de multiples facteurs : elle est à la fois le fruit d'une évolution de la doctrine du maintien de l'ordre, d'une déprofessionnalisation et autonomisation des unités mobilisées dans cet exercice, de faveurs judiciaires pour les agents responsables de violences illégitimes, ainsi que de la mobilisation d'armes dites « intermédiaires » (Flash-ball, LBD, gaz lacrymogène, grenade de désencerclement) qui, en raison de leur caractère dit « non léthal » sont plus facilement utilisées dans des situations qui ne le nécessiteraient pas. Cette résurgence repose aussi sur des stratégies de délégitimation des victimes de telles violences.

La dépacification du maintien de l'ordre : déprofessionnalisation et autonomisation des agent-es

Concernant l'évolution de la doctrine du maintien de l'ordre, Fabien Jobard explique en particulier que la « *politique du chiffre* » impulsée par les pouvoirs publics a pris le dessus sur une doctrine visant à la désescalade dans les conflits (Jobard 2016). Cela a eu des effets importants sur la manière concrète de maintenir l'ordre. Effectivement, la politique du chiffre passe par la volonté d'interpeler

¹⁵⁷ Cette grenade, produite par la société SAE Alsetex, appartenait à l'époque à l'arsenal des escadrons de gendarmerie mobile. Elle a été interdite d'utilisation suite au décès de Rémi Fraisse.

les individus les plus déterminés et de les envoyer en procès par la suite. Cela a pour conséquence de remettre en cause la doctrine de distanciation entre les forces de l'ordre et les manifestants, puisque pour interpeller, le contact physique est nécessaire. Ensuite, cela peut conduire à l'explosion du conflit dans la manifestation, qui peut être encouragé par des ordres « *manifestement délivrés en vue d'accroître la tension parmi les manifestants ou de laisser dégradations et destructions se multiplier* » (ibid., 25). Enfin, cela conduit à la mobilisation d'unités non spécialisées – et donc non formées au maintien de l'ordre – sur des manifestations, dans le but de conduire ces interpellations. Parmi ces unités non spécialisées, celles dont les pratiques sont les plus régulièrement remises en cause sont les BAC.

Le travail de Didier Fassin sur les unités de la BAC est éloquent pour comprendre pourquoi leurs pratiques se retrouvent fréquemment sous le feu des critiques. Il montre dans son ouvrage *La force de l'ordre* que la « *relation d'hostilité* » avec les interpellés, et le déploiement d'un « *potentiel d'agressivité [...] sont au principe de leur intervention* ». Cet *éthos* n'est pas sans effet. Le chercheur explique que depuis 30 ans, « *toutes les émeutes urbaines ont été consécutives à des décès de jeunes dans le cadre d'interaction avec la police et plus spécifiquement, pour ce qui concerne les plus récentes et les plus graves, avec ces unités spéciales* » (Fassin 2011, 95). Ainsi, la mobilisation de telles unités pour maintenir l'ordre participe à l'escalade des violences en manifestation. Les effets pervers de la déprofessionnalisation ont également été observés dans d'autres contextes, comme lors du sommet du G8 à Gênes en 2001 où un manifestant a été tué. La responsabilité de ce décès a été attribuée à cette déprofessionnalisation, puisque lors de cet événement, « *80 % de certaines unités de carabinieri se composaient de jeunes* » sans expérience (Jobard et Favre 2020, 362). De plus, ces unités non spécialisées jouissent d'une autonomie importante. Depuis 2016 et la « loi travail », « *de petites unités laissées à elles-mêmes* » ont été responsables de la multiplication d'interventions violentes (Jobard 2016, 25).

La dépacification du maintien de l'ordre : impunité judiciaire

Un autre point à soulever est celui de la protection judiciaire dont bénéficient les agents accusés de violences illégales. Il est effectivement très exceptionnel que des policiers soient condamnés pour leurs pratiques déviantes (Codaccioni 2018, 218-19; Fassin et al. 2013). Le sociologue Cédric Moreau de Bellaing (2009) s'est par exemple intéressé à l'Inspection générale des services (IGS) – une instance de contrôle interne de la police française, service de la préfecture de police de Paris en charge des affaires en lien avec ce département ainsi qu'avec les trois départements de la Petite

Couronne¹⁵⁸. Il s'est intéressé à la période courant de 1993 à 2001 et a montré qu'il « *existe une indéniable distorsion entre le nombre de plaintes déposées pour des faits allégués de violences policières et le nombre de sanctions prises pour ces mêmes motifs et que, lorsque ces punitions sont prononcées, elles sont moins lourdes que pour d'autres faits* » (ibid., 121). Pour lui, cette distorsion s'explique de plusieurs manières. D'abord, parce qu'il est rare qu'il existe des preuves irréfutables d'un usage excessif de la force, et que dans de telles conditions, « *la légitimité reste à la force policière* » (ibid., 132). Donc, « *face à l'absence de certitudes, les enquêteurs n'ont d'autre choix que de prononcer la non-culpabilité policière* » (ibid., 133). De plus, il explique que

Les policiers bénéficient auprès des juges d'une présomption de surcroît de crédibilité qui se justifie tant d'un point de vue principal (la force publique, au service de tous, s'est vu confier une mission de protection de la communauté politique : elle mérite ainsi une confiance accrue puisqu'elle est la gardienne du collectif) que par une succession d'homologies (les logiques juridiques et policières s'entrecroisent pour se renforcer mutuellement). Or dans le cas [des violences policières], les policiers mis en cause bénéficient d'une autre présomption de crédibilité, celle accordée par les enquêteurs. Car si l'IGS est un service honni dans l'institution policière, ses membres n'en sont pas moins aussi des policiers. (Ibid.)

La « non létalité » des armes, un facteur de dépacification du maintien de l'ordre

Les armes du maintien de l'ordre sont également régulièrement mentionnées lorsque l'on cherche à comprendre quels sont les déterminants de la dépacification du maintien de l'ordre. D'un côté, les pouvoirs publics défendent la nécessité d'avoir recours aux armes intermédiaires dites « non létales », afin d'éviter aux forces de l'ordre d'avoir à utiliser leurs armes à feu lorsque les affrontements dégénèrent et/ou que leur vie est mise en danger. D'un autre côté, plusieurs travaux affirment que de telles armes, parce que non létales, rendent plus aisées la coercition des populations et favorisent l'escalade de la violence. Il n'est pas anodin qu'à l'origine, ces armes intermédiaires soient nées dans un contexte militaire et colonial avant d'être mobilisées par les États à l'intérieur de leurs frontières.

Comme l'explique Matthieu Rigouste, la recherche dans le développement d'armes non létales a débuté dans les années 1970 aux Etats-Unis. À la fin des années 1980, de tels programmes de recherche étaient largement financés « *dans le but de réduire le coût des nombreux procès intentés pour brutalités*

¹⁵⁸ L'IGPN est l'instance chargée du contrôle interne de la police sur le reste du territoire français.

policières et renforcer de manière "acceptable" le socio-apartheid nord-américain » (Rigouste 2012, 109). Anna Feigenbaum, dans son ouvrage *Petite histoire du gaz lacrymogène*, relève de son côté des origines plus anciennes concernant le développement des armes non létales, puisqu'elle montre que des réflexions ont été menées dès les années 1920 pour transformer une technologie militaire (le gaz chimique) en une technologique permettant « *de contrôler les foules et de lutter contre la criminalité* » : le gaz lacrymogène (Feigenbaum 2019, 43). Le gaz lacrymogène est alors perçu comme « *le moyen le plus simple et le plus efficace pour disperser une manifestation* » (Feigenbaum 2019, 69). Le but de l'arme non létale est que l'usage de la force soit efficace, sans susciter une forte réprobation.

En France, les recherches en armement sont menées à partir des années 1990. La Délégation générale à l'armement (DGA) est alors « *chargée par le ministère de la Défense de développer un système d'armements opérationnels et "acceptables"* » par la population. Les « *matériels et leurs méthodes d'emploi* » développés dans ce cadre ont été « *immédiatement transférés et reconvertis pour la police* ». Pour étayer son propos, Mathieu Rigouste prend l'exemple du LBD, qui est à l'origine une arme développée pour « *le maintien de l'ordre colonial et militaire* ». Cette arme a effectivement été utilisée dans un premier temps à Gaza par l'armée israélienne et par l'armée britannique en Ulster (Irlande du Nord) afin de « *soumettre "une population" en réduisant le risque insurrectionnel, lequel est multiplié par l'emploi d'armes lourdes contre la foule* ». Dans cette perspective, l'arme non létale est plus efficace que l'arme létale, car elle permet de limiter les risques politiques associés au décès d'un citoyen.

En France, à l'origine, dans les années 1990, le LBD faisait partie de l'arsenal du RAID et du GIGN¹⁵⁹. Cette arme était alors destinée à la capture de terroristes armés, en évitant d'abattre leurs otages. La BAC et les polices des proximités présentes dans les quartiers populaires ont été équipées par la suite d'un modèle adapté de cette arme, plus compact, à partir de 1998 (Rigouste 2012, 110). En raison du caractère non létal de ces armes, Mathieu Rigouste estime que celles-ci sont plus facilement utilisées par les forces de l'ordre. Il explique effectivement que les armes non létales sont souvent utilisées « *dans des situations où les policiers n'auraient probablement pas fait usage de leur arme à feu. Ils peuvent en effet les utiliser d'autant plus souvent que leur logique consiste à ne pas tuer leurs cibles* » (Rigouste

¹⁵⁹ Le RAID – pour « Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion » – et le GIGN – pour « Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale » – sont des unités d'élite, appartenant respectivement à la Police nationale et à la Gendarmerie nationale.

2012, 111). De plus, selon l'ACAT, « *l'usage de ces armes paraît souvent contre-productif, générant davantage de tensions et troubles à l'ordre public qu'il n'y apporte de solution. A moyen terme, le recours à des armes de plus en plus offensives participe à l'accroissement du niveau de violence et peut générer en retour une escalade dans les violences de certains protestataires*¹⁶⁰ ». C'est également le constat que fait Paul Rocher, pour qui

la disponibilité des armes non létales conduit les forces de l'ordre à frapper, à gazer et à tirer davantage et plus vite. La banalisation de leur usage rend absurde le discours selon lequel les armes non létales permettent un maintien de l'ordre plus humain. Au contraire, elles produisent la brutalisation du maintien de l'ordre. (Rocher 2020, 16)

Penser l'escalade de la violence comme étant suscitée par l'usage des armes non létales revient à adopter une compréhension non instrumentale de la technique. C'est effectivement ce sur quoi Paul Rocher insiste en expliquant que c'est « *le caractère non légal de l'arme [qui] encourage une utilisation exponentielle* » (ibid., 33), et façonne ainsi le comportement des forces de l'ordre (ibid., 69), car « *tenue pour acquise, la non-létalité des armes conduit les forces de l'ordre à en faire un usage totalement décomplexé* » (ibid., 73). Il ne faut toutefois pas confondre le caractère non légal de ces armes et le fait que les forces de l'ordre sont peu équipées. Au contraire d'ailleurs, car selon l'auteur, « *les forces de l'ordre sont, depuis les années 1990, de plus en plus lourdement et diversement armées* » (ibid., 69).

3.1.2. Des « styles » de maintien de l'ordre différenciés en fonction des situations d'exercice et des groupes sociaux concernés

Au-delà des tendances, les logiques du maintien de l'ordre déterminées par la situation

Les travaux mentionnés rendent ainsi compte d'une résurgence des pratiques violentes de maintien de l'ordre au tournant des années 1980-1990 en France. Toutefois, il faut faire attention avec l'idée de tendance historique, que celle-ci soit mobilisée pour qualifier des logiques de pacification ou de dépacification du maintien de l'ordre. Elle peut en effet amener à gommer l'existence de spécificités des situations de maintien de l'ordre. Or, les modalités d'action des agents peuvent varier en

¹⁶⁰ ACAT. Juillet 2017. « Pratiques et conséquences du maintien de l'ordre en France. Note d'analyse adressée au Défenseur des droits dans le cadre de sa mission d'enquête relative au maintien de l'ordre ». Accès : <https://www.acatfrance.fr/public/acat--pratiques-et-consequences-du-maintien-de-l-ordre-en-france---juillet-2017.pdf>.

fonction des tactiques militantes employées. Comme le font observer Olivier Fillieule et Fabien Jobard dans leur ouvrage *Politiques du Désordre* (2020), la doctrine du maintien de l'ordre se co-construit avec le développement de nouvelles formes d'expression politiques et avec ses évolutions tactiques au fil du temps :

Les évolutions du maintien de l'ordre ont pratiquement toujours été et restent impulsées par les modifications des stratégies des manifestants d'un côté, des pouvoirs publics de l'autre. Or, celles-ci sont contingentes, ce qui interdit d'aborder l'histoire du maintien de l'ordre comme un processus continu de civilisation ou à l'inverse de brutalisation. (Fillieule et Jobard 2020, 14)

Dans la perspective de se défaire de l'approche par les tendances historiques, les deux chercheurs ont donc renouvelé une typologie (ibid., 53) initialement réalisée par Olivier Fillieule dans son ouvrage *Stratégies de la rue* (Fillieule 1997, 319). Leur projet est de rendre compte des différentes manières dont les acteurs du maintien de l'ordre perçoivent le type de situations auxquelles ils font face, afin d'adapter leur tactique en fonction. L'analyse menée révèle que c'est justement la pluralité des façons de se mobiliser dans l'espace public urbain qui « *détermine [...] la planification des services d'ordre et les modalités concrètes de leur déroulement* » (Fillieule et Jobard 2020, 51). Ainsi, les deux chercheurs définissent quatre catégories idéal-typiques, qui sont fonction de la dimension organisée/inorganisée de la mobilisation, et de la dimension pacifique/violente du mode d'action entrepris par les manifestant·es. Ils expliquent que les manières de maintenir l'ordre sont différenciées selon les catégories, la situation la plus simple à gérer étant un simple défilé, et la plus complexe étant l'émeute. Ils expliquent également que les forces de l'ordre reconnaissent aux protestataires une légitimité plus ou moins importante en fonction de ces catégories. Sans surprise, plus les manifestant·es adoptent un comportement rationnel et pacifique, plus ils·elles sont perçus·es comme étant légitimes. À l'inverse, plus leur comportement est inorganisé et s'ancre dans une logique d'affrontement, plus cette légitimité leur est déniée.

Au-delà des manifestations revendicatives, un travail de maintien de l'ordre social

Les manifestations revendicatives ne sont pas les seuls événements au cours desquels des opérations de maintien de l'ordre ont lieu, peuvent être mortifères et susciter de vives critiques. Dans les quartiers populaires, la mort de jeunes hommes racisés dans des circonstances de vie quotidienne réactive régulièrement des soupçons concernant la légitimité de l'action de la police ou des gendarmes. À la différence des manifestations revendicatives où les forces de l'ordre sont mobilisées

de façon exceptionnelle – dans le sens où ces dernières ne seraient pas en activité sur place s’il n’y avait pas de mobilisation en cours –, dans les quartiers populaires, les forces de l’ordre occupent l’espace urbain de manière systématique (Rigouste 2012) en vue non pas tant de maintenir l’ordre *public* que de maintenir l’ordre *social* (Fassin 2011).

La distinction entre ordre public et ordre social est centrale ici, car elle implique des justifications et des logiques de maintien de l’ordre tout à fait différentes de celles décrites précédemment. À partir d’un travail ethnographique mené au sein d’une BAC de Seine-Saint-Denis, Didier Fassin (2011) montre que le but de la présence policière dans les quartiers populaires n’est pas tant de faire respecter la loi, de résoudre des situations de désordre urbain, ou bien de réduire la criminalité (maintien de l’ordre public), que d’exercer une pression constante sur une partie racisée de la population perçue comme menaçante du simple fait de son existence¹⁶¹, et ainsi de participer à la reproduction de l’ordre social en maintenant, par leur action, les inégalités économiques et les discriminations raciales. L’auteur de cette enquête défend effectivement que le comportement des agent·es de police ou des gendarmes dans les quartiers populaires (arrestations brutales, violence du langage, tutoiement, non justification du recours à la force, fouilles et contrôles réguliers et sans raison) a pour effet d’attribuer aux habitant·es de ces espaces une place au sein de la société, à laquelle il s’agit de se conformer et de se résigner. Ainsi, la finalité des actions routinières des forces de l’ordre est l’apprentissage de la soumission à l’État et à celles et ceux qui mettent en place sa politique répressive, du manque de dignité, de l’humiliation, de l’injustice, ou encore de l’acceptation de son impuissance – c’est-à-dire l’intériorisation de sa position sociale. En illustration, Didier Fassin rend par exemple compte d’une soirée où une douzaine de jeunes hommes et femmes fêtaient tranquillement un anniversaire dans un parc, sans musique ni agitation. Six agents de la BAC les ont contrôlé·es en justifiant que des jeunes ne devaient pas se trouver dehors si tard. Malgré

¹⁶¹ Cette idée que les personnes racisées sont perçues comme menaçantes en raison du seul fait qu’elles soient racisées se retrouve par exemple chez Nacira Guénif-Souilamas, qui explique que la multiplication des « *injonctions à l’intégration* » qui sont faites ne peut que reposer sur le présupposé d’une « *nature profondément incivilisée et incivilisable* » de celles et ceux « *porteur d’une altérité de l’intérieur* » qui doivent « *lutter contre eux-mêmes pour pouvoir accéder à la qualité de citoyen* » : « *Comme hier l’indigène, l’immigrant – et son descendant –, surtout s’il est musulman, est aujourd’hui prisonnier de sa nature et condamné à des efforts dignes de Sisyphe pour s’en défaire.* » (Guénif-Souilamas 2005, 203). Dans un autre texte, elle montre également, avec Éric Macé, que le « *garçon arabe* », dont l’identité est réduite « *à sa seule enveloppe corporelle, à sa stricte dimension virile* », est de cette manière construit comme une figure repoussoir en tant que « *nouvel ennemi principal* » (Guénif-Souilamas et Macé 2004).

l'absence d'alcool ou d'odeur de cannabis, leur identité a été contrôlée et les jeunes hommes ont été fouillés. Suite au contrôle infructueux, le groupe a quitté le parc et l'un des agents a évoqué son plaisir d'avoir gâché leur soirée d'anniversaire.

La chercheuse Magda Boutros a relevé des pratiques similaires ayant trait à la même logique de maintien de l'ordre social, mais dans un autre cadre : celui des quartiers gentrifiés ou en voie de gentrification. À partir du procès de onze policiers de la « brigade des Tigres », une brigade du 12^{ème} arrondissement de Paris, accusés de violences physiques, d'attouchements sexuels, d'arrestations arbitraires, de destructions de biens ou encore d'injures racistes lors de contrôles d'identités ayant eu lieu entre 2013 et 2015, elle rend compte de la pratique de la « contre-évacuation ». Il s'agit de contrôles de police dont l'objectif est de « *faire quitter les lieux à des personnes considérées comme "indésirables", même en l'absence d'infraction* ». Son travail montre que cette pratique « *participe à l'instauration et au maintien d'un certain ordre social urbain* », où ce sont les « *adolescents Noirs et Maghrébins issus des classes populaires* » qui sont définis, jusque dans les logiciels de mains courantes de la police, comme étant des « *indésirables* », qui n'ont donc pas leur place dans certains espaces publics : « *par les contrôles-évacuation, la police accompagne le processus de gentrification et se met au service des acteurs qu'elle perçoit comme légitimes dans le quartier en leur garantissant un espace public libéré des "indésirables"* » (Boutros 2018).

Ces pratiques répressives routinières liées au maintien de l'ordre social sont aussi à l'origine de nombreux décès. Sans être exhaustif, on peut mentionner certains événements où les actions de la police ou de la gendarmerie ont été mortifères. En 2005, deux adolescents, Zyed Benna et Bouna Traoré, sont morts électrocutés dans un transformateur électrique alors qu'ils cherchaient à échapper à un contrôle d'identité qui n'était motivé par aucune raison particulière¹⁶². Plusieurs décès ont également été provoqués lors de course-poursuites entre deux-roues motorisés et véhicules de police. Comme le relate Mathieu Rigouste :

¹⁶² Laske, Karl. 26/10/2010. «Zyed et Bouna : la poursuite inavouable ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/societe/2010/10/26/zyed-et-bouna-la-poursuite-inavouable_689160/.

Les courses-poursuites et le parechocage sont devenues des techniques d'encadrement quotidien des damnés [de l'intérieur]¹⁶³. Elles appartiennent au répertoire des pratiques que certaines hiérarchies policières tentent parfois – en période critique – de maîtriser par des interdictions de principe. Mais le parechocage des deux-roues est bien une technique de capture jugée efficace, normalisée, instituée, banalisée dans la police des quartiers. « Sur les deux roues, faut avoir l'effet de surprise, il faut fermer le rayon de braquage » raconte un baqueux¹⁶⁴. (Rigouste 2012, 86-87)

Deux adolescents, Moushin Sehouli et Lakhamy Samoura, sont ainsi décédés en 2007, percutés par un véhicule de police. Dans la même ville de Villers-le-bel, Ibrahima Bah est mort en 2019, en perdant le contrôle de son véhicule et en percutant violemment un poteau métallique alors qu'un fourgon de police lui barrait la route lors d'une course-poursuite¹⁶⁵. Une autre technique policière, le plaquage ventral, a également été mis en cause à plusieurs reprises pour le risque mortel qu'il fait encourir aux personnes immobilisées. La responsabilité de cette pratique est au cœur de l'affaire Adama Traoré, décédé en 2016 dans la cour de la gendarmerie de Persan, dans le Val-d'Oise, ainsi que du décès par asphyxie de Cédric Chouviat en 2020 à Paris, dans le cadre d'une interpellation de police lors d'un contrôle routier. L'utilisation de cette technique est également responsable de nombreux décès dans le monde, à l'image de celui de George Floyd en 2020 à Minneapolis dans le Minnesota, aux États-Unis. Le plaquage ventral est d'ailleurs interdit dans plusieurs pays et dans plusieurs villes américaines en raison de sa dangerosité.

Une différenciation des groupes sociaux dans l'exercice du maintien de l'ordre

Ainsi, les situations de maintien de l'ordre sont multiples. Dans le maintien de l'ordre public et dans le maintien de l'ordre social, les contextes ne sont pas les mêmes, les buts poursuivis ne sont pas les mêmes, et les unités de maintien de l'ordre mobilisées ne sont pas nécessairement les mêmes non plus. Cette constatation doit être prise en compte pour aborder dans le détail les confrontations violentes dans lesquelles les forces de l'ordre sont impliquées. Au-delà de la logique de tendance

¹⁶³ La notion de « damnés de l'intérieur » proposée par Mathieu Rigouste est inspirée de celle de « damnés de la terre » de Frantz Fanon (Fanon 1984). Il désigne à partir de cet emprunt les enfants de la « génération des colonisés exploités en métropole » ainsi que « la masse des non-blancs pauvres », dans le but de caractériser « la condition faite aux sous-prolétaires non-blancs des métropoles impériales » (Rigouste 2012, 20). Cette notion est à rapprocher de la catégorie des « indésirables » définie par la police et relevée par Magda Boutros (2018) ou encore à la notion d'« altérité de l'intérieur » proposée par Nacira Guénif-Souilamas (Guénif-Souilamas 2007).

¹⁶⁴ Les « baqueux » sont les policiers membres de la BAC.

¹⁶⁵ L'information judiciaire est toujours en cours dans cette affaire.

précédemment mentionnée, et de la même manière que pour les différents contextes de mobilisations sociales, il apparaît que le « style » de maintien de l'ordre s'exerce de manière différenciée selon le groupe social d'appartenance de celle ou de celui qui est concerné e par l'action des forces de l'ordre (Combes 2020; Fillieule et Della Porta 2006). Des travaux qui se sont intéressés à la question de la violence en démocratie expliquent notamment que cette différence de traitement des individus est déterminée par la construction d'une distinction entre citoyen nes et non-citoyen nes, qui est une distinction qui définit celles et ceux sur qui la violence peut s'appliquer légitimement, et celles et ceux qui en sont préservé es (Michel 2020; Waddington 2006).

Plusieurs travaux soulèvent que les premiers individus à se voir dénier leur citoyenneté sont ceux que Matthieu Rigouste qualifie de « *damnés de l'intérieur* » (Rigouste 2012) ou que Nacira Guénif-Souilamas qualifie à partir du concept d'« *altérité de l'intérieur*¹⁶⁶ » (Guénif-Souilamas 2005). Cette production disqualifiante de l'autre est par exemple réalisée par la presse qui, lors d'événements de violences – à l'image des émeutes urbaines – fabrique des récits médiatiques où la jeunesse des quartiers populaires est représentée comme une « *altérité menaçante* » (Garcin-Marrou 2007). C'est parce que ces personnes sont produites comme « *autres* » et « *menaçantes* » que l'exercice d'un maintien de l'ordre à leur encontre se fait « *fréquemment en dehors de la loi* », ou bien « *met en œuvre des procédures et des pratiques d'exception, au regard du fonctionnement de l'institution comme de la légalité de son intervention* » (Fassin et al. 2013, 146-147). Pour Caty Lisa Schneider, si « *la police française, comme beaucoup d'autres, est plus à-même de faire usage de la violence contre les membres de groupes stigmatisés et exploités* », en particulier les racisé es, c'est parce que

les membres des catégories de citoyens les plus privilégiées sont souvent favorables à une police punitive des groupes les plus exploités et les plus stigmatisés. Les États qui dépendent des ressources financières et des préférences de vote des groupes dominants poursuivent donc des politiques qui affaiblissent la responsabilité de la police et, ce faisant, sapent la gouvernance démocratique¹⁶⁷. (Schneider 2018, 31-32)

Ainsi, par exemple, les unités de la BAC « *fouillent beaucoup plus les jeunes de milieux populaires [...] [et] se montrent plus cléments à l'égard des jeunes des classes moyennes* » (Fassin 2011, 116), ou bien des

¹⁶⁶ Voir les notes de bas de page numéros 161, page 142, et 163, page 144, pour la définition de ces notions.

¹⁶⁷ Ma traduction.

étranger ères sont malmené es dans le but que la confrontation dégénère afin de « *les interpellier pour outrage et rébellion* » (ibid., 126).

Ce sont aussi les militant es politiques qui sont les cibles récurrentes d'une répression policière disproportionnée. Depuis quelques années, les LBD, « *qui ont causé l'éborgnement de plus d'une cinquantaine de personnes depuis le début des années 2000* », sont fréquemment utilisés « *dans les manifestations de rue, comme on l'a vu à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes de 2018-2019* » (Jobard et Favre 2020, 361).

Vanessa Codaccioni explique que pour légitimer une telle répression, tout un travail de dépolitisation et de criminalisation des militant es est réalisé, par la mise en équivalence des mobilisations politiques avec des actes terroristes par exemple¹⁶⁸, ou encore par la comparaison des militant es à des « *casseurs* » ou à des « *délinquants* », afin de nier que « *ce sont pour leurs idées ou leurs actions que des militantes ou militants sont arrêtés, inculpés ou jugés* » (Codaccioni 2019, 10). Les instruments de la lutte contre l'antiterrorisme, comme l'état d'urgence, sont eux-mêmes mobilisés contre les mobilisations politiques. Lors de la COP21 à Paris en 2015 par exemple, quelques semaines après les attentats du 13 novembre, des militant es écologistes ont été assigné es à résidence pour empêcher leur contestation.

[Cet exemple] éclaire l'une des dérives traditionnelles des états d'exception à savoir l'extension inexorable de leurs cibles, passant ici des personnes suspectées d'avoir des liens avec des réseaux terroristes aux militants [...] des mesures officiellement adoptées pour lutter contre les djihadistes sont finalement utilisées contre des activistes. (Ibid., 38-39)

Ainsi, en niant le caractère politique des mobilisations et en sanctionnant les « *illégalismes militants* », la répression devient « *une opération de préservation des règles et des normes du champ politique, comme le légalisme, le pacifisme ou le respect de l'autorité de l'État, de ses institutions et de ses agents* » (ibid., 9).

¹⁶⁸ On peut penser à ce titre à la mobilisation du terme de « prise d'otage » couramment mobilisé pour décrédibiliser des actions de grévistes. Voir : Aveline, Paul. 27/05/2016. « "Terrorisme", "prise d'otage" : quand le langage sert à casser les grèves ». *BFM TV*. Accès : <https://www.bfmtv.com/politique/terrorisme-prise-d-otage-quand-le-langage-sert-a-casser-les-greves> AN-201605270050.html

3.2. Ce que répression et violences policières veulent dire : derrière l'homogénéité conceptuelle, une pluralité de situations

Si les situations de maintien de l'ordre sont donc multiples, il en va de même pour les discours associés à ces situations. En émergeant dans différents contextes, les arguments mobilisés pour dénoncer ou pour défendre l'action des forces de l'ordre ne sont en conséquence pas les mêmes. Ce qui est désigné comme étant des faits de répression ou de violences policières est ainsi pluriel, et ce malgré la mobilisation d'expressions identiques dans différents contextes. Il est important de rendre compte de ces discours afin de saisir le contexte discursif dans lequel la dénonciation de la répression policières des Gilets jaunes s'est tenue.

À partir de situations très différentes de maintien de l'ordre, je vais donc rendre compte ici de cette pluralité d'arguments mobilisés pour désigner des situations de répression et de violences policières. La typologie de situations et discours ainsi dressée n'est sans doute pas exhaustive, mais elle a le mérite de donner à voir l'existence de cette pluralité de discours sur laquelle je souhaite insister ici. Cette typologie est construite à partir de mon propre vécu sur le terrain urbain des mobilisations sociales, de la lecture de la presse, ainsi que de la lecture de publications et de commentaires sur différents RSN. Quels discours sont produits lorsque les manifestations sont pacifiques et s'enveniment ? Lorsque la violence manifestante est explicite et justifiée politiquement par celles et ceux qui y ont recours ? Lorsque les manifestant·es sont non-violent·es, mais souhaitent être réprimé·es pour des raisons médiatiques ? Lorsqu'il s'agit de maintien de l'ordre social ?

3.2.1. La stratégie de la tension

Commençons avec l'exemple du rassemblement du 2 juin 2020 au niveau du Tribunal de Paris, dans le 17^e arrondissement de la capitale, organisé par le Comité La vérité pour Adama. Ce rassemblement avait pour but de réclamer que justice soit rendue pour Adama Traoré, décédé quatre ans plus tôt dans la cour de la gendarmerie de Persan, dans le Val-d'Oise, dans des circonstances non encore déterminées officiellement. Il se tenait dans le contexte de la résurgence du mouvement *Black Lives Matter* suite au meurtre de George Floyd par un policier aux États-Unis, et suite à deux nouvelles expertises médicales dans l'affaire Adama Traoré – l'une attribuant son

décès à l'usage de la technique du plaquage central, l'autre écartant la responsabilité de cette pratique.

Lors de cette mobilisation où je me suis rendu, les forces de l'ordre ont nassé la zone du rassemblement. Une partie de la nasse se situait au niveau du 11 bis boulevard Berthier, le long de grilles fermées, derrière lesquelles un escalier permettait d'accéder au parc Martin Luther King. Une « brèche » existait ainsi dans la nasse, au niveau de ces grilles fermées, qu'il était possible d'escalader pour partir. De nombreuses personnes présentes ont pris la décision de s'échapper par cette voie des plus instables. Cette nasse a conduit à faire monter la tension entre la police et les manifestant·es. Certain·es d'entre elles·eux se sont effectivement insurgé·es de ne pas avoir le droit de partir en toute sécurité. La tension qui s'est ainsi installée a amené les forces de l'ordre à faire usage de gaz lacrymogènes¹⁶⁹ qui envahirent jusqu'aux abords opposés du parc. À partir de là, la tension instaurée n'est jamais redescendue. Plus tard dans la journée, plusieurs départs de feu ont eu lieu ci et là, ainsi que quelques affrontements à la nuit tombée¹⁷⁰. Ces différents événements ont suscité de la réprobation au sein de la mobilisation, entre des manifestant·es lié·es au Comité qui refusaient que le rassemblement ne dégénère, et quelques militant·es encagoulé·es qui estimaient qu'il fallait adopter une stratégie de l'affrontement avec les forces de l'ordre, comme me l'a relaté l'un·e des participant·es.

Les affrontements qui ont eu lieu lors de cet événement ont été commentés. Christophe Castaner, alors ministre de l'Intérieur, s'est exprimé pour expliquer que



¹⁶⁹ Voir par exemple la vidéo publiée par Faouzi Lellouche sur Twitter. Accès : <https://twitter.com/FaouziLellouche/status/1268018377156636672>.

¹⁷⁰ Voir par exemple la vidéo publiée par *Le Parisien* sur YouTube. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=-GyD6C1OKbo>.

« la violence n'a pas sa place en démocratie. Rien ne justifie les débordements survenus ce soir à Paris, alors que les rassemblements de voie publique sont interdits pour protéger la santé de tous¹⁷¹. Je félicite les forces de sécurité & secours pour leur maîtrise et leur sang-froid¹⁷². »

Ainsi, le discours officiel est venu justifier l'action des forces de l'ordre, en insistant sur les dimensions illégale et immorale du rassemblement – via la référence au contexte sanitaire –, mais aussi en expliquant que la violence était avant tout du fait des manifestant·es. De cette manière, le caractère irréprochable du travail des forces de l'ordre a été mis en avant.

En opposition à ce discours, il a été rétorqué par des manifestant·es témoins de ce qu'il s'est passé que la responsabilité des débordements du rassemblement était au contraire à chercher du côté des forces de l'ordre : « *C'est une HONTE !!!! Le rassemblement était pacifiste jusqu'à ce que vos CRS les encerclent*¹⁷³ » ; « *Les débordements viennent de la police. Les vidéos parlent d'elle même. Allez mentir ailleurs. TOUT EST FILMÉ*¹⁷⁴ ». Les arguments mobilisés mettent ici en jeu le pacifisme des manifestant·es face à la répression policière, en défendant que les débordements ont été initialement provoqués par les forces de l'ordre. En désignant des victimes invisibilisées par le discours officiel, l'immoralité de l'action policière a également été mise en avant : « *Tes flics ont nassé, chargé, et lacrymogénisé des enfants*¹⁷⁵ ».

J'ai également observé que d'autres discours ont été à la fois critiques de la manifestation – en la renvoyant à son illégalité – et critiques de l'action des forces de l'ordre, en insistant sur le manque de volonté politique, et donc sur l'insuffisance du dispositif de maintien de l'ordre mis en place pour mettre fin à la manifestation illégale : «  *Dimanche une manifestation illégale de migrants illégaux marche dans Paris en toute impunité !?!*  *Ce soir une manifestation illégale se déroule devant le Palais de Justice pour faire*

¹⁷¹ Christophe Castaner avait pourtant déclaré tolérer ces rassemblements quelques jours plus tôt. Source : 09/06/2020. « Violences policières : les rassemblements prévus ce mardi tolérés ». *Le Parisien*. Accès : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/violences-policieres-les-rassemblements-prevus-ce-mardi-toleres-09-06-2020-8332299.php>.

¹⁷² Castaner, Christophe. 02/06/2020. *Twitter*. Accès :

<https://twitter.com/CCastaner/status/1267927640805183494>.

¹⁷³ 02/06/2020. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/alpharyukien/status/1267930361054531584>.

¹⁷⁴ 03/06/2020. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BackBoum/status/1268096483615821824>.

¹⁷⁵ 02/06/2020. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/pandovstrochnis/status/1267934411045122049>.

pression sur les juges et vous, #Castaner, vous êtes impuissant et vous vous payez de mots !?!¹⁷⁶ » ; « C'est ce qui s'appelle #EnMemeTemps impuissance #EnMarche par ce laxisme vous déshonorez le drapeau français vous piétinez la France¹⁷⁷ ».

Ainsi, les commentaires qui ont été fait de ce qu'il s'est passé ce 2 juin 2020 rendent compte de plusieurs choses. D'abord, cela nous enseigne que les discours critiques de l'action des forces de l'ordre ne sont pas isolés, mais s'intègrent dans une écologie de discours, dont certains sont aussi en défense de leur action, et d'autres encore sont critiques à la fois de leur action et de la mobilisation. Les arguments mobilisés dans ce contexte mettent en jeu des questions d'illégalité et d'immoralité. Ils cherchent également à retracer la chronologie des événements pour saisir d'où est venue la première violence. Ainsi les discours, critiques ou non de l'action des forces de l'ordre, sont également des métadiscours, c'est-à-dire des discours sur les discours produits par les autres acteurs, par rapport auxquels il s'agit de se situer en contradiction.

3.2.2. « Une pensée pour les familles des vitrines ». L'émeute politique : la disqualification des manifestant-es et la différenciation des formes de violence

Quels sont les discours sur la répression et les violences policières lorsque les confrontations entre les forces de l'ordre et les manifestant-es ont lieu dans un contexte où la violence manifestante est importante, explicitée, et argumentée comme étant un mode d'action politique ? La situation est ici très différente, car il ne s'agit pas de nier l'existence des violences manifestantes, mais de les justifier, tout en produisant une critique de celles des forces de l'ordre.

Francis Dupuis-Déri a travaillé sur la question en étudiant les discours médiatiques produits à propos des militant-es pratiquant le *Black Bloc*. Il a montré que ces militant-es ont pu être régulièrement qualifié-es de « casseurs nihilistes », de « barbares », ou encore d'« alliés objectifs des terroristes islamistes » (Dupuis-Déri 2003, 78). Il met ainsi en avant l'existence d'une « campagne de dénigrement » de ces manifestant-es, assimilé-es à un « cancer » pour les mouvements sociaux. S'il estime qu'il est « dans l'ordre des choses » que « les policiers et les divers services secrets répliquent par la répression

¹⁷⁶ 03/06/2020. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/Legrandstephal3/status/1267929742235353088>.

¹⁷⁷ 03/06/2020. *Twitter*. Accès : https://twitter.com/marysebalc_mar/status/1268037684334858241.

et la violence à la force des *Blacks Blocs* et de leurs alliés », il dénonce en revanche l'intensité des violences policières qui est « sans commune mesure avec celle des manifestants » (ibid., 79). Il critique également le fait que de tels discours dénonciateurs soient soutenus par « les porte-parole réformistes [qui] condamnent bien sûr la violence policière mais aussi et toujours celle des *Black Blocs* et autres "anarchistes", indiquant aux policiers que ces "extrémistes" sont isolés et que tout le monde se réjouira s'ils sont enfin neutralisés » (ibid.). Selon lui, ce type de discours « favorise la répression policière et encourage l'"opinion publique" à exiger de la police une approche brutale et répressive à l'égard des "jeunes casseurs anarchistes" » (ibid.). En dépolitisant et en donnant à voir une « image tronquée » des mobilisations, la dénonciation des pratiques de type *Black Bloc* aurait donc tendance à « encourager les violences et la répression policière » (ibid., 80).

Si l'on se réfère à des événements récents, cette analyse apparaît toujours pertinente. Prenons l'exemple de la manifestation du 1^{er} mai 2017. La tension y était particulièrement élevée en raison du contexte d'entre-deux-tours de l'élection présidentielle, avec la présence d'une candidate d'extrême droite et d'un candidat libéral au second tour. Plusieurs centaines de personnes, dont une partie était encagoulée, ont formé un « cortège de tête » en amont des cortèges syndicaux. Ce cortège autonome a été très rapidement séparé du reste de la mobilisation, encadré à l'avant et à l'arrière par deux cordons de CRS. Les affrontements ont été très violents cette après-midi-là, et une image a fait le tour du monde des uns de journaux : celle d'un CRS enflammé par un cocktail molotov¹⁷⁸. Le discours politique et médiatique s'est focalisé sur cet événement qui a été unanimement dénoncé. Le préfet de police d'alors, Matthias Fekl, a condamné « avec la plus grande fermeté les violences intolérables commises à l'encontre des forces de l'ordre¹⁷⁹ » et a qualifié les manifestants présents dans le cortège de tête de « casseurs professionnels venus pour blesser et pour tuer des policiers¹⁸⁰ ».

¹⁷⁸ Cieslinski, Charlotte. 03/05/2017. « "Je ne pensais pas que ma photo du policier en flamme ferait le tour du monde" ». *L'OBS*. Accès : <https://www.nouvelobs.com/societe/20170503.OBS8895/je-ne-pensais-pas-que-ma-photo-du-policier-en-flamme-ferait-le-tour-du-monde.html> ; Mathes, Michael. 02/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/MichaelMathes/status/859408284146704384>.

¹⁷⁹ Rescan, Manon, Pierre Bouvier, Laurie Moniez, Jean-Pierre Tenoux et Abel Mestre. « Manifestations du 1er-Mai : six policiers blessés à Paris, les syndicats ont défilé en ordre dispersé ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/05/01/partout-en-france-les-syndicats-desunis-face-au-front-national_5120504_4854003.html.

¹⁸⁰ Mestre, Abel. 02/05/2017. « Manifestations du 1er-Mai 2017 : au cœur du black bloc ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/05/02/manifestations-du-1er-mai-au-c-ur-du-black-bloc_5120915_1653578.html.

Jean-Luc Mélenchon, par exemple, a de son côté déclaré avoir une « *totale compassion avec le CRS brûlé. Ignoble violence de cette tentative de meurtre. Assez avec les provocateurs !*¹⁸¹ ».

La disqualification des manifestant·es violent·es a été couplée avec la construction d'une distinction entre les « bon·es manifestant·es » et les « mauvais·es manifestant·es ». Cette distinction a été mobilisée par la préfecture de police dans le but de justifier de l'usage de gaz lacrymogènes pour « *permettre au cortège de rejoindre la place de la Nation*¹⁸² ».

Ici, l'action policière est réduite à l'utilisation de gaz lacrymogènes dans le but de permettre le bon déroulé de la manifestation, ce qui, comparé à l'action des manifestant·es violent·es, apparaît être une répression de faible ampleur. Cela a par exemple été avancé par l'auteur de l'image qui a fait le tour du monde : « *Tout ce [que la police] faisait était d'envoyer des gaz lacrymogènes vers ceux qui l'attaquaient [...]. La police se contentait de répliquer par des tirs de lacrymogène. Autant dire rien*¹⁸³ ». Régis Debord, délégué national du pôle CRS de l'Union nationale des syndicats autonomes de la Police (UNSA Police), blessé lors de cette mobilisation, a à ce titre critiqué le manque d'arsenal disponible pour faire face à « *du tueur de flics* » : ni LBD 40, ni canon à eau pour gérer la manifestation. Il a également critiqué les ordres reçus, qui intimaient de ne pas charger, ni d'interpeler¹⁸⁴. Ce discours critique est également présent sur les RSN : « *Ça fait un an que ça dure pour entendre dire on condamne fermement il faut aussi punir et fermement on entend dire c'est voulu ???*¹⁸⁵ » ; « *punaise vivement le moment où vous aurez le droit de riposter !!*¹⁸⁶ ».

¹⁸¹ Mélenchon, Jean-Luc. 02/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/JLMelenchon/status/859419642166751232>.

¹⁸² Préfecture de Police. 01/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/prefpolice/status/859106418082893824>.

¹⁸³ Toussay, Jade. 03/05/2017. « En France, la police "est là pour protéger": l'hommage de Zakaria Abdelkafi, l'auteur de la photo du CRS en feu. *Le HuffPost*. Accès : https://www.huffingtonpost.fr/2017/05/03/en-france-la-police-est-la-pour-protoger-lhommage-de-zakari_a_22067430/.

¹⁸⁴ Maillard, Elise, Alexandra Gonzalez et Clothilde Hazard. 02/05/2017. « L'un des CRS blessés le 1er mai dénonce les "tueurs de flics" ». *BFMTV*. Accès : https://www.bfmtv.com/police-justice/l-un-des-crs-blesses-le-1er-mai-denonce-les-tueurs-de-flics_AV-201705020078.html.

¹⁸⁵ 01/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/lerat16/status/859119266712440832>.

¹⁸⁶ 02/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/boby421/status/859312269037096960>.

De tels discours ont été remis en causes par d'autres acteurs qui ont, de leur côté, affirmés que les forces de l'ordre ont utilisés leurs LBD 40¹⁸⁷ et qu'un canon à eau étaient au contraire bien présents¹⁸⁸. Il est également fait état de jets de grenade de désencerclement et de l'usage gaz lacrymogènes avant l'événement du cocktail molotov¹⁸⁹.

L'invisibilisation du nombre de blessés par la préfecture de police de Paris, ainsi que de la responsabilité des forces de l'ordre dans ces blessures, a également été dénoncée. Le préfet de police n'a effectivement fait état que d'une seule blessée « *suite à une chute fortuite au niveau des marches de l'opéra Bastille*¹⁹⁰ ». Or, des témoignages se sont opposés à cette version, en expliquant que de nombreuses personnes étaient assises sur ces escaliers, éloignées de l'endroit où avaient lieux les affrontements, mais que les forces de l'ordre ont décidé de les évacuer malgré tout en jetant de palets de lacrymogènes en leur direction, ce qui a provoqué une panique et une bousculade dans l'air irrespirable, puis la chute d'une personne du haut de l'escalier¹⁹¹. Par ailleurs, les pompiers ont fait état de plusieurs évacuations à cause de tirs de LBD 40, de grenades de désencerclement, ou encore de coups de matraque. Les *street médics* présents sur place ont de leur côté comptabilisé 168 blessures¹⁹². Ainsi, sur les RSN, plusieurs personnes ont pu faire montre de compassion pour les blessés : « *Une pensée aux 4 CRS blessés mais aussi et surtout aux dizaines de manifestants pacifistes gazés et blessés également*¹⁹³ » ; « *Un CRS en feu, pour combien de manifestants, photojournalistes, jeunes filles et autres*

¹⁸⁷ À ce sujet, voir le *thread* du journaliste Louis Witter. Accès : <https://twitter.com/LouisWitter/status/859043797656891392>. Voir également cet autre tweet du journaliste : <https://twitter.com/LouisWitter/status/859476757447143427>.

¹⁸⁸ 04/05/2017. « Que s'est-il réellement passé ce 1^{er} mai 2017 ? ». *lundimatin*. Accès : <https://lundi.am/Que-s-est-il-reellement-passe-ce-1er-mai-2017>.

¹⁸⁹ 03/05/2017. *Twitter*. Accès : https://twitter.com/du_doc/status/859760603602325504.

¹⁹⁰ Préfecture de Police. 01/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/prefpolice/status/859106418082893824>.

¹⁹¹ 04/05/2017. « De l'indifférence policière face aux blessés du 1^{er} mai ». *Paris-luttes.infos*. Accès : <https://paris-luttes.info/de-l-indifference-policiere-face-8065>.

¹⁹² 03/05/2017. « Communiqué des Street Médics / Journée du 1^{er} mai ». *Paris-luttes.infos*. Accès : <https://paris-luttes.info/communiqué-des-street-medics-8051> ; NnoMan1. 03/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/NnoMan1/status/859679149153296384>.

¹⁹³ 01/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/DjafKm/status/859113618054541312>.

*personnes âgées parfois blessés gratuitement ?*¹⁹⁴ » ; « *OK vous parlez du CRS c'est vos idées on a compris mais y a eu des 100aines de blessés des 50aines de blesséEs grave militantEs et pas 1 mot*¹⁹⁵ ».

Ajoutons enfin que certains acteurs ont également cherché à justifier l'usage de la violence par les manifestant es, notamment en y opposant, en contrepoint, la question des violences d'État et des violences policières : « *La violence appelle la violence. Les forces de l'ordre sont des traîtres au Peuple. #MiliceDuCapital avec des méthodes de SS* »¹⁹⁶. En réaction au tweet de Jean-Luc Mélenchon dont j'ai rendu compte plus haut, un internaute a pu commenter : « *il manque un mot pour les camarades gazé.es / tabassé.es... La violence d'état n'est pas étrangère à celle déployée par les militants...*¹⁹⁷ ». Sur le site web d'extrême gauche *Paris-luttes.info*, on peut également lire l'argumentaire suivant :

« D'aucun.es critiquent la violence du cortège de tête. Je ne souhaitais pas répéter ici les évidences constamment rabâchées, mais je crois qu'aucun texte sur la question dont je traite ici ne peut (malheureusement) en faire l'économie. Alors j'irai vite. Ces gens-là parlent de la violence militante. Mais quid de la violence policière ? Quid de la violence judiciaire ? Quid de la violence capitaliste, raciste, sexiste, homophobe ? Quid de la violence symbolique ? Cela fait presque l'unanimité : ces violences-là existent ; elles sont bien réelles. Le problème reste maintenant pour vous à confronter ces violences, à les comprendre en acte, à mettre ces violences trop souvent légitimées et celle des manifestant.es en situation, en face-à-face. Il serait temps que ces discours sur les violences multiples de notre société surgissent en fait et en acte. N'en vous déplaise – vous qui dénoncez la violence du cortège de tête tout en acclamant la violence révolutionnaire ou insurrectionnelle de 36, 45 ou 68 – mais elle est face à vous cette violence que vous commémorez chaque année ou que vous chérissez tant dans les textes. Mais il est bien plus facile de célébrer la violence légitime des opprimé.es sur le papier plutôt que de la soutenir activement dans les actes¹⁹⁸. »

Ces prises de position qui invitent à la focalisation sur l'intensité des violences policières, et à l'inverse à la prise de recul sur celles employées par les manifestant es, généralement dirigées sur du mobiliser urbain et des bâtiments, peuvent être résumées par la formule devenue virale : « *une pensée pour les familles des vitrines* » (Bertho 2020).

¹⁹⁴ 02/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/vlamoussiere/status/859433724244611073>.

¹⁹⁵ 02/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/Rosarya/status/859511829785182212>.

¹⁹⁶ 01/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/Sampoypoy/status/859137897852784640>.

¹⁹⁷ 02/05/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/raaz404/status/859438981381054466>.

¹⁹⁸ 03/05/2017. « Face aux SO [services d'ordre], il est temps de choisir son camp ». *Paris-luttes.info*. Accès : <https://paris-luttes.info/face-aux-so-il-est-temps-de-8047>.

3.2.3. Usage stratégique de la répression et des violences policières à des fins de mobilisation et de médiatisation

Intéressons-nous désormais aux discours liés aux actions symboliques et aux opérations médiatiques, où peuvent être pratiquées des formes de désobéissance civile dites « non-violentes ». Dans ce contexte, on peut observer qu'il existe un usage stratégique de la répression et des violences policières, à des fins de mobilisation. Ici, l'action des forces de l'ordre est attendue, et celle-ci est critiquée en insistant sur le pacifisme des modes opératoires engagés par les militant·es, ainsi que sur la dimension morale de la finalité des mobilisations – cela se retrouve notamment dans les mobilisations écologistes. Dans un tel contexte, la question du maintien de l'ordre est centrale et suscite de nombreux débats parmi les différents groupes militants.

Prenons l'exemple du groupe Extinction Rebellion qui défend une telle désobéissance civile non-violente (Djemni-Wagner 2021), dont « *le but est de provoquer une sorte de répression de la part de l'État, du gouvernement, et de se retrouver au tribunal pour faire du procès une tribune politique*¹⁹⁹ ». Malgré la non-violence, la répression policière est donc suscitée en raison de l'illégalité de certaines actions de *happening* ou d'occupations, et celle-ci est même souhaitée.

À l'automne 2019, ce mouvement a organisé une série d'occupations dans différentes villes du monde à l'occasion de leur événement « Rébellion internationale d'octobre ». À partir du samedi 5 octobre 2019, et pendant plusieurs jours, des centaines de militant·es ont commencé l'occupation et le blocage du pont au Change et de la Place du Châtelet à Paris qui dura plusieurs jours. Or, cette occupation n'a suscité que peu de répression policière et de réaction politique. La maire de Paris, Anne Hidalgo, a même pu faire part à BFMTV de son soutien à l'occupation en raison de son pacifisme²⁰⁰. Or, ne pas parvenir à déranger a pu être vécu comme un échec par les militant·es d'Extinction Rebellion, en raison de la stratégie de ce mouvement. Plusieurs témoignages relatés par la presse en attestent : « *Le blocage de la place du Châtelet se passe trop bien : il n'y a pas de réaction des*

¹⁹⁹ El Hadj, Karim. 07/11/2021. « La désobéissance civile non violente est-elle efficace ? ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/societe/video/2021/11/07/la-desobeissance-civile-non-violente-est-elle-efficace_6101285_3224.html.

²⁰⁰ BFM Paris Île-de-France. 09/10/2019. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/BFMParis/status/1181963073009135617>.

*pouvoirs publics. Nous ne pouvons pas nous y résoudre, notre but n'est pas de partir sans une réaction de l'État*²⁰¹ » ;
« *Nous avons conclu que, comme les forces de l'ordre n'étaient pas intervenues, on pouvait libérer un peu les militants fatigués et se concentrer sur un lieu d'échanges et de convergence*²⁰² ».

De la même manière, lors de l'occupation d'un McDonald quelques jours après le début du blocage, le manque de désapprobation à propos de leurs actions a suscité la déception :

« On est venu là car on ne dérangeait plus les autorités, elles tolèrent complètement notre présence place du Châtelet. Les "contacts police" [militants chargés de faire le lien avec les forces de l'ordre, ndlr] nous disent qu'il n'y a pas de risque d'expulsion. Et là, à McDo, c'est la même chose, le responsable de la boutique a même proposé d'éteindre lui-même les écrans...²⁰³ »

On comprend ainsi que la répression policière est centrale dans ce type d'opérations médiatiques. Elle indique un intérêt politique. Sans répression, il n'y a pas d'événement et la cause défendue ne trouve pas d'échos dans la sphère politique.

À l'inverse, d'autres événements du même type ont pu, quant à eux, être réprimés de façon disproportionnée, et donc susciter une importante indignation. En juin 2019, quelques centaines de militant·es d'Extinction Rebellion ont cherché à occuper le pont de Sully à Paris, mais ont très vite été délogé·es par les forces de l'ordre, quand bien même ils·elles avaient prévenu les forces de l'ordre « *dans une logique de coopération et d'explication*²⁰⁴ ». Les images des militant·es assis·es sur le sol et aspergé·es à bout portant de gaz lacrymogène par la police ont alors largement circulé sur les RSN, en bénéficiant de la visibilité de différentes personnalités investies dans la cause écologique (comme Greta Thunberg ou encore Marion Cotillard). Les dimensions pacifiques et morales de la mobilisation ont été mises en avant pour dénoncer l'action des forces de l'ordre :

²⁰¹ Martin, Camille. 14/10/2019. « Extinction Rebellion : récit d'une semaine de blocages ». *Reporterre*. Accès : <https://reporterre.net/Extinction-Rebellion-recit-d-une-semaine-de-blocages>.

²⁰² Ibid.

²⁰³ Mayart, Nicolas et Manon Minaca. 09/10/2019. « A Paris, les militants d'Extinction Rebellion veulent "renouer avec la désobéissance civile" ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/france/2019/10/09/a-paris-les-militants-d-extinction-rebellion-veulent-renouer-avec-la-desobeissance-civile_1756555/.

²⁰⁴ 29/06/2019. « Paris : des militants écologistes violemment délogés d'un pont par la police ». *France Info*. Accès : https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/video-paris-des-militants-ecologistes-violemment-deloges-a-l-aide-de-gaz-lacrymogenes_3513735.html.

« Cher gouvernement français pouvez vous m'expliquer ces images? *#insoutenables* . Des activistes français et des étudiants en grève se font asperger de gaz lacrymogène alors qu'ils protestent pacifiquement , à Paris, contre une situation climatique désastreuse et trop ignorée²⁰⁵. »

Les images ont également fait réagir du côté des soutiens aux forces de l'ordre, qui ont de leur côté insisté sur le non-respect de la loi de la part des militant·es : « *MAIS CEST NORMAL PUTAIN Ils ont qu'a se bouger c'est connard leur seul but dans la vie c'est de casser les couilles au flics putain tu les déloges comment sinon ? 1 avertissement 2 et puis 3 eme fois tampis tu les dégages tous ces connards*²⁰⁶ ». Par ailleurs, la vidéo partagée pour attester de l'existence de violences policières a aussi été aussi remise en cause dans le discours défendant les forces de l'ordre : « *Il y'a eu les sommations... bizarrement elles ne figurent pas dans le montage vidéo*²⁰⁷ ».

La démarche d'Extinction Rebellion, qui consiste donc, malgré son usage de la non-violence, à chercher l'intervention policière pour se faire interpeler, suscite elle-même des critiques, notamment de la part de militant·es antiracistes qui y voient là un « privilège blanc », dans le sens où nous ne serions pas tous·tes égaux·ales face à la justice en fonction de notre couleur de peau : « *Vous dites à tout le monde de vous rejoindre, mais vous ne voyez même pas que votre discours sur le thème "on est tous prêts à se faire arrêter pour le climat", nie l'expérience des personnes racisées qui subissent tous les jours les violences policières*²⁰⁸ ».

Une autre critique énoncée concerne le rapport ambivalent d'Extinction Rebellion aux forces de l'ordre. Si leurs militant·es cherchent à se faire interpeler, certain·es refusent de produire un discours critique sur la police. Le 5 octobre 2019, le centre commercial « Italie 2 » dans le 13^e arrondissement de Paris a été occupé par une collusion de différents groupes militants écologistes, antiracistes et Gilets jaunes, dans le cadre de l'inauguration de l'événement « Rébellion internationale d'octobre ». La rencontre de plusieurs groupes aux stratégies et aux idéologies politiques différentes a conduit à des échanges qui ont rendu explicite les désaccords au sujet de la

²⁰⁵ Cotillard, Marion. 29/06/2019. *Instagram*. Accès : <https://www.instagram.com/p/BzSn4EljEt1/>.

²⁰⁶ 28/06/2019. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/MaxDeCurry/status/1144592601766596609>.

²⁰⁷ 29/06/2019. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/390Michi/status/1144894520137539584>.

²⁰⁸ Didelot, Nelly. 10/10/2019. « Extinction Rebellion à Paris : "On a l'impression de ne pas assez déranger" ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/france/2019/10/10/extinction-rebellion-a-paris-on-a-l-impression-de-ne-pas-assez-deranger_1756746/.

police. Des militant·es écologistes ont effectivement été surpris en train d’effacer un tag « *fuck le 17* » (en référence au numéro de téléphone de la police et de la gendarmerie). Cet événement a suscité un débat autour de la question du rapport aux forces de l’ordre :

« Il y avait marqué fuck le 17 et on n’est pas d’accord parce que ça alimente la violence. Et foncièrement parlant, on n’est pas contre la police, on est contre les gens qui prennent de mauvaises décisions pour le climat, ça n’a rien à voir [...]. Tu mets fuck le ministre si tu veux, tu t’adresses à une personne, mais "fuck la police", la police elle décide de rien, c’est le ministre qui décide²⁰⁹. »

L’ambivalence du discours d’Extinction Rebellion peut se comprendre en réalisant qu’il y a une distinction entre *répression policière* et *violences policières* : les membres d’Extinction Rebellion cherchent certes à être interpellé·es, mais pas blessé·es. C’est ce qui ressort d’une interview donnée par un de leurs membres en novembre 2021, dans laquelle il pointe le fait que les violences policières subies par certains groupes sont de son point de vue justifiables, en raison de la violence des acteurs mobilisés :

« On est quand même plus en sécurité dans le cadre d’une action non violente que dans le cadre d’une manif de Gilets jaunes où des gens perdent la vie parfois, perdent des yeux, perdent des mains, etc. Nous, personnes n’est mort dans une action avec Extinction Rebellion. Et surtout, en attendant, on a blessé personne, on a tué personne. Et c’est ça aussi l’intérêt de la non-violence, c’est qu’il n’y a aucun dommage irréversible²¹⁰. »

Il s’avère toutefois qu’Extinction Rebellion a déjà mené des actions explicitement en lien avec la question des violences policières. Le 24 juin 2020, des dizaines des militant·es ont jeté de la peinture rouge sur la place Beauvau et déroulé sur les grilles du ministère de l’Intérieur une banderole « *Moins de LBD, plus de navets* ». Leur but était de dénoncer les violences policières – en appelant à ce qu’elles cessent « *immédiatement* » –, ainsi que l’inaction politique face au « *chaos climatique et à l’extinction massive du monde vivant* ». Mais au vu de la date, où le cœur de l’attention médiatique était porté sur la question des violences policières (en particulier avec la mort de George Floyd survenue un mois plus tôt, mais aussi avec la vive polémique déclenchée par l’arrestation

²⁰⁹ Yahoo Actualités. 05/10/2019. *Twitter*. Accès :

<https://twitter.com/YahooActuFR/status/1180517446148640768>.

²¹⁰ El Hadj, Karim. 07/11/2021. « La désobéissance civile non violente est-elle efficace ? ». *Le Monde*. Accès :

https://www.lemonde.fr/societe/video/2021/11/07/la-desobeissance-civile-non-violente-est-elle-efficace_6101285_3224.html.

brutale de l'infirmière Farida Chikh lors d'une manifestation des soignant·es le 16 juin 2020), on peut s'interroger sur l'opportunité de la démarche et de la référence aux violences policières pour porter, à partir de cela, un tout autre discours.

3.2.4. Le maintien de l'ordre social : la disqualification des victimes et le racisme dans la police au cœur des discours

Dans le contexte du maintien de l'ordre social, ce qui est visé par les discours à propos de la répression et des violences policières est tout à fait différent. « L'affaire Théo » illustre que dans ce contexte, les discours se focalisent notamment sur la disqualification des victimes de violences policières et sur la problématique du racisme dans la police.

Le 2 février 2017, la police a contrôlé plusieurs jeunes adultes à Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis. Le contrôle a vite dégénéré, plusieurs coups ont été donnés par les policiers et Théodore Luhaka, 22 ans, a alors été gravement blessé par un des policiers qui lui a déchiré le sphincter sur dix centimètres avec sa matraque. Il a ensuite été interpellé. À la suite de cet événement largement médiatisé et politisé²¹¹, une bataille interprétative s'est déroulée, où l'on a cherché à savoir ce qui a véritablement eu lieu lors de l'intervention policière. Plusieurs éléments ont alors été discutés : qui a été à l'origine de l'altercation ? Y a-t-il effectivement eu viol ou non²¹² ?

Pour certain·es, Théodore Luhaka a menti : son arrestation était légitime, et la police n'a pas mal agi. Un hashtag *#TheoLeMytho* a par exemple été créé sur Twitter pour dénoncer ses mensonges : « *PATATRAC ! #Theo est un escroc pas de viol arrestation légitime Allo #Hollande ! on arrête les émeutes de la #racaille ? #TheoLeMytho*²¹³ ». Cette interprétation de l'événement a reposé sur le rapport de l'IGPN qui a conclu à l'impossibilité d'établir s'il y a eu viol ou non au regard des éléments à disposition pour l'enquête :

²¹¹ Le président de la République d'alors, François Hollande, s'est par exemple rendu à son chevet à l'hôpital.

²¹² Zemouri, Aziz. 16/02/2017. « Rapports des policiers, vidéosurveillance : comment Théo a été interpellé ». *Le Point*. Accès : https://www.lepoint.fr/societe/rapports-des-policiers-videosurveillance-comment-theo-a-ete-interpelle-16-02-2017-2105237_23.php.

²¹³ 23/02/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/purfruit/status/834835136793497601>.

« L'analyse des divers éléments recueillis lors de cette enquête établissait que si le geste du gardien de la paix C. avec sa matraque était à l'origine de la blessure de M. Luhaka à l'anus, l'élément intentionnel pouvant caractériser le viol n'était pas établi²¹⁴. »

Une deuxième interprétation qui a été faite de l'événement concerne plus généralement la famille de Théodore Luhaka. Cette dernière a été criminalisée dans le discours, en raison de la révélation de l'existence d'une « enquête financière pour abus de confiance et escroquerie » de plusieurs centaines de milliers d'euros²¹⁵. Or, pour certains, ne pas avoir une famille irréprochable peut justifier des actes illégitimes de la part des forces de l'ordre : « *Ça vaut bien une sodomie officielle du fiston..*²¹⁶ » ; « *Je crois qu'on peut dire que #theo l'a dans le cul !*²¹⁷ ». Dans les deux cas – le mensonge et la criminalisation –, la victime est disqualifiée et ce qui lui est arrivé est justifié.

Une troisième interprétation qui a été faite de l'événement a été sa problématisation en termes de racisme systémique. Pour la journaliste et activiste antiraciste Rokhaya Diallo, qui s'est exprimée sur le sujet, l'affaire Théo est un exemple parmi d'autres de « *racisme institutionnel* », de « *violence systémique* », de « *violence institutionnelle endémique dirigée contre les minorités de manière récurrente* », ou encore de « *racisme post-colonial qui gangrène les institutions françaises* », qui sont autant de raisons qui font que de tels événements existent²¹⁸.

Cependant, cette montée en généralité peut être refusée ou critiquée par d'autres acteurs. Dans une tribune au *Figaro*, l'avocat Gilles-William Goldnadel explique qu'il voit dans cette affaire une potentielle faute individuelle qui ne doit pas « *rejaillir sur l'ensemble de la police française, largement exemplaire* ». Il défend que « *le dérapage éventuel d'un individu est tristement normal et humain [...] Généraliser*

²¹⁴ 07/10/2020. « Affaire Théo : le parquet requiert le renvoi de trois policiers devant les assises ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/france/2020/10/07/affaire-theo-le-parquet-requiert-le-renvoi-de-trois-policiers-devant-les-assises_1801659/.

²¹⁵ Decugis, Jean-Michel et Stéphane Sellami. 24/02/2017. « Aulnay-sous-Bois : la famille de Théo au cœur d'une enquête financière ». *Le Parisien*. <https://www.leparisien.fr/faits-divers/la-famille-de-theo-au-coeur-d-une-enquete-financiere-23-02-2017-6705981.php>.

²¹⁶ 23/02/2017. *Twitter*. Accès : https://twitter.com/MouMou_Guichard/status/834817404173742081.

²¹⁷ 23/02/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/SocialoSceptik/status/834835247267188738>.

²¹⁸ Rokhaya Diallo. 2017. « Théo : le visage du racisme institutionnel français ». *Rokmyworld*. Accès : <http://www.rokmyworld.fr/theo-le-visage-du-racisme-institutionnel-francais-justicepourtheo/>.

à toute la profession l'éventuel crime d'un seul ou de quelques-uns est consubstantiel au racisme²¹⁹ ». Le refus de la montée en généralité ne conduit toutefois pas au refus d'incrimination des agent·es, en tant qu'individus, lorsqu'ils commettent des méfaits : « *On respecte la police MAIS certains un policier C un citoyen avant tout donc il doit répondre de ses actions devant la justice comme tout le monde ! c une minorité qui malheureusement salit la fonction !* » ; « *nous respectons nos forces de l'ordre tout corps confondu , mais pas les brebis galeuse ...* ²²⁰ » ; « *arrêtons de soutenir des criminels déguisés en policier #JeSoutiensLesVraisPoliciers uniquement !!*²²¹ ».

Dans sa tribune au *Figaro*, Gilles-William Goldnadel a également insisté sur le fait qu'il ne faut pas inverser la réalité de ce qu'il se passe sur le terrain, en arguant que dans les quartiers populaires, les policiers sont du « gibier » et sont « lapidés » par des « jeunes²²² ». On retrouve ici le processus de disqualification des habitant·es des quartiers populaires évoqué plus tôt. De telles interprétation ne sont pas rares, car elles permettent de justifier les actes des agent·es de police ou des gendarmes. En particulier, cette disqualification passe par une essentialisation des habitant·es racisé·es des quartiers populaires en tant que « voyous » : « *la police ne protège pas les voyous! on sait aussi que les africains sont hostiles a la république a cause de l'islam*²²³ » ; « *Moi Je pose la question première et essentielle QUI PROTÈGE LES POLICES? ceci est bien plus important que qui protège les voyous*²²⁴ ».

²¹⁹ Goldnadel, Gilles William. 13/02/2017. « Violences en banlieue, affaire Théo et retour de la "haine anti-flics" ». *Le Figaro*. Accès : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2017/02/13/31003-20170213ARTFIG00154-violences-en-banlieue-affaire-theoet-retour-de-la-haine-anti-flics.php>.

²²⁰ CNEWS. 16/02/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/CNEWS/status/832131376493178880>.

²²¹ 12/02/2017. *Twitter*. Accès : https://twitter.com/malisa_ah/status/830500338004267008.

²²² Goldnadel, Gilles William. 13/02/2017. « Violences en banlieue, affaire Théo et retour de la "haine anti-flics" ». *Le Figaro*. Accès : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2017/02/13/31003-20170213ARTFIG00154-violences-en-banlieue-affaire-theoet-retour-de-la-haine-anti-flics.php>.

²²³ 14/02/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/laurentcloa/status/831556813812273152>.

²²⁴ 04/02/2017. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/Iksander47/status/831569288821633024>.

3.3. L'écosystème de la répression et des violences policières comme contexte de production du sens pour les Gilets jaunes

3.3.1. Coalitions contestataires autour de la question de la répression et des violences policières

La question de la répression et des violences policières est ainsi un problème au long court qui touche de multiples acteurs, pour des raisons distinctes et de manières très différentes. Les discours en lien avec cette question sont eux aussi multiples. Dans les quartiers populaires notamment, le sujet est central, mais il peine pourtant à mobiliser en dehors des événements traumatiques lorsque des décès surviennent, tout comme les discours de dénonciation, d'indignation et de colère peinent à trouver de la visibilité (Talpin 2016a; Talpin et al. 2021a; 2021b). Comme le relate Michel Kokoreff, « *dans un contexte où la parole des habitants ne cesse d'être disqualifiée* », il est parfois « *difficile d'exprimer sa colère et d'en développer les motifs* » (Kokoreff 2007, 76). Des efforts sont par ailleurs réalisés par les pouvoirs publics pour affaiblir les espaces d'expression de la colère et les mobilisations des habitant·es des quartiers populaires à ce sujet (Talpin 2016b; Talpin et al. 2021b).

Or, la période 2018-2020 a été un moment important de mise à l'agenda médiatique et politique du sujet de la répression et des violences policières, en raison de la mobilisation des Gilets jaunes, de la mort de Georges Floyd, ou encore de la mobilisation contre la loi « Sécurité Globale ». Cette période a ainsi été un moment propice à la constitution de coalitions contestataires entre groupes d'acteurs touchés et mobilisés par cette question, au-delà de la diversité de situations recouverte par les concepts de répression et de violences policières, des logiques de coalition.

J'ai déjà rendu compte, dans l'introduction de cette thèse, de l'existence d'une coalition contestataire entre les Gilets jaunes et des militant·es des quartiers populaires, avec l'appel du Comité La vérité pour Adama à se mobiliser, en tant qu'habitant·es des quartiers populaires, aux côtés des Gilets jaunes.

D'autres événements témoignent de cette coalition. En juillet 2019, lors de la marche annuelle en hommage à Adama Traoré à Beaumont-sur-Oise, des militant·es d'horizons divers se sont réunis :

militant·es des quartiers populaires, militant·es écologistes, Gilets noirs²²⁵ ou encore Gilets jaunes venus de différentes régions. Le Gilet jaune Maxime Nicolle a par ailleurs pris la parole à la tribune lors de cet hommage pour s'excuser de ne pas s'être intéressé au problème des violences policières avant de lui-même y être confronté. Des références à Steve Maia Caniço, disparu quelques semaines plus tôt suite à une intervention des forces de l'ordre lors de la fête de la musique – dont le corps n'avait pas encore retrouvé à cette date –, ont également été évoquées sur des pancartes²²⁶.

Le 2 juin 2020, lors du rassemblement organisé par le Comité La vérité pour Adama au niveau du Tribunal de Paris, le Gilet jaune éborgné Jérôme Rodrigues, est monté à la tribune – le toit d'un arrêt de bus – aux côtés d'Assa Traoré pour prendre la parole.

La semaine suivante, le 13 juin 2020, à l'initiative de plusieurs comités « Vérité et Justice », parmi lesquels le Comité La vérité pour Adama, mais aussi à l'initiative de plusieurs collectifs d'extrême gauche (Cerveaux non disponibles, Action Antifasciste Paris-Banlieue, Brigades de Solidarités Populaire, Désobéissance Écolo Paris, etc.), une manifestation pour réclamer la justice pour toutes les victimes de violences policières était organisée à Paris²²⁷. Jérôme Rodrigues était également présent dans la foule²²⁸. En prévision de l'événement, le collectif Cerveaux non disponibles, qui réalise régulièrement un travail de « courtage » (McAdam, Tarrow, et Tilly 2001) entre les différentes mobilisations sociales, révolutionnaires, internationalistes ou encore antiracistes, avait explicitement appelé « *les Gilets Jaunes à rejoindre massivement les différents rassemblements Black Lives Matter*²²⁹ ». La direction du renseignement de la préfecture de police de Paris a elle-même mis en avant la possibilité d'un rassemblement faisant converger différents groupes d'acteurs autour de la dénonciation des violences policières avec la « *participation de militants à la mouvance contestataire radicale*

²²⁵ Les « Gilets noirs » se sont constitués en référence à la dénomination des Gilets jaunes. Il s'agit d'un collectif majoritairement composé de personnes sans papiers qui milite pour la régularisation administrative des personnes qui ont immigré en France, ainsi que pour leur dignité.

²²⁶ Sall, Rouguyata. 21/07/2019. « A la marche pour Adama, une convergence inédite ». *Mediapart*. Accès : <https://www.mediapart.fr/journal/france/210719/la-marche-pour-adama-une-convergence-inedite>.

²²⁷ L'événement Facebook est disponible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/events/265954444710791>.

²²⁸ Une vidéo disponible sur YouTube en rend compte : <https://www.youtube.com/watch?v=RBEOWYTgVVI>.

²²⁹ Cerveaux non disponibles. 09/06/2020. *Facebook*. Accès : <https://www.facebook.com/cerveauxnondisponibles/photos/a.37821689227202/2986232488142283/>.

(100 à 200 personnes), de Gilets jaunes (300 à 600 personnes, dont 100 à 200 ultras jaunes) et de jeunes issus de quartiers sensibles de la région parisienne²³⁰ ».

Plus récemment, le 27 novembre 2021, une manifestation antifasciste était organisée à Paris à l'initiative de nombreux acteurs, réunissant des collectifs « Actions Antifasciste », « Vérité et Justice », ou encore le collectif des « Mutilé.e.s pour l'exemple », un collectif composé de personnes blessées par les forces de l'ordre pendant les manifestations des Gilets jaunes. Sur l'événement Facebook lié à la mobilisation²³¹, il est revendiqué la volonté de faire bloc « *contre les violences d'État* » en dénonçant en partie les « *contrôles au faciès et crimes policiers* », ainsi que les « *états d'urgences à répétition et perquisitions de milliers de musulman.e.s* ». L'argumentaire tenu fait le lien entre les différents groupes d'acteurs touchés par la question de la répression et des violences policières, en expliquant qu'« *on a vu les techniques réservées jusqu'alors à la gestion néocoloniale des quartiers populaires s'étendre à l'ensemble de la contestation sociale : syndicalistes, gilets jaunes, mouvements écologistes et féministes ont connu les nasses, les éborgnements, les mains arrachées et parfois la mort* ».

Comme l'a montré Lilian Mathieu (Mathieu 2009) dans un tout autre contexte, les coalitions contestataires ne sont toutefois pas des moments d'union absolue où ce qui est défendu par les différents groupes d'acteurs réunis est identique. Si les discours produits en commun peuvent mobiliser des concepts similaires – ici, répression et violences policières – le sens qui leur est attribué n'est pas nécessairement le même pour les différents acteurs engagés dans des coalitions ponctuelles. Les coalitions contestataires sont donc plutôt à comprendre, selon lui, comme étant des moments qui revêtent un intérêt stratégique pour les acteurs, car elles permettent à des mobilisations isolées de gagner en visibilité et en efficacité politique. Les lignes de fracture persistent au sein des coalitions, car les vécus partagés ne peuvent pas être alignés selon un même cadre. On ne peut donc pas ignorer l'existence de ce que Nicolas Dodier et Janine Barbot appellent des « *tensions épistémiques* » (Dodier et Barbot 2000) entre acteurs qui se mobilisent pour dénoncer de façon

²³⁰ Décugis, Jean-Michel et Jérémie Pham-Lê. 12/06/2020. « Manifestation Traoré à Paris : la police s'attend à "10000 à 20000" participants. *Le Parisien*. Accès : <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75005/manifestation-traore-la-police-s-attend-a-10-000-a-20-000-participants-12-06-2020-8334309.php>.

²³¹ Accès à l'événement Facebook : <https://www.facebook.com/events/1191630394653220>.

générale la répression et les violences policières, ces tensions étant déterminantes à la fois dans les dynamiques de mobilisation et dans les manières de formaliser l'expérience vécue.

3.3.2. Sur les RSN, une construction du sens de son propre vécu qui fait référence aux autres situations de maintien de l'ordre

Je souhaite désormais montrer que ces logiques de coalition ne sont pas sans effets sur la manière dont la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre a été thématifiée sur les RSN. En raison de ces coalitions et de l'usage de concepts similaires pour formaliser le trouble, les différents acteurs ont rapproché leurs situations les unes des autres malgré les réalités distinctes recouvertes par les termes. Pour le dire autrement, la dimension homogénéisante des concepts mobilisés a conduit les différents acteurs à définir leur situation au regard de la situation d'autrui, pour s'en distinguer ou au contraire pour s'y identifier. On le verra dans les chapitres 5 et 6, ces logiques ne sont pas les seules à entrer en jeu dans le processus de thématification entrepris, mais celles-ci en font totalement partie.

J'ai effectivement observé que dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, la référence aux autres groupes d'acteurs concernés par la question de la répression et des violences policières est loin d'être absente. En janvier 2019 par exemple, dans le groupe Facebook « 🌟 Gilet Jaune 🌟 », un internaute qui se revendique « jeune de cité » est intervenu en postant un message dans le but de rapprocher ce qu'il se passe dans les quartiers populaires et dans les manifestations de Gilets jaunes :

« La police tue, tabasse, sa fait 30 qu'on vous le dit nous jaunes de cité. Le journal de 20 h, bfmerde etc c'est des menteurs et de mèche avec l'état sa fait 30 ans qu'on vous le dit aussi, maintenant que tout le monde est dehors et va manifester vous voyez vraiment leu vrai visage. Nous jeune de citer sa fait 30 ans qu'on subit sa et toujours personne avec nous²³². »

Cette publication a suscité de nombreuses réactions (524 réactions par émojis, 73 partages et 677 commentaires dans les 3 heures ayant suivi la publication). Parmi les commentaires, on peut relever de nombreuses réactions d'approbation : « *On le sait maintenant [...] soyez certain qu'on est vraiment désolés, parfois faut le vivre pour le comprendre...* » ; « *ça a ouvert les yeux à bcp de français... on voit le vrai visage*

²³² Accès à la publication et à ses commentaires :

<https://www.facebook.com/groups/310403819778193/permalink/398658094286098/>.

de la police... » ; « Je pense que les Français ont ouvert les yeux et ne vont plus jamais avoir le même regard sur les flics et sur les jeunes de banlieues » ; « Dsl j'avais pas compris avant maintenant j'ai ouvert les yeux ».

Cependant, l'hostilité à l'égard des habitants des quartiers populaires de la part de certains Gilets jaunes recrée également de la distinction entre les différents vécus. Dans les commentaires de cette même publication, les réactions d'hostilités sont présentes également : *« Oui bon... C'est pas le débat sérieux... Les jeunes qui crient à l'injustice sont les mêmes qui dealent et volent. Des bavures y'en a toujours eu, tout comme des abus de pouvoir. Tirer la couverture sur les cités c'est vraiment pas malin » ; « Ok mais les jeunes de banlieues ne sont pas tous des anges non plus de faire brûler les voitures - vente de drogue, heureusement que la police est là aussi » ; « j'ai habiter dans une cite il ya quelques années je les ais vue rançonner le habitant d'un immeuble taper sur un facteur pour lui vole son scouter ; ils on cramer ma voiture : alors non on ne veux pas d'eux : a moin qu'ils se desolidarise des voyoux » ; « j'aime tt le monde mais bon faut pas pousser c vrai que y a que des anges dans les cités... que des innocent au moins je le dit tte l année aux vut de ce qu il s y passe , je sais que la majorité n est pas comme eux , et là on vient leurs dire ho oui dsl etc etc ça me fait un peu rire cette hyprocrisie ».*

Je me suis rendu compte qu'avec le temps, cette hostilité s'est faite de plus en plus présente au sein des groupes Facebook de Gilets jaunes, notamment lorsque le mouvement a été mis en retrait de la scène médiatique, parce que la pandémie de Covid-19 a empêché le mouvement de se poursuivre, et parce qu'après le premier confinement, la question des violences policières a, avant tout, été problématisée par le prisme de la question du racisme systémique, en lien avec la mort de George Floyd et de l'apport de nouveaux éléments d'enquêtes concernant l'affaire Adama Traoré. Dans ce contexte, la mise en perspective de son propre vécu au regard de celui de l'autre est passé par la construction de l'autre comme étant une *« figure repoussoir »* (Clair 2012). J'y reviendrai en détail plus tard, mais je peux déjà donner quelques éléments introductifs à ce sujet. Suite à la mort de George Floyd par exemple, une photo de lui a été publiée dans un groupe Facebook de Gilets jaunes. Sur la photo, son visage est accompagné de ses différentes condamnations judiciaires (voir Figure 5).



Figure 5 Publication d'une photo de George Floyd accompagnée de ses différentes condamnations judiciaires dans un groupe Facebook de Gilets jaunes

J'ai également observé l'existence de ce processus de disqualification à propos d'Adama Traoré et de sa famille, dont le combat est délégitimé par leur criminalisation : « *quand on se lève contre les violences policières, faudrait être déjà blanc comme neige auprès de la justice , ce qui est loin d'être le cas pour cette famille*²³³ » ; « *Qu'on s'indigne des violences policières ok Mais qu'on soutienne une famille composée de délinquants je dis non* » (voir Figure 6).

De manière générale, j'ai pu me rendre compte que les quartiers populaires sont mobilisés dans le discours des Gilets jaunes comme s'ils étaient des espaces où les forces de l'ordre sont absentes ou complaisantes, alors que les habitants de ces espaces urbains mériteraient d'être réprimés par les forces de l'ordre. Une telle représentation est construite en miroir de ce qu'il se passe dans les

²³³ Accès à la publication : <https://www.facebook.com/groups/113011902965556/permalink/447309806202429/>.

manifestations des Gilets jaunes. Ces derniers s’auto-représentent effectivement dans leurs groupes Facebook comme étant d’honnêtes citoyens pacifiques injustement réprimés par les forces de l’ordre : « *En manifestation, les ordres donnés sont gentils pour les manif. d'ADAMA mais si méchants contre les Gilets Jaunes authentiques* » (voir Figure 6). Des débats peuvent avoir lieu autour de telles affirmations (voir Figure 7).



Figure 6 Disqualification des victimes de violences policières issues des quartiers populaires

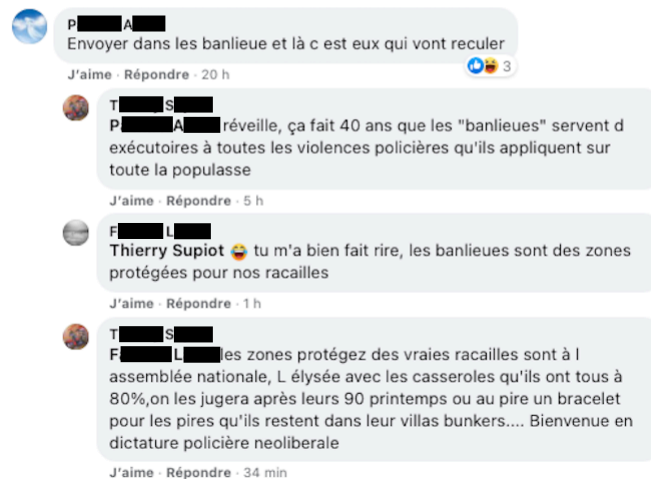


Figure 7 Exemple de débats dans les groupes Facebook de Gilets jaunes au sujet des violences policières dans les quartiers populaires en banlieue

Sur Twitter, une telle distinction a pu être observée également, par exemple lors d’événements ayant eu lieu dans un quartier populaire de Grenoble en plein cœur du mouvement des Gilets jaunes. Le 2 mars 2019, deux jeunes de 17 et 19 ans, Adam Soli et Fatih Karakuss, sont morts en scooter lors d’une course poursuite avec la police. Suite à cet événement tragique, des émeutes ont eu lieu pendant une semaine dans le quartier du Mistral de Grenoble. Des élus du

Rassemblement National se sont alors saisis de cet événement pour publier des tweets, partagés plusieurs milliers de fois, et mettant en opposition le maintien de l'ordre dans le cadre des Gilets jaunes et dans les quartiers populaires. Jordan Bardella a par exemple publié ce tweet, donc le texte est extrait d'une de ses interviews sur BFMTV : « Depuis une semaine, #Grenoble connaît des nuits d'émeutes et personne n'en parle... Contre la racaille qui pourrait la vie des Français, on n'a pas vu les lanceurs de balles de défense ou les canons à eau, ni entendu @CCastaner parler de "foule haineuse" !²³⁴ ». Stéphane Ravier, dans la même optique, a expliqué que « Le gouvernement fait matraquer les #GiletsJaunes (13 000 tirs de LBD, 8 400 interpellations), les infirmières, les agents pénitentiaires... Vous vous souvenez qu'ils aient fait ça pour les racailles qui pourrissent la vie des Français, encore récemment à #Grenoble ?!²³⁵ ». Pour prendre un dernier exemple, Gilbert Collard a publié le tweet suivant : « Cette nuit à #Grenoble les émeutiers du quartier *Mistral* ont tenté de tuer des policiers et des pompiers au cocktail Molotov pour « venger » la mort accidentelle de deux délinquants fuyitifs à moto. Castaner attend quoi pour envoyer ses chers blindés ?²³⁶ ».

²³⁴ Bardella, Jordan. 09/03/2019. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/i/web/status/1104480222014066691>.

²³⁵ Ravier, Stéphane. 05/03/2019. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/i/web/status/1103959883999862785>.

²³⁶ Collard, Gilbert. 05/03/2019. *Twitter*. Accès : <https://twitter.com/i/web/status/1102843362275659783>.

Chapitre 4

Méthodologie : Enquêter sur un objet au cœur de l'actualité et dans un contexte numérique chargé d'affects

« Ceux qui n'ont pas été pris, ils ne peuvent pas en parler. »

« Pour ceux qui n'ont pas été pris, ça n'existe pas. »

Jeanne Favret-Saada, 1977, *Les mots, la mort, les sorts*

4.1. Se situer dans sa recherche : objectiver ses affects

4.1.1. Être affecté

Travailler sur la violence et ses représentations n'est pas chose aisée : cela implique que le chercheur ou la chercheuse se confronte à certaines situations, à certains témoignages, ainsi qu'à certaines images qui peuvent l'affecter intensément et faire naître diverses émotions en conséquence – tristesse, colère, peur, angoisse, empathie, etc.

Lors de manifestations Gilets jaunes à Paris, j'ai fait face à de telles situations violentes qui affectent. À plusieurs reprises, j'ai été confronté aux forces de l'ordre et à l'*ambiance* des situations de confrontations. Avant les Gilets jaunes, dès 2016 et la mobilisation contre la « loi Travail », j'ai régulièrement participé à des manifestations à Paris. Ma participation était alors motivée par des convictions politiques. À partir du mouvement des Gilets jaunes, celle-ci était également motivée par un intérêt scientifique. Le but était d'aller comprendre, au plus près, ce qu'il se passait, de saisir l'*ambiance*, et aussi de m'essayer moi-même à photographier et à filmer avec un smartphone de potentielles confrontations, afin de m'acculturer, notamment, à la dimension technique de ce geste.

Je n'ai personnellement jamais subi de violences extrêmes. Par chance – et aussi parce que je prenais certaines précautions –, je n'ai jamais été touché par un tir de LBD 40, et aucune grenade n'a jamais explosé trop près de moi. En revanche, et comme de nombreux autres manifestants, j'ai expérimenté les explosions de grenades à quelques mètres de moi, les suffocations à cause du gaz lacrymogène, ainsi que les nasses systématiques. Je n'ai que très rarement été pris à partie par les forces de l'ordre. Lorsque cela est arrivé, je m'en suis toujours bien sorti. Je peux relater une scène qui s'est déroulée lors de la manifestation du 15 décembre 2018. Muni d'un smartphone, j'étais en train de filmer ce qu'il se passait dans les environs de l'Église de la Madeleine. Du fait de ma petite entreprise médiatique, je ne faisais pas suffisamment attention à ce qui était en dehors de l'écran du smartphone que j'avais entre les mains, encore moins à ce qui était en dehors de mon champ de vision direct. Je n'étais pas en train de surveiller les échappatoires possibles, les espaces où se protéger, ou encore les potentiels mouvements de foules. Je fus alors surpris par une charge de police. En essayant de m'échapper, un peu au dernier moment, j'ai tourné sans trop réfléchir, comme une petite dizaine d'autres personnes encagoulées ou masquées, dans une rue en épingle afin de ne pas être pris en étau dans les affrontements entre la foule et les forces de l'ordre. Mais manque de chance – ou de jugeote –, nous sommes tombés sur des CRS qui se dirigeaient vers nous pour rejoindre la zone où se déroulaient les affrontements. Nous nous sommes alors toutes et tous alignés contre un mur, les mains en l'air ou sur le corps pour se protéger la tête et les côtes. Lors de cette scène, les forces de l'ordre commencèrent à frapper à coup de tonfas l'ensemble des personnes alignées, jusqu'à ce que mon tour arrive et que celui qui devait être le supérieur hiérarchique hurle à plusieurs reprises « choisissez vos cibles ! ». Je fus alors épargné, de même que la personne qui m'accompagnait sur la manifestation. Les autres furent toutes et tous frappés et redirigés vers la zone où se trouvait la foule. Je n'ai jamais exactement compris pourquoi nous n'avons pas subi le même traitement que les autres. Peut-être à cause de ma tenue : mon visage était plutôt découvert, je ne portais qu'une écharpe de couleur marron pour couvrir le bas de mon visage, ainsi qu'une casquette plate pour me couvrir le haut du crâne. La personne qui m'accompagnait avait le visage totalement à découvert. Nous ne portions pas de k-way noir. De tels épisodes, rares, s'ils ne m'ont donc jamais trop éprouvé physiquement, ont en revanche pu avoir certains effets psychologiques néfastes, notamment liés à la peur, à l'angoisse ou encore à l'inquiétude. Je ne suis d'ailleurs que très rarement retourné manifester à partir de l'année 2019.

Lors de mes recherches en contexte numérique, j'ai été exposé à de nombreuses images violentes, à des images de paniques collectives, ou encore à des témoignages qui rendaient compte de véritables détresses. Être confronté aux représentations de la violence, cela affecte également. En consultant les RSN quotidiennement, ou en explorant les images et les textes collectés automatiquement (voir 4.2 pour le détail), je tombais, sans m'y attendre, sur de tels éléments que je devais récolter et/ou trier par la suite pour organiser mes corpus.

4.1.2. Montrer ou ne pas montrer l'insoutenable

Je me suis alors interrogé : comment rendre compte des analyses produites à partir de tels matériaux ? Fallait-il montrer les images de visages tuméfiés, ensanglantés ? Fallait-il montrer la chair meurtrie ? Les membres amputés sans censure ? Fallait-il montrer les paniques collectives, faire entendre les cris désespérés des personnes frappées ou blessées ? Fallait-il donner à lire les appels à l'aide, les insultes, parfois le racisme et le sexisme présents dans les discours ? Comment rendre compte de tout cela, pour quels motifs obliger le lecteur ou la lectrice à être confronté e à une collection d'horreurs qui avait pu moi-même m'affecter ? Dans mon opération de tri, j'ai d'ailleurs rangé certaines images dans un dossier spécifique intitulé « vomitif », pour me prémunir de la vue de certaines images qui m'avaient donné, la première fois que je les avais vues, la nausée. Si je voulais moi-même me préserver, pourquoi obliger les autres à voir ce que je ne voulais moi-même plus voir ?

Montrer ou ne pas montrer l'insoutenable, la question mérite d'être posée. J'ai d'ailleurs pu observer des débats à ce sujet en réalisant mon enquête. J'y reviendrai donc plus en détail lorsque je rendrai compte des critiques formulées à l'égard de la circulation des images de confrontations avec les forces de l'ordre sur les RSN. Mais disons déjà que le « *voyeurisme du témoignage visuel* » est mis en débat depuis longtemps. À propos de la shoah notamment, deux thèses se sont opposées, avec d'un côté, celle défendue par Claude Lanzmann, pour qui donner à voir les chambres à gaz « *imposerait forcément le point de vue des bourreaux* », et avec d'un autre côté, la thèse défendue par Georges Didi-Huberman, pour qui « *la documentation par l'image [relèverait] d'un acte de résistance de la part de la minorité opprimée* » (Gunthert 2020a). Dans le contexte des images relatives à l'esclavagisme, le collectif antiraciste *Cases Rebelles* a par exemple défendu que la médiatisation de telles images reconduit la violence et porte atteinte à la dignité de celles et ceux qui y sont présentes. Pour les

membres du collectif, donner à voir est ainsi tout sauf une nécessité pour analyser, produire du savoir et enseigner²³⁷. Dans le contexte des meurtres d'Africain·es-Américain·es par la police, la politologue américaine Melanye Price s'est par exemple demandée s'il est « *éthique de montrer et de partager de manière répétée ce qui est essentiellement des snuff movies avec des protagonistes Africains-Américains* », en rappelant que « *la mort des noirs a longtemps été traitée comme un spectacle* », et en proposant des alternatives à ces logiques de monstration : empêcher la diffusion sur les RSN de telles images au bout de 48 heures, reproduire ces images en les contextualisant et avec des avertissements, ou encore faire attention de choisir de diffuser des « *images des victimes qui donnent un sens plus complet de leur humanité*²³⁸ ».

Quel choix ai-je donc fait ? Il m'a été difficile de concevoir ne rien montrer, les images constituant une partie du matériau à partir duquel j'ai produit mes analyses. J'ai toutefois sélectionné ce que je décidais de montrer, en choisissant dans mes corpus les images les plus représentatives, et en me gardant bien de partager ici les images les plus difficiles à regarder. J'ai également décidé de ne pas imposer à la vue du lecteur ou de la lectrice les images les plus violentes que je diffuse malgré tout dans ce travail : celles-ci sont placées en annexe de la thèse, et non au fil du texte.

4.1.3. Que faire de ses affects ?

De par la violence des manifestations, et de la violence de ses représentations en contexte numérique, mon enquête s'est donc déroulée en « terrain difficile ». Ce qui est à considérer comme étant « difficile » n'est pas définissable dans l'absolu. Être confronté·e à un terrain vécu comme tel peut varier d'un·e chercheur·euse à un·e autre, voire même pour un·e même chercheur·euse d'un moment d'enquête à un autre. Penser la difficulté ne peut donc se faire qu'en interrogeant la relation entretenue par le·la chercheur·euse avec son terrain (Bizeul 2007; Boumaza et Campana 2007). Ici, je pointe donc comme difficulté principale celle d'avoir été affecté par mes terrains

²³⁷ Collectif Cases Rebelles. Septembre 2018. « Les corps épuisés du spectacle colonial ». *Cases Rebelles*. Accès : <https://www.cases-rebelles.org/les-corps-epuises-du-spectacle-colonial/>.

²³⁸ Price, Melanye. 03/06/2020. « Please Stop Showing the Video of George Floyd's Death ». *The New York Times*. Accès : <https://www.nytimes.com/2020/06/03/opinion/george-floyd-video-social-media.html>. Ma traduction.

d'enquête, en raison des risques physiques évoqués, ainsi que de la violence qu'il y a à être confronté quotidiennement à certaines images et à certains témoignages.

Mais comment traiter le fait d'avoir été ainsi affecté ? Est-ce là un « biais » à résoudre ou à présenter comme étant une limite à ce travail ? Ou bien faut-il considérer cela comme étant inévitable et comme faisant intégralement partie de mon objet de recherche ? Cette question est essentielle, car elle a, *in fine*, trait à la question de l'objectivité scientifique de ce travail, et ce à plusieurs niveaux.

Faut-il mettre à distance ses affects pour viser l'objectivité scientifique ?

Le rapport que doit entretenir le la chercheur·euse à ses affects a en particulier été travaillé dans les réflexions au sujet de la démarche ethnographique. Il a notamment été mis en avant que ceux-ci sont capables de mettre en péril la possibilité de l'objectivité scientifique²³⁹. Pour Magali Boumaza et Aurélie Campana, ressentir des émotions est légitime lorsque l'on enquête, car la démarche de recherche peut mettre à mal des *a priori*, ou bien susciter « *des sentiments ou des réactions tels que la peur, la crainte, le dégoût, l'horreur ou encore l'empathie* » (Boumaza et Campana 2007, 15). La difficulté émotionnelle est ici qualifiable par la manière dont les « *révélations recueillies interrogent, horrifient, révulsent* » celui ou celle qui recherche. Or, ces émotions « *peuvent influencer sur la perception du terrain et, partant, la construction de l'objet* » (ibid.). Si l'émotion est dans certains cas incontournable, Karine Lamarche explique ainsi que « *l'un des écueils [est], pour l'ethnographe, de se laisser submerger par ses émotions au point de voir sa compréhension du social altérée* » (Lamarche 2015).

A fortiori, les terrains en lien avec la question de la violence sont d'autant plus susceptibles d'affecter l'ethnographe et donc les principes méthodologiques à respecter pour mener une enquête scientifique (Ayimpam 2015). Jacky Bouju (Bouju 2015) invite toutefois à faire la distinction entre les émotions ressenties lorsque l'on est confronté·e à la violence sur le terrain physique, et lorsque

²³⁹ L'objectivité scientifique doit être comprise comme la capacité à déployer un ensemble de stratégies méthodologiques et un cadre théorique permettant de produire des connaissances, une description du monde social. Effectivement, selon Roland Pfefferkorn, « *l'objectivité scientifique renvoie davantage aux méthodologies mises en œuvre et aux processus de recherche, ainsi qu'au travail critique collectif indispensable dans la production de connaissances* » (Pfefferkorn 2007). C'est aussi la perspective du sociologue Boaventura de Sousa Santos pour qui « *l'objectivité résulte de l'application rigoureuse et honnête des méthodes d'investigation qui nous permettent de faire des analyses qui ne réduisent pas à la reproduction anticipée des préférences idéologiques de qui les mène. L'objectivité résulte également de l'application systématique de méthodes qui permettent d'identifier des présupposés, des prénotions, les valeurs et les intérêts qui sous-tendent la recherche scientifique, qui en est soi-disant dépourvue* » (De Sousa Santos 2000). Traduction d'Irène Pereira (2021).

l'on est confronté e à ses représentations sur le terrain numérique. Le chercheur, alors qu'il travaillait sur la question de la violence en République centrafricaine, s'est retrouvé privé d'accès à son terrain pour des raisons de sécurité, et a donc dû mener un travail ethnographique en ligne via le « *visionnage quotidien de micros-films de reportages et de témoignages postés sur internet* » (ibid., 153). Selon lui, « *appréhender les faits de violence de manière indirecte* », en s'appuyant « *sur des témoignages, c'est-à-dire des narrations de l'acte de violence, de ses significations et de ses justifications, de ses rapports à l'abus de pouvoir et à la résistance qu'il suscite* », peut permettre de ne pas se retrouver « *submergé par [ses] propres émotions* » (ibid., 154) – et ainsi éviter un « *biais de jugements de valeur* » (ibid., 155). Dans la lignée des travaux cités précédemment, il rend ainsi compte du fait que la confrontation directe à la violence, en affectant l'ethnographe, peut biaiser l'analyse. En revanche, selon lui, enquêter en ligne sur la violence est de son côté plus ambivalent. D'un côté, la distance avec le terrain physique est en même temps une distance émotionnelle. D'un autre côté, on peut aussi se retrouver confronté à une « *représentations "pornographique" de la violence* » (ibid., 154), dans un contexte numérique submergé « *de photos, d'interviews, d'articles de journaux et de reportages de presse souvent associés à des petits documentaires filmés postés sur internet* » (ibid., 156). De ce point de vue, l'ethnographie à distance via internet « *[abolit] toute distance et toute possibilité d'échappatoire [en donnant] à voir et à entendre à l'envi une violence extrême, crue et obscène* » (ibid., 157). Ainsi, même dans le contexte numérique, on ne peut faire autrement que d'être affecté e par les représentations qui sont faites de la violence. Si l'on suit le raisonnement de Jacky Bouju, on ne pourrait donc au final pas échapper au risque du « *biais de jugements de valeur* », même en prenant de la distance physique au terrain, en enquêtant en ligne.

Être affecté e peut aussi être considéré comme étant une condition d'accès à la connaissance. Comme l'explique Jeanne Favret-Saada, dans le cadre de son travail sur la sorcellerie, *observer*, c'est-à-dire se tenir à distance de la situation d'enquête, c'est prendre le risque de ne rien trouver à observer justement. En conséquence, pour produire de la connaissance, il faut soi-même *participer*, c'est-à-dire se laisser affecter par la situation d'enquête, ou pour le dire encore autrement, se laisse prendre, comme ses enquêté es, par les affects qui traversent le terrain d'enquête. Cette démarche cependant ne permet pas, selon l'ethnographe, de tirer des conclusions sur les affects de ses enquêté es, comme si, en occupant leur place, on pouvait *être* à leur place, et donc les comprendre pleinement. Il s'agit, plus humblement, de tirer des conclusions sur ses propres affects, d'en faire un objet de science : « *occuper telle place m'affecte, moi, c'est-à-dire mobilise ou modifie mon propre stock d'images, sans pour autant m'instruire sur celui de mes partenaires* » (Favret-Saada 1990, 6).

Ce débat sur la menace ou l'opportunité des affects pour l'objectivité scientifique est en réalité la manifestation spécifique d'un débat de fond à propos de la démarche ethnographique en général, qui concerne la juste distance à entretenir avec son terrain pour produire une connaissance objective. Comme le souligne Jeanne Favret-Saada, qui défend l'impossibilité, lorsque l'on occupe une « *position d'extériorité* », de comprendre les discours produits par les enquêtés (Favret-Saada 1977, 43), et qu'il n'y a donc pas de « *distance requise pour qu'une théorisation soit possible* » (ibid., 48), participer n'en est pas moins une « *menac[e]* » à prendre en compte pour le « *projet de connaissance* » visé (Favret-Saada 1990, 5). C'est aussi ce que soulève Dionigi Albera lorsqu'il affirme qu'« *au cœur de la relation ethnographique il y a une tension qui s'exerce entre une dimension de distance et une dimension de proximité, qui est à la fois source d'inconfort et vecteur de connaissance* » (Albera 2001, 9). Ainsi, d'un côté, comme le relatent Magali Boumaza et Aurélie Campana, il est défendu qu'il y a besoin d'une « *nécessaire mise à distance du chercheur avec son objet et son terrain* » (Boumaza et Campana 2007, 10), au risque d'occasionner sinon « *un manque de distanciation, et emprisonner le chercheur dans des considérations militantes et/ou politiques* » (ibid., 16). L'objectivité scientifique est de ce point de vue corrélée à la mise à distance de l'objet de recherche. D'un autre côté, il est défendu que le manque de distanciation peut au contraire être un gage d'exactitude. L'objectivité scientifique est alors corrélée à la proximité entretenue avec l'objet de recherche. On considère là qu'« *être au plus près de ce que l'autre peut éprouver et penser [permet] de le restituer le plus exactement qui soit* » (Bizeul 2007, 76), que c'est un « *outil de compréhension* » (Lamarche 2015), voire même que c'est une « *condition* » d'accès à la connaissance (Kokoreff 2020).

Dans mon travail de thèse, il n'est pas question de se demander si être affecté conduit à des problèmes d'objectivité ou non, ou bien est une condition d'accès à la connaissance ou pas. Que je le veuille ou non, la mise à distance des affects m'a été impossible. Bien qu'éloigné du terrain physique la plupart du temps, j'étais constamment confronté à des représentations crues de la violence, sans distance possible, sans échappatoire possible (Bouju 2015), sauf à abandonner ce travail. Mon terrain est en effet traversé d'affects, voire même n'est rien d'autre qu'un ensemble d'affects qui circulent et s'intensifient par leur mise en signes. Ce n'est pas tant que les affects résident dans les signes, mais que la circulation de certains signes est corrélée à leur valeur affective : ils circulent parce qu'ils affectent, et parce qu'ils affectent, ils circulent d'autant plus (Ahmed 2004). Or, « *les médiations [des affects] sont dorénavant principalement sous l'emprise de dispositifs numériques* » (Allard

et al. 2017), au sein desquels les affects sont mis en signes, ce qui charge ces derniers « *d'une valeur émotionnelle* » (Julliard et Georges 2018).

Mes propres affects ne sont que le corolaire de ce qui constitue mon terrain d'enquête. Mais cela ne conduit pas à se retrouver dans une situation de manque d'objectivité, loin de là. Il s'agit cependant d'admettre que les affects puissent être une menace (Favret-Saada 1990, 5) ou une possibilité d'inconfort (Albera 2001). Il convient donc de s'octroyer du temps avant d'analyser ses données : « *dans le moment où on est le plus affecté, on ne peut pas rapporter l'expérience ; dans le moment où on la rapporte, on ne peut pas la comprendre. Le temps de l'analyse viendra plus tard* » (Favret-Saada 1990, 9). Prendre le temps peut également être nécessaire pour « *combattre* » les « *préjugés et préconceptions* » qui peuvent apparaître au moment de la réalisation de l'enquête, et qui peuvent avoir des conséquences sur la prise au sérieux des « *propos et [d]es croyances* » des enquêtés (Ayimpam 2015, 62).

Ainsi, à la question que j'ai posée en titre de cette sous-partie « *que faire de ses affects ?* », la réponse est presque trop simple : il faut faire avec, car ils ne sont pas extérieurs à l'objet de recherche. Au contraire, ils racontent quelque chose de cet objet, ils font partie de l'objet. Faire avec, en prenant toutefois certaines dispositions réflexives à ce sujet. Comme je viens de l'énoncer, il s'agit de prendre le temps de s'assurer de ses principes méthodologiques, et d'en rendre compte fidèlement – comme je vais le faire en 4.2 –, mais aussi, tout simplement, d'énoncer et d'objectiver ses affects – comme je l'ai fait en 4.1.1 et en 4.1.2. Ces deux principes méthodologiques à mettre en œuvre lorsque l'on travaille sur un terrain chargé d'affects sont résumés par Magali Boumaza et Aurélie Campana qui invitent à opérer

un retour sur soi afin de prendre une nécessaire distance non seulement avec le terrain, les enquêtés, mais également avec soi-même. L'attitude et le positionnement que le chercheur adopte tout au long des différentes étapes de son travail doivent faire l'objet d'une interrogation sans cesse renouvelée. Ainsi, si les émotions ne peuvent, ni ne doivent être ignorées, elles doivent faire partie intégrante de l'analyse. (Boumaza et Campana 2007, 16)

Être affecté, c'est se reconnaître comme sujet dans sa recherche

Être affecté, c'est aussi reconnaître que le chercheur ou la chercheuse n'est pas un instrument de mesure mécanique, mais un être subjectif, et que cela a des conséquences sur ce que l'on observe et sur les analyses produites. Quelle scientificité pour la subjectivité ? Des réflexions épistémologiques menées dans contextes scientifiques très différents défendent que l'on ne peut

jamais avoir un point de vue universel sur le monde social, ce qui indique que la subjectivité est une posture normale du champ scientifique. Toutefois, il s'agit de rendre compte de cette subjectivité.

L'impossibilité de l'universel est au point de départ de la démarche ethnométhodologique apparue après les années 1950, pour laquelle la méthode employée « [*conditionne*] *la nature des données récoltées* » (ibid., 5). Comme l'explique Daniel Bizeul, l'ethnométhodologie estime que

pour juger en connaissance de cause de la qualité d'une étude, il n'est pas inutile [...] de savoir qui est le chercheur, comment il a été perçu, avec qui il s'est lié et qui l'a ignoré, quelles sympathies et quelles répugnances ont influencé ses perceptions, quelles routines de travail et quelles sollicitations sociales ont orienté son recueil d'informations. Le récit des conditions d'enquête est ainsi devenu un moment obligé de tout travail ethnographique, sous forme d'annexe ou dans un chapitre à part. La personne du chercheur y est alors assimilable à un instrument dont les caractéristiques et la façon de se comporter doivent être connues pour permettre une lecture convenable du compte rendu. (Bizeul 2007, 70)

Cette impossibilité de l'universel est aussi au cœur des épistémologies matérialistes féministes développées à partir de la fin du 20^e siècle, qui mettent en avant une distinction à opérer entre objectivité et universalité. Pour Donna Haraway, tout e chercheur euse est situé e dans l'espace social et ne peut s'y échapper. Tout savoir est donc situé lui aussi. Celles et ceux qui se croient capables d'adopter un point de vue universel sont en réalité, selon elle, du côté des dominants es. (Haraway 2007). Contre le relativisme radical qui met en doute la possibilité de produire des connaissances, elle défend au contraire qu'il faut, d'abord, assumer le positionnement occupé et le rendre visible dans la production du savoir par l'explicitation de sa subjectivité, et ensuite, multiplier et faire dialoguer les différentes perspectives adoptées pour observer les objets du champ scientifique. Un tel raisonnement est aussi celui de Sandra G. Harding qui défend le principe d'« *objectivité forte* », contre le principe d'universalité et de neutralité scientifique qui en découle. Elle défend également qu'il faut opérer un travail de réflexivité pour rendre compte d'où l'on parle, car cela conduit les chercheur euses à voir et à ne pas voir certains aspects de l'objet étudié (Harding 2004).

Si j'ai assumé cette subjectivité tout au long de cette thèse – par exemple lorsque j'ai rendu compte de la genèse de l'enquête, ou encore lors que j'ai rendu compte de ma participation, pour des raisons personnelles, à certaines manifestations étudiées –, se situer dans sa recherche a également des implications stylistiques, à savoir l'usage du « je » dans l'écriture. Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan, il existe différentes justifications à l'usage du « je » (Olivier de Sardan 2000). Elles peuvent

être d'ordre purement stylistique (conventions narratives contemporaines). Elles peuvent aussi renvoyer à des dimensions épistémologiques. Les postmodernes par exemples emploient le « je » en opposition au discours indirect employé par le positivisme. Elles peuvent encore être d'ordre moral : « *la réhabilitation de la subjectivité du chercheur servirait ainsi de véhicule à la réhabilitation des sujets de l'enquête et de leur propre subjectivité. [...] Le "je" se présenterait alors comme la condition nécessaire du "lui" ou du "tu", c'est-à-dire du respect* » (ibid., 424). Enfin, elles peuvent être d'ordre méthodologique : le « je » affirme l'existence du/de la chercheur/euse dans sa recherche, et renverrait donc à « *la validité des connaissances produites par l'enquête de terrain* » dans un contexte où l'on admet que la présence du/de la chercheur/euse a des effets sur les données qu'il peut collecter (ibid., 425). En raison du cadre de mon enquête, l'usage du « je » est avant tout d'ordre méthodologique et stylistique.

Être affecté, au risque de l'engagement ?

Enfin, la question des affects ouvre également sur la question de l'engagement politique du/de la chercheur/euse. Effectivement, les épreuves émotionnelles et les risques physiques peuvent conduire à s'engager. C'est ce qu'explique Karine Lamarche (2015) qui travaille sur le conflit israélo-palestinien, et qui estime que son engagement personnel est quasi-incontournable et n'est pas « *réellement choisi* », mais est, d'une certaine manière, imposée par « *les caractéristiques du contexte et du sujet étudiés* » (ibid., 37). D'après elle, en terrain « *sensible* », l'engagement est « *incontournable* ». C'est également la position défendue par Vincent Romani qui travaille sur ce même conflit, et qui explique qu'être en « *immersion dans un univers violent – voire traumatique – rend impossible le maintien d'une posture distanciée, au risque de mettre en danger sa propre sécurité, mais aussi sa santé mentale* », ce qui a pour conséquence que la posture adoptée par le/de la scientifique « *ne peut être autrement qu'engagée* » (Romani 2007, 35).

Il est clair que mes considérations politiques n'ont pas été étrangères à mon choix de sujet de thèse. C'est parce que j'étais *sensible* à la question des violences policières – autant que peut l'être une personne qui n'a quasiment jamais été concerné par ce problème – et à la question de la répression des mouvements sociaux, que j'ai souhaité y porter un intérêt scientifique. L'empathie – je n'ai pas de meilleur mot – que je pouvais avoir à l'égard des victimes de telles violences n'a pu être que reconduite pendant la réalisation de mon enquête, en raison de toutes les représentations de cette catégorie de violences auxquelles j'ai été confrontées pendant près de deux ans, de fin 2018 à fin 2020.

Toutefois, je ne me suis que peu engagé auprès des Gilets jaunes. Mise à part la participation à quelques manifestations à Paris, je n'ai assisté qu'à deux ou trois réunions auprès des Gilets jaunes de Montreuil – où j'habitais – et je me suis rendu à plusieurs reprises sur la place occupée, mais sans jamais chercher à y occuper une place ou à m'y investir. Jamais je ne me suis senti légitime de revêtir le gilet, non pour des considérations scientifiques, mais en raison de ma trajectoire biographique, qui m'a conduit à m'extraire de ces espaces géographiques d'où les Gilets jaunes ont émergé. Si je me suis permis d'estimer que, de par mon passé rural, j'étais en mesure de comprendre au moins certaines choses à leur endroit, je ne me suis en revanche jamais senti le droit de prendre la parole en tant que Gilet jaune ; ou d'exprimer des revendications en m'attribuant cette place.

Mon engagement, au-delà du choix de la thématique traitée, est donc très limité. La méthode mise en place, issue des SIC, a par ailleurs facilité cet engagement faible, car je n'avais pas besoin de tisser des liens avec des informateurs pour réaliser mon enquête. Je me suis d'ailleurs bien gardé de m'essayer à nouer des relations en tant que chercheur, car j'avais peur que cela ne me coupe la possibilité d'accéder à mon matériau d'enquête – j'ai une fois emporté mon appareil photo sur la place occupée par les Gilets jaunes à Montreuil, ce qui n'a pas manqué d'attirer l'attention et de susciter des questions et des inquiétudes quant aux raisons de ma présence. Dans les groupes Facebook au sein desquels j'ai enquêté, je n'ai jamais ni participé, ni évoqué les raisons de ma présence. Effectivement, il est des terrains où la « *présence [du/de la chercheur/euses] engendre des réactions d'hostilités, ou à tout le moins de défiance* » (Boumaza et Campana 2007, 11). Le sociologue Raphaël Challier a par exemple expérimenté cette difficulté d'accès dans son travail sur les Gilets jaunes :

[...] c'est bien l'ensemble des spécialistes du politique qui sont dénigrés, y compris, dans un premier temps, le chercheur lui-même. Au début, je commets l'erreur de me présenter comme « prof en science politique », ce qui déclenche la méfiance (« Vous êtes avec le gouvernement ? ») ou l'ironie (« Tu vas mal finir ! ») des mobilisés. Rapidement, je me rabats donc sur l'identité de « sociologue » et, surtout, d'autochtone, lié à telle « famille du coin ». (Challier 2019)

Pour des raisons de diffusion de la recherche et d'expertise, j'ai toutefois eu des activités extra-scientifiques. Je suis allé m'exprimer dans l'émission *Au Poste !* de David Dufresne, une émission de critique sociale diffusée sur Twitch. J'ai également participé au hackathon lié à la réutilisation des données collectées lors du grand débat national, organisé à l'Assemblée nationale par la députée de La République en marche (LREM) Paula Forteza.

La question de l'engagement politique des scientifiques est un débat ancien (Fleury-Vilatte et Walter 2003), qui a porté sur deux choses différentes, mais qui peuvent parfois s'intriquer : d'un côté, sur l'engagement des scientifiques dans la vie de la cité. De l'autre, sur celui de l'engagement politique au sein du champ scientifique. Je pourrais m'arrêter sur ce que j'ai déjà dit ici de la question de l'engagement en raison des affects, à partir de quoi j'ai pu expliciter la nature de mon propre engagement ou non-engagement. Cependant, je souhaite rapidement rendre compte des différentes postures adoptées dans ces débats pour une raison particulière. Lors de ma thèse, le second débat en particulier a été largement réactivé, ce qui n'a pas été sans susciter chez moi quelques inquiétudes, du simple fait de la nature de ma thématique de recherche.

En 2021, plusieurs termes se sont faits une place de choix dans le débat public pour – en partie – remettre en cause la scientificité de différentes productions académiques. En février, Frédérique Vidal, alors ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a notamment déclaré que « *l'islamo-gauchisme gangrène la société dans son ensemble et que l'université n'est pas imperméable, l'université fait partie de la société* », précisant que « *ce que l'on observe dans les universités, c'est qu'effectivement il y a des gens qui peuvent utiliser leur titre et l'aura qu'ils ont – ils sont minoritaires –, pour porter des idées radicales ou des idées militantes*²⁴⁰ ». Une vive polémique autour des propos de la ministre la contraignit de se justifier. Elle argua avoir voulu défendre la nécessaire existence d'un « *pluralisme de pensée* », et « *préserver la liberté académique* », sous-entendant par-là que certains enseignants-chercheurs, « *au nom d'une pensée unique* » empêcheraient leurs collègues d'« *exprimer [leurs] idées* » ou de « *porter des regards différents sur des sujets comme les études post-coloniales, la décolonisation, la racialisation, etc.* » – en évoquant des « *conférences annulées* » ou encore « *des enseignants-chercheurs qui s'expriment et qui ont de plus en plus de mal à porter leur propre recherche*²⁴¹ ».

Peu à peu, l'idée d'islamo-gauchisme a laissé la place à celle de « pensée *woke* », ou au néologisme de « wokisme ». Ce terme – *woke* –, initialement mobilisé au 20^e siècle aux États-Unis pour se

²⁴⁰ Gontier, Samuel. 16/02/2021. « Sur CNews, Jean-Pierre Elkabbach et Frédérique Vidal s'allient contre les islamo-gauchistes ». *Télérama*. Accès : <https://www.telarama.fr/eclairs/sur-cnews-jean-pierre-elkabbach-et-frederique-vidal-sallient-contre-les-islamogauchistes-6822103.php>.

²⁴¹ L'émission d'où est tirée cette citation est accessible sur le site web de *France Culture* : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/frederique-vidal-ministre-de-l-enseignement-superieur-est-linvitee-des-matins>.

désigner « éveillé e » ou, pour le dire autrement, « conscient e » de l'existence de discriminations, d'injustices et de violences raciales, a été remis au-devant de la scène médiatique dans les années 2010 par le mouvement *Black Lives Matter*, avant d'être repris péjorativement par l'extrême droite et la droite conservatrice américaines pour disqualifier certains discours progressistes, féministes et antiracistes²⁴². Déployé en France dans un même projet de disqualification, ce terme est également mobilisé pour affirmer qu'il existerait une volonté d'« *imposer une morale au détriment de l'esprit critique* » au sein du système éducatif, ou encore d'« *imposer "l'oppression" comme grille exclusive d'analyse du réel* », comme en rend compte l'appel d'un colloque universitaire s'étant tenu les 7-8 janvier 2022, intitulé « *Après la déconstruction : reconstruire les sciences et la culture* », et organisé par le Collège de philosophie à la Sorbonne²⁴³.

Dans le débat scientifique, les questionnements autour du rôle social des scientifiques ont donné lieu à une littérature importante. Sur la question de leur engagement dans la vie de la cité, il est d'un côté défendu que les scientifiques doivent se cantonner à leur rôle, et ne jamais intervenir, ne jamais chercher à transformer l'objet observé, que la volonté de transformation s'appuie sur des logiques militantes critiques ou bien de fascination. Dans cette optique, le ou la sociologue doit se résoudre à simplement observer et analyser : évaluer, juger, prescrire, vouloir transformer, c'est déborder de son rôle de scientifique (Courpasson 1999; Heinich 2002; 2017). Pour le dire autrement, les sociologues doivent dire comment *est* le monde et non comment il *doit être*. Cela ne signifie toutefois pas nécessairement que le travail scientifique, une fois terminé, puisse servir aux acteurs étudiés pour leur permettre de « *s'orienter dans les "mondes" disponibles à l'action politique* » : c'est « *l'épreuve de pertinence* » (Heinich 2002, 127) du travail scientifique (ibid., 124).

D'un autre côté, il est au contraire défendu que les scientifiques ont un rôle à jouer dans la société. Michel Callon insiste notamment sur l'erreur qu'il y a à croire que les productions scientifiques n'ont pas d'effets en dehors du champ de la recherche – à l'image des statistiques par exemple (Callon 1999). Ainsi, l'engagement dans la cité est considéré par certains comme un « *complément et*

²⁴² Viktorovitch, Clément. 19/10/2021. « Le "wokisme" : une arme de disqualification massive ». *Franceinfo*. Accès : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/entre-les-lignes/le-wokisme-une-arme-de-disqualification-massive_4795169.html.

²⁴³ Le texte de l'appel est disponible sur le site web du Collège de Philosophie : <https://collegedephilosophie.blogspot.com/2021/12/colloque-apres-la-deconstruction.html>.

un prolongement du métier de chercheur » (Thoenig 1999), voir comme une nécessité : « *tout travail sociologique digne de ce nom est une tentative de réponse à une demande sociale* » (Castel 2000). L'engagement peut enrichir les connaissances (sociologiques, empiriques, théoriques), tout comme il peut, en miroir, être enrichi par ces mêmes connaissances scientifiques (Caillé 1999). De ce point de vue, il y a donc également un sens à s'engager dans le champ éthico-politique lorsque l'on est scientifique (ibid.).

Par ailleurs, il est aussi défendu que la « *production de connaissance est un travail collectif, et qui ne se réduit pas aux seuls chercheurs* » : la science ne peut se faire sans les acteurs de terrain (Callon 1999). Or, la relation entre les acteurs de terrain et les chercheur·euses est régulièrement critiquée, et les chercheur·euses qui entretiennent une telle relation peuvent être renvoyé·es au statut de militant·es plus que d'observateur·trices, qui ne seraient en conséquence plus « neutres ». Celles et ceux qui dénoncent cette critique expliquent que la neutralité axiologique – qui met en avant l'absence de jugement de valeur –, associée au mythe du savant « pur », plombe le débat, en étant en fait mobilisé comme un « *instrument de disqualification et de partage entre les recherches légitimes et celles qui seraient entachées par des intentions [politiques]* » (Blondiaux, Fourniau, et Mabi 2016).

Pour ce qui concerne la question de l'engagement politique au sein du champ scientifique, le débat part de ce qu'a posé Max Weber en 1919 au sujet du travail du savant (Weber 1963). Pour lui, la politique doit être exclue de l'arène scientifique – « *la politique n'a pas sa place dans salle de cours d'une université [...] tout particulièrement lorsqu[e les enseignements] traitent scientifiquement des problèmes politiques* » (ibid., 78-80) – et les scientifiques ne doivent pas réaliser de jugement de valeur sur l'objets qu'ils·elles étudient – « *chaque fois qu'un homme de science fait intervenir son propre jugement de valeur, il n'y a plus compréhension intégrale des faits* (ibid., 82) ». Cette position a par exemple été reprise par la sociologue Nathalie Heinich pour qui, en aucun cas, un·e chercheur·euse ne devrait « *exprimer explicitement sa préférence pour telle ou telle opinion dans le cadre d'un entretien* », ou « *débattre des valeurs propres aux acteurs qu'ils étudient – du moins tant qu'ils restent en position de chercheur* » (Heinich 2002, 120). Cela lui permet de fustiger la sociologie critique et ses dérivées : constructivisme, fonctionnalisme, posture critique, postmodernisme (Heinich 2017). Pour elle, « *l'injection de partis pris politiques dans le travail de recherche* » engendre des « *impasses* » et des « *absurdités* » (ibid., 120). Elle affirme que les approches critiques, parce qu'elles portent des « *objectifs civiques ou politiques* » de transformation du monde qui se substitueraient à des « *objectifs scientifiques* » de compréhension du monde, seraient néfastes au travail académique (ibid., 126). Elle défend effectivement régulièrement que l'arène universitaire

n'est qu'un lieu d'acquisition de connaissances, et en aucun cas un lieu de modification de l'ordre des choses, un lieu de construction d'un monde plus égalitaire²⁴⁴.

Cependant, ces remarques sont aveugles à au moins deux points essentiels : l'engagement dans la recherche scientifique est déterminée, en partie au moins, « *par le thème investi et le degré d'implication du chercheur* » (Fleury-Vilatte et Walter 2003, 103). Ce n'est politiquement pas la même chose d'investiguer le champ de l'art contemporain, comme le fait Nathalie Heinich, et d'investiguer le champ du témoignage et de la mémoire des survivant·es des camps de concentration et d'extermination nazis, comme le fait Yannis Thanassekos (2002). Ce dernier défend, en réponse à la sociologue, qu'il faut également prendre en compte, pour travailler la question de l'engagement politique en sciences, le contexte de production du savoir. Pour lui, les chercheur·euses qui ont rencontré directement les témoins et ont participé à co-produire les témoignages des événements, ont nécessairement « *établi une relation existentielle avec l'événement et ses acteurs, position qui les empêchait de passer d'un bond du domaine d'une connaissance fortement marquée par le récit des expériences vécues à celui d'une connaissance plus "détachée" au moyen d'opérations de contextualisation, de distanciation et d'objectivation* » (ibid., 135). À l'inverse, il suggère que les chercheur·euses du 21^e siècle sur ce même champ d'investigation ont en revanche une implication bien différente, du fait de la plus importante distanciation temporelle, ce qui a des effets sur la construction de l'objet d'étude.

L'enjeu est alors d'accepter de penser ses engagements plutôt que de les dissimuler pour parvenir à « *faire œuvre de sciences* » (Naudier et Simonet 2011, 6) et d'explicitier le rapport entretenu

à son objet et à son terrain dans une pratique intensive de la réflexivité. Il faut reconnaître une fois pour toutes que les chercheurs en sciences sociales sont toujours des chercheurs engagés, et que c'est précisément cet engagement qui conditionne leur compréhension des problèmes. (Blondiaux, Fourniau, et Mabi 2016, 10)

²⁴⁴ C'est ce qu'elle a par exemple affirmé sur France Inter, où elle a pu également dire, dans une même logique : « *Nous avons la chance d'être payés par nos concitoyens pour produire et pour transmettre du savoir, des connaissances, et non pas pour transformer le monde qui est, encore une fois, un objectif parfaitement légitime, mais qui a sa place dans le monde civique et politique – celui des associations, des syndicats, des partis, du parlement, etc. –, mais pas dans les salles de cours et les publications scientifiques* ». Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=OdcCH9fsoqE>. Autre exemple dans une interview auprès de Marianne : « *La question des discriminations et des inégalités peut faire partie du programme des sciences sociales, doit même faire partie de ce programme des sciences sociales, dès lors qu'il s'agit de les décrire, de les documenter, mais s'il s'agit de lutter contre ces discriminations, on sort du programme du savoir, on est dans l'action – légitime –, mais pas, encore une fois, dans le cadre universitaire* ». Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=CYP84vcsOJ8>.

4.2. Appareillage méthodologique : une recherche en contexte numérique

Lorsque j'ai commencé ce travail de thèse, nous n'en étions encore qu'au tout début du mouvement des Gilets jaunes. À aucun moment, je ne me suis imaginé l'ampleur qu'allait avoir la répression policière de la mobilisation. Tout cela était encore embryonnaire et confus. En fait, mon terrain s'inventait alors que je décidais de m'y intéresser. Nul n'était en mesure de prédire que cette mobilisation s'étendrait sur le temps long et que les RSN seraient autant investis pour documenter et commenter ce qu'il se passerait. De par sa contemporanéité brûlante, j'avais ainsi affaire à ce que l'on nomme un « *terrain chaud* », défini par la proximité temporelle entretenue avec un terrain en train de s'inventer (Paugam et Rui 2020). Enquêter à chaud, cela implique de fabriquer des méthodes d'enquêtes dans l'urgence – « *in situ*²⁴⁵ ». Une telle actualité soulève donc des questions vives sur le plan de l'élaboration du cadre méthodologique : comment accéder à mes enquêtes ? Quels outils de collecte développer pour coller à l'actualité et saisir en direct les discours et les images de la répression policière des Gilets jaunes dans leur contexte numérique de circulation ? Quel(s) terrain(s) numériques choisir à observer ? C'est à ces questions que je vais répondre ici.

Tout d'abord, élaborer une méthode doit se faire en adéquation avec le terrain et les observables à collecter. Comme je l'ai exposé dans le premier chapitre, les groupes Facebook des Gilets jaunes ont été un espace d'interaction privilégié pour les participant·es au mouvement. Il était donc nécessaire de mener l'enquête au sein de certains de ces groupes. Mais était-ce suffisant ? Lors de mes observations préliminaires, je me suis rendu compte que la mobilisation était également largement documentée et commentée sur Twitter (cf. le premier chapitre également). Cela n'est pas étonnant, puisque cette plateforme de *microblogging* est un espace où l'actualité est particulièrement partagée et discutée (Rebillard 2012; Rieder et Smyrnaiois 2012). Twitter constituait ainsi un second terrain logique où mener l'observation. Cela ne signifie toutefois pas que ces deux plateformes numériques sont les seules où la répression policière des Gilets jaunes a été

²⁴⁵ Voir par exemple la méthode *in situ* développée par le Collectif d'enquête sur les Gilets Jaunes (2019) pour saisir les ressorts sociopolitiques de la mobilisation.

documentée et commentée – voir par exemple le travail de Bilel Benbouzid et d’Hervé Guérin sur YouTube (2021).

Dès lors, comment accéder à ces terrains et collecter les contenus que je souhaitais étudier ? Aborder Facebook et Twitter requiert des méthodes un peu différentes. Au-delà du fait que ces deux plateformes ne sont pas peuplées des mêmes utilisatrices, et que leurs *designs* diffèrent, la manière d’accéder aux données n’est pas la même pour les chercheuses qui souhaitent s’y intéresser. Sur Facebook, les groupes sont plus ou moins privés, et la possibilité d’utiliser l’API²⁴⁶ de la plateforme pour collecter automatiquement certaines données est en conséquence limitée : il est impossible, par ce biais, de collecter des données sans que les administratrices n’aient au préalable accepté d’installer l’application de requête au sein de leur groupe²⁴⁷. Il est par ailleurs impossible de collecter les photos publiées sur un groupe sans disposer de la clé d’accès d’une des administratrices d’après la documentation technique fournie par Facebook^{248, 249}. Sur Twitter, la visibilité des publications est de son côté paramétrée par défaut, l’API de la plateforme permet d’y accéder sans avoir besoin d’une quelconque autre autorisation que celle fournie par les équipes du RSN.

Pour s’orienter vers un choix méthodologique plus qu’un autre afin de collecter des données sur ces deux plateformes, donnons d’abord à voir un rapide panorama des différentes options méthodologiques disponibles pour explorer les environnements numériques. Noortje Marres, dans une analyse de la redistribution des méthodes en sciences sociales dans cet environnement, a identifié l’existence de quatre perspectives prédominantes (N. Marres 2012). La première perspective relevée est celle des *methods-as-usual*, qui n’indique pas de transformation significative dans le travail de recherche : il s’agit de mobiliser des méthodes traditionnelles des sciences sociales,

²⁴⁶ « API » est l’abréviation de « interfaces de programmation d’applications ».

²⁴⁷ Les différentes ressources mobilisées qui explicitent ce qu’il est possible de faire ou non avec l’API mentionnée sont disponibles aux liens suivants : <https://developers.facebook.com/docs/groups-api#app-installation> ; <https://developers.facebook.com/docs/graph-api/reference/group-message/> ; <https://developers.facebook.com/docs/graph-api/reference/v14.0/group/feed>.

²⁴⁸ Voir : <https://developers.facebook.com/docs/graph-api/reference/photo/>.

²⁴⁹ J’ajoute également qu’il existe l’outil *CrowdTangle*, qui permet de collecter les informations publiques disponibles sur Facebook – pas celles disponibles dans les groupes paramétrés sur le mode « privé », donc. Il est possible d’utiliser, en tant que chercheuse, cet outil en en faisant une demande motivée auprès des équipes de Facebook. Voir : <https://www.crowdtangle.com>.

mais en contexte numérique. La deuxième perspective est celle des *big methods* qui, à l'inverse, indique une transformation radicale du travail de recherche en contexte numérique. Inspirées des mathématiques, de la physique ou encore de l'informatique, les *big methods* promettent qu'en s'appuyant sur les grands ensembles de données rendus disponibles par les TNIC, il est possible de fournir une compréhension plus objective du monde sociale. Pour les tenants de cette approche, les analyses produites grâce aux outils informatiques et aux calculs mathématiques se suffisent à elles-mêmes et seraient plus objectives que celles réalisées à partir de méthodes classiques des sciences sociales, qui accorderaient une confiance trop importante aux données fournies par les sujets lors d'enquêtes. Cela conduit, si l'on emprunte cette voie, à « *maximiser le rôle des techniques mathématiques, au détriment des sujets de recherche* » (ibid., 150). La troisième perspective relevée est celle des *virtual methods* – notamment représentées par Christine Hine (2000). Il s'agit ici d'adapter les méthodes de recherche qualitatives aux environnements numériques. Contrairement à la perspective des *methods-as-usual*, il est défendu ici qu'il n'est pas possible de répliquer *stricto sensu* les méthodes traditionnelles des sciences sociales ; et contrairement aux *big methods*, le rôle du sujet est maximisé, l'expérience des internautes étant ici le sujet principal des enquêtes qui empruntent cette voie. Enfin, Noortje Marres relève également la perspective des *digital methods*, notamment représentée par Richard Rogers (2013). Cette approche défend l'intérêt, pour les sciences sociales, de se saisir des données et des analyses fournies par les plateformes numériques elles-mêmes. Il est ainsi proposé que « *la recherche tire parti des capacités analytiques et empiriques qui sont "intégrées dans les médias en ligne"* », ainsi que de leurs « *capacités de collecte de données* », en les adaptant à des objectifs scientifiques (Marres 2012, 151-152).

Ainsi, on décèle un intérêt fort de la part de la recherche en sciences sociales pour les « *matériaux textuels issus du web* », qui sont autant de ressources qu'elles ne sont des obstacles pour les chercheurs euses (Cointet et Parasie 2019). Si le contexte numérique peut être considéré comme un « *élargissement des sources de l'enquête en sciences sociales* » (ibid., 11), il pose aussi des limites importantes : la sociologie de celles et ceux qui s'expriment n'est par exemple pas directement observable par la seule mobilisation de méthodes numériques, et les plateformes « *contrôlent aussi la façon dont les chercheurs [ont accès aux données]* » (ibid.).

Si certains invitent, pour surmonter de tels obstacles, à renouveler l'épistémologie des sciences sociales (Boullier 2015)²⁵⁰, Jean-Philippe Cointet et Sylvain Parasio (2019, 12) préfèrent défendre qu'il est possible « *de produire des connaissances à partir de ces matériaux textuels issus du web, sans pour autant remettre en cause l'épistémologie des sciences sociales* ». Cela implique d'« *inventer de nouvelles façons d'enquêter en intégrant les traces du web dans les questionnements de sciences sociales* » (ibid.). Ils indiquent ainsi l'existence de trois voies d'enquêtes que l'on peut emprunter dans ce but. D'abord, la combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives – il s'agit par exemple de coupler l'« *analyse statistique de corpus textuels issus du web avec l'administration de questionnaires* » (ibid., 15-16), ou encore de coupler une analyse quantitative d'un corpus textuel avec l'étude qualitative de ce même corpus. Une autre voie d'enquête repérée est l'« *identification des groupes sociaux* », qui consiste en la mise aux jours de communautés, via des visualisations par exemple (ibid., 18). Enfin, une dernière voie est le « *traitement des énoncés textuels comme support de relation entre acteurs* », où il s'agit de se mettre en capacité de « *reconnaître dans le texte lui-même des relations entre locuteurs* » et d'analyser le « *contenu des énoncés textuels [...] de façon à identifier des relations entre acteurs* », en produisant de l'analyse de commentaires par exemple (ibid., 15-18). Ils invitent ainsi à opérer des bricolages – ils parlent de « *chemins d'enquête* » – entre différentes approches méthodologiques pour surmonter les différentes difficultés qui se présentent au chercheur où à la chercheuse qui veut analyser des matériaux textuels issus du web. Je vais donc désormais rendre compte des différents bricolages que j'ai opérés pour mettre en place un appareillage méthodologique heuristique.

4.2.1. La démarche ethnographique en ligne pour approcher Facebook

Les groupes Facebook sont l'espace numérique où tout a commencé pour les Gilets jaunes. Pour se saisir du sujet et comprendre ce qu'il se passait dans ces espaces, il fallait donc intégrer ces groupes en tant que membre et y passer un temps important pour observer avec finesse les échanges qui s'y tenaient. Cela signifie qu'il y a une dimension ethnographique dans ce travail qu'il convient de détailler.

²⁵⁰ Pour Dominique Boullier, en raison de l'avènement d'un nouveau dispositif de collecte de données – les *big data* –, mais aussi en raison de plusieurs autres critères, nous serions entrés dans une nouvelle « *époque des sciences sociales* », qui peut proposer une nouvelle réflexivité sur notre société (Boullier 2015, 805-806).

Quelques mots sur l'ethnographie et l'ethnographie en ligne

Si la notion d'« ethnographie » est en réalité plurielle et amène donc à convenir qu'il vaut mieux parler d'ethnographies au pluriel, selon les ethnographes du politique (Cefaï et al. 2012), il en va de même pour la notion d'« ethnographies en ligne » qui recouvre donc également une pluralité de manières de faire du terrain – à partir de 2017 par exemple, Christine Hine ne parle plus d'ethnographie au singulier mais bien d'ethnographies (Hine 2017). Les ethnographies peuvent être définies au sens strict comme des enquêtes qualitatives « *incorporant un moment central d'observation, de première main, directe ou participante, et de description dense, dont procèdent les analyses* » (Cefaï et al. 2012, 8). Ils et elles insistent sur le fait que « *l'une des plus-values de l'ethnographie du politique est son attachement à l'observation in situ et à la description dense pour faire émerger une compréhension inédite de situations concrètes et produire de nouvelles catégories et propositions théoriques* » (ibid., 9). Plus concrètement, « *ethnographier des situations de participation requiert avant tout de rester sur ce terrain, d'acquérir une familiarité avec ce qu'y font leurs participants, de prêter attention au caractère contextuel de leurs activités, d'en ressaisir les sites spatiaux et les séquences temporelles* » (ibid., 11). Cela permet de « *comprendre comment, pourquoi et pour quoi les participants participent* » et de saisir une pluralité de points de vue sur un sujet, qui ce qui révèle l'existence d'une multitude d'opinions ou de croyances (ibid., 12). Les approches ethnographiques se distinguent d'autres approches qualitatives qui « *recourent en premier lieu à des entretiens, donc à des matériaux d'ordre déclaratif, hors contexte et ne proposent que peu de descriptions et d'analyses de situations* » (ibid., 8).

En ligne, la démarche ethnographique se veut être un prolongement de la démarche hors ligne, en l'adaptant au contexte numérique (Hine 2000; Jouët et Le Caroff 2012). Christine Hine (2000), une des pionnières de la démarche ethnographique en ligne, considère qu'être ethnographe – hors ligne comme en ligne –, c'est passer une longue période de temps immergé sur un terrain, en prenant en compte les relations, les pratiques et la réflexivité de celles et ceux qui se trouvent sur ce terrain. L'objectif de l'ethnographie est ainsi, pour elle, d'explicitier les pratiques, souvent tacites et acquises, par lesquelles les individus donnent un sens à leur vie. L'ethnographe doit ainsi devenir suffisamment proche de la culture étudiée pour en comprendre le fonctionnement, tout en étant capable de s'en détacher suffisamment pour pouvoir en rendre compte.

Le déplacement de cette démarche vers les environnements en ligne nécessite des adaptations, notamment car en ligne, le rapport aux enquêtés est tout à fait différent. D'abord, le face-à-face ethnographique n'a pas lieu de la même manière. Comme l'explique Christine Hine, étudier ce

qu'il se passe en ligne ne nécessite pas de voyager : on peut « *visiter internet* » depuis son bureau – c'est d'ailleurs ce que j'ai fait. Comme je l'ai également soulevé en mobilisant plus tôt le travail de Jacky Bouju (2015), ce n'est pas la même chose d'être confronté à la violence sur le terrain physique que d'être confronté aux représentations de la violence sur le terrain numérique : on n'ethnographie pas la même chose dans les deux cas. En ligne, ce qui est observable est un ensemble de « *témoignages, c'est-à-dire des narrations de l'acte de violence, de ses significations et de ses justifications, de ses rapports à l'abus de pouvoir et à la résistance qu'il suscite* » (ibid., 154). Il faut bien avoir conscience que ces témoignages sont « *des discours reconstitués par des témoins, des voisins ou des victimes, recueillis in situ et a posteriori* » (ibid.), et c'est donc à ces discours que l'on peut s'intéresser en mobilisant, en ligne, la démarche ethnographique.

Une autre distinction importante entre l'ethnographie et l'ethnographie en ligne est le flou qui existe à propos de *qui* sont les individus qui formulent les discours observés, que cela soit d'un point de vue sociologique – on ne sait pas qui sont celles et ceux qui s'expriment (Cointet et Parasié 2019) – ou bien d'un point de vue de l'authenticité des interactions – on ne connaît pas la provenance des textes en ligne (Hine 2000). Toutefois, comme l'expliquent Josiane Jouët et Coralie Le Caroff,

grâce à l'affichage des participants, le chercheur a une représentation globale du collectif et, à l'instar de l'ethnographie classique, l'invisibilité des interactions et des relations sociales est levée car le chercheur accède « in situ » aux échanges et dynamiques sociales qui se nouent « en temps réel ». (Jouët et Le Caroff 2012, 148)

Il y a fort à parier que dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, on se retrouve à observer des Gilets jaunes, même si la sociologie des participant·es au mouvement ne se recouvre pas totalement en ligne et hors ligne, comme vu dans le chapitre 2. Comme vu également dans le chapitre 1, le mouvement s'est organisé au sein des groupes Facebook, on est donc sûr qu'il existe une continuité importante entre les deux dimensions en ligne et hors ligne du mouvement. On sait donc à peu près à qui l'on a affaire. Par ailleurs, on le verra dans la suite de ce travail, il n'est pas rare que les participant·es aux discussions qualifient leur identité lorsqu'ils·elles s'expriment, ou bien mettent en jeu les identités des autres participant·es en fonction des discours qu'ils·elles tiennent. On est donc en mesure, la plupart du temps, de savoir qui produit un discours, même si l'on n'a pas toutes les informations sociologiques à son sujet, mais ce n'est pas le sujet de cette thèse.

Ainsi, Christine Hine a dressé une série de principes méthodologiques et conceptuels pour adapter la démarche ethnographique en ligne :

- La présence de l'ethnographe doit être prolongée et intensive sur le terrain.
- L'espace numérique ne doit pas être considéré comme étant autonome de ce qu'il se passe hors ligne. Les espaces en ligne et hors ligne doivent être pensés comme étant interconnectés. Ainsi, ce qui se déroule en ligne n'a rien de « *désincarné* » (l'opposition entre « réel » et « virtuel » ne fait pas sens : ce qui se joue en ligne doit être pris au sérieux et permet de saisir des phénomènes qui dépassent les frontières de l'environnement numérique).
- L'espace numérique n'étant pas unifié, les interactions peuvent être observés à l'aide d'une approche multi-site. L'ethnographie en ligne ne peut être que partielle, c'est-à-dire qu'il est impossible de réaliser une description holistique de l'objet étudié.
- Si l'ethnographie en ligne ne peut pas trouver un terrain concrètement délimité dans l'espace, alors l'objet de l'ethnographie peut être le « *flux* » et la « *connectivité* ». En conséquence, les frontières du terrain ethnographique ne sont pas un *a priori*, mais se définissent au cours de l'enquête.
- L'immersion sur le terrain ne peut se faire que de façon intermittente, de même que la présence des enquêtés sur le terrain.

Selon Josiane Jouët et Coralie Le Caroff (2012), en SIC, mobiliser la démarche ethnographique en ligne doit aussi prendre en compte la dimension sociotechnique du terrain d'enquête : on ne saurait se passer d'une analyse du *design* des espaces numériques où se situent les interactions pour aborder et rendre compte de ces dernières, celui-ci proposant des formats de participation et fixant des types de contenus que l'on peut partager. Comme elles l'expliquent, « *l'internaute construit son usage à la carte et tisse la toile de sa participation en s'accrochant aux prises du dispositif sociotechnique* » (ibid., 152).

Description de la démarche méthodologique mise en place pour observer les groupes Facebook de Gilets jaunes

J'ai donc moi-même opté pour la mobilisation, dans une perspective SIC, de la démarche ethnographique en ligne. J'ai rejoint différents groupes Facebook liés au mouvement des Gilets jaunes, dans lesquels je suis resté de manière prolongée – en août 2022, j'étais toujours membre des groupes qui existaient encore et que j'avais rejoint. J'ai consulté les contenus publiés dans ces groupes de manière intensive, c'est-à-dire quasi-quotidienne, entre janvier 2019 et février 2021. Pour consulter ces contenus, je pouvais soit me rendre directement dans ces groupes via un

ordinateur portable ou un smartphone et scroller l'écran²⁵¹, soit scroller le flux d'actualité de mon propre compte Facebook, – puisque c'est via mon compte personnel que j'ai mené mon terrain dans ces groupes –, soit encore effectuer des recherches par mots-clés au sein des groupes.

Il y a ainsi eu une mise en situation en condition réelle puisque ce qui était posté dans les groupes, et qui m'était montré dans mon flux d'actualité par l'algorithme de Facebook, s'intercalait avec les publications postées par mes propres ami·es, par les pages et les autres groupes auxquels je suis abonné. Le terrain ethnographique est ici triple. Si ce qui est visé par l'ethnographie est un même objet de référence (une publication dans un groupe Facebook), j'avais accès à cet objet de trois manières différentes. Les deux premiers modes d'accès aux publications évoqués participent pleinement de la démarche ethnographique, puisque j'ai de cette manière éprouvé le même mode d'accès aux publications que les autres membres des groupes étudiés. Le troisième mode d'accès – la recherche par mots-clés – semble à l'inverse s'en éloigner.

Les groupes que j'ai rejoints et étudiés sont au nombre de neuf. Parmi eux, six groupes sont de dimension nationale et deux font directement référence à la question de la répression policière des Gilets jaunes. Le dernier groupe est un groupe de dimension local, celui des Gilets jaunes de Montreuil, la ville où j'ai habité pendant une partie de l'enquête (voir Tableau 1).

Lorsque cela m'apparaissait pertinent pour répondre à mes questionnements, je sauvegardais localement les publications et les commentaires des membres. J'ai ainsi construit un corpus qui contient d'abord 170 publications ayant suscité plus de 85 000 réactions, 44 000 partages, et 31 000 commentaires – commentaires que j'ai collectés dans le but d'analyser les interactions. Ces publications ont été sauvegardées sous deux formats : webarchives et PDF. Ce corpus a été enrichi de 392 captures d'écran qui peuvent contenir des publications et des commentaires.

²⁵¹ « Scroller » est l'action de faire défiler un contenu affiché à l'écran de façon infinie.

Nom du groupe	Statut du groupe	Dimension du groupe	Date de création du groupe	Date à laquelle j'ai rejoint le groupe
<i>la france en colere !!!!</i> (à l'origine nommé <i>les automobilistes en colere !!!</i> et administré par Éric Drouet et Priscillia Ludosky)	Privé	Nationale	15 octobre 2018. Groupe supprimé depuis.	16 janvier 2019
<i>Infos Blocages</i> (à l'origine nommé <i>Fly Rider infos blocage</i> , en référence au surnom de Maxime Nicolle, son créateur)	Public	Nationale	31 octobre 2018	16 janvier 2019
✳️ <i>Gilet Jaune</i> ✳️	Public	Nationale	Inconnue. Groupe supprimé depuis.	16 janvier 2019
<i>La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression)</i>	Privé	Nationale	12 décembre 2018	19 avril 2019
<i>Carte des rassemblements</i> (à l'origine nommé <i>La France en colère - Carte des rassemblements</i>)	Public	Nationale	26 octobre 2018	5 août 2020
<i>Le Réveil du Peuple</i> (qui a eu plusieurs noms dont <i>Le Peuple En Colère</i>)	Privé	Nationale	25 octobre 2018	8 août 2020
<i>SOS ONU OFFICIEL APPEL à Témoins</i> (à l'origine : <i>SOS ONU OFFICIEL Appel à Témoins Violences Policières GJ</i> ²⁵²)	Privé	Spécifique : répression policière	11 mars 2019	8 avril 2019
<i>Collectif des Robes Noires, pour la Défense des Citoyens En Colère</i> (à l'origine nommé <i>Robes Noires et Gilets Jaunes</i>)	Public	Spécifique : répression policière	10 décembre 2018	18 avril 2019
<i>Les Gilets Jaunes de Montreuil</i>	Public	Locale	10 décembre 2018	16 janvier 2019

Tableau 1 Groupes Gilets jaunes étudiés

²⁵² « GJ » est l'abréviation de Gilets jaunes.

Ces publications et commentaires qui ont été collectés ont été publiés sur la période du 16 novembre 2018 au 28 février 2021, ce qui m'a permis d'observer trois périodes importantes en lien avec la question des violences policières :

- D'abord, la période allant du 17 novembre 2018 au 17 mars 2020, qui correspond à la période de temps pendant laquelle les Gilets jaunes se sont mobilisés. Le 17 novembre 2018 a signé l'acte 1 du mouvement, et le 17 mars 2020 en a signé, en quelque sorte, sa fin, puisque cette date est celle du premier jour de confinement national en raison du coronavirus.
- Ensuite, la période mai-juin 2020, qui correspond au moment où la question des violences policières a été mise à l'agenda médiatique par le prisme de la question du racisme au sein de l'institution policière, en raison de l'assassinat de Georges Floyd aux États-Unis et à l'apport de nouveaux éléments dans l'enquête concernant la mort d'Adama Traoré en France dans la cour d'une gendarmerie.
- Enfin, la période s'étalant de novembre 2020 à janvier 2021, qui correspond à la mobilisation contre « l'Article 24 » du projet de loi dite « Sécurité Globale » (puis article 18 de la loi « Confortant le respect des principes de la République ») visant à interdire la diffusion d'images permettant d'identifier les forces de l'ordre.

Étant donné que je souhaitais disposer des commentaires publiés en réaction aux publications, il y a eu un enjeu lié à la temporalité de la collecte : je devais parvenir à arbitrer entre attendre pour collecter un maximum de commentaires, ou bien collecter rapidement pour ne pas perdre des publications qui risquaient d'être supprimées. Ainsi, parmi les publications du corpus, certaines ont été collectées quelques minutes après leur publication, d'autres l'ont été plusieurs mois après. Il était effectivement difficile de définir une logique systématique pour réaliser cette collecte, car collecter une publication au moment de son apparition, c'était certes s'assurer de ne pas la voir disparaître, mais c'était aussi s'interdire d'en collecter les commentaires, ce qui signifie ne pas être en mesure d'étudier les interactions suscitées par les publications. D'un autre côté, chercher à collecter les publications un certain temps après avec ses commentaires, c'était prendre le risque soit de ne pas pouvoir collecter la publication – si celle-ci était supprimée du groupe Facebook –, soit de perdre un certain nombre de commentaires, supprimés eux aussi dans le temps pour diverses raisons.

Ces publications ainsi que leurs commentaires ont été sauvegardés dans différents formats. 124 fichiers ont été stockés dans le format webarchives, qui permet de sauvegarder localement, en l'état, une page web ouverte avec le navigateur Safari. 46 fichiers ont été stockés en PDF. L'avantage du format PDF sur le format webarchives est qu'il est possible de manipuler les fichiers à l'aide de logiciels d'édition pour surligner les textes afin d'aider à l'analyse. Son principal inconvénient est de prendre une place importante sur un disque dur (les publications qui ont reçu plusieurs milliers de commentaires occupent une place de plusieurs centaines de mégaoctets). Son autre inconvénient est de ne pas conserver la page d'origine exactement en l'état, ce qui peut parfois poser des problèmes car des éléments visuels se chevauchent et rendent illisibles certains textes.

Par ailleurs, en plus de ces 170 fichiers, 43 autres fichiers avaient été sauvegardés en format HTML au cours de la collecte, lorsque je travaillais avec un ordinateur qui ne disposait pas du navigateur Safari, nécessaire pour collecter dans le format webarchives. Cependant, ces fichiers se sont révélés devenir illisibles avec le temps et étaient devenus inexploitable au moment de l'analyse. 10 fichiers sauvegardés sous le format webarchives ont été mal sauvegardés et sont illisibles également. Ils ont donc, comme les fichiers HTML, été écarté du corpus.

Ce corpus a été enrichi de 392 captures d'écran effectuées sur la même période de temps. Les captures d'écran peuvent être considérées comme étant moins intéressantes que les autres fichiers récoltés, dans le sens où elles rendent compte plus partiellement des interactions qui ont eu lieu dans les groupes, mais elles contiennent toutefois certaines interactions, de nombreux arguments et de nombreux contenus iconiques associés aux discours tenus. Par ailleurs, si j'ai à certains moments pris des captures d'écran plutôt que réalisé la collecte comme décrit précédemment, c'est essentiellement pour trois raisons. La première est que j'avais parfois peu de temps : je consultais mon flux d'actualité dans mon quotidien, et je pouvais tomber sur une publication intéressante, mais je n'avais pas forcément la possibilité de m'attarder à développer manuellement tous les commentaires (qui n'apparaissent tous que si on les développe, sinon ils sont masqués par l'interface). Si je voulais quand même sauvegarder la publication, ou bien une petite série de commentaires, car cela me paraissait utile pour traiter mes questionnements, alors je réalisais une capture d'écran que je rangeais ensuite dans un dossier prévu à cet effet. La deuxième raison est que je pouvais aussi consulter mon flux d'actualité via mon smartphone, et je n'avais alors pas la possibilité de sauvegarder autrement ce qui apparaissait sous mes yeux. La troisième raison est liée à la deuxième : en doublon de l'acte de la capture d'écran, je « sauvegardais le lien » vers la

publication dans mes signets Facebook afin d’y revenir plus tard pour collecter plus complètement la publication. Cependant, parfois, les publications ainsi sauvegardées pouvaient être supprimées entre temps, et donc il ne me restait que la capture d’écran à intégrer à mon corpus.

Cette démarche ethnographique en ligne a été menée de façon non participante, c’est-à-dire que je ne suis jamais intervenu dans les discussions, je n’ai fait que les observer discrètement. Cette discrétion est un choix méthodologique qui vise à résoudre la difficulté liée au risque d’hostilité auquel j’aurais pu faire face. Si j’ai pu devenir membre de ces groupes Facebook de Gilets jaunes sans problème, il fallait réussir à y rester. J’ai donc préféré ne jamais énoncer ce que j’y faisais, ne jamais participer aux interactions en ligne, et ne jamais contacter qui que ce soit pour ne pas risquer de perdre mon accès au terrain. Cela implique que je n’ai pas cherché à avoir des entretiens avec des membres, des administrateurs ou des modérateurs de ces groupes Facebook, ce qui aurait été intéressant pour mieux saisir, par exemple, le fonctionnement de la modération dans ces espaces – toutefois, nous le verrons dans le chapitre 5, les textes produits permettent déjà d’avoir un grand nombre d’informations à ce sujet pour en tirer des analyses. Cela aurait donc pu apporter des connaissances supplémentaires, mais il y avait en contrepartie un risque important à ce que je ne puisse plus apporter aucune connaissance du tout en étant banni des groupes. Cela n’était pas un risque à prendre à la légère, car l’accès à des groupes Facebook peut être complexe. Par exemple, j’ai souhaité rejoindre un groupe Facebook de « Foulards rouges », qui est un groupe politique opposé aux Gilets jaunes ayant soutenu la majorité présidentielle, afin d’y saisir une autre facette des discours sur les violences policières, mais je n’ai jamais réussi à y être accepté.

4.2.2. Des méthodes numériques pour Twitter

Une ethnographie en ligne pour Twitter : saisir le sens de ce qu’il se passe

Sur Twitter, j’ai opéré en partie de manière similaire. Sur une période de temps identique, c’est-à-dire entre le 16 novembre 2018 et le 28 février 2021, j’ai collecté 407 captures d’écran contenant des tweets et des commentaires. Ces différents éléments ont été collectés dans une démarche ethnographique qui emprunte beaucoup plus à l’ethnographie du « flux » dont parle Christine Hine qu’à la démarche ethnographique en ligne telle qu’elle a été menée au sein des groupes Facebook de Gilets jaunes, où l’ancrage dans un espace délimité s’est fait de façon beaucoup plus prégnante. Sur Twitter, je ne me situais pas dans un espace aux frontières un minimum explicites et

immuables dans le temps, car la matérialité de cet espace est très différente. Je me suis abonné au fur-et-à-mesure à un certain nombre de comptes tweetant en lien avec la question des violences policières et/ou des Gilets jaunes (David Dufresne²⁵³, L'Observatoire des Violences Policières²⁵⁴, Désarmons-les!²⁵⁵, Cerveaux non disponibles²⁵⁶, La Vérité Pour Adama²⁵⁷, L'écho des Banlieues²⁵⁸, La Police Assassine²⁵⁹...). Cela m'a permis d'être confronté, sur ma page d'accueil où apparaît le flux de tweets, aux tweets publiés par les propriétaires de ces comptes, ainsi qu'à leurs retweets ou encore à leurs mentions « j'aime ». Ces différents éléments se sont retrouvés mêlés aux publications et aux activités des autres comptes que je suivais également, puisque j'étais abonné à ces comptes à partir de mon compte personnel, afin d'avoir une expérience la plus proche possible de celle qu'aurait un·e utilisateur·rice lambda de Twitter qui s'abonne à des comptes spécialisés sur des sujets divers, ou appartenant à leurs ami·es, leurs collègues, etc.

Ces captures d'écran ont également été réalisées à partir d'une autre méthode d'accès aux tweets. Sur Twitter, certains mots ou hashtags sont mis en avant dans la partie « Tendances » qui se situent à droite de l'écran et qui est, sur ordinateur, toujours visible, même lorsque l'on scrolle – ce qui n'est pas le cas sur smartphone. Ces mots ou hashtags sont mis en avant dans cet espace « Tendances » en fonction du niveau d'activité qui a lieu autour d'eux – plus cette activité est élevée sur un laps de temps court, plus il y a de chances pour un mot ou pour un hashtag d'être mis en avant. Comme l'explique la plateforme dans sa documentation technique, « *les tendances sont déterminées par un algorithme, et sont personnalisées par défaut selon vos abonnements, vos centres d'intérêt et votre localisation* », cela signifie qu'elles ne sont pas les mêmes pour tout le monde²⁶⁰.

Lorsque l'on clique sur l'un de ces mots ou hashtags, on a alors accès à une page qui donne à voir une grande sélection de tweets les mentionnant. On peut alors parcourir cet espace en scrollant.

²⁵³ Accès au profil Twitter : <https://twitter.com/davduf>.

²⁵⁴ Accès au profil Twitter : https://twitter.com/Obs_Violences.

²⁵⁵ Accès au profil Twitter : https://twitter.com/Desarmons_les.

²⁵⁶ Accès au profil Twitter : <https://twitter.com/CerveauxNon>.

²⁵⁷ Accès au profil Twitter : <https://twitter.com/laveritepradama>.

²⁵⁸ Accès au profil Twitter : <https://twitter.com/EchoBanlieues>.

²⁵⁹ Accès au profil Twitter : <https://twitter.com/CollectifUNPA>.

²⁶⁰ Le fonctionnement des tendances est décrit dans la documentation de Twitter. Accès : <https://help.twitter.com/fr/using-twitter/twitter-trending-faqs>.

Cet espace que peut observer l'ethnographe est évanescant, circonscrit par des signes, et fabriqué par un algorithme qui décide de mettre en avant ces signes afin d'attirer l'attention des utilisatrices de la plateforme sur eux. En soi, cet espace qui s'organise autour de signes – et non pas autour d'une communauté d'acteurs, comme c'est le cas avec les groupes Facebook – existe sans aucune limite de temps, tout en se recomposant sans cesse au fur-et-à-mesure que de nouveaux tweets contenant les mêmes mots ou hashtags sont publiés. On peut effectivement toujours y accéder, dans une démarche active, grâce à la barre de recherche de Twitter. Cependant, la nature de l'espace observé n'est alors pas la même, car on n'y accède pas de la même manière, en cliquant simplement sur un de ces signes – un « technomot », pour reprendre le vocabulaire de Marie-Anne Paveau (Paveau 2015) – qui donne à cet espace une visibilité qu'il n'aurait pas eu sinon.

Pendant le mouvement des Gilets jaunes, ce sont notamment les hashtags faisant référence aux différents actes de la mobilisation qui ont été propulsés en tendance. Les tweets mentionnant ces hashtags contenaient des informations sur le déroulé des manifestations des Gilets jaunes qu'il était pertinent de récolter. C'est pourquoi consulter ce qui était propulsé en tendances permettait donc de collecter un matériau empirique pertinent, en plus de ce qui apparaissait dans le flux de ma page d'accueil en fonction de mes abonnements.

L'ethnographie en ligne est-elle suffisante pour étudier Twitter ?

Étant donné les différences de matérialité entre Facebook et Twitter, il est apparu tôt dans cette thèse que la seule démarche ethnographique en ligne ne suffirait pas à réaliser ce travail. Si celle-ci peut suffire pour étudier les groupes Facebook de Gilets jaunes, cela n'est pas le cas pour étudier Twitter, où l'espace concret des interactions est plus difficilement saisissable. C'est pourquoi il a été décidé de mobiliser les potentialités offertes par une des API de Twitter²⁶¹ pour collecter de nombreuses données de façon automatisée autour de certains mots-clés ayant été repérés au début de l'ethnographie en ligne. La démarche ethnographique est donc ici loin d'être inutile. Au contraire même, car collecter des grands jeux de données ne sert pas à grand-chose si l'on n'est pas en mesure de les comprendre, et parce qu'une masse importante de données ne parle pas d'elle-

²⁶¹ Les API de Twitter permettent d'accéder, sous certaines réserves, aux informations publiques disponibles sur la plateforme pour les collecter à l'aide de programmes informatiques. Pour plus de détails, voir <https://help.twitter.com/fr/rules-and-policies/twitter-api>.

même. Or, la démarche ethnographique en ligne permet de s'imprégner du terrain pour être en mesure de produire ensuite des analyses.

Un premier programme informatique pour collecter des données finalement inexploitées

Fin décembre 2018, je me suis donc attelé à apprendre le langage Python, que je ne connaissais pas encore, afin de bricoler un programme informatique me permettant de collecter en *live*, en passant par une des API de Twitter, les tweets publiés contenant un certain nombre de mots-clés définis grâce à l'ethnographie en ligne menée (voir Annexe 1 et Annexe 2). Ce programme m'a permis de récolter 1 326 862 tweets entre le 11 et le 21 janvier 2019. Cependant, il y a eu des coupures lors de la récolte pour plusieurs raisons (bugs, pas d'ordinateur dédié à la collecte, coupure d'électricité dans mon appartement, ce qui m'a empêché d'être relié au réseau internet pendant plusieurs heures). La collecte n'a donc pas été réalisée de façon continue (voir Annexe 3 pour plus de détails).

Ce premier programme présentait différentes limites qui ont conduit à un faible potentiel d'exploitabilité des données récoltées. La première limite est que je ne récoltais pas les photos et les vidéos publiées. Effectivement, ce programme de collecte ne me permettait que de récolter les URL renvoyant vers ces images, mais pour pouvoir récupérer les images elles-mêmes, il aurait fallu intégrer dans le code une solution pour utiliser ces URL afin d'enregistrer localement et automatiquement les images, ce qui n'était pas le cas. Or, pour saisir les effets de sens des messages publiés et mis en circulation, l'analyse de la relation texte-image et l'analyse du contexte de publication sont nécessaires (Julliard 2016). Cela est particulièrement vrai sur Twitter où une part du sens de l'énoncé est délégué à l'image partagée avec le tweet en raison de la limite de caractères imposée par le RSN (Julliard 2015). Cela l'est d'autant plus dans le cadre de ce travail, en raison de l'important usage des images pour donner à voir les forces de l'ordre en action lors des manifestations.

Une autre limite est la méthode de stockage des tweets mobilisée. Dans l'urgence, je n'avais pas réfléchi à l'étape d'analyse, et je n'avais donc pensé une méthode de stockage permettant de rendre les données aisément exploitables. Je n'étais que dans une démarche d'*archivage* assez basique. Mes tweets ont effectivement été stockés les uns à la suite des autres dans un même fichier texte, ce qui n'était pas idéal.

Une troisième limite est technique : avec la méthode de collecte et de stockage simple utilisée (en fichiers .txt), lorsque des bugs survenaient, je ne parvenais pas à relancer le dispositif de collecte pour continuer à nourrir une même base de données. Les nouveaux tweets collectés s’inscrivaient dans un nouveau fichier .txt. Or, la connexion à Twitter étant instable, les bugs étaient nombreux et le nombre de fichiers où s’inscrivaient les tweets se multipliait en conséquence.

Enfin, en continuant d’explorer Twitter, je me suis rendu compte que d’autres mots-clés étaient importants pour réaliser une collecte plus exhaustive, et notamment une collecte attentive à la pluralité des opinions exprimées sur la plateforme au sujet des violences policières. Effectivement, les premiers mots-clés étaient emprunts d’une dimension critique pouvant potentiellement invisibiliser des discours tenus au sujet des violences policières par des acteurs mobilisant un autre vocabulaire, moins critique envers les forces de l’ordre, et plus critique envers les manifestants. C’est pourquoi il est apparu comme étant intéressant d’enrichir les mots-clés mobilisés pour la collecte avec des mots-clés ayant traits aux violences manifestantes, aux actions policières, aux manifestations, mais aussi d’enrichir les mots-clés de dimension critiques qui étaient incomplets, avec du vocabulaire renvoyant aux blessures, ou encore des slogans critiques des forces de l’ordre chantés en manifestation.

J’ai donc préféré mobiliser dans un second temps un autre programme permettant de palier à ces limites, et écarter de l’étude ces premières données récoltées afin de ne pas avoir un déséquilibre entre un jeu de données contenant des images, et un autre n’en contenant pas. Cette phase ayant eu lieu entre le 11 et le 21 janvier 2019 doit ainsi être considérée comme étant une phase test ayant permis de mieux conceptualiser l’appareillage méthodologique à réellement mettre en place.

Mobilisation d’un second programme informatique : TOAST²⁶²

La fin de cette première phase de collecte et la nécessité de réaliser une seconde version du programme de collecte coïncidaient avec le déroulement d’un séminaire à l’Université de Technologie de Compiègne du 21 au 25 janvier 2019, coorganisé par Virginie Julliard, Clément Mabi et Thomas Bottini. Lors de ce séminaire, j’ai rencontré Thomas Bottini, ingénieur d’études CNRS à l’IReMus, qui avait déjà réalisé un outil très complet de captation de tweets nommé

²⁶² Accès : <https://github.com/Amleth/TOAST-outils-pour-l-analyse-semiotique-de-Twitter>.

« TOAST » (Bottini et Julliard 2017). TOAST permet notamment de reconstruire le « *contexte sémiotique et social dans lequel les tweets s'inscrivent* » (ibid., 49) afin de réaliser l'« *enrichissement du "proto-corpus"* » (ibid., 53) nécessaire « *à l'appréhension du contexte plus général d'écriture et de lecture des tweets* » (ibid., 53) et à « *l'analyse des effets de sens* » (ibid., 56).

Lors du séminaire susmentionné, nous avons échangé en vue de la réalisation d'une seconde version de cet outil qui me permettrait de l'utiliser pour mon propre travail de collecte. La mise à jour devait notamment prendre en compte le passage de 140 à 280 caractères comme limite de la taille maximale d'un tweet, ainsi que la collecte et le stockage en local des vidéos en plus des photos.

La stratégie de collecte repose également sur la définition de mots-clés faisant référence à la problématique de recherche mise en place (voir Tableau 2²⁶³).

Professions	Actions	Armes, matériel	Blessures	Violences policières	Manifestation	Slogans
Forces de l'ordre, CRS, bac, voltigeurs	Interpeler, gazer, taser, matraquer, tabasser	Gli-f4, grenades, lacrymogènes, flash-ball, lanceur de balles de défense, caméra-piéton	Mutilation, éborgné, perdre sa main	Violences policières, répression policière, agression policière, pression policière, bavure, autoritaire, excès sécurité, désescalade	Manifestation, casseur, black bloc	Lapolicetue, nioublinipardon, pasdejusticepasdepaix

Tableau 2 Mots-clés utilisés pour capter les tweets publiés en temps réel et constituer le proto-corpus

J'ai testé ce programme dans un premier temps entre le 23 janvier et le 24 janvier 2019 pour vérifier son fonctionnement. Cela m'a permis de récolter 5 882 tweets, mais sans les images, à cause d'une erreur de ma part dans la démarche de stockage. Cette phase test de l'utilisation de TOAST a donc été exclue du corpus final pour l'analyse. J'ai ensuite lancé la collecte qui allait me permettre de constituer un corpus de données analysables.

Cette collecte m'a permis d'obtenir 1 500 976 tweets et 31 698 images uniques (photos, vidéos, schémas, etc.) partagées 446 824 fois entre le 26 janvier 2019 et le 19 mars 2019. Cette captation a

²⁶³ Ce tableau rend compte des formes canoniques des mots et expressions qui ont été réellement mobilisés pour réaliser la collecte, ce qui permet de simplifier la lecture du tableau. L'ensemble des mots-clés mobilisés est détaillé en Annexe 4.

été entrecoupée de moment sans collecte à cause de bugs ou d'indisponibilité matérielle (le détail des moments de collecte est en Annexe 5).

Par ailleurs, un moment de collecte a été enrichi de quelques mots-clés supplémentaires, il s'agit de la collecte ayant eu lieu entre le 4 mars et le 11 mars 2019. Le 2 mars 2019, deux jeunes de 17 et 19 ans, Adam Soli et Fathi Karakus, ont été tués en scooter dans une course poursuite avec la police dans le quartier du Mistral à Grenoble. Suite à cela, une semaine d'émeutes s'est déroulée. Je me suis alors demandé dans quelle mesure ces événements survenus à Grenoble allaient pouvoir entrer en résonance avec la répression policière des Gilets jaunes qui se déroulait depuis trois à quatre mois. C'est pourquoi j'ai souhaité collecter des éléments à ce sujet afin d'être en mesure d'analyser la manière dont les discours autour de ces différents événements pouvaient s'articuler. Les mots-clés ajoutés lors de cette collecte sont les suivants : grenoble, emeute, émeute, mistral, scooter.

Ces 1 500 976 tweets collectés ont été stockés dans deux espaces à part. Les textes et les métadonnées des tweets ont été stockés dans une base de données MongoDB, puis ont été exportés en format JSON. Les images, de leur côté, ont été téléchargées à part afin de ne pas télécharger trop de données d'un coup et risquer de perdre la connexion avec le réseau internet. Cela signifie que les images étaient téléchargées une fois la collecte des textes et des métadonnées réalisées. En conséquence, certaines images peuvent ne pas avoir été téléchargées si elles ont été supprimées de la plateforme entre temps. Les images récoltées ont été stockées dans des bases de données SQL. La correspondance entre ces deux bases de données était réalisable car chaque tweet et son/ses image(s) sont associés à un même identifiant unique. La Figure 8 ci-dessous rend compte de ce à quoi ressemble la manière dont sont stockés les textes et les métadonnées des tweets (à gauche de la figure) et de ce à quoi ressemble la manière dont sont stockées les images collectées (à droite de la figure). Les éléments encadrés en rouge renvoient aux valeurs qui permettent de mettre en correspondance ces deux éléments.


```

    "_id": {
      "oid": "5c5ee2b25096115d99ba0b2"
    },
    "raw": {
      "created_at": "Sat Feb 09 14:24:45 +0000 2019",
      "id": {
        "numberLong": "1094240691486633984"
      },
      "id_str": "1094240691486633984",
      "text": "T @julienbayou: #Paris Un homme aurait eu la main attachée par une grenade
      GLI F4. \nCe n'est plus possible que les manifestations conduise.",
      "source": "\u003ca href='\"http://twitter.com/#/download/ipad\"'
      rel='\"nofollow\"'\u003eTwitter for iPad\u003c/a\u003e",
      "truncated": false,
      "in_reply_to_status_id": null,
      "in_reply_to_status_id_str": null,
      "in_reply_to_user_id": null,
      "in_reply_to_user_id_str": null,
      "in_reply_to_screen_name": null,
      "user": {
        "id": 100290102,
        "id_str": "100290102",
        "name": "Isabelle",
        "screen_name": "kaynAd",
        "location": null,
        "url": null,
        "description": null,
        "translator_type": "none",
        "protected": false,
        "verified": false,
        "followers_count": 1444,
        "friends_count": 5804,
        "listed_count": 184,
        "favourites_count": 23625,
        "statuses_count": 16718,
        "created_at": "Tue Dec 29 18:37:11 +0000 2009",
        "utc_offset": null,
        "time_zone": null,
        "geo_enabled": false,
        "lang": "fr",
        "contributors_enabled": false,
        "is_translator": false,
        "profile_background_color": "352726",
        "profile_background_image_url": "http://abs.twimg.com/images/themes/
        bg.gif",
        "profile_background_image_url_https": "https://abs.twimg.com/images/themes/
        theme5/bg.gif",
        "profile_background_tile": false,
        "profile_link_color": "002055",
        "profile_sidebar_border_color": "829D5E",
        "profile_sidebar_fill_color": "99CC33",
        "profile_text_color": "3E4415",
        "profile_use_background_image": true,
        "profile_image_url": "http://pbs.twimg.com/profile_images/
        1002453436695220224/PSDvPAsB_normal.jpg",
        "profile_image_url_https": "https://pbs.twimg.com/profile_images/
        1002453436695220224/PSDvPAsB_normal.jpg",
        "profile_banner_url": "https://pbs.twimg.com/profile_banners/
        100290102/1414497226",
        "default_profile": false,
        "default_profile_image": false,
        "following": null,
        "follow_request_sent": null,
        "notifications": null
      }
    }
  },

```

error	extension	sha1	tweet_id	type	url
Filtere	Filtere	Filtere	Filtere	Filtere	Filtere
-1	jpg	271066b58710...	108908960737...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	008f5a9f72dea...	108908960934...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	423d63bad4b1...	108908962531...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	b45168325151...	108908962531...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	3e81c7e59100...	108908964667...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	271066b58710...	108908964738...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	271066b58710...	108908964760...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	008f5a9f72dea...	108908969108...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	3e81c7e59100...	108908972877...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	8a54e1e8f1fa6...	108908973131...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	ce1deacb937d6...	108908973131...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	271066b58710...	108908973171...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	3ad7c9246406...	108908973658...	p	http://pbs.twimg...
-1	mp4	9a06b7a63070...	108908974432...	v	https://video.t...
-1	jpg	6a9aa110a3fec...	108908975136...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	95e96becafdd1...	108908975136...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	2b9b1a3c7033...	108908975136...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	65cec7992ff4b...	108908975136...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	19d8c27d2255...	108908975648...	p	http://pbs.twimg...
-1	mp4	7ea15edc01810...	108908975958...	v	https://video.t...
-1	jpg	3b7eba3f226dff...	108908979537...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	d0f0a2f08ae0b...	108908979537...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	423d63bad4b1...	108908979564...	p	http://pbs.twimg...
-1	jpg	b45168325151...	108908979564...	p	http://pbs.twimg...

Figure 8 Aperçu des bases de données où sont stockés les tweets et les images

Une fois les tweets et les images collectés, s’est posée la question de comment s’y prendre pour rendre analysable cet ensemble ? Comment observer très concrètement la masse de données collectée ? Pour y parvenir, il est apparu nécessaire de réduire un minimum cette masse, d’en faire une synthèse. J’ai donc interrogé ces fichiers à l’aide de programmes en langage Python, que j’ai codés, afin de parcourir les données et procéder à des extractions.

Concrètement, TOAST m’a permis de constituer un ensemble important qu’il convient désormais de nommer un « proto-corpus » contenant tous les tweets collectés et la plupart des images partagées. Puis, pour l’explorer, j’ai réduit ce proto-corpus pour constituer un corpus analysable quali-quantitativement (Venturini, Cardon, et Cointet 2014). Ce choix mérite d’être justifié. Il s’inspire de la démarche de sémiologie interprétative quali-quantitative de Dario Compagno, qui estime qu’« avec les instruments technologiques actuels, il n’y a plus d’opposition entre méthodes qualitatives et quantitatives, mais continuité et complémentarité » (Compagno 2017, 55). Il invite ainsi à coupler des analyses sémiotiques (quali) et statistiques (quanti) pour observer des données numériques, ce qui implique d’opérer un changement d’échelle en « zoomant » à l’intérieur de grands corpus de données pour les analyser qualitativement. Cela renvoie également à la proposition de Jean-Philippe Cointet et de Sylvain Parasio d’analyser qualitativement et quantitativement un même

corpus (Cointet et Parasie 2018). Virginie Julliard soutient une telle démarche pour l'analyse de controverses sur Twitter en défendant « *l'intérêt d'articuler caractérisation quantitative du corpus et analyse qualitative en contexte d'un corpus restreint de tweets* » (Julliard 2015, 299).

La réflexion sur la nécessité d'articuler les dimensions qualitatives et quantitatives dans les recherches réalisées en contexte numérique vient prolonger les travaux initiés par Richard Rogers (Rogers 2013) sur les *digital methods*. Pour Franck Rebillard, le traitement informatique de données numériques issues du web ne permettrait de produire des analyses que trop partielles : pas d'analyses qualitatives, analyses quantitatives trop limitées, impossibilité d'interpréter des données de façon automatisée, inférences de pratiques sociales trop exagérées (Rebillard 2011). C'est pourquoi il insiste sur la nécessité à ne pas se laisser remplacer par la machine mais à imaginer des couplages entre les chercheur·euses et les outils informatiques afin de compléter les analyses quantitatives par des analyses de corpus qualitatives et sémiopragmatiques, c'est-à-dire qui s'intéressent aux « *modes d'énonciation éditoriale, relations texte-image, représentations du lecteur, registres discursifs* ». C'est également ce qu'expliquent Thomas Bottini et Virginie Julliard (2017, 48-49) en affirmant qu'il ne faut pas déléguer au seul dispositif informatique automatisé le pouvoir d'exploration de corpus contenant un nombre important de données :

En cela qu'elle se caractérise par la volonté d'être au plus près des signes et de l'expérience des lecteurs et lectrices, spectateurs et spectatrices ou internautes, l'analyse sémiotique ne peut s'appuyer uniquement sur des résultats produits par un calcul ou sur des données disjointes de leur contexte de production qui se prêtent à des analyses automatiques [...]. A la lumière des enjeux épistémologiques d'une informatisation de l'analyse sémiotique, il apparaît que le couplage optimal entre le dispositif technique et le chercheur ou la chercheuse relève d'une suppléance, et non d'une substitution (Gapenne, Lenay et Boullier, 2001). Il n'est pas question de produire des analyses, fussent-elles partielles, à la place du chercheur ou de la chercheuse, mais d'assister celui-ci ou celle-ci dans son exploration des inscriptions.

Ainsi, il est intéressant d'articuler ces différentes méthodes pour dépasser l'aporie des seules méthodes quantitatives en contexte numérique, par exemple en couplant une analyse de graphes – qui peut « *renseigne[r] sur la structure des relations que les internautes nouent entre eux* » – à une analyse du contenu des échanges – par exemple avec un « *traitement lexicométrique des messages en circulation en intégrant la temporalité de leur production et de leur diffusion* » (Smyrnaio et Ratinaud 2013, 123). D'autres proposent, à l'image de Dario Compagno ou de Virginie Julliard de réduire la taille des corpus observés, en sélectionnant et en prélevant certains éléments à analyser en profondeur et en faisant

référence au contexte social et politique dans lequel se déroule les interactions observées (Gerbaudo 2016).

J'ai donc opéré plusieurs « zooms » pour réduire la taille du proto-corpus collecté et le rendre analysable quali-quantitativement. Concrètement, cela m'a permis de construire trois corpus à partir de trois extractions de tweets et d'images (voir Tableau 3).

Le premier corpus rend compte du paysage global des communautés d'acteurs qui mobilisent des images sur Twitter pour produire des discours à propos des forces de l'ordre. Il est constitué des comptes qui publient des images et de ceux qui les retweetent. Parmi les 446 824 images, 413 829 correspondent à ce critère de sélection. Je me suis inspiré de la méthodologie employée par Pierre Ratinaud et ses collègues (2019), et j'ai utilisé le logiciel libre Gephi afin de visualiser et définir des communautés en fonction de l'intensité des interactions autour des images, et de spatialiser les comptes en fonction de cette intensité. J'ai ensuite supprimé le bruit en évacuant du corpus les tweets hors sujet captés par les mots-clés définis, ainsi que les communautés les moins actives. Cela m'a permis d'obtenir un premier corpus constitué de 72 366 comptes et 301 655 tweets qui ont partagé des images sur la période de temps étudiée.

Pour construire le deuxième corpus, qui permet d'appréhender les représentations qui circulent le plus, j'ai extrait l'ensemble des tweets mobilisant des images partagées au moins 500 fois. L'analyse s'est ainsi concentrée sur un ensemble de 89 images différentes répondant à ce critère, et mobilisées dans 89 305 tweets au total.

Cependant, ce deuxième corpus était trop partiel pour étudier la construction du sens au sein d'un dispositif numérique où coexistent des « *processus de production et d'interprétation de l'actualité [qui] sont diffus et corrélés car ils se réalisent quasiment en même temps* » (Rieder et Smyrniaios 2012, 136), et où l'information décodée par les internautes peut être recodée en étant remise en circulation avec un nouveau texte, ce qui contribue à attribuer un nouveau sens au contenu qui circule (Bastard 2019). Prenant acte de cette caractéristique du dispositif, j'ai construit un troisième corpus pour étudier

les citations²⁶⁴ qui sont faites des images contenues dans le deuxième corpus – celles partagées au moins 500 fois. Ce corpus contient 35 750 citations de tweets et de retweets de ces citations.

Cet appareillage méthodologique permet ainsi de prolonger le travail d'« *investigation des images circulant sur Twitter* » entrepris par Thomas Bottini et Virginie Julliard. Cette entrée par la question de la visibilité des représentations produites à partir d'images permet d'approcher qualitativement d'importants corpus, comme Pierre Ratinaud et ses collègues (2019) invitent à le faire.

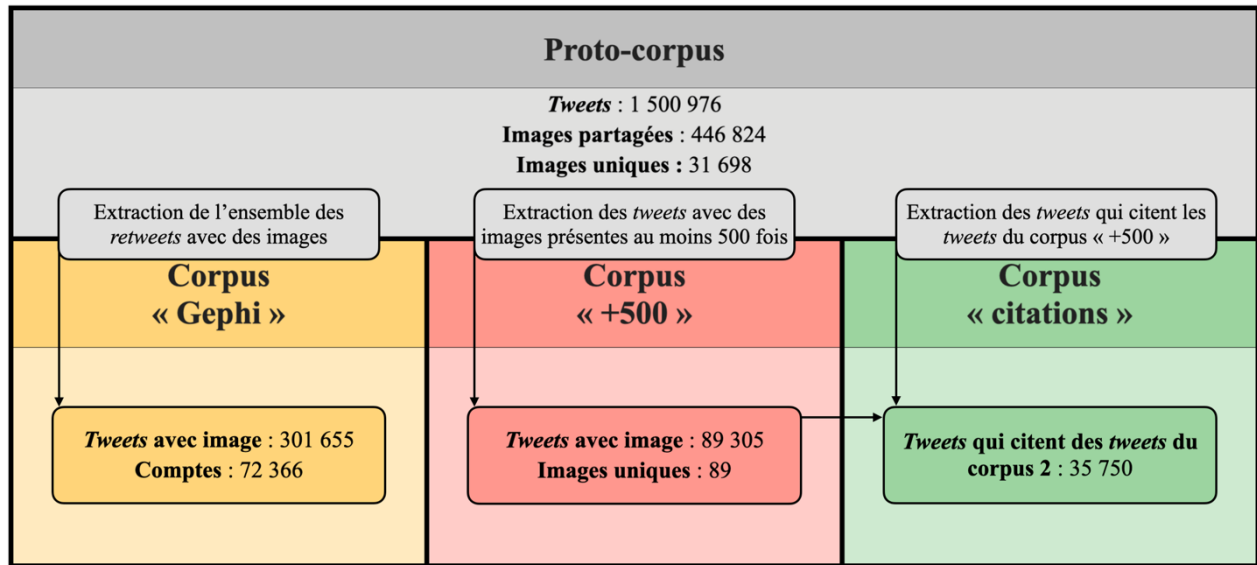


Tableau 3 Synthèse des extractions pour la constitution des trois corpus

Mobilisation du programme Twint pour analyser l'affaire Geneviève Legay²⁶⁵

J'ai en plus de cela récolté un autre corpus de données, à l'aide d'un autre outil, concernant spécifiquement l'affaire Geneviève Legay, qui a été l'un des moments importants lors duquel la question des violences policières a été posée pendant le mouvement des Gilets jaunes. Le 23 mars 2019, Geneviève Legay, retraitée âgée de 73 ans, militante auprès de l'organisation Attac, a été grièvement blessée à la tête lors d'une manifestation Gilets jaunes interdite à Nice. Rapidement, plusieurs interprétations de l'événement ont été opposées. Pour certaines, cette blessure était une

²⁶⁴ Concrètement, citer, sur Twitter, consiste en la republication d'un tweet avec l'ajout d'un nouveau texte en sus du texte initial.

²⁶⁵ Nous avons publié, avec Clément Mabi, un article au sujet de cette affaire. Voir Bouté et Mabi 2020.

nouvelle bavure policière, dans un contexte où la stratégie de maintien de l'ordre face au mouvement social en cours était vivement contestée²⁶⁶. Pour d'autres, Geneviève Legay se serait blessée « toute seule » et n'aurait tout simplement pas dû se trouver sur place. Dans les jours et les semaines qui ont suivi, le débat a régulièrement été alimenté par les prises de position d'acteurs publics. Dès le 25 mars, *Nice-Matin* a rapporté les propos du chef de l'État, Emmanuel Macron, pour qui Geneviève Legay « n'a pas été en contact avec les forces de l'ordre²⁶⁷ ». Le même jour, le procureur de la République de Nice a écarté lui aussi toute possibilité de « contact avec un agent de sécurité²⁶⁸ » et a ainsi tenté de clôturer l'affaire. Pourtant, le 29 mars, ce dernier est revenu sur sa déclaration initiale en affirmant que « contrairement à ce qui pouvait être interprété des premières images, il y a eu un contact direct entre un membre des forces de l'ordre et Mme Legay²⁶⁹ ». Le 31 mars, le policier concerné, qui s'était reconnu sur les images de vidéosurveillance au moment de la charge policière, a admis avoir poussé la militante²⁷⁰.

Rapidement, l'affaire autour de la responsabilité policière dans la chute de la militante est devenue « triadique » (Lemieux 2007), chaque camp ayant tenté d'enrôler l'opinion publique afin de convaincre du bien-fondé de sa lecture de l'événement. Dans cette bataille interprétative, les images et les vidéos ont joué un rôle décisif. Sur les RSN, les internautes ont mobilisé des contenus issus des médias traditionnels pour appuyer leur propos, reconstruire le déroulé des faits et attribuer d'éventuelles responsabilités.

²⁶⁶ Collectif. 01/05/2019. « TRIBUNE. "Nous assistons à une volonté délibérée de nous empêcher de travailler" : plus de 300 journalistes dénoncent les violences policières ». *Franceinfo*. Accès : https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/tribune-nous-assistons-a-une-volonte-deliberee-de-nous-empêcher-de-travailler-plus-de-300-journalistes-denoncent-les-violences-policières_3416561.html

²⁶⁷ Carreaux, Denis. 25/03/2019. « Chine, bouchons, militante blessée, hôtel de police à Nice... Emmanuel Macron se confie en exclusivité à Nice-Matin ». *Nice-Matin*. Accès : <https://www.nicematin.com/vie-locale/chine-bouchons-militante-blessee-hotel-de-police-a-nice-emmanuel-macron-se-confie-en-exclusivite-a-nice-matin-308526>.

²⁶⁸ 25/03/2019. « "Aucun contact" entre la manifestante blessée à Nice et un policier ». *Europe1*. Accès : <https://www.europe1.fr/societe/aucun-contact-entre-la-manifestante-blessee-a-nice-et-un-policier-3880346>.

²⁶⁹ 29/03/2019. « Nice : la manifestante a bien été poussée par un policier ». *Franceinfo*. Accès : https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/armee-et-securite/nice-la-manifestante-a-bien-ete-poussee-par-un-policier_3256503.html.

²⁷⁰ 31/03/2019. « Le policier qui a poussé Geneviève Legay exprime ses "sincères regrets" ». *Le Parisien*. Accès : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/le-policier-qui-a-pousse-genevieve-legay-exprime-ses-sinceres-regrets-31-03-2019-8043348.php>.

À l'aide du programme de *scrapping* Twint, 10 329 tweets contenant la mention « Legay », publiés entre le 23 mars et le 24 avril 2019 ont été récoltés et stockés en format CSV. En analysant qualitativement ce corpus, il a été possible de réinscrire les tweets dans leur contexte d'énonciation initial, souvent des interactions, et ainsi suivre avec précision les discours tenus par les *twittos*. Sur les 10 329 tweets étudiés, 7 201 contiennent des URL, dont 3 667 qui renvoient vers des articles de presse, des extraits télés ou radios. 978 tweets contiennent de leur côté des photos, et 176 des vidéos.

4.2.3. Synthèse de l'ensemble du matériau collecté en fonction des méthodes

En définitive, le tableau ci-dessous (Tableau 4) rend compte de tout le matériau qui a été collecté et sur lequel se base le travail d'analyse présenté dans les chapitres suivants de cette thèse. L'analyse se base à la fois sur ce matériau, mais aussi sur toute l'expérience accumulée de par ma propre pratique des RSN pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Espace numérique observé	Facebook		Twitter		
	Ethnographie en ligne		Ethnographie en ligne	Méthodes numériques	
				TOAST	TWINT
Matériau collecté	170 PDF et webarchives	392 captures d'écran	407 captures d'écran	1 500 976 tweets stockés en JSON et 31 698 images stockées localement dans le dossier d'un disque dur et dans une base de données SQL + Extractions dans trois corpus (Gephi, +500, citations)	10 329 tweets stockés dans un fichier CSV

Tableau 4 Synthèse des collectes réalisées

Chapitre 5

La thématization de la conflictualité avec les forces de l'ordre dans les groupes Facebook de Gilets jaunes

« Il faut confronter les idées vagues avec des images claires »

Jean-Luc Godard, 1967, *La Chinoise*

Les différents groupes Facebook de Gilets jaunes, d'abord utiles à la mobilisation pour son organisation et sa coordination autant à l'échelle locale que nationale, sont vite devenus l'un des espaces d'auto-médiatisation du mouvement, dans le sens où les participant·es y ont partagé de nombreux témoignages entre eux, ont construit leurs identités, leurs revendications, etc.²⁷¹ Petit à petit, ces espaces numériques ont été investis par de nombreuses personnes qui ont partagé et ont discuté leur expérience de la confrontation avec les forces de l'ordre lors des différents actes du mouvement. Dans les groupes Facebook, cette confrontation a donc été thématisée : en la mettant en récit pour chercher à la rendre visible, les Gilets jaunes ont donné un sens à leur expérience. Cette mise en récit et cette construction du sens se sont largement appuyées sur le partage de nombreuses images, à partir desquelles des témoignages, des critiques, des revendications, etc. ont été formulés.

²⁷¹ Comme indiqué dans le chapitre 4, les images les plus violentes se trouvent en annexe. Lorsque c'est le cas, j'indique le numéro de figure de l'image, son numéro d'annexe, ainsi qu'un symbole « ⚠ ». Sinon, les images sont données à voir au fil du texte et seul leur numéro de figure est indiqué. De plus, pour alléger la lecture, lorsque je rends compte d'échanges de façon suffisamment complète, les fils de discussion qui leur sont associés et sur lesquels j'appuie mon propos sont également placés en annexe. Si vous lisez cette thèse dans son format numérique, vous pouvez cliquer sur les numéros de figures qui vous renverront directement là où se trouvent les images.

Dans un premier temps, je montrerai donc que les images ont été pour les Gilets jaunes un matériau central à partir duquel ils ont construit, partagé et mis en récit leur expérience de la confrontation avec les forces de l'ordre.

Dans un deuxième temps, j'exposerai que la mise en récit de la répression du mouvement est structurée par une certaine grammaire, c'est-à-dire par un ensemble d'images qui renvoient à des objets récurrents (blessures, armes, visages d'agents, etc.) – des motifs iconiques, en somme. Ces récurrences peuvent être considérés comme étant des iconographies, c'est-à-dire des ensembles d'éléments graphiques qui représentent un même thème. J'insisterai ainsi sur la dimension plurielle de la thématization entreprise en raison de la multiplication de ces iconographies. J'insisterai également sur la dimension plurielle de la thématization entreprise à partir d'une même iconographie.

Dans un troisième temps, on verra qu'il existe, dans les groupes Facebook, des débats au sujet du sens à attribuer à l'expérience vécue : les Gilets jaunes ont multiplié les voies de thématization, de façon parfois contradictoire, sans jamais totalement s'accorder sur le sens exact à y donner. Ces désaccords ont pu avoir lieu au sein de l'espace de commentaires des publications, ou bien par publications interposées. Je montrerai notamment que les désaccords les plus importants existent lorsque des montées en généralité sont réalisées, c'est-à-dire lorsqu'il ne s'agit plus seulement de raconter la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre, mais lorsqu'il s'agit de produire une critique plus générale des pratiques de maintien de l'ordre qui concernent d'autres situations conflictuelles.

Enfin, je montrerai que l'activité de thématization critique entreprise est favorisée par certaines formes de circulation des contenus autorisées par la plateforme, mais aussi parce que cette circulation reste limitée et ne permet pas, en tant que telle, de donner de la visibilité extra-communautaire à la thématization réalisée. Pour ce deuxième point, cela signifie que je montrerai que la restriction de circulation des contenus auprès d'autres publics que les Gilets jaunes est propice à la thématization de la répression policière en tant que problème.

5.1. Quel est le statut des images étudiées ?

5.1.1. Les images : un matériau central dans la documentation et la visibilisation d'une lecture alternative de la répression du mouvement

Pour les Gilets jaunes, les images jouent un rôle central dans la documentation de la répression policière vécue sur le terrain des manifestations. Les membres des groupes Facebook estiment effectivement que celles-ci sont nécessaires pour pouvoir témoigner de l'illégalité de l'action des forces de l'ordre. Il s'agit ainsi d'inciter les participant·es à filmer lors des manifestations, comme en rend compte par exemple une publication de Maxime Nicolle qui demande à « *filme[r] en demandant le RIO²⁷²* », afin de signaler à l'IGPN les agent·es qui refusent de le donner. Un groupe Facebook intitulé « SOS ONU OFFICIEL Appel à Témoins » a par ailleurs été spécialement créé dans le but de recueillir les témoignages de la répression afin de les transmettre à l'ONU²⁷³ : « *nous concentrons les vidéos, témoignages, photos (datés) des violences policières sur les derniers actes. [...] Ces violences ne peuvent restée impunis, notre état n'a pas eu de considérations pour les blessés, grâce à vous cela sera mit à la lumière international et transmis à l'onu* ». Nous le verrons dans ce chapitre, les groupes Facebook de Gilets jaunes sont en conséquence des espaces où de nombreuses images liées à la répression de la mobilisation ont été publiées et ont circulé, celles-ci permettant d'attester de la véracité des témoignages écrits : « *Les forces de l'ordre ont tabassé des manifestants en mode pacifique à la manif des ambulanciers !!! Une ambulance à été saccagée par eux et un type qui filmaït a été poussé à terre !!!! J'ai publié la vidéo sur le groupe* » (voir Figure 73, Annexe 6)

Ce rôle documentaire des images se perçoit également dans l'activité de recherche qu'entreprennent certains membres des groupes, au sein desquels on fait appel au collectif pour trouver certaines images, qui permettraient de documenter des situations précises de violences policières. Plusieurs publications en témoignent : « *Je suis la petite amie du jeune qui s'est fait arraché la main. Pouvez-vous m'envoyer par messenger toutes les preuves possibles, les témoignages, vos noms et mail pour avoir*

²⁷² Le RIO est le Référentiel des Identités et de l'Organisation. Il s'agit du matricule permettant d'identifier les individuellement les agent·es des forces de l'ordre.

²⁷³ La véracité du travail réalisé par ces Gilets jaunes a toutefois été remise en cause par certains, pour qui le groupe ne serait en réalité pas en lien avec l'ONU.

un maximum d'informations » ; « *est-ce que quelqu'un aurait vidéo, photos ou témoignages du véhicule [des forces de l'ordre] qui a foncé sur les manifestants le 1^{er} mai à Montpellier ?* », « *HELP pour TOULOUSE RECHERCHE DE PREUVES VIDÉO et/ou PHOTO et/ou TÉMOIGNAGES pour 2 personnes* ». Une autre publication présente dans le corpus est celle d'une personne qui cherche à retrouver son caméscope avec lequel elle a « *filmé beaucoup d'événements ce samedi* », perdu suite à son interpellation. Elle espère, en récupérant notamment sa carte mémoire, « *reconnaître certains policiers* » qui l'ont arrêtée. Une autre publication encore, où des photos de cartes mémoires brisées et de caméras non fonctionnelles sont partagées, est un appel lancé « *à ceux qui connaissent des professionnels sur la question de réparation de [cartes mémoires]* », afin de pouvoir y récupérer des « *images très importantes qui pourraient innocenter plusieurs manifestants et révéler des affaires de bavures policières !* » (voir Figure 74, Annexe 6).

Pour les Gilets jaunes, il y a également un enjeu à rendre visible ces images, et donc à les « *partager pour que tout le monde voit [les] gestes inacceptables* » des CRS, dont la « *violence gratuite* » est considérée « *inadmissible* » et « *écœurant[e]* ». Pour certains membres, l'enjeu va même au-delà de la visibilité pour la visibilité : il ne s'agit pas seulement de « *[partager des images] pour témoigner de la violence de la riposte du peteux gouvernement* » mais pour que « *peut-être les CRS sous ses armures se reconnaîtront et prendront le recul nécessaire pour se dire qu'ils sont avant tout des hommes* » et qu'en conséquence, ils finiraient peut-être par désobéir aux ordres (voir Figure 75, Annexe 6).

Ce travail de documentation de la répression par les Gilets jaunes dans leurs groupes Facebook est conséquent de leur méfiance à l'égard des médias traditionnels. Ainsi, on peut considérer que les images partagées sont des contre-images, dans le sens où, pour les Gilets jaunes, il s'agit de les publier en ligne pour produire une lecture des événements alternative à celle proposée par les médias traditionnels. Les groupes Facebook étudiés accueillent effectivement des publications qui témoignent de cette méfiance : « *n'écoutez pas les médias* », alerte Éric Drouet dans le groupe Facebook qu'il administre. « *Les médias mentent. Il est temps d'apporter nos témoignages pour que justice et vérité soit rétablis* », témoigne un autre Gilet jaune dans une vidéo publiée le 3 mai 2019. « *Marre des médias ? Partagez sur vos murs perso et ainsi la France entière verra ce qu'il se passe* », demande un troisième le même jour (voir Figure 76, Annexe 6).

Enfin, l'enjeu de l'existence des images pour documenter la répression policière se retrouve également sur le terrain des manifestations, où les agents des forces de l'ordre peuvent refuser d'être filmés afin de ne pas être identifiables. Les Gilets jaunes rendent compte dans leurs groupes

Facebook de la difficulté qu'ils peuvent donc avoir à produire des images sur le terrain et des actions entreprises par les forces de l'ordre pour empêcher que les images ne puissent exister : « *Pour avoir filmé, j'ai été arrêté discrètement à 19h50 [...] par 4 policiers qui ont démonté ma caméra, sorti ma carte mémoire et l'ont brisée en deux* ». Des URL sont également partagées dans les groupes, dont les titres sont évocateurs : « *coup de matraque au poignet pour m'empêcher de filmer* » ; « *un journaliste obligé d'effacer ses photos par la police* » ; « *ils filment la manifestation du 4^e étage, un projectile explose à leur fenêtre* ». Cet enjeu de l'existence d'images est également révélé par l'inquiétude et la colère suscitées lorsque les pouvoirs publics ont souhaité légiférer pour encadrer la diffusion d'images des forces de l'ordre (voir Figure 77, Annexe 6).

Ainsi, pour les Gilets jaunes, les images sont des « *appuis documentaires* » importants (Rebillard 2017). Il s'agit donc de les produire – en filmant lors des manifestations –, de les collecter – en réalisant des requêtes auprès du collectif au sein des groupes –, et de les rendre visibles – en les partageant sur Facebook. Il s'agit aussi de s'organiser pour faire circuler ces images en dehors de l'espace numérique, en les faisant parvenir par exemple à l'IGPN ou encore à l'ONU. En plus de cela, comme l'explique Franck Rebillard, les « *appuis documentaires* » doivent être considérés comme étant des « *ressources nouvelles à l'argumentation* » qui permettent de « *soutenir le récit collectif* » (ibid., 277). C'est pourquoi il faut interroger dans ce chapitre quel est ce « *récit collectif* » soutenu par les images que les Gilets jaunes mobilisent sur Facebook.

5.1.2. Que faut-il considérer comme étant une image ?

Comme proposé en introduction, il convient donc de s'intéresser à la manière dont les Gilets jaunes ont engagé un travail de *thématisation*, à l'aide de ces images, de la conflictualité qui les a opposés aux forces de l'ordre. Avant de rendre compte de la thématization entreprise, il convient toutefois de clarifier ce que l'on considère comme étant des images. Si j'ai focalisé le propos en 5.1.1 sur l'enjeu pour les Gilets jaunes de produire, collecter et faire circuler des images captées en manifestations, j'ai constaté que les groupes Facebook étaient aussi peuplés de nombreuses autres images également en lien avec leur répression et tout aussi importantes dans le travail de cadrage et de mise en récit du problème énoncé. J'ai également constaté qu'il existait une multitude d'autres contenus iconiques en circulation dans ces espaces, qui ne sont ni des photos, ni des vidéos, et qui sont également mobilisés dans le travail de thématization entrepris. Ainsi, il est important

d'interroger, avant de poursuivre, ce qui doit être considéré comme faisant partie du répertoire d'images mobilisés par les Gilets jaunes pour thématiser leur conflictualité avec les forces de l'ordre.

On pourrait se limiter à dire que les images englobent les photos, les vidéos, les dessins, les schémas, etc., c'est-à-dire un ensemble d'icônes au degré de ressemblance élevé avec son objet. Cependant, en contexte numérique, ce que l'on considère comme étant une image est avant tout un *format*, et non juste une représentation analogique. Dans les groupes Facebook, lorsque l'on souhaite publier quelque chose, on peut écrire simplement du texte dans le champ correspondant, mais on peut aussi y associer des photos ou des vidéos (voir Figure 9). Les manières d'écrire, et donc de s'exprimer, sont cadrées par le dispositif technique, à savoir l'architexte : « *on ne peut produire un texte à l'écran sans outils d'écriture situés en amont. Ainsi le texte est-il placé en abîme dans une autre structure textuelle, un "architexte" qui le régit et lui permet d'exister* » (Davallon et al. 2013, 23). En miroir, les manières de voir et d'interagir avec ce que l'on voit sont aussi conséquentes de ce que rend possible et cadre l'architexte.

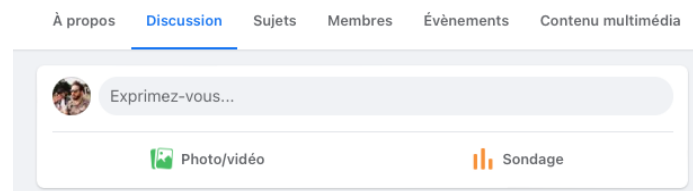


Figure 9 Publier dans un groupe Facebook

Ce sur quoi je veux insister, c'est que techniquement, ce qui est considéré par Facebook comme étant une photo est un fichier dont l'extension est par exemple .PNG ou bien .JPEG, et ce qui est considéré comme étant une vidéo est un fichier dont l'extension est par exemple .MP4 ou encore .AVI. La notion de photo et de vidéo est ici simplement technique et ne se préoccupe guère de savoir ce qui est contenu dans l'image. C'est-à-dire qu'un texte peut parfaitement être publié dans le format d'une photo ou d'une vidéo dès lors qu'on réalise une *capture d'écran*, c'est-à-dire qu'on enregistre en format photo ou vidéo ce qui est affiché sur un écran. Un texte ainsi transformé en image est donc, d'un point de vue technique, une image pour la plateforme, qui ne peut gérer ce contenu que comme tel, et non comme étant du texte, ainsi que pour l'utilisateur trice qui veut publier ce contenu et qui ne peut le faire qu'en interagissant avec son environnement numérique en mobilisant des compétences propres à la publication d'une image, et non à la publication d'un texte : « *écrire via un milieu, c'est aussi bien écrire dans et écrire selon, écrire par et écrire pour un milieu* »

(Petit et Bouchardon 2017, 134). Mais en même temps, cognitivement, en consultant un tel contenu, on perçoit bien du texte, en tout cas tant que l'on n'essaye pas d'interagir avec lui, car il s'agit d'un texte qui, de par son format de publication, ne possède pas certaines caractéristiques propres aux textes numériques – par exemple on ne peut pas surligner à l'aide de sa souris le texte présent dans une image publiée comme on pourrait le faire avec du texte publié en format texte.

À partir de cette remarque, il devient nécessaire de s'interroger sur les possibles et les limites de ce que l'on doit intégrer au répertoire d'images considéré. L'exemple de la capture d'écran invite à considérer qu'il est pertinent d'élargir le scope à tout ce qui est défini par la plateforme comme étant une image, car cela peut permettre d'embrasser les différentes pratiques numériques des Gilets jaunes qui contribuent à faire circuler, via la mobilisation d'images – en tant que format, donc —, leurs discours.

Toutefois, prendre cette décision conduit à en prendre une autre. Si je prends en compte des textes formatés comme des images, ne faut-il pas également prendre en compte les textes, formatés comme tels, qui contiennent une certaine dimension iconique ? Les travaux sur l'écriture numérique insistent sur le fait que le numérique transforme les pratiques d'écritures (Bouchardon et al. 2011). L'écriture sur un support d'inscription numérique peut avoir un caractère *plurisémiotique* ou *multimédia*. Écrire, c'est alors associer plusieurs formes sémiotiques – du texte, de l'image, de l'hypertexte, etc. (Longhi 2018) –, et c'est aussi « *travaille[r] de façon sémiotique* » ces différentes formes (Bouchardon 2012, 174). Sur ce dernier point, Serge Bouchardon donne l'exemple, pour le travail sémiotique du texte, du « *jeu sur la taille et le choix de la police* » ou encore de « *la génération automatique du déplacement animé d'un fragment textuel* » (ibid.). Cela signifie qu'en contexte numérique, le texte ne se limite pas forcément à n'être *que* du texte : il peut donc véhiculer du sens par le biais d'un travail sur la forme donnée au texte²⁷⁴. Sur Facebook, le texte peut par exemple être accompagné d'*emojis* – qui sont des pictogrammes –, être accompagné d'un fond d'écran coloré, lui-même composé d'images, ou encore être mis en forme de façon dynamique par le biais de l'utilisation de la fonction « sondage ». Aussi, lorsqu'une URL est partagée, il lui est automatiquement associé dans la publication une image issue du site web vers lequel le lien renvoie. Or, les Gilets jaunes ont


²⁷⁴ Serge Bouchardon rappelle toutefois que l'écriture multimédia n'est pas propre au numérique, et que le texte en lui-même est « *toujours image : sans mise en forme et mise en espace, pas d'écriture ni de texte* » (Bouchardon 2012, 179).

régulièrement partagé de cette manière des sites d'informations pour partager des photos ou des vidéos publiées par ces derniers. Il apparaît donc pertinent que de tels textes qui « *se pare[nt] des attributs de l'image en mettant en avant une dimension iconique* » (ibid., 179) soient également intégrés au répertoire d'images considéré.

5.2. Thématiser la conflictualité en s'appuyant sur des images

5.2.1. Des images de blessures pour témoigner de ce que le maintien de l'ordre fait à la chair

Un premier type d'images qui circulent dans les groupes Facebook de Gilets jaunes est composé d'images où sont mises en avant, de façon explicite, les blessures provoquées par l'action des forces de l'ordre. En montrant le sang, voire les mutilations, ces images servent de témoignages. Elles sont une convocation du réel, car elles montrent par elles-mêmes ce que le maintien de l'ordre fait au corps des manifestant·es, ce que sont les effets physiques des coups de matraque, des tirs de LBD 40 ou encore des explosions de grenades de type GLI-F4.

En prenant des selfies et en les partageant (voir Figure 78, Annexe 7, ) les blessé·es se mettent en scène, et expliquent à quel point ils·elles se retrouvent démunies face à cette situation en associant du texte à l'image, comme en rend compte un appel à l'aide dans une publication du 20 janvier 2019 : « *Y a il une association pour Gji a Toulouse qui prend soins des blessé et les aide dans les démarches svp* ». Les blessé·es, par le biais de telles publications, partagent aussi des nouvelles de leur état et cherchent à expliquer ce qu'il s'est passé : « *J'ai perdu mes dents après m'être fait matraqué la bouche gazer et laisser pour compte a mon sort sur le bitume* ». C'est également ce dont témoigne un selfie de Jérôme Rodrigues, Gilet jaune éborgné après avoir reçu un projectile de la part des forces de l'ordre, qui remercie dans une publication le « *laboratoire ainsi que les collaborateurs pour ce super travail* » après « *1 mois et demi de test pour avoir la version définitive* » d'une prothèse en remplacement de son œil.

Les selfies ne sont toutefois pas nécessairement partagés dans les groupes par celles et ceux qui les ont réalisés. Ils peuvent être partagés par autrui, dans le but de décrire ce qu'il s'est passé, de décrire les blessures, de donner des nouvelles de l'état de la personne, ou bien des nouvelles qui concernent l'avancée des plaintes déposées par les blessé·es. C'est ce dont témoigne par exemple une

publication du 25 février 2020 qui fait référence à une blessure ayant eu lieu l'an passé : « *Classement sans suite pour Sebastien Messina, blessé par LBD le 12 Janvier 2019 à Paris. Fracture de la mâchoire, 5 dents arrachés, 30 jours d'ITT* ». C'est ce dont témoigne encore une publication du 18 novembre 2019, qui montre « *une belle entaille de 6 cm due à un coup de matraque par un CRS* ». De telles images peuvent aussi servir à appuyer un discours politique qui met en avant le fait que les forces de l'ordre répriment la « *citoyenneté* » des manifestant·es (voir Figure 79, Annexe 7, ▲).

Si les selfies sont utilisés massivement pour mettre en avant la répression policière du mouvement, cette manière de montrer les blessures et les blessé·es n'est pas la seule. Les images peuvent aussi être captées par autrui. À nouveau, de telles images peuvent être accompagnées d'une description des événements ou de l'expression d'une compassion, comme en témoigne une image d'abord publiée par une personne sur le groupe « *La France en colère – Carte des rassemblements* », puis relayée par une autre personne le 8 décembre 2019 sur le groupe « *Collectif des Robes Noires, Gilets Jaunes et Citoyens en Colère* », ou comme en atteste une photo de de « *Manu blessé gravement à l'œil* » alors qu'« *il était à Paris pour manifester : rien de plus* », partagée le 17 novembre 2019 (voir Figure 80, Annexe 7, ▲). De telles images, parce qu'elles dépassent le caractère beaucoup plus subjectif du selfie, servent aussi à porter un propos qui ne concerne pas que la personne blessée en elle-même. Si l'on témoigne donc de solidarité envers les victimes, de par le regard extérieur porté sur la situation, on monte aussi en généralité pour parler aussi d'autre chose à partir des images. Elles peuvent ainsi également servir de support pour produire une critique de l'« *indifférence générale de nos politiques et des médias mainstream* », comme en témoigne un post dans lequel est partagé plusieurs images de blessé·es lors de l'acte 30 des Gilets jaunes à Montpellier, d'abord publié le 10 juin 2019 sur une page Facebook, puis relayé le 11 juin 2020 dans l'un des groupes Facebook ethnographié (voir Figure 80, Annexe 7, ▲). Ces images peuvent aussi servir de support pour appeler à leur diffusion – « *partagez massivement* », « *Me voilà nommé pour poster juste une image de 10 victimes de violences policières qui m'ont durablement marqué. Pour chaque post, je vais devoir nommer un nouveau maillon* » – ou au contraire pour appeler à constituer une base de données en lien avec les blessures occasionnées par les actions des forces de l'ordre : « *besoin [...] d'un maximum de témoignages* ». Cette montée en généralité passe ainsi par un déplacement de l'attention – via le texte associé à l'image –, depuis la personne blessée en tant que telle et pour elle-même, vers des logiques de visibilité et de transformation des vécus subjectifs en une expérience commune (voir Figure 80, Annexe 7, ▲).

Les blessures à la tête sont certes nombreuses dans ce répertoire d'images, mais elles ne sont pas les seules à apparaître dans les images partagées. D'autres donnent à voir d'autres endroits meurtris du corps, comme on peut déjà le voir dans deux images de la Figure 80 – un hématome sur l'épaule, un moignon recouvert d'un bandage. Certaines images auxquelles j'ai été confronté sont encore plus explicites et terribles – je ne les partage donc pas ici – et peuvent montrer ce à quoi ressemble une main arrachée, ou bien ce qu'il reste d'un pied juste après l'explosion d'une grenade GLI-F4, ou encore les conséquences sur la chair d'un tir rapproché de LBD 40.

Dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, la dangerosité des armes du maintien de l'ordre est ainsi mise en avant par l'exposition des conséquences sur la chair de l'usage de ces armes. C'est le corps meurtri qui porte une grande partie du message : en se donnant à voir, on témoigne de la violence des forces de l'ordre. Les blessures, notamment à la tête, sont ainsi devenues l'un des symboles du mouvement, comme en témoigne l'usage d'une image qui montre une femme Gilet jaune, semble-t-il grimée en personne blessée, et qui est utilisée en tant que bannière illustrative d'un événement Facebook pour le 2^{ème} anniversaire du mouvement (voir Figure 81, Annexe 7, ▲).

De telles publications contenant des images si explicites viennent interroger les propos de Roland Barthes autour de ce qu'il appelait les « *photos-chocs* » (Barthes 1957). Il en distingue deux types ainsi que deux types d'effets sur le spectateur ou la spectatrice : celles où le la photographe a mis en scène l'horreur, c'est-à-dire a travaillé son image dont le but d'expressément « *signifier l'horrible* ». Cependant, pour lui, « *une « photographie n'est nullement terrible en soi, et que l'horreur vient de ce que nous la regardons du sein de notre liberté* », c'est-à-dire qu'il « *ne suffit pas au photographe de nous signifier l'horrible pour que nous l'éprouvions* » (ibid., 105). Au contraire, une telle démarche serait contre-productive : « *on a frémi pour nous, on a réfléchi pour nous, on a jugé pour nous ; le photographe ne nous a rien laissé* ». Les photos ainsi fabriquées sont « *chargées de surindication par l'artiste lui-même, elles n'ont pour nous aucune histoire, nous ne pouvons plus inventer notre propre accueil à cette nourriture synthétique, déjà parfaitement assimilée par son créateur* », ce qui « *nous dispense de recevoir profondément l'image dans son scandale* » (ibid., 106). À l'inverse, les photos-chocs qui parviennent à transmettre l'horreur sont celles prises sur l'instant, qui n'ont pas été réfléchies, « *où le fait surpris éclate* », par exemple « *la matraque levée du flics* », où ce qu'il y a dans l'image est finalement peu de chose, où l'on ne cherche pas, par l'image, à tout dire : « *privé à la fois de son chant et de son explication, le naturel de ces images oblige le spectateur à une interrogation violente, l'engage dans la voie d'un jugement qu'il élabore lui-même sans être encombré par la présence démiurgique du photographe* » (ibid., 107).

De nombreuses images de mon corpus appartiennent à ces deux registres : l'image prise sur le fait – au moment de l'affrontement –, qui n'est pas « *chargée de surindication* ». C'est par exemple le cas des *lives* où celle ou celui qui capte les images peut se trouver dans la scène violente, et ne sait pas exactement ce qui va être capté par l'image. D'autres images sont des mises en scène pures : celles des blessé·es qui se prennent en selfie pour exposer leur blessure, et qui sont largement décrites à l'aide du texte associé dans les publications. Toutefois, est-ce que dans ce type de photos-chocs, pourtant « *chargées de surindication* », nous sommes empêché·es d'éprouver l'horreur ? Ici, à la différence de ce dont rend compte Roland Barthes, le public de l'image qui signifie l'horrible n'est pas, dans les groupes Facebook, un public extérieur, qui regarde l'image « *du sein de [sa] liberté* ». Celles et ceux qui regardent l'image sont au contraire celles et ceux qui s'identifient aux personnes présentes sur les images, parce qu'ils et elles ont aussi participé aux manifestations. Dans les groupes Facebook, à travers de telles photos-chocs, on regarde ce qu'on aurait pu soi-même être : un·e blessé·e, d'où le fait qu'il puisse, dans ce contexte, être suffisant de signifier l'horreur pour qu'il soit éprouvé.

Le fait qu'une partie de ces images de blessé·es qui circulent sur Facebook soient des selfies, ainsi que le fait que ces images de Gilets jaunes blessé·es soient partagées par des membres de la même communauté, viennent interroger les propos de Maxime Cervulle (2016) sur la circulation des images d'hommes noirs tués par la police américaine au 21^e siècle sur les RSN. À partir des exemples de la mort d'Eric Garner et de celle de Tamir Rice, toutes deux filmées puis diffusées en ligne, Maxime Cervulle explique que la large circulation de telles images, si elle est « *justifiée par leur dimension documentaire* », participe toutefois à « *spectaculariser ces morts* », à les faire entrer dans le « *champ du divertissement et de la fascination médiatique* », et participe également « *d'une trivialisation des vies noires, faisant de la mort d'Africains-Américains un objet de divertissement et de consommation médiatique* » (ibid., 7). Mais ici, nul homme noir n'est présent dans les images – ou quasiment jamais. Nul mort non plus. La logique de diffusion n'embarque donc pas avec elle les mêmes questions de pouvoir. Ici, c'est parce que l'on montre le spectaculaire – la chair meurtrie – que l'on peut rendre compte de la violence de l'État : cette chair meurtrie en est le témoin, comme l'explique Romain Huët dans son ouvrage (2019). Sans montrer les blessures, on ne pourrait pas montrer ce qui est visé par la critique : celles et ceux qui ont blessé, directement (les agent·es présent·es sur le terrain) ou indirectement (hiérarchie, politicien·nes).

5.2.2. Donner à voir la dimension récurrente de la violence du maintien de l'ordre

Ces images de blessures peuvent aussi être agencées ensemble dans les publications afin d'insister sur la systématique de ces blessures, et par extension, sur la systématique de la violence des forces de l'ordre, par le simple effet visuel produit par une telle accumulation. Par ce biais, les Gilets jaunes ne thématisent donc pas la répression policière vécue selon la rhétorique de la bavure ou de l'écart de quelques « *brebis galeuses* » comme cela a pu être commenté²⁷⁵, mais comme étant un véritable problème de fond.

Ainsi on peut trouver des images composées de pleins d'autres images de blessures. La dimension systématique dénoncée par l'image se retrouve aussi dans le texte associé aux images qui cherche à attribuer des responsabilités : il ne s'agit pas de la violence d'un individu dépositaire de l'autorité publique, mais il s'agit de violences d'État : « *le responsable ? le gouvernement en place* », « *nous n'oublierons jamais les méthodes barbares de Castaner. Un jour Macron Castaner devons être jugé* ». La responsabilité de l'État dans ces blessures est également mise en avant dans un photomontage d'images de blessés es qui, toutes assemblées ensemble, forment le visage de Christophe Castaner (voir Figure 82, Annexe 8, ▲).

Ces assemblages d'images en une seule image ou en une seule publication – Facebook permettant de publier plusieurs images en un seul message –, peuvent aussi être associés aux noms des personnes blessées. Cela permet, tout en continuant d'insister sur la systématique de la violence du maintien de l'ordre, de réindividualiser cette systématique pour ne pas perdre de vue la dimension empathique de la démarche, en rappelant que derrière l'accumulation de blessures ici dénoncée, il y a des êtres humains, qui plus est des êtres humains Gilets jaunes, qui souffrent : « *Tous ces prénoms sont des prénoms d'hommes et de femmes mutiler Blessé pendant les manifestations gilet jaune alors qu'il venait simplement manifester pour les droits qui leur appartiennent. On ne doit surtout pas les oublier* ». En s'appuyant sur cela, on retrouve le même principe que décrit précédemment d'attribution des responsabilités à l'État : « *Le mur des mutilés by #LREM via #Castaner et #Lallement* ». Ces images associées aux noms

²⁷⁵ 07/01/2019. « "Des brebis galeuses qui déshonorent la police" : Florian Philippot condamne les violences policières. *BFM avec RMC*. Accès : https://rmc.bfmtv.com/replay-emissions/les-grandes-gueules/des-brebis-galeuses-qui-deshonorent-la-police-florian-philippot-condamne-les-violences-policieres_AV-201901070332.html.

et prénoms des victimes servent aussi le projet de thématisation de la conflictualité avec les forces de l'ordre autour de la dénonciation de l'usage de certaines armes de maintien de l'ordre. Ainsi, ces images et ces noms sont utilisés dans un post partagé dans l'un des groupes Facebook ethnographiés, après avoir été partagé sur une page qui milite pour l'« *Interdiction des Grenades et du Flashball* », dans le but de promouvoir une marche organisée par le collectif des « *Mutilé.e.s pour l'Exemple* » le 2 juin 2019 et d'appeler à y venir « *en masse* » (voir Figure 83, Annexe 8, ▲).

La systématique des blessures peut également être donnée à voir par le truchement d'une iconographie bien plus textuelle que ce qui a été précédemment présenté (voir Figure 84, Annexe 8, ▲). Il peut s'agir d'images publiées qui contiennent seulement du texte : on est donc techniquement face à une image, mais cognitivement, face à du texte. Dans l'exemple présenté, il s'agit plus exactement d'un texte ordonnancé d'une façon particulière, puisqu'il s'agit d'un tableau, qui ne peut être publié sur Facebook autrement que sous la forme d'une image. Il peut également s'agir de formats proposés par la plateforme elle-même, comme le sondage, qui permet de faire interagir les membres du groupe Facebook avec un ensemble textuel composé de textes cliquables qui se réagent hiérarchiquement en fonction des textes les plus cliqués. Les sondages peuvent être considérés comme étant des éléments iconiques en cela qu'ils sont certes, techniquement, des textes, mais des textes qui embarquent avec eux une dimension iconique importante, en raison de leur mise en forme particulière, ou bien parce qu'ils sont associés à des images : les photos de profil de celles et ceux qui cliquent. Certains textes peuvent également être associés à des émojis, qui sont des éléments iconiques. En publiant donc des images de tableaux, des sondages, ou bien des textes en partie constitués d'émojis, les Gilets jaunes donnent également à voir la systématique de la violence, en listant ce qui a provoqué la blessure, ou bien les noms des personnes blessées associés à la date et au lieu de la blessure, ainsi qu'à une description de la blessure. Il est intéressant de remarquer que le sondage publié rend compte de toute l'étendue de ce qui est vécu comme participant à l'arsenal répressif du mouvement : les armes, mais aussi, les « *insultes* », l'« *entrave au droit de manifester* », la « *saisi de protection medic casque lunette masque* », l'« *entrave au secours* », la « *peur d'aller manifester* » ou encore la « *censure facebook* ».

Enfin, il n'est pas inintéressant de signaler que de tels assemblages d'images de blessés qui circulent dans les groupes Facebook peuvent être imprimés sur du papier pour être montrés en dehors des mondes numériques, puis finissent par y retourner par le biais de photographies des personnes montrant ces photomontages imprimés, par exemple lors d'une manifestation. Un

policier, qui s'est pris en photo avec un tel assemblage imprimé sur du papier a pu ainsi également faire référence à cette systématité pour dénoncer le comportement de ses collègues : « *pas en mon nom* » (voir Figure 85, Annexe 8, ▲).

5.2.3. Les armes des forces de l'ordre décryptées

Comme évoqué dans les deux points précédents, la thématization de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes passe de façon importante par les armes ayant engendré les blessures. Cela se retrouve donc aussi directement dans l'iconographie qui circule dans les groupes Facebook étudiés. Les images peuvent montrer les forces de l'ordre armées et en action (voir Figure 10). En particulier, ce sont les usages non autorisés du LBD 40 qui sont décriés par ce biais, et le fait que ce mauvais usage provoque des blessures graves à la tête qui n'a pourtant pas le droit d'être visée. Ironiquement, un Gilet jaune a posté une photo d'un jeune homme arrêté par les forces de l'ordre, au sol, un LBD 40 contre sa tempe, et a titré « *les forces de l'ordre ne visent jamais la tête. La preuve ici l'arme est dirigé vers les pieds* ». C'est également la dimension *voulue* et non *accidentelle* de telles blessures qui est mise en avant : si les têtes sont touchées, ce n'est pas par erreur, c'est parce qu'elles sont visées : « *la BAC qui vise à hauteur de tête avec le Flashball* ». À partir de captures d'écran issues de vidéos de manifestations, sur lesquelles sont ajoutés des cercles rouges permettant de guider le regard du lecteur ou de la lectrice au sein de l'image pour se focaliser sur certains éléments, des membres des groupes Facebook insistent sur le fait que c'est la tête qui est visée, et que cela peut se vérifier en regardant bien les images. Un tel partage d'images des armes permet aussi de décrire finement l'ensemble de l'arsenal des forces de l'ordre, dans le but de faire monter en compétences les Gilets jaunes, pour que les membres des groupes soient capables de reconnaître les différents types de munitions ou de grenades utilisées pour maintenir l'ordre.

De telles descriptions des armes utilisées, dans une logique d'expertise où il s'agit de monter en compétence, passent aussi par une iconographie où les forces de l'ordre sont absentes et seules leurs armes sont présentes à l'image : elles peuvent être récupérées en manifestation et photographiées, ou bien être présentées dans des vidéos explicatives du fonctionnement de l'arsenal du maintien de l'ordre (voir Figure 11). Ce partage de connaissances sur le sujet peut aussi s'accompagner d'une critique de cet arsenal, comme en témoigne le texte associé à une photo publiée le 3 décembre

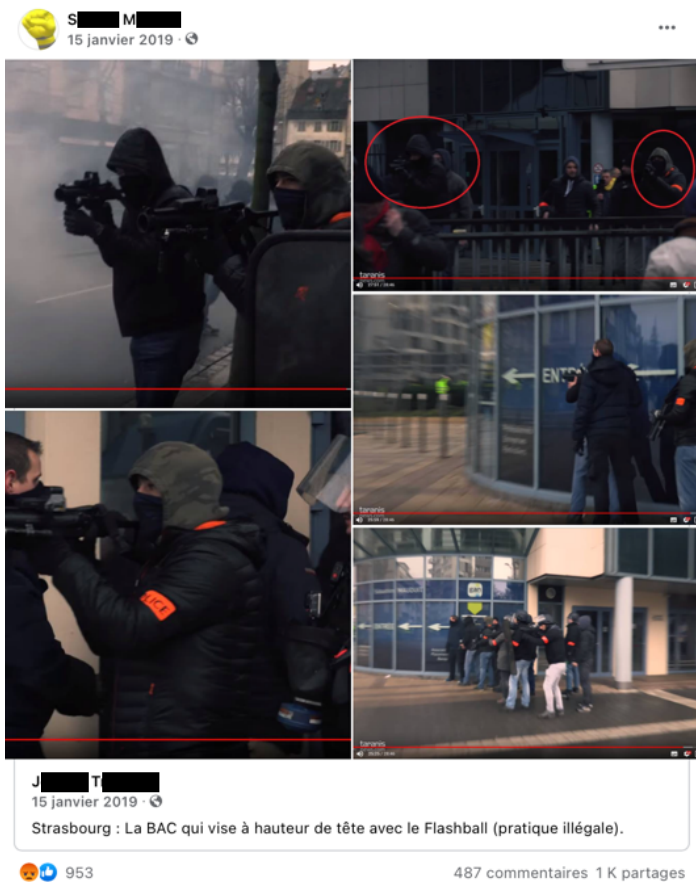


Figure 10 Les forces de l'ordre armées en action

²⁷⁶ Les visages sont floutés par mon soin lorsque cela est nécessaire, sauf mention contraire.

J. C. 3 décembre 2018 · ☑

J. H. 2 décembre 2018 · ☑

Voilà ce que les CRS nous mis dans la tronche aujourd'hui !
Allez voir les normes de cet acrimogène !
HONTEUX !!!
lacrimogène PLMP 7B: Ce gaz est interdit en temps de guerre et par le protocole de Genève

👍👎👁️ 1 K 594 commentaires 1,4 K partages

A. L. 14 décembre 2019 · ☑

Rappel

Grenades MP7 - PLMP 7B - PLMP 7C

0:18 / 20:28 Cliquez pour élargir

La Tribune des Pirates
14 décembre 2018 · ☑

► Présentation des armements utilisés par les forces de l'ordre dans les manifestations. (grenades lacrymogène, Gli-F4 explosive, flashball, grenades de dispersion)

👍👎👁️ 43 43 partages

A. L. 14 décembre 2019 · ☑

Rappel

La Tribune des Pirates
14 décembre 2018 · ☑

► Présentation des armements utilisés par les forces de l'ordre dans les manifestations. (grenades lacrymogène, Gli-F4 explosive, flashball, grenades de dispersion)

👍👎👁️ 43 43 partages

A. L. 14 décembre 2019 · ☑

Rappel

La Tribune des Pirates
14 décembre 2018 · ☑

► Présentation des armements utilisés par les forces de l'ordre dans les manifestations. (grenades lacrymogène, Gli-F4 explosive, flashball, grenades de dispersion)

👍👎👁️ 43 43 partages

J'aime Commenter Partager 277

Figure 11 Une focalisation sur les armes seules

²⁷⁷ Les deux captures d'écran étaient floutées dans la publication d'origine.

2018 sur le groupe Facebook « Fly Rider infos blocage » : « *lacrimogène PLMP 7B: ce gaz est interdit en temps de guerre et par le protocole de Genève* ».

5.2.4. Des conseils pour se protéger des forces de l'ordre

Une autre iconographie renvoie de son côté aux manières de se protéger de ces armes, pour éviter d'être blessé·e, et qui renvoie aussi plus largement aux manières de faire face à la répression policière et judiciaire du mouvement. C'est ce dont rend compte un schéma partagé dans différents groupes Facebook étudiés, qui fait le lien entre les armes du maintien de l'ordre (le LBD 40 et différentes grenades) et du matériel de protection (lunettes, gants, masque à gaz) ainsi que du matériel de premiers secours (sérum phy, maalox). C'est aussi ce dont rend compte une photo prise par un Gilet jaune pour faire la publicité d'une paire de lunettes de piscine à bas prix permettant de se protéger les yeux du gaz lacrymogène (voir Figure 12). Une série de schémas publiée propose également des méthodes de communication avec les mains pour aider à s'organiser dans les manifestations et ainsi accompagner à la résistance face à la répression policière : des gestes pour indiquer qu'une charge policière a lieu, qu'une personne a été blessée, etc. (voir Figure 13)

En ce qui concerne la dimension judiciaire de la répression des manifestations, on peut trouver dans les groupes Facebook de Gilets jaunes des numéros de téléphone d'avocat·es qui sont partagés. Les images servent ici d'illustration pour maximiser la visibilité de tels posts. On peut également trouver une série de « *recommandations* » émises par des avocat·es, à « *montrer aux FDO²⁷⁸ en cas d'arrestation* ». L'accompagnement à la lutte contre la répression judiciaire du mouvement est en même temps un accompagnement à une montée en compétences concernant les droits des citoyen·nes, en leur partageant dans le détail différents textes auxquels se référer (code pénal, code de la sécurité intérieure, circulaire qui concerne le droit de filmer l'action des forces de l'ordre, arrêtés de la préfecture de police de Paris qui concernent le mouvement des Gilets jaunes). La photographie – un selfie réalisé par un avocat – est également utilisée en illustration du propos ici (voir Figure 14).

²⁷⁸ « FDO » est une abréviation pour « forces de l'ordre ».

EN MANIF, PROTÈGE TOI!

- LUNETTES DE CHANTIER POUR PROTÉGER TES YEUX DES GAZ ET DES TIRS DE FLASH-BALL
- GANTS IGNIFUGÉS POUR RENVOYER LES LACRYMOS
- MASQUE À GAZ POUR ÉVITER DE SE FAIRE ASPHYXIER

LES ARMES DE LA POLICE

- LANCEUR DE BALLE DE DÉFENSE (LBD) TIRE DES BALLE EN CAOUTCHOUC
- GRENADES LACRYMOGÈNES PROJettent DES CAPSULES DE GAZ IRRITANT
- GRENADE EXPLOSIVE (GLI F-1) NE JAMAIS RAMASSER !
- GRENADE DE "DÉSENCERCLÉMENT" PROPULSE DES PLOTS EN CAOUTCHOUC

PREMIERS SOINS

- SÉRUM PHY POUR LES YEUX
- MAALOX, APAISE LES EFFETS DU GAZ

Street Médic Toulouse - 31
J'aime cette Page · 2 janvier ·

26 · 13 commentaires · 202 partages

J'aime · Commenter · Partager

Les plus pertinents

G... il faut ajouter des lanceurs de plateaux de ball trap pour renvoyer les grenades.
J'aime · Répondre · 8 sem

Street Médic Toulouse - 31 G... les jeunes ont les raquettes de tennis 😊 Les manifs sont devenues de véritables compétitions... Le rire avant la suite 😊
J'aime · Répondre · 8 sem

M... A... Se protéger pour aller en manif ou va t'on?
J'aime · Répondre · 2 j

Street Médic Toulouse - 31 M... A... plus le choix
J'aime · Répondre · 2 j

Votre commentaire...

C... V... a partagé une publication.
7 mars 2020 ·

<https://www.facebook.com/groups/2518325104851270/permalink/3434813119869126/> Page 1 sur 3

La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression) | Facebook 26/02/2021 16:36

C... V...
7 mars 2020 ·

Gilet jaune : vente de lunettes dans les magasins NOZ à 99 centimes pièce pour se protéger du gaz lacrymogène dans les manifs (je les es essayer et pour le prix ça a l'air d'être un bon produit) faites tourner l'info autour de vous merci d'avance à tous 😊👍

Figure 12 Matériel de protection pour les manifestations

A [redacted] MC ▶ Collectif des Robes Noires et Gilets Jaunes 1 h · 🌐

1

COMMUNICATION STRATÉGIQUE EN MANIF ①

ATTENTION ILS TIRENT

5 GESTES SIMPLES POUR SE COMPRENDRE

COMMUNICATION STRATÉGIQUE EN MANIF ②

ATTENTION BLESSÉ

5 GESTES SIMPLES POUR SE COMPRENDRE

COMMUNICATION STRATÉGIQUE EN MANIF ③

ATTENTION ILS CHARGENT

5 GESTES SIMPLES POUR SE COMPRENDRE

COMMUNICATION STRATÉGIQUE EN MANIF ④

RESTEZ +2 GROUPÉS

5 GESTES SIMPLES POUR SE COMPRENDRE

Peuple Révolté ▶ La France en Colère - PAYS DE LA LOIRE - Carte des rassemblements 2 h · 🌐 👍 J'aime la Page

⚠️ Communication stratégique en manif

➡ 5 Gestes simples pour bien se comprendre au sein du cortège.

via Cerveaux non disponibles

👍❤️😂 22 2 commentaires 18 partages

Figure 13 Des schémas pour se protéger

SOS ONU OFFICIEL Appel à Témoins
9 septembre, 23:08 · 🌐

<https://www.facebook.com/clap33/posts/2758978331027742>
Bordeaux - Samedi 12 septembre 2020
Une manifestation, ça peut se dérouler plus ou moins bien, surtout quand on met du jaune en face du bleu...
Si vous venez nous rejoindre ce samedi, faites preuve de prudence...
Afficher la suite



Contre Les Abus Policiers - Clap33
9 septembre, 17:28 · 🌐

Bordeaux - Samedi 12 septembre 2020
Une manifestation, ça peut se dérouler plus ou moins bien, surtout quand on met du jaune en face du bleu...
Si vous venez nous rejoindre ce samedi, faites preuve de prudence.

Notez quelque part sur vous les numéros des avocats mobilisés ce week-end.

Maitre Bouyer
06 73 03 63 42

Maitre Lassort
06 74 34 48 09

Notez aussi le téléphone de notre collectif :
06 95 35 40 16

Vous trouverez ici tous nos conseils juridiques :
<https://www.facebook.com/clap33/posts/2662643950661181>

La solidarité est notre arbre !

Le collectif Contre Les Abus Policiers - C.L.A.P33
Bordeaux
#12septembre #DesobeissanceCivile

👍 🤔 🙄 7

S [redacted] a partagé une publication.
20 h



Live Motard 06
19 septembre, 23:07

!! Et hop dernières recommandations pour ce week-end !!

Merci de les imprimer pour les montrer aux FDO en cas d'arrestation.

Si on vous fait monter dans un véhicule de police pour être retenu et conduit au commissariat ou dans un camp, alors même que vous avez déjà montré votre carte d'identité pour être contrôlé (ce contrôle ne pouvant pas durer plus de 4 heures une fois la CNI présenté), l'arrestation est illégale.

Si vous avez manifesté dans un secteur interdit, on ne peut pas aussi vous mettre en garde à vue pour participation à une manifestation interdite, comme les FDO le font habituellement puisque cette infraction est une contravention et non un délit.

D'autant que l'article 644-4 du Code pénal prévoit expressément qu'est punie la participation à une "manifestation sur la voie publique interdite sur le fondement des dispositions de l'article L. 211-4 du code de la sécurité intérieure" qui ne vise que l'interdiction des manifestations déclarées en Préfecture.

En conséquence, dans ces situations, si vous êtes nassé ou interpellé de façon préventive ou placé en garde à vue, invoquer l'article 432-4 du code pénal punit « le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ou de sa mission, d'ordonner ou d'accomplir arbitrairement un acte attentatoire à la liberté individuelle », puni de 7 ans d'emprisonnement.

Prendre en photo et/ou filmer les FDO (sf la BAC selon la circulaire) en partageant sur vos réseaux sociaux pour identifier, vous en avez le droit (circulaire de décembre 2008). Les FDO ont simplement le droit de vous maintenir à distance pour des raisons de sécurité. C'est essentiel pour constituer des preuves des actes attentatoires à votre liberté de manifester et de circuler

Maître David Libeskind

Attention pour rappel il y a deux arrêtés qui concernent les méchants Gilets Jaunes. Voir les arrêtés n°s 2019-0766 et 0767 dans le site la liste des arrêtés de la préfecture de police de Paris.

👍 7 6 partages

Figure 14 Avoir recours à des avocat'es pour se protéger

5.2.5. Des images des forces de l'ordre : le *copwatching* renouvelé ?

L'iconographie est également composée d'images des forces de l'ordre elles-mêmes. Une partie de cet ensemble d'images est constituée des visages des agent·es, reconnaissables, associés à du texte qui les désigne comme responsables de blessures de Gilets jaunes, tout comme de personnes n'ayant rien à voir avec les manifestations : « *Elle gaze un père avec son gamin* », « *Voilà 2 super flics qui trouvent amusant de gazer un gamin de 6 ans qui n'a rien à voir avec les manifestations* », « *Voici la photo (formellement identifié) de l'ordure qui a matraqué Marlène en lui disant "crève sale pute" samedi rue du 22 novembre à Strasbourg* », « *C'est ce gendarme qui a jeté une dame à terre lors de la manifestation de la police à Paris*²⁷⁹ », « *L agresseur de cette pauvre dame* » (voir Figure 15).

Toutefois, réaliser cette identification peut être complexe. Les forces de l'ordre sont conscientes des risques qu'elles peuvent encourir, sur le plan judiciaire, à intervenir en étant identifiables dans un contexte où de nombreux·euses journalistes et de nombreux·euses manifestant·es ou badauds photographient et filment le déroulement des opérations. Ainsi, les forces de l'ordre cherchent à se rendre « *invisibles* » en portant des cagoules et en retirant leur numéro d'identification (le RIO). En conséquence, une partie de l'iconographie est composée d'images de forces de l'ordre cagoulées et non identifiables. Cette impossibilité d'identification est mise en avant dans les textes associés aux images, ainsi que des justifications à propos de la nécessité de la possibilité d'identification. Les Gilets jaunes qui partagent ces images insistent par ailleurs sur la dimension milicienne de tels accoutrements – « *la milice de Macron* », « *flics voyous* » –, sur l'illégalité de l'absence de port du matricule, sur l'illégalité et la violence des actes commis par ces forces de l'ordre non reconnaissables, ainsi que sur le fait que l'impossibilité de les identifier conduit à l'impunité, contre laquelle il s'agit de lutter – « *L'IGPN doit pouvoir mener ses investigations sans l'entrave de l'absence de numéro d'identification* » (voir Figure 16).

²⁷⁹ On remarque ici que les images de violences policières mises en circulation ne concernent pas forcément la répression policière des manifestations de Gilets jaunes. Je reviendrai plus tard plus précisément sur la montée en généralité de la thématisation des violences policières par les Gilets jaunes qui produisent une critique de nombreuses scènes de violences policières, et pas seulement de celles qui les concernent directement.



Figure 15 Donner à voir les visages des forces de l'ordre



N N A ▶ La France en colère - Carte des rassemblements

6 min · 🌐



F P ▶ La France en colère - Carte des rassemblements
34 min

Voici les pires racailles de France, mélangés avec la BAC, ces agents de la BRAV M ont carte blanche totale contre toute forme d'opposition. (si vous ne les connaissez pas encore ne vous inquiétez pas tôt ou tard vous ferez leur rencontre)

- Visage continuellement caché
- Pas de numéro d'identification
- Fierté et agressivité hors norme
- Incapables d'aligner trois mots sans insultes
- Violents à outrance sans aucune pitié
- Fanatiques d'armes

Voici la milice qui écrase les manifestations, qui attaquent directement les cortèges pacifistes pour casser et décrédibiliser toute contestation. Voici le bras droit de l'état qui permet d'instaurer la peur tout en nourrissant la stratégie médiatique des politiciens. Voici la milice qui creuse plus encore le fossé entre le peuple et la police.

Mais vous n'êtes PAS des gardiens de la paix, vous êtes des usurpateurs, des pions démunis de toute forme d'intelligence bienveillante.

Tôt ou tard vous n'aurez plus vos armes et protections et on sait très bien ce que vous valez sans... Ce jour là vous répondrez de vos actes.



M R a partagé une publication.

Moteur de conversation · 1 h

la bonne blague



Infoline, Media indépendant

10 h

J'aime la Page

Flash info

Des policiers engagent une procédure pour ne plus être filmés lors des manif!

Le 2 aout, à Perpignan, lors de la manif en soutien à Steve, et alors que le cortège se dirige vers la permanence de Romain Grau, député larem, dont la permanence avait été "saccagée" une semaine avant (vitres cassées). Une vidéo est prise, filmant les actes et les propos de policiers (bac) ainsi que les réactions de la foule.

La police et son syndicat alliance explique:

"On sort du cadre de la captation entière d'une manifestation. Ces fonctionnaires de police sont interpellés, provoqués, filmés en gros plan, et clairement identifiés par leurs prénoms, leurs brassards, le port de leurs armes de service, la marque de leurs véhicules de fonction. C'est injustifiable. Il faut légitimement protéger leur droit à l'image." disent-ils. ils affirment que ce jour là, " ils repoussaient gentiment, les manifestants venant les filmer " Depuis ils disent avoir peur en faisant leurs courses, en se promenant. Il demandent bien sur une indemnisation, mais aussi : "Nous demandons la mise en œuvre d'une interdiction de filmer les policiers en intervention, leurs visages en particulier. Le port de la cagoule administrative devrait être autorisé."

Or on sait que les policiers, qu'ils soient en uniforme ou en civil, "ne peuvent pas interpellier des journalistes ou des particuliers effectuant des enregistrements dans les lieux publics ou ouverts au public, ni leur retirer leurs appareils ou détruire les prises de vue effectuées."

Par ailleurs, "la diffusion de ces images dans les médias et sur Internet ne constitue pas, à elle seule, une infraction, quand bien même les agents seraient identifiables".

Ceci est la loi. et c'est souvent grâce aux vidéos que les gardés à vues gilets jaunes peuvent aussi se défendre.

Source : <https://www.lindependant.fr/.../perpignan-des-policiers-filme...>

👍 3

17 commentaires

C [redacted] B [redacted] M [redacted] • Gilet Jaune ✨
10 min · 🌐

Tous ceux qui n'ont pas d'identifiant devront répondre de leurs actes. Sans cet identifiant, ce n'est pas un policier, il n'a aucun droit !



A [redacted] S [redacted] • Avec François Boulo
6 h

Tout agent en exercice, au service de l'Etat, c'est-à-dire du Peuple doit pouvoir être identifié en toutes circonstances, ce qui implique le port visible de son numéro RIO de manière impérative. Sans le port de ce numéro, cet agent perd toute légitimité à représenter l'État ou la Force publique... Il agit donc de sa propre initiative sous la responsabilité de sa hiérarchie, même s'il obéit à un ordre illégal... L'IGPN doit pouvoir mener ses investigations sans l'entrave de l'absence de numéro d'identification, ce qui est un comble !

👍👎 3

3 commentaires 5 partages

E [redacted] B [redacted] • Gilet jaune
6 h · 🌐

Partagez largement la milice de Macron, aucun matricule il doit avoir maximum 30 ans il était tout tremblant devant les gilet jaune la bac qui s'est fait encerclée il a commencé à actionner sa caméra et à faire un signe de la tête pour de dire vous allez manger #Lille #acteXII



👍👎 384

271 commentaires 36 partages

J [redacted] E [redacted] shared a link.
15 hrs

Les flics voyous ou black block. Prenez des photos, des films, nous les mettrons en prisons, dans quelques semaines!



LEMONDE.FR

Oui, le port du matricule est obligatoire pour les policiers et les gendarmes

👍👎 146

54 Comments 147 Shares

Figure 16 Donner à voir la difficulté d'identification des forces de l'ordre

 E. M. a partagé une publication dans le groupe Gilet jaune. 2 h · 🌐



Bla Bla
6 h

Crise cardiaque en direct !!mon père gaby a fait une crise cardiaque après avoir subit les bousculades du commissaire de police qui à pété les plombs et ce pourrit en photo ne voulait pas que les secours viennent car d'après lui mon père faisait semblant d'être évanoui!! 😞 je vous rassure il s'en ai sorti même si son état reste critique et je tiens à remercier tous les GJ de leurs soutiens

👍👎🗨️ 414

165 commentaires

 G. C. ▶ **Gilet Jaune** 🌟 Hier, à 17:19 · 🌐



M. G. ▶ La France en colère - Carte des rassemblements
Hier, à 17:01

Une citoyennes en colère à violemment était jeter par terre par ce jeune tortionnaire de la gendarmerie

👍👎🗨️ 502

247 commentaires 295 partages

P [redacted] T [redacted], La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression)
Hier, à 00:32 · 🌐

Salopard



Orléans Révoltée
9 décembre, 15:57 · 🌐

👉 Cette photo a été prise le 5 décembre à Nantes, devant le Château des Ducs. Ce CRS cagoulé :

- Retourne son fusil "Cougar", conçu avec un canon coudé pour tirer des grenades en cloche, afin de l'orienter en tir tendu vers la foule et faire le maximum de dégâts physiques
- En plus, il vise délibérément à hauteur de tête

C'est très précisément ce geste illégal qui a mutilé Manu, le Gilet Jaune éborgné le 16 novembre à Paris.

Une grenade de ce type, envoyée dans la tête en tir tendu à une aussi courte distance est évidemment mortelle. Vous avez là une tentative d'homicide.

Photo : Le Pyrat Nantais

👍👎🗨️ 26 7 commentaires

A [redacted] C [redacted] 🇫🇷 Gilet Jaune 🇫🇷
3 h · 🌐



LE DÉBILE DE LA COMPAGNIE ... C'EST LUI !!!

P [redacted] M [redacted]
23 h

IL JETTE VIOLEMMENT UNE FEMME FACE CONTRE TERRE ET LUI CASSE LE NEZ !!! ET ON VA NOUS DIRE QUE CE NE SONT PAS DES BARBARES !!! LA JUSTICE LUI DONNERA RAISON !!! 🤔🤔🤔🤔

👍👎🗨️ 145 42 commentaires 79 partages

D [redacted] Vt 🇫🇷 Gilet Jaune 🇫🇷
18 min · 🌐

EN DIRECT 👁️ 1 413



M [redacted] N [redacted]
4 h

Voilà le fdp qui a donné l'ordre de gazer et lancer le canon à eau sur les pompiers petit con 🤡👉 photo prise sur le live de vécu

👍👎🗨️ 68 64 commentaires 43 partages

P [redacted] T [redacted], La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression)
22 h · 🌐

Les barbares décérébrés



Image: Emma Audrey
pour Média 25 / Radio BIP
21 09 2019 - Manifest pour le climat Paris

👍👎🗨️ 17 11 commentaires

Figure 17 L'expression de la colère contre les forces de l'ordre

R [redacted] D [redacted] ▶ La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression)
29 min · 🌐

K [redacted] A [redacted] ▶ La France en colère - Carte des rassemblements
17 h

ACAB

J [redacted] G [redacted]
19 h

Les images de ces flics moquant les mutilations de leurs victimes sont glaçantes

<https://t.co/7zJ3lnQY8v>

Pour ceux qui veulent la source et le contexte large :
<https://desarmons.net/.../comment-la-republique-sest-muee-en.../>

👍❤️ 4 1 commentaire

👍 J'aime 💬 Commenter

C [redacted] C [redacted] Leurs tours viendra un jour où l autre chacun son jour chacun son tour
1

J'aime · Répondre · 18 min

A [redacted] D [redacted] S [redacted] ▶ ✨Gilet Jaune✨
53 min · 🌐

Donc ils n'obeissent pas aux ordres à contre cœur ils valident leurs actions et blessures sur les manifestants. Vous avez tout mon non respect Messieurs.

Cerveaux non disponibles 👍 J'aime la Page
3 h · 🌐

RESPECT DE LA POLICE ?

Des policiers du syndicat Alliance se moquent des manifestants éborgnés. Sur ces photos, il s'agit d'agents qui manifestent le 2 octobre à Paris, face à des photos de Gilets Jaunes mutilés.

Ce geste est courant. " Je te ferai bien le second", "on va te crever l'autre" : les manifestants éborgnés qui continuent à manifester et ont croisé des forces de l'ordre après leur blessure pourront vous le confirmer. Certains policiers rient ouvertement des mutilations.

Rappelons qu'aucun policier n'a jusqu'à présent été sanctionné suite aux centaines de bavures sur les gilets jaunes (entre autres).

Source : cet article très complet sur l'histoire du maintien de l'ordre : <https://desarmons.net/.../comment-la-republique-sest-muee-en.../>

👍👎🗨️ 41 43 commentaires 13 partages

Figure 18 Dénoncer l'indignité des forces de l'ordre

La désignation individualisée des forces de l'ordre responsable des blessures est également couplée à l'expression d'insultes qui matérialisent la colère des Gilets jaunes à leur rencontre : « *espèce de merde* », « *l'ordure* », « *ce pourrit en photo* », « *les barbares décérébrés* », « *le débile de la compagnie* », « *jeune tortionnaire* », « *fdp* ». On peut par ailleurs relever l'existence d'un vocabulaire sexiste lorsque ce sont des agentes de police qui sont mises en cause : « *une petite conne* », « *cette chèvre a les boules de geisha dans la Chatte* », « *Elle profite de son uniforme cette S....E. Mais dès qu'elle ne le porte plus elle doit fermer sa bouche pour rester poli et doit obéir comme un toutou chez elle.....et elle se crois forte du haut de son petit mètre 40 ou 50.....* » (voir Figure 15 et Figure 17).

Enfin, les forces de l'ordre peuvent également être exposées pour dénoncer leurs comportements indignes et immoraux, avec par exemple une série de photos de forces de l'ordre qui manifestent en imitant des ébournés (voir Figure 18).

Ces différents points rendent compte d'une iconographie qui emprunte largement au répertoire du *copwatching*. Qu'est-ce donc ? Dans les années 1960 en Californie, dans le prolongement du mouvement des droits civiques, des images de la police ont été produites par les communautés qui étaient opprimées. Des patrouilles citoyennes – les *Negro Citizen Alert Patrols*, l'*Oakland Direct Action Committee*, puis le *Black Panther Party* – étaient organisées par des citoyen nes Africain es-Américain es pour surveiller la police afin d'empêcher que les interpellations ne dégénèrent (Doggett 2009; Felker-Kantor 2018; Murch 2010; Spencer 2016). Équipées de caméras, de magnétophones, de livres de droit et d'armes détenues légalement, ces patrouilles cherchaient à informer les victimes, à éduquer la communauté quant à ses droits, à légitimer l'acte d'auto-défense, mais aussi à gagner l'attention de l'ensemble de la communauté noire opprimée (Spencer 2016, 39). Une telle pratique de surveillance de la police a ensuite été reprise au tout début des années 1990 par une association nommée *Copwatch* qui cherchait, par cette action de surveillance de la police – littéralement : *copwatching* – à lutter contre le harcèlement policier des SDF de Los Angeles (Fiske 2002). La production d'images n'était cependant pas une activité centrale dans le travail des militant es, et la diffusion à grande échelle de ces images était quasiment inexistante. Le *copwatching* est ensuite arrivé en France dans la seconde moitié des années 2000, par exemple au camp de réfugié es de Calais (No Border 2015), ou encore au marché des « biffins » de Barbès à Paris dans le but de documenter les dérives ordinaires et routinisées de la police (Trombert 2012). Les images produites étaient alors diffusées sur internet, d'abord par le biais d'une plateforme d'*open publishing* nommée *Indymedia*, puis par le biais du site web *copwatchnord.idf.info*, dans le but d'identifier les

agent·es de police en civil, de témoigner de faits de violences policières, mais aussi de dénoncer l'impunité des agent·es (Tréguer 2017). La plateforme YouTube a également pu servir, des deux côtés de l'Atlantique, à accueillir des vidéos de *copwatching* (Meyer 2010; Toch 2012).

Dans l'iconographie décrite, plusieurs points ont à voir avec ce qui vient d'être décrit ici : plusieurs images sont publiées en vue d'identifier les forces de l'ordre désignées comme responsables de gestes dont la violence est remise en cause. En multipliant les images et les commentaires associés, une véritable documentation des actions du maintien de l'ordre jugées problématiques est constituée. Mais nous l'avons vu également, ce type d'images se double d'autres images et discours qui font échos aux premiers pas du *copwatching* : il ne s'agit pas seulement de produire des images des forces de l'ordre, mais aussi de gagner en compétence au niveau du droit, et de partager ce gain de compétence. En revanche, le geste du *copwatcher* a changé : il ne s'effectue pas en patrouilles – quoique pendant les Gilets jaunes, des observateur·trices de la LDH ont pu remplir ce rôle –, mais de façon beaucoup plus autonome, avec son smartphone. Ce n'est pas étonnant, car internet favorise une telle « *figure individualisée du militant informationnelle* » (Cardon et Granjon 2013, 94), en « *produi[sant] des solidarités dans un contexte d'individualisation expressive* » (ibid., 125-126). Il n'est par ailleurs pas besoin de créer soi-même un espace en ligne où donner à voir les forces de l'ordre : les RSN sont là, et ici en particulier, les groupes Facebook de Gilets jaunes.

5.2.6. Des images centrées sur les affrontements : partialité, immoralité, dangerosité et réactivité

L'iconographie est également constituée de photos et de vidéos du moment conflictuel en lui-même : la scène de bataille, lisible ou illisible car envahie de gaz lacrymogène, les arrestations, les armes braquées sur la foule... Toutes ces images sont mobilisées pour différentes raisons.

On peut déjà mentionner qu'une partie de ces images sert plutôt d'illustration à un propos qui n'a pas directement à voir avec l'image qui accompagne le texte. Cette iconographie des affrontements est aussi constituée d'un ensemble d'images plus chaotiques, où la scène donnée à voir est noyée dans le gaz lacrymogène – ou plutôt, où le gaz lacrymogène qui noie la scène est justement ce qui est donné à voir. Les images où la scène est envahie de gaz lacrymogène sont par exemple mobilisées pour appeler à la révolte, intimant d'« *arrêter de se plaindre des violences policières !* », mais de passer à l'action en s'équipant pour aller à l'affrontement. Elles sont aussi mobilisées comme

illustration d'un rapport réalisé par des Gilets jaunes sur les « *graves dangers du gaz lacrymogène sur la santé* » (voir Figure 19).

Ces images d'affrontement peuvent aussi être mobilisées dans le but de s'indigner et d'indigner les autres membres du groupe que l'on confronte à ces images. Cette recherche de l'indignation peut prendre appui sur des éléments empathiques. Notamment, plusieurs images de personnes présentes dans les manifestations en fauteuil roulant en raison d'une situation de handicap, violentées par les forces de l'ordre dans ce cadre, ont circulé dans ces groupes et ont suscité l'indignation : « *Histoire de ne pas oublier leurs atrocités. [...] C'est vraiment de la folie...* », « *DU DELIRE : embuscade de la police contre la manif à Rennes. Charge sans raison ni sommation, coups de matraques, personne en fauteuil renversée par les flics... la répression policière dans toute sa splendeur...* » (voir Figure 20 et Figure 22).

Donner à voir les affrontements, c'est aussi donner à voir de quoi exemplifier le « *deux poids deux mesures* » de la judiciarisation des violences en manifestations, avec d'un côté, une tolérance zéro pour les violences manifestantes, et de l'autre, une impunité pour les violences commises volontairement par les forces de l'ordre (voir Figure 21). Une telle approche comparative s'est notamment trouvée une place dans les discours suite à la manifestation du 5 janvier 2019 à Paris, où le boxeur Christophe Dettinger a repoussé les forces de l'ordre à coups de poings. La figure de cet homme a été reprise, soit dans l'image soit dans le texte, pour la mettre en parallèle de violences commises par des forces de l'ordre et restée impunies. Ainsi, une image partagée le 7 janvier montre un gendarme sur le point de boxer un Gilet jaune et titre que « *quand un acte est impardonnable il doit l'être des deux côtés* 🤔 ». Une autre image met en relation les coups portés par Christophe Dettinger au jet de pavé effectué par un CRS, la condamnation du premier et la peine requise contre le second étant comparées dans le texte :

« Christophe Dettinger : 1 an de prison ferme pour un coup de point sur un FDO casqué [...] Aujourd'hui, 3 mois de sursis ont été requis contre cet "homme" dont le verdict sera rendu le 19 décembre prochain. Selon la loi, il aurait normalement encouru jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende. La loi n'est pas la même pour tous, une simple insulte, un outrage, coûte bien plus cher aujourd'hui aux GJ qu'un geste de violence volontaire commis par un représentant des forces de l'ordre. »


Enfin, les images des affrontements peuvent avoir, aux yeux de celles et ceux qui les partagent, la valeur d'images « preuves » qui témoigneraient, presque par elles-mêmes, de la dimension répressive et violente de la confrontation. Le texte associé à l'image est en partie tautologique : il

décrit ce qui est, et *ce qui est* est dénoncé. Ainsi, une vidéo disponible sur le site web de Franceinfo a été partagée le 31 mars 2019 pour contester « *les réponses officielles de la préfecture* », une autre lecture des événements étant « *clairement [visible] sur la vidéo* ». Il est également intéressant de relever que le Gilet jaune ayant partagé ce contenu s'indigne de la systématité de discours en faveur des forces de l'ordre et décorrélés de ce que l'on peut voir dans les vidéos : « *Des vidéos comme ça, combien y en a depuis le début du mouvement ? [...] Les justifications foireuses de l'injustifiable c'est toutes les semaines. Et depuis le début* ». Le 21 avril 2019, un e Gilet jaune a partagé une vidéo de la confrontation entre son père et les forces de l'ordre, en expliquant qu'il « *a été tabassés hier à place de la république* », puis qu'« *ils sont venus le chercher chez lui ce matin et l'accuse en plus de délit de fuite !* ». Cette contestation de la version des forces de l'ordre également appuyée sur le partage d'une vidéo est en même temps un appel à l'aide dans la recherche d'un avocat. Une autre vidéo encore, d'abord publiée par un journaliste sur Twitter, puis reprise sur Facebook sur la page Facebook du site d'extrême gauche d'information politique *Révolution Permanente*, et ensuite partagée le même jour, le 29 décembre 2018, dans l'un des groupes Facebook ethnographié, a été mobilisée pour dénoncer la « *scandaleuse répression des #GiletsJaunes à Rouen* » et pour accompagner la description textuelle de ce qu'il s'est passé : « *la Bac a avancé pour interpellé. Un manifestant au sol. Tirs de flashball. Un policier cible le journaliste de Actu76 avec son flashball, une policière lui met un coup de matraque dans la main gauche* » (voir Figure 22).

La thématization en termes de répression policière qui s'appuie sur cette iconographie de l'affrontement met ainsi en avant différents éléments, notamment l'existence d'une partialité dans le discours et dans la judiciarisation des violences policières et manifestantes, l'immoralité et la dangerosité des actes des forces de l'ordre, ou encore la nécessité de ne pas se laisser faire.

R [redacted] L [redacted] 8 h

faut arrêter d'être naïf ! Faut arrêter de se plaindre des violences policières ! Faut arrêter de reculer face à ces hommes sans cervelle et dans l'abandon de leur hiérarchie ! Faut s'EQUIPER en protection et équipement ! Faut se battre quelqu'en soit le prix que ça nous coûtera ! Les discussions est fini depuis longtemps ! FAUT FAIRE CETTE PUTAIN DE RÉVOLUTION !



S [redacted] B [redacted] » la france en colere !!! 17 min · 🌐

Chers amis, qui me suivez depuis longtemps. Voilà le chef d'oeuvre. Je vous demande de TOUS PARTAGER dans tous les groupes, inondez le web, faites en un sujet. C'est important !

Pour ceux qui ne peuvent pas lire l'article mais veulent consulter le dossier publié par l'illustre Association de Toxicologie Chimie de paris, c'est ici : <http://www.atctoxicologie.fr/actualites.html>
http://www.atctoxicologie.fr/.../Gaz_lacrymo_CS_DossierV7.pdf


Je remercie du fond du coeur Sebastien Nadot pour la préface, et tous les co-auteurs Josiane Clépier Renaud Fiévet Jaïs Adam-Troïan Julien Chaize

Merci aux mains invisibles aussi qui se reconnaîtront et peuvent venir en MP me dire "tu peux me citer" si elles veulent que je les cite, elles se reconnaîtront 😊

on a déjà la fantastique Odile Bérard qui a bossé longuement sur les CAT du site <https://www.gazlacrymo.fr/> et qui s'est inquiétée de la thyroïde entre autres sujets

on a aussi Soizic Lesage qui a aidé logistiquement lorsque nous sommes allés à Montpellier, et qui a fait un énorme travail d'accompagnement / suivi des personnes exposées ayant amené à la publication d'une étude <https://www.nouvelobs.com/.../une-etude-de-gilets-jaunes-se-p...>

Via r [redacted] f [redacted]



NOUVELOBS.COM
INFO OBS. Un rapport pointe les graves dangers du gaz lacrymogène sur la santé

👍❤️😂 98 141 commentaires 33 partages 🗨️👍👎👉 23 7 commentaires

Figure 19 Des images de scènes envahies par les gaz lacrymogènes en illustration à d'autres propos

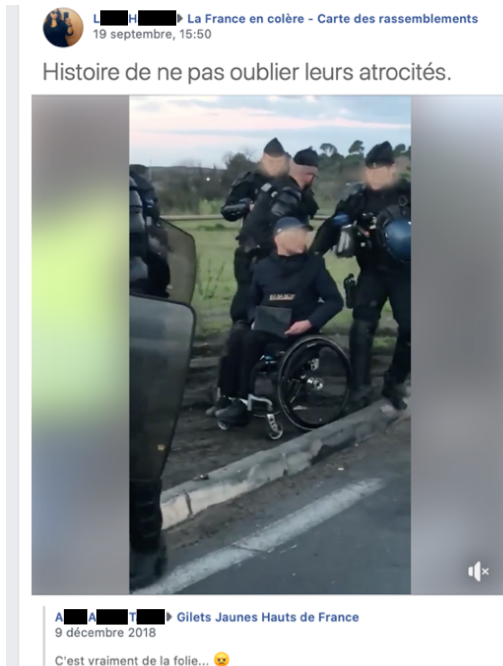


Figure 20 Des images de confrontation pour s'indigner, pour indigner

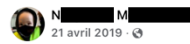


Figure 21 Des images d'affrontements pour dénoncer la « justice à deux vitesses » selon le type de violences

Collectif des Robes Noires, pour la Défense des Citoyens En Colère

Groupe Public · 27,3 K membres

À propos Discussion À la une Sujets Personnes Évènements Conten



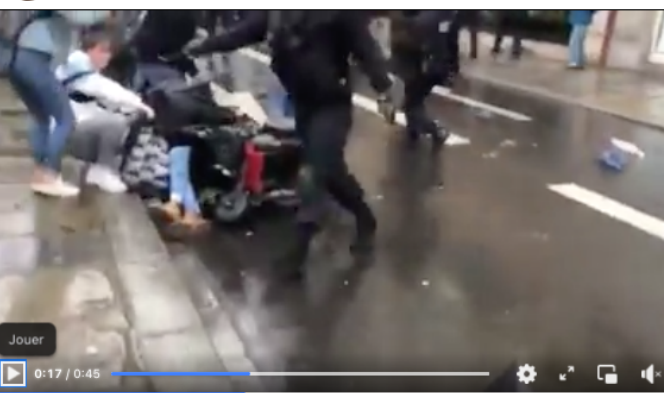
SVP AIDEZ NOUS !!!! Mon père a besoin d'un avocat !!!! Ils a été tabassés hier à place de la république et ils sont venus le chercher chez lui ce matin et l'accuse en plus de délit de fuite ! Il est blessé !
AIDEZ NOUS !!!!
Voici la vidéo



0:13 / 1:03

165

654 partages



Gilets Jaunes Infos

12 décembre 2019 ·
DU DELIRE : embuscade de la police contre la manif à Rennes. Charge sans raison ni sommation, coups de matraques, personne en fauteuil renversée par les flics... la répression policière dans toute sa splendeur... #greve12decembre

469

83 commentaires 228 partages

J'aime

Commenter

Partager

L. T. a partagé une vidéo.
29 décembre 2018 ·



Révolution Permanente

29 décembre 2018 ·

Scandaleuse répression des #GiletsJaunes à Rouen : la Bac a avancé pour interpellier. Un manifestant au sol. Tirs de flashball. Un policier cible le journaliste de Actu76 avec son flashball, une policière lui met un coup de matraque dans la main gauche.
Source : Twitter @LouvetSimon, journaliste pour Actu76

1,8 K

3,4 K partages

J'aime

Commenter

Partager

Écrivez un commentaire public...

Y. H. a partagé un lien dans le groupe **Gilet Jaune**.
21 h ·

Des vidéos comme ça, combien y en a depuis le début du mouvement ? Les réponses officielles de la préfecture sur ce coup là c'est que les images ont été sorties de leur contexte et que "L'homme sur le chemin, tentait de faire obstruction à l'interpellation " d'un casseur. Clairement sur la vidéo le gars a l'air vachement virulent en effet et a l'air de vachement obstruer. Donc logique de l'envoyer à l'hosto, hein, on est dans le feu de l'action faut faire efficace. Les justifications foireuses de l'injustifiable c'est toutes les semaines. Et depuis le début.



FRANCETVINFO.FR

Besançon : la vidéo d'un "gilet jaune" matraqué par un policier devient virale

203

29 commentaires 130 partages

Figure 22 Des images « preuves » pour contester les discours officiels et les arrestations

5.2.7. Une iconographie de la référence : ancrer son vécu dans l'Histoire pour y donner du sens

Enfin, la conflictualité avec les forces de l'ordre est également thématifiée à partir de ce que l'on peut nommer une *iconographie de la référence* : de nombreuses images qui circulent ne concernent pas ce qu'il s'est passé pendant les Gilets jaunes. Cela témoigne du fait qu'il y a un besoin, pour en saisir le sens, d'inscrire son vécu en lien – ou au contraire, en opposition, mais j'y reviendrai plus tard – avec d'autres événements violents ou d'autres publics eux aussi confrontés aux forces de l'ordre, dans le but de comprendre ce qui est en train de se jouer, de comprendre ce qui est en train d'être vécu. Cette iconographie de la référence rend tout d'abord compte de la volonté d'ancrer historiquement son vécu, en comparant certaines images du passé à des images captées pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Les Gilets jaunes se comparent ainsi aux « *gueules cassées* » de la Première Guerre mondiale (voir Figure 86, Annexe 9, ▲). Une telle comparaison repose sur les images de blessés pendant les Gilets jaunes et sur des images d'archives, associées ensemble. La Seconde Guerre mondiale est également largement utilisée comme référence par les Gilets jaunes, avec notamment des références au Troisième Reich et à la Shoah (voir Figure 23). Ainsi le logo de la République en marche, le parti politique fondé par Emmanuel Macron, a pu être détourné pour le faire ressembler à la croix gammée nazie, tout comme il a été en même temps renommé en « la République est Morte », dans le but de renvoyer Emmanuel Macron au statut de dictateur. La comparaison avec Adolf Hitler est également directement réalisée : « *Hitler !!! gazait les juifs !!! Macron gaze son peuple !!!* ». Les CRS sont également comparés à des soldats allemands, en raison de la ressemblance de leurs tenues et de leur démarche. Toujours en lien avec la Seconde Guerre mondiale, des comparaisons ont également pu être faites entre les Gilets jaunes arrêtés par les forces de l'ordre et les juifs et juives emprisonnés dans les camps de concentration nazis, le lien étant fait à travers l'utilisation de numéros d'identifications sur les bras des personnes arrêtées dans les deux cas.

D'autres références sont également faites, avec la dictature militaire d'Augusto Pinochet au Chili par exemple (voir Figure 24). L'une de ces comparaisons repose sur différentes images où sont représentés des opposants politiques parqués derrière des grillages ou des barrières. L'autre ne présente que des forces de l'ordre françaises, la comparaison avec la situation politique au Chili en 1973 n'étant faite que dans le texte qui accompagne l'image.

M S Montreuil Les Gilets Jaunes de ...
23 min · Facebook for Android ·



5000 personnes blessés
127 blessés graves
315 blessés à la tête
26 éborgnés
5 mains arrachés
23000 interpellations
3000 condamnations
1000 peines de prison ferme
116 journalistes blessés
35 médecins blessés
28 passants blessés


11 morts

VOICI LES CHIFFRES DE LA DICTATURE DE MACRON

E T Je suis Gilet Jaune ! 55 min ·
LES POLITIQUES SONT OFFUSQUÉS DE LA DIFFUSION DE LA MASTURBATION DE GRIVEAUX EN PENSANT AU GROS SEINS PEUT ÊTRE D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT MAIS NE

R S 25 novembre 2018 ·
Hitler !!! gazait les juifs !!!
Macron gaze son peuple !!! L
histoire continue !!!!

F J Le Réveil du Peuple
21 h ·



R P D
19 novembre, 11:30
On en arrive là
372
148 commentaires

A G
Nous n'avons fait qu'obéir aux ordres
J'aime · Répondre · 4 h

E J a partagé une publication.
Moteur de conversation · 29 mai, 22:38



1940
2019

Figure 23 De nombreuses comparaisons avec la Seconde Guerre mondiale

B [redacted] C [redacted]
9 février 2020 · 🌐



G [redacted] T [redacted]

5 février 2020 · 🌐

LE CHILI DE PINOCHET DE 1973 ? NON LA FRANCE DE MACRON DE 2020 .

👍👎👏 1,7 K

280 commentaires 940 partages



V [redacted] M [redacted] ▶ Mouvement Gilets Jaunes #Sézanne et alentours
28 mai, 22:17

Figure 24 Comparaisons avec la dictature chilienne

K [redacted] C [redacted] ▶ Gilet Jaune 🇯🇵
Hier, à 11:03 · 🌐

dissoudre les voltigeurs et les baceux...



Nicolas phoenix Street Media

14 septembre, 08:44 · 🌐

J'aime la Page

Les policiers à moto, lourdement équipés et armés de lanceurs de balle de défense, type flash-ball, rappelle l'ombre d'un drame vieux de plus de trente ans !
le souvenir de l'affaire Malik Oussekiné, tué le 6 décembre 1986 lors d'une manifestation estudiantine contre le projet de réforme universitaire Devaquet. À l'époque, les forces de l'ordre qui avaient reçu comme mission de la part du gouvernement de "nettoyer" les rues après les manifestations, avait pourchassé le jeune homme de 22 ans jusque dans le hall d'un immeuble avant de le rouer de coups.
les voltigeurs, ce corps de police, impliqué dans le meurtre de Malik Oussekiné et dissous peu après, ils officiaient également à deux par moto.

AUJOURD'HUI ILS SONT DE RETOURS !

👍👎👏 248

76 commentaires 91 partages

Figure 25 Comparaison entre les BRAV-M et les voltigeurs qui ont tué Malik Oussekiné en 1986

Enfin, on peut également mentionner l'utilisation d'images qui comparent certaines unités de maintien de l'ordre apparues pendant les Gilets jaunes en mars 2019 – les BRAV-M, qui sont des brigades mobiles qui circulent à moto, en binôme – avec d'anciennes unités de maintien de l'ordre, les pelotons de voltigeurs motoportés (PVM) – dits plus simplement « voltigeurs », créées suite aux événements de mai 1968, puis dissoutes en 1986 après avoir été incriminées dans la mort de Malik Oussekiine lors des mobilisations étudiantes contre le projet de loi Devaquet (voir

Figure 25).

En mettant en récit et en commun leur expérience au sein de leurs groupes Facebook, les Gilets jaunes ont donc cherché à y donner un sens. Ils ont cherché par-là à expliquer de la manière la plus détaillée possible de quoi retournait la répression et les violences policières qu'ils dénonçaient. À partir d'une iconographie riche, ils ont ainsi produit une thématisation tout aussi riche. Les différents thèmes évoqués permettent ainsi de comprendre ce que signifient répression et violences policières pour les Gilets jaunes : il s'agit d'un déni de démocratie, de l'usage dolosif des armes, d'une violence systématique (c'est-à-dire récurrente) et systémique (c'est-à-dire qui n'est pas que de la responsabilité des agent·es de terrain, mais aussi du gouvernement), d'une répression qui est également d'ordre judiciaire, avec une tolérance zéro pour les Gilets jaunes *versus* une impunité pour les forces de l'ordre. Les thèmes renvoient également à la dimension immorale de l'action de certain·es agent·es, ainsi qu'à l'indifférence des médias traditionnels à l'égard de ce qu'ont vécu les Gilets jaunes.

La thématisation entreprise est également l'occasion de donner un sens à l'expérience en mobilisant des références extérieures à la situation que les Gilets jaunes cherchent à décrire. On a effectivement remarqué la mobilisation d'images d'archives donnant à voir d'autres blessures, d'autres systèmes répressifs, ou encore d'anciennes unités de maintiens de l'ordre. La mobilisation de telles références témoigne de la difficulté de parler de son expérience en mobilisant uniquement des éléments issus directement de sa propre expérience, quand bien même les éléments mobilisables existent en abondance.

La mise en récit de ces thèmes est chargée d'affects, ce qui se traduit par des prises de paroles parfois très véhémentes et dégradantes à l'encontre de celles et ceux qui sont désigné·es comme étant responsables de ce qui a été vécu.

La mise en récit est réalisée à partir d'une iconographie plurielle qui peut, elle aussi, être chargée d'affects. Les images participent ainsi pleinement à la construction du sens de l'expérience. Parfois, tout le discours est dans l'image – lorsqu'il s'agit de vidéos. Quelques fois, les images sont simplement illustratives. La plupart du temps, la construction du sens se fait dans l'association du texte et de l'image. L'image peut notamment servir à donner une légitimité accrue au témoignage ou à l'argumentaire tenu, en même temps qu'elle sert à susciter des émotions, telles que la colère ou la compassion. Les images peuvent également être retravaillées par les Gilets jaunes – en y ajoutant des flèches et des cercles pour guider le regard, en les associant entre elles, etc. – dans le but de leur déléguer, d'une autre manière qu'en les associant seulement à du texte, une partie du sens du récit qui est construit.

5.3. Une thématization contradictoire en débat

Il existe des débats à propos de certaines thématizations qui ne font pas consensus au sein des groupes Facebook de Gilets jaunes. Ainsi, les thèmes proposés par les Gilets jaunes peuvent être contradictoires, et l'expression de cette contradiction peut se réaliser par publications interposées, ou bien dans les espaces de commentaires des publications. Cela fait sens en raison du fait que les thématizations proposées reposent largement sur le partage d'images. Or, la recherche a bien montré qu'en étant partagées sur le web, les images revêtent une dimension conversationnelle, c'est-à-dire qu'elles sont intégrées aux conversations entre proches ou entre inconnus, qu'elles en soient l'objet ou le motif (Beuscart et al. 2009; Douyère 2019; Gunthert 2014). Potentiel matériau mobilisé pour débattre et confronter des opinions (Gunthert 2018), l'image partagée est l'objet de dynamiques interprétatives et de réceptions nombreuses (Jehel 2019; Julliard 2016; Saemmer 2017).

De plus, comme nous l'avons vu, le régime de visibilité de la confrontation avec les forces de l'ordre dans les groupes Facebook de Gilets jaunes est constitué d'un matériau foisonnant et complexe, en raison des caractéristiques technosémiotiques de la plateforme. Il ne s'agit pas que de photos et de vidéos, mais aussi d'autres types de contenus qui portent toutefois une dimension iconique plus ou moins importante. Par exemple, les sites d'informations partagés dans les groupes font partie de cette iconographie car la plateforme associe aux URL publiées des images d'illustration. Or, de

même que les images partagées, les sites d'informations partagés, et plus généralement l'actualité, font l'objet de dynamiques interprétatives et de réceptions importantes sur les RSN (Bastard 2019; Guignard et Le Caroff 2020; Granjon et Le Foulgoc 2010; Rieder et Smyrniaios 2012).

Ainsi, pour saisir plus amplement la manière dont le conflit entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes a été thématiqué, il est nécessaire de rendre compte des débats et des contradictions qui existent au sein des groupes Facebook étudiés.

5.3.1. L'espace de commentaire comme espace de sourçage et de débat autour de la question de la violence

Certaines critiques de l'action des forces de l'ordre délégitimées par un travail de sourçage

L'espace de commentaire peut d'abord être un espace où l'on se mobilise pour partager les résultats d'un processus d'enquête. Face à certaines images ou certains propos, des membres des groupes Facebook de Gilets jaunes proposent des lectures alternatives de certains événements, où l'on cherche à (r)établir la vérité, en opposant d'autres témoignages ou d'autres images à la publication initiale et aux commentaires qui vont dans son sens. Plusieurs exemples témoignent que l'espace de commentaires est un espace de débat particulier où l'on cherche à statuer de faits de violence, et où les sources jouent un rôle primordial dans le déroulé de l'enquête : ce n'est pas parce qu'il est dit dans une publication accompagnée d'une image que tel le ou tel le agent es des forces de l'ordre a été violent avec des Gilets jaunes que cela est accepté par les autres membres.

Un premier exemple est celui d'un ensemble de réactions à des images publiées dans le groupe « SOS ONU OFFICIEL Appel à Témoins Violences Policières GJ » le 14 mai 2019 et donnant à voir deux agents ayant sorti leur arme de service lors d'un acte du mouvement (voir Figure 87, Annexe 10). Malgré l'absence de texte accompagnant l'image, on comprend que cette image est publiée dans le but de témoigner d'un énième cas de violence. En réaction à ces images, plusieurs membres des groupes ont cherché à alerter du fait que cela ne serait, selon eux, pas un cas de violence policière contre les Gilets jaunes, et ont en conséquence pris la défense des deux agents




présents sur les images : « *Attention les gens , ces deux gendarmes ont sorti les PA²⁸⁰ a cause du conducteur, pas a cause des GJ, il y a les explications sur d'autres page* » « *De ce que j'ai vu je pense qu'il a bien agis il s est mis en sécurité et celle de ses collègues aussi il a sorti son arme très peu de temps juste par sûreté et n avait pas mît son doigt sur la gâchette* » « *Ils ont protégé la queue de cortège d'un automobiliste menaçant* »

Toutefois, cette lecture de la situation est discutée par d'autres, qui acceptent que ce n'était pas un geste à l'encontre des Gilets jaunes, mais critiquent tout de même la situation : « *Je ne pense pas qu'un gendarme du rang des boucliers doit se charger de tirer !!!! [...] Avec ses gants, le bouclier..... ce ne devait pas être le plus à même de tirer le plus juste !!* » ; « *oui on a vu les videos mais au lieu de sortir leur flingue ils pouvaient se mettre sur le cote ils ne maitrisent plus leur trouille ca va mal finir !!!!le sang on l a deja* » ; « *ils n'ont d'abord pas voulu le laisser passer pour qu'il rentre chez lui avec ses enfants; ils se croient tout permis et le gars a pété un câble, parce qu'il faut avouer que ce n'est pas normal qu'il y ait des robocop dans les rues chaque samedi pour empêcher les gens d'exprimer leur désaccord* ».

On décèle là l'existence d'un processus d'enquête pour saisir ce qu'il s'est réellement passé : les membres des groupes ne se limitent pas qu'aux photos auxquelles ils ont directement accès. Ils les confrontent à d'autres, disponibles dans d'autres groupes Facebook desquels ils font également partie, et essaient au mieux de définir ce qu'il s'est vraiment passé. Les internautes peuvent mentionner avoir vu des vidéos dans d'autres espaces – « *il y a les explications sur d'autres page* » – ou encore les partager aux autres – « *si vous voulez, j'ai les vidéos [...] et voilà celle que je cherchais* ». À partir de ce processus d'enquête, une lecture de la situation est confrontée, mais il n'y a pas d'accord entre les membres qui permettrait de fermer la discussion, ce n'est pas le but. À partir de ce processus d'enquête, il y a ensuite l'expression d'un jugement : devait-il ou pas sortir son arme ? Qu'est-ce que ce geste raconte des forces de l'ordre ? – « *d'un autre côté, le zozo d'à côté lui baisse le bras. Pour trois connards, un avec un soupçon de cerveau, et cinq ou six qui disent rien* ». Réponse : « *oui le copain lui baisse le bras je l ai vu aussi ca rachete un peu* ».

On retrouve de telles demandes de sources des propos tenus dans d'autres publications qui mettent en cause les forces de l'ordre dans l'exercice d'un maintien de l'ordre jugé disproportionné et immoral. C'est par exemple le cas d'une publication du 8 avril 2019 sur le groupe

²⁸⁰ Un « PA » est l'abréviation d'un modèle de pistolet semi-automatique.

«  Gilet Jaune  » qui est composée de la photo d'une commissaire de police sur le terrain – d'après l'insigne sur son bonnet – accompagnée du texte « *Nous t'avons reconnu  tu vas te faire insultée dans les prochaines manifs je crois* » (voir Figure 88, Annexe 10). Ce texte pour le moins abscons si on ne sait pas en quoi elle a été reconnue a suscité une réaction invitant justement à préciser le contexte : « *C'est qui ?* ». À partir de cette interrogation, une discussion donnant le détail de la situation et interrogeant les sources permettant de le vérifier a eu lieu :

M. B. – elle a donné l'ordre d'être violent à Toulouse le 30 mars

K. M. – OK. C'est une source sûre ? Comment tu le sais ?

L. V. – D'après ce que j'ai lu c'est la fameuse capitaine en chef qui a donner les ordres de dégager le fauteuil de la dame de l'asso pour les handicapés sur Toulouse, pour les sources sûres ça reste des publications Facebook, je ne connais pas les victimes personnellement donc je ne peux rien certifier

M.B. – Oui elle est la seule capitaine qui donne les ordres sur le terrain ! [...]

K. M. – OK.Merci ,mais soyons quand même prudents sur les sources.

Plus loin dans la discussion, ce sourçage de l'information a été complété par le partage d'un lien Facebook qui renvoie vers une image censée appuyer l'affirmation tenue et accompagné du texte « *source vérifiée !!* ».

On constate que le rapport aux sources issues de publications Facebook fait débat. Pour certains, les publications Facebook sont des sources sûres sur lesquelles on peut s'appuyer pour développer un argument, ce qui n'est pas le cas pour d'autres. Il y a ainsi une ambivalence dans la confiance accordée aux sources numériques de la part des membres des groupes, ce qui fait que la mise en doute subsiste : le débat ne se clos pas forcément sur un accord commun entre les parties prenantes à la discussion. Il est en revanche l'occasion de faire coexister au sein d'un même espace plusieurs lectures des événements, et avec ces différentes lectures, différents points de vue axiologiques sur la situation – par exemple, on se demande si, même si l'agent ne visait pas un Gilet jaune avec son arme de poing, avait-il quand même à sortir son arme étant donné la situation ?

L'espace de commentaire comme espace de débat où l'on interroge qui est violent du côté des forces de l'ordre

Les agents mobilisés pour maintenir l'ordre ne sont pas désignés comme un ensemble unitaire par les Gilets jaunes. Ces derniers sont conscients de l'existence des différentes unités, et ne parlent pas forcément des « forces de l'ordre », mais mentionnent les CRS, les BAC, les BRAV-M, etc. À chaque unité est associé un niveau de violence plus ou moins élevé. Notamment, les deux dernières unités sont régulièrement mentionnées comme éléments de référence lorsqu'il s'agit d'évoquer le plus haut degré de violence dans le maintien de l'ordre. À la publication de la photo d'une commissaire de police désignée responsable de quelque chose – « *Nous l'avons reconnu* » –, une question posée en commentaires témoigne de ce statut de référence : « *C'est qui ? Elle est moins dangereuse que ceux de la bac qui tabassent sans retenue non ?* ». Deux autres exemples qui témoignent de cela sont des publications qui donnent chacune à voir une photo des BAC et une photo des BRAV-M, ainsi qu'une description négative qui les concerne spécifiquement et qui les distingue des autres unités dans l'espace de commentaires : « *C est une milice politique ... rien à voir avec des flics...* » (voir Figure 89, Annexe 11).

L'existence de cette distinction et le niveau de violence associé aux différentes unités sont peu questionnés dans l'ensemble – la BAC est violente, point. Toutefois, dans certains cas, les espaces de commentaires peuvent être l'occasion d'interroger *qui* il faut craindre, en tant que manifestants. Cette question de *qui* est violent s'est notamment posée et a réellement été interrogée lorsque des militaires ont été mobilisés sur certaines manifestations de Gilets jaunes. Dans deux publications en date du 20 mars 2019, deux membres du groupe « *🌟Gilet Jaune🌟* » ont alerté sur le fait que des militaires allaient être déployés à Paris le samedi suivant. L'un a appelé à ne pas aller à l'affrontement avec eux, quand l'autre a alerté sur le fait qu'une telle annonce témoigne que « *notre liberté est en danger* » et qu'il faut aller « *faire face à l'armée* » en agitant le « *drapeau blanc* » (voir Figure 90, Annexe 11). Ces publications ont suscité du débat. D'un côté, on observe des réactions favorables aux militaires : « *Jamais un militaire ne tapera sur un citoyen Français !!! Ils nous soutiennent* » ; « *Les militaires sont avec nous* ». De tels propos créent une distinction entre les différents acteurs de la violence, en affirmant par exemple que les militaires seraient « *outrés de voir comment les CRS et autres nous traitent* ». Ils insistent notamment sur le fait que les militaires ne sont pas là pour frapper les Gilets jaunes, mais pour défendre les monuments et les bâtiments contre la casse : « *ils*

sont pas là pour nous faire du mal ils sont là pour protéger les monuments alors je demande qu'on les laisse tranquille », « respectons les ils ne sont pas là pour les gij mais pour protéger les bâtiments », « la majorité des militaires nous soutiennent. Puis jamais l'armée ouvrira le feu sur sont peuples. La flicailles c'est autres chose lol », « la défense du peuple , C est l opposé des FO²⁸¹ », « l armée n est pas contre vous !! Aucune violence contre eux ». Toutefois, de telles distinctions ne font pas l'unanimité et suscitent des réactions critiques : « je peu vous dire que si il sont agresser et se sentent en danger il riposterons », « vous risquez d'être déçu hélas », « pour protégé ils auront le droit de tirer.. », « pas sur car ils obéissent aux ordres, mais l'espoir fait vivre », « Il représente l'autorité donc même panier que les crs ».

Pour certains, insister sur le fait que l'armée risque d'être violente, c'est par ailleurs chercher faire peur, et donc jouer le jeu du gouvernement : *« franchement vous cherchez quoi a faire peur pour que plus personne descende dans la rue ben dsl comme tout les samedi moi j'irais manifester et j'irais meme passer un petit bonjour au militaire etant un ancien bidasse », « mais toi t'es une vrai flippette !!!! dégage de là espèce de trouillard à 2 balles » « C'est encore une tentative de démotivation pour que les gens restent chez eux!!!! Loupé les affreux 😊 », « c est juste pour faire peur, pour encore essayer de dissuader certains » « arrêtez vos délire vous jouer dans le jeu de CASTANER qui veut à tout pris garder sa place » (voir Figure 91, Annexe 11).*

L'espace de commentaire comme espace de débat autour des armes des forces de l'ordre

Les effets sur le corps de certaines armes utilisées par les forces de l'ordre sont également interrogés dans un tel processus de sourçage et de débat. Des Gilets jaunes se sont par exemple intéressés à ce que contient la *« cartouche de lacrymogène référencée : GR56 fumigènes lacrymogène MP7 76 BP 16 »*. Dans une publication, il est affirmé que celle-ci contient du cyanure, ce qui *« signifie qu'il ne s'agit plus de simple lacrymogène, mais en réalité d'arme chimique interdite par les traités internationaux »*. Cette affirmation, parce qu'elle ne donne pas à voir de document permettant d'attester de l'affirmation faite, est très vite mise en doute par de nombreux euses commentateur trices : *« pour l'instant, la preuve concrète ne nous est toujours pas fournir » : « ???? nous n'avons pas cette preuve!!!d'où vous la tenez!!!????? Il nous faut du concret!!!!!! » ; « Mais non c'est pas possible des preuves sinon rien » ; « même si je suis pas surpris ce serait bien d'avoir des Éléments concrets pour prouver ce genre de choses. Analyse ect ect et non un poste FB »*. Un lien est alors

²⁸¹ « FO » signifie ici « forces de l'ordre ».

posté par une Gilet jaune membre du groupe qui renvoie vers un autre groupe, à partir duquel « *on peut voir le document confirmant la présence du cyanure* ». Le papier en photo au bout du lien est également partagé directement en commentaire par un autre membre. Il s'agit d'un résultat d'analyse médicale pharmacologique et toxicologique qui rend effectivement compte de la présence de cyanure dans des prélèvements réalisés. Mais ce papier ne convainc pas forcément comme en témoigne une des réponses : « *ce n'est qu'un papier pour l'instant pas de preuve!!!??????* ». Pour d'autres, ce document est un vrai, cependant, cela ne prouve rien : la présence de cyanure dans le sang peut être dû à autre chose qu'à l'exposition aux gaz lacrymogènes. Il est effectivement mentionné que lorsque l'on est fumeuse, le taux de cyanure présent dans le sang peut être similaire à celui inscrit sur le document partagé :

K. M. J. – bizarre la femme qui a postez sa prise de sang et une fumeuse et le taux dans son sang et la dose normal pour un fumeur donc fake

M. F. Dans le lien [...] il est expliqué que la cigarette provoque seulement 7,5% de dommages en cyanure. Là les analyses montrent un taux de 15% c'est anormal même pr un fumeur.

S. S. B. Certes mais ça ne prouve pas que cela vient des gaz lacrymogènes ! [...]

K. M. J. Quand vous fumez, vous inhalez du cyanure. La concentration moyenne est de 7,5 mg/L mais cela reste une moyenne. Chez les gros fumeurs, ça peut facilement monter à 15 voire 20 mg/L." Me Poiblaud nous le confirme, elle est bien fumeuse, ce qui pourrait donc explique ces taux. Est-ce grave ? "Non", indique la toxicologue. "Pour observer des signes d'intoxication, il faudrait des taux au moins 10 fois supérieurs."

Ce dernier paragraphe, publié deux fois dans la conversation par K. M. J., est tiré d'un article publié sur le site web de LCI, article qui sera d'ailleurs partagé tel quel plus tard par un autre membre du groupe qui invite à « *lire avant de dire n'importe quoi* » (voir Figure 92, Annexe 12). La mobilisation d'une telle ressource médiatique, issue d'un site web appartenant à un média traditionnel, est intéressante car elle témoigne d'une ambiguïté dans le rapport qu'entretiennent les Gilets jaunes à leur endroit : s'ils sont généralement méfiants à l'égard des contenus que les médias traditionnels produisent, ces contenus peuvent en même temps parfois être mobilisés comme des sources fiables sur lesquelles il est légitime de s'appuyer pour thématiser de la répression et des violences policières subies.

La violence manifestante en miroir des violences policières entre sourçage et débat sur la violence manifestante : la rumeur conspirationniste mise en doute

La thématization de la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre se construit également dans des débats qui concernent la violence manifestante. Certains membres, pour défendre l'illégitimité de la force engagée par les agent·es du maintien de l'ordre, cherchent à mettre en avant le pacifisme des Gilets jaunes. Pour eux, les épisodes de violence manifestante sont un vaste complot orchestré par l'institution policière et par l'État, dans le but de légitimer le recours à un arsenal répressif.

La thématization se construit ici dans un débat où s'opposent des résultats d'investigation contradictoires qui mobilisent de façon centrale les images en tant qu'appuis documentaires à l'administration de preuves. Une partie des usages qui sont faits de telles images renvoie typiquement aux résultats de Franck Rebillard à propos de la rumeur du *Pizzagate* (Rebillard 2017), qui montre que les propos conspirationnistes en ligne s'appuient sur des logiques de fouille d'espaces en clair-obscur (c'est-à-dire des espaces d'usage privé mais accessibles au-delà), d'extirpation et de décontextualisation du matériau iconique – favorisées par « *la malléabilité numérique des documents* » (ibid., 300) –, ainsi que de « *remix numérique* » (ibid.) pour faire parler les images collectées afin de « *soutenir le récit collectif formé par les rumeurs conspirationnistes* » (ibid., 277).

Ici, la logique est quelque peu différente : exit les espaces en clair-obscur, les images qui sont mobilisées en appui à la rumeur de la violence manifestante secrètement orchestrée par l'État et les forces de l'ordre sont des images médiatiques, destinées à être publicisées. La logique d'extirpation et de décontextualisation du matériau iconique est en conséquence elle aussi différente : on décontextualise l'image de l'événement. Une seule image, même contradictoire par rapport aux autres images du même événement, aux autres angles de vue, peut servir à *faire douter* sur ce qu'il s'est réellement passé. Enfin, le remix numérique se fait ici par l'association de plusieurs images, ou bien par l'usage de logiciels d'édition graphique, qui permettent d'ajouter du contenu sur l'image pour guider la lecture qu'il faut avoir de la situation.

Toutefois, la rumeur conspirationniste est mise en doute : si des images sont mobilisées pour la soutenir, d'autres permettent au contraire d'en nier les fondements. C'est moins la véracité du document numérique qui est mise en doute que l'interprétation qui en est faite. Cela a pour

conséquence que la thématization de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes se construit dans un débat où les différentes lectures contradictoires de la situation cohabitent.

On peut relever deux exemples à ce sujet. Le premier est lié à la casse ayant eu lieu Place d'Italie lors de l'événement anniversaire du mouvement, le week-end du 16-17 novembre 2019. Une publication dans un des groupes étudiés montre deux individus dans deux photos différentes. Dans l'une d'elle, l'un des deux protagonistes tient un bouclier de la gendarmerie mobile. Dans l'autre, ce même individu, identifié par ses vêtements (deux flèches rouges ajoutées sur les photos guident le regard pour accompagner le processus d'interprétation des images présentées), est en train de casser une stèle commémorative. Le lien est fait entre ces deux photos dans le but de montrer que la casse est le fait des forces de l'ordre elles-mêmes. La présence du bouclier estampillé « gendarmerie » est considérée comme une preuve suffisante pour l'affirmer. Cette scène est ainsi qualifiée de coup monté « *filmé pour discréditer le mouvement de par sa violence et son irrespect d'un monument* ». Si certains es sont d'accord dans les commentaires – « *une preuve évidente* », « *pas malins les flics* », « *je ne suis plus surprise* », d'autres expliquent au contraire que ce bouclier a été volé aux forces de l'ordre : « *Il paraît que le bouclier est un trophée récupéré par les casseurs* ». Ces propos critiques de la publication originale reposent sur la mention de l'existence d'une vidéo qui montrerait cela, sans pour autant que la vidéo mentionnée ne soit partagée : « *c est ça , la vidéo a circulé c est un "trophée de guerre"* » ; « *Fakenews une autre vidéo montre les BB²⁸² récupéraient ce bouclier et posaient avec pour la photo souvenir. Les complotiste ici...* » (voir Figure 26).

²⁸² « BB » signifie Black Bloc.

A M B a partagé une publication.
 Nouveau membre · 11 h

F D
 19 novembre, 14:56

Bon tout le monde a vu la vidéo passer en boucle dans les merdias... vous savez , place d'Italie, le gars filmé plein cadre visage apparent puis flouté plus tard Et le tout tranquillement, pas inquiété une seconde pendant qui éclate une stèle commémorative," une honte " ...évidemment dénoncée par les merdias et tous leurs éditorialistes donneurs de leçon, expliquant que les manifestants sont des casseurs qui ne respectent rien, même pas un monument aux morts ! Et là, perso en voyant la vidéo, je me disait " le gars cache à peine son visage et est bien reconnaissable, il prend son temps et détruit méticuleusement la stèle... avec un pied de biche, il est filmé, ça ne le gêne pas ." Et avec tout son attirail, habit et pied de biche, il arrive jusque là sans être arrêté par les flics omniprésents..... 😞😞

Je me suis dit direct "c'est un flic !" Il est là bien filmé pour discréditer le mouvement de par sa violence et son irrespect d'un monument, symbole , pour que les merdias diffusent et diffusent encore ... et distillent leur propagande ! Et bien quel ne fût pas mon étonnement en voyant ces deux photos !!!! La preuve est faite de la manipulation d'états et de l'implication des FO dans les exactions les plus degueulasses !

Alors SVP partagez massivement et enregistrez l'image dans vos téléphones qu'ils ne puissent pas la faire disparaître afin de pouvoir la rediffuser encore et encore et qu'elle finisse par être reprise dans les merdias devant l'ampleur du scandale !

17
 10 commentaires 16 partages

D E une preuve évidente ,manipulation du pouvoir avec de faux manifestants dans le but de faire de la propagande anti-gilets jaunes .
 J'aime · Répondre · 9 h

F R Pas malins les flics
 J'aime · Répondre · 8 h

C V Je ne suis plus surprise !
 J'aime · Répondre · 5 h

S C Il parait que le bouclier est un trophée récupéré par les casseurs.
 J'aime · Répondre · 5 h

D D S C c est ça , la vidéo a circulé c est un "trophée de guerre"
 J'aime · Répondre · 43 min

D D Fakenews une autre vidéo montre les BB récupéraient ce bouclier et posaient avec pour la photo souvenir . Les complotiste ici... 🤔🤔🤔
 J'aime · Répondre · 43 min

Figure 26 La casse par les forces de l'ordre ? Une mise en doute dans l'espace de commentaires d'une publication

Un deuxième exemple est lié à l'incendie d'une Porsche lors de l'acte 13 des Gilets jaunes, le 9 février 2019 (voir Figure 93, Annexe 13). L'absence de plaque sur la voiture en feu dans des photos fait dire à certains que cela ne peut être qu'un coup monté pour « *faire avaler la violence de certains manifestants* ». De la même manière que dans l'exemple précédent, certains membres du groupe Facebook accréditent cette hypothèse en trouvant cela « *bizarre* » et en y allant de leur théorie « *Sûrement des voitures de la fourrière* », « *se sont des voitures de la fourrière, un ami me la confirmer, c est un encien....., lui-même est dégouté du comportement de macron* ».

D'autres membres partagent de leur côté de nombreuses images et des témoignages pour expliquer qu'il y avait au contraire bien une plaque. Ce peuvent être des images de la scène elles-mêmes où l'on voit la plaque sur la voiture, dont les images sont publiées directement dans les commentaires, ou bien des témoignages qui sont rapportés : « *Non sur la vidéo on voit un individu qui la prend* », « *Plaques enlever pendant la manif vue* », « *Les gents partages n'importe quoi comme dab sur une autre video elle i était la plaque pffff* », « *Les G.J. piquent les plaques comme trophée/souvenir. D'ailleurs on voit un gars sur la vidéo tirer sur la plaque avant* », « *Il y avait une plaque dessus arrêter de dire n'importe quoi. Oui je suis passé devant avant qu'elle soit incendié* ». Des justifications de la disparition de la plaque sont également mentionnées dans les commentaires : « *certain retire la plaque pour faire un trophée, ou alors pour les assurances* », « *elles ont été volé* », « *retirer pour l'assurance ou voler en guise de trophée tout simplement* », « *il y a personne qui se dit que certains volent les plaques pour pouvoir passer devant les radars tranquillou ?* ».

Toutefois, de tels apports de preuves et tentatives de justifications alternatives de l'absence de plaque peinent à convaincre ou à être vus par les membres des groupes en désaccord. À la suggestion : « *il y a personne qui se dit que certains volent les plaques pour pouvoir passer devant les radars tranquillou ?* », il est par exemple répondu : « *Bé voyons.....non seulement il vole la plaque mais en plus il y a mais le feu [...] Vous en avez une autre comme celle là* », ce à quoi il est ensuite également répondu : « *Bin non si vous regarder bien les commentaires il y a des photos de la porsche avec les plaques* ». D'autres encore nient ce qui est expliqué à partir des autres images publiées en commentaires : « *c'est pas la même voiture* », propos qui est ensuite critiqué : « *Donnez moi le nom des voitures alors ?? C'est au même endroit au même moment* ».

La violence manifestante en miroir des violences policières entre sourçage et débat sur la violence manifestante : les Gilets jaunes doivent-ils réagir à la violence par la violence ?

Les débats en lien avec la répression policière du mouvement sont aussi l'occasion d'interroger la manière de réagir à la répression policière vécue : faut-il employer la force ou bien faut-il au contraire rester pacifique ? Le débat de la conduite à adopter face aux forces de l'ordre lors des mobilisations s'est fait dès les premiers jours du mouvement. Le 24 novembre 2018 (voir Figure 94, Annexe 14), un Gilet jaune qui se dit « *révolté* » car lui et son groupe se sont « *faits gazés samedi dernier à plusieurs reprises sur les champs* », a appelé à toutefois « *être responsable* », c'est-à-dire à « *continu[er] à manifester pacifiquement* », en ne « *commet[tant] pas d'acte d'incivilité* » et en ne « *s'en pren[ant] pas aux CRS* » afin de « *faire perdurer cette action* ». Un tel appel a été apprécié (98 mentions « j'aime » et « j'adore »), mais a aussi suscité du débat.

D'un côté, plusieurs personnes ont témoigné de violences subies ou vues dans des vidéos, dans le but de critiquer un tel appel à rester pacifique : « *Non mais faut arrêté de parler de pacifisme , quand on ce fait gazer , taper , alors que on ne fait rien désolé mais on riposte* », « *pacifistes et pourtant en minorité en début de soirée gazer gratuitement bah j ai la haine c est pas normal* », « *Ah et quand les CRS frappe des femmes à 4 ou 5 ou quand il frappe des handicapés en feuteuille roulant sa se passe comment ??* », « *Quand vous serez confronter à leurs abus d usage de gaz lacrymo et de la matraque... Je sais pas si le discours sera le même..* », « *Ce faire gazer tu trouves sa normal????* », « *Vu ce que j'ai pris dans la gueule aujourd'hui à Paris sans mettre un coup d'abord ni rien lancer en premier, le pacifisme ça va bien 5 minutes mais la c'est GRAVE* ». Ainsi, le refus du pacifisme est justifié par le vécu d'une violence qui vient d'abord de la part des unités de maintien de l'ordre. La colère d'avoir subi la répression engendre ainsi la volonté de ne pas se laisser faire lors des autres mobilisations à venir : « *J'espère que demain sa recommencera ! Et encore chaque jours ! Ils ont abusé de nous, c est finis, la révolte est déjà en place* », « *le calme j'ai essayé et le calme ça marche pas* ».

Ces réactions critiques à la publication initiale ont elles-mêmes été critiquées, et ce de plusieurs manières. La dimension humaine des forces de l'ordre a par exemple pu être mise en avant pour justifier du fait qu'il ne faut pas être violent à leur endroit mais plutôt essayer de dialoguer pour les raisonner : « *c'est des hommes comme vous 2 bras 2 jamais, ils ont juste un uniforme...* ». Cependant, un tel argument n'est pas parvenu pas à convaincre : « *et donc ?* », « *Désolé mais nous ont sort pas coquer avec matraque bouclier gazeuse ect...* ».

L'énonciation de la violence des forces de l'ordre comme étant première a également été remise en cause par une des participantes à l'espace de commentaire. En s'adressant à la personne qui a affirmé que « *les crs frappe [...] des handicapés en fauteuil roulant* », et en lui partageant un article de presse qui explique que « *l'agression filmée d'un handicapé est fautive* », il est mis en avant que les événements relatés sont faux, ce qui a conduit à la tenue d'une discussion :

J. M. G. – Excuse moi mais moi je parle de vrais vidéos prise en directe .

M. K. – Alors montre nous je suis curieuse de voir une vraie vidéo filmée par tes soins ou par un journaliste indépendant 🤔

J. M. G. – Elle on pas était filmer par moi mais des gens qui était en directe et bizarrement elle on disparu.

C'est également la possibilité même de riposter face aux forces de l'ordre qui a été débattue de façon virulente entre deux femmes Gilets jaunes :

Y. H. – mdr bien de parler mais t a jamais été gazer je pense... Car tu peu plus riposter de plus t a pas un ni deux ou trois crs devant bref désolé mais rambo il existe que dans les films... C est pas moi

E. T. – Heu de quoi tu parle [...] bien sur quand on te gaz la gueule pas facile de riposter tout dépend du type de lacrimo utilisé [...] Tkt je sais de quoi je parle ,après si toi ta pas le courage de riposter même si il sont nombreux C' est pas mon problème ,moi je sais ce que j'ai vécu ok [...]

Y. H. – Mdr xena la guerrière grande gueule à petit bras tu parle pour rien dire tu ti crois trop [...]

E. T. – C'est toi xena tu clash les gens pour rien [...]

P. C. – Jamais eu a faire au flic parle pas quand tu connais pas 🤔

Dans l'espace de commentaires, plusieurs débats ont donc lieu. Des arguments très différents sont mobilisés pour défendre le pacifisme, quand l'argument inverse repose presque exclusivement sur la volonté de ne pas se laisser violenter sans réagir.

Dans une publication du 26 novembre 2018 (voir Figure 95, Annexe 14), un Gilet jaune a de son côté demandé aux autres membres du groupe s'il était possible de porter plainte pour avoir été « *frapp[é] par un crs alors qu'il ne faisait que rester debout devant lui* ». À partir de cette demande, plusieurs débats autour de la question des violences policières et des manières d'y réagir ont également émergé. Une première partie du débat a tourné autour de la capacité de l'institution judiciaire à rendre justice. Méfiants envers cette institution, mais aussi envers la capacité de la police ou des gendarmes à faire preuve d'impartialité dans le traitement des plaintes qui sont déposées au commissariat ou en gendarmerie, des Gilets jaunes voient donc comme seule alternative la riposte

physique. C'est ce dont témoigne cet extrait d'échange entre quatre Gilets jaunes sous la publication :

C. M. – OK mais c'est inviter le peuple a rendre coup pour coup c'est dommage

M. H. M. – A un moment donné..... va falloir aller au charbon non ? J'ai eu des points de suture pour mettre mes enfants au monde. Je suis prête à en avoir pour leur offrir un monde meilleur

C. M. – J'ai 4 gosses je compte par leur laisser un monde dans lequel ils ne pourraient même pas survivre. Je pensais pas pouvoir dire ça un jour, mais on va pas avoir le choix de se battre.

M. H. M. – Moi aussi je suis une pacifiste. Mais je suis dégoûtée [...] a un moment donné on veut vivre . Et donné a nos enfants Un pays beau avec avenir . Des valeurs écologiques philosophiques sociales humaines [...] La justice j'hésite entre rire et en pleurer.....

E. L. – J'ai pas de gosses mais je pense pareil 😊 Pour info j'ai déjà été gentiment menacée par les flics du coin qui refusaient de prendre ma plainte car mon ex (un copain a eux) me harcelait. [...]

G. B. – il faut trouver un flic qui est pour les gilets jaune et y'en a beaucoup

On remarque dans cet échange que la question des enfants et de leur avenir est également mobilisée pour justifier la nécessité de réagir aux violences policières.

Si donc il faut riposter aux violences policières sur le terrain des manifestations, se pose alors la question des risques judiciaires qui sont encourus à riposter physiquement aux forces de l'ordre. On observe que le débat qui se produit en partie entre trois Gilets jaunes conduit à de la montée en compétence. Il y a un partage de savoir autour de ce qui peut être considéré comme de la légitime défense dans le cadre du maintien de l'ordre :

C.C. – Si vous n'agressez pas les CRS, et que vous vous faites gazer ou taper dessus, qu'elle loi y a-t-il qui vous empêcherait de vous défendre? ? J'appelle ceci de la légitime défense ! C'est vrai, non?!

F.D. – Non aucune loi contre le maintien de l'ordre désolé

R. A. – avant de publier n'importe quoi va donc lire un code de procédure pénale... d'accord, et après on en reparle

F.D. – Comme disait Coluche il faut aller au commissariat pour porter plainte, tu as vu la gueule de la bavure..... pas beaucoup de choses a faire dans une manif interdite on va vous répondre face aux forces de l'ordre missionnées par le ministre de l'intérieur Essayez vous me direz mais je n'y crois pas trop, il n'y a pas de légitime défense face a un membre des forces de l'ordre..... [...]

R. A. – je sais ce que je dis [...] et j'ai aussi autrefois, fait 2 ans dans la police, en emploi jeune... et j'ai retenu des choses [...] j'y vois parfaitement clair je dis SIMPLEMENT que quoi qu'il arrive, en situation de MAINTIENS DE L'ORDRE, on aura JAMAIS RAISON DONC à moins de prouver que le préfet n'as JAMAIS ORDONNE l'opération de maintiens de l'ordre, vous n'arriverez pas à prouver que c'était ILLEGAL

C.C. – Pour commencer, c’était une question. Donc, un manifestant sans aucune agressivité, à le droit de se faire tabasser gratuitement par les forces de l’ordre, si je vous écoute. ..! Parce qu’il faut quand même retenir une choses: les forces de l’ordre n ont ABSOLUMENT aucune différence entre des personnes âgées et des voyous de cité ! [...] qu on ne me dise pas que c’est normal, ça !

R. A. – à partir du moment où il est dans une opération de maintien de l’ordre OUI [...] *dura lex, sed lex*²⁸³

C.C. – Oui, je le sais... Certaines sont aberrantes, mais bon...

R. A. – c’est le moins que l’on puisse dire

Dans cet échange, le ton est plus cordial que dans le précédent. Il y a moins de colère qui est exprimée, le vécu traumatisant de la répression policière n’est pas évoqué pour justifier de se rebeller directement : il y a un intermédiaire qui focalise l’attention, qui est la question de la justice, face à laquelle les participant·es se trouvent désabusés à deux niveaux, d’abord car ils et elles ne croient pas que celle-ci puissent punir celles et ceux qui les ont violenté·es, mais aussi parce que la loi ne leur permet pas de se défendre en manifestation. Le recours à la violence manifestante est ainsi perçu comme un non-choix auquel on ne voudrait pas nécessairement recourir, en tout cas pas en dehors des cadres fixés par la loi, quand ce recours était, dans la publication précédente, plutôt synonyme de loi du talion.

Si la réaction à avoir face aux dispositifs de maintien de l’ordre a donc été interrogée très tôt, elle l’a également été tout au long du mouvement. Près de neuf mois plus tard par exemple, le 1^{er} septembre 2019, une publication rend compte que cette question n’est toujours pas réglée (voir Figure 96, Annexe 14). La publication à l’origine du débat est composée d’une série de photos d’affrontements. La personne qui les publie appelle très clairement à aller à l’affrontement. Il faut « *arrêter d’être naïf* », « *arrêter de se plaindre des violences policières* », et « *arrêter de reculer face à ces hommes sans cervelle et dans l’abandon de leur hiérarchie ! Faut s’EQUIPER en protection et équipement ! Faut se battre quelqu’en soit le prix que ça nous coûtera ! Les discussions est fini depuis longtemps ! FAUT FAIRE CETTE PUTAIN DE RÉVOLUTION !* ».

Dans les échanges qui ont lieu dans l’espace de commentaires de cette publication, le débat tourne notamment autour de la figure du *martyr*, qui est une posture adoptée par plusieurs participants : « *moi pour mes enfant j irai en prison* », « *moi je suis prêt à crever si il le faut donc retourne jouer à la marelle* »,

²⁸³ Locution latine en droit : La loi est dure, mais c’est la loi.

« moi je suis prêt à crever j ai rien a perdre mais je creverait pas pour des manifs carnaval ». De tels propos sont tournés en ridicule dans d'autres commentaires, comme en témoigne cet extrait d'échanges autour de la possibilité de devoir faire face à un arsenal bien plus important que celui dont dispose les forces de l'ordre si jamais il y avait vraiment une révolution :

A. P. – Et vous feriez quoi devant des famas ? dit moi, c'est tellement idiot

J.-B. N. – Vous inquiétez pas des gens seront prêts à se sacrifier [...] quand on se sent pas utile au système c'est pas une rafale de famas qui fait peur

H. K. – On t'a braqué avec un famas ? 😊

A. P. – Non mais tu sais c'que sa fait une balle de fusil d'assaut ? [...]

P. C. – et bien resté chez toi et ferme la moi je suis prêt à crever si il le faut donc retourne jouer à la marelle

Appeler à la révolution, c'est également critiquer le peu de détermination des manifestations qui ont lieu chaque samedi depuis des mois. Le déroulé de la mobilisation est ainsi considéré comme étant trop timoré pour certains : « sérieux ses navrant leur carnaval mieux que rio faut arrêter ses connerie de gamins », « je demande que se putain de peuple bouge son cul pour la génération suivante ses se que je demande rien de plus on leur laisse quoi au petits putain de merde », « je veut niqjer ce système, qu il soit enterrer que ces ordures payent leur crimes, qu il souffre comme ceux du bats souffre, j ai tellement rien que j ai rien a perdre ». Un participant à la discussion estime d'ailleurs que c'est à cause du manque de détermination des Gilets jaunes qu'il y a eu autant de violences policières : « Je crois que cette milice saurait respecter les manifestants si ceux ceux ci avaient été déterminés au lieu de se laisser nasser et matraquer, gazer .il fallait leurs faire comprendre qui étaient les maîtres de la rue ».

D'autres, de leur côté, estime que recourir à la violence est peine perdue, voire déraisonné : « l'opposition frontale n'est qu'une perte de temps et plus encore depuis qu'ils ont pondu de nouvelles lois pour réprimer les manifestations ». Mais de telles critiques du recours à la violence peuvent engendrer des réactions violentes : « les bisounours ont en a pas besoin [...] me parle pas et ferme bien ta gueule, arrête de trouver des excuses à ton manque de couilles ».

Comme neuf mois auparavant, les positions restent tranchées et les débats n'aboutissent pas à autre chose que la tenue du débat lui-même, avec d'un côté celles et ceux qui défendent avec détermination la nécessité du recours à la violence, motivée par le fait de n'avoir rien à perdre et

par le fait que cela permettra aux générations futures de vivre dans un monde meilleur²⁸⁴. D'un autre côté, d'autres Gilets jaunes pensent que le recours à la violence est une peine perdue et qu'il faut se raisonner à ce sujet.

Après avoir exposé en 5.2 que la thématization de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes s'appuie sur le partage de nombreuses images dans des publications qui sont réalisées au sein des groupes Facebook des participant·es à la mobilisation, j'ai montré ici qu'avec la possibilité de commenter ces publications, il y a un autre espace de thématization qui existe au sein de ces groupes : les espaces de commentaires. J'ai également montré que ces espaces ne sont pas de simples espaces de réception et d'accord autour de la thématization initialement proposée, mais au contraire des espaces de rethématization, où les participant·es aux discussions, en entreprenant une activité de critique et de sourçage, proposent d'autres lectures des situations mises en récit.

Nous avons vu que cette activité de critique et de sourçage, cette activité de mise en débat de la thématization initialement proposée, concerne certains thèmes précis : la distinction entre les bons et les mauvais agent·es, entre les différentes unités mobilisées pour maintenir l'ordre, les effets des armes des forces de l'ordre, l'existence de la violence manifestante, ou encore la riposte aux violences policières.

Nous avons également vu que les espaces de commentaires ne sont pas un lieu où l'on s'accorde sur une thématization commune à défendre publiquement²⁸⁵. Ces espaces ne sont pas des espaces où les discussions sont clôturées. Ce qui est mis en débat reste en débat. En conséquence, les différentes thématizations proposées cohabitent au sein des Gilets jaunes, ce qui dessine une ligne de rupture entre les participant·es dans la manière de donner un sens aux événements. Si tous les Gilets jaunes, ou presque, sont critiques des forces de l'ordre, ce n'est pour autant pas exactement la même critique qu'ils produisent.

²⁸⁴ À ce sujet, on peut également ajouter le commentaire suivant qui est présent dans le débat et qui appuie ce propos : « j'ai choisi de me défendre, pas pour moi mais pour l'avenir de nos enfants, qui à ce jour me semble bien noir ».

²⁸⁵ Pour rappel, c'est notamment pour cette raison qu'il a été choisi d'approcher cet objet de recherche en termes de *thématization* et non de *cadrage* ou de *problématisation*.

5.3.2. De l'expérience vécue à l'expérience de l'autre : une thématization qui monte en généralité et qui fait débat dans les groupes Facebook

Comme il l'a déjà été signalé, la question de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes a été une préoccupation centrale des participant·es à la mobilisation, et cela s'observe dans les publications et les interactions qui se sont déroulées dans les groupes Facebook affiliés au mouvement. Or, cela a des conséquences sur la thématization de cette conflictualité : il y a un phénomène de montée en généralité. Dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, on ne parle pas seulement de la conflictualité qui les concerne, mais on parle en réalité de toutes les situations conflictuelles où les forces de l'ordre sont impliquées. Ce sont les Gilets jaunes eux-mêmes qui réalisent ces références à d'autres situations, notamment pour donner du sens à leur propre expérience et pour produire une critique générale de l'institution policière. Ce sont aussi d'autres acteurs, qui ne sont pas avant tout des Gilets jaunes, qui sont venus dans les groupes pour partager leur propre expérience des violences et de la répression policière, sans qu'il n'y ait forcément de lien avec la conflictualité qui a eu cours pendant la mobilisation dont il est question ici.

Une telle montée en généralité au sujet de la répression et des violences policières dans les groupes Facebook de Gilets jaunes a suscité d'importants débats, par publications interposées ou bien au sein de l'espace de commentaires des publications. Pour certain·es, l'expérience des violences policières peut être thématized selon une logique de rapprochement aux autres situations de maintien de l'ordre, quand pour d'autres, cette expérience ne peut être thématized au contraire que par la réalisation d'une distinction entre les différentes situations.

Une montée en généralité de la critique des forces de l'ordre

Dans les groupes Facebook de Gilets jaunes donc, on observe l'existence de nombreuses références envers d'autres événements conflictuels qui impliquent les forces de l'ordre. Une partie du répertoire d'images analysé est ainsi constituée d'images de situations de maintien de l'ordre dans d'autres contextes : manifestations des infirmier·ières, de la police, du 1^{er} mai, marches pour le climat, nuits de collages féministes, expulsions d'exilé·es, ou encore covid-19 (voir Figure 97, Annexe 15, ▲).

Cette extension de la lutte contre les violences policières, qu'elles soient du fait de personnes avant tout Gilets jaunes ou du fait de personnes plus extérieures au mouvement, passe aussi par la

publication de photos ou de noms de personnes tuées ou gravement blessées par la police (voir Figure 98, Annexe 15, ▲) : « *ce soir à Marseille la Bac a tué Mehdi 18 ans* ». Une photo qui accompagne une URL qui renvoie vers Twitter est celle d'un jeune homme noir de 20 ans qui a « *reçu un tir de FLASHBALL au visage* ». Une image publiée assemble par exemple des portraits de personnes tuées par la police ou les gendarmes dans des contextes très différents : Zyed Benna et Bouna Traoré, Zineb Redouane, Steve Maia Caniço, Cédric Chouviat, etc. Une autre image publiée est une photo de Steve Maia Caniço lorsqu'il était enfant. Le texte qui accompagne l'image mentionne plusieurs noms, ceux d'Adama Traoré, de Cédric Chouviat, de Rémi Fraisse, de Zineb Redouane et de Geneviève Legay, pour dénoncer le fait que dans tous ces cas, les agent·es dépositaires de l'autorité publique qui ont tué ou blessé restent libres.

Ce dont il est question dans les groupes Facebook de Gilets jaunes dépasse donc les seuls événements directement associés aux Gilets jaunes. Les publications étudiées révèlent l'existence de Gilets jaunes qui font eux-mêmes référence aux autres contextes où s'expriment la violence des forces de l'ordre, comme en témoigne une interview du Gilet jaune Jérôme Rodrigues qui demande à un agent : « *pourquoi quand vous tuez des Arabes et des Noirs vous n'êtes pas virés ?* » (voir Figure 27). Elles révèlent également l'existence d'événements organisés pour dénoncer toutes les violences policières, tout contexte confondu. Ces appels à se mobiliser lors de ces événements sont autant partagés par des militant·es Gilets jaunes que par des militant·es des quartiers populaires. L'acte 12 du mouvement des Gilets jaunes, le 2 février 2019, a par exemple eu un événement spécifiquement dédié aux « *blessés et contre les violences policières* », organisé par les collectifs *La vérité pour Adama* et *Justice pour Gaye* (voir Figure 28).



Figure 27 Des Gilets jaunes qui font le lien entre les différents contextes de violences policières

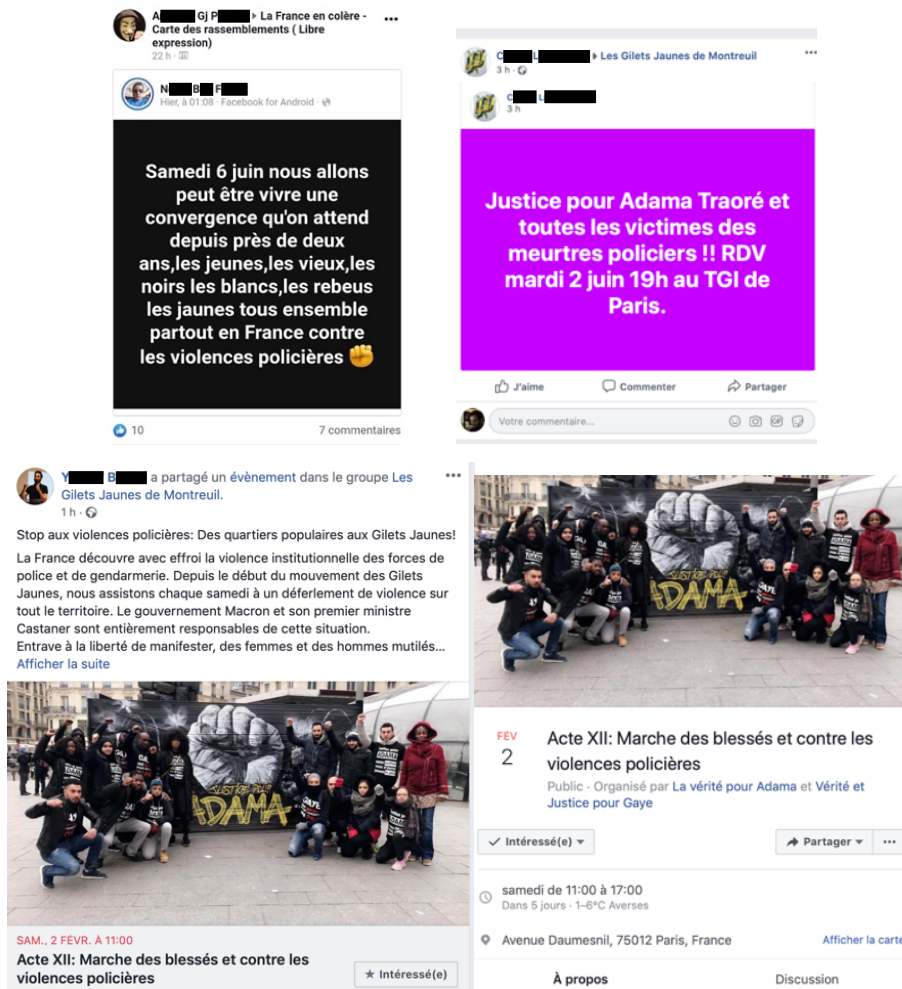


Figure 28 Des appels à manifester contre toutes les violences policières

La critique des forces de l'ordre en débat à l'épreuve d'un refus de montée en généralité : l'« autre » comme figure repoussoir

Cependant, mobiliser de telles références envers d'autres situations de maintien de l'ordre ne fait pas l'unanimité au sein des Gilets jaunes. Si certains membres des groupes peuvent faire référence ou valider des références à d'autres situations conflictuelles pour donner du sens à leur propre expérience, d'autres membres peuvent au contraire chercher à donner du sens à cette conflictualité en opérant une distinction entre les différentes situations de maintien de l'ordre.

Pour reprendre ce que propose Marion Dalibert dans son travail de thèse (Dalibert 2012) sur la construction du « *Sujet de la Nation française* », il existe dans les discours médiatiques une mise en opposition ethnoracialisée entre le « *bon sujet* » de la Nation française (« *blanc* ») qui « *constitue le citoyen modèle de la communauté nationale* » – le « *Nous* », et d'un autre côté, les « *mauvais sujets* », à qui l'on « *dénie la reconnaissance* » (ibid., 36), qui sont « *disqualifiés* » et qui sont représentés « *de manière négative* » à travers « *des processus d'identification et de catégorisation* » (ibid., 131-132) – le « *Eux* » (ibid., 99; ibid., 143). Ce « *Eux* » ainsi disqualifié peut être assimilé à une « *figure repoussoir* » (Clair 2012), produite comme telle par une altérisation qui passe par la réduction de certains individus ou groupes d'individus « *à des attributs physiques ou culturels essentialisés* » (Julliard 2018, 24).

Ces catégories sont ici heuristiques, car on observe dans ces groupes Facebook la construction d'un « *Nous* » Gilets jaunes, qui serait le « *peuple* » légitime et injustement réprimé. Dans cette perspective, la répression et les violences policières sont avant tout assimilable à ce que l'on pourrait qualifier un *déni de démocratie*. Ce « *Nous* » est construit en opposition à un « *Eux* », presque systématiquement constitué de personnes racisées – mais pas seulement. Le rapport conflictuel qui existe entre ce « *Eux* » est les forces de l'ordre est alors soit dénié, soit légitimé.

Une telle thématization dialectique est apparue très tôt dans le mouvement, en opposant les Gilets jaunes aux « *casseurs* », comme en témoigne par exemple une publication du 30 novembre 2018 partagée dans le groupe « *Fly Rider infos blocages* » (voir Figure 29) où un « *ancien chef militaire* » a appelé les forces de l'ordre à cesser les violences « *sur des Gilets jaunes non violents* », en mobilisant un argument produisant une distinction racialisée des différentes composantes des catégories produites (« *le peuple de France* » / « *la racaille* ») :

C [REDACTED] S [REDACTED] L [REDACTED] G [REDACTED]
8 janvier 2019 · 🌐

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10217959177801009&id=1531885544



Partage info Police
30 novembre 2018 · 🌐

MESSAGE D'UN ANCIEN CHEF MILITAIRE 🇫🇷

Les vidéos virales qui circulent actuellement sur les réseaux sociaux montrant des violences faites par les forces de l'ordre sur des Gilets Jaunes non violents m'obligent à sortir de ma réserve..

Ayant servi 35 ans la France sous l'uniforme de la Gendarmerie Nationale dont de nombreuses années à la tête d'unités d'intervention, je sais combien il peut être difficile de concilier le respect des directives étatiques données et l'accomplissement de la mission sans qu'il y ait de débordements.

Néanmoins, je tiens à rappeler un adage important :
Force doit toujours rester à la Loi mais sans violences inutiles...
Donner des coups de pied et coups de matraques à des seniors sans défense, les gazer à bout touchant aux diffuseurs lacrymogènes, les frapper au sol, ce n'est pas digne de représentants de la Loi..

Les CRS et les gendarmes mobiles doivent garder leur force et leur dynamisme pour affronter les casseurs de tout bord qui eux sont équipés pour en découdre, et les casseurs de ces derniers jours doivent être mis hors d'état de nuire sans aucune mansuétude..

Actuellement, c'est le peuple de France qui est dans la rue (regardez bien les visages des gilets jaunes...) ce n'est pas de la racaille, ce ne sont pas des hors-la-loi

Ce sont des gens qui demandent simplement à vivre de leur travail.. ils payent leurs impôts, ils payent leurs PV, ils payent leurs taxes.
Ce ne sont pas des assistés du système...

Alors j'en appelle aux chefs d'unité :
Rappelez vos hommes à la déontologie du maintien de l'ordre..
Ne frappez pas ceux d'en bas qui vous respectent pour satisfaire ceux d'en haut qui vous méprisent.

Le mouvement actuel va perdurer, alors bon courage à tous et sachez être durs avec les forts et indulgents avec les faibles..❤️🇫🇷🇫🇷

MERCI DE PARTAGE D'URGENCE CE COUP DE GUEULE !!

👍❤️ 49

2 commentaires 53 partages

Figure 29 Les Gilets jaunes, les « casseurs », les « racailles », les « antifas » et le « Black Bloc » (partie 1)

« Les CRS et les gendarmes mobiles doivent garder leur force et leur dynamisme pour affronter les casseurs de tout bord qui eux sont équipés pour en découdre, et les casseurs de ces derniers jours doivent être mis hors d'état de nuire sans aucune mansuétude..

Actuellement, c'est le peuple de France qui est dans la rue (regardez bien les visages des gilets jaunes...) ce n'est pas de la racaille, ce ne sont pas des hors-la-loi

Ce sont des gens qui demandent simplement à vivre de leur travail..

ils payent leurs impôts, ils payent leurs PV, ils payent leurs taxes.

Ce ne sont pas des assistés du système... »

Les figures du « *Black Bloc* » et des « *antifas* », souvent peu comprises et mobilisées confusément par les Gilets jaunes, ont aussi parfois été catégorisés comme étant des « *mauvais sujets* » injustement laissés tranquilles par les forces de l'ordre, contrairement aux Gilets jaunes (voir Figure 30). C'est ce dont témoigne par exemple une vidéo enregistrée en février 2019 par Vincent Lapierre – un journaliste d'extrême droite ayant couvert régulièrement les manifestations des Gilets jaunes – et titrée « *Infiltration de Black-blocs dans les manifs Gilets jaunes, avec une inhabituelle retenue des forces de l'ordre* ». Une publication du 17 mars 2019 dans le groupe « Fly Rider infos blocages », partagée depuis la page *Syndicat France Police policiers en colère* produit également une telle distinction avec d'un côté « *la foule* » de Gilets jaunes, et de l'autre « *les émeutiers* », « *la racaille venue de banlieue* », « *les casseurs venus de l'étranger* », « *les casseurs d'extrême gauche* » ou encore « *le Black bloc* », sur lesquels les forces de l'ordre n'ont « *pas eu ordre hier de faire usage des LBD 40 avec les munitions originales [...] alors que cette arme et ces munitions de force intermédiaire ont été massivement utilisées pour arroser la foule depuis le 17 novembre* ». Ce texte, qui s'appuie sur des images d'illustrations diverses (affrontements, politiciens) est par ailleurs intéressant car il a été rédigé par des agent·es des forces de l'ordre avant d'être partagé dans un groupe de Gilet jaune. Il refuse donc d'attribuer la responsabilité « *du fiasco de la gestion du maintien de l'ordre* » aux agent·es présent·es sur le terrain, mais l'attribuent à la hiérarchie : « *Une fois encore, ce sont les ordres donnés par l'autorité administrative qui sont en cause, pas le professionnalisme de nos collègues* ».

La distinction entre les Gilets jaunes et les personnes racisées s'est notamment intensifiée aux mois de mai et juin 2020 en réactions à plusieurs événements : les propos de la chanteuse et actrice Camélia Jordana sur les violences policières dans l'émission *On n'est pas couché* du 23 mai 2020²⁸⁶, la mort de Georges Floyd aux Etats-Unis le 25 mai 2020 et l'importante mobilisation autour du slogan

²⁸⁶ L'émission est accessible sur *YouTube*. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=xHKC9tpvNbE>.

M [redacted] S [redacted]
17 mars 2019 · 🌐

Syndicat France Police policiers en colère
17 mars 2019 · 🌐

Fiasco de la gestion du maintien de l'ordre lors de l'acte 18 des Gilets jaunes : le limogeage du préfet Delpuech ne suffira pas !

Un mauvais remake du "Sarko Show", théâtralisé sur la dalle d'Argenteuil lorsque l'ancien locataire de la place Beauvau rêvait encore d'Élysée en promettant aux Français de débarrasser la Nation de la racaille, s'est rejoué hier place de l'Etoile à Paris.

Christophe Castaner a maladroitement tenté, lui aussi, de faire le show devant les caméras et les micros, promettant de rétablir l'ordre face à "quelques dizaines d'assassins" selon ses propres mots.

Toutefois, vu l'état des Champs-Élysées et dix-sept de nos collègues blessés, Castaner aurait mieux fait d'aller passer la soirée en boîte de nuit plutôt que de venir parader devant les caméras pour faire le constat de sa propre incurie à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pourquoi les casseurs venus de l'étranger n'ont-ils pas été bloqués aux frontières ?

Pourquoi les émeutiers n'ont-ils pas été interpellés préventivement avant de se regrouper sur les Champs ?

Pourquoi l'accès à la plus belle avenue du monde n'a-t-il pas été fermé ?

Comment, quelques dizaines d'individus, peuvent-ils tout saccager et piller sur les Champs alors que nos collègues sont censés être en surnombre par rapport à eux ?

Pourquoi les collègues n'ont-ils pas eu ordre hier de faire usage des LBD 40 avec les munitions originales contre le Black bloc alors que cette arme et ces munitions de force intermédiaire ont été massivement utilisées pour arroser la foule depuis le 17 novembre ?

Une fois encore, ce sont les ordres donnés par l'autorité administrative qui sont en cause, pas le professionnalisme de nos collègues.

L'incompétence de cet exécutif expose chaque samedi la vie des policiers et des gendarmes face aux casseurs d'extrême gauche et à la racaille venue de banlieue.

Nos collègues ne peuvent plus servir de chair à canon tous les week-ends pour permettre à des politiciens de faire carrière.

👍❤️🔥 400 225 commentaires 334 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

C [redacted] B [redacted]
17 février 2019 · 🌐

Daweed Leze
<https://l.facebook.com/l.php...>

MINURNE.ORG
Antifas : les auxiliaires du gouvernement
Enfants des socialistes, les antifas sont les miliciens du régime

👍🔥👎 38 46 partages

M [redacted] C [redacted] a partagé une publication.
3 h

34 011 vues

M [redacted] [redacted]
5 h

Vincent Lapierre : Infiltration de Black-blocs dans les manifs Gilets jaunes, avec une inhabituelle retenue des forces de l'ordre.

👍🔥👎 399 265 commentaires 258 partages

Figure 30 Les Gilets jaunes, les « casseurs », les « racailles », les « antifas » et le « Black Bloc » (partie 2)

Black Lives Matter qui en a découlé²⁸⁷, ainsi que le rassemblement du 2 juin à l'initiative du Comité La vérité pour Adama devant le Tribunal de Paris dans le 17^e arrondissement de la capitale, suite à la publication d'une « *nouvelle contre-expertise réalisée à la demande de la famille Traoré, et dont les conclusions sont venues contredire celles d'une expertise médicale révélée quatre jours plus tôt, qui écartait la responsabilité des trois gendarmes – placés sous le statut de témoin assisté pour les faits de non-assistance à personne en danger – dans la mort du jeune homme de 24 ans*²⁸⁸ ». Elle s'est également intensifiée en novembre et en décembre 2020 après que le producteur de musique Michel Zecler a été passé à tabac par plusieurs policiers²⁸⁹.


Dans ces contextes, plusieurs publications témoignent d'abord de la volonté de mettre en opposition les Gilets jaunes réprimés d'un côté et d'autres personnes qui ne le seraient pas – ce qui est étonnant au vu des contextes –, mais qui mériteraient pourtant de l'être (voir Figure 31). C'est ce dont rend par exemple compte une vidéo postée par Eric Drouet le 15 juin 2020. Il s'agit d'une interview d'un policier qui « *dit clairement que pour les #GiletsJaunes ils ont reçu des ordres, alors que pour des jeunes délinquants à Moto, là, y'a plus personne* ». Une autre publication qui montre une photo de l'arrestation de l'infirmière Farida Chikh en juin 2020, lors d'une manifestation du personnel soignant, partagée dans un groupe de Gilets jaunes et d'abord publiée sur la page Facebook du *Syndicat France Police policiers en colère* va dans le même sens : « *Tolérance zéro pour les infirmières et impunité totale pour les gangs ethniques ! [...] Pendant que les gangs paradent en toute impunité dans les banlieues, tolérance zéro contre les infirmières en colère !* ». Ici, les Gilets jaunes sont totalement absents d'un discours qui dresse la frontière entre des figures repoussoirs – des « *gangs ethniques* » – et des figures considérées comme étant « *alliées* » – des travailleuses. La distinction entre bons et mauvais sujets peut également être réalisée de manière plus explicite en relation avec les événements mentionnés : « *en manifestation, les ordres donnés sont gentils pour les manif. d'Adama mais si méchants contre les Gilets Jaunes authentiques* ». On peut également retrouver de telles distinctions dans le contexte de l'affaire Michel Zecler comme

²⁸⁷ Lesnes, Corine. 09/06/2020. « En quelques jours, "Black Lives Matter" est devenu un slogan universel ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/06/09/en-quelques-jours-black-lives-matter-est-devenu-un-slogan-universel_6042203_3210.html.

²⁸⁸ Couvelaire, Louise et Henri Seckel. 03/06/2020. « "Justice pour Adama !" : 20 000 personnes rassemblées à Paris contre les violences policières ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/03/environ-20-000-manifestants-a-paris-lors-d-un-rassemblement-interdit-contre-les-violences-policieres_6041560_3224.html.

²⁸⁹ 26/11/2020. « Passage à tabac d'un producteur à Paris : quatre policiers suspendus, une enquête ouverte ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/26/violences-policieres-a-paris-des-policiers-suspendus-et-une-enquete-de-l-igpn-ouverte_6061208_3224.html.

Eric Drouet a partagé une publication.
Admin · 15 juin 2020 ·



0:31 / 1:18

R. D. [redacted]
14 juin 2020 ·

Ce policier dit clairement que pour les #GiletsJaunes ils ont reçu des ordres, alors que pour des jeunes délinquants à Moto, là, y'a plus personne.

610 214 commentaires

R. [redacted] T. [redacted] · Gilet Jaune
33 min ·

B. [redacted] G. [redacted] · RETRAITES EN COLERE
3 h



Tolérance zéro pour les infirmières et impunité totale pour les gangs ethniques ! Merci qui ?

Syndicat France Police policiers en colère
18 h ·

Pendant que les gangs paradent en toute impunité dans les banlieues, tolérance zéro contre les infirmières en colère !

L'interpellation de l'infirmière est carr...
Afficher la suite

7 commentaires

Eric Drouet
Admin · 7 décembre 2020 ·
C'est cadeaux

Free 21:12

Tweet

Syndicat France Police - Policiers...
@francepolice

La colère monte chez les #policiers
Détruire la #Police en la rendant inopérante sous prétexte de contrôles au faciès : @JLMelenchon en avait rêvé @EmmanuelMacron l'a fait..
Pour écraser les #GiletsJaunes la police n'était pas raciste et avait tout le soutien du #gouvernement ..

A. [redacted] H. [redacted] · Collectif des Robes Noires, ...
Gilets Jaunes et Citoyens En Colère
4 h · Facebook for Android ·



En manifestation, les ordres donnés sont gentils pour les manif. d'ADAMA mais si méchants contre les Gilets Jaunes authentiques.

73 107 commentaires 8 partages

Figure 31 Critique de l'absence de répression à l'encontre des figures construites comme repoussoirs

en témoigne une autre publication d'Éric Drouet. Le 7 décembre 2020, il a partagé un tweet du *Syndicat France Police – policiers en colère* qui critique les propos de certains politiciens sur le contrôle au faciès, pour dénoncer le fait que lors du mouvement des Gilets jaunes, le gouvernement soutenait les forces de l'ordre dans leur action, contrairement à ce nouveau contexte où les forces de l'ordre sont sous le feu des critiques de la part du gouvernement.

Une autre partie de l'iconographie a été mobilisée pour chercher à justifier pourquoi les personnes racisées sont catégorisées comme étant de « *mauvais sujets* » ou des « *figures repoussoir* », justifiant par là qu'on ne devrait pas s'indigner ou s'émouvoir pour elles, car elles ne le méritent pas (voir Figure 32). Des listes de méfaits constituent ainsi l'iconographie de cette partie de la thématisation de la conflictualité avec les forces de l'ordre : « *Adama Traoré: fait l'objet depuis 2007 de 17 procédures, vols, stupéfiants, accusé de viol par son codétenu* », « *George Floyd [:] 10 mois de prison pour vol à main armée [...] 10 mois de prison pour trafic de drogue* ». Une rhétorique complotiste a même gagné certaines publications dans le but de délégitimer les mobilisations autour de la mort de George Floyd qui était « *franc maçon, tout comme son frère jumeau [...] et a travaillé avec le policier qui l'a tué dans le même club durant la même période. Ils se connaissaient donc. [...] Je vous laisse faire vos conclusions. Il n'y a pas de hasard lorsque les médias du monde entier mettent en avant un événement* », « *Blacks Live Matter sont des traîtres payée par Soros pour crée une guerre inter raciale* ».

Enfin, certaines images ont été mobilisées dans le but de critiquer l'attention médiatique et politique donnée aux violences policières subies par des non Gilets jaunes (voir Figure 99, Annexe 16, ⚠️). Une publication de Fiorina Lignier par exemple, une Gilet jaune éborgnée, a été partagée par un membre d'un des groupes étudiés dans ce but. Dans cette publication, elle évoque ses opérations à l'œil compliquées, ainsi que sa souffrance, « *tout ceci dans le silence médiatique, politique et judiciaire* ». Celui qui partage cette image fait référence au soulèvement mondial pour George Floyd en ajoutant qu'il aurait « *bien aimé que la Terre Entière manifeste pour cette jeune princesse qui a simplement manifesté pacifiquement dans le pays des droits de l'homme...* ». Deux autres publications font de leur côté référence à la France Insoumise et à Jean-Luc Mélenchon pour critiquer sa dénonciation de la mort de George Floyd et de la répression des manifestations pour le climat, en mettant en avant qu'il n'a rien dit pendant les Gilets jaunes : « *à 4 pattes devant la bien-pensance des médias et la propagande médiatique venues des Etats-Unis* », « *Bravo Monsieur Melanchon pour vos propos, mais, vous étiez où depuis plus de 10 mois? Parce que vos Barbares ils ne sont pas nés le jour de la manif pour le climat. Ils étaient déjà là* ».

M... W... a partagé une publication. 1 h

Échantillon des condamnations sur la famille Traoré

- Adama Traoré: fait l'objet depuis 2007 de 17 procédures, vols, stupéfiants, accusé de viol par son codétenu
- Yacouba Traoré: condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir tabassé celui qui a accusé Adama de viol, puis 3 ans ferme pour avoir tabassé un chauffeur et brûlé son bus
- Samba Traoré: condamné à 4 ans de prison dont 18 mois avec sursis pour violence avec arme
- Bagui Traoré: condamné à 30 mois ferme pour extorsions sur femmes vulnérables.
- Serene Traoré: condamné à 4 mois ferme pour outrage sur la Maire de Beaumont-sur-Oise
- Youssouf Traoré : condamné à 6 mois de prison dont 3 avec sursis pour outrage et menace de mort sur policiers
- Assa Traoré : fait l'objet de 4 plaintes pour

4 h 6 42 commentaires

F... H... P... La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression) 11 h

Les héros de la gauche...
(Précision : je ne réponds pas aux commentaires ineptes, mais les laisse en ligne pour que chacun puisse juger...)

1998: 10 mois de prison pour vol à main armée
2002: 8 mois de prison pour trafic de drogue
2004: 10 mois de prison pour trafic de drogue
2005: 10 mois de prison pour trafic de drogue
2007: 5 ans de prison pour vol à main armée au domicile d'une femme enceinte + violences

George Floyd

1 8 commentaires

T... R... SOS ONU OFFICIEL Appel à Témoins 28 min

et voila

George Floyd's "twin" Stanley Jackson Jr.'s

B... S... 1 h

👉👉 George floyd était franc maçon , tout comme son frère jumeau..

il a tourné dans des films porno et a travaillé avec le policier qui l'a tué dans le même club durant la même période . Ils se connaissaient donc .

Son tatouage est le symbole maçonnique , pour ne pas dire satanique , " ordo ab chaos " , l'ordre à partir du chaos ..

Je vous laisse faire vos conclusions ..
Il n'y a pas de hasard lorsque les médias du monde entier mettent en avant un évènement 🙄 ..

1 4 commentaires

A... E... Collectif des Robes Noires, Gilets Jaunes et Citoyens En Colère 57 min

J... D... Gilet Jaune " Natacha Polony" 6 juin, 15:39 · Facebook for Android

LES BLACKS LIVE MATTER SONT DES TRAITRES PAYÉE PAR SOROS POUR CRÉE UNE GUERRE INTER RACIALE. ÇA MARCHE BIEN 🙄🙄

1 31 42 commentaires 12 partages

Figure 32 La production des personnes racisées tuées par les forces de l'ordre en figures repoussoirs

Des débats au sujet de cette montée en généralité des discours se tiennent dans les espaces de commentaires de telles publications, où l'on vient approuver ou rejeter les actes de rapprochement ou de dénigrement avec ces autres situations. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le 17 janvier 2019, un certain T. H., qui s'auto-catégorise comme étant un « *jeune de cité* », a publié dans le groupe « 🌟 Gilet Jaune 🌟 » un message dans lequel il affirme que

« La police tue, tabasse, sa fait 30 ans qu'on vous le dit nous jeunes de cité. Le journal de 20 h, bfmerde etc c'est des menteurs et de m !che avec l'état sa fait 30 ans qu'on vous le dit aussi, maintenant que tout le monde est dehors et va manifester vous voyez vraiment leur vrai visage. Nous jeune de citer sa fait 30 ans qu'on subit sa et toujours personne avec nous. » (voir Figure 100, Annexe 16)

En moins de trois heures, ce message à reçu de nombreuses réactions (524) et de nombreux commentaires (677). Parmi ces commentaires, certains membres du groupe ont pu apporter leur soutien ou présenter des excuses, comme en témoignent ces extraits de l'espace de commentaire où l'on admet par exemple avoir eu des préjugés concernant les relations conflictuelles entre les forces de l'ordre et les habitants des quartiers populaires :

- S. M. – Je n'aurais jamais imaginé que la police pouvez avoir des comportements aussi dur et si ils se font caillasser dans les cités maintenant je comprends pourquoi
- A. C. – ça à ouvert les yeux à bcp de français... on voit le vrai visage de la police...
- A. L. G. – au lieu de m'excuser je préfère me battre pour vous aussi
- S. D. F. – Oui il a raison beaucoup de gens ont ouvert les yeux que maintenant malheureusement
- Z. B. – Moi perso je le savais, y a pas de fumée sans feu, les gens se lèvent pas le matin en se disant « tiens je vais aller cramer un commissariat »
- J. T. – Les médias qui vous ont fait haïr les banlieusards, les grévistes ou les "gauchistes" sont les mêmes qui manipulent l'opinion sur les gilets jaunes. Maintenant vous savez
- H. A. V. – Oui vs avez raison mou la première jamais j'aurais imaginé que des personnes qui sont sensés nous protéger peuvent agir avec autant de haine je ne les respecte plus c'est que de la 🤢
- J. L. T. – Je pense que ta vraiment raison et aujourd'hui mes yeux sont bien ouvert
- A. G. – Vu ce qu'il font au gilets jaunes je vous crois à 100 pour 100
- D. J. – Je l'ai toujours dit, les gens dans les cites sont traités comme de la merde par le svsteme. Il est temos de le renverser une bonne fois pour toute, arin que nous arretions de nous faire monter les uns contre les autres. notre espece vaut mieux que ca.

Ces commentaires sont nombreux et s'empilent les uns à la suite des autres dans l'espace de commentaires. Toutefois, cet espace a aussi accueilli des réactions plus suspicieuses vis-à-vis de cette intervention :

- F. V. – un peu nulle la comparaison.....enfin je ne vais rien dire car on va me traiter de fachos
- E. B. – Oui ok mais ne mélangeons pas tt non plus ...
- B. R. – les flics ne vont plus dans les cités trop dangereux pour eux s’attaquer aux gilet jaune plus facile
- S. P – c est faux, les cités ne les appellent plus parce que quand les flics viennent, c est pour racketter tout le monde. Et aussi parce que les flics les traitent comme des merde. Alors ils font la justice eux memes. C est pas bien mais on fait comme on peut [...] Ca n a rien de marrant. C est meme plutot triste d avoir une police tellement merdique qu on en est réduit à s en débarasser
- M. E.-R. – moi pas du bout dans les cités cela vous convient le trafic de drogue qui tue nos jeunes – vous aimeriez en vous levant voir votre voiture volés – les ascenseurs tagués .ouvrez un peu les yeux [...]merci on va croire que ce sont des anges
- F. M. – Oui bon... C'est pas le débat sérieux... Les jeunes qui crient à l'injustice sont les mêmes qui dealent et volent. Des bavures y'en a toujours eu, tout comme des abus de pouvoir. Tirer la couverture sur les citées c'est vraiment pas malin.
- F. S. – Problème c'est quand il y a émeute vous brûlez les bagnoles des gens de votre cité qui sont comme vous des ouvriers chômeurs retraités.etc allez casser et brûler dans les beaux quartier tous le monde vous soutiendra

Cela montre bien l’existence d’approches plurielles de la part des Gilets jaunes en ce qui concerne la production d’un rapport différencié à la conflictualité avec les forces de l’ordre en fonction des contextes. En montant en généralité, des lignes de fractures se dégagent au sein des Gilets jaunes qui acceptent ou refusent de donner un sens à leur vécu via cette montée en généralité.

5.4. Les groupes Facebook de Gilets jaunes : entre circulation et non-mixité politique : une thématization sans visibilité extra-communautaire ?

5.4.1. Quelles sont les logiques de circulation des contenus observées ?

La thématization dont j’ai rendu compte dans les deux premières parties de ce chapitre se fait en mobilisant tout un ensemble iconographique en *circulation*. C’est-à-dire que les images qui sont mobilisées dans les groupes Facebook pour produire un propos en lien avec la critique de la répression et des violences policières vécues sont des contenus qui ont différentes origines. Les membres de ces espaces numériques ne parlent pas qu’avec leurs propres mots et leurs propres images, mais aussi avec les mots et les images des autres, soit en se les appropriant et en les

partageant par leurs propres moyens, soit en mobilisant les différentes potentialités technosémiotiques offertes par Facebook qui permettent une telle mise en circulation des contenus entre les espaces.

On l'a vu dans les figures présentées précédemment, les logiques de circulation des contenus jusque dans les groupes Facebook sont multiples. On peut par exemple prendre soi-même une photo avec son smartphone et la publier directement dans un groupe (voir Figure 78, Annexe 7, ▲), ou encore prendre soi-même une photo et d'abord la publier sur son profil ou sur page personnelle avant de partager cette première publication dans un groupe, comme l'a par exemple fait Jérôme Rodrigues en publiant une photo de lui, blessé, sur sa page Facebook *Jérôme Rodrigues Officiel*, puis en partageant lui-même cette publication dans un groupe (voir Figure 78, Annexe 7, ▲).

La logique de circulation peut aussi impliquer plus de personnes dans le processus : un profil Facebook peut publier un contenu sur une page Facebook, puis un autre profil peut partager cette première publication dans un groupe, puis cet ensemble peut être lui-même repartagé dans un autre groupe (voir Figure 20, page 249), et ainsi de suite : les possibilités de partage entre groupes, pages et profils sont illimitées – ou presque – et contribuent à la mise en circulation des contenus. Pour prendre du recul sur cette affirmation, il faut toutefois dire que la visibilité des profils et des groupes peut être paramétrée, et peut être en conséquence peu propice à la circulation des contenus. Notamment, certains groupes, parce que privés, ne permettent pas de faire circuler des contenus depuis ces groupes vers d'autres espaces. S'il est bien sûr possible de copier/coller une image par soi-même par exemple, la mise en circulation d'un contenu par la simple utilisation du bouton « *partager* » est en revanche impossible.

Les figures présentées précédemment montrent aussi que la circulation des contenus n'est pas seulement favorisée par certaines ressources de Facebook. Les membres de la plateforme peuvent aussi participer à cette circulation en s'impliquant plus intensément dans le processus. Par exemple, une publication (Figure 13, page 235) dans un des groupes est constituée d'un ensemble de schémas crédités à la page Facebook *Cerveaux Non Disponibles*, mais cette page n'est pas directement partie prenante du processus de circulation. C'est la page *Peuple Révolté*, qui est à l'origine du post en circulation, qui a publié les images mises à disposition par *Cerveaux Non Disponibles*, sans utiliser les fonctions de partage proposées par la plateforme. Un autre exemple (Figure 22, page 250) montre aussi que des images peuvent être d'abord découvertes sur Twitter, avant d'être téléchargées puis

remises en ligne sur Facebook, comme a pu le faire la page *Révolution Permanente* avec une vidéo d'abord publiée sur Twitter, qu'elle a remobilisé sur sa page Facebook par ses propres moyens, avant que cette publication ne soit elle-même partagée dans un des groupes Facebook étudiés. De nombreux exemples mobilisés ont également montré que ces images publiées dans les groupes Facebook de Gilets jaunes peuvent aussi être issues de pages web, par exemple de pages web appartenant à des médias (Figure 16, page 240 ; Figure 19, page 248).

Ainsi, la mobilisation de l'iconographie en lien avec la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes se fait dans un processus de circulation : on peut avoir soi-même capté des images et les publier, mais le plus souvent, les images qu'on découvre dans les groupes Facebook sont en réalité des images vues ailleurs, dans d'autres espaces de Facebook, mais aussi dans d'autres espaces du web – il y a une grande porosité interne à la plateforme, mais aussi une grande porosité transplateforme. Si les fonctions de partage proposées par Facebook facilitent cette circulation de contenus, et donc la construction de la thématisation étudiée, on remarque aussi que cette circulation peut être réalisée par d'autres moyens où les personnes qui partagent le contenu peuvent s'impliquer avec plus d'intensité dans le processus de circulation.

Par ailleurs, les acteurs impliqués dans cette circulation sont multiples : dans leurs groupes, les Gilets jaunes ne sont pas isolés du reste du web. Ils ne sont pas seulement producteurs de contenus et de thèmes, ils relaient aussi du contenu et des discours produits par d'autres. Ainsi, les pages Facebook, ou encore les sites web de médias sont impliqués dans la thématisation proposée dans les groupes, dans le sens où ce sont en partie leurs contenus qui sont aussi mobilisés en vue de thématiser la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes. De plus, on voit que les contenus mobilisés sont issus de pages qui ne sont pas forcément associées directement au mouvement des Gilets jaunes, ce qui implique que la proposition de thématisation proposée, politiquement ou axiologiquement orientée, est amenée dans les groupes avec les contenus partagés, avant d'y être discutée. Ces contenus et discours associés sont par exemple ceux de *Cerveaux Non Disponible*, *Révolution Permanente*, *Rouen dans la rue*, collectifs situés très à gauche de l'échiquier politique, ou encore ceux de collectifs mobilisés depuis de longues années sur la question des violences policières (*Désarmons-les*, *Clap33*, *La vérité pour Adama*). Plus étonnamment peut-être, certaines ressources mobilisées sont issues de collectifs de policiers (*Partage info police*, *Syndicat France Police policiers en colère*), ce qui propose alors une thématisation qui met en avant les « ordres » reçus et donc la responsabilité de la hiérarchie dans la question des violences policières.

Enfin, les publics qui se mobilisent directement dans les groupes Facebook de Gilets jaunes sont eux aussi diversifiés, d'abord car comme montré dans le chapitre 2, la couleur politique des Gilets jaunes est elle-même diversifiée, mais aussi comme nous l'avons vu dans ce chapitre, parce que certains acteurs de la thématization sont des personnes qui ont été confrontées à la problématique des violences policières depuis longtemps, et qui peuvent se mobiliser avant tout sur cette question, avant de se considérer Gilets jaunes.

5.4.2. Une circulation invisible ? L'homophilie numérique contre la visibilité

La circulation décrite est ainsi un déplacement des contenus qui se fait depuis l'extérieur des groupes vers leur intérieur, ou bien qui se fait entre groupes. Cela vient interroger la manière dont ce qui a été thématized a pu gagner en visibilité extra-communautaire, c'est-à-dire a pu toucher d'autres publics que les seuls Gilets jaunes et acteurs déjà mobilisés sur des questions en lien avec les violences policières. Est-ce que se mobiliser seulement dans les groupes Facebook, comme cela a été décrit dans ce chapitre, peut permettre de gagner cette visibilité ?

Il semble que la circulation des contenus et des discours vers d'autres communautés soit limitée sur Facebook en raison du caractère sociotechniquement fermé des espaces d'expression numérique dans lesquels a eu lieu la thématization. Cependant, je défends aussi que c'est justement parce que les possibilités de mise en visibilité sont limitées que la thématization observée a pu être réalisée, c'est-à-dire que la relative fermeture de ces espaces a été favorable à une étape préalable de définition de la situation de conflit comme situation répressive.

Quelles sont les caractéristiques de l'homophilie qui limitent la circulation extra-communautaire de la thématization engagée dans les groupes Facebook ?

Ce qui se raconte au sujet de la répression policière dans les groupes Facebook est donc contraint dans sa visibilité en dehors des groupes Facebook pour différentes raisons sociotechniques.

Premièrement, il y a une forme d'*homophilie interne* à ces groupes Facebook. Socialement comme politiquement, si l'homogénéité des Gilets jaunes est débattue par la recherche, on a vu dans le chapitre 2 que l'hétérogénéité du mouvement faisait sens et était homogénéisable en pensant ce mouvement comme un mouvement populiste (les classes populaires et moyennes contre les classes supérieures, et un éloignement très important des structures politiques institutionnelles). Cela n'en

supprime pas moins l'existence de divergences politiques sur certains sujets, au premier titre duquel la question de l'immigration. Toutefois, les participant·es ont dans une très large mesure cherché à annihiler les dissensus en appelant régulièrement à ne pas évoquer ces sujets conflictuels, afin de rester un mouvement uni. Le sociologue Michalis Lianos (2019, 93) relève à ce sujet que les Gilets jaunes « *sont une collectivité qui cherche à se comprendre en tant que "le peuple"* ». Il y a alors, dans cette recherche d'unité, toute une série de délégitimations et d'exclusions qui sont opérées par les membres ou par les modérateur·trices et les administrateur·trices. Des membres qui tiennent certains propos ne correspondant pas à un certain « *esprit Gilet jaune* » (Clément 2020) sont accusés d'être des « Foulards Rouges » infiltrés, c'est-à-dire des citoyen·nes pro-gouvernement voulant porter préjudice au mouvement, ou bien sont accusé·es d'être des « trolls » dont le propos ne peut être pris au sérieux (voir Figure 33).

De plus, comme le révélait Priscillia Ludosky, co-administratrice de deux groupes Facebook, il y a une modération des contenus :

Nous créons un groupe sur Messenger dédié aux modérateurs pour discuter et régler les problèmes posés comme certains posts qui font polémique. [...] Vous êtes un peu comme un nouveau petit média. Car vous prévoyez de faire de la diffusion d'information et vous devez réfléchir préalablement à une ligne éditoriale avec des règles de publication et de modération pour savoir où vous allez. (Galligo 2019)

Elle explique ainsi que certain·es membres jouissant de plus de droits que d'autres peuvent choisir de diffuser ou non certaines publications, qu'ils et elles ont un pouvoir éditorial sur les sujets discutés dans les groupes (ibid.). Cela a d'ailleurs été l'occasion de nombreuses discussions dans les groupes Facebook pour savoir si la non publication de certains propos était du fait de la modération par les Gilets jaunes ou bien par la plateforme elle-même (voir Figure 34).

Enfin il arrive que des membres en désaccord s'auto-excluent des groupes pour ne plus avoir à être confronté·es aux propos tenus par d'autres membres. Ainsi, ces groupes Facebook sont réservés aux Gilets jaunes qui cherchent à entretenir une certaine cohérence collective. La volonté d'homophilie est explicitée par cette volonté de se faire « *le peuple* » et est mise en œuvre par les processus de délégitimation et de modération de certains propos, ainsi que d'(auto-)exclusion des membres en désaccord avec « *l'esprit Gilet jaune* ».

Moi je m'adresse aux GJ apolitiques et aimant la France, allez vous laissez la gauche s'approprier la colère légitime du peuple, la récupérer et mettre le couvercle sur la marmite avant qu'elle ne déborde comme ils font à chaque fois ?

43 118 commentaires 1 partage

J'aime Commenter Partager

Voir les commentaires précédents 5 sur 59

C. A. On as compris tu es d extrême droite dis le directement on gagne du temps 😊 c est apolitique quand y as trop d extrême gauche ou de gauche ,par contre si tu aurais senti le contraire tu ne parlerais pas d apolitique,c est ça l hypocrisie de l' extrême droite
J'aime · Répondre · 3 min · 3

2 réponses

T. G. TROLL on oublie qu'il y a 20 ans 75 % des policiers etaient affiliés à un parti néonazi DEPUIS MARINE ET MARION SONT PASSES POUR LISSER TOUT ça
J'aime · Répondre · 3 min · 1

2 réponses

C. D. F. Tu as oublié, si on est païen on est nazi. Maintenant tout est bon pour nous accusé d'être des nazis.
J'aime · Répondre · 1 min · 1

C. G. Ben moi je quitte le groupe parce que je m'en prend plein la gueule par certains tout ça parce que j'ai eu le malheur de dire que j'étais syndiqué Le problème est que dans ce groupe il y a pas mal de faux compte Facebook qui on été créé par des opposa... Voir plus
J'aime · Répondre · 1 min

T. H. 🌟Gilet Jaune🌟 11 min · 6

Cette page devient l'anti-chambre des fake news et un terrain de jeu du RN et des foulards rouges qui vous manipulent comme des pantins ! La propagande bat son plein et vous tombez tous dans des panneaux monstrueux.

Vous allez chercher vos news sur des sites de fake news du FN, du RN, ou d'antisémites comme Alain Soral. Ça vous plait de vous laisser manipuler comme des pantins ?

Ils vous font passer pour des racistes, des antisémites, des incultes. Vous leur tendez le bâton pour vous faire battre ! Et lorsqu'on en fait l'alerte, on se fait modérer par l'administration.

Admins, vous roulez pour qui ? C'est quoi ces méthodes anti gilets jaunes ?

Vous ne modérez aucune de ces manipulations. Vous laissez des gilets jaunes tomber dans le panneau ! A croire que ça ne vous gêne pas. J'ai de très sérieux doutes sur vos motivations ! Vous n'êtes même pas capables de vous remettre en question vu comme vous avez supprimer mon dernier post d'alerte, et oser parler "d'abrutis qui veulent foutre la merde".

13 6 commentaires

J'aime Commenter Partager

Afficher 2 autres commentaires

H. L. Tu commence a nous les briser Maurice ça fait 14 fois que tu poste le meme truc aujourd'hui 😊
J'aime · Répondre · 4 min

J'aime · Répondre · 8 min

F. M. vous êtes sûr que c'est fb qui censure
J'aime · Répondre · 6 min

M. L. c'est pas un problème de censure mais d'infiltration et trolls
J'aime · Répondre · 2 min

E. G. 🌟Gilet Jaune🌟 4 min · 6

Je constate que beaucoup d'invitation à la violence sur ce groupe proviennent de trolls étrangers du Maghreb.

1 6 commentaires

E. M. Pour te donner une idée à chaque fois que je vais à contre sens de la majorité je me fait insulter de tout les noms mais c'est pas grave ça me fait rire 😊
J'aime · Répondre · 15 min · 4

V. L. idem 1
J'aime · Répondre · 14 min

E. M. Ah vous aussi dès que je vous êtes pas d'accord vous êtes un troll et une pro Macron ? Mdr c'est bien apparemment ils ont réussi à infiltrer notre cerveau ils sont doués quand même
J'aime · Répondre · 11 min · 1

J. S. Oui mais encore faut-il pouvoir se faire insulter, si tes publications disparaissent ça n'est même plus possible, c'est le néant quoi!
J'aime · Répondre · 10 min

E. M. Je ne publie jamais rien je donne mon avis sur, justement des publications de personnes qui ne suivent pas la majorité et ça saute à chaque fois j'ai du louper un épisode beaucoup prône la liberté mais ne sont pas capable de l'accepter
J'aime · Répondre · 8 min

Figure 33 Exemples de publications et commentaires qui délégitiment certains propos en mobilisant les notions de « trolls » et de « foulards rouges »

J. Y. R. c'est pas facebook qui censure mais des gilets jaunes
J'aime · Répondre · 1 h

Masquer 12 réponses

S. C. J. Y. R. Je doute un peu car depuis le mouvement Censure compte bloquer on ne peu plus liker ect ect En gros c est chiant
J'aime · Répondre · 1 h

L. L. J. Y. R. Euh non , 5 blocages de compte en 2 mois c'est pas les GJ !!!
J'aime · Répondre · 1 h

S. C. L. L. À voilà c est bien ce que je pense
J'aime · Répondre · 1 h

A. L. En plus on supprime des manifestations que je partage, voire des commentaires
J'aime · Répondre · 1 h


C. K. J. Y. R. SE sont pas les gilets jaunes mai Facebook qui bloque et censuré tout les lives publications et commentaires
J'aime · Répondre · 1 h

G. G. C. K. qui je suis d accord avec vous et parfois mettent un petit mot ceci va être supprimer et bla bla ça m est arrive plusieurs fois
J'aime · Répondre · 57 min

C. C. Oui oui c'est eux ma fille a eu un mail de fac de bouc et son compte bloqué 20 jours et moi impossible de répondre enfin comme vous
J'aime · Répondre · 56 min

S. C. C. K. Mac giver à du donner une belle enveloppe à Facebook
J'aime · Répondre · 56 min

C. M. Même moi admin du groupe encore pour la énième fois
J'aime · Répondre · 55 min



J. L. P. C. M. ce n'est donc pas vous qui venez de me censurer trois fois en 5 mn?
J'aime · Répondre · 47 min

C. M. P. si j'ai fais ça c'est que vous insultez ou publier des choses en doublons ou provocant
J'aime · Répondre · 40 min

J. L. P. C. M. je faisais juste remarquer que l'extrême gauche avait infiltré le mouvement et que je préférais le début quand tous le monde privilégiait la cause des GJ en mettant de côté les divergences politiques.
J'aime · Répondre · 32 min

J. D. N. C'est pas FB qui censure mais les admins des groupes.
Donc pas besoin d'être informaticien : tu peux créer ton groupe FB et en être admin et donc choisir d'utiliser la paire de ciseaux ou pas
J'aime · Répondre · 1 h

L. L. J. -David Nau Je parle des blocages de compte ...
J'aime · Répondre · 1 h

C. C. Oui ma fille a eu un mail de face de bouc pour lui dire que son compte était bloqué 20 jours et bien d'autres personnes de même et moi impossible de répondre ou faire quoi que ce soit
J'aime · Répondre · 54 min

J. R. les censures sont importantes et obligatoires car sinon certains posts s'orientent vers la politique, cela divise les gilets jaunes qui se veulent apolitiques c'est cela qui fait que l'on garde une unité
J'aime · Répondre · 52 min

7 réponses

P. P. Sur les pages, c'est en grande partie les admins qui censurent, ça permet d'ailleurs de savoir vers qu'elles idéologies ils tendent.
J'aime · Répondre · 51 min

G. C. Ne pas confondre censure et modération. Je pense que si les admins et modérateurs ne font rien pendant 3 jours, ça sera carnage et la page va perdre beaucoup de membres.

G. B. G. Avec tout les fachos de merde de l'extrême droite et leurs discours haineux qui ne fait rien avancer bien au contraire qui divisent,c'est parfois bénéfique la censure désolé...
J'aime · Répondre · 10 min

L. L. G. E. G. Rien à voir !!! C'est toi qui est fasciste avec ton discours haineux envers l'extrême droite !! On parle de blocage de compte par fb pendant plusieurs jours quand tu partages par exemple une vidéo de violence policière....

J. S. En tout cas je note que la censure va bon train, dès que l'on sort un tant soit peu des chemins balisés, couic! Censure!
J'aime · Répondre · 17 min

E. R. M. J. S. qu' appeller vous chemin balisé dsl je cherche juste à comprendre
J'aime · Répondre · 15 min

J. S. Remettre en cause la mondialisation, déplorer la "gauchisation" du mouvement, être contre l'immigration, vouloir parler sans filtre quitte à être grossier, faire du l'humour noir, ne pas être en extase devant un drapeau lgbt, dénoncer la main mise des banques sur les états, remettre en question le réchauffement climatique, maudir les antifa.....
J'aime · Répondre · 11 min

E. R. M. J. S. Oui donc prôner lepen oui en effet je vous aurais autant signaler que je peux car vos idées au lepeniste sont clairement à bannir !
J'aime · Répondre · 7 min

E. R. M. Remettre le réchauffement climatique mais vous vivez sur quelle planète mr Aller dire ça a l ours du pôle Nord qui meurt et au glace qui fonde Bientôt vous aller me dire que la planète est plate pfff et après vous vous étonner d être censurer bah pas moi !
J'aime · Répondre · 4 min

J. R. E. R. M. le chemin balisé ce sont ceux qui soutiennent les gilets jaunes et quand il y a un post qui essaie de les critiquer et surtout de les diviser il est normal qu'il soient enlevé de la page des gilets jaunes... et encore les modérateurs sont sympas et laissent passer beaucoup de choses car un post comme celui là mériterait d'être enlevé
J'aime · Répondre · 4 min

E. R. M. J. R. oui je suis tout à fait d accord mais je voulais savoir sur quoi il a été censuré et la je comprends mieux et je l ai signaler aussi
J'aime · Répondre · 2 min

C. P. J. R. et c'est pas facile
J'aime · Répondre · 2 min

E. R. M. C. P. merci pour votre boulot
J'aime · Répondre · 1 min

C. P. E. R. M. de rien ! Mais il est vrai que c'est compliqué en ce moment
J'aime · Répondre · 1 min

Figure 34 Modération et uniformisation des propos dans les groupes Facebook de Gilets jaunes

Deuxièmement, il existe une *homophilie externe sociale* à ces groupes. Si ce travail de thèse n'en rend pas directement compte, les travaux de la sociologue Dominique Pasquier sont éloquentes à ce sujet. Dans son travail sur les usages d'internet par les familles modestes et rurales, elle révèle que les réseaux amicaux de ces familles sont « *bien plus petits que ceux des autres milieux sociaux* » : leurs « amis » Facebook font partie de leur réseau très proche ou de leur famille (Pasquier 2018, 17). Pour elle, une des raisons pour lesquelles les classes populaires partagent et s'expriment sur Facebook, c'est pour « *fonder un consensus autour de certaines valeurs* » (ibid., 23). Or, il apparaît que les Gilets jaunes et ces familles modestes et rurales sont des catégories qui se recoupent, comme a pu le faire remarquer la sociologue dans une interview²⁹⁰, ou comme le révèlent certaines analyses dont j'ai rendu compte dans le chapitre 2. Ainsi, l'usage de Facebook par les Gilets jaunes se recoupe au moins en partie avec celui des familles modestes et rurales observé par Dominique Pasquier. La visibilité de la thématisation qui est réalisée est alors limitée, dans le sens où elle est restreinte à un petit réseau homophile qui recherche le consensus sur le RSN.

Enfin, il existe une *homophilie externe technique*. D'abord parce que certains de ces groupes Facebook où s'expriment les Gilets jaunes sont fermés : la fonction de partage des publications depuis le groupe vers l'extérieur du groupe y est alors impossible. Ensuite, quand le partage est possible parce que le groupe est public, si la visibilité de ce partage ne se limite pas au petit réseau homophile d'« amis » Facebook comme décrit précédemment, les algorithmes qui organisent la visibilité de l'information sur la page d'accueil du RSN limitent cette visibilité en fonction du profilage idéologique de l'internaute (Pariser 2011).

Ces trois catégories d'homophilie sont responsables d'une limitation de la visibilité des publications au plus grand nombre. Ainsi la thématisation de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes engagée dans ces groupes se fait dans un *entre-soi Gilet jaune* et peine à toucher directement d'autres publics sur la plateforme. Il n'y a pas d'absence totale de visibilité, mais une forte restriction de celle-ci, auprès d'un public composé des protestataires qui sont alors

²⁹⁰ Voir l'intervention de Dominique Pasquier lors de la rencontre « Aux sources du numérique » le 12 décembre 2018. Accès : <https://medium.com/asdn/dominique-pasquier-internet-familles-modestes-enquete-france-rurale-348d92d6f5dc>.

confrontés quotidiennement et systématiquement aux images de violences policières sur les RSN, quand d'autres publics n'y sont jamais confrontés.

L'homophilie numérique : un cadre propice à la thématisation d'une expérience vécue comme étant un problème ?

Plusieurs travaux mettent en évidence le fait que la diffusion et la consommation d'informations sur les RSN a effectivement lieu en vase clos. Ces approches critiques de la potentialité délibérative du web politique statuent d'une certaine « homophilie » qui enfermerait chaque internaute dans sa propre idéologie (Sunstein 2017). Eli Pariser (2011) a par exemple proposé le concept désormais populaire de « bulle de filtre » pour qualifier cet enfermement idéologique produit par les algorithmiques qui masquent les informations avec lesquelles nous serions susceptibles d'être en désaccord, ce qui aurait pour effet de polariser fortement l'opinion publique et le débat public. Cependant, sans nier l'existence de cet enfermement idéologique, certains travaux invitent à prendre du recul sur cette problématique en proposant une approche différenciée, au cas par cas. En analysant le Twitter Démocrate et Conservateur américain par exemple, des chercheurs ont montré que l'homophilie dépendrait du positionnement politique des internautes ou encore de leur niveau d'engagement (Colleoni, Rozza, et Arvidsson 2014). Dans le cas français, sur Facebook, il a été montré que « *plus les réseaux de sympathisants politiques défendent des idées et des programmes éloignés des positions centristes [...], plus leur degré d'exposition à des sources éloignées de leurs positions politiques est faible* » (Figeac et al. 2019, 180). L'étude menée par ces chercheurs les a par ailleurs conduits à conclure que sur Facebook, les « *arènes de débats et de partage d'informations tendent à être organisées selon une logique caractéristique d'un entre-soi, profondément homophile sur un plan idéologique, qui est susceptible de polariser les opinions et de renforcer les convictions politiques* » (ibid., 182). Ainsi, l'expression politisée sur les RSN parviendrait difficilement à se frayer un chemin en dehors des cercles des déjà-convaincus, ce qui serait à la fois néfaste pour la recherche de visibilité des militants dont le discours est déjà absent des espaces médiatiques dominants, mais aussi pour la démocratie, comprise comme un espace de confrontation à un pluralisme idéologique engendrant du débat d'opinion.

Mais, la démocratie peut également être abordée comme étant « *centrée sur la définition et la résolution de problèmes publics* » (Cefaï 2016). Les discours produits, diffusés et consommés sur les RSN ne sont effectivement pas seulement l'expression d'une opinion partisane. Ils sont également l'expression de problèmes. Or, si les publics s'expriment et s'investissent, c'est justement parce qu'il y a un

problème qui les concerne (N. S. Marres 2005). La sociologie a proposé un modèle d'« *histoire naturelle* » des problèmes publics pour expliquer que, pour gagner l'attention du public, ces problèmes ont une généalogie durant laquelle ils sont construits d'une certaine manière (Cefaï 1996; Hilgartner et Bosk 1988). Cela signifie que le gain de l'attention du « public », c'est-à-dire la visibilité du discours au-delà de la communauté qui produit le discours, n'est qu'une étape du processus de construction de ces problèmes. La première de ces étapes étant, selon Daniel Cefaï, « *celle de la conversion de difficultés d'ordre privé ou de malaises vécus en silence (private troubles) en problèmes publics (public issues)* » (Cefaï 1996, 57). Pour lui, « *cette phase est celle de la définition des problèmes, de la désignation des protagonistes, de la détermination des enjeux, de la destination de discours articulés aux pouvoirs publics* » (ibid.). Ce passage des *private troubles* aux *public issues* est alors le moment de l'invention d'une « arène publique » faite des différentes scènes dans lesquelles une multitude d'acteurs se confrontent pour faire valoir leur définition du problème (Rennes 2016). Dans cette optique, les SIC ont pu montrer que les arènes publiques numériques jouent un rôle dans ce moment de construction du problème public (Devillard et Le Saulnier 2015).

De plus, face à la pluralité d'acteurs qui se confrontent pour faire valoir leur définition du problème, les approches féministes matérialistes et issues de la théorie critique se sont attachées à mettre en avant les bienfaits de la « non-mixité politique » lors de cette étape de définition du problème, afin que cette définition ne soit pas imposée par les groupes en position dominante et faisant partie du problème à résoudre. Christine Delphy, en proposant une analyse de la construction du mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, explique que la présence des blancs parmi les Africain·es-Américain·es au sein des espaces de discussion où étaient posés les termes de l'oppression raciale « *empêchait les noirs de trouver leur définition de leur oppression* », cette définition étant imposée par les blancs. Pour elle, la définition de l'oppression n'a pu se réaliser qu'avec leur exclusion. C'est pourquoi elle affirme que « *la non-mixité était la condition logique et historique de la lutte contre la haine de soi* » (Delphy 2013, 164). Nancy Fraser abonde dans le même sens dans sa critique de l'espace public bourgeois et libéral tel que théorisé par Habermas. Si cet espace public est officiellement ouvert à toutes, elle explique que dans les faits « *les inégalités sociales entre interlocuteurs* » ne sont pas supprimées (Fraser 2001, 135). La délibération dans ces espaces de discussion serait alors factice et pourrait servir à « *masquer la domination* », favorisant alors « *les groupes dominants de la société, au détriment des groupes subordonnés* » (ibid., 136). C'est pourquoi elle conclut à la nécessité de l'existence d'une pluralité de publics, avec des espaces réservés aux groupes dominés. Sans cela,

« les membres des groupes subordonnés ne disposeraient [...] d'aucun lieu pour débattre entre eux de leurs besoins, de leurs objectifs et de leurs stratégies », c'est-à-dire qu'ils ne « disposeraient d'aucun espace où ils pourraient engager des processus de communication qui ne seraient pas supervisés par des groupes dominants », et dans lesquels les groupes subordonnés pourraient « formuler leur propre interprétation de leurs identités, leurs intérêts et leurs besoins » (ibid., 138).

Je m'inscris à la suite de ces travaux pour défendre que l'homophilie des groupes Facebook de Gilets jaunes telle que décrite précédemment, si elle peut paraître néfaste à la mise en visibilité de leur cause, est en revanche favorable à une thématisation phénoménologique de la violence policière, c'est-à-dire une thématisation qui part du vécu du sujet en tant que membre d'un collectif qui fait l'expérience de la conflictualité avec les forces de l'ordre.

Tout d'abord, cela est favorable car si d'autres publics ne sont certes pas confrontés à ces images, le public concerné, lui, se confronte lui-même à son propre vécu en tant que collectif : chaque membre voit ce que d'autres Gilets jaunes ont vécu, mais il voit aussi la disproportion de la répression avec la multiplication des images qui circulent dans ces groupes, ou encore avec les différents recensements de blessés qui sont réalisés.

Ensuite, il apparaît que l'homophilie numérique décrite est favorable à l'explicitation et à la description de ce vécu comme relevant d'un problème à résoudre. Effectivement, s'il est fait usage de la force dans la limite du cadre légal, la « violence policière » n'est pas donnée comme un problème. Elle doit être construite en tant que telle, soit par la remise en cause de son cadre légal, soit par la critique du débordement de ce cadre sur le terrain. Ainsi, en entre-soi, dans le travail de définition de la violence policière comme problème, j'ai effectivement pu montrer dans ce chapitre que les publications et discussions dans les groupes Facebook étaient l'occasion d'une véritable *montée en compétence* pour comprendre le fonctionnement du maintien de l'ordre et en expliciter les dérives.

En référence au cadre théorique mobilisé ici, j'argue donc que l'homophilie de ces groupes est favorable à cette montée en compétence des Gilets jaunes. Le partage d'images et de témoignages, couplé à cette montée en compétences concernant le fonctionnement du maintien de l'ordre – et favorisée par l'entre-soi des groupes Facebook de Gilets jaunes –, permettent la thématisation des violences policières comme problème à résoudre, sans la présence d'acteurs qui nieraient qu'il y a là un problème.

La sociologie des problèmes publics nous enseignant que ces problèmes ont une généalogie où l'étape de *définition* précède l'étape de *visibilisation* et de *gain de l'attention* du public, je peux ouvrir sur l'hypothèse que ce qui s'est joué dans les groupes Facebook de Gilets jaunes a été favorable à l'imposition d'une certaine définition de ce qu'est la répression et la violence policière auprès de plus larges publics, en dehors de Facebook. Cette hypothèse est étayée par la circulation des contenus observable dans différents espaces numériques. Par exemple, David Dufresne s'est imposé comme une figure qui relaie des images de violences policières sur Twitter. Sur les groupes Facebook, les Gilets jaunes ont pu appeler les détenteurs d'images de la répression du mouvement à les lui faire parvenir – j'y reviendrai dans le chapitre suivant. On peut également mentionner Jérôme Rodrigues, Gilet Jaune présent dans les groupes Facebook et sur les plateaux de télévision, qui a pu bénéficier de cette ressource médiatique pour raconter sa blessure après qu'il a été éborgné.

Cependant, il serait trop simpliste d'affirmer que ces groupes Facebook ont été le seul lieu originel de thématisation de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes. D'autres espaces ont pu être des espaces de construction de cette violence comme dérive, à l'image des ronds-points. De la même manière, d'autres acteurs ont pu participer à cette définition, comme les journalistes de terrain qui ont eux-mêmes et elles-mêmes été confronté·es aux forces de l'ordre. Les autres arènes de thématisation doivent être prises en compte également pour en comprendre le plus correctement possible le travail de thématisation et de mise en visibilité des thématisations réalisées.

C'est pourquoi le chapitre suivant est consacré à la plateforme Twitter, où je montre qu'il se joue dans cet espace un processus de circulation extra-communautaire de thématisations de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes, dans un contexte très différent de débats entre communautés, à l'inverse des groupes Facebook où l'on débat de façon intra-communautaire et où, en tant que telle, la nature problématique de la conflictualité n'est quasiment jamais mise en doute. Effectivement, dans d'autres espaces numériques, plus ouverts comme Twitter, où différents publics interagissent entre eux, des débats ont lieu. Cependant, ces débats sont moins l'occasion d'une montée en compétence sur le sujet que d'une remise en cause du caractère illégitime de l'action des forces de l'ordre.

Chapitre 6

Twitter : un espace de polarisation et de circulation ?

« Son nom était tagué partout sur Twitter, sous une vidéo. On le priait de la regarder, de la signaler, qu'elle était terrible, et qu'il fallait qu'elle se répande. »

David Dufresne, 2019, *Dernière sommation*

Dans ce chapitre, j'expose dans un premier temps que la thématisation proposée à partir d'images est plus polarisée et moins approfondie sur Twitter que dans les groupes Facebook étudiés. Si la thématisation de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes est plurielle, celle-ci est toutefois déséquilibrée dans sa polarisation : dans le corpus étudié, les discours critiques des forces de l'ordre sont bien plus visibles que les discours qui sont favorables à leur action. Je montre notamment que les pratiques de retweet et de citation sont les instruments de la circulation de ces discours critiques au sein de Twitter.

Dans un deuxième temps, je m'attarde plus particulièrement sur le rôle des acteurs dans cette circulation de contenu sur Twitter. Je montre que de multiples communautés s'expriment au sujet de cette conflictualité, et que différents rôles sont occupés pour faire fonctionner cette circulation, avec des producteurs et des productrices d'images, et d'autres qui les diffusent en produisant ainsi leurs propres thématisations. Je montre notamment que les acteurs issus de l'espace public traditionnel (médias traditionnels, institutions politiques) participent intensément à la production d'images et de thématisations sur cette plateforme. Enfin, je montre aussi que les différentes communautés qui s'expriment ne le font pas chacune de leur côté, mais interagissent au contraire entre elles, en débattant autour des événements et des valeurs qui déclenchent leur mobilisation.

Dans un troisième temps, j'interroge si l'on peut considérer Twitter comme étant un espace de passage entre, d'un côté, les groupes Facebook de Gilets jaunes, où ces derniers ont proposé leur

propre thématization de la répression vécue, et de l'autre, les espaces publics médiatiques et politiques plus traditionnels. J'interroge ainsi les logiques de circulation transplateforme, ainsi que les logiques de circulation entre des espaces en ligne et hors ligne. Je m'attarderai notamment sur le rôle joué par un acteur particulier dans cette logique de circulation, celui du journaliste David Dufresne. Enfin, pour conclure, je prendrai du recul sur la logique de circulation proposée, en montrant que celle-ci n'est pas la seule. Je montrerai notamment que l'importante circulation, sur les RSN, de photomontages de blessures publiés à l'origine dans des espaces distincts, vient dessiner une logique de circulation bien moins unidirectionnelle – qui ne se résume donc pas à une circulation depuis les groupes Facebook vers Twitter), qu'il est nécessaire de prendre en compte également.

6.1. Une thématization plus polarisée et moins approfondie que dans les groupes Facebook étudiés

6.1.1. Rappel méthodologique

Pour saisir la manière dont est thématization la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre sur Twitter, à partir d'images, il fallait dans un premier temps se repérer dans la grande masse de données récoltées – le proto-corpus. Comme détaillé dans le chapitre 4, les images récoltées automatiquement sont nombreuses (31 698 images techniquement différentes²⁹¹ mobilisées dans 301 655 tweets). C'est pourquoi, pour saisir la thématization de cette conflictualité, en prenant la mesure des logiques de circulation des contenus sur le web, j'ai opéré un processus de sélection en me concentrant sur les images présentes au moins 500 fois dans le corpus (seuil arbitraire). Cela m'a permis de sélectionner 89 images, ainsi que leurs 125 055 tweets associés, à étudier afin de saisir les thèmes les plus saillants du corpus.

²⁹¹ Dans l'appareillage méthodologique mis en place, ce qui est techniquement différent n'est pas forcément différent sémiotiquement parlant. La fonction de hachage employée (sha1) considère que deux images sont différentes même si leur différence est infime (variation d'un pixel par exemple). À l'œil nu, la différence est en revanche imperceptible.

Il est à noter que parmi ces 125 055 tweets, il y a de nombreux retweets, ainsi que des citations. Il est donc possible de produire une synthèse de cet ensemble dans un tableur en qualifiant ce dont il est question (tweet, retweet, réponse à un tweet, etc.) et en quantifiant ce qui est synthétisé (tel texte avec telle image a été retweeté 1 000 fois, tel texte avec cette même image 500 fois, etc.). Cela permet de simplifier la lecture du contenu du corpus en réduisant au maximum ce qui doit être pris en compte : parmi les 125 055 tweets, 89 305 sont des tweets ou des retweets de ces tweets. Les retweets étant des tweets identiques aux originaux, mais mis en circulation via l'utilisation de la fonction éponyme, tweets et retweets portent en eux un sens identique. Ainsi, il n'y a que 668 tweets différents à étudier dans un premier temps pour saisir la thématization engagée dans ces messages. De plus, comme, se concentrer seulement sur ces tweets serait trop partiel dans ce projet d'observation de construction du sens, celui-ci se faisant au sein d'un dispositif numérique où coexistent des « *processus de production et d'interprétation de l'actualité [qui] sont diffus et corrélés car ils se réalisent quasiment en même temps* » (Rieder et Smyrnaiois 2012), et où l'information décodée par les internautes peut être recodée en étant remise en circulation avec un nouveau texte, ce qui contribue à attribuer un nouveau sens au contenu qui circule (Bastard 2019). Par le principe de citation des tweets, le RSN autorise donc de « *recoder* » (ibid.) ou de « *resignifier* » (Paveau 2019) ce qui a été thématized dans un premier temps en faisant recirculer les tweets initialement publiés tout en leur attribuant un nouveau sens. On peut ici parler de *rethématisation*. Les 668 tweets ont ainsi été cités 35 750 fois, mais certaines de ces citations sont aussi des retweets qui apparaissent donc plusieurs fois sous la même forme dans le corpus. Il est donc possible de les synthétiser eux aussi pour n'avoir en réalité que 9 069 tweets à observer. Un total de 9 737 tweets a donc été finalement étudié pour construire l'argument de cette partie 6.1.

6.1.2. Une iconographie et une thématization plurielles, polarisées et déséquilibrées

Pour saisir la manière dont les images ont été mobilisées pour donner du sens à la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre, j'ai donc, dans un premier temps, à partir des 89 images et des 89 305 tweets et retweets associés, produit des catégories dans lesquelles j'ai rangé ces images et les textes associés. Ce travail de caractérisation et de catégorisation a été réalisé manuellement, c'est-à-dire que j'ai regardé les 89 images de ce corpus pour définir ce qui y est montré, tout comme j'ai lu les 668 tweets uniques mobilisant ces images pour en saisir le sens.

Huit catégories d'images et six catégories de textes ont ainsi émergé de l'analyse (voir Tableau 5). Les images mobilisées donnent majoritairement à voir les moments d'intervention des forces de l'ordre, les scènes d'affrontements, d'émeutes ou de manifestations plus pacifiques. Elles peuvent aussi se focaliser sur ce qui résulte des affrontements, à savoir les blessures, que ce soient celles des Gilets jaunes, de manifestantes non Gilets jaunes mais blessés lors des actes des Gilets jaunes, ou encore d'agents des forces de l'ordre. Elles sont également des images formatées pour/par les médias télévisés qui s'intéressent à ces sujets : ce peuvent être des enquêtes journalistiques, des interviews, ou encore des extraits de propos tenus sur des plateaux de télévision. Ces images sont aussi des images donnant à voir des agents des forces de l'ordre en dehors du moment conflictuel. Dans une moindre mesure, on donne aussi à voir des personnalités politiques associées à la question des violences policières, des images « culturelles » – c'est-à-dire une iconographie en lien avec les industries culturelles qui mobilisent le sujet des violences policières pour produire du divertissement. On donne aussi à voir les armes du maintien de l'ordre, ainsi que du contenu en lien avec la dimension judiciaire du maintien de l'ordre.

Le sens des propos tenus en lien avec ces images a de son côté donné lieu à la production de six catégories thématiques générales. Avec ces images, les membres de la plateforme peuvent apporter leur soutien aux forces de l'ordre – en légitimant leur action ou bien en insistant sur les violences manifestantes –, ou au contraire les dénigrer – c'est-à-dire attaquer, discréditer, déprécier, médire, etc. Les discours peuvent aussi moins viser les agents des forces de l'ordre en tant que telles que s'attarder à dénoncer l'illégitimité de la violence du maintien de l'ordre ou la dangerosité des armes utilisées dans ce contexte. Ce sont aussi les cadrages médiatiques produits par les médias traditionnels qui peuvent être la cible des critiques produites, ou bien le personnel politique – en particulier le gouvernement –, jugé responsable des violences et des blessures. Enfin, le ton peut être plus descriptif et journalistique, sans prise de partie identifiable.

Ce niveau de granularité permet de faire remarquer que certaines images sont plus propices que d'autres à qualifier d'une certaine manière les pratiques de maintien de l'ordre. Pour remplir ce tableau, je me suis intéressé aux associations textes-images retweetées au moins 10 fois. Les tweets sans rapport avec le maintien de l'ordre ont également été exclus. En résulte un ensemble de

Thèmes généraux								
Images	Nombre de tweets mobilisant les images	Nombre d'images	Ton descriptif, journalistique	Messages de soutien aux forces de l'ordre	Insistance sur la responsabilité du gouvernement dans les violences	Critiques des cadrages médiatiques traditionnels	Insistance sur l'illégitimité des violences ou sur la dangerosité des armes	Messages de dénigrement des forces de l'ordre
Intervention des forces de l'ordre, scènes d'affrontements, d'émeutes, de manifestations	44 151	40	2 124	3 366	5 570	5 268	19 438	3 743
Images en rapport avec les blessures	21 043	21	0	1 464	1 969	0	17 454,5	0
Enquêtes, interviews au sujet des mobilisations et des forces de l'ordre (médiats)	6 869	9	113	0	1 834,5	647	3 149	0
Forces de l'ordre en dehors de moments d'affrontement	8 556	7	0	622	0	1 248	6 167	502
Politicien-Nes associées aux violences policières	3 843	5	0	0	2 188	277,5	0	429,5
Images culturelles en lien avec la question des violences policières	3 077	4	0	0	0	275	1 165	0
Images montrant les armes des forces de l'ordre	1 133	2	539	0	0	0	0	590
Images en lien avec la justice	633	1	0	0	0	0	628	0
Total	89305	89	2776	5452	11561,5	7715,5	48001,5	5264,5
%	/	/	3,44 %	6,75 %	14,31 %	9,55 %	59,43 %	6,52 %

Tableau 5 Typologie des thématiques réalisées sur Twitter, qui s'appuient sur des images

80 771 tweets rangés dans ce tableau. Dans chaque case, j'ai indiqué le nombre de fois que les tweets apparaissent dans les catégories correspondantes²⁹².

Le premier enseignement à tirer est que la thématique qui circule le plus sur Twitter est critique envers le maintien de l'ordre. La critique énoncée met notamment en avant l'usage illégitime de la force. Dans une vidéo publiée par le compte *Pure* – un compte relayeur d'informations –, qui est un extrait d'un *Facebook live* du Gilet jaune Jérôme Rodrigues²⁹³, alors qu'il filme un groupe de CRS, et que rien de particulier ne se passe dans le champ, une grenade apparaît à l'image et explose non loin de l'endroit où est captée la scène. Suite à cela, hors-champ, un petit groupe de personnes insulte les forces de l'ordre. Puis, le smartphone, qui continue de filmer, tombe au sol, en même temps que son propriétaire. La colonne de la Bastille apparaît alors à l'écran, au milieu du ciel gris. Des silhouettes à contre-jour apparaissent à leur tour et appellent au secours : « *Médics ! Médics ! Médics ! Il saigne ! [...] En plein œil ! Ils lui ont crevé un œil !* ». La vidéo est ensuite coupée par un autre Gilet Jaune. Le tweet par lequel a circulé cet extrait du *Facebook live* de Jérôme Rodrigues est accompagné d'un texte qui met en avant des « *VIOLENCES POLICIÈRES GRAVES [...] sans aucune raison* » (voir Figure 35). Cette critique qui repose sur une dénonciation de l'illégitimité de l'action du maintien de l'ordre est le type de discours le plus présent dans le corpus (59 %).

La critique produite passe également par le dénigrement des forces de l'ordre, qui apparaît bien plus faiblement dans le corpus (7 %) ²⁹⁴. Dans cette catégorie, la profession est tournée en dérision ou bien qualifiée de vulnérable. Un tweet du compte *Cerveaux non disponibles*²⁹⁵ a par exemple partagé une vidéo réalisée avec un smartphone, dans laquelle on voit une foule importante et calme qui

²⁹² Si certains tweets correspondent à plusieurs catégories, je les y ai inscrits plusieurs fois, et j'ai divisé le nombre d'apparitions par le nombre de catégories correspondantes, afin de ne pas fausser le nombre de fois où le tweet apparaît réellement dans le corpus.

²⁹³ Le *live* complet est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/jerome.rodrigues.9849%2Fvideos%2F1743453082428114>.

²⁹⁴ À la différence de la dénonciation de l'illégitimité des pratiques policières, ou bien de la dangerosité des armes utilisées dans le maintien de l'ordre, ce que j'ai nommé « dénigrement » correspond au fait de minorer le rôle des forces de l'ordre (elles ne font pas peur), de montrer leurs faiblesses et leurs erreurs (elles craquent et se battent entre elles), ou encore de montrer qu'on peut les humilier (en les attaquant avec un « cacatov »).

²⁹⁵ *Cerveaux non disponibles* est un média présent sur plusieurs RSN. Il était d'abord présent sur Facebook, en tant que page, depuis le 28 novembre 2012, avant d'avoir un compte Twitter, créé en janvier 2019 pendant le mouvement des Gilets jaunes.

marche sur l'avenue des Champs-Élysées. On y entend quelques chants et bruits de sifflets au loin, ainsi que des tambours. À plusieurs reprises, on peut également entendre le bruit de tirs – sans doute un lanceur COUGAR 56 mm (qui permet de tirer des grenades de maintien de l'ordre) ou bien un LBD 40. Cette vidéo est accompagnée du texte « *Le peuple n'a pas peur de la lacrymo ou des LBD!* » (voir Figure 35). Dans les deux catégories mentionnées, les forces de l'ordre sont disqualifiées, et c'est l'aspect répressif de la profession qui est presque exclusivement mis en avant.

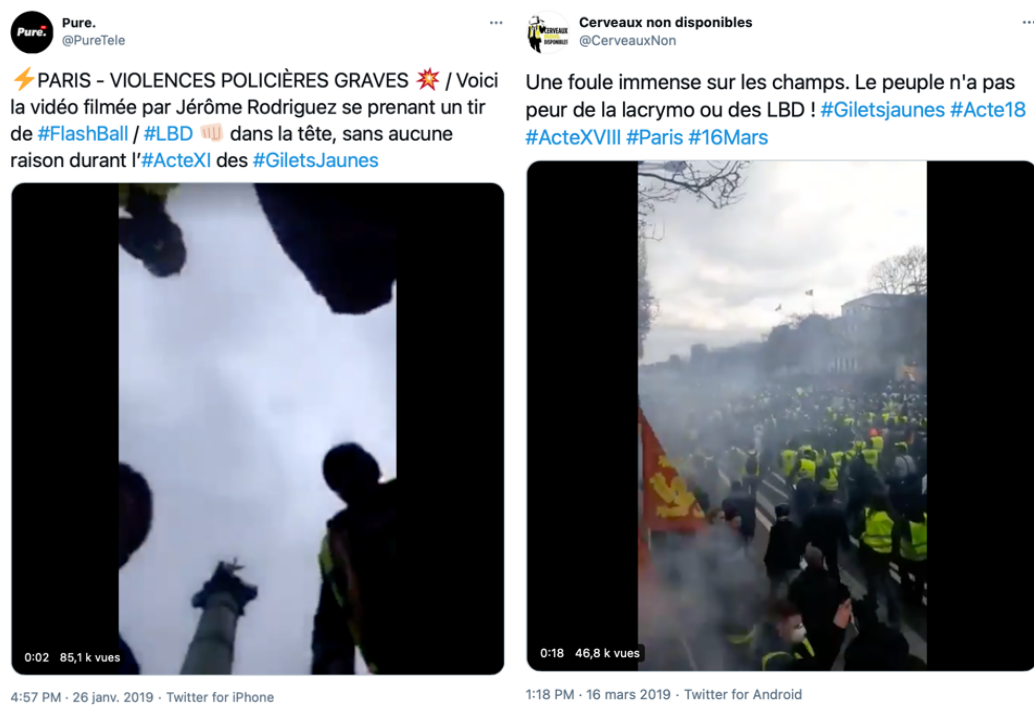


Figure 35 Thématisations critiques des pratiques des forces de l'ordre

D'autres thématisations critiques du maintien de l'ordre sont également présentes, qui ne se focalisent cette fois pas sur les acteurs de terrain. Produire une critique du maintien de l'ordre, c'est aussi mettre en avant la responsabilité de l'État dans la répression. Dans une vidéo tournée au smartphone à Montpellier lors de l'acte 11, on voit plusieurs pompiers prendre en charge une personne au sol. Un *street médic* explique ce qu'il s'est passé : quatre militaires en permission sortaient d'un restaurant et se sont fait tirer dessus au LBD 40 par un groupe d'agent es de maintien de l'ordre. Celui qui filme est en colère et insulte à la fois les agent es – « *les fils de putes ils ont tirés dans la tête d'un jeune* » et le ministre de l'Intérieur – « *Castaner nique ta mère [...] avec tous tes bâtards de flics* ». La vidéo, à l'origine publiée par *Pure* dans le corpus, est ici publiée par le compte d'un « *citoyen insoumis* » avec un texte différent du texte original : « *Macron Castaner les criminels de l'Élysée rappelez vos* »

chiens » (voir Figure 36). Dans un autre tweet, publié par le compte d'un anonyme également, un extrait d'une enquête de BFMTV est partagé. Il s'agit de l'interview d'un médecin qui dénonce l'utilisation des LBD 40 en manifestation, en comparant les blessures provoquées par cette arme à des « *blessures de guerre* » ou encore à des blessures provoquées par « *des accidents de la route très sérieux* ». Le texte associé à cet entretien vidéo retranscrit les propos du médecin et ajoute à cela le texte « *Macron, casseur de la République* » (voir Figure 36). Le maintien de l'ordre est par ce biais présenté comme une profession asservie au gouvernement, qui serait donc le premier responsable des violences lors des manifestations. Ce glissement depuis l'idée de violences policières vers celle de violences d'État, est présent dans 14 % du corpus. Il est par ailleurs intéressant de faire remarquer que dans les exemples proposés, ce qui est visé par la critique – les membres du gouvernement – sont absents des images.



Figure 36 Tweets qui mettent en cause l'État dans le problème de la répression et des violences policières

Les médias traditionnels sont eux aussi entraînés dans la critique du maintien de l'ordre en raison du cadrage qu'ils opèrent des événements. Ils sont accusés de cacher les aspects les plus problématiques, ce que les images publiées sur les RSN permettraient de corriger : « *Vidéo Importante [...] qui ridiculise la version des médias de Macron (BFM ..)! [...] Partagez cette vidéo svp!* », « *La BAC qui*

tabasse des journalistes + GJ pacifistes [...] ça ne passera jamais en boucle sur BFMTV CNEWS !! » (voir Figure 37). Cette critique du cadrage médiatique des événements est présente dans 10 % du corpus.



Figure 37 Thématisations critiques du traitement médiatique des affrontements²⁹⁶

Les discours favorables à l’action des forces de l’ordre sont de leur côté peu nombreux (7 % du corpus). Dans le corpus étudié, seulement trois acteurs en lien direct avec la profession policière sont présents, et seulement deux produisent un propos visant à rétablir une image positive des forces de l’ordre. D’un côté, en justifiant de la légitimité de l’usage de la force, comme l’a fait Christophe Castaner en renvoyant la primauté de la violence du côté des manifestants à l’aide d’une vidéo montrant des Gilets jaunes ou d’autres manifestants en action – bris de vitrines, voitures brûlées, mobilier urbain en feu, forces de l’ordre acculées. De l’autre, en montrant les blessures des agents des forces de l’ordre pour appeler à une juste compassion avec l’ensemble des blessés, comme l’a fait Linda Kebbab, la déléguée nationale du syndicat Unité SGP Police-Force Ouvrière (voir Figure 101, Annexe 17, ⚠️).

Le troisième acteur en lien direct avec la profession policière, le syndicat de police Vigi, participe à l’inverse à une critique des pratiques de la profession en mettant en avant la non-adéquation de l’usage du LBD au contexte de la manifestation (voir Figure 38).

²⁹⁶ Les images sont absentes des captures d’écran que j’ai réalisées car le compte qui a publié le contenu à l’origine a été banni de la plateforme. Il n’est donc plus accessible.

#LBD



9:03 PM · 1 févr. 2019 · Twitter for Android

Figure 38 Tweet du syndicat policier Vigi, critique de l'usage du LBD

On comprend ici que ce sont les propos les plus critiques des forces de l'ordre qui sont, de loin, les plus présents sur le RSN, largement retweetées – c'est-à-dire partagés tels quels. Toutefois, l'expression de la critique ne concerne pas que les agent·es de terrain : disqualifier les pratiques de maintien de l'ordre, c'est aussi dénoncer l'État – qui orchestre son action et qui est protégé par son action – et les cadrages médiatiques qui sont proposés – qui viennent légitimer la répression policière du mouvement. Cependant, ces autres acteurs visés par la critique ne sont pas montrés à l'image : on les désigne dans le texte en montrant autre chose. La critique du maintien de l'ordre ne passe toutefois pas que par le partage d'images de scènes conflictuelles : cela se fait aussi en donnant à voir les conséquences du travail des agent·es (les blessures) ou encore ses outils (les armes). Charles Gadéa §2016) parle d'« idiomes figuratifs » pour qualifier les représentations de groupes professionnels effectuées par de telles métonymies.

6.1.3. Une rethématisation différenciée en fonction du statut des acteurs

Comme annoncé au début de ce chapitre, pour rendre compte des différentes voies de thématization présentes sur Twitter, il faut aussi s'intéresser aux citations qui sont faites de tous ces

tweets. En analysant les 35 750 citations du corpus, on observe que celles-ci sont mobilisées dans trois buts : la validation-prolongation de la thématique proposée, sa correction, ou bien sa négation-inversion. Les deux dernières logiques de citation peuvent être considérées comme étant des *rethématisations*, puisqu'à partir du tweet initial, le but est de proposer une autre lecture des événements.

Intéressons-nous d'abord aux citations des tweets qui proposent une lecture favorable à l'action des forces de l'ordre. Dans ce cadre, ce que j'appelle la « validation-prolongation de la thématique » renvoie au fait que le sens initial est approuvé, voire appuyé, parfois avec un supplément de sens ajouté, mais qui ne transforme en rien l'esprit initial du propos : la violence de la part des forces de l'ordre est légitime car les Gilets jaunes sont violents. La « correction » signifie de son côté que le propos n'est pas entièrement remis en cause, mais qu'un point de détail est soulevé : les citations sont alors l'occasion d'opérer une distinction entre les Gilets jaunes pacifiques et les « *antifas* » ou encore les « *racailles* », qui sont désignées comme des personnes extérieures au mouvement, si ce n'est envoyées par l'État dans le but de le discréditer. La répression policière n'est pas jugée illégitime, mais les Gilets jaunes ne sont pas non plus désignés comme étant violents. Enfin, la « négation-inversion » correspond ici à la remise en cause de l'action du gouvernement et des forces de l'ordre : la première violence vient d'abord de l'État et/ou des forces de l'ordre, et les Gilets jaunes ne font qu'y réagir. Le tweet qui a suscité le plus de citations dans le corpus (10 081 fois) est celui du ministre Christophe Castaner. Les différentes citations qui en sont faites témoignent de ces trois façons de s'emparer de la thématique initialement produite pour l'appuyer ou bien pour la rethématiser (voir Figure 39).

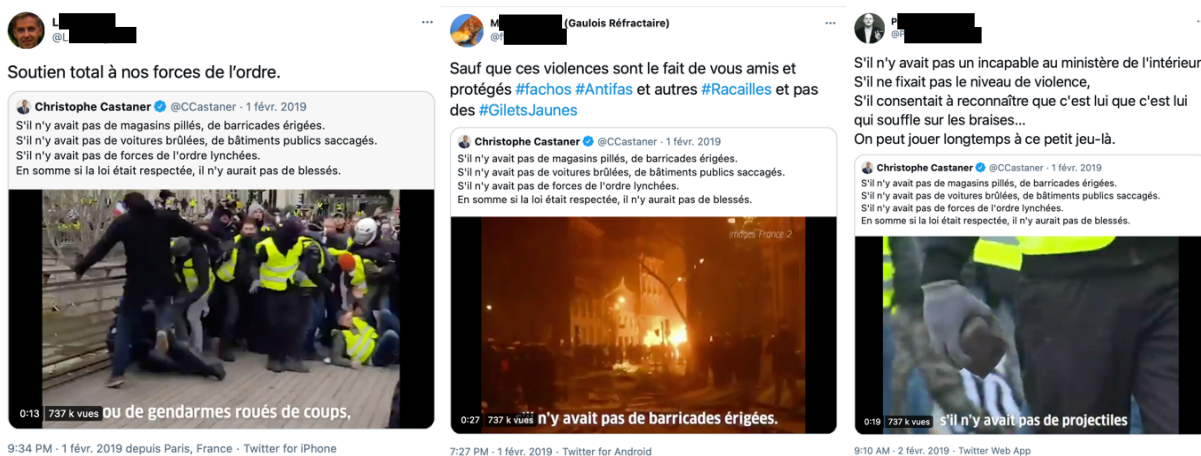


Figure 39 Validation-prolongation, correction et négation-inversion de la thématique réalisée par C. Castaner

Les citations de ce tweet de Christophe Castaner sont majoritairement faites pour réaliser une négation-inversion de la thématisation qu'il a initialement proposée. Cependant, il n'est pas inintéressant pour la suite de faire remarquer que le Ministre de l'intérieur n'est pas la seule personne à avoir mobilisé la vidéo qu'il a publiée, et à y avoir adjoint le même texte. Un tweet littéralement identique, mais publié par un autre compte, existe. La répartition de la rethématisation est dans ce cas totalement différente : sur 51 citations, 50 sont réalisées dans le but de prolonger le sens (voir Figure 40). La seule citation qui n'est pas réalisée dans ce but est réalisée par un compte habitué à la pratique de la citation pour simplement faire des blagues à partir de l'actualité. Ici, il cite simplement le tweet en ajoutant le texte suivant : « *si ma tante en avait* ».

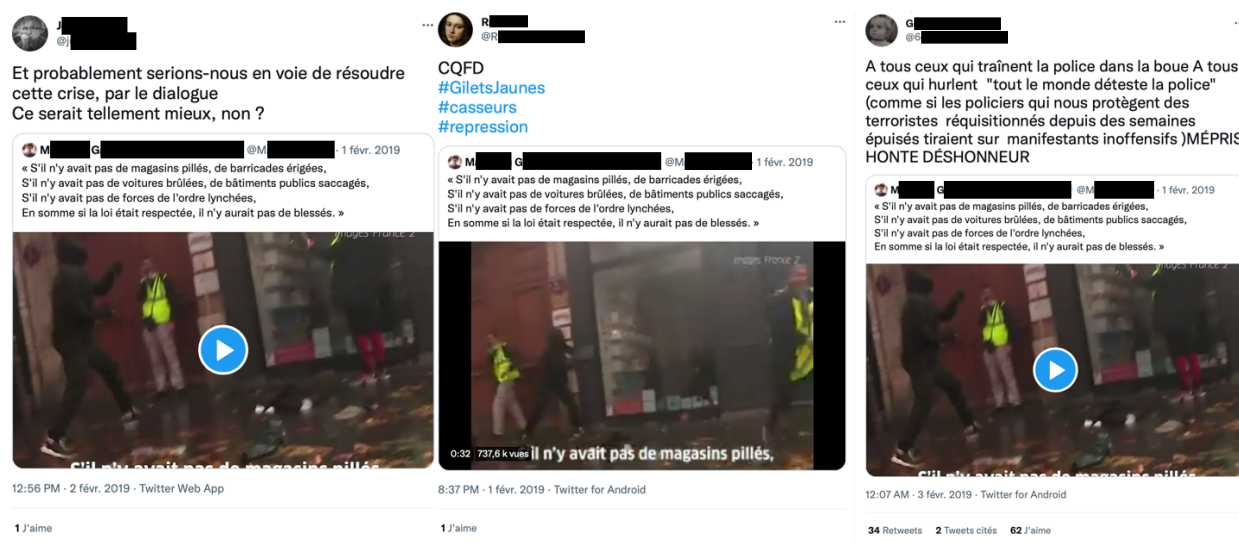


Figure 40 Une rethématisation différente pour un tweet identique publié par un autre compte

De son côté, le tweet de Linda Kebbab mentionné précédemment, lui aussi critique des Gilets jaunes et favorable à l'action des forces de l'ordre a été cité 531 fois et a suscité des reprises réparties de manière plus équilibrée entre validation-prolongation, correction et négation-inversion de la thématisation proposée (voir Figure 41).



Figure 41 Validation-prolongation, correction et négation-inversion de la thématisation réalisée par Linda Kebab

De leur côté, les thématisations les plus critiques des forces de l'ordre suscitent dans la majorité des cas une validation-prolongation de leur thématisation. Cette affirmation n'est toutefois pas valide pour quelques cas particuliers. David Dufresne, a entrepris de décrire méticuleusement les blessures provoquées par les forces de l'ordre, est devenu une personnalité médiatique importante pendant le mouvement des Gilets jaunes, au-delà des seuls partisans de la mobilisation. Ses tweets ont ainsi suscité de plus amples négations-inversions de leur thématisation que d'autres – cela reste toutefois très minoritaire sur l'ensemble des citations qui sont faites de ses tweets. Dans deux autres cas cependant, la négation-inversion de la thématisation est le type de reprise le plus important. Le premier cas est un tweet publié par CNEWS, qui présente un extrait d'une interview de Jérôme Rodrigues mentionnant de la « mutilation de guerre » (voir Figure 42). Le second est un tweet de Jean-Luc Mélenchon relayant la blessure du président de l'UNL, un syndicat lycéen (voir Figure 42).



Figure 42 Négation-inversion du sens de tweets initialement publiés pour produire une thématization critique des forces de l'ordre

À part dans certains cas précis donc, les thématizations positives du travail des forces de l'ordre ont plutôt tendance à être retournées en critiques, et les thématizations critiques, à rester critiques. Les quelques cas qui empêchent de tirer une règle générale du fonctionnement de la rethématisation sont malgré tout intéressants car ils permettent d'interroger ce qui fait que la rethématisation va dans une direction plutôt que dans une autre. Il faut ici décaler le regard du côté des acteurs. Effectivement, certains propos sont plus propices à être critiqués, non en raison de ce qui est dit que de *qui* est l'acteur qui s'est exprimé : c'est le cas pour les politiciens. D'autres tweets sont rethématisés de manières diversifiées également en raison des acteurs qui les ont publiés : c'est le cas pour les acteurs les plus médiatisés de chaque camp – David Dufresne du côté de la thèse des violences policières, Linda Kebbab du côté de la thèse des violences manifestantes.

S'il apparaît donc que les acteurs jouent un rôle important sur ce point, qu'en est-il du contenu publié ou du propos tenu ? L'analyse tend à montrer qu'elle joue un rôle moindre. Effectivement, certains tweets initialement critiques des forces de l'ordre pourraient être particulièrement propices à être cités pour proposer une rethématisation plus positive des forces de l'ordre. On peut prendre pour exemple une vidéo donnant à voir des agents humiliés en étant attaqués par des Gilets jaunes au « cacatov » (voir Figure 43) – le nom de cette arme artisanale utilisée par les

manifestant es parle de lui-même. Pourtant, ces tweets sont repris en grande majorité dans une perspective de prolongation-validation de la thématization, et non de rethématisation dans une logique de négation-inversion du propos initialement tenu. On peut également donner un autre exemple pour se convaincre que les contenus jouent un rôle moindre dans les logiques de rethématisation que ce que sont les acteurs qui s'expriment, avec le même tweet (image et texte) publié par Christophe Castaner (voir Figure 39) et par M. G. (voir Figure 40), qui voient tous deux leurs citations emprunter des voies de rethématisation opposées.

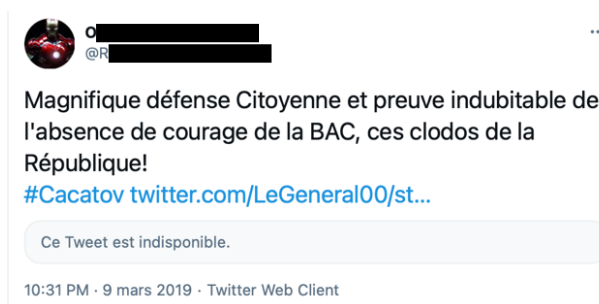


Figure 43 Thématization critique (dénigrement des forces de l'ordre) propice à la négation-inversion du sens, pourtant reprise en validation-prolongation du sens

Le statut des acteurs qui partagent les images est donc un facteur explicatif des logiques de rethématisation de la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre sur Twitter plus saillant que le contenu des images partagées— ce qui fait sens en raison du caractère polysémique des images (Barthes 1964). Il apparaît donc pertinent de creuser cette voie en interrogeant plus précisément par la suite qui sont les acteurs qui participent à thématizer la situation et quel est leur rôle.

6.2. Une thématization polarisée débattue par de nombreux acteurs

D'après ce que nous venons de voir en 6.1, les thématizations qui circulent sur Twitter apparaissent plus contradictoires que dans les espaces Facebook étudiés, et cela fait sens. Dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, il y a une forme d'entre-soi qui fait que dans les échanges, on ne cherche pas à savoir si oui ou non la situation conflictuelle est problématique, mais dans quelle mesure celle-ci est problématique en qualifiant les événements le plus précisément possible (voir 5.4). Sur

Twitter, les acteurs qui se mobilisent sur la question de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes appartiennent au contraire à des communautés multiples, qui ont des positions plus diversifiées sur cette conflictualité. Plusieurs analyses menées le démontrent.

6.2.1. Une cartographie des acteurs pour saisir la participation de différentes communautés à la thématisation de la conflictualité

À partir des tweets récoltés, il est possible de réaliser une cartographie des acteurs qui s'impliquent dans les échanges au sujet de la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre sur Twitter. Le corpus qui a permis de réaliser cette cartographie est constitué de 301 655 tweets contenant des images, construit selon le détail donné dans le chapitre 4. La cartographie a été réalisée avec le logiciel Gephi. Comme l'expliquent Jean-Édouard Bigot et Clément Mabi, d'abord développé « *pour équiper les chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à l'étude du web, le logiciel est aujourd'hui plus largement utilisé pour servir l'exploration et l'analyse de réseaux de toutes sortes, [par exemple] des réseaux d'individus (réseaux sociaux)* » (Bigot et Mabi 2017, 76). De nombreux travaux en sciences sociales ont ainsi pu mobiliser ce logiciel pour accompagner à l'analyse en sciences sociales de grands jeux de données issues de Twitter (par exemple Alloing et Vanderbiest 2018; Chavalarias, Gaumont, et Panahi 2019; Douay et Reys 2016; Gérard et Marotte 2020; Le Béchech 2016; Ratinaud et al. 2019; Rieder et Smyrniotis 2012).

En détail, ce logiciel permet de

représenter, sous la forme d'une structure de graphe, n'importe quel jeu de données composé d'entités (nœuds) reliées entre elles par des liens (arcs ou arêtes). [...] Gephi permet donc d'élaborer une représentation graphique de données constituant un réseau, importées à partir d'un tableau de codage (feuille de calcul). Ce processus de représentation qui consiste à transcrire un tableau à double entrée en graphe, que les concepteurs et les utilisateurs du logiciel appellent aussi "visualisation", s'effectue à l'aide d'"algorithmes de spatialisation" paramétrables (*layout algorithms*) qui calculent la position des nœuds et les répartissent dans l'espace de la représentation selon différentes modalités [...] qui modifient la configuration visuelle du graphe. Ces opérations visent à rendre visible le tissage des relations, plus ou moins dense et complexe, qui unissent les entités d'un réseau de façon à permettre et/ou à faciliter leur analyse. (Bigot et Mabi 2017, 77)

La spatialisation réalisée a été effectuée à partir d'un algorithme particulier implémenté dans Gephi : ForceAtlas2 (Jacomy et al. 2014). Il s'agit d'

un algorithme de type *force directed*, autrement dit un type de spatialisation d'une structure de graphe qui fonctionne en exploitant la distribution des liens entre des éléments pour les transformer en force d'attraction et de répulsion [...] : il fait apparaître rapidement les effets de concentration et de périphérie, il est particulièrement sensible aux effets de *clusters* (groupements locaux d'éléments) et, plus important encore, son développement s'est nourri de façon continue de retours d'expériences. Il s'agit donc d'un instrument dédié à l'accompagnement de l'interprétation, profilé pour concentrer l'analyse sur les effets de *distance* ou de *proximité structurales*. Il ne s'agit pas d'une projection euclidienne, mais bien d'un vaste système de positionnement relatif des éléments les uns par rapport aux autres. (Ghitalla 2021, 113-14)

Par ailleurs, l'algorithme ForceAtlas2 « épouse les principes de méthodes statistiques de détection des communautés de type *Modularity* » (ibid., 114). Comme l'explique Mariannig Le Béhec, la modularité est « définie comme "un algorithme de détection des communautés". [...] Cette fonction de modularité regroupe des nœuds dans des clusters et se confronte aux catégories définies par le chercheur ou les conforte » (Le Béhec 2016, 138-39). C'est-à-dire qu'en plus de la spatialisation visuelle réalisée avec ForceAtlas2, l'analyse est également accompagnée par les résultats d'un calcul de modularité, qui associe chacun des nœuds – un nœud correspondant ici à une personne qui tweete – à des « classes » – qui sont ici des communautés d'acteurs dont la distance ou la proximité structurale est liée à la présence ou à l'absence d'interaction entre les différents acteurs (retweet, citation, réponse à un tweet). À l'aide de ce calcul de modularité, ainsi que du calcul des degrés (nombre de liens entrants et/ou sortants d'un nœud vers un autre nœud, ce qui correspond ici au nombre de retweets, citations et réponses à un tweet entre deux même personnes), il est ainsi possible de compléter la visualisation en faisant varier la taille des nœuds, des labels des nœuds – c'est-à-dire le nom des acteurs –, ou encore d'attribuer des couleurs aux différentes communautés automatiquement afin de les donner à voir plus précisément dans la visualisation.

Pour améliorer la visualisation résultant de ce travail (ForceAtlas2, modularité, degré, labels, couleurs et tailles des nœuds), j'ai ensuite ajouté à la main des cercles pour entourer – grossièrement – les différentes communautés ainsi détectées et spacialisées, puis j'ai attribué un nom générique à ce qui a été entouré, c'est-à-dire que j'ai attribué des caractéristiques à ces communautés après avoir consulté directement dans le « laboratoire des données » de Gephi les noms des acteurs associés à ces communautés afin d'en déduire différentes caractéristiques politiques saillantes : proximité politique, milieu professionnel, type de compte Twitter.

Une telle spatialisation permet de se rendre compte de la pluralité d'acteurs qui se sont mobilisés sur Twitter pendant le mouvement des Gilets jaunes en lien avec la question de leur répression et en interagissant à partir d'images (voir Figure 44).

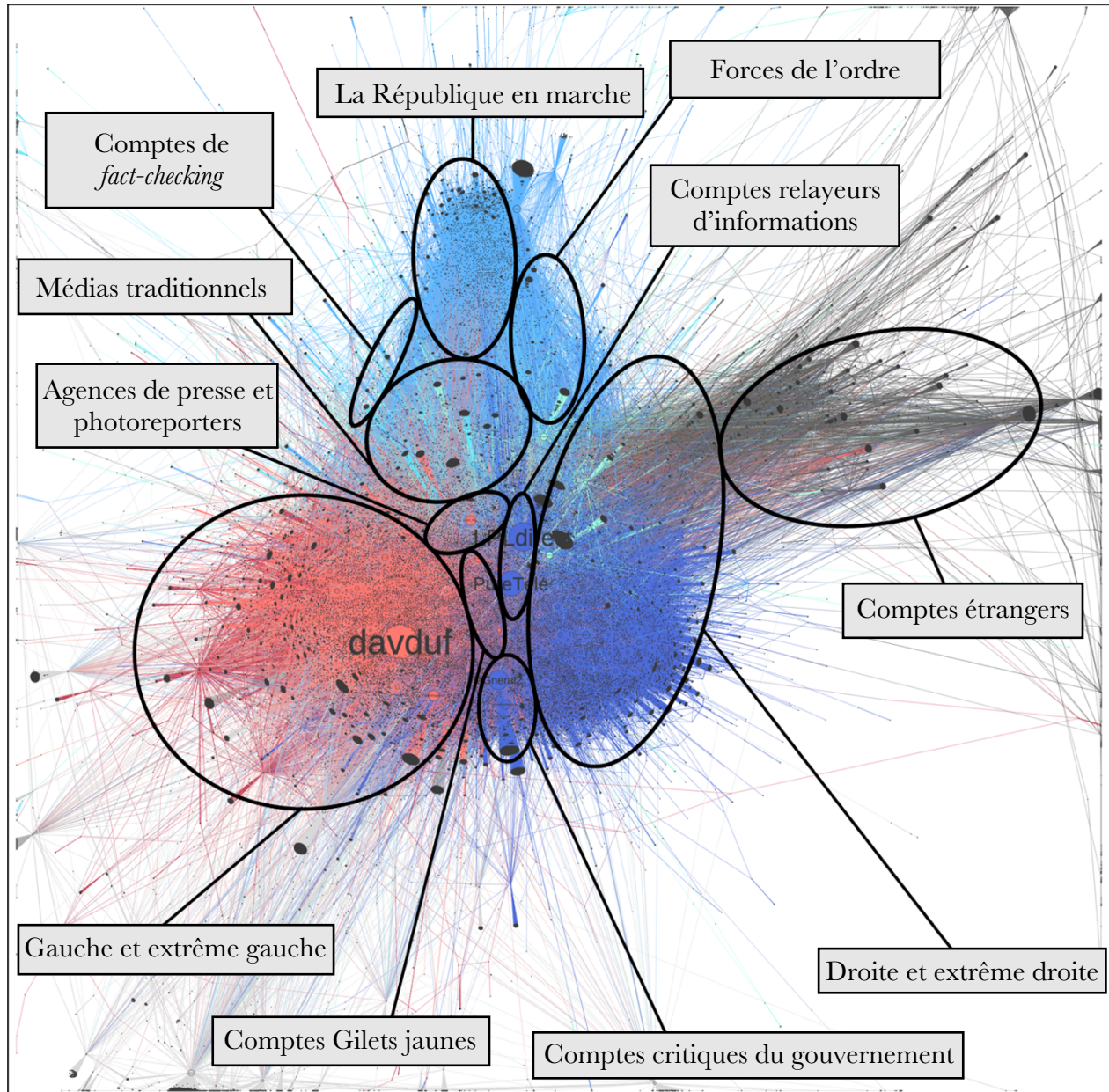


Figure 44 Communautés investies autour d'images sur Twitter pour mettre en récit la question du maintien de l'ordre pendant le mouvement des Gilets jaunes

La spatialisation permet ainsi de mieux identifier et qualifier les différentes communautés qui échangent autour des images des affrontements entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre. Dix communautés sont repérables (en enlevant les « comptes étrangers », peu intéressants dans ce

travail). Cinq sont des communautés politiques. D'abord, celles de gauche/extrême gauche et de droite/extrême droite. Elles sont « politiques » dans le sens où elles s'organisent toutes deux autour de politiciens qui sont au cœur de nombreuses interactions (Alexis Corbière de La France insoumise *versus* Éric Ciotti des Républicains, par exemple) et de médias alternatifs/journalistes indépendants ou militants qui partagent une ligne politique proche (Taha Bouhafs ou Gaspard Glanz *versus* Sputnik France par exemple). Deux autres communautés politiques se situent dans le graphe entre celles de gauche/extrême gauche et de droite/extrême droite. L'une est composée de quelques comptes de Gilets jaunes présents sur Twitter – qui se font bien plus rares que sur Facebook. L'autre rassemble les comptes critiques du gouvernement en place (tels que les comptes « EnModeMacaron » ou « Le Général »). Ces communautés se situent à cet endroit du graphe car elles sont relayées par les différentes sensibilités politiques, dans la logique populiste renouvelée par le mouvement des Gilets jaunes et décrite dans le chapitre 2. La dernière communauté politique est celle qui s'organise autour de LREM. Elle est éloignée des quatre autres communautés, ce qui signifie qu'elle ne retweete pas – ou dans une moindre mesure – les images publiées par les quatre autres communautés politiques, et inversement, toujours dans cette logique populiste d'opposition frontale et multipartite au gouvernement.

Quatre communautés relèvent plus directement du champ médiatique²⁹⁷. Trois d'entre elles – les médias traditionnels (BFMTV, AFP, franceinfo...), les comptes relayeurs d'informations²⁹⁸, et les agences de presse et photoreporters – voient leurs contenus relayés par les différentes communautés politiques. La dernière, qui regroupe les comptes de *fact-checking*, produit des contenus presque exclusivement partagés par les médias traditionnels et les sympathisants de la LREM. Cette position dans le graphe s'explique car certains de leurs tweets exposent la fausseté d'images mobilisées par leurs opposants politiques pour dénoncer de la répression policière des Gilets jaunes²⁹⁹.

²⁹⁷ Ces communautés médiatiques sont incomplètes car elles ne comprennent pas certains médiactivistes et médias indépendants inclus dans les communautés politiques desquelles ils sont proches.

²⁹⁸ Nous qualifions de relayeurs d'informations les comptes Twitter dont la spécialité est de relayer des informations produites par autrui (comme le compte *Pure*).

²⁹⁹ Voir par exemple : <https://twitter.com/AfpFactuel/status/1067070012043726848>.

Une dernière communauté s'organise autour de comptes en lien avec les forces de l'ordre, tels ceux de « femme de flic » ou de Linda Kebbab. Ils entretiennent une proximité importante avec LREM et les médias traditionnels. En revanche les liens avec l'extrême droite sont plus faibles. Cette distance peut s'expliquer car l'extrême droite a cherché à récupérer politiquement le mouvement des Gilets jaunes (Geisser 2019), l'amenant de fait à limiter son soutien public aux forces de l'ordre.

6.2.2. Distribution différenciée du rôle des acteurs dans la circulation des images sur Twitter

Si les acteurs qui participent à la thématisation sont pluriels comme le montre la cartographie présentée, il en va de même des rôles occupés dans la circulation des contenus par les acteurs présents dans ce graphe. En étudiant les logiques de circulation des 89 images qui apparaissent au moins 500 fois dans le corpus, on peut se rendre compte avec plus de précisions de qui participe à la production et à la diffusion des images et des thématisations associés. J'ai pu catégoriser et réunir les différents comptes Twitter associés à cette circulation dans un tableau afin de mieux saisir ces rôles (voir Tableau 6).

Images produites par :		Diffusion virale par :		Même personne qui produit et diffuse l'image ?	
Publics amateurs	25	Publics amateurs	7	Oui	17
Médias alternatifs	17	Médias alternatifs	3	Non	58
Médias traditionnels	9	Médias traditionnels	3	Inconnu	24
Professionnel·les de l'image	9	Professionnel·les de l'image	1	Total :	99
Photoreporters professionnel·les	8	Photoreporters professionnel·les	4	Combien de sources de viralité ?	
Politicien·nes	2	Politicien·nes	7	Une seule	79
Associations	1	Associations	0	Deux	10
Influenceur·ses	1	Influenceur·euses	21	Total :	99
		Comptes relayeurs d'informations	11		
		Personnalités médiatiques	6		
		David Dufresne	7		
		Journalistes alternatif·ves	2		
		Journalistes traditionnel·les	1		
		Syndicats de police	1		
Inconnu	17	Inconnu	25		
Total :	89	Total :	99		

Tableau 6 Typologie des producteurs et des diffuseurs d'images

Ce tableau révèle que dans l'essentiel des cas, celles et ceux qui produisent des images ne sont pas celles et ceux qui les mobilisent pour proposer leurs propres thématiques et les faire accéder à la visibilité. Les publics amateurs sont surreprésentés dans la catégorie des producteurs d'images – sans être pour autant en majorité. Sur les 89 images du corpus, 25 images ont été produites par des amateurs qui se sont saisis de leur smartphone lors d'une mobilisation de Gilets jaunes pour photographier ou pour filmer ce qui se déroulait sous leurs yeux. De nombreuses images ont également été produites par des acteurs médiatiques : 17 le sont par des médias non traditionnels (comme Brut, RT, ou Le Média), 9 par des médias traditionnels (comme BFMTV ou CNEWS), 9 par des professionnels de l'image³⁰⁰, et 8 par des photoreporters professionnels³⁰¹, dont 7 par la JRI Stéphanie Roy qui a enregistré et publié sur Twitter un grand nombre de vidéos pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Dans la majorité des cas, ce sont d'autres acteurs qui sont parvenus à donner de la visibilité à ces images sur Twitter. Il n'y a correspondance entre la production et la diffusion d'images qu'à 17 reprises, pour 99 sources de viralité différentes³⁰². Les amateurs, acteurs au faible nombre de *followers*, ne sont présents qu'à 7 reprises. Les différents médias, les professionnels de l'image et les photoreporters ne sont au total présents que 11 fois dans le corpus. En revanche, de nouveaux acteurs font leur apparition dans cette étape de mise en circulation des images : les journalistes (3 fois), les personnalités médiatiques (6 fois), les influenceuses³⁰³ (21 fois), ou encore les comptes relayeurs d'informations (11 fois). Ajoutons également la présence de David Dufresne (7 fois) qui a eu une place centrale pendant le mouvement des Gilets jaunes – comme en témoigne le graphe (voir Figure 44), dans lequel il apparaît sous le pseudo de « davduf » – en relayant des centaines d'images de violences policières sur Twitter après les avoir contextualisées. Au sein de ces différentes

³⁰⁰ Cette catégorie d'acteurs correspond aux photographes professionnels qui ont réalisé des images en dehors du terrain (portraits d'Emmanuel Macron ou de Christophe Castaner par exemple).

³⁰¹ Il s'agit là des photographes ou vidéastes de terrain professionnels, sans qu'ils/elles soient pour autant nécessairement envoyés sur le terrain par un média en particulier.

³⁰² Il y a dix sources de visibilité de plus que d'images dans le corpus, car certaines images ont plusieurs sources de viralité.

³⁰³ Je qualifie de personnalités médiatiques les personnalités ayant au moins 10 000 *followers* sur Twitter mais s'étant fait connaître par un autre biais au préalable (comme Michel Onfray). Je qualifie d'influenceuses les personnalités ayant au moins 10 000 *followers* sur Twitter mais n'ayant pas d'existence médiatique en dehors de Twitter (comme les comptes EnModeMacaron ou Le Général).

catégories, seuls 3 acteurs sont en lien avec les forces de l'ordre : le syndicat de police VIGI (un syndicat critique des pratiques de maintien de l'ordre), Christophe et Linda Kebbab. La faible présence de comptes en lien avec les forces de l'ordre ici est un facteur explicatif de la faible visibilité des thématiques en faveur de l'action des forces de l'ordre pendant le mouvement des Gilets jaunes sur Twitter.

La visibilité des thématiques en circulation sur Twitter apparaît donc moins être le résultat d'un phénomène de sélection aléatoire ou hasardeux des images par les membres de la plateforme, que le résultat d'un agencement d'acteurs aux rôles distribués. D'un côté, des acteurs présents sur le terrain, formés ou non à la captation d'images. De l'autre, des comptes Twitter aux nombreux abonnés qui vont mobiliser ces images produites par autrui et les associer à des textes avant de les publier. Plus le nombre d'abonnés est important, plus la capacité à rendre visibles des images apparaît alors conséquente. Et certains ont bien compris ce fonctionnement du dispositif : plutôt que publier par eux-mêmes leurs images, ils contactent les comptes Twitter qui ont un grand nombre d'abonnés afin de maximiser le potentiel de visibilité de leur contenu. C'est typiquement le cas de David Dufresne qui est régulièrement contacté pour publier et contextualiser sur son compte des images présentant des scènes de violences policières. Toutefois, cette articulation entre acteurs producteurs et diffuseurs est le plus souvent non intentionnellement coordonnée. Les diffuseurs vont alors récupérer par leurs propres moyens les images ailleurs sur le web ou sur Twitter, puis construire leurs propres thématiques à partir de ces contenus. J'y reviendrai plus tard dans ce chapitre, en 6.3.

6.2.3. Les Gilets jaunes contre les événements de Grenoble : la place des acteurs politiques traditionnels dans la thématique de la répression du mouvement

Le corpus étudié a été enrichi lors de la collecte par un événement annexe aux Gilets jaunes mais s'étant produit lors de la même période de temps. Le 2 mars 2019, soit 3 mois et demi après le début du mouvement, Adam Soli et Fatih Karakuss, deux jeunes de 17 et 19 ans, sont morts en scooter lors d'une course poursuite avec la police. Suite à cet événement tragique, des émeutes ont eu lieu pendant une semaine dans le quartier du Mistral de Grenoble.

La raison de cet enrichissement du corpus était à l'origine de travailler l'hypothèse d'une évolution tendancielle de la thématisation des violences policières dans les quartiers populaires par la mobilisation de la thématisation produite lors des premières semaines du mouvement des Gilets jaunes. Cependant, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, on peut observer l'existence d'influences mutuelles, d'emprunts stratégiques, ou encore de rejet entre ces deux sites de violences policières – celles liées à des raisons de racisme systémique, notamment éprouvées dans les quartiers populaires, et celles liées à des raisons de déni de démocratie, éprouvées par les Gilets jaunes et dans d'autres mobilisations politiques. Les arguments mobilisés évoluent en fonction des événements sans suivre de logique tendancielle pour autant.

Ainsi, si l'hypothèse pour laquelle le corpus a été enrichi à l'origine est devenue obsolète au cours de l'analyse, cette partie de la collecte peut toutefois nous en apprendre plus sur le rôle des acteurs issus de l'espace public traditionnel dans la production de thématisations particulières au sujet de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes. En l'occurrence, pour des acteurs partisans du RN et influents en ligne, interpréter les événements de Grenoble permet de proposer une thématisation particulière de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes.

Mon corpus contient effectivement 11 images en lien avec ces émeutes qui ont été mobilisées au moins 500 fois sur Twitter. 7 de ces images ont été réalisées par des amateurs. 3 sont issues de médias traditionnels (BFMTV, CNEWS, LCI). Une a été produite par le journaliste indépendant Taha Bouhaf. La viralité de la diffusion de ces images et de la thématisation associée a été de son côté conséquente de la mobilisation de 8 membres du RN (voir Figure 45).

Le 5 mars 2019, entre 9h08 et 9h14, trois tweets et trois vidéos différentes ont été publiés par Gilbert Collard (alors député RN), Thibaut Monnier (alors chef de la fédération iséroise du RN) et Hélène Laporte (alors membre du RN conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine). Gilbert Collard et Hélène Laporte ont de leur côté réalisé le parallèle, implicite, entre la situation à Grenoble et le mouvement des Gilets jaunes : « *Castaner attend quoi pour envoyer ses chers blindés ?* », « *Que fait M. Castaner ? Où sont les blindés et escadrons de CRS présents lors des manifestations ?* ». Ces questions rhétoriques font référence aux véhicules blindés de la gendarmerie mobilisés dès le 8 décembre 2018 dans le

Gilbert Collard @GilbertCollard

Cette nuit à **#Grenoble** les émeutiers du quartier Mistral ont tenté de tuer des policiers et des pompiers au cocktail Molotov pour « venger » la mort accidentelle de deux délinquants fugitifs à moto. Castaner attend quoi pour envoyer ses chers blindés ?



9:08 AM · 5 mars 2019 · Twitter for iPhone

1151 Retweets 97 Tweets cités 1846 J'aime

Thibaut Monnier @MonnierThibaut

L'État perd le contrôle de la situation à **#Grenoble**. Le chaos s'installe et les ordres de Castaner pour neutraliser les émeutiers ne viennent pas !



9:13 AM · 5 mars 2019 · Twitter for iPhone

1174 Retweets 139 Tweets cités 1069 J'aime

Hélène Laporte @HeleneLaporteRN

À **#Grenoble**, la ville est en état de siège. Les cités sont en train de se révolter : tirs de feux d'artifice, cocktails molotov, voitures incendiées : que fait M. Castaner ? Où sont les blindés et escadrons de CRS présents lors des manifestations ?



De Taha Bouhafs

9:14 AM · 5 mars 2019 · Twitter for iPhone

184 Retweets 14 Tweets cités 171 J'aime

Jean Moucheboeuf @JeanMoucheboeuf

En 4 jours, les **#racailles** des cités de **#Grenoble** ont fait plus de dégâts que 4 mois de **#GiletsJaunes**. C'est un deux poids, deux mesures du gouvernement **#Macron** intolérable !



7:37 AM · 7 mars 2019 · Twitter Ads

1593 Retweets 82 Tweets cités 1800 J'aime

Stéphane Ravier @Stephane_Ravier

Le gouvernement fait matraquer les **#GiletsJaunes** (13 000 tirs de LBD, 8 400 interpellations), les infirmières, les agents pénitentiaires...

Vous vous souvenez qu'ils aient fait ça pour les racailles qui pourrissent la vie des Français, encore récemment à **#Grenoble** ?!



11:05 AM · 8 mars 2019 · Twitter Web Client

536 Retweets 21 Tweets cités 632 J'aime

Jordan Bardella @J_Bardella

« Depuis une semaine, **#Grenoble** connaît des nuits d'émeutes et personne n'en parle... Contre la racaille qui pourrit la vie des Français, on n'a pas vu les lanceurs de balles de défense ou les canons à eau, ni entendu **@CCastaner** parler de "foule haineuse" ! » **@BFMTV**



9:32 PM · 9 mars 2019 · Twitter Media Studio

1133 Retweets 39 Tweets cités 1766 J'aime

Figure 45 Grenoble, les Gilets jaunes et le RN

cadre des manifestations de Gilets jaunes³⁰⁴. De son côté, Thibaut Monnier n'a fait que s'insurger du « *chaos qui s'installe* » et des « *ordres de Castaner pour neutraliser les émeutiers qui ne viennent pas* ». Dans une démarche identique, quelques jours plus tard, le 9 mars 2019, Jordan Bardella, alors porte-parole du RN notamment, a déclaré que « *#Grenoble connaît des nuits d'émeutes et personne n'en parle... Contre la racaille qui pourrit la vie des Français, on n'a pas vu lanceurs de balles de défense ou les canons à eau, ni entendu @CCastaner parler de "foule haine" !* ». L'implicite est identique à celui des tweets mentionnés précédemment : on parle de la répression des Gilets jaunes sans les mentionner, la « *foule haineuse* » faisant par exemple référence au discours d'Emmanuel Macron pour les vœux du 31 décembre 2018 pour qualifier les Gilets jaunes³⁰⁵.

Les Gilets jaunes ont pu être mentionnés plus explicitement par ces membres du RN pour parler de la situation à Grenoble. Jean Moucheboeuf (conseiller municipal RN à Nice) a ainsi pu déclarer le 7 mars 2019 qu'« *en 4 jours, les #racailles des cités de #Grenoble on fait plus de dégâts que 4 mois de #GiletsJaunes. C'est un deux poids, deux mesures du gouvernement #Macron intolérable !* ». Stéphane Ravier (conseiller municipal RN à Marseille) a de son côté déclaré le lendemain que « *le gouvernement fait matraquer les #GiletsJaunes (13 000 tirs de LBD, 8 400 interpellations), les infirmières, les agents pénitentiaires... Vous vous souvenez qu'ils aient fait ça pour les racailles qui pourrissent la vie des Français, encore récemment à #Grenoble ?!* ».

La présence hégémonique de ce discours en défense des Gilets jaunes, critique du gouvernement et des quartiers populaires ne doit donc rien au hasard. Il est le fait de personnalités particulières, appartenant à une même communauté, ici l'extrême droite institutionnelle. Cela nous enseigne sur le fait que les thématiques multiples proposées sont à associer à des communautés précises qui cherchent à faire valoir, en fonction de leurs valeurs communautaires, leur lecture des événements, et que ces lectures sont proposées par des acteurs centraux dans les communautés qui se rendent

³⁰⁴ 06/12/2018. « "Gilets jaunes" : 89 000 membres des forces de l'ordre, 12 blindés..., le dispositif de sécurité prévu samedi », *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2018/12/06/gilets-jaunes-appels-au-calme-et-moyens-exceptionnels-le-point-sur-le-dispositif-de-securite-de-samedi_5393697_1653578.html.

³⁰⁵ 01/01/2019. « Dans ses vœux, Emmanuel Macron fustige "les porte-voix d'une foule haineuse" », *france culture*. Accès : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/journal-de-7h/dans-ses-voeux-emmanuel-macron-fustige-les-porte-voix-d-une-foule-haineuse-3808574>.

capables à la fois de se saisir d'un problème, d'en imposer leur lecture, et de leur donner de la visibilité.

6.2.4. L'affaire Geneviève Legay : étude de cas des images en débats

Maintenant que nous avons constaté que les thématiques sont plurielles sur Twitter et que de nombreux acteurs issus de différentes communautés s'impliquent dans ce travail de thématisation, il est important de montrer que les différentes lectures de la situation ne vivent pas seulement chacune de leur côté sur Twitter, mais peuvent être débattues. Ces débats révèlent par ailleurs l'existence de valeurs sur lesquelles repose la lecture des événements et donc la thématisation proposée. Il faut donc désormais montrer que les différentes communautés débattent entre elles.

Pour ce faire, je vais mobiliser un cas particulier : l'affaire Geneviève Legay. Cette militante auprès de l'organisation Attac, âgée de 73 ans, a été grièvement blessée à la tête lors d'une charge de CRS au sein d'une manifestation de Gilets jaunes interdite à Nice le 23 mars 2019. Cet événement a été très largement commenté, entre autres sur Twitter, et plusieurs lectures de la situation ont été formulées : de nombreuses personnes se sont interrogées et ont enquêté sur la responsabilité policière dans la chute de Geneviève Legay. Or, de nombreuses images de cette chute, capturée par les journalistes en photos ou en vidéos, existent. Ainsi, autour des nombreuses images disponibles sur le web, une bataille interprétative a eu lieu sur Twitter pour chercher à savoir (ce) qui a provoqué cette blessure et pour reconstruire le déroulé des faits : y a-t-il eu contact, ou non, avec les forces de l'ordre ?

Sur les 10 329 tweets étudiés, 7 201 contiennent des URL, dont 3 667 renvoient vers des articles de presse, des extraits télé ou radios. 978 tweets contiennent des photos et 176 des vidéos, pour la plupart initialement produites par les médias traditionnels. Effectivement, toutes les images de la chute de Mme Legay sont celles de professionnels de l'information, et non de militants ou de manifestants présents sur place. Si certains auteurs mettent en avant l'importance des images amateurs dans les luttes de visibilité sur internet (Boëx 2012; Riboni 2015), on constate ici que les images produites par les médias traditionnels jouent un rôle structurant dans la mesure où elles bénéficient des importantes ressources en visibilité des institutions médiatiques.

Des membres de la plateforme Twitter ont donc cherché à mesurer la responsabilité des forces de l'ordre dans la chute de la militante en mobilisant des « preuves » censées justifier leur

positionnement en reconstituant les circonstances de l'incident. Les premiers à se saisir d'images pour « faire preuve » ont été les soutiens aux forces de l'ordre. Pour eux, ces dernières ne sont pas responsables de la chute de la militante. Une image a été particulièrement mobilisée pour appuyer ce discours (voir Figure 46). Geneviève Legay s'y trouve au centre, un drapeau arc-en-ciel barré du mot « PAIX » à la main. Elle est entourée d'autres manifestant·es en train de refluer face à l'avancée des policiers. Cette photo qui saisit l'instant précis de la chute ne permet effectivement pas, à elle seule, de déterminer si un·e agent des forces de l'ordre est entré·e, ou non, en contact avec elle, notamment en raison du drapeau qui masque une partie de la scène. La thèse qui réfute la responsabilité policière est par ailleurs étayée par la présence d'une autre manifestante sur l'image, vêtue d'un haut jaune fluo, qui consulte son téléphone portable sans sembler être inquiétée de quoique ce soit.



Figure 46 L'image de la chute de Geneviève Legay massivement utilisée dans les tweets des soutiens à la police

Dans la capture d'écran mobilisée en exemple, l'image est associée à un message dans le tweet. Le texte associé laisse entendre que cette image seule apporterait la preuve d'une absence de contact entre Geneviève Legay et les forces de l'ordre (désignées sous le mot-clé #FDO).

C'est à partir du 25 mars 2019, date des déclarations d'Emmanuel Macron puis du procureur de Nice en défense des forces de l'ordre³⁰⁶, que des internautes du camp adverse ont mis en doute la version officielle pour accréditer l'hypothèse d'une responsabilité policière dans la chute de la militante d'Attac. Ces internautes ont également puisé dans les nombreuses images disponibles sur le web pour appuyer leurs propos. Ainsi, une autre image mobilisée, issue d'une capture d'écran d'une vidéo de France 3, réalisée par un membre de Twitter, montre l'incident sous un autre angle (voir Figure 47). Si la présence d'agents de maintien de l'ordre et d'un groupe de personnes au sol peut laisser penser que les manifestants sont tombés sous l'effet de la charge, le texte associé dans le *tweet* assume clairement ce point de vue. L'expression « *on voit bien* » cherche effectivement à montrer l'évidence de l'interprétation réalisée. Dans une autre publication (voir Figure 48), un autre membre de la plateforme a remis en cause la capacité des images fixes à trancher le différend en partageant une vidéo de l'incident et en conseillant aux autres internautes d'arrêter de « *perdre [leur] temps en publiant une photo sans mouvement pour justifier que Geneviève Legay est tombée toute seule. Y'a une charge, elle est bousculée, elle tombe. Fin du débat* ».

³⁰⁶ Carreaux, Denis. 25/03/2019. « Chine, bouchons, militante blessée, hôtel de police à Nice... Emmanuel Macron se confie en exclusivité à Nice-Matin ». *Nice-Matin*. Accès : <https://www.nicematin.com/vie-locale/chine-bouchons-militante-blessee-hotel-de-police-a-nice-emmanuel-macron-se-confie-en-exclusivite-a-nice-matin-308526> ; 25/03/2019. « "Aucun contact" entre la manifestante blessée à Nice et un policier ». *Europe 1*. Accès : <https://www.europe1.fr/societe/aucun-contact-entre-la-manifestante-blessee-a-nice-et-un-policier-3880346>.



Figure 47 Capture d'écran d'une vidéo de France 3 pour soutenir une démonstration



Figure 48 Publication d'une vidéo hébergée sur YouTube par France 3

Comme en témoignent ces propos, des internautes sont confrontés aux interprétations et aux images mobilisées par le camp opposé. Sur Twitter, les images circulent donc au-delà des homogénéités idéologico-politiques. Ce constat apporte un éclairage nouveau sur les débats concernant les bulles de filtres et les chambres d'écho. L'analyse des réactions sur cette affaire sur Twitter rend compte de ces nouvelles formes de débats et des affrontements qui se nouent autour des images. Les images ont donc bien une fonction « conversationnelle », pour reprendre l'expression d'André Gunthert (2018) : elles favorisent la discussion entre les deux camps opposés. Mais, le dialogue qui se noue à partir et à propos des images est conflictuel. Dans l'extrait suivant (voir Figure 49), deux internautes s'affrontent autour de différentes images de l'incident. D'un côté,

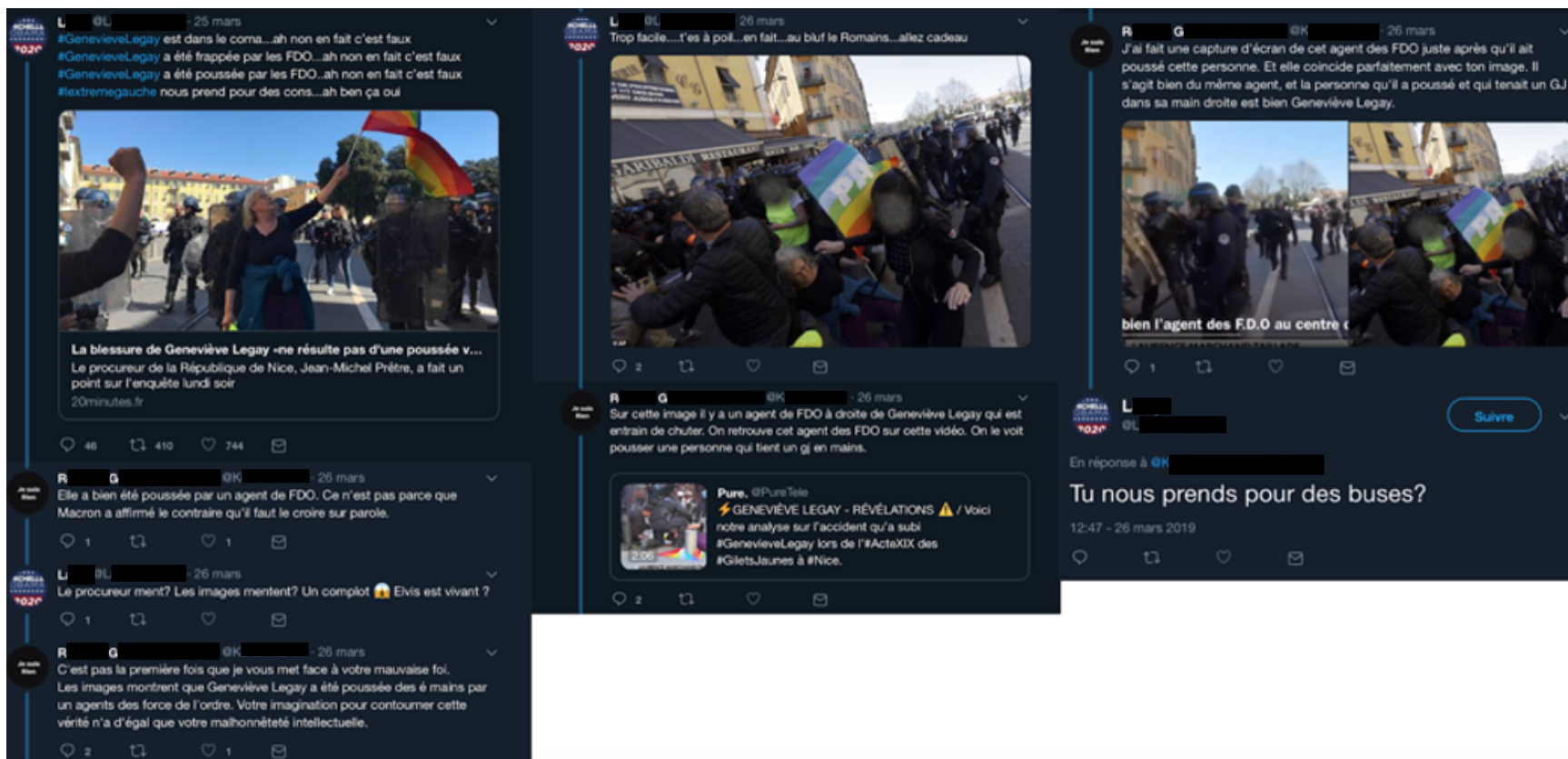


Figure 49 Confrontation d'images entre deux internautes en désaccord

L. dénonce le discours de la responsabilité policière, quand de l'autre, R. G. tente de prouver que Geneviève Legay a bien été poussée par les forces de l'ordre. Chacun des deux camps fait appel à des images pour renvoyer l'adversaire à sa « *mauvaise foi* » et à la « *malhonnêteté intellectuelle* » de son raisonnement. À partir d'un tweet de L. dénonçant la manipulation d'extrême gauche autour de l'affaire, propos appuyé par une photo de la militante au milieu des policiers, un échange de 8 tweets s'enclenche au cours duquel chacun commente les images partagées par l'autre dans le fil de la conversation pour tenter de mettre l'adversaire en défaut. Comme le montre le dernier post de R. G., les images jouent ici directement le rôle d'argument. Il affirme ainsi qu'il a « *fait une capture d'écran de cet agent des FDO juste après qu'il ait poussé cette personne. Et elle coïncide parfaitement avec ton image. Il s'agit bien du même agent et la personne qu'il a poussé et qui tenait un Gf dans sa main droite est bien Geneviève Legay* ».

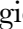
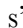
Aucune image mobilisée sur Twitter n'est finalement parvenue à véritablement clore le débat en démontrant de manière irréfutable la responsabilité ou la non responsabilité des forces de l'ordre. Les images sont ainsi moins des preuves en elles-mêmes, comme le revendiquent les internautes, que des supports au débat qui entretiennent la dynamique des échanges. L'impossible consensus au sein de ces échanges conflictuels tient du fait que chaque internaute qui s'exprime publiquement conserve sa position sur l'affaire, malgré les images et les arguments des opposants. Ainsi, l'espace public dans lequel les internautes s'expriment peut être compris, moins comme un espace *dialogique*, où la discussion rationnelle doit aboutir à un commun accord entre les différentes parties, que comme un espace *agonistique*, où l'expression n'a pas vocation à réconcilier des points de vue opposés (Mouffe 2010).

Face à l'impossibilité de s'accorder sur la *responsabilité* des forces de l'ordre dans la chute de Mme Legay, les échanges entre les deux camps ont pu aussi s'engager dans un autre débat, celui de la *légitimité* de la répression policière. Dans son argumentation, chaque camp fait appel à des registres de justifications qui traduisent différentes conceptions du monde (Boltanski et Thévenot 1991). Dans la confrontation avec d'autres opinions, ces justifications – ainsi que les principes et les valeurs qui les sous-tendent – sont mis à l'épreuve de la discussion. À titre d'exemple, on peut observer que les défenseurs de la légitimité de l'action policière ont tendance à s'inscrire dans un registre argumentaire qui fait du respect de l'ordre et de l'État une valeur supérieure.

Lors des débats sur Twitter, cette vision du monde a été explicitée et parfois nuancée dans la confrontation avec les défenseurs de la thèse de la responsabilité policière qui analysent l'événement avec leur propre vision du monde où la question de la défense des libertés publiques se trouve en haut de la hiérarchie des valeurs. Le statut des images mobilisées change également. Celles-ci ont alors une fonction plus « axiologique » dans la mesure où, au-delà des enjeux de « faire preuve », elles sont également le support à la confrontation des opinions politiques, des valeurs et des normes mobilisées dans le conflit. Ainsi, les espaces de commentaires deviennent également des espaces agonistiques, par de-là les bulles de filtres, où la blessure de Geneviève Legay est en réalité l'occasion d'un affrontement entre « contre-mondes » (Carbou 2015).



Figure 50 Exemple d'un échange qui installe le débat dans une logique axiologique

Un échange du 25 mars 2019 rend compte de cette dynamique qui contribue à la réorientation axiologique du débat (voir Figure 50). Pour  qui publie l'image classiquement mobilisée par les défenseurs des forces de l'ordre, « *On voit que Geneviève Legay tombe seule et loin des CRS* ». Un échange fourni s'engage. Suite à ce premier post, J. a mis en avant la mauvaise foi de la publication de , ce à quoi un troisième internaute, L. B., en défense des forces de l'ordre, a rétorqué que l'image est pourtant « *sans ambiguïté* », qu'elle présente des « *éléments factuels ayant entraîné de terribles incidents pour une femme dont l'attitude semble relever du délictuel* ». Prolongeant l'échange, J. estime dans un nouveau tweet qu'il n'y a pourtant « *rien de factuel sur cette photo* ». Pour lui, « *affirmer qu'elle est tombée seule est*

purement idéologique ». Face au maintien du désaccord, le débat se déplace et monte en généralité : L. B. fait alors appel aux « *dispositions du droit* » et revient à la charge sur l'attitude des manifestant es « *qui relève du délictuel* ». J. relaye alors une vidéo d'une interview de Geneviève Legay par CNEWS réalisée plusieurs minutes avant la charge pour insister sur ses « *paroles pleines de paix, de justice et d'égalité* ». Il met alors en avant le « *pacifisme* » et le « *calme* » de la manifestante, pour mieux se moquer de son adversaire dans un second tweet : « *Quelle attitude violente, délictuelle !!* ». L'échange prend fin avec un message de L. B. qui clôt la discussion en nuancant son propos : il insiste désormais sur le fait que, dans le respect du droit, c'est la justice qui statuera de « *qui est à l'origine de la chute* ».

On voit bien ici l'existence de débats entre différents camps aux avis opposés, débats qui cherchent à statuer sur ce qu'il s'est passé, et qui font émerger les valeurs sur lesquelles reposent les lectures proposées de l'événement.

Dans cette partie, j'ai donc présenté les logiques contradictoires de thématization qui émergent sur le RSN Twitter. Les acteurs ayant participé à la thématization sont nombreux et se retrouvent dans différents *clusters*, ce qui permet de catégoriser leur couleur politique, leur proximité avec les différents acteurs médiatiques engagés dans la couverture des événements, ainsi qu'avec les forces de l'ordre. En plus d'être nombreux, ces différents acteurs n'occupent pas les mêmes rôles : certains publient des images sur la plateforme, sans parvenir à les rendre visibles, quand d'autres mobilisent ces images et parviennent à leur donner une visibilité importante en proposant, à partir de ces images, leurs propres thématizations. Il a par ailleurs été intéressant de faire remarquer que les logiques de visibilité propre à Twitter donnent une place importante aux acteurs issus des espaces médiatique et politique traditionnels. Le web est ainsi loin d'être l'espace des amateurs et des seuls acteurs habituellement situés en marge de l'espace public traditionnel. En conséquence, sur Twitter, thématizer ne se fait pas en vase clos comme cela a pu être observé sur Facebook. Le travail de thématization est ici, en partie, l'œuvre de commentateurs et de commentatrices extérieurs à la mobilisation qui bénéficient d'une visibilité importante en raison de leur nombre de *followers*. L'espace de commentaires des différents tweets étudiés s'est révélé être un espace de débat à propos des lectures proposées de la situation conflictuelle entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre. Ainsi, les différentes communautés ne font pas exister leurs thématizations contradictoires dans des

espaces distincts de Twitter, mais les confrontent, tout comme elles confrontent les valeurs sur lesquelles reposent leurs interprétations des événements. Si la thématization hégémonique, en termes de visibilité, est une thématization critique des forces de l'ordre, la cartographie réalisée, ainsi que ce qui a été observé dans les espaces de commentaires, révèlent l'existence d'un conflit latent où certains cherchent à imposer une thématization favorable à l'action des forces de l'ordre, sans parvenir à la faire gagner en visibilité.

6.3. Twitter, un espace de passage ?

La dernière partie de ce chapitre vise à interroger dans quelle mesure Twitter peut être une plateforme considérée comme étant un espace de *passage*, de *circulation des contenus entre publics* et de *circulation entre espaces publics (numériques, médiatiques, politiques)*. On l'a vu dans les pages précédentes de ce chapitre : des communautés très différentes s'expriment et interagissent dans cet espace numérique d'expression à propos de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui produisent des images et qui thématisent la conflictualité à partir de ces images, et il existe un déséquilibre de visibilité entre les différentes communautés qui s'expriment : chaque thématization proposée ne parvient pas à circuler avec la même intensité.

Je souhaite désormais interroger *d'où viennent et où vont* ces images, ainsi que la thématization qui leur est associée. Si celles-ci circulent au sein de Twitter comme nous l'avons vu, il faut maintenant interroger la dimension transplateforme et les interconnexions entre espaces publics pour saisir plus complètement les logiques de circulation de ces contenus. Effectivement, dans le chapitre précédent, nous avons observé la circulation d'images et de thématizations au sein de Facebook : quels liens y a-t-il entre ces différentes plateformes ? Où apparaissent les images dans un premier temps ? Comment circulent-elles d'un espace à l'autre ? Ce sont ces questionnements qui vont être travaillés ici, afin de dépasser les études qui se cantonnent à observer les logiques de circulation des contenus sur une seule plateforme, et donc de se rapprocher au mieux de la réalité des usages.

Ainsi, en trois temps, je montrerai d'abord qu'un acteur en particulier, David Dufresne, s'est mobilisé sur Twitter et a fait circuler des contenus entre différents espaces numériques publics et privés, et l'espace public traditionnel. Je montrerai notamment que son travail sur Twitter agence des logiques de mise en circulation des signes et de traduction des thèmes énoncés par d'autres pour

rendre légitime la dénonciation des violences policières vécues par les Gilets jaunes auprès des acteurs issus de l'espace public traditionnel. Dans un deuxième temps, je montrerai que les pratiques de la capture d'écran et de copie d'images sont des modalités importantes de circulation des contenus depuis Facebook vers Twitter. Je montrerai notamment que cette circulation des contenus permet à la fois le déplacement du sens qui leur est attribué d'une plateforme à l'autre, comme elle permet d'en faire évoluer le sens dans l'acte de mise en circulation. Enfin, dans un troisième temps, j'expliquerai que les logiques de circulation sont multiples, des contenus issus de Twitter pouvant être partagés dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, et certaines images pouvant circuler de multiples manières en devenant des *mèmes*, repris régulièrement dans la réalisation de photomontages donnant à voir des personnes blessées par les forces de l'ordre.

6.3.1. David Dufresne ou l'acteur passeur et traducteur

La cartographie présentée plus tôt (Figure 44, p. 314) met en avant un acteur central dans la controverse³⁰⁷ : le journaliste David Dufresne. Il s'est attaché dès le 4 décembre 2018 à publier sur Twitter les « *cas documentés et documentables (photos, vidéos, certificats médicaux, radios, copies de plaintes, etc.)*³⁰⁸ » de violences policières pendant les opérations de maintien de l'ordre (voir Figure 51). Il a pu dénombrer, parmi 860 signalements, 315 blessures à la tête, 24 éborgné·es et 5 mains arrachées³⁰⁹. L'ensemble des témoignages et images de blessé·es sont publiés dans des tweets qui contiennent tous la mention « *allo @Place_Beauvau, c'est pour un signalement* », cet @ étant alors celui du compte Twitter du ministère de l'Intérieur – devenu depuis @Intérieur_Gouv. Ainsi, le journaliste a réalisé à l'aide de son compte Twitter un exercice de collecte et de diffusion, mais aussi de sourçage et de description succincte – en raison de la limite de 280 caractères – et journalistique des événements.

³⁰⁷ La « centralité » de cet acteur est définie à la fois par sa place centrale dans sa communauté, ainsi que par la taille de son nœud, qui rend compte de l'important nombre d'interactions dans lesquelles il a été pris.

³⁰⁸ Dufresne, David. 10/10/2019 « Riposte à Nunez qui aimerait cacher ces violences policières qu'on ne saurait voir ». *Mediapart*. Accès : <https://blogs.mediapart.fr/david-dufresne/blog/101019/riposte-nunez-qui-aimerait-cacher-ces-violences-policieres-quon-ne-saurait-voir>.

³⁰⁹ Chiffres au 10 septembre 2019. Voir « Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan (provisoire) ». *Mediapart*. Accès : <https://static.mediapart.fr/files/2019/09/10/allo.png>.



Figure 51 Tweet de David Dufresne pour annoncer son programme de « compilation » des cas de violences policières

David Dufresne : une figure identifiée par les Gilets jaunes comme étant un acteur en lutte contre les violences policières

David Dufresne a été rapidement identifié dans les groupes Facebook de Gilets jaunes comme étant un allié dans le travail de dénonciation des violences policières. Dans le groupe « Carte des rassemblements » par exemple, entre le 10 et le 25 décembre 2018, une interview du journaliste auprès de Konbini News (publiée le 10 décembre 2018) a été massivement relayée dans un premier temps (voir Figure 52). Dans ce groupe, son compte Twitter n'a alors pas encore été partagé. Cela n'est arrivé que quelques jours plus tard. David Dufresne a alors été identifié comme la personne à contacter pour lui partager des images de blessés, et son compte Twitter a été partagé (voir Figure 53) : « Aidez ce journaliste à répertorier toutes les vidéos de violence policière avec un maximum de détails », « Pour envoi de vidéos, photos, témoignages de violences policières à un journaliste indépendant qui les recense : <https://twitter.com/davduf> », « Depuis le 4 décembre, David Dufresne, journaliste indépendant, fait le recensement des blessés des violences policières. Merci d'avance à tous ceux qui voudront bien l'aider en lui envoyant vos photos et vidéos Soit par Twitter (@davduf) soit sur Facebook en citant son pseudo soit par email : davduf@gmail.com Merci ! », « pour ceux que ça intéresse, la page twitter de David Dufresne, qui répertorie toutes les violences policières... ».

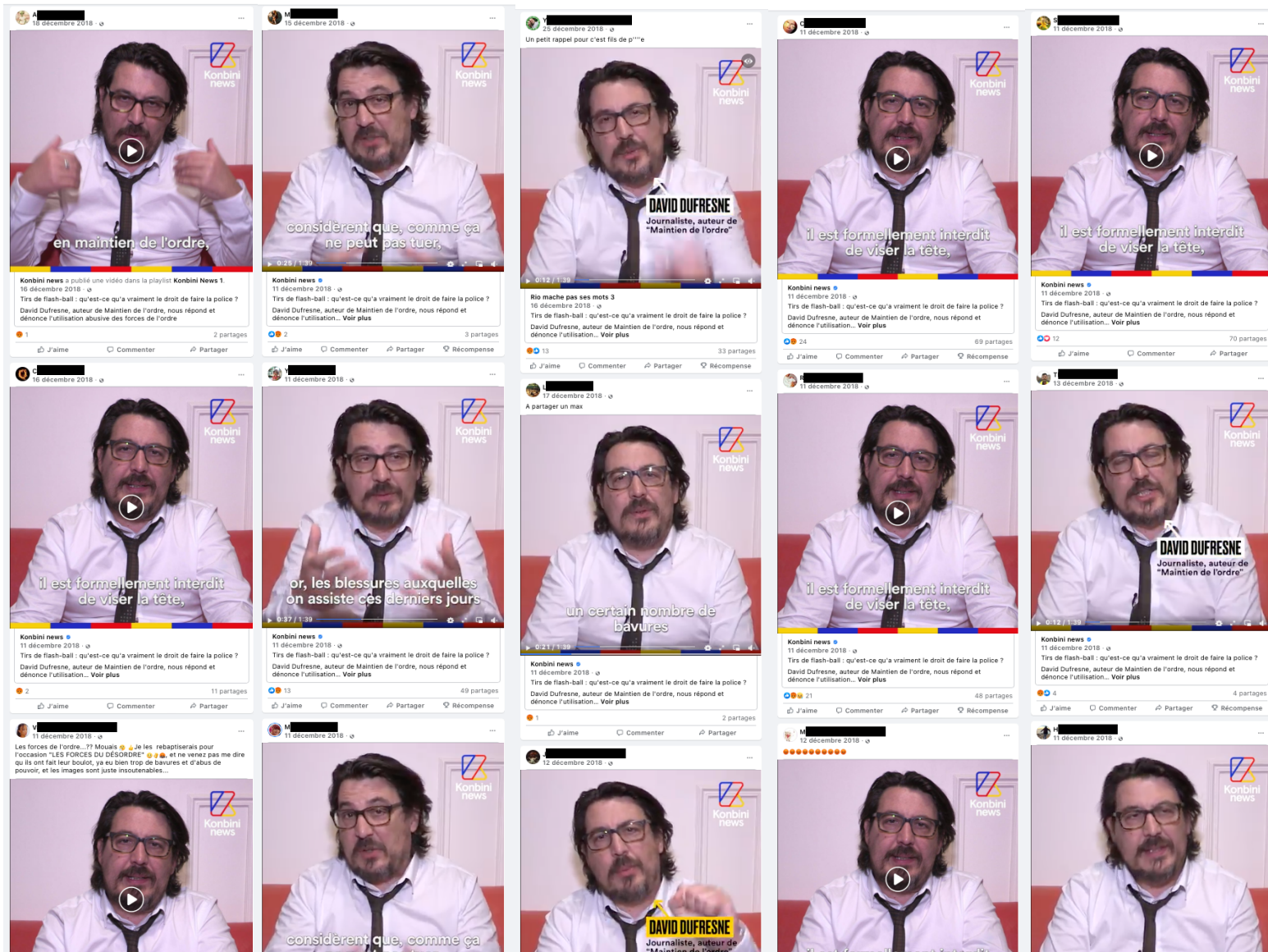


Figure 52 Une interview de David Dufresne partagée de nombreuses fois dans un même groupe Facebook de Gilets jaunes

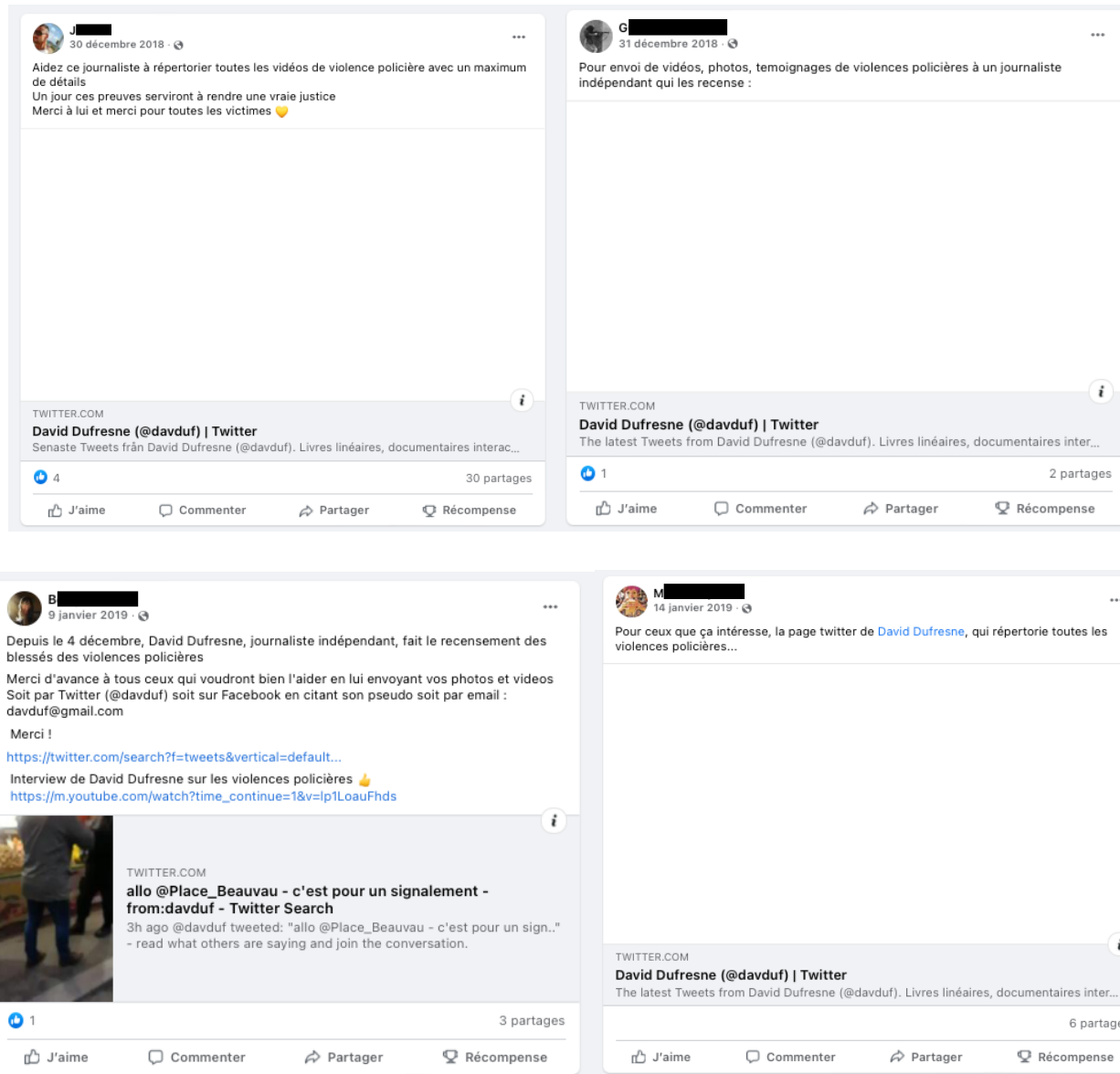


Figure 53 Le compte Twitter de David Dufresne partagé dans les groupes Facebook de Gilets jaunes

Les images partagées par David Dufresne sur Twitter sont issues de sources multiples

Les contenus partagés par David Dufresne via son compte Twitter sont, en raison de sa démarche journalistique, sourcés. Cela nous renseigne sur la provenance de ces contenus mis en circulation par le journaliste sur la plateforme. On constate ainsi que ceux-ci sont issus de multiples sources. Cela permet de comprendre que David Dufresne a été identifié comme étant une personnalité auprès de laquelle transmettre en toute confiance des documents en lien avec des blessures subies, afin que ceux-ci soient partagés. Ainsi, plusieurs de ces tweets indiquent comme source « *DM* » (*Direct Message*), ce qui signifie qu'il a reçu les informations qu'il publie par messages privés sur Twitter (voir Figure 102, Annexe 18). D'autres tweets indiquent aussi qu'il a reçu ces contenus par email : « *Témoignage + certificat: email* », « *Source et photos: email* » (voir Figure 103, Annexe 18).

Le RSN Facebook est également indiqué comme étant une source de provenance des images qui sont partagées. Plusieurs des tweets publiés par David Dufresne renvoient ainsi directement vers des groupes Facebook de Gilets jaunes (voir Figure 104, Annexe 18), ou bien vers d'autres espaces de Facebook, c'est-à-dire des pages ou des profils personnels qui ont publié des photos, des *lives* ou encore des *stories* (voir Figure 105, Annexe 18).

Enfin, il faut aussi mentionner que certaines des sources mentionnées sont plus institutionnelles car elles renvoient vers des articles de presse (Figure 106, Annexe 18).

La mention de ces différentes sources nous permet de mieux saisir les logiques de circulation transplateformes, publics/privés, et entre différents espaces publics. Les contenus publiés par David Dufresne sur Twitter ne sont pas nécessairement issus de Twitter, même si cela peut être le cas (voir Figure 107, Annexe 18). Il récupère les contenus et les témoignages dans d'autres espaces, les partage sur Twitter, et la communauté qui le suit, ou qui est seulement confrontée à ses tweets sans forcément être abonnée à son compte, les repartage à son tour et parvient ainsi à donner de la visibilité, sur la plateforme, aux contenus venus d'ailleurs. Cela signifie donc également que David Dufresne a été identifié sur Twitter, comme il l'a été sur Facebook, comme un acteur travaillant à la collecte d'images et de témoignages, et à la dénonciation de la répression policière des Gilets jaunes.

David Dufresne : une figure identifiée par les médias

Si David Dufresne a été identifié par les Gilets jaunes, il a également été identifié par la presse et par les structures politiques traditionnelles comme étant un des acteurs critiques du maintien de l'ordre qui collecte, diffuse et contextualise l'ensemble des images en lien avec la question des violences policières.

Ainsi, le *Monde* a par exemple accordé une interview à David Dufresne, publiée le 16 janvier 2019, article dans lequel le compte Twitter du journaliste indépendant a été partagé³¹⁰. Le 14 mars 2019, une dépêche de l'AFP a pu être reprise par le *Figaro* pour partager le fait que David Dufresne a reçu « le grand prix du jury des Assises du journalisme de Tours, pour son travail d'investigation sur les violences policières lors des manifestations de "gilets jaunes" », mentionnant qu'il « effectue depuis plusieurs mois un travail de fourmi pour recenser, via son compte Twitter, les personnes blessées par les forces de l'ordre dans les manifestations de "gilets jaunes" » et que « son travail a contribué à faire éclater au grand jour la question des violences policières dans ces manifestations, dont les médias traditionnels ont tardé à s'emparer³¹¹ ». Le 16 mars 2019, *France 3 régions – hauts-de-france* a également pu partager un de ses tweets dans le cadre d'un article au sujet d'une « plainte pour violences policières à Lille après une intervention musclée³¹² ». Plus tard encore, le 16 mai 2019, les *décodeurs* du *Monde* ont réalisé une enquête sur les dérives du maintien de l'ordre à partir de « centaines de vidéos tournées ces six derniers mois ». Parmi les ressources mentionnées pour la réalisation de cette enquête, une seule est issue des RSN : le compte Twitter de David Dufresne où l'on peut trouver, selon les *décodeurs*, un « recensement des violences policières et des blessures en manifestation³¹³ ». Dans une tribune publiée par *Libération* le 18 janvier 2019, il a été mis en avant une contradiction entre ce qui est montré « sur les chaînes d'information en continu » et « les vidéos de violences policières qui, elles,

³¹⁰ Cavelier, Jeanne. 16/01/2019. « Violences policières : "On est dans le mensonge d'Etat" ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/01/16/violences-policieres-on-est-dans-le-mensonge-d-etat_5409824_3224.html.

³¹¹ 14/03/2019. « David Dufresne, recenseur des "gilets jaunes" blessés, primé aux Assises du journalisme. *Le Figaro*. Accès : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/david-dufresne-recenseur-des-gilets-jaunes-blesses-prime-aux-assises-du-journalisme-20190314>.

³¹² 16/03/2019. « Gilets jaunes: une plainte pour violences policières à Lille après une intervention musclée ». *franceinfo*. Accès : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/lille/gilets-jaunes-plainte-violences-policieres-lille-apres-intervention-musclée-1639572.html>.

³¹³ Carpentier, Arthur. 16/05/2019. « Violences policières : les images décryptées ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/video/2019/05/16/violences-policieres-les-images-decryptees_5463052_4355770.html.

n'étaient pas ou peu montrées et qui ont trouvé un autre canal sur Internet ». David Dufresne a alors été présenté comme celui qui a permis à ces images en circulation sur le web de se faire une place dans l'agenda médiatique traditionnel : « *C'est en train de changer, mais très tard, après le travail de recensement du journaliste David Dufresne sur un réseau social, Twitter*³¹⁴ ». David Dufresne reste malgré tout assez peu mentionné dans les articles de presse. D'après Europresse, David Dufresne apparaît dans les articles du groupe « France – Presse nationale » 67 fois sur la période du 17 novembre 2018 au 31 décembre 2019, notamment dans des articles de *L'Humanité* (23 fois), *Libération* (19 fois) et le *Monde* (16 fois).

Cette identification de David Dufresne par les médias traditionnels renvoie à de nombreux travaux de recherche sur une décennie de transformation des pratiques des journalistes, avec l'importante présence de ces derniers sur Twitter, ce RSN étant considéré comme étant une ressource et un vivier pour leur travail (Antheaume 2016; Boyadjian 2014; Broersma et Graham 2012; Chibois 2014; Hermida 2010; Jeanne-Perrier 2013; Mercier et Pignard-Cheynel 2014; Rieder et Smyrnaiois 2012).

David Dufresne : une figure identifiée par l'institution politique

Le travail de recension de David Dufresne a également été mentionné à l'Assemblée nationale à plusieurs reprises, ce qui témoigne de l'importance de cet acteur dans la mise en circulation de la question des violences policières depuis la plateforme Twitter vers des espaces politiques institutionnels. Son travail a effectivement servi de référence à des député·es de la France Insoumise (FI) dans leurs discours critiques de la répression policière des Gilets jaunes au sein de l'hémicycle. Plusieurs déclarations en témoignent :

Clémentine Autain, puis Ugo Bernalicis, séance en hémicycle du 30 janvier 2019 à 21h45 :

« Avez-vous regardé les travaux de David Dufresne ? Savez-vous ce qui s'est passé au sein des manifestations ? [...] Qui a arraché des mains ? Avez-vous vu les photos des reporters ? Comment pouvez-vous être atteints d'une aussi grave cécité, qui concerne non seulement les manifestants mais également la liberté de la presse, qui est un droit fondamental ? »

³¹⁴ Delorme, Stéphane. 28/11/2018. « Tribune : Les médias n'ont pas été à la hauteur du mouvement des gilets jaunes ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/france/2019/01/18/les-medias-n-ont-pas-ete-a-la-hauteur-du-mouvement-des-gilets-jaunes_1703957/.

« Le ministre vient de déclarer qu'il a appelé des journalistes qui se sont fait bousculer, comme s'il s'agissait, en l'occurrence, de bousculades ! Je vous parle, moi, des quarante journalistes blessés grièvement, recensés par David Dufresne. »

Ugo Bernalicis, séance en hémicycle du 5 février 2019 à 21h30 :

« Alors que M. David Dufresne, qui accomplit un travail extraordinaire sur les violences policières, a effectué plus de 300 signalements, l'IGPN n'a ouvert qu'une centaine d'enquêtes. Comment expliquez-vous cela ? Sans compter que M. Dufresne n'a évidemment pas les moyens de collecter à lui seul tous les faits qui seraient de nature à être signalés sur la plateforme de l'IGPN. »

Danièle Obono, séance en hémicycle du 18 février 2019 à 16h00 :

« On parle encore du refus catégorique, malgré les évidences, de poursuivre les agents des forces de l'ordre ayant commis des actes de violence : le bilan provisoire dressé par le journaliste David Dufresne en matière de répression policière fait état de 443 signalements, d'un décès, de 193 blessures à la tête, de 20 éborgnés et de 5 mains arrachées. »

Danièle Obono, séance en hémicycle du 3 juillet 2019 à 15h00 :

« En novembre, c'est sur internet qu'était lancé le mouvement des gilets jaunes, et c'est internet qui allait, au fil des appels à la mobilisation – #ActeI, #ActeII, #ActeIII, jusqu'à l'acte XXXIII de samedi dernier – ou de la dénonciation des violences policières – « Allô, place Beauvau ? » –, donner corps à la plus grande révolte populaire de l'histoire récente de notre pays. »

Plus tard, David Dufresne a également été auditionné le 12 novembre 2020 à la commission d'enquête relative à l'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre, aux côtés de Valentin Gendrot, journaliste qui s'était infiltré dans la police pendant deux ans et qui a publié les résultats de son enquête dans l'ouvrage *Flic* (Gendrot 2020).

Ces constatations s'inscrivent à la suite des travaux sur la présence des député·es sur Twitter qui a déjà été bien documenté (Boyadjian et Theviot 2021; Chibois 2014; Douay et Reys 2016; Écormier-Nocca et Louis-Sidois 2019; Mercier 2015). Elles nous en apprennent toutefois plus sur les modalités de circulation d'acteurs et de leurs propos entre ces différents espaces, qui n'a à ma connaissance pas encore été documenté. Le gain de visibilité de David Dufresne sur Twitter ne se limite ainsi pas qu'à ce seul espace numérique et lui permet de prolonger son propos dans d'autres espaces, ou bien d'être cité ou mentionné dans d'autres espaces.

Ainsi je qualifie David Dufresne d'acteur *porteur et traducteur*. Pourquoi porteur ? Si les SIC ont pu mettre en avant l'existence de « *signes porteurs* » (Jeanneret et Souchier 1999) – c'est-à-dire d'entités cliquables sur l'écran qui permettent d'agir sur ces entités, et potentiellement de faire circuler les lectrices vers d'autres espaces, à l'image des liens hypertextes –, parlons par un chiasme de « *porteurs de signes* » : lorsque la mobilisation de ressources techniques pour faire circuler du contenu afin de lui donner de la visibilité sur le web n'est pas suffisante, l'acteur humain peut prendre le relais et se faire le miroir de la fonction technosémiotique « *partager* ». Il devient alors un *porteur de signes*. Et pourquoi est-il aussi traducteur ? Il s'agit ici d'un emprunt à la sociologie de la traduction pour laquelle, traduire, c'est – en partie – « *exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger en porte-parole* » et chercher à faire se comprendre mutuellement plusieurs groupes d'acteurs (Callon 1986, 204). Ici, par son rôle de porteur de signes, David Dufresne devient, au sens de cette sociologie de la traduction, un porte-parole qui rend compréhensible et acceptable par d'autres groupes d'acteurs – certains journalistes, certains politiciens – le fait de parler de la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre en termes de violences policières. Ce travail de traduction se fait en leur parlant avec leur langage – c'est-à-dire en adoptant la forme de la neutralité journalistique dans ses tweets, en rationalisant les phénomènes tout en les défaisant de leur charge émotionnelle par la réalisation d'une quantification systématique –, et non avec le « parler » des Gilets jaunes (Saemmer 2019) dont nous avons vu dans le chapitre précédent la dimension parfois émotive et colérique dans leur travail d'auto-thématisation de leur vécu traumatique.

6.3.2. De Facebook à Twitter, la capture d'écran et la copie d'images comme modalités de circulation des contenus

Le contexte d'énonciation et de lecture comme facteur d'identification de la provenance des images

Si David Dufresne apparaît donc comme un acteur central de la mise en circulation des images de la répression policière des Gilets jaunes sur Twitter, et plus particulièrement comme un acteur central de la mise en circulation d'images originellement non disponibles sur ce RSN, il n'est évidemment pas le seul *tweeté* à être un *porteur de signes*. En parcourant le corpus complet des images récoltées à l'aide de TOAST, on remarque que de nombreuses images viennent d'autre part que de Twitter, car elles portent en elles leur contexte d'énonciation et de lecture d'origine. Pour le dire

autrement, ces images du corpus sont des captures d'écrans qui contiennent à la fois des images en lien avec la conflictualité étudiée, mais aussi des indices visuels qui permettent de savoir où a été réalisée la capture d'écran par la personne qui l'a ensuite partagée sur Twitter.

De nombreux exemples témoignent de la pratique de la capture d'écran comme pratique de mise en circulation transplateforme des contenus, en particulier des captures d'écran qui rendent compte que de nombreuses images de la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre sont issues de publications Facebook. Un message du compte Twitter du Comité La vérité pour Adama contient plusieurs captures d'écran d'un événement Facebook en lien avec l'acte 12 des Gilets jaunes. Le message contient également un lien hypertexte permettant d'accéder à l'événement directement sur Facebook (voir Figure 54).



Figure 54 La publication d'un événement Facebook sur Twitter

Un autre Tweet, en date du 27 janvier 2019, partage deux images montrant des agents des forces de l'ordre équipées de marteaux. Ici, l'origine Facebook du contenu est indiquée par l'ajout d'un texte sur l'image : « *publié sur : gilet jaune pour le peuple par le peuple* ». Ce nom est celui d'une page

Facebook de Gilets jaunes³¹⁵. En se rendant sur cette page, on constate effectivement que les deux images partagées dans le tweet y ont bien été publiées à cette même date du 27 novembre 2019. La mention « *publié sur : gilet jaune pour le peuple par le peuple* » est indiquée sur de nombreuses autres images publiées sur cette page Facebook : cela signifie que la référence est ajoutée par les personnes qui y publient les images, elle n'est pas rajoutée ensuite, par les personnes qui se saisissent des images qui y sont publiées. Une différence notable est toutefois à mettre en avant : dans la publication sur Facebook, une des deux images partagées n'est pas éditorialisée de la même manière. En circulant, depuis Facebook vers Twitter, un nouvel élément y a été ajouté, à savoir un cercle rouge ainsi qu'une flèche rouge, qui servent à mettre en avant la présence du marteau dans l'image (voir Figure 55 et Figure 56).



Figure 55 Des images partagées et rééditorialisées depuis une page Facebook sur Twitter : via Twitter

³¹⁵ Accès à la page Facebook : <https://www.facebook.com/gjpourlepeuple/>.

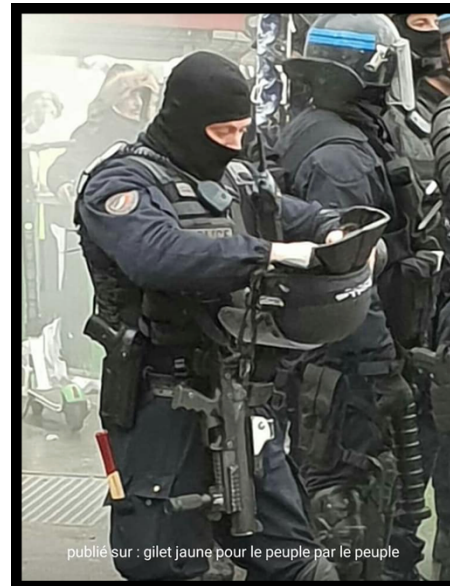


Figure 56 Des images partagées et rééditorialisées depuis une page Facebook sur Twitter : via Facebook

On pourrait multiplier les exemples, mais donnons-en un dernier pour montrer que ces images issues de Facebook, et dont on connaît cette origine grâce à la présence de leur contexte d'énonciation et de lecture, peuvent aussi être associées à d'autres images pour faire évoluer le sens attribué aux images d'une plateforme à une autre. Le 27 janvier 2019, un certain V. C. a publié un message sur Twitter contenant trois images : l'une d'entre elles est une capture d'écran de la page Facebook de Jérôme Rodrigues, qui le montre blessé. Elle est accompagnée d'un discours interpellant le président de la République et le ministre de l'Intérieur : « *Macron et Castaner ! Tu pourras m'enlever un œil, un bras, une jambe... ON LÂCHERAS RIEN ! LA FAMILLE³¹⁶ !* ». Une autre image partagée dans le tweet est un tag en lien avec la dénonciation des violences policières : « *la rue dit tout haut ce que les gens pensent tout bas [sic]* ». Enfin, une troisième image est la photo d'une page d'un livre, dont le titre n'est pas mentionné. Le texte de cette page est une critique de l'usage du pacifisme comme stratégie de mobilisation politique, et mentionne la lutte armée comme facteur de réussite des luttes. Le texte du tweet où sont mobilisées ces trois images insiste sur le rôle de la pratique du *Black Bloc* au sein des Gilets jaunes dans la « *lutte contre le système* ». Ainsi, en mobilisant ensemble une

³¹⁶ L'expression « la famille » est un gimmick de Jérôme Rodrigues qu'il mobilise régulièrement pour s'adresser à ses abonnés.

image publiée sur Facebook et d'autres images, V. C. a proposé une thématization particulière de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes. Le but de son tweet n'était donc pas seulement de faire circuler sur Twitter quelque chose qui avait déjà circulé sur Facebook, mais d'associer plusieurs formes sémiotiques pour produire un propos original (voir Figure 57).



Figure 57 La circulation de contenu depuis Facebook vers Twitter comme acte de rethématisation

Les images initialement publiées sur Facebook et partagées dans un deuxième temps sur Twitter suite à une capture d'écran ou suite à un copier-coller d'images dont la source indiquée renvoie à Facebook permettent donc autant de mobiliser autour de la question des violences policières, de faire circuler des thématizations d'un espace numérique à un autre, ou encore de faire évoluer la thématization au cœur de la circulation transplateforme en elle-même.

Deux logiques de circulation transplateforme par le recours à la capture d'écran

Certaines captures d'écran réalisées sur Facebook apparaissent de nombreuses fois dans le corpus d'images collecté. Deux exemples témoignent de logiques de circulation transplateforme

différentes. Dans un cas, l'importante circulation d'une image sur Twitter est liée au fait que de nombreuses personnes ont vu l'image sur Facebook, l'ont sauvegardée et l'ont repartagée sur Twitter, chacune de leur côté. Dans un autre cas, il s'agit d'une seule et même capture d'écran partagée sur Twitter par différents membres.

Le premier cas est donc celui d'un selfie partagé par Jérôme Rodrigues sur sa page Facebook où il annonce, le 26 janvier 2019, qu'il va « *perdre son œil* ». Cette image, ainsi que son contexte d'énonciation et de lecture, se retrouve à de nombreuses reprises dans le corpus collecté. Le contexte qui indique que cette image est issue de Facebook apparaît de bien des manières, ce qui signifie que de nombreux internautes ont réalisé des captures d'écran chacune de leur côté avant de publier sur Twitter. Plusieurs éléments présents à l'image rendent compte de cette multitude de sources : l'indicateur de temps associé aux publications Facebook qui permet de s'en rendre compte – 1 minute, 4 minutes, 7 minutes, 9 minutes, 11 minutes, 18 minutes, 1 heure –, le nombre de réactions – 8700, 9962... –, ou encore la manière dont est rognée l'image (voir Figure 58).

Ici, on a donc affaire à une image qui circule massivement sur Twitter parce qu'elle a d'abord été vue par de nombreuses personnes sur Facebook. Il est intéressant de faire remarquer que cette image en particulier de Jérôme Rodrigues n'apparaît pas dans mon corpus d'images apparaissant au moins 500 fois à l'identique, justement en raison du processus de circulation épousé, qui ne correspond pas au principe du retweet, avec une même image qui devient virale *sur* Twitter, et non pas, comme ici, *avant* d'arriver sur Twitter.

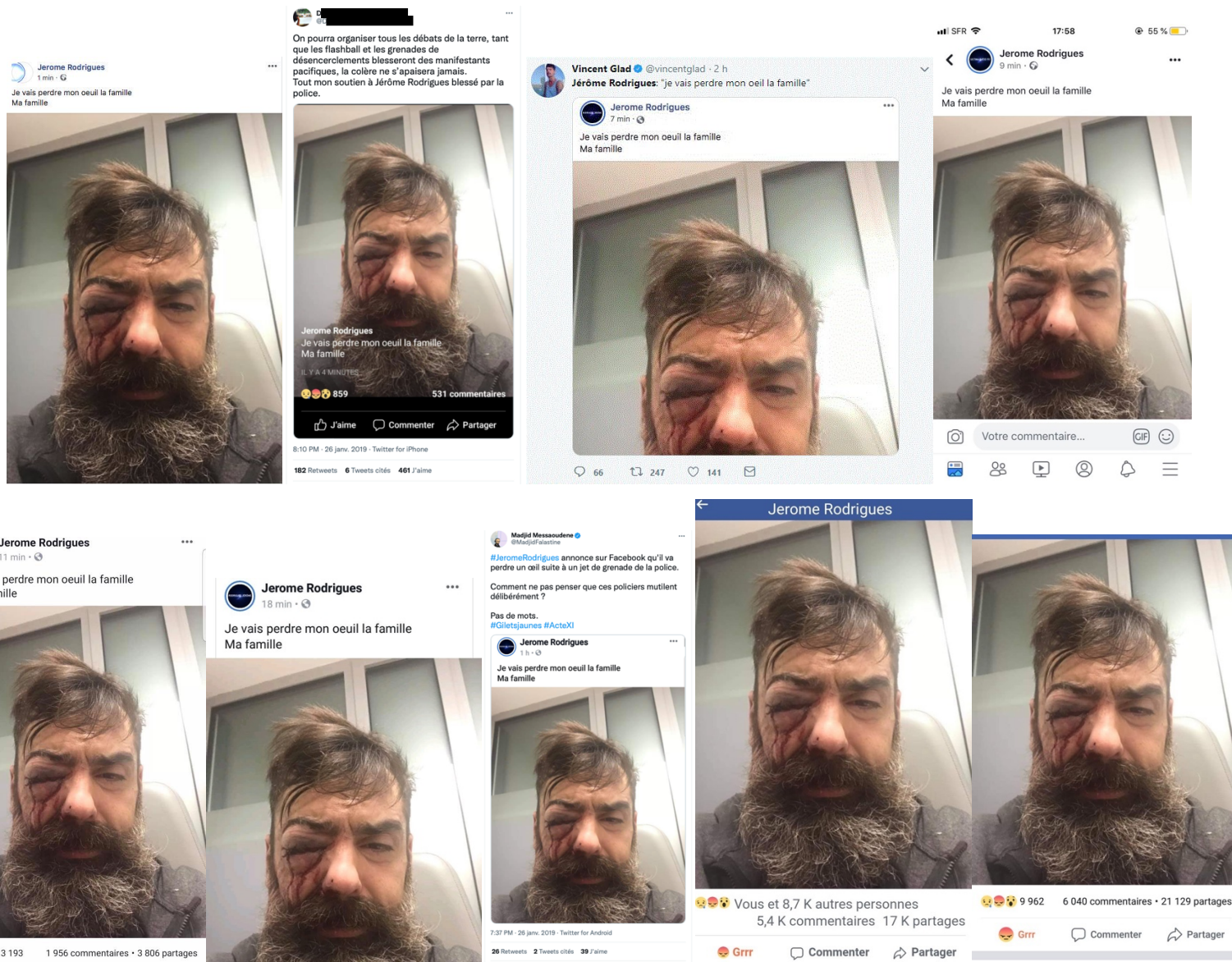


Figure 58 Une publication Facebook prise en capture d'écran par plusieurs personnes différentes avant d'être partagée sur Twitter

L'autre cas est celui de la blessure au pied de Louis Boyard lors d'une manifestation Gilets jaunes du 2 février 2019, alors qu'il était président du syndicat lycéen UNL – il est aujourd'hui député France Insoumise. L'intervention des pompiers pour le prendre en charge a été filmée en *live* sur Facebook par Rémy Buisine, un journaliste chez *Brut* très suivi sur différents RSN. C'est justement une capture d'écran de ce *live* qui a circulé sur Twitter, alors que 18 023 personnes le suivaient en direct, et que Louis Boyard était assis sur un brancard situé le long du camion de pompier de l'équipe qui le prenait en charge. Ici, la capture d'écran, réalisée à 17h50, est systématiquement la même, c'est-à-dire qu'elle porte, dans toutes ses occurrences du corpus, le même contexte d'énonciation et de lecture. Toutefois, dans le corpus, différents sha1 font référence à cette capture d'écran, c'est-à-dire que techniquement, il ne s'agit pas exactement de la même image – des modifications mineures ont été réalisées : couleurs, rognages... – mais la capture d'écran initiale reste unique. Louis Boyard a tout d'abord indiqué à 18h15, dans un texte accompagné d'aucune image, que « la vidéo de @brutofficial » montre qu'il a « bien pris un tir de LBD au pied ». Il décrit également sa blessure dans ce tweet (voir Figure 59).



Figure 59 Tweet de Louis Boyard faisant référence à sa blessure et à la vidéo de *Brut* dans laquelle il apparaît

La capture d'écran de sa prise en charge par les pompiers apparaît sur Twitter, d'après le corpus collecté, pour la première fois à 18h19. Elle a été publiée par Jean-Luc Mélenchon, leader de LFI. Plusieurs autres publications par des proches de la FI et par des syndiqués du milieu de l'éducation ont suivi, partageant cette même image légèrement modifiée (voir Figure 60). Cet exemple est intéressant car il témoigne d'une logique de circulation très différente, comparée à celle du selfie de Jérôme Rodrigues. Ici, une seule capture d'écran a été réalisée et a été éditée ensuite par différentes personnes avant d'être publiée par différents comptes sur Twitter. Si le *live* a été regardé par plus de 18 000 personnes, cette séquence en particulier n'a pourtant été relevée qu'une seule fois. Cette image n'a ainsi pas circulé sur Facebook avant de circuler sur Twitter, comme dans le cas précédent. Elle a circulé sur Twitter parce que deux communautés particulières ont décidé de lui accorder de l'importance.

Jean-Luc Mélenchon @JLMelenchon

Le président de l'UNL touché par un #FlashBall.
#Castaner la brute.



6:19 PM · 2 févr. 2019 · Twitter for iPhone

581 Retweets 72 Tweets cités 851 J'aime

Un camarade syndicaliste lycéen @l_boyard, président de l'UNL, touché par un #flashball. #Castaner doit démissionner. #Acte12 #Giletsjaunes #lyceesencolere #StylosRouges



6:33 PM · 2 févr. 2019 · Twitter for iPhone

15 Retweets 2 Tweets cités 10 J'aime

Un camarade syndicaliste lycéen @l_boyard, président de l'UNLnational, vient d'être touché par un #LBD40.

Cette répression violente, organisée par le pouvoir, est insupportable

#LBD_Interdiction vite, Castaner est responsable de cette situation, il doit démissionner



6:34 PM · 2 févr. 2019 · Twitter for Android

51 Retweets 60 J'aime

Du pognon pour les profs!

Le président de l'UNLnational, @l_boyard, âgé de 18 ans a été blessé au pied par un tir de LBD alors qu'il manifestait paisiblement: "Tout le pied semble cassé, la peau réagit très mal."

#stylosrouges #JeSuisEnseignant #STOPMepris #SNESFSU @PresseFSU @MsiurLeProf



6:41 PM · 2 févr. 2019 · Twitter Web App


2 Retweets 1 J'aime

Jeunes Insoumis-es 93 @JeunesF193

Total soutien à @l_boyard président de @UNLnational victime d'un tir de LBD.

À quand l'interdiction de ces armes qui blessent et mutilent ?

#J193 #ActXII




6:44 PM · 2 févr. 2019 · Twitter for Android

1 Retweet

Solidarité avec mon confrère de @UNLnational, pourtant non-violent, @l_boyard été blessé par un flashball.

@CCastaner combien de temps cela va-t-il encore durer ? Ces attaques contre la jeunesse doivent s'arrêter.

Au nom de la FIDL, nous te soutenons Louis ! #ActeXII



7:03 PM · 2 févr. 2019 · Twitter for iPhone

8 Retweets 2 Tweets cités 19 J'aime

Figure 60 Une séquence d'un live Facebook pris en capture d'écran une seule fois avant d'être partagée sur Twitter

6.3.3. Circulation transplateforme : l'origine indécélable des contenus ?

Twitter comme espace de passage : une description trop limitée ?

Il ne s'agit toutefois pas d'affirmer qu'il n'y a ici qu'une seule logique de circulation et de thématisation, rigide, qui, pour grossir le trait, dessinerait une flèche directionnelle, de Facebook vers Twitter, puis de Twitter vers des espaces non numériques et plus institutionnels – les médias traditionnels et les institutions politiques. Cette logique de circulation existe, puisque c'est à sa démonstration que je me suis consacré depuis le début de ce chapitre. Cependant, cela serait réducteur d'affirmer qu'il n'y a *que* cette logique.

Une autre logique de circulation des contenus est par exemple également décelable dans mon corpus Facebook, dont l'analyse montre que des publications réalisées sur cette plateforme s'appuient sur des matériaux qui ont d'abord été publiés sur Twitter (voir Figure 61).



Figure 61 Des publications Facebook mobilisant des publications issues de Twitter

Cela serait également réducteur parce qu'on observe que des contenus originaux sont directement publiés sur Twitter. Si les Gilets jaunes ont effectivement tendanciellement publié leurs images sur Facebook, ils ne sont pas les seuls à avoir produits des images lors de leurs mobilisations. De nombreux euses journalistes et reporters de terrain étaient aussi présents sur le terrain et ont aussi produits des images, qu'ils et elles ont pu publier directement sur Twitter. Cela est très bien exemplifié par le travail de Stéphanie Roy – journaliste reporter d'images – qui a publié sur Twitter

un grand nombre d'extraits de ses propres *rushes* vidéo pendant le mouvement des Gilets jaunes. Or, le tableau qui dresse les rôles occupés sur Twitter dans la thématisation virale de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes (voir Tableau 6, page 316) montre bien la présence non négligeable, du moins sur la période étudiée, des professions journalistiques et des acteurs en lien avec ce milieu professionnel.

Par ailleurs, il serait aussi difficile d'affirmer que les journalistes ont attendu sur Twitter le travail de recension de David Dufresne pour qu'ils elles s'intéressent enfin aux Gilets jaunes et à leur répression. Je veux dire par-là que nombreux sont les articles de presse qui révèlent que les journalistes sont aussi allés enquêter par eux-mêmes dans les groupes Facebook de Gilets jaunes³¹⁷ et ont donc dû être confrontés aux mêmes images que moi. Au-delà des enquêtes menées par les journalistes dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, la recherche en sciences sociales montre également l'existence de tensions entre le « *journalisme de plateau* » et les « *journalistes hors les murs* », ces derniers ayant cherché à « *retransm[ettre] leur vécu qui a dû être brutal* », quand les éditorialistes, éloignés du terrain, ont seulement cherché à « *occuper la place médiatique* » sans avoir la « *volonté de donner la parole aux citoyens, d'aller à leur rencontre, comprendre leurs problèmes et revendications* » (Joux 2019, 37-38). Cette tension est révélatrice du fait qu'une partie du milieu du journalisme a été, directement sur le terrain, confrontée aux affrontements entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre.

Ces différentes remarques viennent interroger ce qui est proposé dans ce chapitre : Twitter est-il autant cet *espace de passage* que j'ai cherché à décrire ? D'une certaine manière, il l'est, effectivement, mais on ne saurait réduire Twitter à cela, puisque certains contenus y sont publiés directement, c'est-à-dire qu'ils ne *viennent* pas d'un autre espace numérique – même si, peu importe où l'on se

³¹⁷ Parmi la pléthore d'articles qui en rendent compte, voir par exemple : Le Cain, Blandine. 14/12/2018. « Un groupe Facebook très actif de "gilets jaunes" restreint sa visibilité ». *Le Figaro*. Accès : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/12/14/01016-20181214ARTFIG00217-un-groupe-facebook-tres-actif-de-gilets-jaunes-restreint-sa-visibilite.php> ; Trujillo, Elsa. 05/12/2018. « Gilets jaunes : les groupes les plus actifs sur Facebook ». *BFM TV*. Accès : https://www.bfmtv.com/tech/vie-numerique/gilets-jaunes-les-groupes-les-plus-actifs-sur-facebook_AV-201812050080.html ; Sénécat, Adrien. 23/01/2019. « Les groupes Facebook des "gilets jaunes" s'essoufflent et se restructurent ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/23/les-groupes-facebook-des-gilets-jaunes-s-essoufflent-et-se-restructurent_5413479_4355770.html.

trouve, les contenus viennent toujours, d'une certaine manière, *d'ailleurs* : que ce soit d'un autre site web, d'un message privé, ou encore de son propre smartphone. De même, certains contenus ne vont nulle part ailleurs : sans trouver de visibilité suffisante, ils restent là, sans avoir été aimés, retweetés, sans peut-être même avoir été vus par quiconque. Des contenus ne *viennent* de nulle part et ne vont *vers* nulle part : ils sont publiés sur Twitter, et rien d'autre que cela ne se passe.

De plus, il faut insister sur le fait qu'on ne thématise pas de la même manière dans les groupes Facebook de Gilets jaunes et sur Twitter : ce qui est thématisé dans les groupes Facebook de Gilets jaunes ne circule pas *tel quel* vers Twitter, en étant embarqué dans les contenus qui peuvent avoir été publiés sur Facebook dans un premier temps et qui sont repris sur Twitter ensuite. On a pu le comprendre en insistant sur les logiques de *traduction* propres au travail de *passer de signes* réalisé par David Dufresne. Ce qui *passé* ne passe pas *tel quel* : la *circulation* est aussi une *transformation* – et pour poursuivre l'appropriation du vocabulaire de la sociologie de la traduction, disons là que la *traduction* est un *déplacement*.

Enfin, pour terminer cette prise de recul sur la notion d'*espace de passage* mobilisée ici pour caractériser le rôle de Twitter dans la publicisation extra-communautaire de ce qui a été vécu par les Gilets jaunes, il faut insister sur le fait que Twitter n'a sûrement pas été, au vu de ce que j'ai dit dans les quelques paragraphes précédents, le *seul* espace de passage, au sens d'espace de *dévoilement public* du phénomène étudié. Si Twitter, de par ses caractéristiques technosémiotiques et sociologiques a pu être un espace d'opposition d'idées, de confrontation à des opinions opposées aux siennes – et de découvertes de l'existence de ces opinions –, ou encore un espace de montée en généralité et de dévoilement axiologique des soubassements des arguments mobilisés, il n'a certainement pas été le seul. *Tout* ne s'est pas joué sur Twitter : il faut faire attention à ne pas réduire artificiellement les espaces d'interactions des acteurs pour laisser entendre que Twitter aurait été l'unique espace de dévoilement et de conflictualité autour de la question de la répression policière du mouvement. Twitter a été une des arènes de la controverse, une arène aux propriétés particulières, mais il n'a pas été la seule arène.

La prise de recul effectuée ici a pour but d'insister sur le fait que les phénomènes de circulations sur le web sont multiples et complexes. Si pour des raisons technosémiotiques et/ou sociologiques valables, certains espaces numériques apparaissent plus ouverts ou fermés que d'autres, ou encore plus propices à faire valoir une opinion ou à faire voir des images dans un entre-soi ou au contraire

auprès de nombreux autres groupes d'acteurs, malgré tout, les logiques décrites ici et dans le chapitre précédent n'embrassent pas toutes les formes de circulations que j'ai pu observer.

Une circulation transplateforme par mèmification des blessures ?

Ainsi, j'aimerais terminer ce chapitre en me défaisant justement de la logique décrite jusqu'alors, pour insister sur une autre logique de circulation, transplateforme elle aussi, et dont il faut considérer l'importance en raison de la prégnance dans mes deux corpus Facebook et Twitter de certains types d'images. Il s'agit des photomontages où sont assemblées de nombreuses images de blessés, issues de sources multiples. Comment réinterroger les logiques de circulation et de visibilité sur Facebook et Twitter à leur aune ?

Il apparaît que certaines images de blessures deviennent effectivement des *mèmes*. Ce terme, comme l'explique Albin Wagener (Wagener 2020), est « *entré dans la culture numérique et représente un objet communicationnel précis* ». Les *mèmes* sont des « *énonciations sémiotiques* » qui ont une « *capacité relativement inédite à combiner transmission virale extrême et mécanismes à la fois discursifs, graphiques et vidéomédiatiques* ». S'il définit cet objet communicationnel comme étant « *directement lié à des phénomènes de société et [qui] croise culture pop et actualité, avec une distance souvent critique et humoristique* », on peut s'interroger sur la limite à réduire ce que l'on nomme *mème* à cela. Si le *mème*, d'un point de vue vernaculaire, a effectivement directement à voir avec la culture pop et avec l'humour, on peut aussi avant tout insister sur la dimension virale de ces objets communicationnels, et surtout sur les *raisons* de leur viralité, ces raisons étant au fondement de leur qualité spécifique de *mème* – tout objet communicationnel viral n'étant pas forcément un *mème*. Un *mème* est ainsi généralement une association entre une image et un texte, réalisée dans le but de produire du sens. Le texte fait généralement référence à l'actualité, mais avec un implicite fort, ce qui fait que si l'on n'a pas la connaissance préalable de l'événement auquel il est fait référence, on ne peut pas comprendre le sens véhiculé. De son côté, l'image qui est associée au texte est nécessairement une image qui a déjà été mobilisée par le passé pour réaliser un autre *mème*. Bien sûr, de nouvelles images réussissent régulièrement à intégrer le répertoire des images qui sont mobilisées dans la culture numérique pour réaliser des *mèmes*, mais ce qui fait qu'un *mème* est un *mème* et qu'il suscite des réactions est la capacité de l'image mobilisée à être remobilisée régulièrement dans le temps pour produire du sens en l'associant à autre chose qu'elle-même.

C'est dans ce sens que je parle de *mémification des images de blessé·es* : rien à voir avec l'humour, ici. Cependant, j'ai pu observer que certaines images de blessé·es intègrent un répertoire d'images régulièrement mobilisées pour être associées à d'autres images de blessé·es. Parfois, les assemblages sont identiques, mais parfois ils varient. Or, ces images et ces assemblages apparaissent à de nombreuses reprises dans mes deux corpus Facebook et Twitter. Les photographies de blessé·es deviennent ainsi des *mêmes* : des objets communicationnels dont la viralité sur le web n'est due qu'au fait qu'elles sont régulièrement remobilisées dans le temps pour produire du sens en étant associées à autre chose qu'elles-mêmes.

Sont ainsi associées des images qui ont des origines très diverses et difficilement décelables. La logique du photomontage gomme les logiques de circulation décrites précédemment. Les photomontages circulent à la fois sur Twitter et sur Facebook, en étant repris de diverses manières. Certains photomontages sont ainsi repris tels quels et modifiés en étant associés à d'autres images ou bien à du texte, mais le photomontage en lui-même reste de base le même – les photographies de blessé·es restent toujours à la même place les unes par rapport aux autres. Ainsi, un même photomontage peut être utilisé comme base à différentes énonciations et être diffusé à la fois sur Facebook et à la fois sur Twitter (voir Figure 62 et Figure 63).

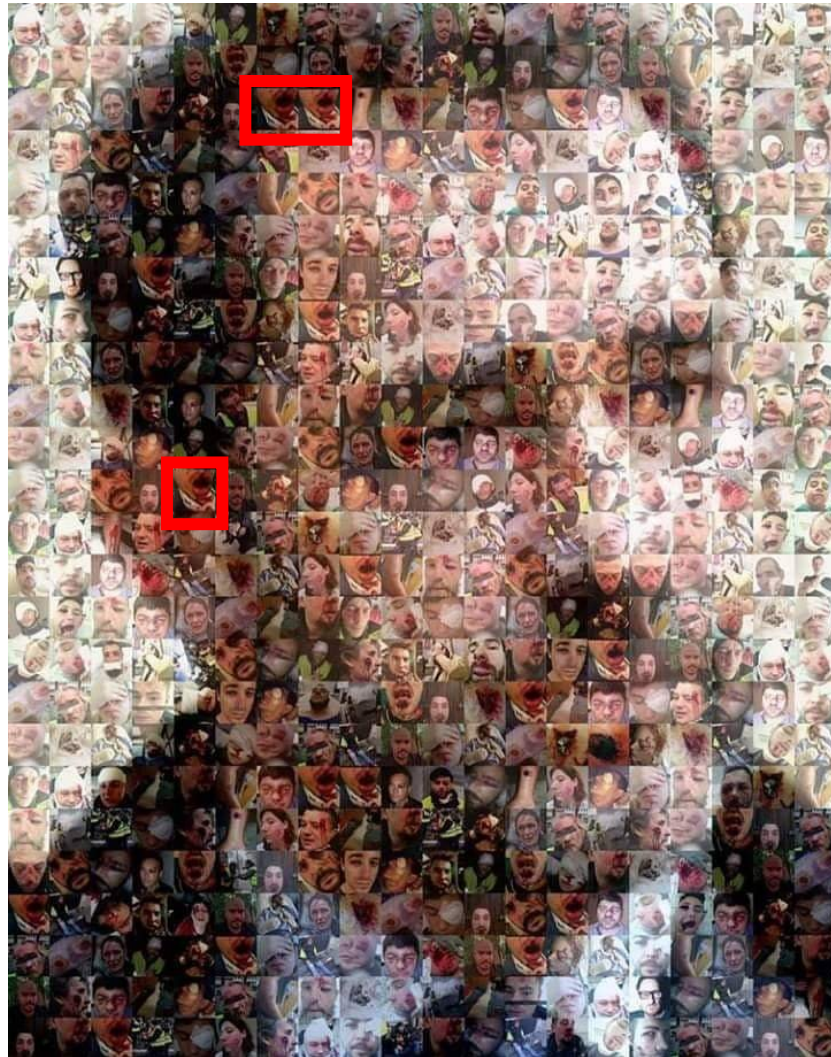
Cependant, les images de blessé·es photomontées peuvent être agencées entre elles différemment. Le « motif » de base n'est pas systématiquement le même. Concentrons-nous par exemple sur l'image située en bas à droite, à l'intérieur du cadre rouge dans les deux figures précédentes. On retrouve ce selfie centré sur une bouche ensanglantée dans d'autres photomontages, mais il n'est pas forcément situé à côté des mêmes autres images qui constituent le photomontage (voir Figure 64).



Figure 62 Un même motif repris de différentes manières pour réaliser des images différentes (corpus Facebook)



Figure 63 Un même motif repris de différentes manières pour réaliser des images différentes (corpus Twitter)



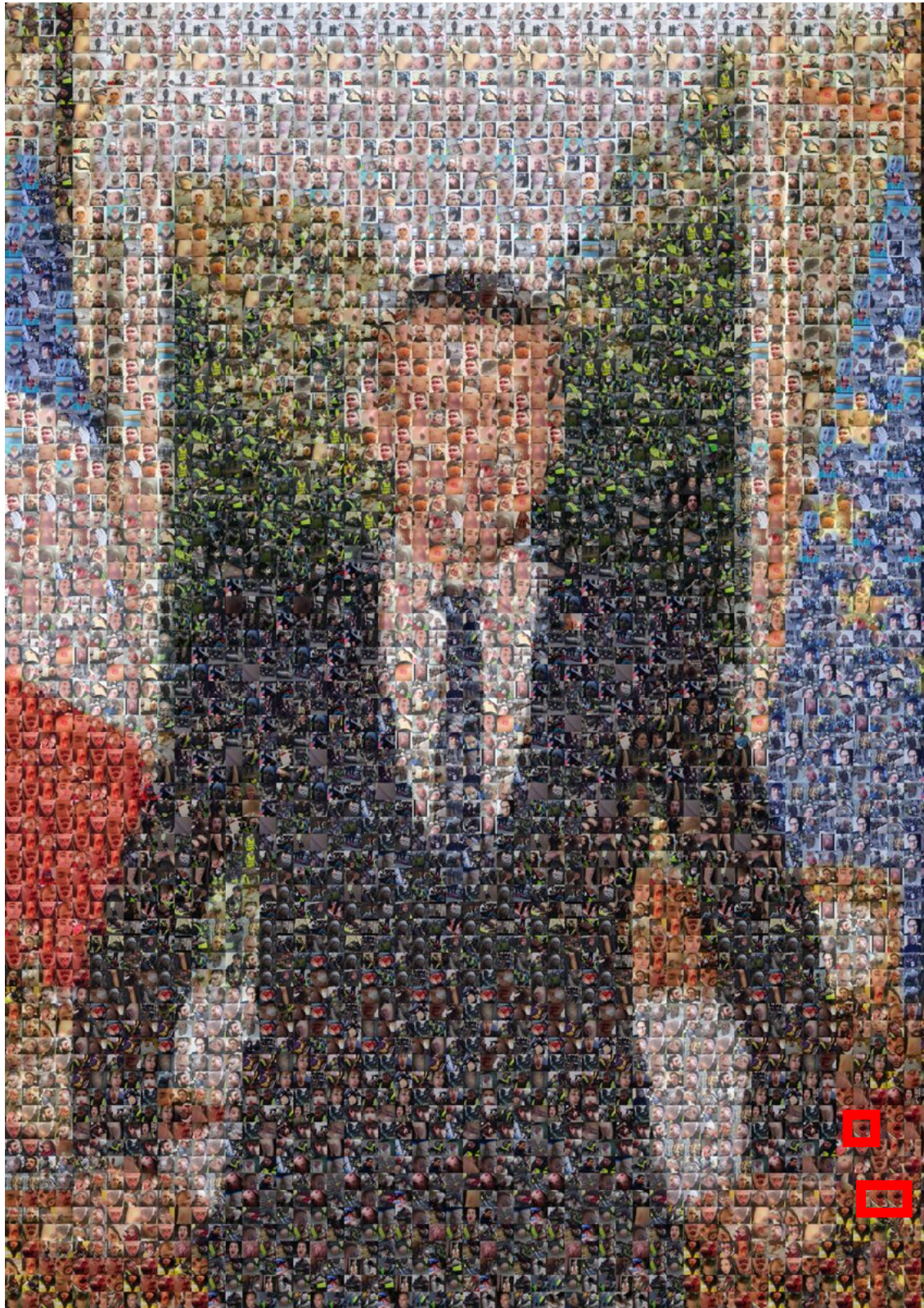


Figure 64 Des photomontages de Gilets jaunes blessés pour réaliser des portraits du président de la République et du ministre de l'Intérieur

Si les groupes Facebook de Gilets jaunes ont été l'espace où la répression policière de la mobilisation a été définie, dans le détail, comme étant un problème, Twitter a été l'espace de mise en visibilité extra-communautaire et extra-numérique de cette répression. Moins approfondies mais plus polarisées, les différentes thématiques proposées ont été largement débattues sur la plateforme par de nombreux acteurs, sauf par les Gilets jaunes, faiblement représentés sur cette plateforme. De Facebook à Twitter, les images à partir desquelles le sens à attribuer aux événements a été mis en récit ne sont pas nécessairement les mêmes, tout comme les thématiques proposées par les différents acteurs engagés dans leur production diffèrent. Cela s'explique du fait des différents publics mobilisés sur le sujet dans les deux espaces, et des différentes caractéristiques technosémiotiques des plateformes, pour ce qui concerne les manières d'écrire ou encore les manières d'être exposés aux contenus. Cependant, ces deux plateformes ne sont pour autant pas autonomes l'une de l'autre. Certaines utilisatrices ayant des pratiques transplateformes, on a pu observer des logiques de circulation de contenus entre ces deux espaces, selon des logiques multiples – identification d'un acteur passeur de signe auquel on fait parvenir des images, copie d'images, réalisation de captures d'écran sur un RSN puis partage sur un autre, ou encore réalisation de photomontages.

Chapitre 7

Débattre des images : de l'authenticité à l'interprétation et aux manières de donner à voir

« La politique des images ne concerne pas tant les images politiques au contenu dénonciateur, mais la capacité qu'ont certaines images à générer la dissidence, à créer des mésententes qui creusent le sensible. »

Andrea Soto Calderón, 2019, *Le travail des images*

Dans les deux chapitres précédents, j'ai documenté la manière dont a été thématisée la répression policière des Gilets jaunes, en produisant un récit qui s'appuie notamment sur la mobilisation d'images captées sur le terrain des manifestations. J'ai montré que les caractéristiques technosémiotiques des espaces où le travail de thématisation a été entrepris et où les images ont circulé ont des conséquences sur la manière de thématiser, ainsi que sur le potentiel de visibilité des discours. D'un côté, les groupes Facebook sont des espaces propices pour définir finement ce qui pose problème, en même temps qu'ils sont des espaces de faible visibilité extra-communautaire. D'un autre côté, Twitter est un RSN moins propice à la mise en commun de l'expérience vécue, mais opportun pour donner une visibilité extra-communautaire aux discours critiques sur les forces de l'ordre, ce qui a pour conséquence de faire émerger des débats polarisés, ainsi que de mettre au jour les valeurs sur lesquelles reposent les prises de position sur le sujet.

Ces constats font des Gilets jaunes un laboratoire d'étude pertinent pour interroger le renouvellement du statut des images qui circulent dans les espaces en ligne. En premier lieu, cela permet de prolonger les débats sur la question de l'*authenticité* des images numériques. La médiation numérique des images a effectivement impulsé de nombreuses inquiétudes à ce sujet, certains auteurs ayant défendu que le passage de l'analogique au numérique allait faire basculer le régime

photographique d'un paradigme de l'authenticité à un paradigme du doute permanent. Cependant, est-ce bien le cas ? En 7.1, je reviendrai sur ces débats, que je prolongerai à l'aune de ce que peut nous apprendre la mobilisation en ligne des Gilets jaunes contre sa répression policière.

En second lieu, la prolifération d'images – sur lesquelles la mise en récit de la répression policière des Gilets jaunes a pris appui – vient interroger les manières de donner à voir ce phénomène. Certains types d'images mobilisées pour thématiser la question de la répression et des violences policières sont effectivement sous le feu des critiques, autant de la part de celles et ceux qui cherchent à renverser le régime de visibilité hégémonique de ce phénomène, que de celles et ceux qui cherchent à le maintenir. Face à de telles critiques, émises par les Gilets jaunes eux-mêmes, des alternatives technologisées sont proposées par différents acteurs (apptivisme, police scanner mapping, datactivisme, dispositifs de sousveillance) pour donner à voir et thématiser autrement cette question. En 7.2, j'exposerai donc quelles sont les critiques qui sont émises à l'encontre des images de répression et de violences policières en circulation sur les RSN. Je montrerai ensuite qu'il existe une pluralité de médiations numériques possibles pour rendre compte du phénomène de la répression et des violences policières, qui permettent de résoudre ces critiques. Si les Gilets jaunes ont peu – si ce n'est pas – mobilisé les alternatives à la mise en circulation des images sur le web, une telle constatation invite à repenser les questions des régimes de visibilité et des contre-visualités.

7.1. De l'image numérique à l'image en circulation sur les RSN : vers une transformation du statut de l'image ?

Les Gilets jaunes ont publié de nombreuses images de leur répression sur les RSN pour donner, en partie, des preuves de cette répression (Gunthert 2020b), en rendant compte de *ce qui a été* (Barthes 1980). Cependant, que prouvent les images ? Si elles sont nécessaires pour établir l'authenticité d'un événement, ce dernier reste sujet à interprétations (Rosset 1984), c'est-à-dire que si l'image donne à voir une situation conflictuelle, elle n'attribue pas à elles seules et par elles-mêmes un sens au conflit. Ce sont les publics qui les mobilisent qui se chargent de ce travail. Les images jouent plutôt le rôle d'« *appuis documentaires* » (Rebillard 2017) à l'argumentation et à la mobilisation des publics, tout comme elles jouent un rôle d'« *embrayeurs d'interactions* » (Gunthert 2018), plutôt qu'elles ne servent à clôturer des échanges en faisant admettre, à terme, une même lecture des événements.

Des débats anciens invitent toutefois à interroger ce qu'il en est, en contexte numérique, de l'authenticité des événements dont les images rendent compte. Après être revenu sur les débats concernant la dimension authentique de l'image numérique, et en miroir sur ceux concernant l'authenticité de l'image argentique, je reviendrai sur la question de l'authenticité d'un type d'images numériques particulier, celles qui circulent en ligne. À l'aune de ce travail sur les Gilets jaunes, je montrerai que si l'image qui circule sur les RSN est à l'origine de nombreux débats, ceux-ci concernent moins l'authenticité de l'image numérique en elle-même que l'interprétation qui en est faite, son contexte et ses modalités techniques de captation et de diffusion, ainsi que l'auctorialité de celles et ceux qui les captent et les mobilisent en ligne.

7.1.1. De la photographie argentique à l'image numérique : de l'authenticité au doute ?

Pour une approche technosémiotique critique de l'authenticité photographique

La question de la capacité de la photographie à être une copie conforme du réel est ancienne. La photographie argentique donnerait à voir le réel, sans artifice. Cependant, le numérique aurait ébranlé cette certitude, en donnant aux photographes les outils pour retoucher les images, leur permettant ainsi de trafiquer aisément le réel. Nous serions ainsi entrés dans l'ère de la « post-photographie » (Mitchell 1992). Les images, parce que numériques, ne seraient donc plus probantes ? La recherche récente montre que ce n'est pas le cas.

Revenons d'abord sur plusieurs propos qui ont été tenus au sujet de la photographie argentique et de sa dimension probante, avant de revenir sur les critiques qui ont été énoncées à l'endroit de l'image numérique, puis de revenir sur les critiques de cette opposition, considérée de principe, entre les images argentiques et numériques.

Roland Barthes, dans une réflexion sur la photographie issue de son ouvrage *La Chambre claire* (1980), s'est interrogé sur la « nature » (ibid., 95) de la photographie et a proposé la notion de « référent photographique » pour insister sur le fait qu'en photographie, ce « à quoi renvoie une image ou un signe » n'est pas « facultativement » réel, mais l'est « nécessairement » : il y a forcément une « chose » qui a « été placée devant l'objectif, faute de quoi il n'y aurait pas de photographie » (ibid., 120). Il développe à partir de cette remarque le concept de « ça-a-été » pour définir la photographie comme nécessaire « référence » au « réel à l'état passé » (ibid., 130) : pas une « "copie" du réel – mais une émanation du réel passé » (ibid., 138),

ce qui attribue à la photographie un « *pouvoir d'authentification* » (ibid., 139). Pour lui, la « *vérité de l'image* » induit « *la réalité de son origine* » (ibid., 121). La « *certitude* » (ibid., 133) que la chose a été invite Roland Barthes à interroger si, être une photographie, ce n'est pas « *s'annuler comme medium, n'être plus un signe, mais la chose même* » (ibid., 77). Plusieurs autres propos sur la photographie ont pu aller dans le même sens, comme ceux de Rosalind Krauss qui a affirmé que « *toute photographie est le résultat d'une empreinte physique transférée par la réflexion de la lumière sur une surface sensible. La photographie [...] entretient une relation indicielle avec son objet*³¹⁸ » (Krauss 1977), ou encore ceux du critique de cinéma André Bazin pour qui la photographie est un « *transfert de réalité de la chose sur sa reproduction* », ce qui fait qu'elle « *procède par sa genèse de l'ontologie du modèle ; elle est le modèle* ». La conséquence à cela est selon lui que « *l'objectivité de la photographie lui confère une puissance de crédibilité absente de toute œuvre picturale. Quelles que soient les objections de notre esprit critique nous sommes obligés de croire à l'existence de l'objet représenté* » : il y a un « *pouvoir irrationnel de la photographie qui emporte notre croyance* » (Bazin 1999, 13-14). Ces réflexions sur la photographie visaient notamment à décrire la spécificité des images ainsi produites, en comparaison à d'autres techniques de production d'images, notamment les techniques picturales, et d'en mesurer les effets sur notre rapport aux choses représentées.

Cependant, de telles affirmations ne seraient valides que pour la photographie argentique et ne pourraient pas être applicables à la photographie numérique. C'est ce qu'explique Nicholas Mirzoeff dans son ouvrage *An introduction to visual culture*, où il défend que

Avec l'essor de l'imagerie informatique et la création de moyens numériques permettant de manipuler les photos, nous pouvons affirmer que la photographie est morte. Bien sûr, la photographie continuera d'être utilisée quotidiennement en grande quantité, mais sa prétention à refléter la réalité ne peut plus être soutenue. La prétention de la photographie à représenter le réel a disparu³¹⁹. (Mirzoeff 1999, 65)

La possibilité de modifier une photographie numériquement a fait disparaître la condition fondamentale de la photographie, à savoir que quelque chose devait se trouver devant l'objectif lorsque l'obturateur a été ouvert, même si des questions subsistent quant à l'authenticité de ce qui a été enregistré. Il est désormais possible de créer des « photos » de scènes qui n'ont jamais existé sans que le trucage ne soit directement observable. [...]

³¹⁸ Ma traduction.

³¹⁹ Ma traduction.

La photographie n'est plus un indice de la réalité. Elle est virtuelle, comme les autres médias visuels postmodernes, de la télévision à l'ordinateur³²⁰. (ibid., 88-89)

Du paradigme de l'authenticité de la photographie argentique, nous serions donc passés au paradigme du doute de la photographie numérique. Cependant, cette mise en opposition simpliste de ces deux techniques d'enregistrement a pu être remise en cause plus récemment. André Gunthert (2008) explique que l'exclusion des images numériques de l'univers de l'authenticité repose notamment sur l'idée que la photographie argentique excluait la retouche, à l'inverse de la photographie numérique. La distinction qui est produite ne repose donc pas sur « *un trait propre à la production de l'image* », mais sur une « *pratique postérieure à la prise de vue* » : la retouche (doute) est ainsi opposée à l'indicialité (authenticité). Or, l'historien des cultures visuelles montre que cette distinction repose plus sur un mythe qu'autre chose, puisque « *l'intervention a posteriori sur le document photographique est attestée dès les débuts de la photographie* » – avec la pique et le coloriage par exemple. Cependant, retoucher était un « *tabou* » qui « *a empêché les professionnels de reconnaître publiquement le caractère banal de la correction des images, y compris dans la photographie d'information* », d'où la croyance, pour le grand public avant tout, de « *l'intangibilité du document photographique* ».

Si la pratique de la retouche existait donc déjà bien avant l'arrivée de la photographie numérique, il est une autre raison qui vient remettre en cause l'absolue distinction qui est faite entre photographie argentique et photographie numérique, qui est cette fois une distinction réalisée à partir d'« *un trait propre à la production de l'image* » (Gunthert 2008). Plusieurs auteurs défendent qu'il est abusif de faire disparaître l'appareil photo comme dispositif technique qui intervient entre l'objet de la photographie et la photographie, comme s'il n'y avait aucune médiation entre les deux, ou que cette médiation était d'une absolue neutralité. André Gunthert à nouveau, à partir du travail du physicien Jean-Marc Lévy-Leblond qui s'intéresse au fonctionnement de la lumière et qui explique notamment que les « *photons qui entrent dans une plaque de verre ne sont pas ceux qui en sortent* » (Lévy-Leblond 2006, 29), conclut que cette seule constatation concernant le fonctionnement de la lumière « *suffit à ruiner le fétichisme de la "continuité de matière entre les choses et les images"* ». Plus largement, il explique que :

³²⁰ Ma traduction.

Même dans le cas d'un signal analogique, pas plus le dispositif optique que le support d'enregistrement ne constituent des intermédiaires neutres d'un flux émanant de l'objet. Au contraire, les photographes savent bien qu'en changeant d'objectif ou de film, ils disposent au moment de la prise de vue d'une marge de manœuvre importante, qui leur permet de modifier l'aspect, la géométrie ou les couleurs d'une scène. On ne saurait décrire un appareil photographique comme un médiateur transparent du réel : il doit plutôt être compris comme une machine à sélectionner des interprétations, selon un ensemble de paramètres aux interactions complexes, qui requièrent des choix précis. Un aiguillage plutôt qu'un miroir. (Gunthert 2015, 23)

Cela lui permet de conclure, sur l'image numérique, que :

On ne voit pas en vertu de quel argument on pourrait refuser à la photographie digitale le caractère d'empreinte. Ce caractère ne se déduit pas d'une quelconque contiguïté spatiale ou sémiotique. Il est établi par le protocole d'enregistrement, défini comme un stockage d'informations dans des conditions contrôlables. (Ibid.)

Les apports du travail de Maxime Fabre (Fabre 2019) sont également importants pour traiter ce problème. Dans une approche technosémiotique des dispositifs photographiques, il explique qu'une photographie n'est pas indépendante du dispositif technique qui rend son existence possible (appareil, pellicule, capteur, carte mémoire, support de diffusion, etc.). Ainsi, il invite à ne pas « *se contenter de se focaliser uniquement sur le procédé d'inscription des signes ni sur les signes eux-mêmes* », mais à s'intéresser également à « *la matérialité et la technicité des supports [qui] conditionnent l'interprétation et la signification que l'on peut conférer aux inscriptions* ». Ainsi l'approche technosémiotique complexifie ce qui a pu être pensé comme étant une « *émanation du réel passé* » (Barthes 1980, 138) propre à la photographie argentique, et non avenue pour la photographie numérique (Mirzoeff 1999, 65 ; 88-89). L'auteur explique donc que la photographie argentique est loin d'être une désintermédiation entre l'objet situé devant l'objectif et la photographie de l'objet, car « *tout au long du procédé chimique, le photographe manipule des objets, des condensés, des précipités, des liquides, des pellicules, des appareils, de la prise de la photographie jusqu'au tirage final* ». Pour lui, l'idée d'« *empreinte du réel* » est donc problématique si elle efface l'ensemble de la médiation technique qui existe entre l'objet et sa photographie.

Selon Maxime Fabre, il est en conséquence erroné d'estimer que seul le régime photographique chimique serait celui du « *vrai photographique* », contrairement à « *tout autre procédé de captation* ». Estimer qu'il y a une plus grande proximité avec le réel dans le régime photographique chimique que dans le régime photographique numérique serait donc moins lié aux différentes modalités techniques d'inscription des signes – « *l'émanation du référent sur la pellicule* » par « *l'expérience et la*

manipulation » d'un côté, et le calcul par « *l'abstraction symbolique et l'automatisme* » de l'autre – qu'à l'ajout d'une « *strate symbolique entre l'homme, l'image et le référent* », ainsi qu'à des imaginaires techniques propres à ces deux régimes, où l'on associe à la photographie argentique l'idée d'une « *vérité indicielle* », d'une « *contiguïté avec le réel* » et à la photo numérique le statut d'*icône* pour insister sur la « *relation de ressemblance* » entre le réel et sa représentation, mais aussi pour insister sur la plus aisée manipulabilité des photographies de ce régime où il est alors possible, avec peu de compétences et de moyens, de « *présenter une version modifiée de la réalité* ». Pour dépasser le rapport au réel des deux régimes photographiques tel qu'il est ancré dans ces imaginaires, il invite à considérer qu'il y a une transformation des régimes de vérité en passant d'un régime photographique à l'autre : un « *effet véridictoire* » qui dépend du « *régime indiciaire* », et un autre qui dépend du « *régime iconique* » :

De l'attestation reproductive on passe à la ressemblance représentationnelle [...]. Les effets véridictoires ne sont plus à chercher dans la matérialité photonique – probablement modifiée –, mais plutôt dans l'image elle-même [...], son contexte de production puis de présentation, et enfin, son auctorialité.

J'ajoute, pour conclure la présentation de ce débat, qu'André Gunthert a bien montré, à partir de l'exemple d'images de tortures de prisonniers irakiens à Abou Ghraïb par des soldats américains, qu'en dehors du champ théorique, dans l'usage, la dimension numérique de l'image n'est pas, en soi, génératrice de suspicion (Gunthert 2015).

L'image judiciaire ou l'élaboration de la preuve

La question de la preuve photographique a également été posée dans une arène particulière, celle des procès judiciaires. Ces débats révèlent que la dimension probante des images ne se donne pas d'elle-même, mais s'élabore.

En 2015, une exposition au BAL intitulée *Images à charge : la construction de la preuve par l'image* à Paris a traité ce sujet. Dans l'ouvrage éponyme tiré de l'exposition, la commissaire de l'exposition, Diane Dufour (Dufour 2015), explique que les images de crimes mobilisées dans les procès ne se donnent pas automatiquement comme des preuves. Elles sont bien sûr largement mobilisées pour établir des faits, en raison de leurs « *vertus documentaires* », mais malgré cela, l'auteur insiste sur le fait que

l'image révèle, et occulte en même temps, en livrant des indices trompeurs, tronqués ou parcellaires de ce qui est advenu. [...] Dans la matière de l'image sont gravés une multitude de signes clairs mêlés à des signes confus, des leurres possibles côtoient des détails signifiants. L'image est donc toujours une énigme *en soi* qui demande que soit dit ce qu'elle montre. (Ibid., 5)

En conséquence, « *pour devenir preuve, l'image nécessite un travail d'élaboration* » : « *montage, assemblage, agrandissement, accumulation* », ainsi qu'un travail de « *déduction* » (ibid., 6). Ce travail d'élaboration et de déduction est typiquement exemplifié par le travail d'investigation mené par le personnage principal du film *Blow-Up* de Michelangelo Antonioni sorti en 1966, qui ne découvre ce que contient une photographie qu'il a réalisée qu'après moult opérations d'agrandissement et de travail du contraste et de la lumière. Avant d'avoir réalisé ce travail, ce qu'il y a à comprendre de la scène photographiée n'était pas perceptible à l'œil.

Diane Dufour explique ainsi que travailler une image pour la faire advenir comme preuve, c'est en fait mettre en place un « *dispositif visuel* » – qui peut comprendre du texte, de la parole, des mesures, des manières de photographier, un ordre de présentation, etc. – permettant d'attribuer du sens à l'image, afin de « *montrer ce qu'a priori on ne peut pas voir* », de rendre « *visible l'invisible* » (ibid.). Bref,

L'objectivité de l'image utilisée à des fins judiciaires est quelque chose qui s'élabore, se construit. Pour y parvenir, le dispositif doit faire disparaître la subjectivité de l'expert, atteindre un idéal de transparence de l'image, de neutralité du point de vue. La disparition de l'expert en tant qu'auteur, c'est à ce prix que l'image accède au statut de preuve. Le dispositif, en quelque sorte, certifie que l'image produite n'est pas une image compulsive ou de spectacle mais un outil de connaissance. (Ibid., 7)

La commissaire de l'exposition conclut de sa réflexion que finalement, « *la validation ultime de l'image en tant que preuve incombe [...] au Verbe, à l'art rhétorique de la persuasion qui s'exerce dans l'enceinte du tribunal* » (ibid.). En déplaçant le lieu de la preuve depuis l'image vers le discours et vers le dispositif de production et de présentation des images, elle ne remet pas seulement en cause la dimension automatiquement probante des images, qui se donneraient à comprendre par elles-mêmes, comme par magie. Elle déplace également le lieu du débat vers l'activité d'interprétation des images.

Dans un autre texte de l'ouvrage, la chercheuse américaine en droit Jennifer L. Mnookin (Mnookin 2015) propose un travail historique sur l'usage des photographies comme preuves dans les tribunaux américains. Elle montre qu'au tout début de la mobilisation de ces documents visuels, dans la seconde moitié du 19^e siècle, le « *statut épistémologique de la photographie* » est fortement contesté (ibid., 8), avec d'un côté celles et ceux qui défendent que « *la photographie et son objet sont concomitants* », ce qui en fait un document « *fiable et légitime* », et d'un autre côté, celles et ceux qui critiquent cette vision, en argumentant que « *la longueur focale de l'objectif affecte l'image* », que les images peuvent être manipulées, ou encore qu'« *une photographie bien construite ne résulte pas d'un automatisme miraculeux de*

l'appareil, mais bien de l'expertise, du talent et de la valeur artistique du photographe », ce qui a pour conséquence que « *la photographie n'est pas une réplique mais une représentation, une image construite – étant par là même faillible* ». L'enjeu de ce débat était de décider si « *les photographies parlent d'elles-mêmes ou si, au contraire, elles requièrent un contexte, des explications, des interprétations* » et donc de leur attribuer le statut de « *preuve substantielle et formelle* » ou bien de simple « *témoignage visuel* » (ibid., 10). Jennifer L. Mnookin explique qu'à la suite de ce débat, les photographies ont été considérées comme des « *aides visuelles fabriquées de toutes pièces qu'un témoin pouvait utiliser pour étayer son témoignage, et non comme preuve à part entière* », au même titre que les cartes ou encore les schémas (ibid., 12). Les raisons évoquées de ce refus des juges de considérer les images photographiques comme des preuves font plus échos à la théorie des champs bourdieusienne (Bourdieu 1975) qu'à la sémiotique : les juges étaient peu enclins à l'innovation ; les procès étaient considérés comme le lieu d'une « *bataille de langage* » et non comme le lieu d'une bataille de l'image ; les images, si elles parvenaient à être considérées comme des « *preuves à la fois absolument probatoires et hautement irréfutables* », risquaient de transformer le procès en une « *formalité, le simulacre de l'inévitable plutôt qu'un lieu de décision et d'exercice du jugement* » et de remettre en cause la « *fonction d'instruction des jurés* » ; et enfin, il y avait le risque que l'autorité des juges fût déléguée à des photographes (ibid., 13-14). Pour préserver le champ judiciaire et son fonctionnement, le statut de preuve et d'irréfutabilité de l'image a donc été contesté. Le travail de préparation des procès a été infléchi par cette décision :

La preuve devient un élément à construire autant qu'à collecter. [...] La fin du XIX^e siècle voit donc naître et se développer une nouvelle manière d'établir la vérité : l'émergence d'une "culture de la construction" au sein du tribunal. La preuve n'est plus seulement quelque chose à trouver, mais à fabriquer. (Ibid., 14)

Dans la France contemporaine, les images judiciaires ont un même statut. Comme l'explique le magistrat Denis Salas,

Si l'image montre le réel de l'acte, son évidence est trompeuse. Son contexte est absent, les lieux exacts imprécis et les personnes pas toujours identifiées. Ce qui est vu est bien là pleinement visible [...]. Mais cette évidence visuelle ne raconte rien de l'acte lui-même. [...] Il est rare que l'image se suffise à elle-même. En pratique, elle est filtrée par la parole, intégrée à une rhétorique argumentative. Il arrive qu'elle soit repoussée, jugée inutile aux débats car sa prétention à l'évidence gêne le raisonnement argumenté. Parfois, l'image est un point d'appui lors d'une discussion sur les éventuelles brutalités policières. [La factualité de l'image] autorise son interprétation. Il est vrai qu'elle certifie un fait dont la justice a besoin, ce que Roland Barthes appelle « la force constative » propre à son pouvoir d'authentification. Mais ce fait est passé au crible de la discussion critique. (Salas 2019, 109-11)

7.1.2. Les RSN, les dispositifs de la suspicion ?

Les images étudiées dans ce travail ne sont par ailleurs pas autonomes : elles circulent au sein de dispositifs numériques que sont le web et les RSN. Or, ces derniers essuient de nombreuses critiques, en lien avec les discours de haine, les *fake news*, ou encore avec les propos complotistes qui y circuleraient (Badouard 2020; 2021; Berriche 2021; Cardon 2019b; Vauchez 2022). Les paniques morales que suscite l'expression sur les RSN sont révélatrices du défaut de crédibilité dont peuvent souffrir ces espaces numériques aux yeux de nombreuses personnes. Ainsi, il est légitime de s'interroger si la question de l'authenticité des images numériques n'a pas évolué en raison de leur dimension circulatoire dans de tels espaces numériques qui suscitent eux-mêmes la suspicion.

Selon André Gunthert, au contraire, lors du mouvement des Gilets jaunes, la conversation sur les RSN autour des images a joué un rôle essentiel dans la prise au sérieux, par la presse traditionnelle, de la question des violences policières. Il montre effectivement qu'il y a eu un progressif intérêt de la part des journalistes pour les vidéos virales sur les RSN comme « *autant de preuves des violences policières* » considérées alors comme des « *sources cruciales* » sans pourtant être ni présentées, ni explicitées dans les éditoriaux qui en traitent (Gunthert 2020b, 189). Pour lui, cet « *implicite* » dans le discours médiatique tient au fait « *qu'il s'agit de documents en grand nombre, bien connus de tous, dont l'authenticité n'est pas remise en question* » (ibid.). Alors que « *les réseaux sociaux ne bénéficient [pourtant] pas d'une forte crédibilité* » (ibid., 190), le chercheur fait reposer cette dimension probante des images numériques virales sur deux choses : « *la construction narrative de la valeur documentaire des rushes vidéo dans un contexte d'affrontement* » et le « *processus public de sélection conversationnelle de contenus à haute viralité sur les réseaux sociaux* » (ibid., 203). Ce dernier point est intéressant car il signifie que les vidéos ne sont pas crédibles en tant que telles : elles deviennent crédibles car elles passent un filtre de sélection. Il y a un « *tri conversationnel* », c'est-à-dire un « *processus conversationnel, d'autant plus élaboré qu'il intègre des visions contradictoires* » et qu'il y a une « *épreuve de la contestation, qui participe d'abord à l'établissement de son authenticité, puis détermine les facteurs de son interprétation* » (ibid., 196). André Gunthert conclut que ce processus d'« *élection participative des contenus les plus lisibles et des preuves les plus accablantes* » est ce qui « *confère aux images leur autorité documentaire* » (ibid.). Or, nombreuses sont les vidéos qui ont été sélectionnées dans ce processus, et c'est en raison de « *l'accumulation des vidéos virales* » que « *l'usage excessif de la force et les limitations des libertés publiques* » s'en sont trouvés établis (ibid., 188). Ce qui fait preuve n'est donc pas la potentielle crédibilité du document numérique en lui-même, mais le

résultat de sa mise en discussion contradictoire qui aboutit à une sélection, ainsi que l'accumulation de ces documents numériques sélectionnés par le processus conversationnel.

7.1.3. De quoi débat-on lorsque l'on doute du sens attribué aux images ?

Que nous enseigne le travail entrepris dans cette thèse sur ces débats au sujet de la dimension probante des images qui circulent en ligne ? Quelle est leur crédibilité aux yeux de celles et ceux qui s'en saisissent ou qui y sont confronté·es ? Dans les débats qui ont lieu à propos des images, y a-t-il une mise en doute de la dimension numérique des images ou des espaces numériques au sein desquels elles circulent ? Je défends ici que c'est moins l'image numérique qui circule sur les RSN qui est discutée, mise en doute, niée, critiquée, contredite, etc., que la validité des interprétations qui en sont proposées. Ce qui est débattu, ce qui focalise l'attention, ce n'est donc pas l'image dans sa matérialité numérique, mais le discours, c'est-à-dire ce que l'on dit en s'appuyant sur des images. Or, on remarque que dans la bataille interprétative qui a lieu, les participant·es aux échanges mobilisent des arguments qui s'appuient sur d'autres éléments que l'image interprétée : on discute de l'interprétation elle-même, du contexte dans lequel les images ont été captées ou sont présentées, des modalités techniques de production et de diffusion des images, ou encore de l'auctorialité de la personne qui a produit et/ou diffusé les images. Alors que l'image est au cœur de la discussion, elle en est en même temps, étrangement, absente.

L'interprétation au cœur des débats

De ce que j'observe, dans la grande majorité des cas, on sait que ce que l'on voit dans les images *a été* – voire *est*, s'il s'agit d'un *live* regardé en direct –, mais ce qui peut être mis en doute est le *sens* attribué à ce qui *a été*. La question de l'*interprétation* des images est ainsi au cœur de ce qui est mis en débat. Quand Roland Barthes, dans *la Chambre claire*, à partir d'une image où l'on voit trois personnages se tenir debout dans une rue, l'un d'entre eux jouant du violon – ou peut-être de l'alto – dit que « *le grain de cette chaussée terreuse me donne la certitude d'être en Europe centrale : je perçois le référent [...], je reconnais, de tout mon corps, les bourgades que j'ai traversées lors d'anciens voyages en Hongrie et en Roumanie* » (Barthes 1980, 77), il est difficile de douter que la chaussée est terreuse : on le voit. Mais en quoi n'est-il pas permis de douter de l'interprétation qu'il en fait, comme quoi nous serions en Europe centrale ? Il s'agit de sa lecture de l'image, mais l'information qu'il donne n'est pas donnée

par l'image elle-même. Il aurait pu affirmer que cette image eut été prise en Espagne que je l'aurais cru volontiers.

Dans un autre texte, Roland Barthes rend toutefois bien compte de la dimension polysémique des images et du fait que c'est le discours textuel ou oral qui leur est associé qui vient attribuer un sens à l'image – c'est-à-dire « *fixer la chaîne flottante des signifiés* » pour « *aide[r] à identifier purement et simplement les éléments de la scène et la scène elle-même* » (Barthes 1964, 44). Mais est-ce que le discours vient extraire des signes présents à l'image en les explicitant pour donner du sens à l'image – comme si tout était déjà donné dans l'image et qu'il suffisait de s'en saisir –, ou bien est-ce que le discours vient donner un sens aux signes ? Comme je le défendais avec Michel Foucault en introduction de cette thèse, les discours font « *plus que d'utiliser ces signes pour désigner des choses. [Ils sont] des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent* » (Foucault 1969, 67). L'exercice de pensée du réalisateur Chris Marker dans son documentaire *Lettre de Sibérie* (1957), lors de la scène de Iakoutsk³²¹, illustre bien cette idée selon laquelle c'est le discours qui donne un sens, et donc forme l'objet dont il est question : à partir d'une même séquence vidéo, sur laquelle il ajoute tour à tour une voix off et une musique différentes qui n'attribuent jamais le même sens aux images, il fait comprendre au spectateur ou à la spectatrice que les images ne parlent pas d'elles-mêmes : on les fait parler à leur place. Il n'invite pas à douter de ce que l'on voit à l'image – un autobus qui passe, des hommes qui s'appliquent à niveler une chaussée, etc. –, mais à douter du sens qui lui est attribué – moderne *vs* sinistre, joie au travail *vs* ouvriers malheureux.

Le témoignage comme argument de réattribution du sens à l'image (hors-champ)

Loin de fixer de façon définitive le sens d'une image, le discours qui leur est associé suscite l'interrogation : est-ce bien de cette manière qu'il faut interpréter ce que l'on voit ? On peut reprendre l'exemple mobilisé dans les pages 256 à 259 : une image qui donne à voir un policier qui sort son arme est d'abord mobilisée dans un groupe Facebook de Gilets jaunes pour dénoncer un énième cas de violence policière. Mais rapidement, le discours initialement associé à l'image est remis en cause par des membres du groupe : le policier a sorti son arme pour mettre en joug un e automobiliste qui a mis en danger un groupe de Gilets jaunes. La multiplication des témoignages

³²¹ Cette scène est disponible sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=x0NZZdZPSkw>.

allant dans ce sens vient lever le doute sur la multiplicité des interprétations possibles d'une image qui ne rend en fait compte de rien d'autre, par elle-même, que d'un policier qui vise – on ne sait quoi – avec son arme.

Ainsi, l'image ne contient même pas toutes les interprétations que l'on peut en faire : ce qui est hors-champ occupe une place prépondérante, et il n'y a que le témoignage qui peut venir rendre compte de ce qui est hors-champ. Le discours ne sert donc pas seulement à tirer un sens à partir des signes présents à l'image, il sert également à compléter ces signes.

L'interprétation de l'image remise en cause par celle qui est faite d'autres images (contrechamp)

De plus, il arrive, comme on a pu le voir avec l'affaire Geneviève Legay, ou encore avec les enquêtes vidéo du *Monde* – qu'une situation soit captée sous plusieurs angles de vue. L'analyse de l'affaire Legay a bien montré que chaque camp de la controverse a mobilisé des images différentes, dans lesquelles il est possible de saisir des signes différents pour produire des lectures différentes de ce qui est arrivé. Ce n'est donc pas l'image en tant que telle qui comporte un grand nombre de signes que les discours peuvent venir saisir de manière partielle pour en tirer différents sens, mais l'opposition d'un champ à un contrechamp ; c'est-à-dire que certaines images peuvent être interprétées comme une chute non provoquée par la charge policière, et que d'autres images peuvent l'être au contraire comme une chute provoquée par la charge. Ce qui est mis en doute est à nouveau ce qui est interprété, sauf que le doute n'est ici pas exercé à partir de témoignages, mais à partir des interprétations qui sont faites d'autres images.

Le débat autour des images comme mise en opposition de valeurs

Ces multiples interprétations qui s'opposent, si elles ne s'appuient pas seulement sur les signes présents dans les images pour être formulées, mais aussi sur des témoignages et sur des interprétations qui sont faites d'autres images, reposent également sur des éléments qui sont de l'ordre du social, sociétal, culturel ou encore politique. Ainsi, un autre point mis en doute dans ce que j'ai pu observer est ce sur quoi repose l'interprétation, c'est-à-dire ce qui guide l'interprétation mais qui n'est pas de l'ordre du signe, ce qui n'existe ni dans les images, ni dans les témoignages.

Je m'inspire ici de la sémiotique sociale d'Alexandra Saemmer, qui propose de prolonger de manière critique les théories de Roland Barthes (Saemmer 2017). Chez ce dernier, la question de la production du sens au niveau de l'activité de réception des images est plutôt évincée, dans le sens

où elle se réduit à posséder un bagage culturel minimum (parler la langue, savoir ce qu'est une image) et à l'action individuelle de sélection des signes présents à l'image :

le nombre des lectures d'une même [image] est variable selon les individus : [...] la variation des lectures n'est pas anarchique, elle dépend des différents savoirs investis dans l'image (savoirs pratique, national, culturel, esthétique) et ces savoirs peuvent se classer, rejoindre une typologie ; tout se passe comme si l'image se donnait à lire à plusieurs hommes et ces hommes peuvent très bien coexister en un seul individu [...] c'est bien le cas pour les différentes lectures de l'image : chaque signe correspond à un corps d'« attitudes » : le tourisme, le ménage, la connaissance de l'art, dont certaines peuvent évidemment manquer au niveau d'un individu. (Barthes 1964, 48)

Alexandra Saemmer, de son côté, invite à se détacher de la dimension proprement subjective de l'interprétation telle que proposée par Roland Barthes pour fonder une sémiotique sociale où la dimension collective du contexte de réception est plus largement prise en compte. Effectivement, elle défend que notre subjectivité est déterminée par notre culture, notre éducation, notre époque, etc. Elle donne ainsi un rôle prépondérant à la dimension collective de l'interprétation – en parlant d'« *interprétants collectifs* ». Elle invite ainsi à sérieusement interroger les fondements collectifs de l'interprétation pour saisir pourquoi, en tant qu'individu, on voit dans une image certains signes plus que d'autres.

Les analyses menées dans les chapitres précédents rendent notamment compte de l'existence d'une dimension politique dans l'interprétation, guidée par des valeurs collectives. Dans l'affaire Geneviève Legay, on a pu observer le déplacement du débat depuis *ce que l'on voit* dans les images aux *valeurs* sur lesquelles reposent les interprétations de l'événement et des images afférentes : la liberté et le droit de manifester d'un côté, le respect de la loi de l'autre, par exemple. À la différence de ce dont rend compte Alexandra Saemmer, ici, ces valeurs collectives ne guident pas la sélection et/ou l'interprétation des signes au sein d'une même image, mais guident plutôt la sélection de certaines images au dépend d'autres, parmi la kyrielle disponible, pour produire un propos. Dans l'affaire Geneviève Legay, on a vu que certaines images étaient plus propices à défendre une thèse que l'autre. On peut monter en généralité : j'ai pu observer de la même manière, dans le corpus d'images collectées sur Twitter à partir de TOAST et à partir de mon observation en ligne, que ce ne sont pas les mêmes images qui sont mobilisées pour défendre la thèse des violences policières et pour défendre celle des violences manifestantes. Du point de vue de la sémiotique sociale et de ce dont il est question ici, on peut donc dire que l'interprétation et la mobilisation des images reposent

sur des valeurs collectives qui préexistent aux images et aux événements interprétés, et que ce sont ces valeurs collectives qui sont débattues lors des échanges conflictuels autour des images, plus que ce que donnent à voir les images³²².

Le contexte de capture des images comme argument de remise en cause de leur interprétation

Des interprétations contradictoires peuvent également être formulées en faisant appel au contexte dans lequel les images ont été captées et en faisant appel au contexte de présentation des images. Ce qui peut être l'objet du débat, c'est ainsi d'abord une différence entre le contexte dans lequel les images ont été réellement enregistrées, et le *contexte* qui est énoncé comme étant celui dans lequel les images ont été captées. Cela est typiquement exemplifié par le travail de *fact checking* réalisé par certains journalistes. Le service *Checknews* de *Libération* s'était ainsi demandé en janvier 2019 si les assemblages d'images de « gueules cassées » Gilets jaunes étaient bien constituées de photographies de Gilets jaunes, et non de personnes blessées dans d'autres conflits :

« Jacques Pezet, journaliste à *Checknews* de *Libération*, [...] fait le décompte des blessés graves du côté des gilets jaunes et journalistes. Il en authentifie environ les deux tiers [...], le reste étant difficile à vérifier. En temps normal, cette mosaïque aurait été constituée d'un nombre incalculable de vieilles photos n'ayant rien à voir avec le conflit actuel. La réalité du conflit des gilets jaunes est qu'il y a eu tellement de manifestants défigurés que les traditionnels fakes n'ont même pas été nécessaires. Il n'est pas question de dire qu'aucune fausse photo ou vidéo n'a circulé, mais elles n'ont pas joué un rôle décisif, tant les vrais documents suffisaient à créer l'indignation³²³. »

Si la décontextualisation d'images est rare, cela a toutefois pu être réalisé. Par exemple, *Checknews* a relevé, le 26 novembre 2018, qu'une image partagée le 19 novembre 2018 sur Facebook dans le

³²² Il serait toutefois limité d'affirmer que toute interprétation est réalisée à partir de valeurs collectives préexistantes, car dans ce cas, personne ne pourrait faire évoluer son interprétation d'un événement. On l'a vu avec les Gilets jaunes : ils pouvaient avoir une bonne image des forces de l'ordre au début de la mobilisation avant de subir la répression de leurs actions et de changer d'avis à leur endroit. Mais ici, le changement d'avis, fondé sur une évolution des valeurs collectives, ne se fait pas seulement à partir d'images : il se fait sur une expérience concrète de la violence, qui est transformée en expérience collective par un partage d'images qui parviennent à convaincre une partie de celles et ceux qui sont Gilets jaunes, sans trop participer au mouvement, ou encore une partie de celles et ceux qui soutiennent seulement le mouvement, sans forcément se définir Gilet jaune.

³²³ Glad, Vincent. 18/01/2019. « Chronique "L'âge de réseaux". Les "gueules cassées" des réseaux, martyr des gilets jaunes ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/debats/2019/01/18/les-gueules-cassees-des-reseaux-martyr-des-gilets-jaunes_1703619/.

cadre du mouvement des Gilets jaunes, montrant une femme âgée blessée à la tête, était en fait une photographie prise lors du 1^{er} mai 2016. Le service de *fact checking* de *Libération* concluait alors que « *parmi les innombrables images des affrontements (parfois violents) [...], d'autres photos et vidéos ont été présentées à tort ces derniers jours comme des preuves de la violence de la répression du mouvement de gilets jaunes*³²⁴ ».

La mise en doute de l'interprétation peut également concerner ce qui est absent de l'image, ce qui est hors-champ, d'un point de vue spatial aussi bien que temporel. Dans ce cas, on se demande si ce qui est montré à l'image suffit à saisir l'essence du contexte pour réaliser des interprétations de ce qu'il s'est passé. C'est le sens du propos de Christophe Castaner qui, confronté à des vidéos donnant à voir des scènes d'affrontements, a déclaré que « *le problème d'une vidéo c'est qu'on n'a pas toute une séquence, on a un moment donné. [...] En fait c'est le contexte. Moi je ne connais pas ce moment précis pour être honnête avec vous. Mais le contexte c'est ce qu'on appelle des émeutes urbaines* ». L'image en elle-même n'est pas mise en doute. En revanche, en argumentant que le contexte dans lequel cette image a été prise n'est pas montré dans la vidéo, qui a nécessairement un début, une fin et un champ limité, on en met en cause l'interprétation.

Les modalités de production et de diffusion des images mises en doute

Ce sont également les modalités de production et de diffusion des images qui peuvent être au cœur des suspicions. Pour le dire succinctement : on fait plus confiance à une vidéo sans montage et diffusée en *live* qu'à une vidéo montée ou bien qu'à une photographie qui fixe un instant du réel, comme si la coïncidence entre les moments de production et de diffusion des images était gage de réalisme. La dimension brute des *rushes* dont parle André Gunthert (2020b) est ainsi un gage de confiance. À l'inverse, l'image montée peut engendrer une certaine méfiance. C'est ce qui peut expliquer que le format *live*, filmé au smartphone, au cœur de la foule tel que proposé par Rémy Buisine – et repris par d'autres – soit tant apprécié par les Gilets jaunes³²⁵.

³²⁴ 26/11/2018. « Non, cette femme n'a pas été blessée lors des manifs des gilets jaunes ». *Libération*. Accès : https://www.liberation.fr/checknews/2018/11/26/non-cette-femme-n-a-pas-ete-blessee-lors-des-manifs-des-gilets-jaunes_1694326/.

³²⁵ Rahmil, David-Julien. 20/03/2019. « Pourquoi tout le monde déteste BFM TV mais adore Brut ? ». *L'ADN*. Accès : <https://www.ladn.eu/media-mutants/defiance-medias-lives-brut-remy-buisine/>.

L'auctorialité mise en doute

Enfin, une dernière critique des interprétations qui sont faites des images est celle de l'auctorialité, c'est-à-dire est relative au statut de qui produit et diffuse les images. Il a été observé que les Gilets jaunes pouvaient faire davantage confiance au *Média* ou à *RT France* qu'à des médias plus traditionnels comme *BFMTV* ou *France 2* (Gunthert 2020b). Au-delà des seules modalités de production et de diffusion, ce statut doit être pris en compte, car de fait, *BFMTV* produit également de l'information en continu à travers des *lives*, même si ces images diffusées en direct sont commentées sur un plateau de télévision.

Si l'image numérique a été décriée, de façon réductrice, pour la mise en péril de l'authenticité photographique, l'analyse des débats au sujet des images en circulation sur les RSN qui donnent à voir la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes montre que ce qui est interrogé est tout autre. On ne se demande pas si l'image est authentique ou non. Son authenticité, en n'étant pas interrogée, est ainsi une réalité implicite pour celles et ceux qui en débattent. L'enjeu des débats se focalise en conséquence sur ce que l'on dit avec les images. Effectivement, loin de parvenir à définir la réalité d'une situation, les images échouent en leur qualité de preuves autosuffisantes. Les images ont beau être acceptées comme authentiques, le doute quant au sens à attribuer à une situation persiste malgré leur existence. *Ce qui est arrivé* est l'objet de négociations et d'oppositions intenses, de débats qui n'aboutissent pas nécessairement sur la formation d'un consensus. Et pour cause : nous avons vu que, dans les débats, les participants ne cherchent pas à statuer sur la bonne interprétation qu'il y a à réaliser de l'image en argumentant à partir de l'image elle-même, mais en mobilisant des arguments qui se rapportent à des éléments extérieurs à l'image. Ce qui est mis en doute, c'est ce qui est interprété, c'est l'angle de vue de l'image mobilisée, ce sont les valeurs sur lesquelles reposent l'interprétation, le contexte de l'action, les modalités de production et de diffusion des images (l'image fixe *vs* le *live* par exemple) ainsi que l'auctorialité (*BFMTV vs Brut* par exemple). Cette proposition prolonge celle de Maxime Fabre (2019) sur les « *effets véridictaires* » du « *régime iconique* ».

Pour compléter cette proposition de conceptualisation de la transformation du statut de l'image en contexte numérique, on peut faire le parallèle entre l'image judiciaire et l'image en circulation sur les RSN, afin de définir le statut de cette dernière : pour donner du sens à une situation, il s'agit de

réaliser un travail de collecte (en fouillant le web, les RSN, en produisant ses propres images), d'élaboration (en associant entre elles des images, en ajoutant du texte ou des formes géométriques sur les images pour les faire parler) et de déduction (en attribuant un sens à l'image). En n'étant pas une preuve autosuffisante, l'image en circulation sur les RSN, comme l'image judiciaire, doit être considérée comme étant un point d'appui au discours, un élément intégré à une rhétorique argumentative. Cependant, à l'inverse du contexte judiciaire, sur les RSN, il n'est pas nécessairement question d'adopter un point de vue neutre ou de faire disparaître la subjectivité pour mobiliser les images comme un outil de connaissance : celles et ceux qui produisent du sens ne s'effacent pas nécessairement. Ils et elles parlent avec leur colère, avec leur tristesse, avec leur volonté de vengeance. Les émotions de celles et ceux qui cherchent à produire du sens font totalement partie de la démarche de connaissance qui s'appuie sur la mobilisation d'images.

7.2. Faut-il repenser les manières de donner à voir la répression et les violences policières ?

On a vu dans ce travail de thèse que les Gilets jaunes n'ont pas seulement cherché à *faire preuve*, mais aussi, dans le même temps, à donner le plus de *visibilité* possible à leur interprétation des événements. À partir des concepts de Stuart Hall, Nicholas Mirzoeff, Olivier Voirol, Jacques Rancière, Maxime Cervulle, Lune Riboni et Raphaëlle Bertho, ou encore Thibault Grison et Virginie Julliard, présentés dans l'introduction générale, on a pu comprendre que les questions de visibilités étaient en même temps des questions de pouvoir ayant trait aux images, aux idéologies et aux dispositifs technologiques. Ainsi, si l'exercice du pouvoir passe par la production de représentations de soi et d'autrui, par l'imposition de lectures stéréotypées des identités et des situations, les Gilets jaunes et leurs alliés, en proposant leurs propres images et leurs propres thématiques de la répression de la mobilisation, ont cherché à résister à d'autres images (celles des plateaux télévisés notamment) et à d'autres discours (ceux de l'institution policière et du gouvernement notamment). Résister, cela signifie chercher à renverser l'ordre du visible, à modifier le régime de visibilité hégémonique, c'est-à-dire à rendre pensable ce qui n'était pas pensable en constituant un champ d'apparence alternatif par la mise en circulation d'images et de témoignages sur les RSN.

Cependant, dans cette optique, la manière de donner à voir la répression et les violences policières (images de manifestations, images de blessé·es, *lives*, ou encore copwatching) est vivement critiquée, autant par celles et ceux qui cherchent à renverser l'ordre du visible, que par celles et ceux qui veulent au contraire maintenir cet ordre. Après avoir rendu compte dans le détail de ces critiques, qui dépassent le seul contexte des Gilets jaunes, mais qui ont pu, pour certaines, être réactivées par les participant·es à la mobilisation, je montrerai qu'il existe des alternatives technologisées pertinentes à la fois pour résoudre les critiques émises à l'encontre des images en circulation sur les RSN, et à la fois pour modifier le régime de visibilité hégémonique de la confrontation entre les forces de l'ordre et les citoyen·nes.

7.2.1. Les images en circulation sur les RSN sous le feu des critiques

Si des images sont mises en circulation sur le web dans le but de dénoncer des violences policières subies, la dimension publique de celles-ci est toutefois critiquée par différents acteurs et pour différentes raisons. L'exercice d'une telle critique dépasse par ailleurs le seul mouvement des Gilets jaunes, et ne concerne pas les seules images en circulation sur le web, des images plus anciennes ayant déjà pu circuler massivement par d'autres moyens médiatiques et ayant pu être critiquées également.

Ainsi, les critiques de telles images peuvent être émises par le gouvernement ou bien par les syndicats de police, qui défendent la potentielle mise en danger des agent·es présent·es sur les images. Ces critiques peuvent également être le fait de militant·es qui dénoncent la potentielle mise en danger des manifestant·es présent·es dans les images initialement mobilisées pour donner à voir l'usage illégitime de la force de la part des forces de l'ordre. Enfin, ces critiques peuvent aussi être réalisées par des collectifs ou des militant·es antiracistes pour des raisons de voyeurisme raciste.

Les lois « Sécurité Globale », « Séparatisme » et « Avia » contre la circulation des images en ligne pour protéger les forces de l'ordre

Une première critique des images en circulation sur le web est donc émise par le gouvernement et par les principaux syndicats de police. Cette critique concerne les images qui donnent à voir les agent·es des forces de l'ordre. Plusieurs dispositions ont été récemment envisagées en lien avec cette critique, dans le but d'endiguer la propagation d'images de violences policières sur le web.

Le cas de la loi « Sécurité Globale »

La première disposition a été envisagée dans le cadre de la loi dite « Sécurité Globale ». Celle-ci a été promulguée le 25 mai 2021 après avoir été déposée à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2020 par le député Jean-Michel Fauvergue³²⁶. Ce texte, qui « *porte sur les polices municipales, les sociétés de sécurité privées, les outils de surveillance (caméras piétons, vidéoprotection...)* et la *protection des forces de l'ordre*³²⁷ », a été soutenu par les principaux syndicats de police et par le gouvernement. Dans le cadre de la protection de l'intégrité des forces de l'ordre, un article en particulier a suscité une importante opposition, l'article 24, qui visait à compléter la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse pour punir

« d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police. »

Nombreux euses sont celles et ceux qui, parmi les journalistes³²⁸, les associations et les militantes³²⁹, dont les Gilets jaunes³³⁰, ou encore l'opposition politique³³¹, ont dénoncé la dimension liberticide de cette loi, avec la crainte que le flou autour de la définition de l'*intentionnalité de porter atteinte* aux dépositaires de l'ordre public présent es sur les images puisse permettre un usage

³²⁶ Le texte de loi est accessible sur le site web de l'Assemblée nationale, ainsi que sur Légifrance : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/securite_globale1?etape=15-AN1-DEPOT ; <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043530276>.

³²⁷ 26/25/2021. « Loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ». *Vie publique*. Accès : <https://www.vie-publique.fr/loi/277157-loi-pour-une-securite-globale-preservant-les-libertes>.

³²⁸ 07/11/2020. « Filmer des policiers, un droit démocratique ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/11/07/filmer-des-policiers-un-droit-democratique_6058896_3232.html ; 10/11/2020. « "L'article 24 de la future loi 'sécurité globale' menace la liberté d'informer", alertent des sociétés de journalistes ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/11/10/l-article-24-de-la-future-loi-securite-globale-menace-la-liberte-d-informer-alertent-des-societes-de-journalistes_6059188_3232.html.

³²⁹ 15/04/2021. « Des contributions vont être déposées au conseil constitutionnel ». *Ligue des droits de l'Homme*. Accès : <https://www.ldh-france.org/des-contributions-vont-etre-deposees-au-conseil-constitutionnel/>.

³³⁰ 19/04/2020. « Manifestations contre la loi Sécurité globale : des cortèges clairsemés avant Noël ». *Le Parisien*. Accès : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/manifestations-contre-la-loi-securite-globale-des-corteges-clairsemes-avant-noel-19-12-2020-8415186.php>

³³¹ Bertram, Claudia et Guilhem Dedoyard. 17/11/2020. *Europe 1*. Accès : <https://www.europe1.fr/politique/loi-de-securite-globale-l'article-24-suscite-la-controverse-a-lassemblee-4006292>.

abusif de cette loi, entravant ainsi la libre circulation des images mobilisées pour dénoncer les violences policières sur les RSN. Cet article a ainsi été interprété comme un moyen d'entraver la possibilité de dénoncer les actes illégitimes commis par les forces de l'ordre à partir de contenus audiovisuels permettant d'en témoigner.

Plusieurs manifestations, dès le 17 novembre 2020, date anniversaire des Gilets jaunes, ont ainsi eu lieu dans le cadre de l'opposition à ce projet de loi. La manifestation la plus importante s'est déroulée le 28 novembre 2020, quelques jours après le passage à tabac du producteur de musique Michel Zecler par la police dans le cadre de son interpellation et suite à la diffusion, le 26 novembre 2020, par le média en ligne *Loopsider*, d'images de vidéosurveillances contredisant la version policière. Cet événement a permis, dans le cadre de la mobilisation contre le projet de loi « Sécurité Globale », d'insister sur la nécessité de pouvoir filmer les actions des forces de l'ordre, afin de pouvoir faire la lumière sur les événements lorsque leur usage de la force est mis en cause. Plusieurs slogans en témoignent : « *pas vu pas pris* », « *how many more haven't been filmed ?*³³² », « *combien n'ont pas été filmées ?* », « *sans images, qui nous protège de la police ?*³³³ », « *les images ont sauvé Michel*³³⁴ », « *Je suis Michel #Stop Loi Sécurité Globale*³³⁵ ». À la suite de la mobilisation, au cours de la navette parlementaire, l'article 24 est devenu l'article 52 et a été réécrit par le Sénat. La référence à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse a été supprimée, et « *la diffusion de photos de forces de l'ordre* » ne s'est plus trouvée « *explicitement condamnée*³³⁶ ». Cependant, deux délits ont été ajoutés à l'article

³³² Mir, Sina et Sarah Belien. 29/11/2020. « Loi Sécurité globale : 45.000 personnes ont battu le pavé à Paris ». *RTL*. Accès : <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/les-infos-de-6h-loi-securite-globale-45-000-personnes-ont-battu-le-pave-a-paris-7800930863>.

³³³ 28/11/2020. « "Qui nous protège de la polie ?" : partout en France, manifestations contre la loi "sécurité globale" ». *France inter*. Accès : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/qui-nous-protège-de-la-police-partout-en-france-manifestations-contre-la-loi-securite-globale-8568959>.

³³⁴ 30/11/2020. « Producteur tabassé à Paris : les quatre policiers mis en examen, deux écroués ». *20 minutes*. Accès : <https://www.20minutes.fr/societe/2920155-20201130-affaire-michel-zecler-quatre-policiers-mis-examen-deux-ecroues>.

³³⁵ 29/11/2020. « Michel Zecler tabassé lors de son interpellation : "Les coups portés n'étaient pas justifiés", ont admis les policiers qui "ont agi par peur". *L'indépendant*. Accès : <https://www.lindependant.fr/2020/11/29/michel-zecler-tabasse-par-des-policiers-le-parquet-de-paris-requiert-la-mise-en-examen-et-la-mise-en-detention-provisoire-de-trois-policiers-9228011.php>.

³³⁶ Auffret, Simon. 15/04/2021. « La loi "sécurité globale" définitivement adoptée par l'Assemblée nationale ». Accès : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/15/les-principaux-articles-de-la-loi-securite-globale-definitivement-adoptee-par-l-assemblee-nationale_6076884_3224.html.

en question. Le premier, censuré par le Conseil constitutionnel en raison d'une incorrecte définition des éléments constitutifs de l'infraction, prévoyait 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende pour tout délit de

« provocation, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, à l'identification d'un agent de la police nationale, d'un militaire de la gendarmerie nationale ou d'un agent de la police municipale lorsque ces personnels agissent dans le cadre d'une opération de police, d'un agent des douanes lorsqu'il est en opération³³⁷. »

Le second, promulgué avec la loi, prévoit 5 ans de prison et 300 000 euros d'amende pour « *la création de fichiers informatiques à des fins d'identification malveillante d'agents publics*³³⁸ ».

Le cas de la loi « Séparatisme »

Si l'article 24, tel qu'il avait été proposé initialement dans la loi « Sécurité Globale », a été vidé de son sens premier, une législation similaire a toutefois été proposée dans l'article 18 d'un autre projet de loi, déposé le 9 décembre 2021, visant à conforter le « respect des principes de la République », dite loi « Séparatisme ». Cet article a été surnommé « Samuel Paty » du nom du professeur de collège assassiné lors d'une attaque terroriste le 16 octobre 2020 après que des vidéos diffamantes et des informations privées à son sujet ont été diffusées publiquement sur les RSN. L'article prévoyait, en conséquence de cette histoire tragique, lors du dépôt du projet de loi, de punir de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende

« le fait de révéler, diffuser ou transmettre, par quelque moyen que ce soit, des informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne permettant de l'identifier ou de la localiser, dans le but de l'exposer, elle ou les membres de sa famille, à un risque immédiat d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique, ou aux biens. »

Ce texte prévoyait de porter la peine à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 d'amende lorsque les faits étaient « *commis au préjudice d'une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de*

³³⁷ Voir la décision n°2021-817 du 20 mai 2021 du Conseil Constitutionnel sur la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés, paragraphes 158 à 164. Accès : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021817DC.htm>.

³³⁸ 26/25/2021. « Loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ». *Vie publique*. Accès : <https://www.vie-publique.fr/loi/277157-loi-pour-une-securite-globale-preservant-les-libertes> ; Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés (1). *Légifrance*. Accès : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043530276>.

*service public*³³⁹ ». Cet article a été adopté presque tel quel en tant qu'article 36 lorsque la loi a été promulguée le 24 août 2021. Au final, la majoration de la peine de prison et de l'amende concerne aussi les personnes mineures, les personnes vulnérables, ainsi que les journalistes. Il a également été précisé que

« lorsque les faits sont commis par voie de presse écrite ou audiovisuelle ou de communication au public en ligne, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables³⁴⁰. »

Si cet article de loi, contrairement à l'article 24 proposé initialement dans la loi « Sécurité Globale », ne fait pas explicitement mention de la diffusion, « *quel qu'en soit le support* », d'« *images* » de dépositaires de l'ordre public, celui-ci fait toutefois mention, entre autres, de la diffusion d'« *informations relatives à [leur vie] professionnelle [...] en ligne* ». Par ailleurs, le problème du flou qu'il y a dans la définition de l'intentionnalité de la mise en danger la vie d'autrui persiste. Les militant·es ont donc continué à être inquiété·es du risque encouru à diffuser des images des forces de l'ordre pour dénoncer des violences policières sur les RSN en raison de cet article de loi³⁴¹.

Le cas de la loi « Avia »

Dans le cadre du mouvement des Gilets jaunes, on peut également noter que trois amendements à la loi dite « Avia » contre les contenus haineux sur internet ont été déposés par le sénateur du groupe Les Républicains (LR) Jean-Pierre Grand, dans le but de s'opposer à la circulation des images des forces de l'ordre sur le web pour les protéger :

« A l'occasion de mouvements sociaux comme celui des gilets jaunes, les forces de l'ordre ont été régulièrement filmées par des manifestants dans le cadre de leur opération de maintien de l'ordre. Ainsi de nombreuses

³³⁹ Projet de loi confortant le respect des principes de la République. Accès : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3649_projet-loi.

³⁴⁰ Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (1). *Légifrance*. Accès : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>.

³⁴¹ Vadis, Julian. 11/02/2021. « Séparatisme. Nouvelle version de l'article 24 de la Loi sécurité globale, l'article 18 est adopté ». *Révolution Permanente*. Accès : <https://www.revolutionpermanente.fr/Separatisme-Nouvelle-version-de-l-article-24-de-la-Loi-securite-globale-l-article-18-est-adopte>.

images de policiers ont été diffusées sur les réseaux sociaux, les rendant facilement identifiables et donc potentiellement des cibles avec leur famille (conjoint et enfants)³⁴². »

Les trois amendements ont été jugés irrecevables, mais ont été dénoncés par différents acteurs³⁴³.

Une volonté ancienne de protéger les forces de l'ordre en s'opposant à la circulation de leur image sur le web

La volonté de l'État de prendre des dispositions pour lutter contre la mise en danger d'agent es des forces de l'ordre via la publication d'images ou d'informations les concernant sur les RSN ne date toutefois pas du mouvement des Gilets jaunes. Déjà au début de ce siècle, pour endiguer le développement des pratiques de *copwatching* en France, Brice Hortefeux, alors ministre de l'Intérieur, poussé par les syndicats de police, avait porté plainte en 2010 pour faire fermer le site web paris.indymedia.org sur lequel étaient diffusées des images et des informations concernant les agent es dépositaires de l'ordre public³⁴⁴. Cette plainte n'aboutit pas, mais un site web similaire ouvert en 2011, copwatchnord-idf.org, fut quant à lui rapidement bloqué temporairement par les fournisseurs d'accès à internet à la suite d'une plainte déposée par Claude Guéant, ministre de l'Intérieur à son tour³⁴⁵. À partir de ces événements, Félix Tréguer (Tréguer 2017, 494-500) a décrit la volonté de l'État de censurer un mode d'expression, certes outrageux, mais quand bien même démocratique, qui s'exerce à l'encontre « *de ce qui symbolise le mieux l'autorité de l'État : la police* ».

³⁴² Voir les trois amendements déposés par Jean-Pierre Grand :

https://www.senat.fr/amendements/commissions/2018-2019/645/Amdt_COM-10.html ;

https://www.senat.fr/amendements/commissions/2018-2019/645/Amdt_COM-11.html ;

https://www.senat.fr/amendements/commissions/2018-2019/645/Amdt_COM-13.html.

³⁴³ 10/12/2019. « Un sénateur veut punir de 15 000 euros la diffusion de photos ou vidéos de forces de l'ordre ».

Libération. Accès : https://www.liberation.fr/checknews/2019/12/10/un-senateur-veut-punir-de-15-000-euros-la-diffusion-de-photos-ou-vidéos-de-forces-de-l-ordre_1768277/ ; Basnacki, Sadek. « Un sénateur LR veut interdire la publication d'image des interventions policières ». *Révolution Permanente*. Accès :

<https://www.revolutionpermanente.fr/Un-senateur-LR-veut-interdire-la-publication-d-image-des-interventions-policières>.

³⁴⁴ 23/12/2021. « Hortefeux s'implique dans la querelle autour d'un site Web "antiflics". *Le Monde*. Accès :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/12/23/hortefeux-s-implique-dans-la-querelle-autour-d-un-site-anti-flics_1457197_3224.html.

³⁴⁵ 14/10/2011. « La justice interdit le site Web Copwatch en France ». *Le Monde*. Accès :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/10/14/la-justice-interdit-le-site-web-copwatch_1588162_3224.html.

L'image publique et la mise en danger des manifestant·es

De l'image publique à l'image publique floutée

La critique de la mise en circulation d'images de violences policières ne se résume cependant pas à celle produite par le gouvernement et les syndicats de police, argumentée autour de la potentielle mise en danger des agent·es en raison d'une telle diffusion publique. Les images d'affrontements avec les forces de l'ordre en circulation sur les RSN sont également critiquées par de nombreux militant·es, notamment de gauche, car de telles images peuvent aider les forces de l'ordre à identifier certain·es participant·es aux mobilisations.

L'affaire du boxeur Christophe Dettinger est éloquente à cet égard. Lors de l'acte 8 des Gilets jaunes, le 5 janvier 2019, une vidéo a été diffusée sur les RSN, initialement sur Twitter par l'agence de presse indépendante *Line Press*. Dans cette vidéo, on voit un manifestant repousser un escadron de gendarmes mobiles en se battant à coups de poings contre deux agents, après que l'un d'eux a, selon des témoignages, attaqué une manifestante à terre. S'il devient rapidement, grâce à ces images, une icône du mouvement en tant que « *symbole de la révolte contre les violences policières*³⁴⁶ », il est dans le même temps rapidement identifié par la police, et menacé sur Twitter par le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale : « *Pour un boxeur, vous ne respectez apparemment [sic] pas beaucoup de règles. Nous allons vous apprendre celles du code pénal*³⁴⁷ ». Il s'est rendu de lui-même à la police le 7 janvier 2019 et a écopé d'une peine de 30 mois de prison, dont 12 fermes, ainsi que d'une amende de 5 000 euros pour indemniser les deux gendarmes qu'il a frappés. Cette histoire fait échos aux propos de Roland Barthes sur les communards qui « *payèrent de leur vie leur complaisance à poser sur les barricades : vaincus, ils furent reconnus par les policiers de Thiers et presque tous fusillés* » (Barthes 1980, 25).

Les exemples d'utilisation des images de manifestations par les forces de l'ordre et la justice sont nombreux, et leur diffusion est en conséquence régulièrement critiquée pour la mise en danger judiciaire des manifestant·es. Le journaliste reporter d'images Gaspard Glanz, fondateur de *Taranis*

³⁴⁶ Dejean, Mathieu. 07/05/2019. « Le vrai visage de Christophe Dettinger, "symbole de la révolte contre les violences policières ». *Les Inrockuptibles*. Accès : <https://www.lesinrocks.com/livres/le-vrai-visage-de-christophe-dettinger-symbole-de-la-revolte-contre-les-violences-policieres-152140-07-05-2019/>.

³⁴⁷ Voir le tweet du compte des Commissaires de la Police Nationale SCPN : <https://twitter.com/ScpnCommissaire/status/1081629611719606274>.

News, spécialisé dans la couverture des mouvements sociaux, subit ainsi régulièrement des critiques car il mettrait « *les manifestants en danger en les filmant sous toutes les coutures*³⁴⁸ » en ne floutant pas les visages présents sur les vidéos, bien qu'il assure monter ses images afin de « *couper les scènes où [apparaissent] les visages des manifestants s'en prenant aux forces de l'ordre ou à des bâtiments*³⁴⁹ ».

Amnesty International a ainsi pu mettre en avant l'ambivalence de telles images qui, « *si elles prouvent la violence policière, elles se transforment aussi en arme de répression* », en prenant l'exemple d'Antonin Bernanos, un militant « *condamné [pour des faits datant de 2016] à cinq ans de prison dont deux avec sursis sur des preuves reposant sur une multitude d'images provenant soit de journalistes indépendants soit de réseaux sociaux* » : « *il y a eu un mélange d'images de journalistes, de Périoscope, de badauds, de militants que les policiers ont manipulées à charge*³⁵⁰ ».

En 2017, l'organisation caritative *Secours Rouge*, basée en Belgique, a lancé une campagne de prévention à ce sujet, en expliquant que « *certaines personnes n'ont pas tout à fait conscience du danger qu'elles courent et font courir à d'autres en capturant des images et en les diffusant sur le net*³⁵¹ ». L'organisation a ainsi partagé différents supports matériels pour « *informe[r] sur les risques et les méthodes de la photographie en manifestation*³⁵² », pour donner des exemples de procès en lien à des identifications réalisées grâce à des images³⁵³. Elle a également partagé des tutoriels pour aider au floutage de visages, ainsi que des autocollants « *avec un logo explicite que les personnes qui ne veulent pas être prises en photo peuvent porter*³⁵⁴ ».

³⁴⁸ 09/11/2016. « Arrestation d'un "journaliste" à Calais ». *Lundimatin*. Accès : <https://lundi.am/Arrestation-d-un-journaliste-a-Calais>.

³⁴⁹ Gramaglia, Juliette. 22/09/2017. « Manif travail : Black Blocs contre Gaspard Glanz ». *Arrêt sur images*. Accès : <https://www.arretsurimages.net/articles/manif-travail-black-blocs-contre-gaspard-glanz>.

³⁵⁰ Vincent, Thierry. 01/12/2019. « La preuve par l'image ». *Amnesty International*. Accès : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/la-preuve-par-limage>.

³⁵¹ 28/07/2005. « A propos des photos dans les manifestations ». *Secours Rouge*. Accès : <https://secoursrouge.org/a-propos-des-photos-dans-les-manifestations-10684/>.

³⁵² Voir la documentation accessible au lien suivant : https://secoursrouge.org/wp-content/uploads/sites/24/2005/07/20150609_depliphoto.pdf.

³⁵³ Voir la documentation accessible au lien suivant : https://secoursrouge.org/wp-content/uploads/sites/24/2017/02/pdf_cahier16interieurweb.pdf.

³⁵⁴ 28/07/2005. « A propos des photos dans les manifestations ». *Secours Rouge*. Accès : <https://secoursrouge.org/a-propos-des-photos-dans-les-manifestations-10684/>.

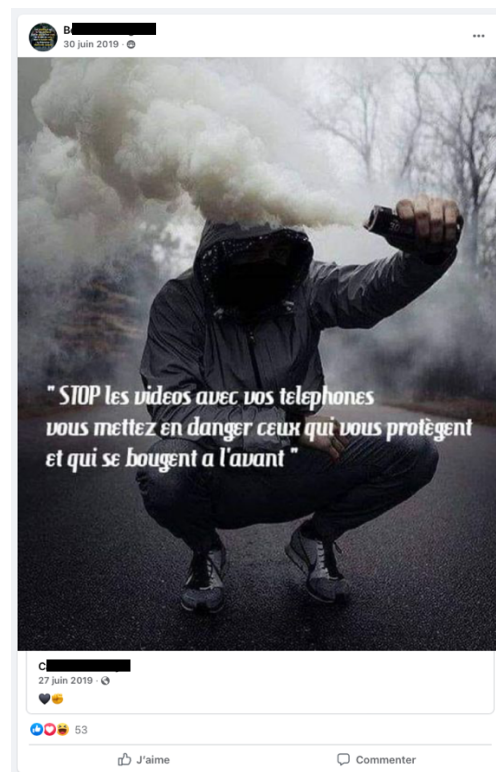
L'organisation a également partagé des ressources vers une brochure partagée sur *Indymedia Bruxsel* en lien avec les mêmes problématiques³⁵⁵ dans le cadre de cette campagne de sensibilisation.

L'importance du floutage de visages est ainsi défendue par différents militant·es et collectifs. Le site d'informations *Rebellyon.info* expliquait par exemple déjà en 2009 ne partager que des photographies où les visages sont floutés, afin de ne pas « *donner des images supplémentaires* » à la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) pour ne pas l'aider dans son travail de fichage et de surveillance des mobilisations³⁵⁶.

Les Gilets jaunes ont eux-mêmes alerté sur la publication d'images sur les RSN. Maxime Nicolle, dans une publication en date du 14 novembre 2019, a ainsi défendu que dans le groupe Facebook qu'il administre, « *aucun live* » ne serait diffusé « *les 16/17 novembre [...] pour ne pas renseigner la police sur nos positions en direct* ». Il a invité « *tous les groupes GJ à faire faire de même* ». Cependant, il ne s'est pas opposé à la mise en circulation d'images, en invitant les Gilets jaunes à « *diffuse[r] vos vidéos quelques heures plus tard* » (voir Figure 65). D'autres sont allés plus loin en appelant à totalement arrêter « *les vidéos avec vos téléphones, vous mettez en danger ceux qui vous protègent et qui se bougent à l'avant* » (voir Figure 65). Dans un ensemble de conseils partagés au sujet de la mobilisation de l'acte 18, certains conseils ont été donnés pour filmer sans mettre en danger les autres Gilets jaunes : « *Ne filmez pas les visages, notamment de ceux en pleine action. Que vous soyez pacifistes ou pas, ne mettez pas les autres dans la merde en facilitant le travail des FO. Vérifiez vos vidéos avant de les publier. Et si c'est un live, faites le en fin de cortège, pas sur le front* » (voir Figure 65).

³⁵⁵ « Brochure sur la prise d'images ». *Indymedia Bruxelles*. Accès : <https://bxl.indymedia.org/Brochure-sur-la-prise-d-images?lang=fr>.

³⁵⁶ 07/03/2009. « Floutage de photos ». *Rebellyon.info*. Accès : <https://rebellyon.info/Floutage-de-photos>.



Conseils pour l'acte 18 voici ce que nous pouvons dire:

Pour le trajet :

- Choisissez soigneusement votre itinéraire .

Garez vous en périphérie.
Partez au plus tôt possible.

Ayez dans le véhicule de quoi boire, manger et vous couvrir.

Prévoyez des vêtements de rechange. En cas de douche, vous serez contents. 😊

Évidemment pas de drogues ou de choses qui pourraient vous valoir une GAV...

Gardez vos gilets jaunes près du triangle, à sa place d'origine. PAS dans vos sacs.

Avant de partir sur la manif :

Mangez, faites pipi...

Portez des vêtements couvrants et près du corps. Privilégiez les couches plutôt que le gros pull.

Chaussures permettant de courir et chaussettes épaisses. Gants, écharpe.

Blouson à capuche et bonnet.

Avec un feutre indélébile, notez sur votre bras le numéro de téléphone d'un contact, vos traitements médicaux et votre groupe sanguin.

Emmenez éventuellement de quoi boire et grignoter mais voyagez le plus léger possible. Prévoyez un point de rencontre hors manif au cas où vous seriez séparés.

PENDANT...

On garde son calme, on ne part pas en courant pour éviter de faire tomber les autres.

On reste attentif tout le temps, même quand c'est calme.

On reste groupés entre potes mais aussi avec les autres.

Si vous voulez que ça bouge, les plus déterminés ont besoin que vous fassiez corps avec eux...

Si vous êtes inquiets ou effrayés restez à l'arrière du groupe mais soyez là !!!!

Le fait d'être groupés vous protège.

Si ça gaze, portez votre capuche ou retournez là pour ne pas prendre un palet dedans.

Si vous avez pris des gaz, sérum phy dans les yeux et ne frottez pas. Ça passe en quelques minutes.

Prenez soin des autres, s'ils sont en difficulté et en cas de blessure, demandez l'aide des meedics, ils font un super boulot.

Si vous devez tourner un coin de rue, en cas de charge par exemple, ne rasez pas les murs... Ça vous évitera d'entrer en collision avec des gens venant en sens inverse ou de vous retrouver dans les bras des FO.

L'équipement minimum c'est masque en papier et sérum phy.

Si vous emmenez des équipements, gardez en tête qu'ils peuvent être confisqués par les FO. Vous pourrez en trouver sur place, et faites preuve d'imagination au moment de les ranger.

Je n'aborderai pas certains sujets pour des raisons évidentes.

Mais je compléterai ce texte si d'autres choses me reviennent.

N'hésitez pas à compléter vous même et à faire circuler...

J'INSISTE SUR L'IMPORTANCE DE RESTER GROUPÉS !!

Ah et aussi: si vous filmez...

Ne filmez pas les visages, notamment de ceux qui sont en pleine action. Que vous soyez pacifistes ou pas, ne mettez pas les autres dans la merde en facilitant le travail des FO.

Vérifiez vos vidéos avant de les publier. Et si c'est un live, faites le en fin de cortège, pas sur le front.

Et le plus important :

Faites attention à vous, et ON NE LÂCHE RIEN !

Figure 65 Des publications dans les groupes Facebook de Gilets jaunes sur l'usage de la vidéo en manifestation

Quand l'image publique devient affaire : de la non condamnation à la condamnation des victimes de violences policières

Il est intéressant de faire remarquer ici que la mise en danger judiciaire des manifestant·es, en raison de l'existence d'images, n'est toutefois pas automatique. Ce n'est pas parce que des images existent qu'elles entraînent mécaniquement des préjudices. Il est nécessaire de prendre en compte le contexte médiatico-politique dans lequel les images sont mobilisées, celui-ci jouant un rôle dans la mise en danger judiciaire des manifestant·es. Pour le dire autrement, l'image en circulation sur les RSN, en tant que telle, ne conduit pas à la tenue de procès : il faut une image qui circule dans un certain contexte. L'affaire Benalla autour des événements de la place de la Contrescarpe à Paris lors de la manifestation du 1^{er} mai 2018 en témoigne.

Le 1^{er} mai 2018, place de la Contrescarpe à Paris, des pelotons de CRS sont intervenus pour arrêter des manifestant·es ayant eu recours à la technique du *Black Bloc* plus tôt dans la journée. Les affrontements qui ont alors eu lieu sur la place ont été filmés par plusieurs personnes présentes, dont le journaliste Taha Bouhafs. La scène a massivement circulé et indigné sur les RSN, mais cela n'a dans un premier temps conduit à rien d'autre que cette circulation comme finalité.

Ce n'est qu'au mois de juillet que ces événements sont devenus une affaire médiatico-politique, après que *le Monde* a révélé qu'un des prétendus policiers qui a participé à l'intervention, frappé et interpellé un couple de manifestant·es, était en réalité un collaborateur d'Emmanuel Macron : Alexandre Benalla³⁵⁷. Suite à cette révélation tardive, une enquête a été ouverte pour « *violences par une personne chargée d'une mission de service public* », « *usurpation de fonction* », « *usurpation de signes réservés à l'autorité publique* », « *violences en réunion* », et pour « *immixtion dans l'exercice d'une fonction publique en accomplissant des actes réservés à l'autorité publique* » – parmi d'autres chefs d'inculpation, Alexandre Benalla étant mêlé à plusieurs autres affaires. Il fut condamné en novembre 2021 à trois ans de prison dont deux avec sursis pour neuf chefs d'inculpation au total. Il a fait appel de cette condamnation.

³⁵⁷ Chemin, Ariane. 18/07/2018. « "Le Monde" identifie, sur une vidéo, un collaborateur de Macron frappant un manifestant, le 1^{er} mai, à Paris ». *Le Monde*. Accès : https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/07/18/le-monde-identifie-sur-une-video-un-collaborateur-de-m-macron-frappant-un-manifestant-le-1er-mai-a-paris_5333330_823448.html.

Cependant, Alexandre Benalla n'a pas été le seul condamné dans cette affaire : le couple sur lequel il a commis des violences volontaires l'a également été. Pourtant, dans un premier temps, cela n'avait pas été le cas. Arrêtés lors de l'intervention des CRS sur la place, après avoir jeté deux bouteilles de bières vides et un cendrier sur les forces de l'ordre, aucune plainte n'avait alors été déposée contre eux pour ces jets de projectiles. Le couple avait d'ailleurs été rapidement relâché car la police était débordée et que la « *priorité [avait] été donnée aux individus suspectés d'avoir participé aux actions les plus violentes, porteurs d'armes, de vêtements noirs, foulards, accessoires de dissimulation, c'est-à-dire les potentiels membres des black blocs*³⁵⁸ ». Ce n'est qu'après le début de l'affaire Benalla que leur cas a été réexaminé, puisque le parquet de Paris a alors ouvert une enquête le 26 juillet 2018 pour faits de violences contre agents dépositaires de l'ordre public. Le couple a alors été condamné à 1 000 euros d'amende. La mise en danger judiciaire des manifestants ne résulte donc pas uniquement de l'existence d'images, mais de l'existence d'un contexte précis dans lequel ces images peuvent être mobilisées par la justice.

Les images des personnes noires violentées par les forces de l'ordre : critique d'un voyeurisme raciste

Une troisième critique de l'image en circulation sur les RSN concerne celle d'un voyeurisme raciste à propos de la large diffusion d'images de victimes racisées de violences policières. Après la mort de George Floyd, plusieurs appels ont pu être fait pour arrêter la circulation de ces images. La journaliste et activiste antiraciste Rokhaya Diallo a ainsi par exemple publié sur son compte Twitter :

« Please stop sharing the horrendous images of #GeorgeFloyd being murdered. For centuries, dying black bodies have been spectacles displayed to terrorize Black people and to maintain white supremacy. George Floyd deserves to be remembered as the human being he was in this world. »

La politologue américaine Melanye Price est longuement revenue sur ce sujet dans un article pour le *New York Times*³⁵⁹. Elle estime que l'existence et la diffusion de telles images est nécessaire pour

³⁵⁸ Audoin, Corinne. 07/08/2018. « Affaire Benalla : le couple de la Contrescarpe n'a pas menti ». *Franceinter*. Accès : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/affaire-benalla-le-couple-de-la-contrescarpe-n-a-pas-menti-8946483>.

³⁵⁹ Price, Melanye. 03/06/2020. « Please Stop Showing the Video of George Floyd's Death ». *The New York Times*. Accès : <https://www.nytimes.com/2020/06/03/opinion/george-floyd-video-social-media.html>.

susciter l'indignation des blancs et des dirigeants politiques habilités à agir pour endiguer le de tels actes. Toutefois, elle se montre très sceptique quant aux résultats obtenus, car pour elle, les personnes blanches confrontées à ces images ne sont malgré tout pas « *convaincues que ces expériences horribles sont la routine dans les communautés minoritaires*³⁶⁰ », arguant que « *ces images n'ont pas entraîné de changements substantiels dans la culture ou la politique de la police* » et que « *la grande majorité des policiers fautifs ne sont pas condamnés* ». Elle se montre également sceptique sur la méthode, en se demandant s'il est « *éthique de montrer et de partager de manière répétée ce qui est essentiellement des snuff movies avec des protagonistes Africains-Américains* », en rappelant que « *la mort des noirs a longtemps été traitée comme un spectacle* », et en proposant des alternatives : empêcher la diffusion de telles images au bout de 48 heures, mise en ligne contextualisée avec des avertissements ou encore avec d'autres « *images des victimes qui donnent un sens plus complet de leur humanité* ». Ces critiques lui font conclure que :

« Au lieu de transformer le maintien de l'ordre, l'omniprésence de ces images peut renforcer les récits pernicieux selon lesquels les vies des noirs ne comptent pas, tout en confirmant les actions de personnes comme Amy Cooper et d'agents des forces de l'ordre comme Derek Chauvin qui a tué George Floyd. »

Une autre alternative proposée pour endiguer le voyeurisme raciste dénoncé en lien avec la publication de telles images, serait de publier, à la place des corps meurtris ou tués des personnes noires, les images des policiers responsables. C'est par exemple ce qu'a proposé la réalisatrice et militante afroféministe Amandine Gay à la suite de la publication, en Une de Libération, du visage tuméfié de Michel Zecler, accompagné du titre « *La Nausée* » :

« UNPOPULAR OPINION Si les journalistes blanc.he.s, surtout ceux qui se disent de gauche, avaient le courage et la volonté de « converger » vers les luttes antiracistes, ce n'est pas la photo du visage tuméfié de Michel qui aurait été en Une. C'est la photo des 4 flics. Comme l'a dit @AnthonyVnct à propos du fait qu'on illustre toujours les « violences faites aux femmes », en représentant ces dernières et leur visage tuméfié. Mais on ne représente jamais ceux qui perpétuent les violences. Les hommes ou les policiers ne sont jamais affichés. Tant qu'on ne démantèlera pas le patriarcat et la suprématie blanche, on pourra partager toutes les photos de visages tuméfiés qu'on veut. Rien ne changera. Le trauma porn ne sert qu'à se dédouaner. On montre un Michel et on continue dans son entre-soi de rédactions blanches³⁶¹. »

³⁶⁰ Ma traduction.

³⁶¹ Accès au tweet d'Amandine Gay : <https://twitter.com/OrpheoNegra/status/1332687111657578496>.

Ainsi, les militant·es antiracistes dénoncent régulièrement, dans de nombreux contextes, la manière dont les corps des personnes racisées sont montrés par les médias, en expliquant que

« sous prétexte de dénoncer ou d'analyser, les bonnes âmes reconduisent la violence en diffusant massivement des images [...] comme si la reproduction de ces images avait cessé d'être profondément attentatoire à leur dignité [...]. Mais la diffusion de ces images n'est en aucun cas nécessaire à la production de la vérité. Et ces images n'auront aucun effet miracle chez les négationnistes. La certitude, c'est l'horreur reconvoquée de manière sensationnaliste, l'exhibition-reconduction de l'humiliation, la mise en lumière voyeuriste du crime, pensée sans les victimes. [...] Jamais, la nécessité de reconnaissance collective de crimes ne nous empêchera d'être critiques sur les moyens employés pour en parler, les montrer, etc. Nous n'avons absolument aucune reconnaissance envers celles et ceux qui usent de leur pouvoir pour exhiber au prétexte d'enseigner. À la question de savoir si ces photos doivent être montrées dans l'absolu, nous répondons clairement : ne serait-ce pas d'abord aux personnes figurant sur les photos de répondre ? [...] La possession et la publication d'images de ces crimes doivent demeurer légalement et moralement problématiques. [...] Et comment la médiation photographique qui fait partie du dispositif de violence pourrait-elle miraculeusement "suspendre" l'effet de dégradation et d'humiliation des victimes³⁶² ? »

Comme le soulève André Gunthert, ces critiques s'ancrent dans un débat plus large, celui sur le « *voyeurisme du témoignage visuel* », avec d'un côté, la thèse défendue par Claude Lanzmann sur les camps nazis, selon qui, donner à voir les chambres à gaz « *imposerait forcément le point de vue des bourreaux* », et d'un autre côté, la thèse défendue par Georges Didi-Huberman, selon qui « *la documentation par l'image [relèverait] d'un acte de résistance de la part de la minorité opprimée* » (Gunthert 2020a).

Ces trois critiques de l'image publique de violences policières viennent interroger l'iconographie et la thématisation de la répression policière des Gilets jaunes telles que j'en ai rendu compte dans les chapitres 5 et 6. Celles-ci s'attardent tantôt sur les images donnant à voir essentiellement des agent·es des forces de l'ordre, les images donnant à voir des affrontements et les images donnant à voir les blessé·es ou les personnes tuées par les forces de l'ordre. Ces critiques ne concernent toutefois pas une partie de l'iconographie relevée : les armes, les protections, les dispositifs technologiques participant au processus de captation des images, les politicien·nes associé·es à la

³⁶² Collectif Cases Rebelles. Septembre 2018. « Les corps épuisés du spectacle colonial ». *Cases Rebelles*. Accès : <https://www.cases-rebelles.org/les-corps-epuises-du-spectacle-colonial/>.

question des violences policières, les images issues des industries culturelles, ainsi que les images en lien avec la justice. Les critiques énoncées ne concernent ainsi pas les mêmes images mobilisées dans la dénonciation des violences policières, comme elles ne concernent pas toutes les images mobilisées.

De plus, si les collectifs et militant·es antiracistes peuvent dénoncer la diffusion des images de personnes racisées blessées ou tuées, à l'inverse, les Gilets jaunes ont pu eux-mêmes se donner à voir en tant que personnes blessées, en produisant de nombreux selfies qui ont largement circulé. Cette grande différence dans la manière de parler des violences policières s'explique par une histoire visuelle et par des rapports de domination qui ne sont pas les mêmes. Elle s'explique également par le fait que les conséquences du travail de police ne sont pas les mêmes. D'un côté, les Gilets jaunes ont été essentiellement blessés par les forces de l'ordre, mais les manifestant·es sont resté·es en vie, sauf Zineb Redouane, décédée lors de l'acte 3 du mouvement alors qu'elle ne manifestait pas. De l'autre, à l'encontre des personnes racisées, le travail de police est d'abord essentiellement, dans les quartiers populaires, comme évoqué dans le chapitre 3, un travail de quadrillage et de harcèlement des populations, dont les conséquences sur les corps sont invisibles. Ensuite, lorsque les conséquences de leur travail sont meurtrières, une telle pratique médiatique est évidemment et tragiquement impossible.

7.2.2. Quelles alternatives à l'image en circulation sur les RSN ?

Pour dépasser ces critiques, des alternatives à la mise en circulation d'images sur les RSN existent dans le cadre de la lutte contre les violences policières. Quelles sont-elles et en quoi peuvent-elles permettre de dépasser ces critiques ? Dans le travail entrepris, j'ai pu observer l'existence de quatre dispositifs numériques alternatifs : des applications pour smartphone dédiées, des scanners, des bases de données, ainsi que des dispositifs originaux de sousveillance.

L'apptivisme comme proposition de résolution des problèmes publics

Plusieurs applications pour smartphone ont été développées dans le cadre de la lutte contre les violences policières. En France, en 2014, le collectif *Stop le contrôle au faciès* lançait une application éponyme, dont le but était de résoudre le problème de discrimination et de profilage ethnique par la police. Plus récemment, au printemps 2020, c'est le collectif *Urgence Notre Police Assassine*, fondé

par Amal Bentounsi, dont le frère Amine avait été tué par balle en 2012 lors d'une course-poursuite à pied avec la police, qui a lancé l'application pour smartphone *Urgence Violences Policières* (UVP). Aux États-Unis, en 2015, l'*Union américaine pour les libertés civiles* (ACLU), dont le projet est de défendre et préserver les droits et libertés individuelles, lançait également une application nommée *Mobile Justice App*.

Ksenia Ermoshina (Ermoshina 2016), docteure en socio-économie de l'innovation, s'est intéressée à l'application *Stop le contrôle au faciès*. Dans une approche en *design* et en STS, elle explique notamment que de telles applications développées en réponse à un problème public doivent être considérées comme la réalisation d'une translation d'un problème social en caractéristiques techniques, ce qui passe par des logiques de standardisation et de caractérisation d'expériences spécifiques en une expérience généralisable. Or, pour « *mettre en technologie la discrimination* », il faut que la dimension publique du problème soit déjà là : de telles applications ne sont développées que parce que la dimension commune du vécu a déjà été déterminée et publicisée, mais aussi parce que la « *méthode traditionnelle de résolution des problèmes publics n'a pas donné de résultats satisfaisants* ». Ksenia Ermoshina soulève par ailleurs les limites d'un tel « *apptivisme* » : l'application *Stop contrôle au faciès* n'est pas le « *seul outil utilisé pour signaler le profilage ethnique* », ce qui en limite la portée. Le manque de contact humain engendré par le *crowdsourcing* pousse les utilisatrices à préférer être recontactées par l'association plutôt qu'à être exhaustives dans le formulaire proposé par l'application. Enfin, les utilisateurs et utilisatrices ont un « *degré de liberté limité dans leur participation* », la standardisation des participations attendues étant pensée en amont par les développeuses.

Les applications *Mobile Justice App* et UVP cherchent de leur côté plus généralement à lutter contre les violences policières. L'application de l'ACLU propose de « *faciliter l'enregistrement et le signalement des interactions avec la police* » à l'aide de trois fonctions d'enregistrement (pour filmer un incident et l'envoyer directement à l'association), de signalement (pour décrire à l'aide de catégories, avec ou sans vidéo, ce qui est précisément arrivé) et de témoignage (pour être notifié sur son smartphone lorsqu'un autre utilisatrice de l'application a lancé un enregistrement à proximité).

Le collectif *Urgence Notre Police Assassine*, dont l'objectif est de dénoncer « *les violences, meurtres, commis par la police*³⁶³ », travaille à l'accompagnement aux victimes de violences policières et/ou à leurs familles, en fournissant les « *premiers conseils pour faire face à la machine répressive qui se met en place après des violences des forces de l'ordre, [en mettant en lien] avec des avocats et des psychologues si besoin, [et en aidant] à la mobilisation [et] à la médiatisation* ». Le collectif proposait déjà, avant de mettre en place l'application UVP, des solutions pour signaler les « *abus de la part des forces de l'ordre* » : un numéro de téléphone ainsi qu'un formulaire de contact. L'application proposée ajoute une dimension iconique à la démarche de signalement de tels agissements auprès du collectif, les images étant considérées « *cruciales pour faire valoir ses droits et sa version face aux forces de l'ordre* ». L'intérêt de cette application est de sauvegarder de manière délocalisée les images enregistrées à partir d'un smartphone : plutôt que celles-ci ne soient stockées directement dans la mémoire du smartphone avec lequel on filme – ce qui n'est ici que facultatif –, les images sont sauvegardées sur les serveurs du collectif, et ce afin d'empêcher que les forces de l'ordre ne puissent supprimer les images réalisées. L'application géolocalise par ailleurs l'adresse où les images sont enregistrées. Les deux applications proposées par l'ACLU et par *Urgence Notre Police Assassine* sont ainsi très similaires, à la différence que dans un cas, le problème du risque de suppression des images par les forces de l'ordre est évoqué comme une des raisons d'être de l'application.

Ici, l'image n'est plus publique, mais privée. On enregistre une image dans le but de la mettre à disposition de l'association ou du collectif – et donc pour la mettre à disposition de leurs objectifs –, et non pour la mettre à disposition des autres membres d'un RSN. Une telle démarche vient résoudre les critiques de l'image en circulation sur les RSN évoquées plus tôt.

Cette dimension privée de l'image fait sens étant donné le projet poursuivi par l'association et le collectif, qui est de fournir un accompagnement aux victimes de violences policières. Le but de ces images, tel que décrit par *Urgence Notre Police Assassine*, est de « *documenter ces violences et accompagner les victimes. Elles pourront donc évidemment être utilisées à des fins juridiques* ». Le but est ainsi d'équiper technologiquement les citoyens dans une démarche de surveillance citoyenne des forces de l'ordre, pour s'en servir dans le cadre judiciaire ensuite. En rendant l'image privée, les applications

³⁶³ Voir la description du collectif disponible sur sa page Facebook : https://www.facebook.com/Urgence.notre.police.assassine/about/?ref=page_internal.

donnent ainsi également une dimension judiciaire aux images dès leur captation, le but étant de pouvoir les mobiliser ensuite dans le cadre d'une plainte, voire d'un procès. Ainsi, l'ACLU invite à décrire très précisément dans un questionnaire ce qui est arrivé, quand *Urgence Notre Police Assassine* invite à filmer d'une certaine manière, avec une personne de loin pour avoir la scène dans sa globalité, une autre de plus près, et en ne commentant pas la vidéo.

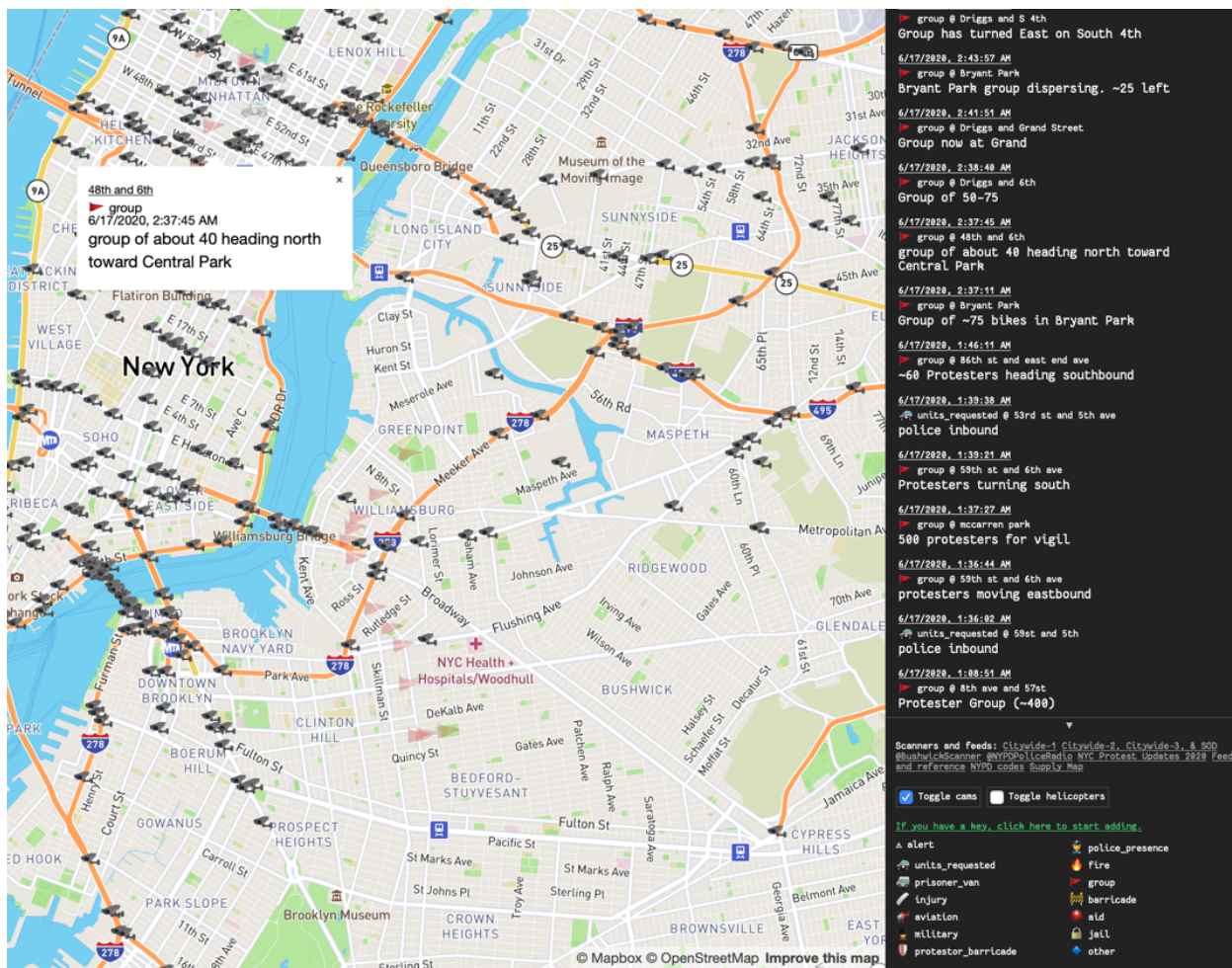
Toutefois, l'image privée de l'application ne peut pas aller sans l'image publique en circulation sur les RSN, car on ne se situe pas aux mêmes étapes du problème public. Comme je l'ai montré dans cette thèse, les images publiées sur les RSN participent de la thématisation et de la visibilisation des violences policières, mais n'aident pas à la résolution du problème ainsi publicisé. À l'inverse, comme l'a montré Ksenia Ermoshina, les applications sont développées justement parce qu'il y a déjà eu, au préalable, l'étape de passage du trouble privé au problème public.

Le « police scanner mapping » comme dispositif numérique d'évitement des violences policières

J'ai également observé l'existence de dispositifs de « *police scanners mapping* ». Cette pratique consiste, pour des manifestant·es, à localiser en temps réel les positions des forces de l'ordre et à les mettre à disposition du public via des cartes interactives en ligne. Le but est de permettre aux autres manifestant·es d'être informé·es des déplacements des forces de l'ordre pour les éviter, et donc pour empêcher que des situations de violences policières ne puissent advenir. Un tel usage du *police scanners mapping* s'est notamment fait lors des nombreuses mobilisations aux États-Unis en juin 2020 à la suite de la mort de George Floyd, à New York, Atlanta, Chicago ou encore Philadelphia. Les cartes interactives proposées donnent à voir les positions des forces de l'ordre sur une carte via des icônes (police, voitures, de police, militaires, avions), mais aussi les positions des manifestant·es (barricades, blessures). Les cartes sont accompagnées de textes, qui sont accessibles dans un fil antéchronologique, ou bien en cliquant directement sur une icône disposée sur la carte : « *police en approche* », « *groupe d'environ 40 policiers qui se dirige depuis le nord vers Central park* », « *l'hélicoptère surveille la situation* », « *les manifestants se déplacent vers l'est* » (voir Figure 66). Certaines de ces cartes sont également accompagnées d'images de vidéosurveillance piratées, permettant d'observer la situation dans les rues depuis le dispositif numérique mis en place (voir Figure 67). À noter que ce sont aussi les radios de police qui ont pu être piratées lors de ces mobilisations et dont les échanges ont pu être rendus publics, sur Twitter ou encore sur l'application Périoscope, également dans cette même

logique de donner des informations aux manifestant·es pour leur permettre de rester éloigné·es le plus possible des forces de l'ordre (voir Figure 68).

Ces expérimentations sont intéressantes en cela qu'elles cherchent à traiter le problème des violences policières en amont. Toutefois, en donnant aussi la possibilité d'indiquer la position et les déplacements des manifestant·es, si ce n'est en incitant à le faire en fournissant des icônes dédiées à cela, le *police scanner mapping* contribue également, et paradoxalement, à la mise en danger des manifestant·es.



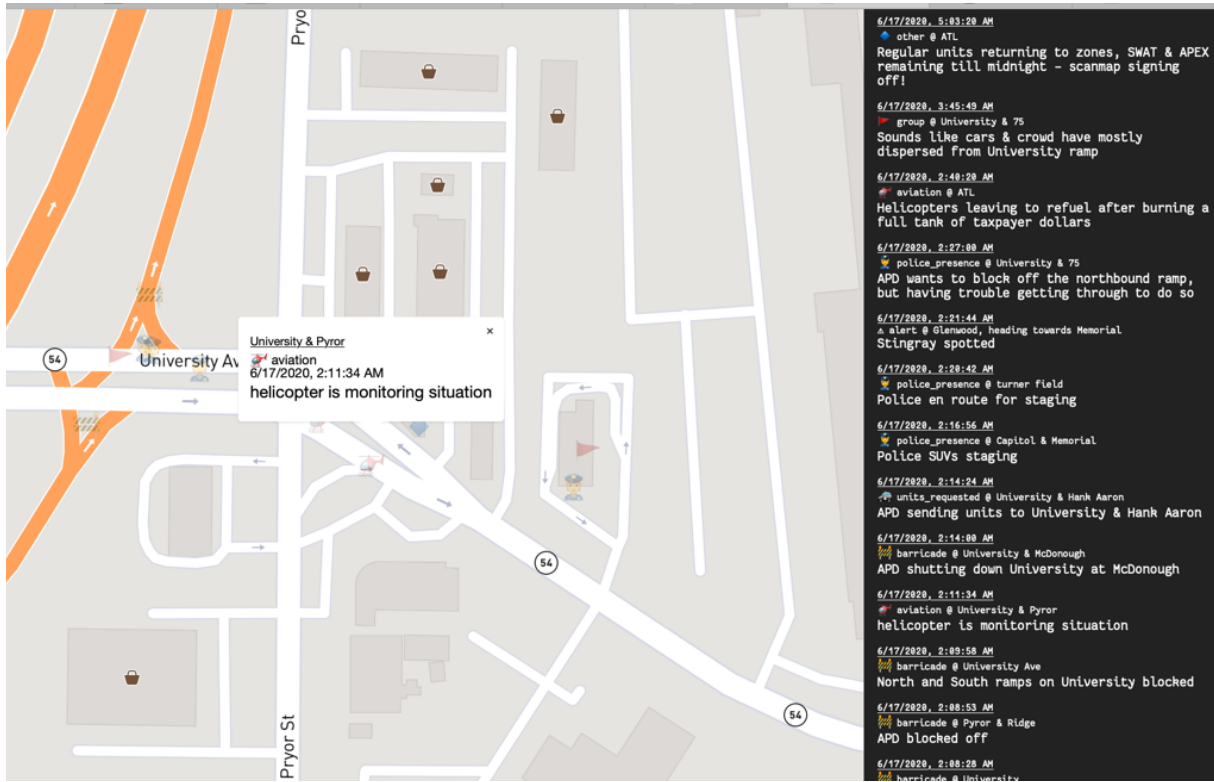


Figure 66 Deux exemples de police scanner mapping

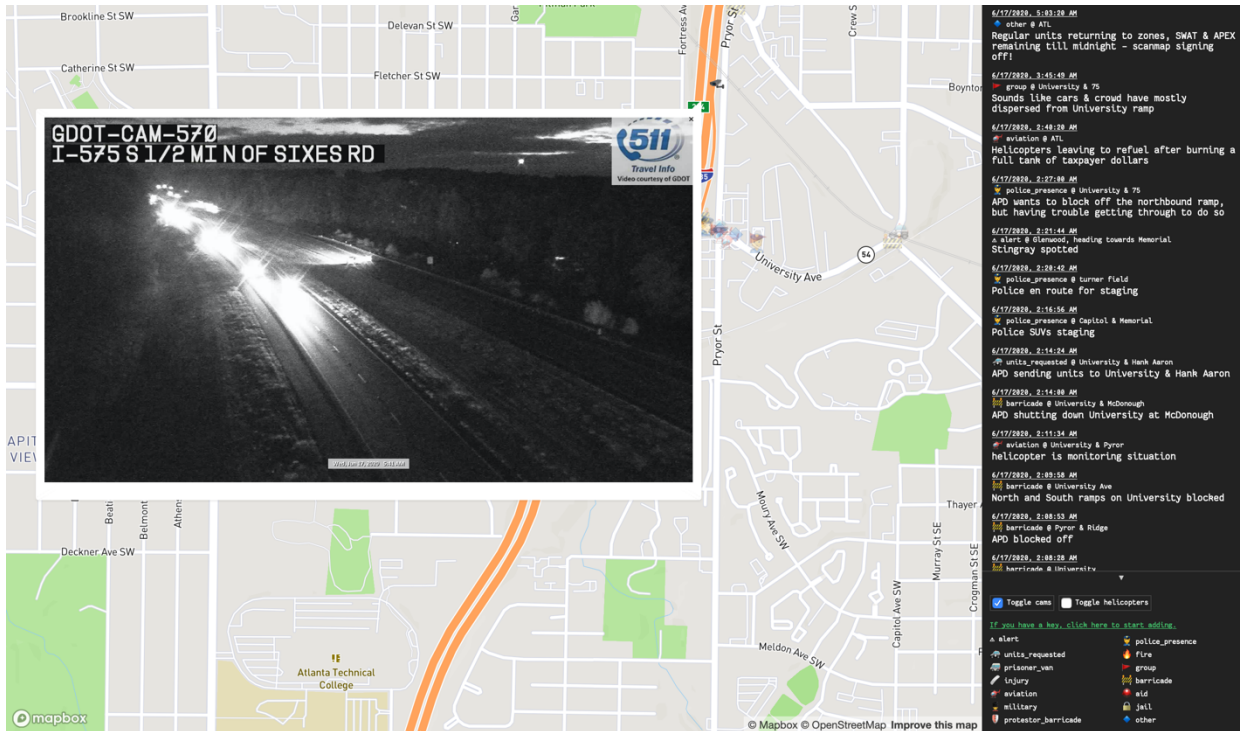


Figure 67 Exemple de police scanner mapping accompagné d'images de vidéosurveillance



Figure 68 Exemples de piratage de radios de police

Un activisme des données : donner à voir les violences policières en graphiques plutôt qu'en images ?

Pendant le mouvement des Gilets jaunes, David Dufresne et le journal *Médiapart* ont proposé de donner à voir l'ensemble des cas de violences policières recensés par le journaliste à l'aide de différentes visualisations graphiques, au travers du projet « Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan (provisoire) ». Ces graphiques rendent compte une typologie des différents signalements réalisés, une typologie des victimes (manifestant es, journalistes...), ainsi que la chronologie des événements passés et la géographie des blessures (voir Figure 69). Dans ce projet, il est également possible d'avoir accès aux tweets originaux de David Dufresne, qui contiennent les images ayant trait aux blessures évoquées. Il est possible de naviguer, directement sur le site de *Médiapart*, entre les différents tweets, articulés les uns aux autres à partir de leurs hashtags associés. On peut ainsi sélectionner seulement les blessures ayant eu lieu dans certaines villes, ou encore ayant été provoquées par certaines armes.

Ce projet de data-visualisation a été analysé et critiqué par Rayya Roumanos (2020) qui explique que le texte y est « *secondaire par rapport à la mise en scène des données chiffrées et des images captées par des témoins de scènes violentes* », et que « *la quantification des faits recensés prend le dessus, du moins au premier abord, sur leur qualification* ». Or, pour la chercheuse, il y a trois conséquences négatives à cela. D'abord, l'« *exploration dézoomée des données [se fait] au détriment d'une inspection élémentaire* ». Ensuite, dans une telle démarche de présentation, les journalistes se mettent « *formellement en retrait* », ce qui met le lecteur ou la lectrice dans une situation d'autonomisation importante dans l'activité d'interprétation et dans le parcours de lecture, où l'on élabore soi-même « *son propre chemin vers le savoir* ». Enfin, elle estime que la « *data-visualisation fonctionne sur le régime de la confirmation plutôt que celui de la découverte* ». L'objectivité de la démarche ne serait alors que de surface, appuyée sur « *le discours d'autorité journalistique* » et sur « *l'apparente objectivité d'une visualisation multiscalaire et chiffrée* ». Elle considère ainsi qu'opter pour une telle « *narration visuelle* », c'est sortir du champ journalistique pour différentes raisons : c'est s'inscrire dans le temps long et non dans l'actualité – elle considère la data-visualisation comme un « *objet durable* », « *un document d'archives* ». C'est chercher à persuader, plus qu'à informer. C'est ne pas contextualiser les faits. C'est chercher à embrasser les ressorts du discours scientifique mais sans y parvenir – car aucune méthodologie, aucun concept, ou aucun cadre

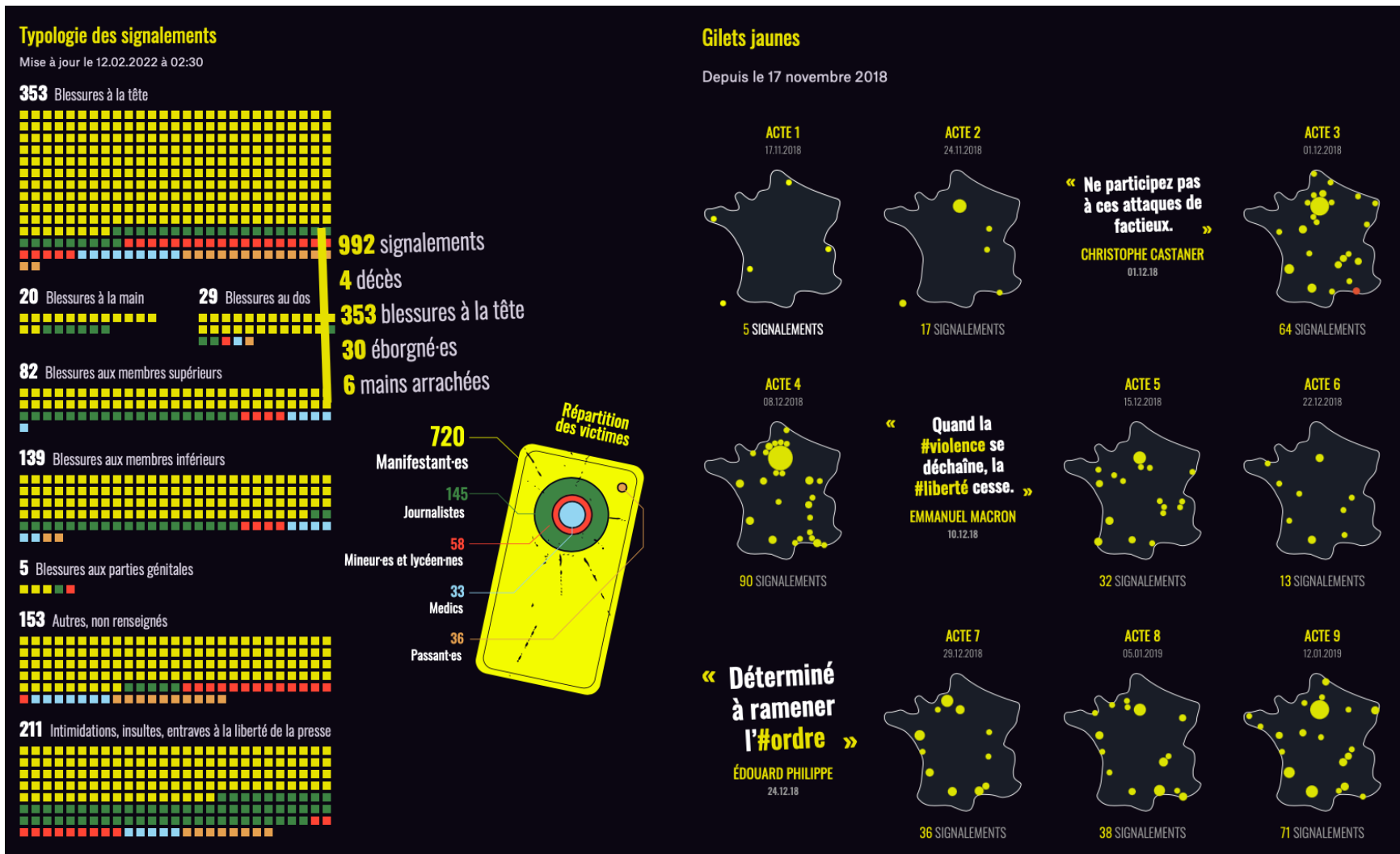


Figure 69 Extrait du projet Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan (provisoire)

théorique ne sont mentionnés. C'est être faussement neutre également, les terminologies utilisées étant engagées et le discours contradictoire étant absent, orientant ainsi l'interprétation malgré la mise en retrait formelle des journalistes.

Toutefois, au-delà de la critique de la dimension purement journalistique de la démarche, on peut y voir là un activisme des données, où l'on cherche à produire du sens, à activer les ressorts émotionnels des lecteurs et des lectrices – les journalistes cherchant dans ce projet à produire un « *effet de choc* » qui « *entraîne une vraie prise de conscience* » (Roumanos 2020) – sans nécessairement mobiliser les images « *choc* » tant décriées. Si de telles images sont toutefois mobilisées, un avertissement est énoncé dès le haut de la page web : « *Attention certaines images sont très dures* ». Si elles ne sont pas censées être centrales dans ce projet de data-visualisation, ce dernier repose toutefois sur leur existence, et elles apparaissent donc malgré tout à plusieurs reprises sur la page du projet, juste en dessous du chapô, entre différents graphiques dans la partie « *Parmi les derniers signalements* », et enfin en bas de la page web, dans la partie « *Nos signalements* », qui occupe mine de rien la plus grande partie de la page web, malgré son positionnement final.

En 2015, aux États-Unis, le *Washington Post* s'était déjà lancé dans un exercice similaire de recensement de « *tous les cas de tir mortel par la police* » et de data-visualisation, où les images étaient cette fois-ci totalement absentes³⁶⁴. Ce travail, qui s'appuie sur des comptes rendus de presse, des publications sur les RSN et des rapports de police, leur a permis de rendre compte de différents résultats : le taux de tirs fatals reste constant au fil des ans, les Africains-Américains sont tués beaucoup plus que les blancs, et cela se produit dans l'ensemble des États (voir Figure 70). Ici, la manière dont les données sont présentées donne moins l'impression d'un travail de confirmation que de découverte du phénomène, comme cela a pu être critiqué par Rayya Roumanos pour le projet « *Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan (provisoire)* ». Les données sur lesquelles sont basées les data-visualisations proposées sont par ailleurs mises à disposition du public sur la plateforme Github. Il est ainsi possible de les télécharger pour les travailler soi-même ou vérifier les résultats du *Washington Post*³⁶⁵.

³⁶⁴ « *Fatal Force* ». *The Washington Post*. Accès (mis à jour régulièrement) : <https://www.washingtonpost.com/graphics/investigations/police-shootings-database/>.

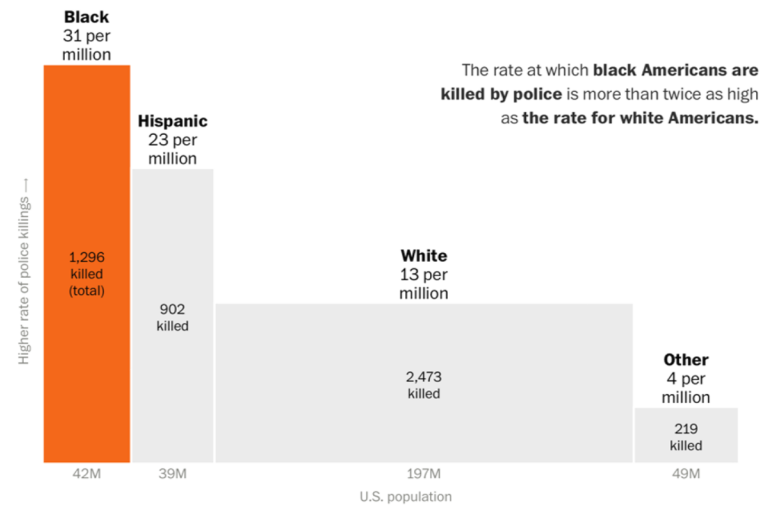
³⁶⁵ Les données sont mises à disposition sur la page GitHub du *Washington Post* : <https://github.com/washingtonpost/data-police-shootings>.

De la même manière que ce qui a été relevé pour l'appitivisme, cet activisme des données – ou dataactivisme –, à mi-chemin entre le travail journalistique et militant, est intéressant car il propose une alternative à la diffusion d'images sur les RSN, mais il ne peut en même temps s'en défaire : c'est parce que de nombreux cas de violences policières ont été relevés et ont déjà alerté une partie de l'opinion publique, qu'il est possible de s'engager dans une telle démarche, qui s'appuie totalement – dans le cas de *Médiapart* – ou partiellement – dans le cas du *Washington Post* – sur les publications réalisées sur les RSN qui attestent de ces violences à partir du partage d'images.



Black Americans are killed at a much higher rate than white Americans

Although half of the people shot and killed by police are white, [black Americans are shot at a disproportionate rate](#). They account for less than 13 percent of the U.S. population, but are killed by police at more than twice the rate of white Americans. Hispanic Americans are also killed by police at a disproportionate rate.



Shootings happen across the country

Police shootings have taken place in every state and have occurred more frequently in cities where populations are concentrated. States with the highest rates of shootings are New Mexico, Alaska and Oklahoma.

Each circle on the map below marks the location of a deadly shooting.

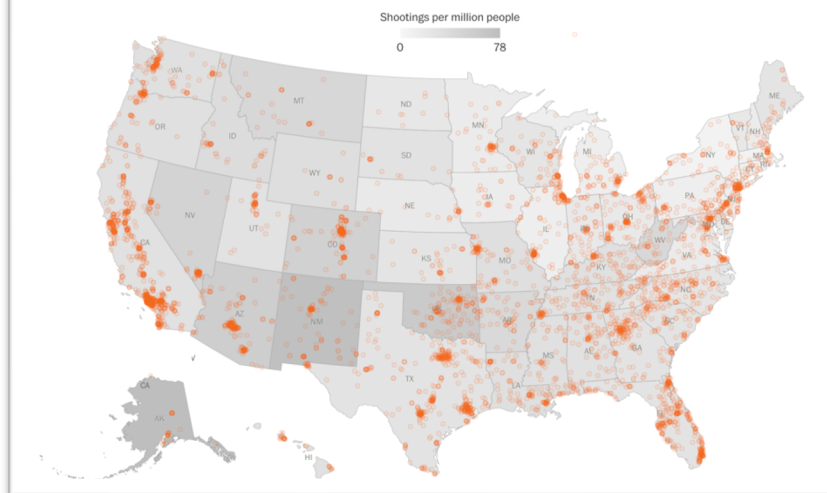


Figure 70 Extraits du projet de data-visualisation du Washington Post

La sousveillance comme activité sémio-esthétique et socio-politique

On peut enfin concevoir le travail de captation et de diffusion des images en dehors des dispositifs habituellement dédiés et observés ici (appareil photo, smartphone, RSN, médias) pour donner à voir, d'une autre manière, les violences policières. Le chercheur Steve Mann a dans ce sens inventé différents appareils qui, s'ils sont un peu datés aujourd'hui, restent toutefois intéressants à étudier pour saisir la démarche qui a présidé à leur conception. Ce chercheur est avant tout connu pour avoir proposé le concept de sousveillance, qui désigne une logique de surveillance citoyenne des surveillant·es, considérée comme une forme d'*empowerment* citoyen (Mann, Nolan, et Wellman 2003). La recherche a pu se saisir de ce concept pour décrire conceptuellement la pratique du *copwatching* (Alloing 2016; Meyer et Tanner 2017). Au-delà de la seule proposition conceptuelle, dans une démarche de recherche-action, Steve Mann a conçu différents dispositifs technologiques de sousveillance afin de mettre sa réflexion théorique à l'épreuve. Il a notamment conçu des appareils informatiques portables³⁶⁶ de captation et de diffusion pour la surveillance – « *wearable computing for sousveillance* », « *wearable data projection system* » – afin de « *promouvoir l'autonomisation personnelle par le prisme d'interactions entre la technologie et l'humain* » (Mann, Nolan, et Wellman 2003, 336; 2003, 352). À l'aide de tels dispositifs (voir Figure 71), qui agencent des dimensions sémio-esthétiques et socio-politiques, Steve Mann a pu exposer différentes situations concrètes de sousveillance, où celle-ci a principalement pour but de faire voir la surveillance comme activité sociale. Un de ces appareils portables agence par exemple une caméra située à l'avant du corps, et un écran positionné sur le dos de la personne équipée de la caméra, si bien que cela peut donner l'impression que l'on voit « à travers lui » – encore que l'appareil est si massif que l'on n'a pas vraiment l'impression de voir « à travers ». L'idée défendue est de se rendre, par ce biais, invisible aux dispositifs de surveillances. Un autre appareil agence également un dispositif de captation et un autre de diffusion en direct de la vidéo ainsi captée. Une caméra portée comme des lunettes enregistre une scène qui est diffusée sur le sol via un vidéoprojecteur portatif. L'image est accompagnée d'un texte : « *Les caméras réduisent la criminalité ; pour votre protection, votre image sera enregistrée et transmise à l'installation de reconnaissance d'image et de visage d'EXISTech.com* ». En filmant celles et ceux dont la profession est de surveiller (agent·es de sécurité, forces de l'ordre, etc.), l'idée est de

³⁶⁶ Portable est ici à comprendre dans le sens de « porter un vêtement ».

les confronter, par l'image, à leurs propres arguments qui justifient les logiques de surveillance. Steve Mann défend que ce type de performances peut servir à équilibrer, voire renverser les relations entre surveillant·es et surveillé·es, en donnant du pouvoir à celles et ceux qui sont habituellement soumis au regard des caméras :

Les performances décrites ici engagent, défient et inversent la structure de pouvoir de la surveillance en réseau. L'inversion des rôles entre l'individu surveillé et l'acte de surveillance permet d'explorer les interactions sociales générées par ces performances. (Ibid., 347)

Il montre cependant que ce type de pratique est difficilement accepté lorsque de tels dispositifs sont mobilisés par des « *gens ordinaires* » et utilisés pour « *montrer aux responsables de la surveillance les données qui ont été collectées à leur sujet* » (ibid., 346).

Cela peut paraître folklorique et un peu daté – lorsque Steve Mann a imaginé ces dispositifs et les performances associées, les smartphones n'avaient pas encore inondé le marché de la téléphonie mobile. Toutefois, l'intention qui a présidé à la conception de ces dispositifs est particulièrement intéressante, car il y a là la volonté de problématiser et de matérialiser les logiques de domination dans lesquelles sont prises les individus : on donne à voir, pas seulement en partageant une image, mais en partageant une image d'une certaine manière, avec l'intention, techniquement inscrite dans le dispositif, de défendre un propos à partir des images enregistrées. De plus, on donne à voir dans le même contexte que celui dans lequel on capte. L'idée n'est donc pas seulement d'enregistrer une image, mais par ce biais, de produire un effet sur la situation dans laquelle la captation est réalisée. On pourrait ainsi imaginer l'usage de tels dispositifs, notamment pour ce qui concerne la diffusion dans le contexte de captation, non pas tant pour endiguer les phénomènes de violences policières que les phénomènes de répression, l'acte de surveillance des manifestant·es ou des militant·es faisant partie de l'arsenal répressif déployé dans la gestion des mouvements sociaux par l'État et par les forces de l'ordre (voir Bonin et Liochon 2020 pour les Gilets jaunes par exemple).

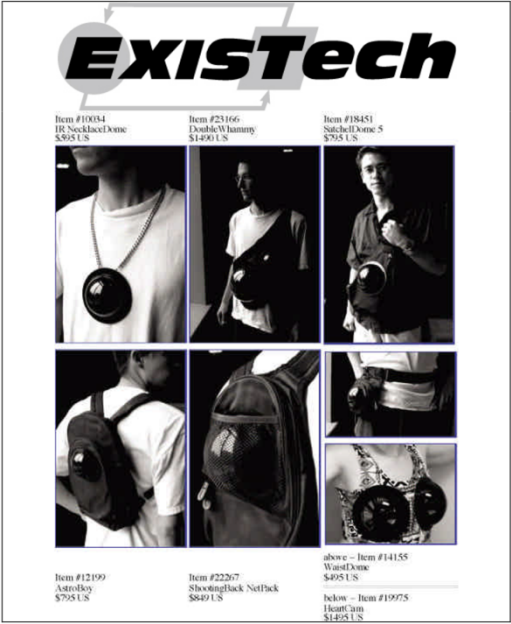


Figure 4. EXISTech's corporate brochure was created to present the artifacts of sousveillance in the context of high fashion, as high cost purchased goods. This contextualizes sousveillance products and services as legitimate elements of conspicuous consumption in our consumerist society.



Figure 5
 (a) Illusory transparency of television. A television mounted to an easel and placed it at the base of one of the most commonly photographed subjects, Niagara Falls, illustrates the principle of illusory transparency with a video camera connected to the television and positioned it such as to show the subject matter behind the television in exact image registration with what one would see if the television were not present (*a la* Magritte).
 (b) Invisibility suit: Street Theatre of the Absurd. A large 1024x768 flat panel display incorporated into a wearable computer system. The screen is sideways (portrait orientation) to maximize screen size on the body. The back-worn display shows output from a front-worn camera, so that people can "see right through" the wearer. Thus the wearer's back is a window, showing what is in front of the wearer. Therefore when asked by agents of surveillance what this special clothing is, the wearer responds with a silly answer, namely that the device is an "invisibility suit to provide privacy and protection from their surveillance cameras." Such a silly answer externalizes the locus of control of the wearable camera. First, a silly idea such as an invisibility suit makes it hard for the agent of surveillance to reason with the wearer. Second, the wearer argues that the motivation for wearing the camera is to provide protection from being seen by surveillance cameras. Thus, the surveillance agent's objection to the sousveillance camera becomes an objection to his own surveillance camera.
 (c) Sousveillance under surveillance: The invisibility suit worn under a department store's ceiling domes.



Figure 3.
 (a) Projected text: "Cameras reduce crime; for your protection your image shall be recorded and transmitted to the EXISTech.com image and face recognition facility." [Back to text.](#)



Figure 1.
 (a) The wearable device contains a 1 GHz P3 CPU, rendering engine, high-power mercury vapour arc lamp data projector, within a black flame-retardant Nomex uniform custom tailored to fit the wearer. Here a person can see his own image together with other computer generated material.
 (b) Close-up view showing the output of the high intensity data projection system.

[Back to text.](#)



Figure 2.
 (a) On the street, people would bring their children over to play in the wearable interactive video environment and performance space.
 (b) Large crowds gathered to see the interactive environment.
 (c) Even adults enjoyed playing in the interactive space.

Figure 71 Exemples de dispositifs de sousveillance développés par Steve Mann (disponibles dans Mann, Nolan, et Wellman 2003)

L'image en circulation sur les RSN est devenue hégémonique dans l'activité de dénonciation du phénomène de la répression et des violences policières. Cela s'est particulièrement manifesté pendant les Gilets jaunes où le nombre d'images donnant à voir des blessures ou des situations de violences s'est démultiplié. Cependant, de telles images numériques ont des limites – comme on l'a vu avec les critiques émises à leur rencontre – et ne sont pas le seul matériau sur lequel la dénonciation de la répression et des violences policières peut reposer. En marge du répertoire d'images mobilisé sur les RSN dans l'activité de dénonciation, d'autres expériences existent : apptivité, dataactivisme, *police scanner mapping*, dispositifs de sousveillance.

À partir de ces constatations, il peut être intéressant de revenir sur la notion de régime de visibilité, pour saisir l'existence d'une tension au sein du vaste champ militant qui dénonce, plus ou moins formellement et de façon plus ou moins organisée, la répression et les violences policières (voir Figure 72).

J'ai effectivement soulevé l'existence d'un régime de visibilité hégémonique au sujet de la conflictualité entre les Gilets jaunes et les forces de l'ordre, constitué du répertoire d'images notamment proposé sur les plateaux télévisés, ainsi que des discours de l'institution policière et du gouvernement, largement relayés par certains médias traditionnels.

Pour dénoncer ce régime de visibilité, celui de l'État donc, des forces de l'ordre et de certains médias traditionnels, les Gilets jaunes, leurs alliées, ainsi que certains journalistes et médias ont donc fait émerger un contre-régime de visibilité, au sein duquel l'illégitimité de l'action des forces de l'ordre a été mise en avant, en multipliant le partage d'images issues des manifestations sur les RSN : des *rushes*, des *lives*, des images de blessures ou encore des images issues du *copwatching*.

Toutefois, on pourrait être tenté de dire que ce contre-régime de visibilité s'est imposé comme un régime de visibilité à part entière, en s'imposant comme un régime hégémonique au sein du champ de la lutte contre les violences policières. Les manières de montrer la répression et les violences policières pendant le mouvement des Gilets jaunes ont en effet été très stéréotypées. Comme on l'a vu dans ce chapitre, celles-ci ont parfois pu être décriées jusque dans leur propre camp. Cela est également le cas pour ce qui concerne les violences policières de manière plus générale où, de façon

stéréotypée, pour dénoncer les violences, parfois mortelles, contre les personnes racisées, ce sont les victimes, et non celles et ceux qui ont commis les violences, qui sont données à voir.

Ainsi, différents acteurs tentent depuis de nombreuses années de faire émerger un autre contre-régime de visibilité, qui repose sur d'autres ressources que les images en libre circulation sur les RSN. Ce contre-régime de visibilité s'oppose au régime de visibilité de l'État, des forces de l'ordre et de certains médias. Il s'oppose aussi, tout comme il cohabite et se nourrit dans le même temps du contre-régime de visibilité précédemment décrit, en proposant de repenser les manières de donner à voir la conflictualité entre les forces de l'ordre et les citoyens. Ce troisième régime, plus en marge, est composé d'applications, de données, de cartographies et de dispositifs de sousveillances mobilisés pour des performances à mi-chemin entre l'artistique et le militantisme.

Je rappelle enfin que pendant la mobilisation des Gilets jaunes, une pratique particulière s'est développée de façon importante : le selfie, ou l'autoreprésentation de soi en tant que blessé·e. Cette pratique a été récurrente, comme on a pu le remarquer dans l'iconographie étudiée. Celle-ci n'a essuyé aucune critique et n'est donc pas directement concernée par les alternatives proposées. Il faut en conséquence noter que les deux contre-régimes de visibilité dont j'ai rendu compte ici n'englobent pas toutes les pratiques observées. Certains répertoires d'images mobilisés et certains usages du smartphone – la caméra frontale – transcendent les logiques de critique et d'alternatives qui permettent de résoudre la critique.

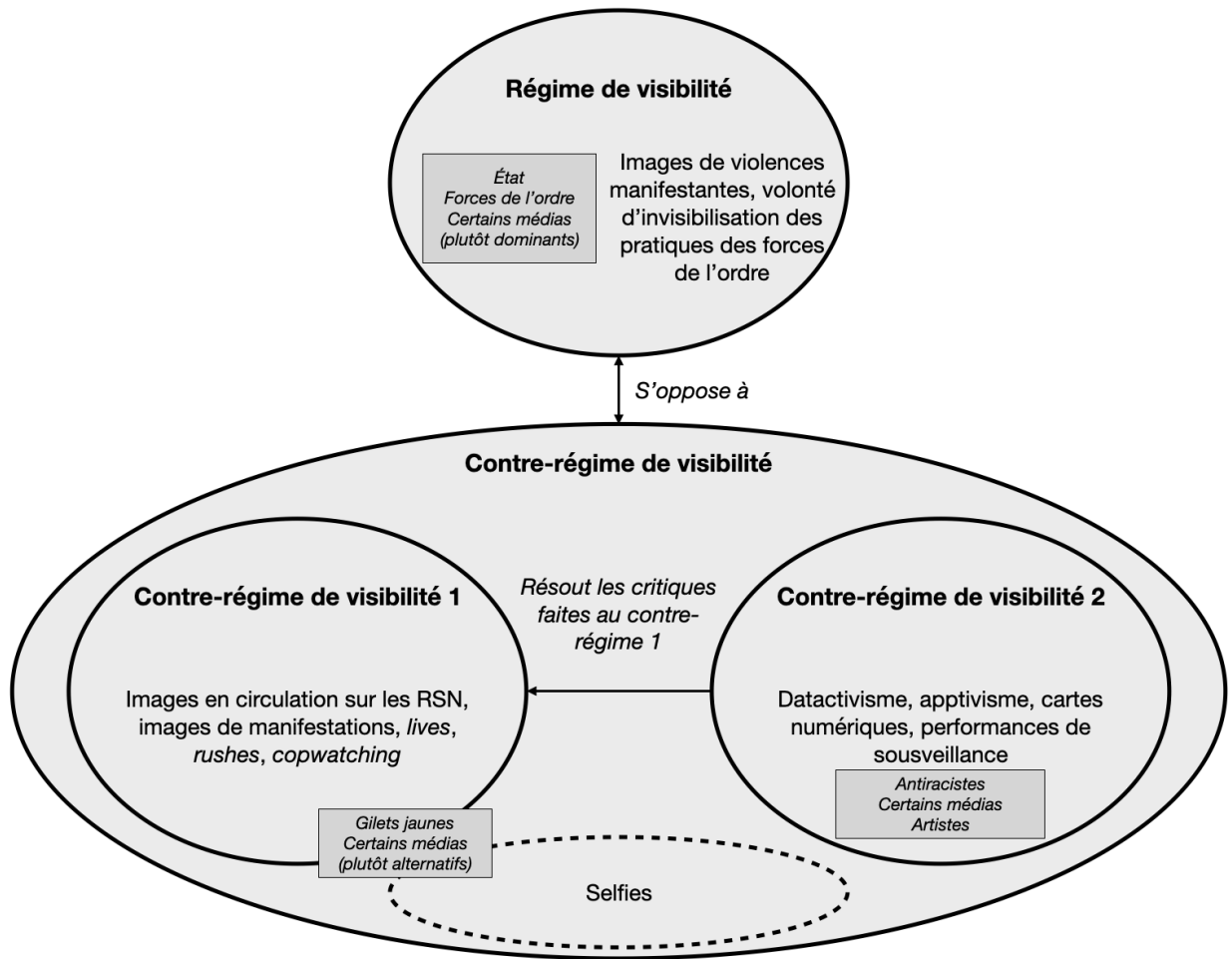


Figure 72 Synthèse des relations entre les (contre-)régimes de visibilité

Conclusion générale

« Ne pas conclure, peupler »

María Puig de la Bellacasa, 2016

Récemment, en 2022, des débats autour des dérives du travail policier ont refait surface dans l'espace public dans le cadre de la mort de plusieurs personnes, tuées par balles dans leur véhicule lors de refus d'obtempérer. Le 7 septembre, à Nice, l'une de ces situations a été filmée par un e habitant e qui se trouvait non loin de la scène. La vidéo a été publiée sur les RSN où elle a largement circulé, celle-ci permettant de contredire la version officielle donnée par la police plus tôt dans la journée³⁶⁷.

Les images peuplent le web et les RSN : leur multiplication est l'un des traits de la culture numérique. Or, leur existence peut participer à dévoiler des problèmes de société importants, ici la question des violences policières. Ce travail de thèse sur la répression du mouvement des Gilets jaunes a été l'occasion d'interroger et de documenter ce fait social contemporain qu'est la profusion de telles images en ligne.

Après être revenu sur l'enquête menée, je donnerai à lire trois résultats importants qui en ressortent. J'évoquerai enfin les limites de ce travail, ainsi que les perspectives de recherche que celui-ci ouvre.

³⁶⁷ Voir par exemple le tweet du média en ligne *Loopsider* :

<https://twitter.com/Loopsidernews/status/1567795851594010625>. Voir également le tweet de *BFM Nice Côte d'Azur*, dans lequel une vidéo présente la version policière de ce qu'il s'est passé :

<https://twitter.com/BFMCotedazur/status/1567559043249577984>.

Retour sur l'enquête menée

Dans ce travail de thèse, j'ai donc exploré les espaces numériques où sont apparus et où ont été élaborés des discours sur la répression policière des Gilets jaunes. J'ai cherché à saisir ce qui était dit et écrit (le sens attribué à la conflictualité entre les différents protagonistes), comment cela était mis en récit (avec des images), qui exprimait quoi, ainsi que les effets de la matérialité des espaces numériques d'interaction sur les logiques de construction du sens, de circulation des contenus et de mise en visibilité de l'expérience vécue.

Pour mener à bien ce travail, j'ai analysé deux terrains numériques où la répression policière des Gilets jaunes a été documentée et commentée par des acteurs très différents : neuf groupes Facebook associés au mouvement des Gilets jaunes d'un côté, Twitter, à partir de différents comptes et de mots-clés de l'autre. De par les différences de matérialité et les différences de paramétrage de publicisation des contenus dans ces deux espaces, j'ai dû emprunter deux voies d'enquête distinctes pour collecter le matériau à analyser. Pour comprendre ce qu'il se jouait au sein des différents groupes Facebook observés et pour constituer un corpus de données analysables, j'ai mobilisé la démarche de l'ethnographie en ligne. Pour comprendre ce qu'il se jouait sur Twitter, en plus de l'observation quasi-quotidienne des tweets publiés par certains comptes ou des tweets réunis autour de certains mots-clés, j'ai mobilisé l'outil TOAST développé par Thomas Bottini et Virginie Julliard, et j'ai développé des programmes informatiques pour explorer et accompagner l'analyse du corpus de données collecté automatiquement. Ce couplage de *virtual methods* et de *digital methods*, ainsi que le couplage d'analyses multi-échelles inspiré de la démarche de sémiologie interprétative quali-quantitative de Dario Compagno, m'a permis de collecter un matériau original et foisonnant, tout en me mettant en capacité de l'explorer dans le détail, sans déléguer la production d'analyses à une machine informatique. J'ai en conséquence été confronté à de nombreuses images violentes, ainsi qu'à des témoignages difficiles dans le cadre de cette enquête. Cela m'a conduit à devoir mener un travail réflexif à propos de ma position en tant que chercheur, afin de révéler la manière dont j'ai été affecté au cours de travail.

Pour analyser le matériau collecté, j'ai procédé, pour Twitter comme pour les groupes Facebook, en trois temps. J'ai opéré un travail de description et de catégorisation des différentes images présentes dans mes corpus. Cela m'a permis de révéler l'existence de motifs iconiques (ou

grammaires) mobilisés régulièrement en appui à la mise en récit de la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes : des selfies de blessés, des photomontages de visages de blessés, des scènes d'affrontements, des visages des agents des forces de l'ordre, des armes, des photos de politiciennes, ou encore des images issues d'autres contextes de maintien de l'ordre ou d'autres contextes d'exercice de la violence contre les citoyens d'un pays (images de guerre).

Dans le même temps, j'ai réalisé un travail de catégorisation par thèmes du sens attribué à la répression dénoncée par certains, et justifiée et légitimée par d'autres. Cela m'a permis de rendre compte en détail de la thématique plurielle entreprise par les Gilets jaunes, sans me suffire à énoncer que ce récit a été critique du maintien de l'ordre, comme cela est souvent le cas dans les travaux de recherche sur le sujet. Effectivement, ce travail a permis de constater que la mise en récit réalisée par les participants à la mobilisation est complexe, détaillée, plurielle et parfois contradictoire. Ce qui est visé par la critique est multiple, et j'ai pu rendre compte de cette multiplicité qui concerne la question du déni de démocratie, de l'usage dolosif des armes, de la violence systématique et systémique des forces de l'ordre, de la dimension judiciaire de la répression, ainsi que de sa dimension immorale. Cette critique renvoie également à l'inquiétude vis-à-vis de l'indifférence des médias traditionnels à l'égard de ce qui a été vécu par les Gilets jaunes.

Ce travail de catégorisation a également permis de rendre compte d'une mise en récit qui s'appuie sur des éléments multiples : des images (photos, vidéos, schémas, etc.) captées lors des manifestations, des images trouvées sur le web, des images issues des médias traditionnels, des témoignages ou encore des références faites à d'autres situations de maintien de l'ordre. Enfin, cette partie de l'analyse a également permis de rendre compte de l'existence de dissensus au sein des Gilets jaunes au sujet de la critique de la répression policière qu'il fallait produire : fallait-il mettre toutes les unités mobilisées pour maintenir l'ordre dans le même panier ? Comment interpréter la violence manifestante ? Fallait-il se comparer, ou non, à d'autres groupes ayant également vécus des situations conflictuelles avec les forces de l'ordre ? Le dissensus a également été observé entre différents acteurs, non Gilets jaunes, qui ont commenté cette répression, certains ayant cherché à en défendre l'illégitimité, d'autres à en défendre la légitimité. J'ai ainsi rendu compte de la teneur des débats à ce sujet.

Enfin, j'ai également interrogé les caractéristiques technosémiotiques des espaces numériques d'expression où la conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes a été thématiquée et

discutée, et où les contenus mobilisés en appui à l'argumentation ont circulé. Cela m'a permis de rendre compte des conditions et des logiques de circulation des contenus ainsi que de thématization de la conflictualité. J'ai notamment montré que le paramétrage de publicité des espaces, ainsi que la manière dont est pensée la mise en relation des individus d'un espace à un autre, affectent les manières de mettre en récit l'expérience vécue ou commentée. Les groupes Facebook de Gilets jaunes, en raison de leur dimension relativement fermée, ont été, d'une certaine manière, des espaces de non-mixité politique, en conséquence propices à la mise en commun et à la définition minutieuse de l'expérience vécue. En revanche, cela a dans le même temps limité la visibilité extra-communautaire de la répression dénoncée. À l'inverse, Twitter, qui est un espace qui favorise, au-delà des « bulles de filtres », la rencontre et l'échange entre des communautés et des individus aux opinions divergentes, a été favorable à la mise en visibilité extra-communautaire des récits. Cependant, les débats entre communautés aux opinions divergentes ont été peu propices à faire émerger un récit complexe de la conflictualité. Cela signifie que les différentes thématizations entreprises sur Twitter ont été moins détaillées que dans les groupes Facebook de Gilets jaunes et beaucoup plus polarisées. Les résultats obtenus à l'aide de cette analyse comparative témoignent de l'importance de s'intéresser aux différents espaces du web dans toute leur diversité et spécificité.

Cette approche technosémiotique a été articulée à une approche sociopolitique. Dans ma démarche, j'ai effectivement cherché à rendre compte du contexte général dans lequel ces discours ont été produits et dans lequel les images ont circulé sur le web et sur les RSN. J'ai ainsi rendu compte de ce qu'a été, concrètement, cette conflictualité entre les forces de l'ordre et les Gilets jaunes lors des différents actes du mouvement. J'ai également insisté sur la dimension plurielle et ancienne de la question du maintien de l'ordre. Cela a permis de faire constater que les Gilets jaunes n'ont pas été totalement isolés dans leur combat contre la répression et les violences policières. Si ce qui est dénoncé derrière ces concepts homogènes est très différent d'une situation à une autre, des coalitions contestataires ont toutefois émergé pendant la période étudiée, et cela a pu avoir certains effets sur la thématization entreprise au sein des groupes de Gilets, ou sur Twitter. Au-delà des coalitions, il a également été observé que la simple existence de différents groupes sociaux concernés par le maintien de l'ordre affectait le travail de thématization observé.

Résultats importants

Ce travail a permis de faire émerger plusieurs résultats notables. Je reviens dans les lignes qui suivent sur trois d'entre eux.

Tout d'abord, ce travail a contribué à rendre compte des logiques *transplateformes* des pratiques numériques. En étudiant deux RSN distincts, Facebook et Twitter, je me suis vite aperçu que l'analyse multisite entreprise devait devenir, en partie au moins, une analyse transplateforme, qui prenne en compte les logiques de circulation non pas seulement au sein d'un même espace numérique, mais aussi entre différents espaces numériques. Grâce au modèle d'histoire naturelle des problèmes publics dont j'ai rendu compte (les groupes Facebook pour la phase de définition du problème, et Twitter pour la phase de gain d'attention du public), j'ai pu relier deux terrains distincts pour leur donner du sens ensemble. Dans mon observation comparative des deux RSN, j'ai constaté que certains contenus initialement publiés sur Twitter l'ont ensuite été dans les groupes Facebook de Gilets jaunes, et inversement. Les membres des plateformes n'ont pas une vie numérique qui se limite à un seul espace, bien que la sociologie des différentes espaces étudiés ne se recoupe pas dans l'ensemble. Si l'espace public numérique est fragmenté, les pratiques des individus montrent qu'ils ne sont malgré tout pas totalement autonomes les uns des autres. Ainsi, lorsque l'on s'intéresse aux *logiques de circulation des contenus en ligne*, il convient de se mettre en capacité d'observer différents espaces et de réaliser des analyses comparatives entre RSN, c'est-à-dire qu'il s'agit de développer une compréhension transplateforme des logiques de circulation.

J'ai également montré l'importance du rôle de certains acteurs dans les logiques de circulation des contenus, que cela soit sur une même plateforme ou entre différentes plateformes. En m'intéressant dans le détail aux logiques de circulation sur Twitter, j'ai montré que les individus qui participent à faire émerger une image et/ou un thème sur le RSN occupent des rôles distribués : ce ne sont pas les mêmes individus qui mettent en ligne une image, qui produisent un récit à partir de cette image, et qui parviennent à la rendre visible sur le RSN. Détailler le fonctionnement de la circulation sur Twitter m'a par ailleurs permis de montrer que les acteurs issus de l'espace public médiatique et politique traditionnel jouent toujours en ligne un rôle prépondérant. Si les personnes qui disposent de peu de ressources sont surreprésentées parmi celles qui mettent en ligne une image qui parviendra à circuler grâce à sa reprise par quelqu'un d'autre, elles restent toutefois minoritaires,

et les médias traditionnels, les professionnels de l'image, les photoreporters ainsi que les personnalités politiques sont loin d'être absentes. Ainsi, il est difficile d'opposer frontalement les médias traditionnels aux acteurs qui produisent des contre-discours, dont les Gilets jaunes font partie. Effectivement, ce travail a permis de constater que malgré l'importante méfiance des Gilets jaunes à l'égard des médias traditionnels, ces derniers ont pourtant produit des images, et parfois même des discours, qui ont été mobilisés par les acteurs critiques de la répression policière des Gilets jaunes, sur Facebook comme sur Twitter. J'ai enfin montré qu'il existe des *acteurs passeurs de signes*, dont le rôle est de faire circuler des images d'un espace à un autre : la circulation *transplateforme* n'est pas automatique, des acteurs particuliers s'investissent dans ce travail, à l'image de David Dufresne qui a collecté de nombreuses images pour les mettre en circulation sur Twitter, en opérant un travail de traduction pour les défaire de leur charge affective en les contextualisant et en les sourçant, ce qui a permis de donner du « crédit » à ces images aux yeux de certains acteurs issus de l'espace public traditionnel, et ainsi d'intensifier leur circulation en dehors de l'espace public numérique.

Enfin, ce travail a permis de mettre en évidence l'existence d'un régime de visibilité et d'un contre-régime de visibilité de la répression et des violences policières. Toutefois, si l'on suit la remarque précédente, ces oppositions de régimes ne sont pas des oppositions frontales de groupes d'acteurs qui donnent à voir, qui thématisent d'une certaine manière ce phénomène : il y a des tensions épistémiques au sein des différents groupes, que ce soit des tensions entre journalistes qui travaillent pour un même média, entre agents des forces de l'ordre (avec les exemples du syndicat de police VIGI qui dénonce l'usage de certaines armes en manifestations ou bien du policier qui s'est affiché avec des photos de visages tuméfiés de Gilets jaunes et la mention « *pas en mon nom* »), entre politiciennes, et entre Gilets jaunes. Concernant ces derniers, on a pu constater que le travail de thématisation était pluriel et parfois contradictoire, notamment pour ce qui concerne la question des violences manifestantes et celle de la montée en généralité pour comparer sa propre expérience à celles d'autres acteurs également en conflit avec les forces de l'ordre. Ainsi, le contre-régime de visibilité de la répression et des violences policières est un espace de tensions. D'un côté, on peut dresser les contours d'un contre-régime hégémonique vivement critiqué, autant par des acteurs en soutien aux forces de l'ordre que par des acteurs critiques de leur travail. Celui-ci est constitué d'images d'affrontements, de visages de policiers et de policières, ou encore d'images de blessés et de personnes décédées captées par autrui. D'un autre côté, il existe un contre-régime de visibilité

beaucoup plus en marge, où la manière de mobiliser les images est pensée totalement différemment : soit en les mobilisant d'une manière privée ou contextualisée, soit en les faisant, d'une certaine manière, disparaître, en préférant d'autres manières de donner à voir et de lutter contre la répression et les violences policières. Tout le travail réalisé par les Gilets jaunes et leurs alliés se situe majoritairement dans le premier cas. Cependant, les Gilets jaunes blessés ont aussi fait circuler des images qui échappent à la critique : les selfies. Cette rencontre entre la culture numérique et la lutte contre les violences policières, médiée par certaines caractéristiques techniques du smartphone (la caméra frontale) a donné lieu à la mise en circulation de nombreuses images de ce type sur lesquelles s'est appuyée la critique de la répression et des violences policières contre les Gilets jaunes. Cette pratique est venue renouveler les manières de donner à voir le phénomène dénoncé.

Les limites de ce travail

La prise de recul sur le travail mené permet de mettre en avant plusieurs limites.

Une première limite concerne le choix des terrains. Sur Twitter, il a été possible d'observer tant les discours de soutien aux forces de l'ordre que les discours critiques à leur rencontre. J'ai montré que les discours critiques étaient les plus nombreux sur le RSN. Toutefois, on peut s'interroger sur la pertinence des mots-clés mobilisés pour réaliser la collecte. Si j'ai fait l'effort de définir des mots-clés devant permettre de récolter à la fois des discours de soutien et des discours critiques, on peut s'interroger sur la pertinence de ce qui a été défini, sur l'effet de ce qui a été défini sur la collecte réalisée, et donc sur l'analyse qu'il était possible de mener. Sur Facebook, je n'ai observé que des discours critiques en raison des espaces que j'ai choisis d'étudier. Cependant, il aurait été pertinent d'observer également des espaces où des discours de soutien ont été produits. J'ai souhaité réaliser une telle observation en rejoignant un groupe Facebook de « Foulards rouges », qui est un groupe politique opposé aux Gilets jaunes qui a soutenu la majorité présidentielle, afin d'y saisir cette autre facette des discours sur la répression de la mobilisation, mais je n'ai pas réussi à y être accepté.

Une deuxième limite concerne les méthodes employées. Lors de la période de rédaction de la thèse, je me suis rapproché de chercheurs et de chercheuses qui inventent et mobilisent différentes méthodes numériques. Je me suis alors rendu compte que ces quelques dernières années, de

nombreuses avancées ont été réalisées, autant pour ce qui concerne la collecte de données (on peut par exemple mieux repérer et trier les « images uniques » lorsque certaines différences sont imperceptibles à l'œil nu), que pour ce qui concerne le travail d'accompagnement à l'analyse (au-delà de la description des logiques de circulation, on peut les rendre visibles). Ainsi, la thèse à peine terminée, les méthodes numériques employées peuvent déjà paraître un peu dépassées. De plus, je n'ai pas mené d'entretiens. Cela aurait pu être pertinent pour prolonger certaines analyses menées : je pense notamment à l'analyse des logiques de modération des contenus publiés dans les groupes Facebook étudiés.

Une troisième limite concerne l'analyse des groupes Facebook qui a été réalisée. À aucun moment je n'ai pris en compte les spécificités des différents groupes Facebook étudiés. La sociologie et les couleurs politiques des différents groupes se recoupent-elles ? Rien n'est moins sûr. Cela a bien été le cas sur les différents ronds-points occupés dans certaines villes et ruralités. Pourquoi ne serait-ce donc pas le cas dans les groupes Facebook ? Il aurait été pertinent de produire des analyses à ce sujet, ce qui aurait pu nous en apprendre plus sur les logiques de thématisation entreprises dans les différents groupes.

Pistes de recherche

Pour prolonger les réflexions initiées dans ce travail, je souhaite ici rendre compte de pistes de recherches envisagées, qui permettent de constituer un programme de recherche pour les années à venir.

Tout d'abord, je vais poursuivre ce travail de thèse en mobilisant les différents corpus déjà constitués, et en mobilisant d'autres méthodes numériques pour accompagner à l'analyse. Je souhaite effectivement prolonger les réflexions entamées sur la circulation des contenus au sein des plateformes ou entre les différentes plateformes en mobilisant des méthodes de visualisation développées récemment. Dans ce cadre, je collaborerai avec Virginie Julliard au sein du Centre d'expérimentation en méthodes numériques pour les recherches en Sciences Humaines et Sociales (CERES) de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, où sont en ce moment même développées de telles méthodes.

Je souhaite ensuite poursuivre le travail d'analyse de la thématization de la répression policière des Gilets jaunes telle qu'elle a été entreprise dans d'autres espaces numériques. Ainsi, dans les mois à venir, je poursuivrai ce travail en menant une analyse de la plateforme YouTube, dans le cadre d'un projet IFRIS en partenariat Costech et LISIS, réalisé avec Bilel Benbouzid, Hervé Guérin, Clément Mabi et Jean-Baptiste Paulhet.

Je souhaite également engager, en collaboration avec Ulrike Lune Riboni, un travail de réflexion autour du renouvellement contemporain des pratiques de *copwatching*. Les travaux sur le sujet commencent à être datés, et cette question a été renouvelée très récemment avec certaines pratiques des Gilets jaunes, avec le travail des observateurs et des observatrices de la LDH, ainsi qu'avec la volonté politique d'endiguer la circulation de telles images sur les RSN.

Je souhaite aussi poursuivre le travail engagé dans cette thèse au prisme du phénomène de plateformisation de la société, tel que nous l'avons soulevé avec plusieurs collègues du laboratoire Costech (voir Bigot et al. 2021). Avec Clément Mabi, nous avons commencé à engager, à partir de cette réflexion, un travail sur la question de la plateformisation des mobilisations contemporaines.

Enfin, je vais également prolonger certaines réflexions engagées mais non abouties ici. D'abord, cela concernera les logiques de circulation transplateformes. Si celles-ci ont été abordées dans ce travail, cela a été introductif, puisque ce phénomène a été découvert au cours de l'enquête menée. Il conviendra donc, à l'avenir, de développer des méthodes numériques propres à la constitution de corpus et à l'observation directement en lien avec cette question. Ensuite, cela concernera les logiques de modérations sur les RSN. En effet, il a été surprenant de constater que de nombreuses images, extrêmement violentes, ont pu circuler sur Facebook comme sur Twitter, sans être supprimées. Il conviendra donc de mieux saisir le fonctionnement des logiques de modération afin de saisir comment de telles images ont pu circuler, cette possibilité de circuler ayant été primordiale dans le travail de thématization entrepris.

La mobilisation des Gilets jaunes est-elle terminée ? À l'heure où j'écris ces lignes, peu avant novembre 2022, nous sommes au début d'une crise de l'énergie, et le prix des matières premières augmente. Le 10 septembre, une manifestation contre l'inflation et la politique d'Emmanuel Macron a été organisée à Paris sous la bannière des Gilets jaunes. Non déclarée, près d'une centaine

de personnes ont été interpellées. Le 17 septembre, toujours sous la bannière des Gilets jaunes, trois manifestations ont été organisées à Paris également. Si ces manifestations ne sont pas parvenues à mobiliser, qu'en sera-t-il dans les mois à venir si les crises perdurent et s'intensifient ? Quelles stratégies de maintien de l'ordre seront adoptées en ce cas ? Il est difficile de prédire ce qu'il se passera.

Bibliographie

- Ahmed, Sara. 2004. « Affective Economies ». *Social Text* 22, n° 2 (79) : 117-139.
- Albera, Dionigi. 2001. « Terrains minés ». *Ethnologie française* 31, n°1 : 5-13.
- Algan, Yann, Elizabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucault, et Madeleine Péron. 2019. « Qui sont les Gilets jaunes et leurs soutiens ? ». *Note de l'OBE*, n° 2019-03 : 1-13.
- Allard, Laurence, Camille Alloing, Mariannig Le Béhec, et Julien Pierre. 2017. « Introduction. Les affects numériques ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 11.
- Allen, James, Hilton Als, Congressman John Lewis, et Litwack Leon F. 2000. *Without Sanctuary Lynching Photography in America*. Santa Fe (NM, USA) : Twin Palms.
- Alloing, Camille. 2016. « La sousveillance. Vers un renseignement ordinaire ». *Hermès, La Revue* 3, n° 76 : 68-73.
- Alloing, Camille, et Julien Pierre. 2017. *Le Web affectif : une économie numérique des émotions*. Bry-sur-Marne, France : INA éditions.
- Alloing, Camille, et Nicolas Vanderbiest. 2018. « La fabrique des rumeurs numériques. Comment la fausse information circule sur Twitter ? ». *Le Temps des médias* 1, n° 30 : 105-123.
- Antheaume, Alice. 2016. « Fenêtre sur réseaux sociaux ». In *Le journalisme numérique*, 2e ed., 147-174. Paris : Presses de Sciences Po.
- Auray, Nicolas, et Samira Ouardi. 2014. « Numérique et émancipation ». *Mouvements* 3 (79): 13-27.
- Ayimpam, Sylvie. 2015. « Enquêter sur la violence ». *Civilisations*, n° 64: 57-66.
- Bacqué, Marie-Hélène. 2019. « Quand les quartiers populaires investissent le mouvement des Gilets jaunes : Table ronde avec des militants de Pantin ». *Mouvements* 4, n°100 : 24-33.
- Badouard, Romain. 2014. « La mise en technologie des projets politiques. Une approche « orientée design » de la participation en ligne ». *Participations* 1, n°8 : 31-54.
- . 2017. *Le désenchantement de l'Internet : désinformation, rumeur et propagande*. Limoges : Fyp éditions.

- . 2020. *Les nouvelles lois du web : modération et censure*. La République des idées. Paris : Seuil.
- . 2021. « Fausses informations, vraies indignations ? Les « fake news » comme support des discussions politiques du quotidien ». *RESET*, n° 10.
- Badouard, Romain, Clément Mabi, et Guillaume Sire. 2016. « Inciter, contraindre, encadrer. Trois régimes de gouvernementalité numérique ». *French Journal for Media Research*, n° 6.
- Baisnée, Olivier, Alizé Cavé, Cyriac Gousset, et Jérémie Nollet. 2021. « La “violence” des Gilets jaunes : quand la fait-diversification fait diversion. Les routines journalistiques à l’épreuve des manifestations à Toulouse (novembre 2018-juin 2019) ». *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* 10, n°1 : 28-43.
- Barthes, Roland. 1957. *Mythologies*. Paris : Seuil.
- . 1964. « Rhétorique de l’image ». *Communications*, n°4 : 40-51.
- . 1980. *La chambre claire. Note sur la photographie*. Paris : Éditions de l’Étoile, Gallimard, Le Seuil.
- Bastard, Irène. 2019. « Coder / décoder / recoder. La construction sociale de la réception des informations sur Facebook ». *Terminal*, n° 125-126.
- Bazin, André. 1999 [1958-1962]. « Ontologie de l’image photographique ». In *Qu’est-ce que le cinéma ?*, 9-17. Paris : Les Éditions du Cerf.
- Benbouzid, Bilel, et Hervé Guérin. 2021. « Les multiples agendas médiatiques des Gilets jaunes sur YouTube : Exploration d’un corpus de vidéos avec les topics models ». *Statistique et Société* 9, n° 1-2 : 109-32.
- Bendali, Zakaria. 2021. « “Montrer qu’on est toujours là”. Résistance des gilets jaunes au crépuscule de la mobilisation ». In *8e Congrès ABSP – 9e Congrès CoSPoF – Résistance des Gilets jaunes. Quels rapports au politique dans le système « monde » contemporain ?*, 7, 8 et 9 avril 2021, Université Libre de Bruxelles.
- Bendali, Zakaria, Raphaël Challier, Magali Della Sudda, Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, et Philippe Aldrin. 2019. « Le mouvement des Gilets jaunes : un apprentissage en pratique(s) de la politique ? » *Politix* 4 (128): 143-77.

- Bendali, Zakaria, et Aldo Rubert. 2020. « Les sciences sociales en gilet jaune ». *Politix* 4, n° 132 : 177-215.
- Benford, Robert D., et David A. Snow. 2012. « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan ». *Politix* 3, n° 99 : 217-255.
- Bennett, Lance, et A. Segerberg. 2012. « The logic of connective action: Digital media and the personalization of contentious politics ». *Information, Communication & Society* 15, n°5 : 739-768.
- Berriche, Manon. 2021. « En quête de sources. Preuves et mises à l'épreuve des internautes dans la controverse vaccinale sur Facebook ». *Politiques de communication* 1, n°16 : 115-154.
- Bertho, Alain. 2020. « “Une pensée pour les familles des vitrines”. Symboliques contemporaines de la destruction ». *Raison présente* 4, n° 216 : 55-66.
- Beuscart, Jean-Samuel, Dominique Cardon, Nicolas Pissard, et Christophe Prieur. 2009. « Pourquoi partager mes photos de vacances avec des inconnus ? Les usages de Flickr ». *Réseaux* 2, n° 154 : 91-129.
- Bigot, Jean-Édouard, Édouard Bouté, Cléo Collomb, et Clément Mabi. 2021. « Les plateformes à l'épreuve des dynamiques de plateformes ». *Questions de communication* 2, n° 40 : 9-22.
- Bigot, Jean-Édouard, et Clément Mabi. 2017. « Une instrumentation numérique des sciences humaines et sociales. Enjeux épistémologiques et communicationnels ». *Les Cahiers du numérique* 13, n° 3-4 : 63-90.
- Bizeul, Daniel. 2007. « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe ». *Revue française de science politique* 57, n° 1 : 69-89.
- Blondiaux, Loïc, Jean-Michel Fourniau, et Clément Mabi. 2016. « Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? » *Participations* 3, n° 16 : 5-17.
- Boëx, Cécile. 2012. « Montrer, dire et lutter par l'image ». *Vacarme* 4, n° 61 : 118-131.
- Boltanski, Luc, et Laurent Thévenot. 1991. *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

- Bonin, Loïc, et Pauline Liochon. 2020. « La fin des cabanes. Ethnographie de l'espace militant des ronds-points de Camon ». *Contretemps. Revue de critique communiste*.
- . 2021. « Le rond-point comme espace des luttes : prendre place et faire face à la répression ». *Espaces et sociétés* 2, n°183 : 115-130.
- Borrell, Alexandre, Cécile Méadel, Camille Noûs, et Claire Sécaïl. 2020. « Présentation. Lutttes sociales ». *Le Temps des medias* 2, n° 35 : 5-10.
- Bottini, Thomas, et Virginie Julliard. 2017. « Entre informatique et sémiotique : Les conditions techno-méthodologiques d'une analyse de controverse sur Twitter ». *Réseaux* 4, n° 204 : 35-69.
- Bouchardon, Serge. 2012. « La valeur heuristique de la littérature numérique ». Mémoire d'habilitation à diriger des recherches. Université de Technologie de Compiègne.
- Bouchardon, Serge, Isabelle Cailleau, Stéphane Crozat, Bruno Bachimont, et Hulin Thibaud. 2011. « Explorer les possibles de l'écriture multimédia ». *Les Enjeux de l'information et de la communication* 2, n° 12/2 : 11-24.
- Bouju, Jacky. 2015. « Une ethnographie à distance ? » *Civilisations*, n° 64 : 153-162.
- Boullier, Dominique. 2015. « Les sciences sociales face aux traces du big data. Société, opinion ou vibrations ? » *Revue française de science politique* 65, n° 5-6 : 805-828.
- Boumaza, Magali, et Aurélie Campana. 2007. « Enquêter en milieu "difficile". Introduction ». *Revue française de science politique* 57, n°1 : 5-25.
- Bouquillion, Philippe, Bernard Miège, et Pierre Moeglin. 2015. « Industries du contenu et industries de la communication. Contribution à une déconstruction de la notion de créativité ». *Les Enjeux de l'Information et de la Communication* 3B, n°16 : 17-26.
- Bourdieu, Pierre. 1975. « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison ». *Sociologie et sociétés* 7, n° 1 : 91-118.
- Bouté, Édouard, et Clément Mabi. 2020 « Des images en débat : de la blessure de Geneviève Legay à la répression des Gilets Jaunes ». *Études de communication* 54, n° 1 : 29-52.

- Boutros, Magda. 2018. « La police et les “indésirables” ». *La Vie des idées*.
- Boyardjian, Julien. 2014. « Twitter, un nouveau “baromètre de l’opinion publique” ? ». *Participations* 1, n° 8 : 55-74.
- . 2016. « Les usages politiques différenciés de Twitter ». *Politiques de communication* 1, n° 6 : 31-58.
- Boyardjian, Julien, et Anaïs Theviot. 2021. « La politique à l’heure des réseaux sociaux ». In *Nouvelle sociologie politique de la France*, Thomas Frinault, 165-175. Paris : Armand Colin.
- Boyer, Pierre C., Thomas Delemotte, Germain Gauthier, Vincent Rollet, et Benoît Schmutz. 2020. « Les déterminants de la mobilisation des Gilets jaunes ». *Revue économique* 71, n° 1 : 109-138.
- Broersma, Marcel, et Todd Graham. 2012. « Social media as beat: Tweets as a news source during the 2010 British and Dutch elections ». *Journalism Practice* 6, n° 3 : 403-419.
- Bryon-Portet, Céline. 2012. « La dimension politique de la série Plus belle la vie. Mixophilie, problématiques citoyennes et débats socioculturels dans une production télévisuelle de service public ». *Mots. Les langages du politique*, n° 99 : 97-112.
- Caillé, Alain. 1999. « Engagement sociologique et démarche idéaliste-typique ». *Sociologie du travail* 41 (3): 317-27. <https://doi.org/10.4000/sdt.38573>.
- Callon, Michel. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L’Année sociologique (1940/1948-)* 36: 169-208.
- . 1999. « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l’attachement et du détachement ». *Sociologie du travail* 41 (1): 65-78. <https://doi.org/10.4000/sdt.37417>.
- Carbou, Guillaume. 2015. « Des contre-discours aux contre-mondes : l’exemple des commentaires d’internautes autour de l’accident de Fukushima ». *Semen*, n° 39. <https://doi.org/10.4000/semn.10478>.
- Cardon, Dominique. 2010. *La démocratie Internet : promesses et limites*. Paris: Seuil.
- . 2019a. *Culture numérique*. Paris: Presses de Sciences Po.

- . 2019b. « Pourquoi avons-nous si peur des <i>fake news</i> ? » *AOC*. <https://aoc.media/analyse/2019/06/20/pourquoi-avons-nous-si-peur-des-fake-news-1-2/>.
- Cardon, Dominique, et Fabien Granjon. 2013. *Médiactivistes*. 2e édition. Paris: Sciences Po, Les Presses.
- Carlino, Vincent. 2020. « Vidéo en ligne et contestation politique radicale: Entre intégration aux pratiques militantes et critique des plateformes ». *Terminal*, n° 127 (avril). <https://doi.org/10.4000/terminal.5806>.
- Carlino, Vincent, et Clément Mabi. 2015. « Mobilisation ». *Publicationnaire*, septembre. <http://publicationnaire.huma-num.fr/notice/mobilisation>.
- Carrel, Marion, Paula Cossart, Guillaume Gourgues, Pierre-André Juven, et Julien Talpin. 2020. « Éditorial. La révolution commence-t-elle par le local ? Expérimentations communales et dilemmes stratégiques ». *Mouvements* 1, n°101 : 7-11.
- Castel, Robert. 2000. « La sociologie et la réponse à la “demande sociale” ». *Sociologie du travail* 42, n° 2 : 281-287.
- Castells, Manuel. 2015. *Networks of outrage and hope: social movements in the internet age*. 2e ed. Cambridge (UK) & Malden (MA, USA) : Polity.
- Cefaï, Daniel. 1996. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ». *Réseaux* 1, n° 75 : 43-66.
- . 2016. « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? » *Questions de communication* 2, n° 30 : 25-64.
- Cefaï, Daniel, Marion Carrel, Julien Talpin, Nina Eliasoph, et Paul Lichterman. 2012. « Ethnographies de la participation ». *Participations* 3, n° 4 : 7-48.
- Cervulle, Maxime. 2016. « Looking into the Light. Whiteness, Racism and Regimes of Representation ». In *White*, Richard Dyer. London et New York : Routledge.
- . 2017. « Exposer le racisme. Exhibit B et le public oppositionnel ». *Études de communication* 1, n° 48 : 37-54.

- Cervulle, Maxime, et Fred Pailler. 2014. « #mariagepourtous : Twitter et la politique affective des hashtags ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 4.
- Challier, Raphaël. 2019. « Rencontres aux ronds-points. La mobilisation des gilets jaunes dans un bourg rural de Lorraine ». *La vie des idées*.
- Chalvon-Demersay, Sabine. 2004. « Fiction policière et identité sociale virtuelle ». In *Les séries policières*, Geneviève Sellier et Pierre Beylot, 305-326, Paris : L'Harmattan.
- Chavalarias, David, Noé Gaumont, et Maziyar Panahi. 2019. « Hostilité et prosélytisme des communautés politiques. Le militantisme politique à l'ère des réseaux sociaux ». *Réseaux* 2-3, n° 214-215 : 67-107.
- Chevalier, Dominique, et Mariette Sibertin-Blanc. 2020. « Introduction. Lieux de colère, spatialisation des luttes, territorialisation du politique ». *Géographie et cultures*, n° 114 : 5-15.
- Chibois, Jonathan. 2014. « Twitter et les relations de séduction entre députés et journalistes. La salle des Quatre Colonnes à l'ère des sociabilités numériques ». *Réseaux* 6, n° 188 : 201-228.
- Citton, Yves. 2014. *L'économie de l'attention*. Paris : La Découverte.
- Clair, Isabelle. 2012. « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel ». *Agora débats/jeunesses* 1, n° 60 : 67-78.
- Clément, Karine. 2020. « “On va enfin faire redescendre tout ça sur terre !” : penser une critique sociale ordinaire populaire de bon sens ». *Condition humaine / Conditions politiques*, n° 1.
- Clover, Joshua. 2018. *L'émeute prime. La Nouvelle Ère des soulèvements*. Genève : entremonde.
- Codaccioni, Vanessa. 2018. *La légitime défense : homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières*. Paris : CNRS Éditions.
- . 2019. *Répression : l'État face aux contestations politiques*. Paris : Textuel.
- . 2021a. « Empêcher, dépolitiser, punir : le triptyque de la répression politique ». *Savoir/Agir* 1, n° 55 : 47-54.
- . 2021b. « Répressions d'état, politiques sécuritaires et stratégies de résistance. Entretien avec Vanessa Codaccioni réalisé par Marie Rebeyrolle et David Puaud ». *Journal des*

anthropologues 4-5, n° 166-167 : 179-93.

Cointet, Jean-Philippe, et Sylvain Parasié. 2018. « Ce que le big data fait à l'analyse sociologique des textes ». *Revue française de sociologie* 59, n° 3 : 533-557.

———. 2019. « Enquêter à partir des traces textuelles du web ». *Réseaux* 2-3, n° 214-215 : 9-24.

Cointet, Jean-Philippe, Pedro Ramaciotti Morales, Dominique Cardon, Caterina Froio, Andrei Mogoutov, Benjamin Ooghe Tabanou, et Guillaume Plique. 2021. « De quelle(s) couleur(s) sont les Gilets jaunes ? Plonger des posts Facebook dans un espace idéologique latent ». *Statistique et Société* 9, n°1-2 : 79-107.

Collectif d'enquête sur les Gilets Jaunes, Camille Bedock, Zakaria Bendali, Antoine Bernard de Raymond, Anne-Gaëlle Beurier, Pierre Blavier, Loïc Bonin, et al. 2019. « Enquêter *in situ* par questionnaire sur une mobilisation: Une étude sur les gilets jaunes ». *Revue française de science politique* 69, n° 5-6 : 869-892.

Colleoni, Elanor, Alessandro Rozza, et Adam Arvidsson. 2014. « Echo Chamber or Public Sphere? Predicting Political Orientation and Measuring Political Homophily in Twitter Using Big Data: Political Homophily on Twitter ». *Journal of Communication* 64, n° 2 : 317-332.

Combes, Hélène. 2020. « Répression ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu, 2e ed., 502-508. Paris : Presses de Sciences Po.

Compagno, Dario. 2017. « Signifiant et significatif. Réflexions épistémologiques sur la sémiotique et l'analyse des données ». *Questions de communication* 1, n° 31 : 49-70.

Coquard, Benoît. 2019. « Ceux qui restent : faire sa vie dans les campagnes en déclin ». Paris : La Découverte.

Cotte, Dominique. 2004. « Écrits de réseaux, écrits en strates : Sens, technique, logique ». *Hermès, La Revue* 2, n° 39 : 109-115.

Courpasson, David. 1999. « Entre fascination et dénonciation. Sociologie et management des organisations ». *Sociologie du travail* 41, n° 3 : 295-305.

Cousin, Bruno. 2006. « Les violences policières de gènes 2001 entre mise à l'épreuve du récit et mise en forme publique ». *Déviance et Société* 30, n° 1 : 67-89.

- Dalibert, Marion. 2012. « Accès à l'espace public des minorités ethnoraciales et "blanchité" ». Mémoire de thèse, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3.
- Dalibert, Marion, Aurélia Lamy, et Nelly Quemener. 2016. « Introduction. Circulation et qualification des discours. Conflictualités dans les espaces publics (1) ». *Études de communication* 2, n° 47 : 7-20.
- Davallon, Jean, Marie Després-Lonnet, Yves Jeanneret, Joëlle Le Marec, et Emmanuël Souchier. 2013. « Introduction ». In *Lire, écrire, récrire: Objets, signes et pratiques des médias informatisés*, Emmanuël Souchier, Yves Jeanneret, et Joëlle Le Marec, 19-43. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information.
- De Sousa Santos, Boaventura. 2000. *A crítica da razão indolente: contra o desperdício da experiência: Para un novo senso comun. A ciência e a política na transição paradigmática. Volume 1*. Sao Paulo : Cortez editora.
- Dejean, Sylvain, Marianne Lumeau, Stéphanie Peltier, et Lorreine Petters. 2021. « La consommation d'informations en France. Quelle place pour la télévision ? » *Réseaux* 5, n° 229 : 43-74.
- Delphy, Christine. 2013. *L'ennemi principal*. Paris : Éditions Syllepse.
- Denave, Laurent. 2021. *S'engager dans la guerre des classes*. Paris : Raisons d'agir éditions.
- Devars, Thierry. 2015. « Les vidéos politiques au prisme de la trivialité ». *Communication & langages* 3, n° 185 : 89-106.
- Devaux, Jean Baptiste, Marion Lang, Antoine Lévêque, Christophe Parnet, et Valentin Thomas. 2019. « La banlieue jaune. Enquête sur les recompositions d'un mouvement ». *La Vie des idées*.
- Devillard, Valérie, et Guillaume Le Saulnier. 2015. « Le problème public de la prostitution aux marges des arènes publiques numériques : Luttes interprétatives et mobilisations pro-droits contre l'offensive abolitionniste sur le web ». *Journal des anthropologues* 3-4, n° 142-143 : 203-226.
- Dewerpe, Alain. 2006. *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*. Paris :

Gallimard.

Dewey, John. 1967. *Logique : La théorie de l'enquête*. Paris : PUF.

Djemni-Wagner, Sonya. 2021. « Militantisme écologiste et désobéissance civile ». *Études* 5 (Mai) : 55-65.

Dodier, Nicolas, et Janine Barbot. 2000. « Le temps des tensions épistémiques. Le développement des essais thérapeutiques dans le cadre du sida ». *Revue française de sociologie* 41, n° 1 : 79-118.

Doggett, Peter. 2009. *There's a Riot Going On: Revolutionaries, Rock Stars, and the Rise and Fall of the 60s*. Open Road + Grove/Atlantic.

Dormagen, Jean-Yves, Laura Michel, et Emmanuelle Reungoat. 2021. « Quand le vert divise le jaune ». *Écologie & politique* 1, n° 62 : 25-47.

Douay, Nicolas, et Aurélien Reys. 2016. « Twitter comme arène de débat public : le cas du Conseil de Paris et des controverses en aménagement ». *L'Information géographique* 80, n° 4 : 76-95.

Douyère, David. 2019. « L'image dont on parle, l'image avec laquelle on parle. De la colonisation iconique de la conversation ». *Questions de communication* 1, n° 35 : 137-151.

Dufour, Diane. 2015. « Introduction ». In *Images à charge : la construction de la preuve par l'image*, 5-7. Paris : Le BAL - Éditions Xavier Barral.

Dufresne, David. 2020. « L'arme des désarmés ». In *Police*, 7-35. Paris : La Fabrique.

Dupeux, Yves. 2019. « Le peuple des « Gilets jaunes » ». *Lignes* 2, n°59 : 147-161.

Dupuis-Déri, Francis. 2003. « Black Blocs : bas les masques ». *Mouvements* 1, n° 25 : 74-80.

Durand, Cédric. 2005. « Le mouvement altermondialiste : de nouvelles pratiques organisationnelles pour l'émancipation ». *Mouvements* 5, n° 42 : 103-114.

———. 2020. *Techno-féodalisme : critique de l'économie numérique*. Paris : Zones.

Écormier-Nocca, Florence, et Charles Louis-Sidois. 2019. « Fronde 2.0. Les députés français sur Twitter ». *Revue française de science politique* 69, n° 3 : 481-500.

El Chazli, Youssef. 2011. « Du “mur” à la rue : la révolte des “jeunes de Facebook” en Égypte ».

Médiamorphoses 30 (Automne) : 83-86.

El Haïk-Wagner, Nicolas. 2020. « Les ronds-points de la “France moche”, acteurs politiques inattendus d’une mobilisation sociale inédite ». *Géographie & cultures*, n° 114 : 75-112.

Entman, Robert M. 1993. « Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm ». *Journal of Communication* 43, n° 4 : 51-58.

Ermoshina, Ksenia. 2016. « Is There an App for Everything? Potentials and Limits of Civic Hacking ». *Observatorio (OBS*)*, Special Issue, 116-140.

Fabre, Maxime. 2019. « Pour une sémiotique du devenir photographique : du régime chimique au régime numérique ». *Signata. Annales des sémiotiques / Annals of Semiotics*, n° 10.

Fanon, Frantz. 1984. *Les damnés de la terre*. Paris : La Découverte.

Faris, David M. 2012. « La révolte en réseau : le “printemps arabe” et les médias sociaux ». *Politique étrangère* 1 : 99-109.

Fassin, Didier. 2011. *La force de l’ordre : une anthropologie de la police des quartiers*. Paris : Seuil.

Fassin, Didier, Yasmine Bouagga, Isabelle Coutant, Jean-Sébastien Eideliman, Fabrice Fernandez, Nicolas Fischer, Carolina Kobelinsky, Chowra Makaremi, Sarah Mazouz, et Sébastien Roux. 2013. *Juger, réprimer, accompagner : essai sur la morale de l’État*. Paris : Seuil.

Favret-Saada, Jeanne. 1977. *Les mots, la mort, les sorts*. Paris : Gallimard.

———. 1990. « Être affecté ». *Gradhiva : revue d’histoire et d’archives de l’anthropologie*, n° 8 : 3-9.

Feigenbaum, Anna. 2019. *Petite histoire du gaz lacrymogène : des tranchées de 1914 aux gilets jaunes*. Montreuil, France : Éditions Libertalia.

Felker-Kantor, Max. 2018. *Policing Los Angeles: Race, Resistance, and the Rise of the LAPD*. The University of North Carolina Press.

Figeac, Julien, Tristan Salord, Guillaume Cabanac, Ophélie Fraisier, Pierre Ratinaud, Fanny Seffusatti, et Nikos Smyrniaios. 2019. « Facebook favorise-t-il la désinformation et la polarisation idéologique des opinions ? » *Questions de communication*, n° 36 : 167-187.

- Fillieule, Olivier. 1997. *Stratégies de la rue*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Fillieule, Olivier, et Donatella Della Porta, éd. 2006. *Police et manifestants : maintien de l'ordre et gestion des conflits*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Fillieule, Olivier, et Fabien Jobard. 2020. *Politiques du désordre : la police des manifestations en France*. Paris : Seuil.
- Fillieule, Olivier, et Danielle Tartakowsky. 2013. *La manifestation*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Fiske, John. 2002. « Videotech ». In *The Visual Culture Reader*, Nicholas Mirzoeff, 2e ed., 383-391. London and New York : Routledge.
- Fleury-Vilatte, Béatrice, et Jacques Walter. 2003. « L'engagement des chercheurs (2) ». *Questions de communication* 1, n° 3 : 99-108.
- Flipo, Fabrice. 2021. « Gilets jaunes et écologie : vers un écologisme des pauvres ? » *Écologie & politique* 1, n° 62 : 13-24.
- Foucault, Michel. 1969. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Fraser, Nancy. 2001 [1992]. « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement ». *Hermès, La Revue* 3, n° 31 : 125-156.
- Fuchs, Christian. 2014. *OccupyMedia! The occupy movement and social media in crisis capitalism*. Winchester (UK) : Zero Books.
- Gadéa, Charles. 2016. « L'idiome figuratif des groupes professionnels ». *Images du travail, travail des images*, n° 1.
- Galligo, Igor. 2019. « Priscillia Ludosky : "Créer un groupe Gilets Jaunes Facebook, c'est créer une petite entreprise politique virtuelle" ». *AOC*.
- Gamson, William A. 1992. *Talking Politics*. New York : Cambridge University Press.
- Garcin-Marrou, Isabelle. 2007. « Des "jeunes" et des "banlieues" dans la presse de l'automne 2005 : entre compréhension et relégation ». *Espaces et sociétés* 1-2, n° 128-129 : 23-37.
- Garcin-Marrou, Isabelle, et Isabelle Hare. 2018. « Discours médiatiques post-attentats : une

- perspective historique (1995-2016) ». *Mots. Les langages du politique*, n° 118: 19-35.
- Geisser, Vincent. 2019. « Les gilets jaunes et le triptyque “islam, banlieues, immigration” : une machine à produire des fantômes identitaires ». *Migrations Société* 1, n° 175 : 5-16.
- Gendrot, Valentin. 2020. *Flic : un journaliste a infiltré la police*. Paris : Éditions Goutte d’or.
- Genestier, Philippe, et Claudine Jacquenod-Desforges. 2020. « Resituer et restituer la colère jaune ». *Géographie & cultures*, n° 114 : 113-134.
- Genevois, Sylvain. 2020. « Des lieux de manifestations aux territoires de la révolte ». *Géographie & cultures*, n° 114 : 37-57.
- Gérard, Colin, et Guilhem Marotte. 2020. « #AffaireBenalla : déconstruction d’une polémique sur le rôle de la communauté Twitter “russophile” dans le débat politique français ». *Hérodote* 2-3, n° 177-178 : 125-147.
- Gerbaudo, Paolo. 2016. « Rousing the Facebook crowd: Digital enthusiasm and emotional contagion in the 2011 protests in Egypt and Spain ». *International Journal of Communication* 10 : 254-273.
- Gerlitz, Carolin, et Anne Helmond. 2013. « The like Economy: Social Buttons and the Data-Intensive Web ». *New Media & Society* 15, n° 8 : 1348-1365.
- Ghitalla, Franck. 2021. *Qu’est-ce que la cartographie du web ? Expéditions scientifiques dans l’univers des données numériques et des réseaux*. Marseille, France : OpenEdition Press.
- Giblin, Béatrice. 2021. « Éditorial. Approche géopolitique de la pandémie de Covid-19 ». *Hérodote* 4, n° 183 : 3-18.
- Gondreau, Alexandre, et Sébastien Bridier. 2020. « Contribution à une géographie des gilets jaunes ». *Géographie & cultures*, n° 114 : 37-76.
- Gourgues, Guillaume, Steven, Andrea, et Claude. 2020. « La commune, comme communauté de vie, de lutte, comme territoire que l’on a en commun. Entretien avec les Gilets Jaunes municipalistes de Commercy ». *Mouvements* 1, n° 101.
- Granjon, Fabien. 2001. *L’Internet militant : mouvement social et usages des réseaux télématiques*. Rennes,

France : Apogée.

Granjon, Fabien, et Aurélien Le Foulgoc. 2010. « Les usages sociaux de l'actualité. L'Expérience médiatique des publics internautes ». *Réseaux* 2-3, n° 160-161 : 225-253.

Granjon, Fabien, et Asdrad Torres. 2012. « R@S : la naissance d'un acteur majeur de l' "Internet militant" français ». *Le Temps des médias* 1, n° 18 : 87-98.

Grison, Thibault, et Virginie Julliard. 2021. « Les enjeux de la modération automatisée sur les réseaux sociaux numériques : les mobilisations LGBT contre la loi Avia ». *Communication, technologies et développement*, n° 10.

Guénif-Souilamas, Nacira. 2005. « La réduction à son corps de l'indigène de la République ». In *La fracture coloniale*, Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, et Sandrine Lemaire, 199-208. Paris : La Découverte.

———. 2007. « L'altérité de l'intérieur ». In *La situation postcoloniale*, Marie-Claude Smouts, 344-352. Paris : Presses de Sciences Po.

Guénif-Souilamas, Nacira, et Éric Macé. 2004. *Les féministes et le garçon arabe*. La Tour-d'Aigues (Vaucluse), France : Éditions de l'Aube.

Guerra, Tristan, Chloé Alexandre, et Frédéric Gonthier. 2019. « Populist Attitudes among the French Yellow Vests ». *Populism* 3, n° 1 : 1-12.

Guignard, Thomas, et Coralie Le Caroff. 2020. « Gouvernamentalité et plateformes numériques : l'influence de Facebook sur la participation et les médias d'actualité ». *Études de communication* 2, n° 55 : 135-158.

Guilluy, Christophe. 2014. *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*. Paris : Flammarion.

Gunthert, André. 2008. « "Sans retouche". Histoire d'un mythe photographique ». *Études photographiques*, n° 22.

———. 2014. « L'image conversationnelle ». *Études photographiques*, n°31.

———. 2015. *L'image partagée : la photographie numérique*. Paris : Éditions Textuel.

- . 2018. « La visibilité des anonymes : Les images conversationnelles colonisent l'espace public ». *Questions de communication* 2, n° 34 : 133-154.
- . 2020a. « George Floyd : les images de violence imposent-elles la vision des bourreaux ? ». *Carnet de l'EHESS*.
- . 2020b. « L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes ». *Communications*, n° 106 : 187-207.
- . 2020c. « Violences publiques ». *Questions de communication* 2, n° 38 : 333-350.
- Gwiazdzinski, Luc, et Bernard Floris. 2020. « Géographies en actes ». *Géographie & cultures*, n° 114 : 77-94.
- Habermas, Jürgen. 1993 [1962]. « L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise ». Paris : Payot.
- Hall, Stuart. 1997. « The spectacle of the "other" ». In *Representation*, 223-278. London (UK), Thousand Oaks (CA, USA) & New Delhi (India) : Sage Publications.
- Haraway, Donna. 2007. *Manifeste cyborg et autres essais : sciences, fictions, féminismes*. Paris : Exils éditeurs.
- Harding, Sandra. 2004. *The feminist standpoint theory reader: intellectual and political controversies*. New York : Routledge.
- Hayat, Samuel. 2019. « L'économie morale et le pouvoir ». In *Le fond de l'air est jaune. Comprendre une révolte inédite*, Joseph Confavreux, Paris : Seuil.
- Heinich, Nathalie. 2002. « Pour une neutralité engagée ». *Questions de communication* 2, n° 2 : 117-127.
- . 2017. « Misères de la sociologie critique ». *Le Débat* 197, n° 5 : 119-126.
- Hermida, Alfred. 2010. « From TV to Twitter: How Ambient News Became Ambient Journalism ». *M/C Journal* 13, n° 2.
- Hilgartner, Stephen, et Charles L. Bosk. 1988. « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model ». *American Journal of Sociology* 94, n° 1 : 53-78.

- Hine, Christine. 2000. *Virtual Ethnography*. 6 Bonhill Street, London : SAGE Publications Ltd.
- . 2017. « Ethnographies of Online Communities: Modes, Varieties, Affordances ». In *The Sage Handbook of Online Research Methods*, Nigel G. Fielding, Raymond M. Lee, et Grant Blank, 2e ed., 401-415. London : Sage.
- Hirzalla, Fadi, Liesbet van Zoonen, et Jan de Ridder. 2011. « Internet Use and Political Participation: Reflections on the Mobilization/Normalization Controversy ». *The Information Society* 27, n° 1 : 1-15.
- Houte, Arnaud-Dominique. 2008. « Gendarmerie départementale et maintien de l'ordre : retour sur les transformations de la violence d'État (1827-1931) ». *Déviance et Société* 32, n° 1 : 61-74.
- Huët, Romain. 2019. *Le vertige de l'émeute : des Zad aux Gilets jaunes*. Paris : PUF.
- Jacomy, Mathieu, Tommaso Venturini, Sebastien Heymann, et Mathieu Bastian. 2014. « ForceAtlas2, a Continuous Graph Layout Algorithm for Handy Network Visualization Designed for the Gephi Software ». *PLOS ONE* 9, n° 6.
- Jeanne-Perrier, Valérie. 2013. « Réseaux sociaux : des vertus journalistiques, démocratiques et littéraires ? Petit traité de socio-sémiotique des dispositifs médiatiques émergents. Interactions entre journalisme, trajectoires de métiers et innovations médiatiques et éditoriales. Une analyse communicationnelle ». Mémoire d'Habilitation à diriger des Recherches.
- Jeanneret, Yves, et Emmanuël Souchier. 1999. « Pour une poétique de l'écrit d'écran ». *Xoana*, n° 6 : 97-107.
- Jeanpierre, Laurent. 2019. *In Girum : les leçons politiques des ronds-points*. Paris : la Découverte.
- Jehel, Sophie. 2019. « Emprise et déprise des images : une analyse des pratiques numériques des adolescents ». *Les Cahiers de la Justice* 1, n° 1 : 117-132.
- Jobard, Fabien. 2016. « Extension et diffusion du maintien de l'ordre en France ». *Vacarme* 4, n° 77 : 24-29.
- Jobard, Fabien, et Pierre Favre. 2020. « Maintien de l'ordre ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu, 2e ed., 357-363. Paris : Presses de Sciences

Po.

Jouët, Josiane, et Coralie Le Caroff. 2012. « L'observation ethnographique en ligne ». In *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*, Christine Barats, 147-160. Paris : Armand Colin.

Joux, Alexandre. 2019. « Des journalistes pas comme les autres ». *Les Cahiers du numérique* 15, n° 3 : 29-52.

Julliard, Virginie. 2015. « Les apports de la techno-sémiotique à l'analyse des controverses sur Twitter ». *Hermès, La Revue* 3, n° 73 : 191-200.

———. 2016. « #Theoriedugenre : comment débat-on du genre sur Twitter ? ». *Questions de communication* 2, n° 30 : 135-157.

———. 2017. « "Théorie du genre", #theoriedugenre : stratégies discursives pour soustraire la "différence des sexes" des objets de débat ». *Études de communication* 1, n° 48 : 111-136.

———. 2018. « L'idéologie raciste en appui aux discours antiféministes : les ressorts émotionnels de l'élargissement de l'opposition à la 'théorie du genre' à l'école sur Twitter ». *Cahiers du Genre* 2, n° 65 : 17-39.

———. 2021. « La manifestation du genre sur Twitter. L'engagement émotionnel à l'égard de la "différence des sexes", le rôle des images ». In *Le genre manifeste – Stratégies, médiations, mises en question*, Florian Alix, Pierre-Marie Chauvin, Victor Coutolleau, et Judith Sarfati Lanter, Sorbonne Université Presses.

Julliard, Virginie, et Fanny Georges. 2018. « Produire le mort. Pratiques d'écriture et travail émotionnel des deuilés et des deuilées sur Facebook ». *Réseaux* 4, n° 210 : 89-116.

Kokoreff, Michel. 2007. « Avons-nous oublié les émeutes de 2005 ? » *Revue Projet* 4, n° 299 : 71-80.

———. 2020. « "Sous les pavés, la rage" : regards ethnographiques sur la séquence contestataire de 2016 à 2020 ». *Sociologie* 11, n° 3 : 315-324.

Krauss, Rosalind. 1977. « Notes on the Index: Seventies Art in America ». *October*, n° 3 : 68-81.

Lafrance, Jean-Paul. 2011. « La révolution peut-elle être gazouillée ? » *Hermès, La Revue* 3, n° 61 :

203-211.

Lamarche, Karine. 2015. « L'apport heuristique d'une implication incontournable ». *Civilisations*, n° 64 : 35-44.

Le Béhec, Mariannig. 2016. « Le territoire comme un graphe. Pratiques, formes, éthique ». *Les Cahiers du numérique* 12, n° 4 : 131-156.

Le Bras, Hervé. 2019. In *Les Gilets Jaunes, et après ?*, Éric Fottorino. Paris : Le 1 – Philippe Rey.

Lemieux, Cyril. 2007. « À quoi sert l'analyse des controverses ? » *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 1, n° 25 : 191-212.

Lessig, Lawrence. 2000. « Code Is Law ». *Harvard Magazine*.

Lévy-Leblond, Jean-Marc. 2006. *La vitesse de l'ombre : aux limites de la science*. Paris : Seuil.

Lianos, Michalis. 2019. « Une politique expérientielle ». In *Gilets Jaunes : un assaut contre la société*, 91-122. Lundimatin.

Lignereux, Aurélien. 2008. « La violence d'une force de l'ordre : la gendarmerie et la répression des rébellions (1800-1859) ». *Déviance et Société* 32, n° 1 : 47-59.

Linhardt, Dominique. 2012. « Avant-propos : épreuves d'État. Une variation sur la définition wébérienne de l'État ». *Quaderni*, n° 78 : 5-22.

Longhi, Julien. 2018. « L'écriture nativement numérique, de Twitter à YouTube : pour une approche non-conversionnelle des processus créatifs ». *Le français aujourd'hui* 1, n° 200 : 43-56.

Ludosky, Priscillia, et Guillaume Gourgues. 2020. « Le fait qu'il y ait des listes citoyennes qui se mettent en place, ça ne doit pas non plus l'arranger... » *Mouvements*, n° 101 : 25-32.

Lupovici, Raphaël. 2022a. « La réception des automédias par les Gilets jaunes. Entre autonomisation des pratiques et dénonciation des hégémonies ». *Automedias.org*.

———. 2022b. « Les médias comme terrain et objet de lutte pour les Gilets jaunes ». In *Les Gilets jaunes trois ans après – Un état des lieux*, 2 et 3 juin 2022, École Normale Supérieure rue d'Ulm, Paris.

- Mabi, Clément. 2016. « Lutttes sociales et environnementales à l'épreuve du numérique : radicalité politique et circulation des discours ». *Études de communication* 2, n° 47 : 111-130.
- . 2019. « Grand débat : ce que la technique dit du politique ». *Revue Projet* 4, n° 371 : 20-24.
- . 2020a. « Comment saisir la qualité politique des technologies numériques ? Réflexions critiques sur les affordances démocratiques des dispositifs numériques ». In *Éducation critique aux médias et à l'information en contexte numérique*, Sophie Jehel et Alexandra Saemmer, 75-86. Villeurbanne (France) : Presses de l'Enssib.
- . 2020b. « Le débat public face aux « colères internet » ». *Pouvoirs* 4, n°175 : 69-76.
- Mabi, Clément, et Anaïs Theviot. 2014. « S'engager sur Internet. Mobilisations et pratiques politiques ». *Politiques de communication*, 2 n° 3 : 5-24.
- Maingueneau, Dominique. 2021. « La notion de discours ». In *Discours et analyse du discours*, 2e ed., 11-23. Paris : Armand Colin.
- Mann, Steve, Jason Nolan, et Barry Wellman. 2003. « Sousveillance: Inventing and Using Wearable Computing Devices for Data Collection in Surveillance Environments. » *Surveillance & Society* 3, n°1 : 331-355.
- Marchand, Pascal, Brigitte Sebbah, Julie Renard, Guillaume Cabanac, Laurent Thiong-Kay, Natacha Souillard, et Lucie Loubère. 2019. « “Vrai Débat” : Sortir du débat pour négocier ». Rapport scientifique préliminaire d'analyse.
- Margolis, Michael, et David Resnick. 2000. *Politics as usual: the cyberspace « revolution »*. Thousand Oaks (US) : Sage Publications.
- Marlière, Éric. 2020. « « Ça fait quarante ans qu'on est des “gilets jaunes”, nous ! » ». *Migrations Societe* 3, 181 : 141-155.
- Marres, Noortje. 2012. « The Redistribution of Methods: On Intervention in Digital Social Research, Broadly Conceived ». *The Sociological Review* 60, n°S1 : 139-165.
- Marres, Noortje S. 2005. *No issue, no public: democratic deficits after the displacement of politics*. Amsterdam : Ipskamp Printpartners.

- Mathieu, Lilian. 2009. « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de “Nous sommes la gauche” à Occupation ». *Revue française de science politique* 59 n° 1 : 77-96.
- Mattelart, Tristan, Cédric Parizot, Julie Peghini, et Nadine Wanono. 2015. « Le numérique vu depuis les marges ». *Journal des anthropologues*, n° 142-143 : 9-27.
- McAdam, Doug, Sidney G. Tarrow, et Charles Tilly. 2001. *Dynamics of contention*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Mercier, Arnaud. 2015. « Twitter, espace politique, espace polémique. L'exemple des tweet-campagnes municipales en France (janvier-mars 2014) ». *Les Cahiers du numérique* 11, n°4 : 145-168.
- . 2021. « Les modalités de la colère citoyenne sur Twitter ». *Quaderni* 3, n° 104 : 49-62.
- Mercier, Arnaud, et Nathalie Pignard-Cheynel. 2014. « Mutations du journalisme à l'ère du numérique : un état des travaux ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 5.
- Meyer, Michaël. 2010. « Copwatching et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance ». *ethnographiques.org*, n° 21.
- Meyer, Michaël, et Samuel Tanner. 2017. « Filmer et être filmé. La nouvelle visibilité policière à l'ère de la sousveillance ». *Réseaux* 1, n° 201 : 175-205.
- Michel, Aurélia. 2020. « Le corps du citoyen : violence et démocratie ». *AOC*.
- Milan, Stefania. 2015. « When Algorithms Shape Collective Action: Social Media and the Dynamics of Cloud Protesting ». *Social Media + Society* 1, n° 2 : 1-10.
- Millette, Mélanie. 2013. « Pratiques transplateformes et convergence dans les usages des médias sociaux ». *Communication et organisation*, n° 43: 47-58.
- Mirzoeff, Nicholas. 1999. *An introduction to visual culture*. London and New York : Routledge.
- . 2011. *The right to look. A counterhistory of visibility*. Durham (NC, USA) : Duke University Press.
- Mitchell, William J. 1992. *The reconfigured eye: visual truth in the post-photographic era*. Cambridge (Mass.,

US) and London : The MIT Press.

Mnookin, Jennifer L. 2015. « L'image de la vérité : la preuve photographique et le pouvoir de l'analogie ». In *Images à charge : la construction de la preuve par l'image*, Diane Dufour, 9-15. Paris : Le BAL - Éditions Xavier Barral.

Monnoyer-Smith, Laurence. 2011. « La participation en ligne, révélateur d'une évolution des pratiques politiques ? » *Participations* 1, n°1 : 156-185.

———. 2013. « Le web comme dispositif : comment appréhender le complexe ? » In *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*, Christine Barats, 2e ed., 11-31. Paris : Armand Colin.

Monnoyer-Smith, Laurence, et Stéphanie Wojcik. 2014. « La participation politique en ligne, vers un renouvellement des problématiques ? » *Participations* 1, n° 8 : 5-29.

Moreau de Bellaing, Cédric. 2009. « Violences illégitimes et publicité de l'action policière ». *Politix* 3, n° 87 : 119-141.

Moualek, Jérémie. 2022. « L'image disqualifiante de la "violence populaire" en démocratie ». *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, n° 16 : 139-158.

Mouffe, Chantal. 2010. « Politique et agonisme ». *Rue Descartes* 1, n° 67 : 18-24.

Murch, Donna Jean. 2010. *Living for the City: Migration, Education, and the Rise of the Black Panther Party in Oakland, California*. Chapel Hill : The University of North Carolina Press.

Musiani, Francesca. 2015. « Les architectures P2P ». *Réseaux* 1, n° 189 : 47-75.

Naudier, Delphine, et Maud Simonet. 2011. *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*. Paris : La Découverte.

Neveu, Érik. 2019. « Qu'est-ce qu'un mouvement social ? ». In *Sociologie des mouvements sociaux*, 7e ed., 5-24. Paris : La Découverte.

Neveu, Érik, et Bastien François, 2015. *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Nez, Héloïse. 2020. « Occupation de places ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu, 2e ed., 424-428. Paris : Presses de Sciences Po.
- No Border. 2015. « Des No Border sans frontière ». *Plein droit* 1, n° 104 : 9-13.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2000. « Le « je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain ». *Revue française de sociologie* 41, n° 3 : 417-445.
- Pariser, Eli. 2011. *The filter bubble: what the Internet is hiding from you*. New York : Penguin Press.
- Pasquier, Dominique. 2018. *L'Internet des familles modestes : Enquête dans la France rurale*. Paris : Presses des Mines.
- Paugam, Serge, et Sandrine Rui. 2020. « Enquêter « à chaud » sur les mouvements sociaux. Introduction ». *Sociologie* 11, n° 3 : 243-249.
- Paveau, Marie-Anne. 2015. « Ce qui s'écrit dans les univers numériques ». *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, n° 2014-1.
- . 2019. « La resignification. Pratiques technodiscursives de répétition subversive sur le web relationnel ». *Langage et société* 2, n° 167 : 111-141.
- Pereira, Irène. 2021. « “Maximiser l'objectivité et minimiser la neutralité” : du militantisme en sciences sociales ». *UPEC*.
- Petit, Victor, et Serge Bouchardon. 2017. « L'écriture numérique ou l'écriture selon les machines. Enjeux philosophiques et pédagogiques ». *Communication & langages* 1, n° 191 : 129-148.
- Pfefferkorn, Roland. 2007. *Inégalités et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes*. Paris : La Dispute.
- Piketty, Thomas. 2019. « Reformuler la question sociale ». In *Le fond de l'air est jaune. Comprendre une révolte inédite*, Joseph Confavreux. Paris : Seuil.
- Pleyers, Geoffrey. 2013. « Présentation. Militantisme en réseau ». *Réseaux* 5, n° 181 : 9-21.
- Poupin, Perrine. 2019. « « On est plus chaud ! Plus chaud ! Plus chaud qu'le lacrymo ! » : l'expérience des violences policières dans le mouvement des Gilets jaunes ». *Sociologie et sociétés* 51, n° 1-2 : 177-200.

- . 2020. « Prendre soin des manifestants. Les street-medics dans le mouvement des Gilets jaunes ». *Techniques & Culture* 2, n° 74 : 160-173.
- Quantité Critique. 2018. « Les gilets jaunes ont-ils une couleur politique ? » *L'Humanité*, édition du 19 décembre 2018.
- Quéré, Louis, et Cédric Terzi. 2015. « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique ». *SociologieS*.
- Rafin, Nicolas. 2012. « Plus belle la police ? Ou comment la série Plus belle la vie dépeint l'institution policière ». In *Médiatiser la police, policer les médias*, Michaël Meyer, 71-83. Lausanne (Suisse) : Éditions Antipodes.
- Ramaciotti Morales, Pedro, Jean-Philippe Cointet, Bilel Benbouzid, Dominique Cardon, Caterina Froio, Omer Faruk Metin, Benjamin Ooghe Tabanou, et Guillaume Plique. 2021. « Atlas multi-plateforme d'un mouvement social : le cas des Gilets jaunes ». *Statistique et Société* 9, n° 1-2 : 39-77.
- Rancière, Jacques, et Andrea Soto Calderón. 2019. *Le travail des images : conversations avec Andrea Soto Calderón*. Dijon, France : les Presses du Réel.
- Ratinaud, Pierre, Nikos Smyrniotis, Julien Figeac, Guillaume Cabanac, Ophélie Fraisier, Gilles Hubert, Yoann Pitarch, Tristan Salord, et Thibaut Thonet. 2019. « Structuration des discours au sein de Twitter durant l'élection présidentielle française de 2017. Entre agenda politique et représentations sociales ». *Réseaux* 2-3, n° 214-215): 171-208.
- Ravelli, Quentin. 2020. « Les huit fonctions du rond-point ». *AOC*.
- Ravelli, Quentin, Zakaria Bendali, Loïc Bonin, Maxime Gaborit, Théo Grémion, Mila Ivanovic, Pauline Liochon, et Naomi Toth. 2020. « Le Gilet et le Marteau. L'Assemblée des assemblées organise l'aile gauche des ronds-points ». *Mouvements* 1, n° 101 : 13-24.
- Raynauld, Vincent, Emmanuelle Richez, et Stéphanie Wojcik. 2020. « Les groupes minoritaires et/ou marginalisés à l'ère numérique. Introduction : Pratiques de mobilisation, changements socio-politiques et transformations identitaires ». *Terminal*, n° 127.
- Rebillard, Franck. 2011. « L'étude des médias est-elle soluble dans l'informatique et la physique ?

- À propos du recours aux digital methods dans l'analyse de l'information en ligne ». *Questions de communication* 2, n° 20 : 353-376.
- . 2012. « Présentation ». *Réseaux* 6, n° 176 : 9-25.
- . 2017. « La rumeur du PizzaGate durant la présidentielle de 2016 aux États-Unis : Les appuis documentaires du numérique et de l'Internet à l'agitation politique ». *Réseaux* 2, n° 202-203 : 273-310.
- Rennes, Juliette. 2016. « Les controverses politiques et leurs frontières ». *Études de communication* 2, n° 47 : 21-48.
- Riboni, Ulrike Lune. 2015. « Filmer et rendre visible les quartiers populaires dans la Tunisie en révolution ». *Sciences de la société*, n° 94: 121-36.
- . 2019a. « Images anonymes, registres de visibilité et espace(s) public(s) ». *Questions de communication* 1 ; n° 35 : 153-169.
- . 2019b. « Images pauvres, images des pauvres ». *Window*. <https://window.hypotheses.org/435>.
- Riboni, Ulrike Lune, et Raphaële Bertho. 2020. « Introduction. Les images au cœur des rapports sociaux. Vers de nouveaux régimes de représentation et de visibilité? » *Études de communication* 1, n° 54 : 7-18.
- Rieder, Bernhard, et Nikos Smyrnaioi. 2012. « Pluralisme et infomédiation sociale de l'actualité : le cas de Twitter ». *Réseaux* 6, n° 176 : 105-139.
- Rigouste, Mathieu. 2012. *La domination policière : une violence industrielle*. Paris: La Fabrique.
- Rocher, Paul. 2020. *Gazer, mutiler, soumettre : politique de l'arme non létale*. Paris : la Fabrique éditions.
- Rogers, Richard. 2013. *Digital Methods*. Cambridge (Mass., US) : MIT Press.
- Romani, Vincent. 2007. « Enquêter dans les Territoires palestiniens. Comprendre un quotidien au-delà de la violence immédiate ». *Revue française de science politique* 57, n° 1 : 27-45.
- Rosset, Clément. 1984. *Le réel et son double : Essai sur l'illusion*. Paris : Gallimard.

- Rouban, Luc. 2019. « Les “Gilets Jaunes”, une transition populiste de droite ». *The Conversation*.
- Roumanos, Rayya. 2020. « Quand quantifier sert d’abord à qualifier : Le cas de la data-visualisation "Allô Place Beauvau ? C’est pour un bilan (provisoire)" ». *Interfaces numériques* 9, n° 3.
- Saemmer, Alexandra. 2017. « Interpréter l’hyperlien en contexte pédagogique : éléments d’une sémiotique sociale ». *Le français aujourd’hui* 1, n° 196 : 25-34.
- . 2019. « Le parler français des Gilles et John. Enquête sur les crypto-langages militants au sein des plateformes ». *Hermès, La Revue* 2, n° 84 : 127-133.
- Salas, Denis. 2019. « La justice du XXI^e siècle, le défi de l’image ». *Les Cahiers de la Justice* 1, n° 1 : 107-116.
- Schneider, Cathy Lisa. 2018. « Police Abuse and the Racialized Boundaries of Citizenship in France ». In *Police Abuse in Contemporary Democracies*, Michelle D. Bonner, Guillermina Seri, Mary Rose Kubal, et Michael Kempa, 31-54. London : Palgrave Macmillan.
- Sebbah, Brigitte, Lucie Loubère, Natacha Souillard, Julie Renard, et Nikos Smyrnaiois. 2019. « La dilution des Gilets jaunes dans l’agenda médiatique et politique. Quand le mouvement ne fait plus l’événement mais tente de se consolider ». Rapport de recherche.
- Sebbah, Brigitte, Lucie Loubère, Natacha Souillard, Laurent Thiong-Kay, et Nikos Smyrnaiois. 2018. « Les Gilets jaunes se font une place dans les médias et l’agenda politique ». Rapport de recherche.
- Sebbah, Brigitte, Pascal Marchand, Natacha Souillard, Lucie Loubère, Nikos Smyrnaiois, et Julie Renard. 2019. « les Gilets Jaunes : le pari gagné de l’existence médiatique ? ». Rapport de recherche du LERASS.
- Sebbah, Brigitte, Natacha Souillard, Laurent Thiong-Kay, et Nikos Smyrnaiois. 2018. « Les Gilets Jaunes, des cadrages médiatiques aux paroles citoyennes ». Rapport de recherche préliminaire.
- Serrano, Yeny. 2016. « Médias, visibilité et légitimité politique en Colombie : Luites discursives en contexte de guerre et de construction de la paix ». *Études de communication* 2, n° 47 : 49-70.

- Sire, Guillaume. 2019. « Une histoire technopolitique du code HTML (1991-1999) ». *Le Temps des médias* 2, n° 33 : 187-205.
- Smyrnaio, Nikos. 2016. « L'effet GAFAM : stratégies et logiques de l'oligopole de l'internet ». *Communication & langages* 2, n° 188 : 61-83.
- Smyrnaio, Nikos, et Pierre Ratinaud. 2013. « Comment articuler analyse des réseaux et des discours sur Twitter ». *tic&société* 7, n° 2.
- Snow, David A., E. Burke Rochford, Steven K. Worden, et Robert D. Benford. 1986. « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation ». *American Sociological Review* 51, n° 4 : 464-481.
- Sommier, Isabelle. 2010. « Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux ». In *Penser les mouvements sociaux*, 185-202. Paris : La Découverte.
- Souillard, Natacha, Brigitte Sebbah, Lucie Loubère, Laurent Thiong-Kay, et Nikos Smyrnaio. 2020. « Les Gilets jaunes, étude d'un mouvement social au prisme de ses arènes médiatiques ». *Terminal*, n° 127.
- Spencer, Robyn C. 2016. *The Revolution Has Come: Black Power, Gender, and the Black Panther Party in Oakland*. Durham : Duke University Press.
- Spire, Alexis. 2019. « Reformuler la question sociale ». In *Le fond de l'air est jaune. Comprendre une révolte inédite*, Joseph Confavreux, Paris : Seuil.
- Stora, Benjamin. 2005. *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*. Paris : La Découverte.
- Sunstein, Cass R. 2017. *#Republic: divided democracy in the age of social media*. Princeton (US) : Princeton University Press.
- Talpin, Julien. 2016a. « “Le jour où toi et moi on sera vraiment égaux, j'irai voter” ». Évitement des discriminations raciales et (dé)mobilisation politique des groupes minorisés ». *Questions de communication* 2, n° 30 : 65-90.
- . 2016b. « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires ». *Métropolitiques*.

- . 2019. « Les quartiers, les « gilets jaunes » et la gauche ». *AOC*.
- Talpin, Julien, Hélène Balazard, Marion Carrel, Samir Hadj Belgacem, Sümbül Kaya, Anaïk Purenne, et Guillaume Roux. 2021a. *L'épreuve de la discrimination : enquête dans les quartiers populaires*. Paris : PUF.
- . 2021b. « Nous, les autres ». *Revue Projet* 4, n° 383 : 4-11.
- Thanassekos, Yannis. 2002. « Étude de la mémoire et engagement militant ». *Questions de communication* 2, n° 2 : 129-136.
- Thoenig, Jean-Claude. 1999. « Le bricolage des engagements ». *Sociologie du travail* 41, n° 3 : 307-316.
- Thorel, Jérôme. 2013. *Attentifs ensemble ! L'injonction au bonheur sécuritaire*. Paris : La Découverte.
- Toch, Hans. 2012. *Cop Watch: Spectators, Social Media, and Police Reform*. American Psychological Association.
- Tolbert, Caroline J., Karen Mossberger, et Ramona McNeal. 2008. « Institutions, Policy Innovation, and E-Government in the American States ». *Public Administration Review* 68, n° 3 : 549-563.
- Tréguer, Félix. 2017. « Pouvoir et résistance dans l'espace public : une contre-histoire d'Internet (XVe-XXIesiècle) ». Mémoire de thèse. Paris: EHESS.
- Trombert, Christophe. 2012. « Les copwatchers, la police, les “indésirables” : ethnographie improvisée de la guerre sociale à Barbès (Paris) ». In *Colloque La recherche s'expose. Espace public et sans domicile fixe*, mars 2012, Saint-Étienne (France).
- Tufekci, Zeynep. 2019. *Twitter & les gaz lacrymogènes : forces et fragilités de la contestation connectée*. Caen, France : C&F éditions.
- Vaucher, Ysé. 2022. « La crédulité des crédules. Débat public et panique morale autour des fake news en France ». *Émulations - Revue de sciences sociales*, n° 41 : 71-101.
- Venturini, Tommaso, Dominique Cardon, et Jean-Philippe Cointet. 2014. « Présentation ». *Rezeaux* 6, n° 188 : 9-21.

- Voirol, Olivier. 2005a. « Les luttes pour la visibilité : Esquisse d'une problématique ». *Réseaux* 1-2, n°129-130 : 89-121.
- . 2005b. « Présentation. Visibilité et invisibilité : une introduction ». *Réseaux* 1-2, n° 129-130 : 9-36.
- Vörös, Florian. 2018. « L'imbrication des rapports de pouvoir dans les dispositifs de débat télévisé à l'ère numérique. Le cas de la controverse sur le racisme en France ». *Questions de communication* 1, n° 33 : 65-87.
- Waddington, David P. 2006. « Contingence du maintien de l'ordre : l'expérience britannique ». In *Police et manifestants : maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Olivier Fillieule et Donatella Della Porta, 43-60. Paris : Presses de Sciences Po.
- Wagener, Albin. 2020. « Mêmes, gifs et communication cognitivo-affective sur Internet ». *Communication. Information médias théories pratiques* 37, n° 1.
- Wahnich, Sophie. 2019. « Sans-culottes et gilets jaunes ». In *Le fond de l'air est jaune. Comprendre une révolte inédite*, Joseph Confavreux, Paris : Seuil.
- Weber, Max. 1963. *Le savant et le politique*. Paris : Union générale d'éditions.
- Wolton, Dominique. 1992. « Les contradictions de l'espace public médiatisé ». *Hermès, La Revue* 1, n° 10 : 95-114.
- Zuboff, Shoshana. 2019. *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for the Future at the New Frontier of Power*. London : Profile Books.

Table des sigles et des acronymes

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACLU	Union américaine pour les libertés civiles
ADA	Assemblée des assemblées
API	Application programming interface (en français : interfaces de programmation d'applications)
BAC	Brigades anti-criminalité
BB	Black Bloc
BRAV-M	Brigades de répression de l'action violente motorisées
CGT	Confédération générale du travail
CRS	Compagnies Républicaines de Sécurité
CSV	Comma-separated values
DGA	Délégation générale à l'armement
DM	Direct message
FI/LFI	(La) France insoumise
FO/FDO	Forces de l'ordre
GIGN	Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale
GJ	Gilets jaunes / Gilet jaune
HTML	HyperText Markup Language
IGPN	Inspection générale de la Police nationale
IGS	Inspection générale des services
ITT	Incapacité Totale de Travail
JRI	Journaliste reporter d'images
LBD (40)	Lanceur de balle de défense (de 40mm)
LDH	Ligue des droits de l'homme
LR	Les Républicains
LREM	La République en Marche
MP	Message privé
OAS	Organisation de l'armée secrète

ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PCF	Parti communiste français
PDF	Portable Document Format
PMC	Produits marquants codés
PVM	Pelotons de voltigeurs motoportés
RAID	Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion
RIO	Référentiel des Identités et de l'Organisation
RN	Rassemblement national
RSN	Réseaux sociaux numériques
SIC	Sciences de l'information et de la communication
SNMO	Schéma national de maintien de l'ordre
SO	Service d'ordre
TNIC	Technologies numériques de l'information et de la communication
TNT	Trinitrotoluène
TOAST	TOAST outils pour l'analyse sémiotique de Twitter
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
URL	Uniform Resource Locator
UVP	Urgence Violences Policières

Table des figures, des tableaux et des annexes

Figures

<i>Figure 1 Bannière de l'événement « quartiers populaires en banlieue et monde rural délaissé. Similitudes et différences »</i>	42
<i>Figure 2 Les commerces parisiens fermés et barricadés (© Bertrand Guay / AFP)</i>	59
<i>Figure 3 La carte des « lieux de pouvoir à Paris » publiée par le Monde Diplomatique</i>	60
<i>Figure 4 Évolution du nombre annuel de tirs de lanceurs de balles de défense au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale</i>	65
<i>Figure 5 Publication d'une photo de George Floyd accompagnée de ses différentes condamnations judiciaires dans un groupe Facebook de Gilets jaunes</i>	173
<i>Figure 6 Disqualification des victimes de violences policières issues des quartiers populaires</i>	174
<i>Figure 7 Exemple de débats dans les groupes Facebook de Gilets jaunes au sujet des violences policières dans les quartiers populaires en banlieue</i>	174
<i>Figure 8 Aperçu des bases de données où sont stockés les tweets et les images</i>	210
<i>Figure 9 Publier dans un groupe Facebook</i>	222
<i>Figure 10 Les forces de l'ordre armées en action</i>	231
<i>Figure 11 Une focalisation sur les armes seules</i>	232
<i>Figure 12 Matériel de protection pour les manifestations</i>	234
<i>Figure 13 Des schémas pour se protéger</i>	235
<i>Figure 14 Avoir recours à des avocat-es pour se protéger</i>	236
<i>Figure 15 Donner à voir les visages des forces de l'ordre</i>	238
<i>Figure 16 Donner à voir la difficulté d'identification des forces de l'ordre</i>	240
<i>Figure 17 L'expression de la colère contre les forces de l'ordre</i>	242
<i>Figure 18 Dénoncer l'indignité des forces de l'ordre</i>	243
<i>Figure 19 Des images de scènes envahies par les gaz lacrymogènes en illustration à d'autres propos</i>	248
<i>Figure 20 Des images de confrontation pour s'indigner, pour indigner</i>	249
<i>Figure 21 Des images d'affrontements pour dénoncer la « justice à deux vitesses » selon le type de violences</i>	249
<i>Figure 22 Des images « preuves » pour contester les discours officiels et les arrestations</i>	250
<i>Figure 23 De nombreuses comparaisons avec la Seconde Guerre mondiale</i>	252
<i>Figure 24 Comparaisons avec la dictature chilienne</i>	<i>Figure 25 Comparaison entre les BRAV-M et les voltigeurs qui ont tué Malik Oussekiné en 1986</i>
	253

<i>Figure 26 La casse par les forces de l'ordre ? Une mise en doute dans l'espace de commentaires d'une publication</i>	264
<i>Figure 27 Des Gilets jaunes qui font le lien entre les différents contextes de violences policières</i>	274
<i>Figure 28 Des appels à manifester contre toutes les violences policières</i>	274
<i>Figure 29 Les Gilets jaunes, les « casseurs », les « racailles », les « antifas » et le « Black Bloc » (partie 1)</i>	276
<i>Figure 30 Les Gilets jaunes, les « casseurs », les « racailles », les « antifas » et le « Black Bloc » (partie 2)</i>	278
<i>Figure 31 Critique de l'absence de répression à l'encontre des figures construites comme repoussoirs</i>	280
<i>Figure 32 La production des personnes racisées tuées par les forces de l'ordre en figures repoussoirs</i>	282
<i>Figure 33 Exemples de publications et commentaires qui délégitiment certains propos en mobilisant les notions de « trolls » et de « foulards rouges »</i>	289
<i>Figure 34 Modération et uniformisation des propos dans les groupes Facebook de Gilets jaunes</i>	290
<i>Figure 35 Thématisations critiques des pratiques des forces de l'ordre</i>	303
<i>Figure 36 Tweets qui mettent en cause l'État dans le problème de la répression et des violences policières</i>	304
<i>Figure 37 Thématisations critiques du traitement médiatique des affrontements</i>	305
<i>Figure 38 Tweet du syndicat policier Vigi, critique de l'usage du LBD</i>	306
<i>Figure 39 Validation-prolongation, correction et négation-inversion de la thématisation réalisée par C. Castaner</i>	307
<i>Figure 40 Une rethématisation différente pour un tweet identique publié par un autre compte</i>	308
<i>Figure 41 Validation-prolongation, correction et négation-inversion de la thématisation réalisée par Linda Kebab</i>	309
<i>Figure 42 Négation-inversion du sens de tweets initialement publiés pour produire une thématisation critique des forces de l'ordre</i>	310
<i>Figure 43 Thématisation critique (dénigrement des forces de l'ordre) propice à la négation-inversion du sens, pourtant reprise en validation-prolongation du sens</i>	311
<i>Figure 44 Communautés investies autour d'images sur Twitter pour mettre en récit la question du maintien de l'ordre pendant le mouvement des Gilets jaunes</i>	314
<i>Figure 45 Grenoble, les Gilets jaunes et le RN</i>	320
<i>Figure 46 L'image de la chute de Geneviève Legay massivement utilisée dans les tweets des soutiens à la police</i>	323
<i>Figure 47 Capture d'écran d'une vidéo de France 3 pour soutenir une démonstration</i>	325
<i>Figure 48 Publication d'une vidéo hébergée sur YouTube par France 3</i>	325
<i>Figure 49 Confrontation d'images entre deux internautes en désaccord</i>	326
<i>Figure 50 Exemple d'un échange qui installe le débat dans une logique axiologique</i>	328
<i>Figure 51 Tweet de David Dufresne pour annoncer son programme de « compilation » des cas de violences policières</i>	332
<i>Figure 52 Une interview de David Dufresne partagée de nombreuses fois dans un même groupe Facebook de Gilets jaunes</i>	333
<i>Figure 53 Le compte Twitter de David Dufresne partagé dans les groupes Facebook de Gilets jaunes</i>	334

<i>Figure 54 La publication d'un événement Facebook sur Twitter</i>	340
<i>Figure 55 Des images partagées et rééditorialisées depuis une page Facebook sur Twitter : via Twitter</i>	341
<i>Figure 56 Des images partagées et rééditorialisées depuis une page Facebook sur Twitter : via Facebook</i>	342
<i>Figure 57 La circulation de contenu depuis Facebook vers Twitter comme acte de rethématisation</i>	343
<i>Figure 58 Une publication Facebook prise en capture d'écran par plusieurs personnes différentes avant d'être partagée sur Twitter</i>	345
<i>Figure 59 Tweet de Louis Boyard faisant référence à sa blessure et à la vidéo de Brut dans laquelle il apparaît</i>	346
<i>Figure 60 Une séquence d'un live Facebook pris en capture d'écran une seule fois avant d'être partagée sur Twitter</i>	347
<i>Figure 61 Des publications Facebook mobilisant des publications issues de Twitter</i>	348
<i>Figure 62 Un même motif repris de différentes manières pour réaliser des images différentes (corpus Facebook)</i>	353
<i>Figure 63 Un même motif repris de différentes manières pour réaliser des images différentes (corpus Twitter)</i>	353
<i>Figure 64 Des photomontages de Gilets jaunes blessé-es pour réaliser des portraits du président de la République et du ministre de l'Intérieur</i>	355
<i>Figure 65 Des publications dans les groupes Facebook de Gilets jaunes sur l'usage de la vidéo en manifestation</i>	384
<i>Figure 66 Deux exemples de police scanner mapping</i>	394
<i>Figure 67 Exemple de police scanner mapping accompagné d'images de vidéosurveillances</i>	394
<i>Figure 68 Exemples de piratage de radios de police</i>	395
<i>Figure 69 Extrait du projet Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan (provisoire)</i>	397
<i>Figure 70 Extraits du projet de data-visualisation du Washington Post</i>	400
<i>Figure 71 Exemples de dispositifs de sousveillance développés par Steve Mann (disponibles dans Mann, Nolan, et Wellman 2003)</i>	403
<i>Figure 72 Synthèse des relations entre les (contre-)régimes de visibilité</i>	406
<i>Figure 73 Les images comme ressources documentaires pour témoigner de ce qu'il se passe</i>	458
<i>Figure 74 Enjeu à retrouver certaines images de la répression policière des Gilets jaunes</i>	460
<i>Figure 75 Enjeu à rendre visible les images de la répression policière des Gilets jaunes</i>	461
<i>Figure 76 L'expression de la méfiance envers les médias traditionnels</i>	462
<i>Figure 77 Les forces de l'ordre et les</i>	464
<i>Figure 78 Les selfies de sa blessure que l'on partage soi-même</i>	465
<i>Figure 79 Les selfies de blessures partagés par d'autres</i>	466
<i>Figure 80 Les photos de blessures prises par autrui</i>	467
<i>Figure 81 La photo de blessure comme symbole des Gilets jaunes</i>	468
<i>Figure 82 Des assemblages de photos de blessé-es en une seule image</i>	469
<i>Figure 83 Des publications dans lesquelles on nomme les multiples blessé-es et mutilé-es</i>	470
<i>Figure 84 Des tableaux et des listes pour une iconographie textuelle de la systématité</i>	471

<i>Figure 85 La multitude de blessures imprimée sur papier et repartagée dans les groupes Facebook</i>	472
<i>Figure 86 Comparaison entre les Gilets jaunes blessés et les gueules cassées de la Première Guerre mondiale</i>	473
<i>Figure 87 Processus d'enquête sur la présence d'armes de service lors d'une manifestation</i>	474
<i>Figure 88 Processus d'enquête sur les agissements d'une commissaire de police</i>	475
<i>Figure 89 Les BRAV-M et les BAC, synonymes d'une violence démesurée pour les Gilets jaunes</i>	476
<i>Figure 90 Des débats autour de la présence de militaires dans les manifestations, où l'on désigne les responsables de la violence</i>	478
<i>Figure 91 Les militaires : critique de la mobilisation d'une figure pour décourager d'aller manifester</i>	479
<i>Figure 92 Du cyanure dans le gaz lacrymogène ?</i>	481
<i>Figure 93 Extrait du processus d'enquête</i>	483
<i>Figure 94 Débat sur le pacifisme dans la mobilisation</i>	485
<i>Figure 95 Débat autour de la réaction à avoir face aux forces de l'ordre</i>	487
<i>Figure 96 Un débat sur le recours à la violence qui se poursuit dans le temps</i>	489
<i>Figure 97 Des images des forces de l'ordre (et de leurs victimes) dans d'autres contextes ou en référence à d'autres contextes</i>	491
<i>Figure 98 Des noms et des visages d'autres victimes des forces de l'ordre</i>	492
<i>Figure 99 Critique de l'attention médiatique et politique auprès des violences policières qui ne touchent pas les Gilets jaune</i>	493
<i>Figure 100 Les figures repoussoirs en débat dans les commentaires des publications</i>	494
<i>Figure 101 Tweets en soutien des forces de l'ordre et de leur action</i>	495
<i>Figure 102 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, reçues par message privé sur la plateforme</i>	496
<i>Figure 103 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, reçues par email</i>	497
<i>Figure 104 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, issues de groupes Facebook de Gilets jaunes</i>	498
<i>Figure 105 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, issues de Facebook, mais pas des groupes</i>	499
<i>Figure 106 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, issues de la PQN</i>	500
<i>Figure 107 Par le biais de la fonction « citation », David Dufresne partage également des contenus publiés par d'autres comptes sur Twitter</i>	500

Tableaux

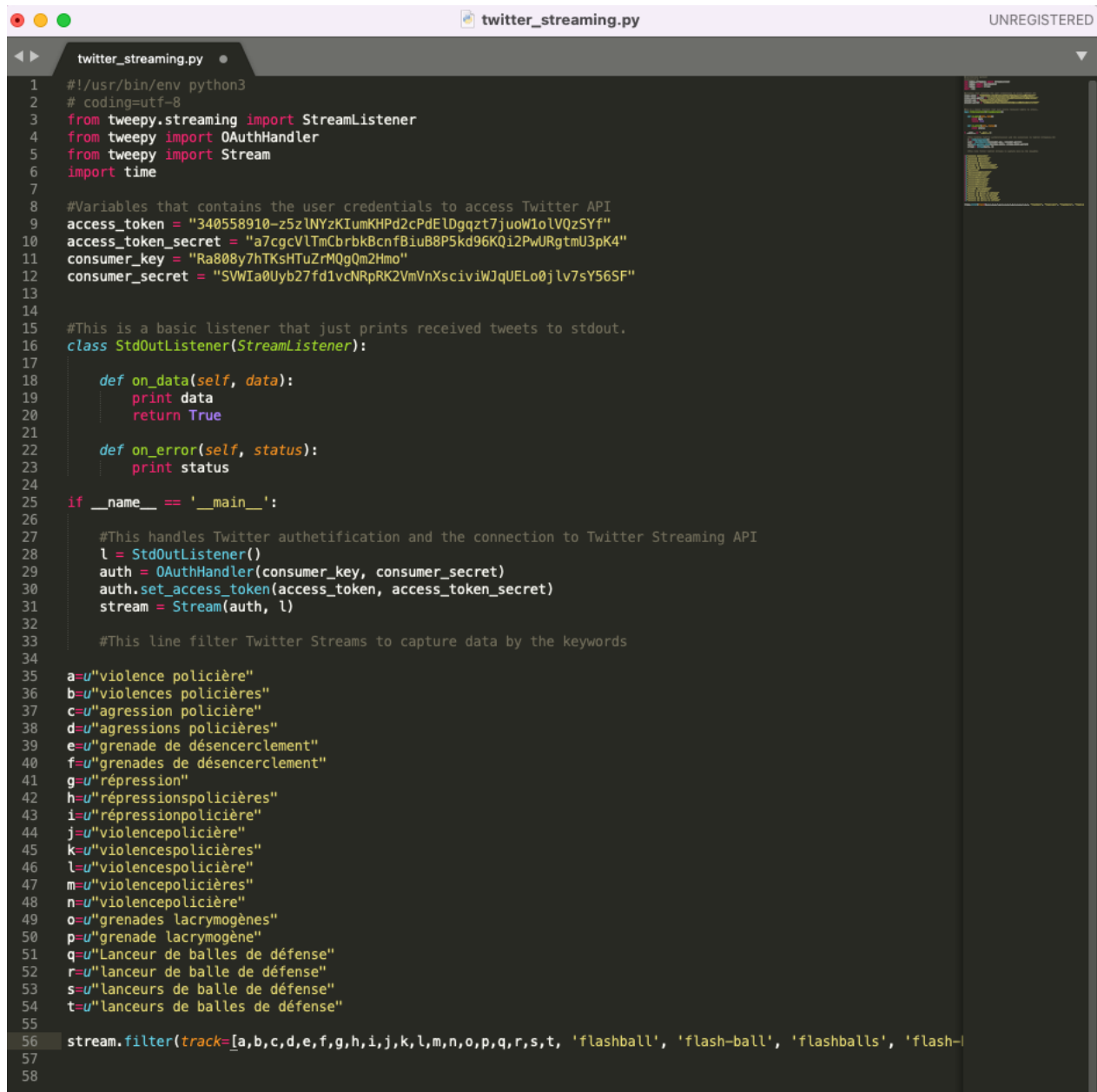
<i>Tableau 1 Groupes Gilets jaunes étudiés</i>	200
<i>Tableau 2 Mots-clés utilisés pour capter les tweets publiés en temps réel et constituer le proto-corpus</i>	208
<i>Tableau 3 Synthèse des extractions pour la constitution des trois corpus</i>	213
<i>Tableau 4 Synthèse des collectes réalisées</i>	215
<i>Tableau 5 Typologie des thématisations réalisées sur Twitter, qui s'appuient sur des images</i>	301
<i>Tableau 6 Typologie des producteur·rices et des diffuseur·ses d'images</i>	316

Annexes

<i>Annexe 1 Capture d'écran du premier programme de captation réalisé pour observer Twitter</i>	453
<i>Annexe 2 Liste complète des mots-clés définis pour effectuer la collecte avec le programme développé et présenté dans l'annexe précédente</i>	454
<i>Annexe 3 Bornes temporelles pour la réalisation de la première collecte</i>	455
<i>Annexe 4 Liste complète des mots-clés utilisés pour la collecte réalisée avec TOAST</i>	456
<i>Annexe 5 Tableau des dates et heures de captations et temps de bugs au cours de ces moments de collecte</i>	457
<i>Annexe 6 Les images : un matériau central dans la documentation et la visibilisation d'une lecture alternative de la répression du mouvement</i>	458
<i>Annexe 7 Des images de blessures pour témoigner de ce que le maintien de l'ordre fait à la chair</i>	465
<i>Annexe 8 Donner à voir la dimension récurrente du maintien de l'ordre</i>	469
<i>Annexe 9 Une iconographie de la référence : ancrer son vécu dans l'Histoire pour y donner du sens</i>	473
<i>Annexe 10 L'espace de commentaires comme espace de sourçage et d'interrogation de la critique des forces de l'ordre</i>	474
<i>Annexe 11 L'espace de commentaires comme espace de débat où l'on interroge qui est violent du côté des forces de l'ordre</i>	476
<i>Annexe 12 L'espace de commentaires comme espace de débat à propos des armes des forces de l'ordre</i>	480
<i>Annexe 13 La violence manifestante en miroir des violences policières (1/2)</i>	482
<i>Annexe 14 La violence manifestante en miroir des violences policières (2/2)</i>	484
<i>Annexe 15 Une montée en généralité dans la critique des FDO</i>	490
<i>Annexe 16 La critique des forces de l'ordre en débat à l'épreuve d'un refus de montée en généralité</i>	493
<i>Annexe 17 Une iconographie et une thématisation plurielle, polarisée et déséquilibrée</i>	495
<i>Annexe 18 Les images partagées par David Dufresne sur Twitter sont issues de sources multiples</i>	496

Annexes

Annexe 1 Capture d'écran du premier programme de captation réalisé pour observer Twitter



```
1  #!/usr/bin/env python3
2  # coding=utf-8
3  from tweepy.streaming import StreamListener
4  from tweepy import OAuthHandler
5  from tweepy import Stream
6  import time
7
8  #Variables that contains the user credentials to access Twitter API
9  access_token = "340558910~z5z1NYzKIumKHPd2cPdELDgqzt7juoW1o1VQzSYf"
10 access_token_secret = "a7cgcVLTmCbrbkBcnfB1uB8P5kd96KQ12PwURgtmU3pK4"
11 consumer_key = "Ra808y7hTKsHTuZrMQg0m2Hmo"
12 consumer_secret = "SVWIa0Uyb27fd1vcNRpRK2VmVnXsciviWJqUELo0jlv7sY56SF"
13
14
15 #This is a basic listener that just prints received tweets to stdout.
16 class StdOutListener(StreamListener):
17
18     def on_data(self, data):
19         print data
20         return True
21
22     def on_error(self, status):
23         print status
24
25 if __name__ == '__main__':
26
27     #This handles Twitter authentication and the connection to Twitter Streaming API
28     l = StdOutListener()
29     auth = OAuthHandler(consumer_key, consumer_secret)
30     auth.set_access_token(access_token, access_token_secret)
31     stream = Stream(auth, l)
32
33     #This line filter Twitter Streams to capture data by the keywords
34
35     a="violence policière"
36     b="violences policières"
37     c="agression policière"
38     d="agressions policières"
39     e="grenade de désencerclement"
40     f="grenades de désencerclement"
41     g="répression"
42     h="répressionspolicières"
43     i="répressionpolicière"
44     j="violencepolicière"
45     k="violencespolicières"
46     l="violencespolicière"
47     m="violencepolicières"
48     n="violencepolicière"
49     o="grenades lacrymogènes"
50     p="grenade lacrymogène"
51     q="Lanceur de balles de défense"
52     r="lanceur de balle de défense"
53     s="lanceurs de balle de défense"
54     t="lanceurs de balles de défense"
55
56     stream.filter(track=[a,b,c,d,e,f,g,h,i,j,k,l,m,n,o,p,q,r,s,t, 'flashball', 'flash-ball', 'flashballs', 'flash-
```

Annexe 2 Liste complète des mots-clés définis pour effectuer la collecte avec le programme développé et présenté dans l'annexe précédente

Ces mots-clés ont été définis après avoir exploré Twitter pour saisir à partir de quelles locutions le sujet des violences policières était évoqué sur la plateforme : violence policière ; violences policières ; violencespolicière ; violencespolicières ; violencespolicière ; violencespolicières ; violencespolicière ; violence policiere ; violences policieres ; violencespoliciere ; violencespolicieres ; violencespoliciere ; violencespolicieres ; violencespoliciere ; répression ; repression ; répressionspolicières ; répressionpolicière ; repressionpoliciere ; repressionspolicieres ; agression policière ; agressions policières ; agression policiere ; agressions policieres ; grenade de désencerclement ; grenades de désencerclement ; grenade de desencerclement ; grenades de desencerclement ; glif4 ; gli-f4 ; gli f4 ; grenades lacrymogènes ; grenade lacrymogène ; Lacrymo ; lacrymos ; grenade lacrymo ; grenades lacrymos ; grenades lacrymo ; grenades lacrymogenes ; grenade lacrymogene ; lanceur de balles de défense ; lanceur de balle de défense ; lanceurs de balle de défense ; lanceurs de balles de défense ; LBD ; Lanceur de balles de defense ; lanceur de balle de defense ; lanceurs de balle de defense ; flashball ; flash-ball ; flashballs ; flash-balls ; flash ball ; matraque ; matraques ; gazage ; gazages.

Annexe 3 Bornes temporelles pour la réalisation de la première collecte

Date et heure de début de collecte (2019)	Date et heure de fin de collecte (2019)	Nombre de tweets récoltés
Vendredi 11 janvier – 16h07	Samedi 12 janvier – 23h23	182 945
Samedi 12 janvier – 23h27	Dimanche 13 janvier – 00h57	12 047
Dimanche 13 janvier – 14h46	Lundi 14 janvier – 23h40	316 451
Mardi 15 janvier – 00h27	Mercredi 16 janvier – 2h10	175 443
Mercredi 16 janvier – 14h48	Vendredi 18 janvier – 21h03	336 189
Samedi 19 janvier – 00h05	Lundi 21 janvier – 6h23	303 787

Annexe 4 Liste complète des mots-clés utilisés pour la collecte réalisée avec TOAST

violences pol, violence pol, violencespol, violencepol, répression, repression, répressive, repressive, agressionpol, agressionpol, aggressionpol, aggressionpol, agression pol, agression pol, aggression pol, aggression pol, pressionpol, pressionpol, pression pol, pressions pol, bavure, désescalade, desescalade, grenades de, grenade de, désencerclement, desencerclement, gli f4, glif4, gli-f4, lacrymo, LBD, Lanceur de balle de, Lanceurs de balles de, Lanceur de balles de, Lanceurs de balle de, balles de caoutchouc, balle de caoutchouc, flashball, flash-ball, flash ball, matraq, gazage, gazé, gazer, taser, tase, tazer, taze, interpel, interpel, interpel, tabass, mutil, éborgn, eborgn, perdu un oeil, perdu son oeil, perdu l'oeil, yeux crevés, yeux creves, oeil creve, oeil crevé, main arrach, mains arrach, autoritaire, excès sécuritaire, excès sécuritaire, excès sécuritaire, excès securitaire, excèssecuritaire, excessécuritaire, excèssecuritaire, excèssecuritaire, forces de l'ordre, force de l'ordre, FDO, CRS, bacqueu, baqueu, la bac, voltigeur, manif, caméra-p, camera-p, caméras-p, cameras-p, caméra pi, camera pi, caméras pi, cameras pi, casseur, blackbloc, black bloc, lapolicetue, nioublinipardon, pasdejusticepasdepaix.

Annexe 5 Tableau des dates et heures de captations et temps de bugs au cours de ces moments de collecte

Date et heure de début de collecte (2019)	Date et heure de fin de collecte (2019)	Bugs à retirer du temps de collecte	Durée de la collecte	Nombre de tweets récoltés	Nombre d'images récoltées	Nombre d'images uniques par période de collecte ³⁶⁸	Numéro de l'acte correspondant à la période de collecte
Samedi 26 janvier – 9h15	Lundi 28 janvier – 15h22	x ³⁶⁹	~54h, moins les bugs	297 335	97 157	5 269	11
Vendredi 1 ^{er} février – 15h12	Lundi 4 février – 13h53	~12h45	~58h	286 012	98 125	5 818	12
Samedi 9 février – 14h24	Dimanche 10 février – 10h10	~13h15	~6h30	29 910	10 411	1 126	13
Samedi 16 février – 9h03	Mardi 19 février – 00h33	~8h30	~55h	137 393	38 752	3 429	14
Vendredi 22 février – 10h23	Mardi 26 février – 14h28	x ³⁷⁰	~100h, moins les bugs	130 243	35 778	3 363	15
Lundi 4 mars, 8h50	Lundi 11 mars – 1h13	~28h	~132h30	474 524	118 005	10 528	16 et 17
Samedi 16 mars 03 – 10h36	Mardi 19 mars – 16h23	11,13	~66h30	145 543	48 596	3 597	18

³⁶⁸ Au total, 33 130 uniques ont été collectées d'après ce tableau. Cependant, en réalité, il y en a que 31 698. Effectivement, d'une période de collecte à une autre, certaines images sont les mêmes. Le total d'images uniques sur toute la collecte est donc inférieur au total sur les différentes périodes de collecte.

³⁶⁹ Il y a eu des bugs sur la période de collecte, mais je n'en ai pas le détail exact.

³⁷⁰ Il y a eu des bugs sur la période de collecte, mais je n'en ai pas le détail exact.

Annexe 6 Les images : un matériau central dans la documentation et la visibilité d'une lecture alternative de la répression du mouvement



Figure 73 Les images comme ressources documentaires pour témoigner de ce qu'il se passe



M L B
9 février 2019 · 🌐

Bonjour à tous,
Je suis la petite amie du jeune qui s'est fait arracher la main.
Pouvez-vous m'envoyer par messenger toutes les preuves possibles, les témoignages, vos noms et mail pour avoir un maximum d'informations.
Les avocats, [Robes Noires et Gilets Jaunes](#) pouvez-vous vous mettre en contact avec moi et ses parents svp.
Merci à tous

👍👎👏 2,4 K

1,2 K commentaires 2,7 K partages

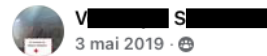
A C
3 avril 2019 · 🌐

RECHERCHE DE PREUVES VIDÉO et/ou PHOTO et/ou TÉMOIGNAGES pour 2 personnes.

1. Nous avons eu des nouvelles du jeune homme (photo de gauche) que sa famille recherchait. Malheureusement il est en prison. La bac lui a glissé une canette dans son sac (comme ils en prennent désormais l'habitude), pour qu'il soit accusé de jet de projectile. Soit URGENT : sa famille recherche des images et témoignages de son interpellation à 18h30 à côté du carrefour Saint Georges. Merci de contacter Anna Tellier.

2. La personne qui a pu nous donner des nouvelles du jeune homme de 19 ans et qui l'a croisé à la maison d'arrêt de Seysses recherche aussi des preuves en images de son innocence (photo de droite). Il est accusé d'avoir frappé un policier, et il a été blessé au LBD à bout portant. Il a été interpellé vers 18h/18h30 sur le Boulevard Carnot en allant vers le monument aux morts. Contactez Malou Mulan.

Merci à tous



V S
3 mai 2019 · 🌐

Bonjour, est-ce que quelqu'un aurait vidéo, photos ou témoignages du véhicule qui a foncé des FO qui a foncé sur les manifestants le 1er mai à Montpellier ?

👍 2

👍 J'aime

💬 Commenter

N N a partagé une publication.
23 min

M S
Merci à vous tous. Je vais tenter quelque chose sans trop rêver, si vous pouvez vous renseigner ou faire bouger vos amis car j'ai filmé beaucoup d'événements ce samedi mais lors de mon interpellation, j'ai « perdu » mon caméscope. Je (rêve) compte sur la solidarité de tout un chacun afin de trouver la personne qui aurait pu récupérer cet appareil. Je ne sais pas dans quel état il est mais c'est la carte que j'aimerais trouver car, elle pourrait me servir à reconnaître certains policiers qui m'ont gentiment appréhendé. Merci encore à vous tous.

9 min J'adore Répondre

Répondez...

N N
1 h
Mon papa et moi même faisons encore appel à votre générosité et votre soutien !!! Merci de nous aidez 🙏👍👏👏👏

1 1 commentaire 10 partages

J. P. a partagé une publication.
20 janvier ·

A. A.
18 janvier ·

J'ai la rage ! 🤬
Je viens juste de récupérer mon matériel de presse, le commissariat m'a appelé, mon dossier est classé sans suite.
MAIS j'ai tout de suite vérifié les cartes mémoire de ma caméra, car c'est à l'intérieur qu'il y avait les images sensibles que j'ai filmé lors de la manifestation le 12 décembre 2020.
Résultat les cartes mémoire sont illisibles, l'une d'entre elles est particulièrement abîmée. Sur la carte SD normal des broches ont été arrachés elle a aussi été pliée sûrement pour accéder au circuit et l'autre mirco-carte a été rayée avec un stylo !
L'OPJ me dit que c'est sûrement dû à un choc de ma caméra.
MAIS étrangement la caméra n'a rien, en plus les cartes SD sont protégées par un cache à l'intérieur...

Je lance un appel à ceux qui connaissent des professionnels sur la question de réparation de carte SD, je vous joint toutes les photos ici.
Pour plus de précisions contacter moi par messages privés !
Pour l'instant je n'y touche pas, pour ne pas encore plus l'endommager.
Il s'agit d'images très importantes qui pourraient innocenter plusieurs manifestants et révéler des affaires de bavures policières !
Ceci fait suite à ma vidéo ici :
<https://www.facebook.com/watch/?v=2778326882406724>

Figure 74 Enjeu à retrouver certaines images de la répression policière des Gilets jaunes

la france en colere !!!

Groupe Privé

À propos

Discussion

Publication de N [REDACTED]

Annonces

Membres



N [REDACTED] G [REDACTED]
20 novembre 2018

J'ai vu cet après-midi une vidéo sur BFM TV où des gilets jaunes étaient bousculés et un monsieur d'un certain âge à été mis à terre gratuitement par un crs ! Inadmissible, écœurant, violence gratuite mais où va-t-on ? Je n'arrive pas à mettre la main sur cette vidéo pour la partager, si quelqu'un peut la partager pour que tout le monde voit ces gestes inacceptables

4

4 commentaires

la france en colere !!!

Groupe Privé

À propos

Discussion

Publication de I [REDACTED]

Annonces

Membres

Évènements

Vidéos

Photos

Fichiers

Recommandations

Séance vidéo



Membre

Notifications

Partager

Plus



I [REDACTED] G [REDACTED]
27 novembre 2018

Je partage ses images non plus pour témoigner de la violence de la riposte du peteux gouvernement. Je le fais en me disant que sur ces vidéo peut-être les CRS sous ses armures se reconnaîtront et prendront le recul nécessaire pour se dire qu'ils sont avant tout des hommes. Le gouvernement compare les gilets jaunes à des extrémistes fachos comment vous jugeront les peuples passé la révolution ? Pensez donc à ceux qui étaient du mauvais côté lors de la seconde guerre mondiale et qui se sont cachés sous le prétexte de n'avoir fait que suivre les ordres. Je crois qu'il est de votre devoir de désobéir à un moment donné non?

5

16 commentaires

Figure 75 Enjeu à rendre visible les images de la répression policière des Gilets jaunes

**MARRE DES MÉDIAS ?
PARTAGEZ SUR VOS MURS
PERSO ET AINSI LA FRANCE
ENTIÈRE VERRA CE QU'IL SE
PASSE 🙌**

**N'écoutez pas les media pour
le fouquets !!
Ce sont des tires de
lacrymogènes qui ont mis le feu
!!**

J. J. a partagé une publication.
3 mai 2019

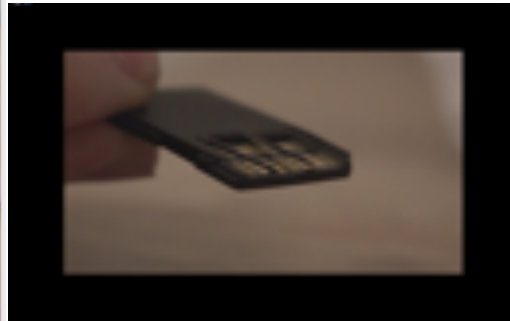
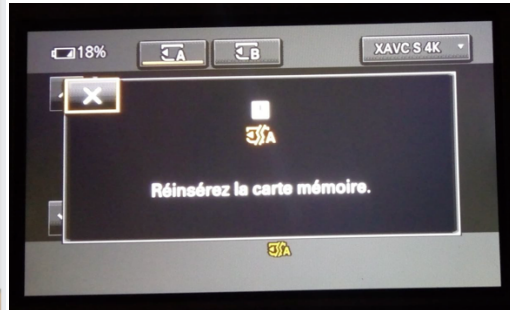
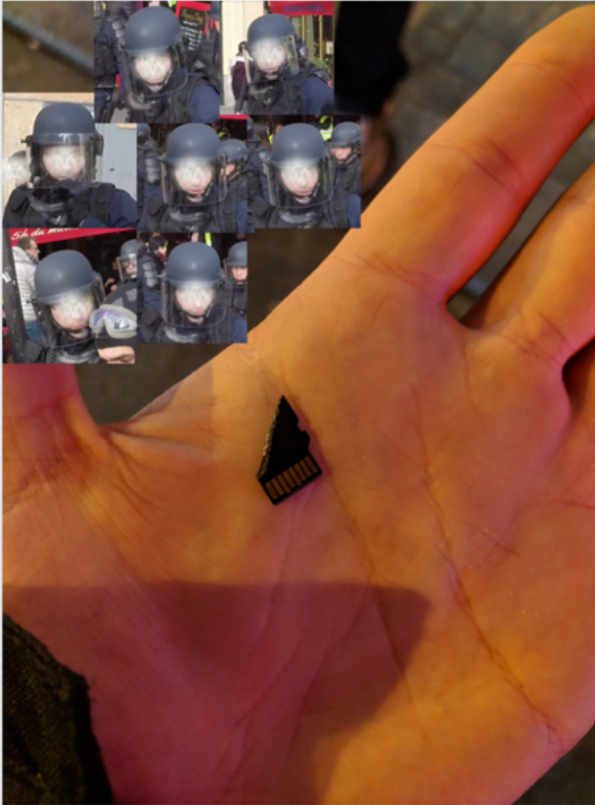
270 409 vues
J. J.
3 mai 2019

1e mai à paris. Violence policière. Les médias nous mentent. Il est temps d'apporter nos témoignages pour que justice et vérité soit rétablis. Moi même visé par un lbd au visage, j'ai la chance de m'en sortir avec mes 2 yeux pour quelques centimètres, et je pense que je peux remercier mes lunettes de piscines. Chance que beaucoup n'ont pas eu, ne les oublions pas. Tant qu'il n'y aura aucune réponse à nos revendications (ric, pouvoir d'achat...), on lâchera rien et seront dans les rues chaque week-end malgré votre répression indigne d'un pays comme à france.

Figure 76 L'expression de la méfiance envers les médias traditionnels

T F **Gilet Jaune**
16 février, 23:04 · 🌐

Aujourd'hui j'étais rue Marbeuf, avec un casque presse. Pour avoir filmé, j'ai été arrêté discrètement à 19h50 toujours dans la rue Marbeuf par 4 policiers qui ont démonté ma caméra, sorti ma carte mémoire et l'ont brisée en deux. Je n'ai rien pu faire, dès que je bougeais, ils me menaçaient de rébellion. J'ai réclamé les numéros RIO (matricule) ils m'ont répondu "on est pas des filles faciles, on file pas nos numéros comme ça". Peut-être certains d'entre vous m'ont entendu hurler en suivant ces 4 flics dans l'avenue des champs Élysées, en demandant aux gens de les prendre en photo, si c'est le cas prévenez-moi pour être témoins. Je vais déposer plainte. J'ai heureusement retrouvé la photo de l'un d'entre eux dans mes archives. — 🤢 dégoûté.



M L SOS ONU OFFICIEL Appel à Témoins
1 h · Facebook for Android

C'est un scandale, c'est incroyable ! La dérive est totale, les comportements sont devenus systématiques en plus d'être assumés (si on veut car jamais punis) J'espère que vous allez bien physiquement et moralement. Ils cherchent à vous intimider, à vous empêcher de travailler

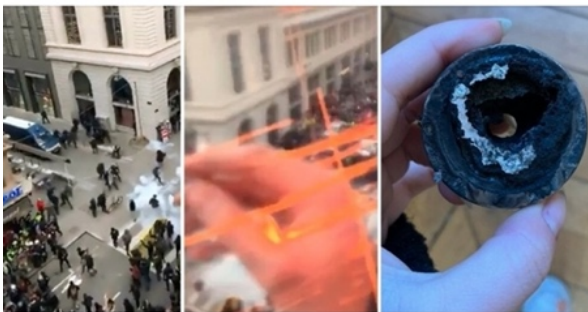


YOUTUBE.COM
Coup de matraque au poignet pour m'empêcher de filmer

21 1 commentaire

E H Gilet Jaune
1 h · Facebook for Android

même le parisien en parle



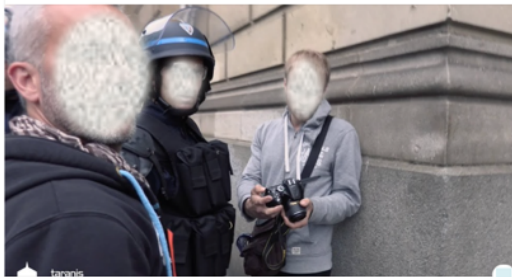
LEPARISIEN.FR
[VIDÉO] Ils filment la manifestation du 4e étage, un projectile explose à leur fenêtre

60 20 commentaires 67 partages

F G G a partagé un lien.
11 mars 2020

Collectif des Robes Noires, pour la Défense des Citoyens En Colère | Facebook

Suite à un certain nombre de commentaires, je voudrais savoir si vous avez un "Recuva" pour défendre la liberté. Et, oui, la vidéo date de Mai 2016, les attentats contre Charlie Hebdo, un an et demi avant et plus de 4 Millions de personnes dans la rue... Liberté ! Liberté chérie, Combats avec tes défenseurs



YOUTUBE.COM
[SHORTCUT] 31/5/2016 RENNES - UN JOURNALISTE OBLIGÉ D'EFFACER SES PHOTOS PAR LA POLICE

146 33 commentaires 81 partages

Y B a partagé une publication.
Moteur de conversation · 1 h

!! GRAVE - VERS L'INTERDICTION DE LA DIFFUSION D'IMAGE DES FORCES DE L'ORDRE ?
« Art. 35 quinquies. - Lorsqu'elle est réalisée sans l'accord de l'intéressé, la diffusion, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image des fonctionnaires de la police nationale, de militaires ou d'agents des douanes est punie de 15 000 euros d'amende. »
Dans un amendement proposé dans le cadre de la loi sur la lutte contre la haine sur internet, le sénateur M. Grand propose d'interdire et donc de sanctionner la diffusion d'images des forces de l'ordre " en absence de leur accord".
Si ce n'est pas le cas aujourd'hui, les policiers pourraient s'opposer à l'enregistrement de leur image. C'est évidemment une nouvelle limitation de la liberté de l'information. Et c'est surtout la garantie qu'ils bénéficieraient d'une plus grande impunité et qu'ils pourront faire preuve d'une plus grande brutalité.
On sait que dans beaucoup d'affaires, les vidéos ont permis de mettre en lumière des violences policières et donc d'innocenter des personnes poursuivies. Ce n'est pour l'instant qu'une proposition d'amendement qui sera votée au Sénat. Mais c'est en tout cas dans l'air du temps.
Et c'est bien flippant.
Lien de l'amendement :
http://www.senat.fr/.../commi.../2018-2019/645/Amdt_COM-13.html...

senat.fr/amendements/com 18

Proposé de loi
Lutte contre la haine sur internet (PPL)
(116 articles)
N° COM 13
3 décembre 2018

AMENDEMENT
présenté par
M. GRAND

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS ARTICLE 6 BIS C (NOUVEAU)

Après l'article 6 bis C (nouveau)
Ajouter un article additionnel ainsi rédigé :
Après l'article 29 quater de la loi du 29 juillet 1981 sur la liberté de la presse, il est inséré un article 35 quinquies ainsi rédigé :
« Art. 35 quinquies. - Lorsqu'elle est réalisée sans l'accord de l'intéressé, la diffusion, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image des fonctionnaires de la police nationale, de militaires ou d'agents des douanes est punie de 15 000 euros d'amende. »

Objet
A l'occasion de manifestations successives comme célébrations gilet jaunes, les forces de l'ordre ont été régulièrement filmées par des manifestants dans le cadre de leur opération de maintien de l'ordre.
Ainsi, de nombreuses images de policiers ont été diffusées sur les réseaux sociaux, les rendant facilement identifiables et donc potentiellement des cibles avec leur famille (enfants et enfants).
Plusieurs victimes ont même, dans le cadre de la loi n° 2008-0433 du 22 décembre 2008 de la direction générale de la police nationale, porté plainte contre les auteurs de ces images.
Il est rapporté que les policiers ne bénéficient pas de protection particulière en matière de droit à l'image, hormis lorsqu'ils sont affectés dans certains services affectés en cas de publication d'un d'identité ou d'une image à risque de leur sécurité ou de leur qualité.
La liberté de l'information, qui vise à garantir le droit de la presse ou d'un simple particulier, prime ainsi sur le droit au respect de l'image ou de la réputation des tiers, que cette liberté n'est pas érogée par une atteinte à la dignité de la personne ou au secret de l'enquête ou de l'instruction.
Les policiers ne peuvent donc pas s'opposer à l'enregistrement de leur image lorsqu'ils effectuent une mission et à l'éventuelle diffusion de cet enregistrement, sauf dans certaines circonstances particulières.
Il est ainsi proposé de sanctionner la diffusion de l'image des forces de l'ordre en absence de leur accord.

Rouen dans la rue 1 h J'aime la Page

Figure 77 Les forces de l'ordre et les pouvoirs publics contre les images ?

Annexe 7 Des images de blessures pour témoigner de ce que le maintien de l'ordre fait à la chair

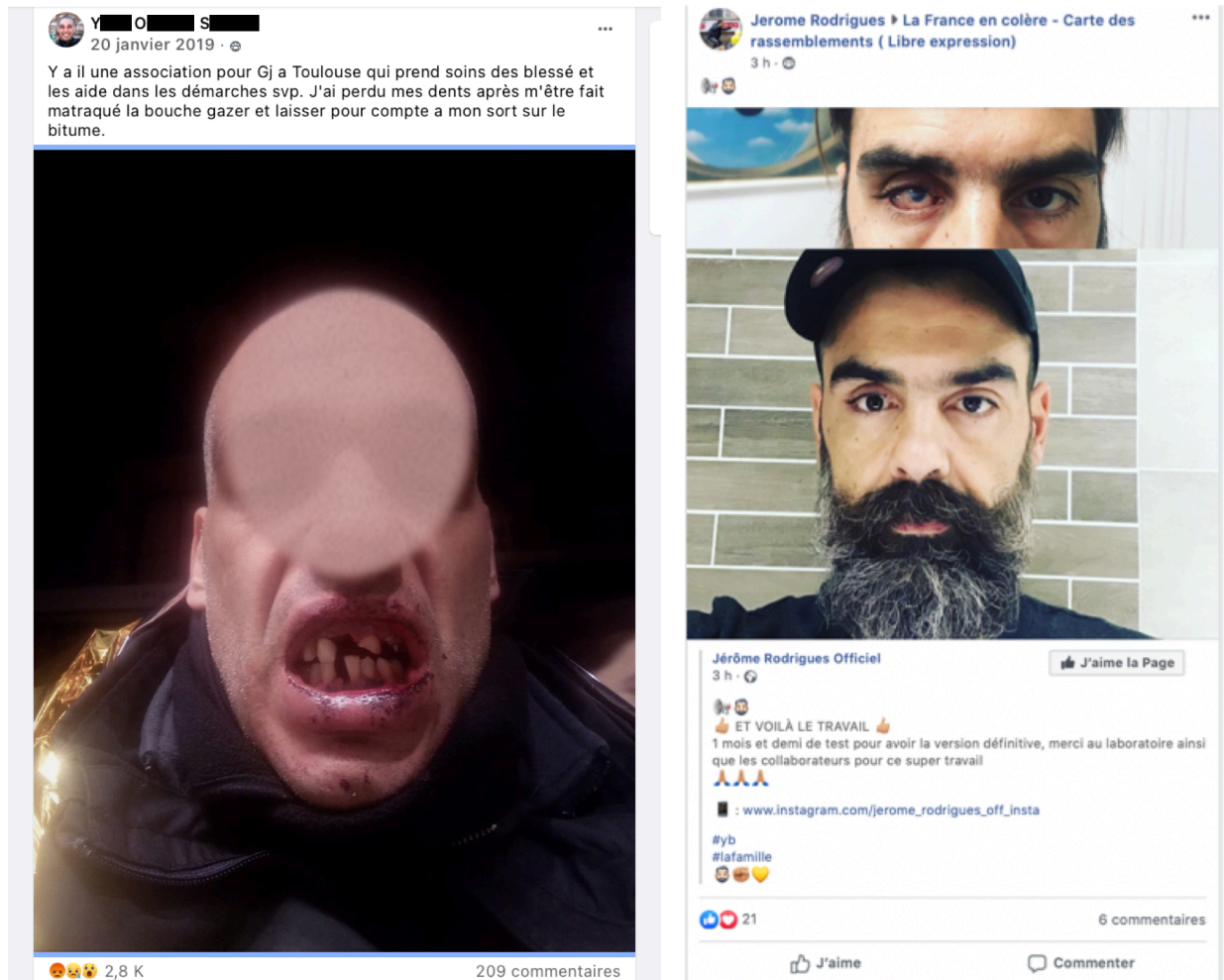


Figure 78 Les selfies de sa blessure que l'on partage soi-même

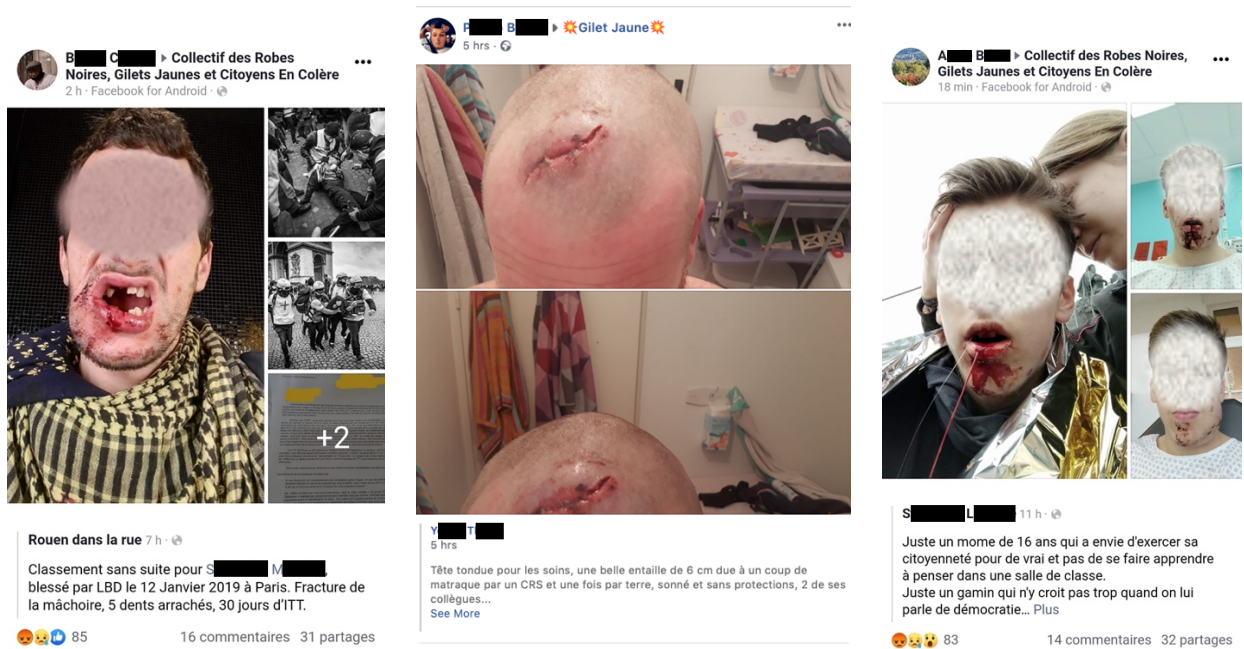


Figure 79 Les selfies de blessures partagés par d'autres

M [redacted] L [redacted] • Collectif des Robes Noires, Gilets Jaunes et Citoyens En Colère
3 h · 🌐



A [redacted] V [redacted] C [redacted] • La France en colère - Carte des rassemblements
5 h

Aujourd'hui manifestation 5.12.2019 mal tournée... ont c'est tous retrouver dans une petite rue derrière à Lyon. quand les bleus nous y attendaient des 2 côtés nous étions une vingtaine de gilet contre 50 bleu. quand il se son mis à nous bloqué le passage puis nous ont gazé matraquer gratuitement. Aujourd'hui c'était une scène de guerre choqué et énervé de ces force de l'ordre censé nous protéger mais non pas du tout 😡😡 cris, sang, c'était horrible 😡 une femme Matraqué a la tête au sol je me suis arrêter pour la secourir mais eux continuer a Matraqué cetait horrible 😡 par chance j'ai réussi a m'échapper des m'attaque mon mari et nos 2 amis aussi et malheureusement notre collègue lui non 😡 nous sortons de l'hôpital pour ne pas le laisser seul résultat 6 points a la tête 😡😡 pauvre France 😡😡

👍❤️👍 39 1 commentaire 14 partages

E [redacted] A [redacted] P [redacted] • Gilet Jaune
1 hr · 🌐



I [redacted] H [redacted] H [redacted] • feeling sad.
3 hrs

Amis gj de Valenciennes : nous sommes de tout coeur avec vous et surtout avec Manu blessé gravement à l'oeil !!! Nous sommes rentrés dépités d'avoir vu son état ! Courage a lui sa famille et vous amis gj de Valenciennes !!! Rien que pour cela on ne lâchera rien 🙏🙏🙏 sa se passe en France il était à Paris pour manifester : rien de plus 😡😡😡

👍❤️👍 347 62 Comments 127 Shares

[redacted] a partagé une publication.
Modérateur · Hier, à 13:23



Opérations Spéciales GJ
Hier, à 13:13

Me voilà nommé pour poster juste une image de 10 victimes de violences policières qui m'ont durablement marqué. Pour chaque post, je vais devoir nommer un nouveau maillon, 10 jours, 10 images de victimes, 10 nominations, avec les hashtags suivants : #ViolencesPolicières #CastanerEnPrison

Je nomme John Barfou

👍❤️👍 46 4 commentaires

A [redacted] B [redacted] M [redacted] a partagé un souvenir dans le groupe : La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression).
3 h · 🌐

Il y a un an
Affichez vos souvenirs >

Les gaulois réfractaires
10 juin 2019 · 🌐

Acte XXX Montpellier ..dans l'indifférence générale de nos politiques et des médias mainstream 😡😡!!!



👍❤️👍 34 3 commentaires 371

E [redacted] B [redacted] a partagé une publication.
7 h



H [redacted] J [redacted] C [redacted]
7 h

IMPORTANT (PARTAGEZ MASSIVEMENT)
Bonjour à tous, dans le but d'obtenir rapidement la venue d'Observateurs internationaux de l'ONU sur notre territoire, une délégation de Gilets Jaunes et de Robes noires a fait parvenir une demande de rendez-vous au Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies ainsi qu'aux Ambassadeurs des cinq pays membres permanents.
À cette fin, nous avons besoin pour exposer précisément la situation, d'un maximum de témoignages à l'adresse mail suivante : delegation.giletsjaunes@gmail.com
- menaces reçues des forces de l'ordre.
- gardes à vues
- incarcérations
- violences policières
- blessures
- mutilations
- entraves au droit de manifester
- ETC
Toutes les victimes, les proches de victimes, et les simples témoins sont invités à se manifester, rien n'est négligeable.
Possibilité de préservation de votre anonymat sur demande.

Figure 80 Les photos de blessures prises par autrui

³⁷¹ Les deux images situées en bas à droite de cette capture d'écran étaient floutées/anonymisées dans la publication d'origine.

Opérations Spéciales GJ a publié dans 3 groupes. ...



**ANNIVERSAIRE
DES GILETS JAUNES**
MARDI 17 NOVEMBRE 2020

MAR., 17 NOV. À 15:00
Anniversaire des Gilets Jaunes
Paris, France

INTÉRESSÉ(E)



Opérations Spéciales GJ ▶ Gilets Jaunes du 93
Hier, à 10:14 · 🌐

ON NE LÂCHE RIEN ! Inscrivez-vous impérativement à l'événement anniversaire. Il s'agit là d'une action surprise dont le lieu sera révélé à la toute dernière minute le jour J...

👍🙄 3

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

Figure 81 La photo de blessure comme symbole des Gilets jaunes

Annexe 8 Donner à voir la dimension récurrente du maintien de l'ordre

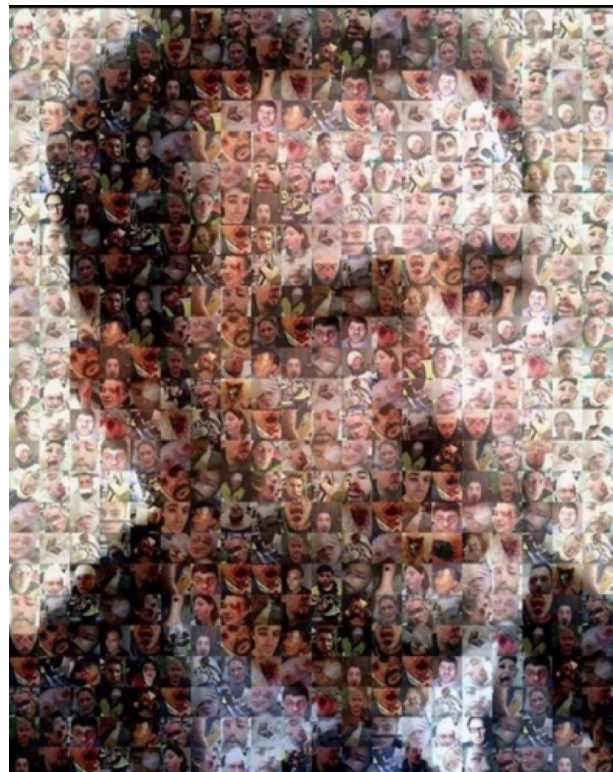


Figure 82 Des assemblages de photos de blessés en une seule image

15:20 Les Gilets Jaunes de Montreuil

LES VIOLENCES POLICIERS

GABRIEL, AYHAN, ANTOINE, FRÉDÉRIC, PATRICK, JÉRÔME, FIORINA, RAMY, CÉDRIC, ANTOINE, JEAN-MARC, ALEXANDRE, ISSAM, JULIEN, CLÉMENT, PHILIPPE, DORIANA, GUY, THOMAS, ANTOINE, MEHDI, DAVID, CONSTANT, VANESSA, LOLA, JÉRÔME, PIERRE, ALEXANDRE, JUSTIN, CAMILLE, RÉMY, POLINE, JUL, MARC, OLIVIER, MARIE, JACQUES, DIDIER, ELSA, CASIE, NOELIE, LUC, ARMAND, ANTOINE, JULIEN, ADRIEN...

Tous ces prénoms sont des prénoms d'hommes et femmes mutilé Blessé pendant les manifestations gilet jaune alors qu'il venait simplement manifester pour les droits qui leur appartient . On ne doit surtout pas les oublier et on ne doit pas fermer les yeux sur ce qui s'est réellement passé.

0:03 / 0:59

K B

24 mai 2020

Le mur des mutilés by #LREM via #Castaner et #Lallement

901

Djamal Kabal Sociopathe a partagé une publication.

Moteur de conversation · 12 h

#JACCUSE

DYLAN - éborgné

Interdiction des Grenades et du Flashball

Site web d'actualités

Envoyer un message

Interdiction des Grenades et du Flashball

16 h

J'aime la Page

Voici tous les Blessés et Mutilés (27 !) sur d'être présent à la marche du 2 juin :

Dylan, 18 ans, éborgné par une grenade "désencerclement" le 27 avril à Montpellier
 Axel, victime d'un tir de LBD en pleine tête, perte de l'odorat
 Alain, victime d'un tir de LBD dans la carotide
 Laurence, victime d'un tir de LBD dans la mâchoire
 Xavier, victime d'un tir de LBD en pleine face
 Kaina, victime d'un tir de LBD sur le crâne
 David, victime d'un tir de LBD dans le nez
 Sabrina, blessé par éclats de GII-F4
 Robin, intérieur du pied déchiqueté par GII-F4 en 2017
 Vanessa, éborgnée par un tir de LBD
 David, éborgné par un tir de LBD
 Patrice, éborgné par un tir de LBD
 Jean-Marc, éborgné par un tir de LBD
 Patrick, éborgné par une grenade de "désencerclement"
 Antoine, dont la main a été arrachée par l'explosion d'une GII-F4
 Franck Didron, 20 ans, éborgné par LBD
 Jérôme Rodrigues, éborgné
 Gwendal Leroy, éborgné
 Alexandre Frey, éborgné par LBD
 Xavier, tir de LBD dans l'oeil (vue menacée)
 Christian, père de Geoffrey, éborgné en 2010 par LBD
 Casti, éborgné en 2012 par LBD
 Sébastien, victime d'un tir de LBD dans les dents

Jérôme Rodrigues, éborgné
 Gwendal Leroy, éborgné
 Alexandre Frey, éborgné par LBD
 Xavier, tir de LBD dans l'oeil (vue menacée)
 Christian, père de Geoffrey, éborgné en 2010 par LBD
 Casti, éborgné en 2012 par LBD
 Sébastien, victime d'un tir de LBD dans les dents

https://www.facebook.com/events/674205256333409/
 VENEZ EN MASSE !!! N'ATTENDONS PAS LES PROCHAINES MUTILATIONS POUR METTRE UN TERME À TOUT ÇA !!!

46

6 commentaires 1 partage

Figure 83 Des publications dans lesquelles on nomme les multiples blessé·es et mutilé·es



Décompte détaillé des victimes

Manifestation du samedi 20 avril 2019
PARIS

Arme / Situation		Victimes
LBD40	37	Dont : - 3 tirs à la tête - 2 évacuations
Grenade de désencerclement	21	Dont : - 1 blessure à la tête
GLIF4	1	
Palet de lacrymo	10	
Gaz lacrymo	25	
Tonfa / Matraque	26	Dont : - 8 blessures à la tête - 2 évacuation
Gazeuse à main	2	
Mouvement de foule	3	
Charge des forces de l'ordre	5	Dont : - 1 blessure à la tête - 1 évacuation
Inconnu / Non renseigné	11	Dont : - 4 blessures à tête - 2 évacuations
Autre	11	Dont : - 3 blessures à la tête - 1 évacuation
TOTAL	152	Dont : - 20 blessures à la tête - 8 évacuations

S. D. a créé un sondage.
Admin - 21 mars

Les gens présents ici, avez vous déjà été victime

- Lacrymogènes
- Nasse
- Grenade GLI-F4/désencerclement
- Entrave au droit de manifester
- Violences directes/Insultes/Menaces
- témoins direct de violences policières
- Peur d'aller manifester
- fouille systématique avant de manifester
- censure facebook
- canon a eau
- Coups de matraque
- saisi de protection médic casque lunette masque
- Flashball/LBD
- Entrave aux secours
- Gardé à vue
- Abus de pouvoir
- Non respect des droit de l'homme en gav
- Vol de matériel de la part des fdo. Matériel saisi non rendu/non retrouvé

S. S. 21 décembre 2018

MUR DE LA HONTE / Bilan provisoire :

- ZINEB REDOUANE, 80 ans, a été tuée par une grenade lacrymogène reçue en plein visage à Marseille le 1er décembre 2018.
- JEROME H. a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à Paris le 24 novembre 2018.
- PATRICK, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à Paris le 24 novembre 2018.
- ANTONIO, 40 ans, vivant à Pimprez, a été gravement blessé au pied par une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- GABRIEL, 21 ans, apprenti chaudronnier vivant dans la Sarthe, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- SIEGFRIED, 33 ans, vivant près d'Eprenay, a été gravement blessé à la main par une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- MAXIME W. a été brûlé à la main et a perdu définitivement l'audition à cause d'une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- CEDRIC P., apprenti cameleur vivant à la Possession (Réunion), a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à la Possession le 27 novembre 2018.
- GUY B., ~60 ans, a eu la mâchoire fracturée par un tir de LBD 40 à Bordeaux le 1er décembre 2018.
- AYHAN, ~50 ans, technicien Sanoft vivant à Joué-les-Tours, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 à Tours le 1er décembre 2018.
- BENOIT, 29 ans, a été gravement blessé à la tempe par un tir de LBD 40 à Toulouse le 1er décembre 2018. Il a été placé dans le coma pour 15 jours, sa vie est en danger.
- MHDH, 21 ans, a été gravement blessé lors d'un passage à tabac à Paris le 1er décembre 2018.
- MAXIME I., 40 ans, a eu une double fracture de la mâchoire à cause d'un tir de LBD 40 à Avignon le 1er décembre 2018.
- FREDERIC R., 35 ans, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 le 1er décembre 2018 à Bordeaux.
- DOBIANA, 16 ans, lycéenne vivant à Grenoble, a eu le menton fracturé et deux dents cassées par un tir de LBD 40 à Grenoble le 3 décembre 2018.
- ISSAM, 17 ans, lycéen vivant à Garges les Gonesse, a eu la mâchoire fracturée par un tir de LBD 40 à Garges-les-Gonesse le 5 décembre 2018.
- OUMAR, 16 ans, lycéen vivant à Saint-Jean de Braye, a eu le front fracturé par un tir de LBD 40 à Saint-Jean de Braye le 5 décembre 2018.
- JEAN-PHILIPPE L., 16 ans, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 le 6 décembre 2018 à Béziers.
- RAMY, 15 ans vivant à Vénissieux, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 ou une grenade de désencerclement à Lyon le 6-décembre 2018.
- ANTONIN, 15 ans, a eu la mâchoire et la mandibule fracturées par un tir de LBD 40 à Dijon le 8 décembre 2018.
- THOMAS, 20 ans, étudiant vivant à Nîmes, a eu le sinus fracturé par un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- DAVID, tailleur de pierre vivant en région parisienne, a eu la maxillaire fracturée et la lèvre arrachée par un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- FIORINA L., 20 ans, étudiante vivant à Amiens, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD à Paris le 8 décembre 2018.
- ANTOINE B., 26 ans, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 à Bordeaux le 8 décembre 2018.
- JEAN-MARC M., 41 ans, horticulteur vivant à Saint-Georges d'Oléron, a perdu son œil droit à cause d'un tir de LBD 40 à Bordeaux le 8 décembre 2018.
- ANTOINE C., 25 ans, graphiste freelance vivant à Paris, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- CONSTANT, 43 ans, technico-commercial au chômage vivant à Bayeux, a eu le nez fracturé par un tir de LBD 40 à Mondreville le 8 décembre 2018.
- CLEMENT F., 17 ans, a été blessé à la joue par un tir de LBD 40 à Bordeaux le 8 décembre 2018.
- NICOLAS C., 38 ans, a eu la main gauche fracturée par un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- YANN, a eu le tibia fracturé par un tir de LBD 40 à Toulouse le 8 décembre 2018.
- PHILIPPE, a été gravement blessé aux côtes, avec hémorragie interne et fracture de la rate par un tir de LBD à Nantes le 8 décembre 2018.
- ALEXANDRE F., 37 ans, a perdu son œil droit à cause d'un tir de LBD 40 le 8 décembre 2018 à Paris.
- MARIEN, 27 ans, a eu une double fracture de la main droite à cause d'un tir de LBD 40 le 8 décembre 2018 à Bordeaux.
- FABIEN, a eu la pommette fendue et le nez fracturé par un tir de LBD 40 le 8 décembre 2018 à Paris.
- LOLA, 18 ans étudiante blessée par un flashball 18 décembre à Blamitz. Tir à la tête double fracture de la mâchoire, dents déchaussées.

MUR DE LA HONTE / Bilan provisoire :

- ZINEB REDOUANE, 80 ans, a été tuée par une grenade lacrymogène reçue en plein visage à Marseille le 1er décembre 2018.
- JEROME H. a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à Paris le 24 novembre 2018.
- PATRICK, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à Paris le 24 novembre 2018.
- ANTONIO, 40 ans, vivant à Pimprez, a été gravement blessé au pied par une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- GABRIEL, 21 ans, apprenti chaudronnier vivant dans la Sarthe, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- SIEGFRIED, 33 ans, vivant près d'Eprenay, a été gravement blessé à la main par une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- MAXIME W. a été brûlé à la main et a perdu définitivement l'audition à cause d'une grenade GLI F4 à Paris le 24 novembre 2018.
- CEDRIC P., apprenti cameleur vivant à la Possession (Réunion), a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à la Possession le 27 novembre 2018.
- GUY B., ~60 ans, a eu la mâchoire fracturée par un tir de LBD 40 à Bordeaux le 1er décembre 2018.
- AYHAN, ~50 ans, technicien Sanoft vivant à Joué-les-Tours, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 à Tours le 1er décembre 2018.
- BENOIT, 29 ans, a été gravement blessé à la tempe par un tir de LBD 40 à Toulouse le 1er décembre 2018. Il a été placé dans le coma pour 15 jours, sa vie est en danger.
- MHDH, 21 ans, a été gravement blessé lors d'un passage à tabac à Paris le 1er décembre 2018.
- MAXIME I., 40 ans, a eu une double fracture de la mâchoire à cause d'un tir de LBD 40 à Avignon le 1er décembre 2018.
- FREDERIC R., 35 ans, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 le 1er décembre 2018 à Bordeaux.
- DOBIANA, 16 ans, lycéenne vivant à Grenoble, a eu le menton fracturé et deux dents cassées par un tir de LBD 40 à Grenoble le 3 décembre 2018.
- ISSAM, 17 ans, lycéen vivant à Garges les Gonesse, a eu la mâchoire fracturée par un tir de LBD 40 à Garges-les-Gonesse le 5 décembre 2018.
- OUMAR, 16 ans, lycéen vivant à Saint-Jean de Braye, a eu le front fracturé par un tir de LBD 40 à Saint-Jean de Braye le 5 décembre 2018.
- JEAN-PHILIPPE L., 16 ans, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 le 6 décembre 2018 à Béziers.
- RAMY, 15 ans vivant à Vénissieux, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 ou une grenade de désencerclement à Lyon le 6-décembre 2018.
- ANTONIN, 15 ans, a eu la mâchoire et la mandibule fracturées par un tir de LBD 40 à Dijon le 8 décembre 2018.
- THOMAS, 20 ans, étudiant vivant à Nîmes, a eu le sinus fracturé par un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- DAVID, tailleur de pierre vivant en région parisienne, a eu la maxillaire fracturée et la lèvre arrachée par un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- FIORINA L., 20 ans, étudiante vivant à Amiens, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD à Paris le 8 décembre 2018.
- ANTOINE B., 26 ans, a eu la main arrachée par une grenade GLI F4 à Bordeaux le 8 décembre 2018.
- JEAN-MARC M., 41 ans, horticulteur vivant à Saint-Georges d'Oléron, a perdu son œil droit à cause d'un tir de LBD 40 à Bordeaux le 8 décembre 2018.
- ANTOINE C., 25 ans, graphiste freelance vivant à Paris, a perdu son œil gauche à cause d'un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- CONSTANT, 43 ans, technico-commercial au chômage vivant à Bayeux, a eu le nez fracturé par un tir de LBD 40 à Mondreville le 8 décembre 2018.
- CLEMENT F., 17 ans, a été blessé à la joue par un tir de LBD 40 à Bordeaux le 8 décembre 2018.
- NICOLAS C., 38 ans, a eu la main gauche fracturée par un tir de LBD 40 à Paris le 8 décembre 2018.
- YANN, a eu le tibia fracturé par un tir de LBD 40 à Toulouse le 8 décembre 2018.
- PHILIPPE, a été gravement blessé aux côtes, avec hémorragie interne et fracture de la rate par un tir de LBD à Nantes le 8 décembre 2018.
- ALEXANDRE F., 37 ans, a perdu son œil droit à cause d'un tir de LBD 40 le 8 décembre 2018 à Paris.
- MARIEN, 27 ans, a eu une double fracture de la main droite à cause d'un tir de LBD 40 le 8 décembre 2018 à Bordeaux.
- FABIEN, a eu la pommette fendue et le nez fracturé par un tir de LBD 40 le 8 décembre 2018 à Paris.
- LOLA, 18 ans étudiante blessée par un flashball 18 décembre à Blamitz. Tir à la tête double fracture de la mâchoire, dents déchaussées.

10 morts pour vie meilleure 🙏

Figure 84 Des tableaux et des listes pour une iconographie textuelle de la systématique



Figure 85 La multitude de blessures imprimée sur papier et repartagée dans les groupes Facebook

Annexe 9 Une iconographie de la référence : ancrer son vécu dans l'Histoire pour y donner du sens

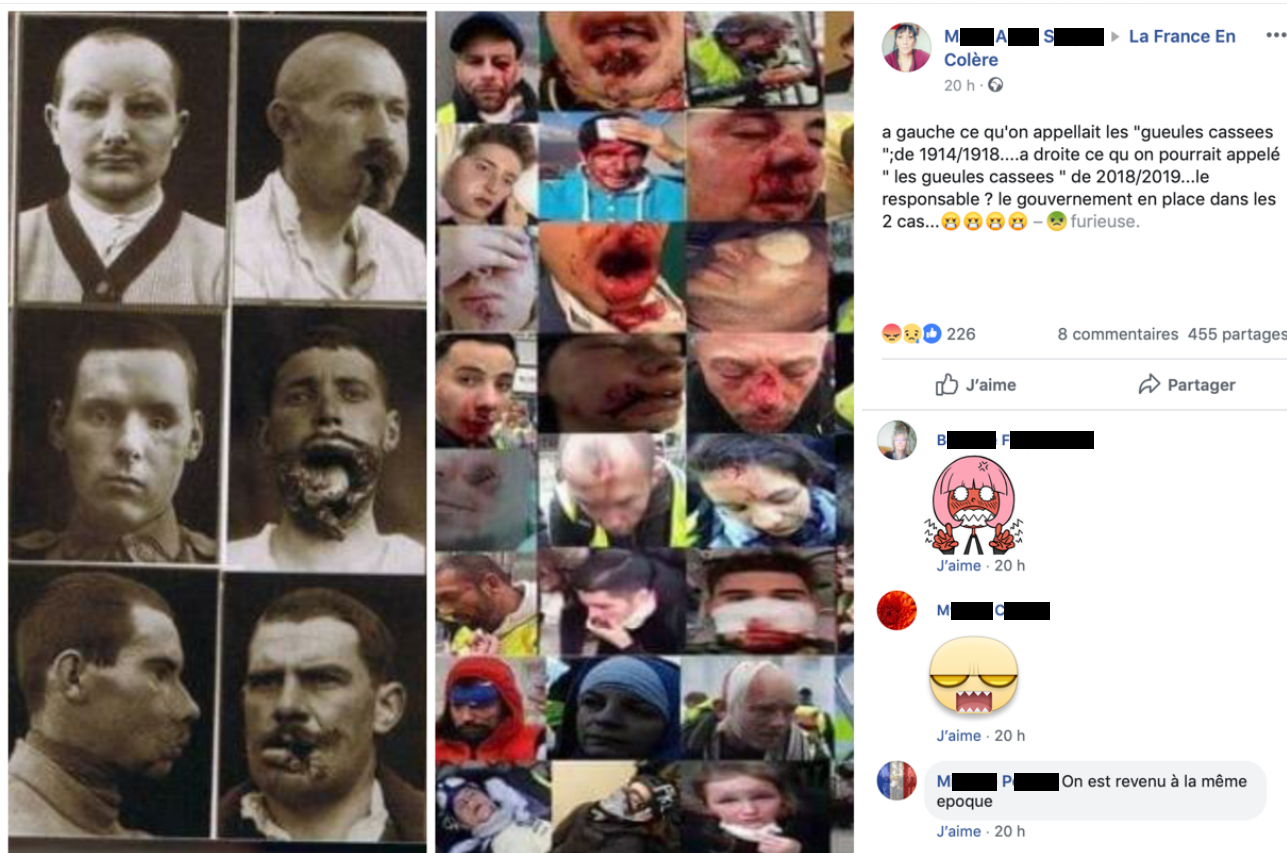


Figure 86 Comparaison entre les Gilets jaunes blessés et les gueules cassées de la Première Guerre mondiale

Annexe 10 L'espace de commentaires comme espace de sourçage et d'interrogation de la critique des forces de l'ordre

Post: M. H. a partagé sa première publication. Nouveau membre - 10 h

Image 1: Gendarme en tenue de protection (casque, bouclier, gants).

Image 2: Groupe de gendarmes en tenue de protection.

Commentaires:

- A. H. Attention les gens , ces deux gendarmes ont sorti les PA a cause du conducteur, pas a cause des GJ, il y a les explications sur d'autres page. J'aime · Répondre · 6 h
- J. T. Je ne pense pas qu'un gendarme du rang des boucliers doit se charger de tirer !!! J'aime · Répondre · 6 h
- R. D. J. T. si un véhicule leur fonce dessus si Et là il y avait clairement un risque J'aime · Répondre · 5 h
- J. T. R. D. Certes, mais à côté de lui il y a des gendarmes qui sont moins arnachés que lui. Avec ses gants, le bouclier.... ce ne devait pas être le plus à même de tirer le plus juste !! J'aime · Répondre · 4 h
- R. D. Jacky Thaveau je suis d accord mais bon comment savoir réagir dans ce genre de situation Avec la foule en face la voiture ces collègues derrière etc.. et puis ils ne voient pas tous la même chose De ce que j'ai vu je pense qu'il a bien agis il s est mis en sécurité et celle de ses collègues aussi il a sorti son arme très peu de temps juste par sûreté et n avait pas mît son doigt sur la gâchette Pour moi et c'est juste mon avis il agit professionnellement et je sais que Beaucoup de monde n'est pas de cette avis mais il faut pas voir le mal partout ! J'aime · Répondre · 3 h · Modifié
- M. L. oui on a vu les videos mais au lieu de sortir leur flingue ils pouvaient se mettre sur le cote ils ne maitrisent plus leur trouille ca va finir mal !!!le sang on l a deja J'aime · Répondre · 6 h
- J. T. Tout à fait. J'aime · Répondre · 6 h
- A. B. Mais, d'un autre côté, le zozo d'à côté lui baisse le bras. Pour trois connards, un avec un soupçon de cerveau, et cinq ou six qui disent rien. La proportion est bonne: 30% de fachos, 60% de connards, 10% avec un QI normal. J'aime · Répondre · 6 h
- M. L. oui le copain lui baisse le bras je l ai vu aussi ça rachete un peu

Commentaires de droite (suite de la conversation):

- R. P. Ils ont protégé la queue de cortège d'un automobiliste menaçant. J'aime · Répondre · 3 h
- S. B. ils n'ont d'abord pas voulu le laisser passer pour qu'il rentre chez lui avec ses enfants; ils se croient tout permis et le gars a péti un câble, parce qu'il faut avouer que ce n'est pas normal qu'il y ait des robocop dans les rues chaque samedi pour empêcher les gens d'exprimer leur désaccord ce keuf est certainement à cran, il devrait exercer son droit de retrait (si ça fonctionne pour ces fonctionnaires, sinon AT) avant de commettre l'irréparable J'aime · Répondre · 3 h · Modifié
- R. P. S. B. après je n'étais pas sur place 😊 D'accord sur ce que vous dites. Les voir avec les fusils d'assaut me chagrine plus. ... Voir plus J'aime · Répondre · 2 h
- S. B. R. P. si vous voulez, j'ai les vidéos 😊 J'aime · Répondre · 2 h
- S. B. <https://www.facebook.com/.../pcb.../10218853970929498/> ... J'aime · Répondre · 2 h
- S. B. <https://www.facebook.com/.../pcb.../10218854202135278/> .. J'aime · Répondre · 2 h
- S. B. et voilà celle que je cherchais 😊 <https://www.facebook.com/.../pcb.../10219532326764683/> .. J'aime · Répondre · 2 h
- Répondez...
- V. B. Lol protégé quoi L automobiliste avait des enfants a L arrière J'aime · Répondre · 3 h
- J. T. Enfants qui venaient d'être gazés. J'aime · Répondre · 3 h

Figure 87 Processus d'enquête sur la présence d'armes de service lors d'une manifestation (Sens de lecture des conversations : de haut en bas, puis de gauche à droite.)

Nous t'avons reconnu 😬 tu vas te faire insultée dans les prochaines manifs j'crois



49 74 commentaires 35 partages

J'aime Commenter Partager

K M C'est qui ? Elle est moins dangereuse que ceux de la bac qui tabassent sans retenue non?
J'aime · Répondre · 14 h

M B K M Elle a donné l'ordre d'être violent à Toulouse le 30 Mars
J'aime · Répondre · 14 h

K M M Beurrier Ok. C'est une source sûre ? Comment tu le sais?
J'aime · Répondre · 14 h

L V K M M D'après ce que j'ai lu c'est la fameuse capitaine en chef qui a donné les ordres de dégager le fauteuil de la dame de l'asso pour les handicapés sur Toulouse, pour les sources sûres ça reste des publications Facebook, je ne connais pas les victimes personnellement donc je peux rien certifier
J'aime · Répondre · 14 h

M B K M Qui elle est la seule capitaine qui donne les ordres sur le terrain !
J'aime · Répondre · 14 h

K M Ok.Merci ,mais soyons quand même prudents sur les sources.
J'aime · Répondre · 14 h

L V K M <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=2376758042376852&set=p.2376758042376852&type=3&theater>
J'aime · Répondre · 14 h

L V source vérifiée !!
J'aime · Répondre · 14 h

A E K M



K M L V Merci .Elle cache bien son jeux derrière ses faux airs 😏😏
J'aime · Répondre · 14 h

K M A E Honteux ces agissements. 😡😡😡
J'aime · Répondre · 14 h

N K K M elle est 100 fois pire que les baqueux
J'aime · Répondre · 14 h

E S LA GARCE !!!
J'aime · Répondre · 14 h

S S E S qu'à t'elle fait !?
J'aime · Répondre · 14 h

E S S E B une vidéo à circulé sur elle un pitbull cette garce
J'aime · Répondre · 14 h

B M S S B qqun a écrit ca.. D'après ce que j'ai lu c'est la fameuse capitaine en chef qui a donné les ordres de dégager le fauteuil de la dame de l'asso pour les handicapés sur Toulouse, pour les sources sûres ça reste des publications Facebook, je ne connais pas les victimes personnellement donc je peux rien certifier
J'aime · Répondre · 14 h

N K Cette femme est une policière qui a ordonné qu'on maltraite Odile maurin une dame handicapée en fauteuil roulant, ils se sont acharnés sur elle , ils ont touchés aux manettes de son fauteuil elle a eu le pied coincé entre les voitures ! Bilan fracture ! Regardez bien l'état de son pied ! Ils n'ont plus de pitié ils massacrèrent tous ceux qui passent sur leur chemin, enfants, handicapés, personnes âgées ! STOP !!!! C'est plus possible
J'aime · Répondre · 14 h

C G une belle petite salope cette crs....
J'aime · Répondre · 14 h

N K C G en tout cas une sans cœur c'est sur ! Partager tous sa photo ! Odile maurin a besoin de son identité pour saisir la justice
J'aime · Répondre · 14 h

Figure 88 Processus d'enquête sur les agissements d'une commissaire de police

Annexe 11 L'espace de commentaires comme espace de débat où l'on interroge *qui* est violent du côté des forces de l'ordre

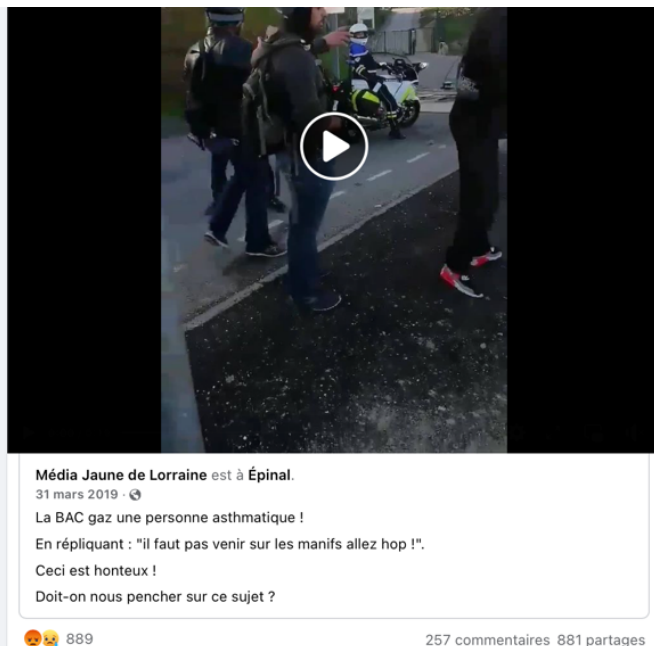


Figure 89 Les BRAV-M et les BAC, synonymes d'une violence démesurée pour les Gilets jaunes



P [redacted] L [redacted] Jamais un militaire ne tapera sur un citoyen Français!!! ils nous soutiennent
J'aime · Répondre · 2 h

C [redacted] D [redacted] P [redacted] L [redacted] je peu vous dire que si il sont agresser et se sentent en danger il riposterons
J'aime · Répondre · 2 h

V [redacted] T [redacted] P [redacted] L [redacted] pas si sûr que vous ...les ordres avant tout!
De plus ça fait longtemps qu'ils sont présents ! Les gendarmes sont des militaires!
J'aime · Répondre · 2 h · Modifié

S [redacted] W [redacted] P [redacted] L [redacted] vous risquez d'être déçu hélas
J'aime · Répondre · 2 h

P [redacted] L [redacted] ils risquent plutôt d'être outrée de voir comment les crs et autres nous traitent
J'aime · Répondre · 2 h

C [redacted] M [redacted] Il ne faut pas lancer de pavés sur les militaires ils sont pas là pour nous faire du mal ils sont là pour protéger les monuments alors je demande qu'on les laisse tranquille
J'aime · Répondre · 2 h

N [redacted] C [redacted] C'est clair. Ne pas toucher aux militaires. Surtout pas !
J'aime · Répondre · 2 h

J [redacted] D [redacted] G [redacted] Je suis d'accord la majorité des militaires nous soutiennent. Puis jamais l'armée ouvrira le feu sur sont peuples. La flicailles c'est autres chose lol
J'aime · Répondre · 2 h · Modifié



C [redacted] - C [redacted] E [redacted] Les militaires sont avec nous.
J'aime · Répondre · 1 h

E [redacted] V [redacted] C [redacted] - C [redacted] E [redacted] qu'ils n'y aillent pas alors
J'aime · Répondre · 1 h

C [redacted] C [redacted] E [redacted] E [redacted] V [redacted], avons besoin d'eux pour tout faire basculer..
J'aime · Répondre · 1 h

E [redacted] V [redacted] C [redacted] - C [redacted] E [redacted] non.... En général c'est pour un coup d'état que l'armée s'en mêle... Et je veux pas remplacer un débile par une dictature Martial.... Mais bien rendre le pouvoir au peuple...
J'aime · Répondre · 1 h · Modifié

N [redacted] N [redacted] C [redacted] - C [redacted] E [redacted] pas sur car ils obéissent aux ordres, mais l'espoir fait vivre
J'aime · Répondre · 1 h

C [redacted] C [redacted] E [redacted] E [redacted] V [redacted], si l'armée ne suit pas alors le reste tombera..
J'aime · Répondre · 1 h

E [redacted] V [redacted] C [redacted] - C [redacted] E [redacted] la première chose qu'on apprend à l'armée c'est de ne pas réfléchir et obéir... Ça pose le décors
J'aime · Répondre · 1 h

G [redacted] G [redacted] Oui respectons les ils ne sont pas la pour les gj mais pour proteger les batiments .
J'aime · Répondre · 1 h

[...]

[...]

The image shows a vertical thread of Facebook comments. Each comment includes a profile picture, the user's name (partially obscured by black boxes), the text of the comment, and interaction options like 'J'aime' and 'Répondre'. The comments are as follows:

- User 1:** BL Il représente l'autorité donc même panier que les crs. (2 likes)
- User 2:** BL non la défense du peuple , C est l opposé des FO. (2 likes)
- User 3:** bon défense du Peuple... on peut toujours en débattre... Mais là n'est pas le sujet. (1 like)
- User 4:** effectivement C est protection des bâtiments. (1 like)
- User 5:** L armée n'a rien a faire dans des problèmes de sécurité intérieure! Sauf cas très précis de la lutte antiterroriste! (2 likes)
- User 6:** BL n importe quoi rien à voir l armée n est pas contre vous !! Aucune violence contre eux. (43 min)
- User 7:** ils étaient déjà sur Paris le weekend dernier peut être pas visibles mais ils étaient bien là 😊. (33 min)
- User 8:** ils sont toujours là mais comme tu dis pas visible est pas Clairement mobilisé. (32 min)
- User 9:** ils ont vraiment été rappelé il y a deux semaines pour 1 mois sur la capitale. (29 min)

Figure 90 Des débats autour de la présence de militaires dans les manifestations, où l'on désigne les responsables de la violence

R L Nan mais arrêter de vous faire des films c'est juste pour sécuriser les bâtiments et éviter la casse
J'aime · Répondre · 1 h

A A R L oui c'est ce qu'on dit mais Macron est capable de tous ! Il est assoiffé de pouvoir
J'aime · Répondre · 1 h

R L N'importe quoi
J'aime · Répondre · 1 h

A A R L on verra bien samedi !
J'aime · Répondre · 1 h

J B A A mais toi t'es une vraie fippette !!! dégage de là espèce de trouillard a 2 balles.
J'aime · Répondre · 49 min

C C M faut arrêtez vos connerie les militaires seront la simplement pour gardez les batiments de la republicues
J'aime · Répondre · 1 h

A A C C M oui oui protégée le capitalisme
J'aime · Répondre · 1 h

C C M franchement vous cherchez quoi a faire peur pour que plus personne descende dans la rue ben dsl comme tout les samedi moi j'irais manifester et j'irais meme passer un petit bonjour au militaire etant un ancien bidasse
J'aime · Répondre · 1 h

N V C'est encore une tentative de démotivation pour que les gens restent chez eux!!! Loupé les affreux
J'aime · Répondre · 1 h

S W B N V ARRÊTER AVEC L ARMÉE ELLE EST LA POUR PROTÉGER LES BÂTIMENTS. ILS SONT POUR LE PEUPLE
J'aime · Répondre · 1 h

N V Oui moi je le sais!! Mais est ce que tout le monde est au courant!?... L'armée représente le combat les armes et la guerre pour beaucoup de personne!!!
J'aime · Répondre · 59 min

Répondez...

C M De toute façon quoi qu'il arrive si Macron ordonne au militaire de tiré sur sont peuple de France n'oubliez pas que d'autres pays ont les yeux rivés sur la France et la sa pourrait lui coûté très chers a Macron il déclancher une guerre et serai condamné pour meurtre contre l'humanité je pense qu'il veut mettre l'armée pour impressionner les manifestant
J'aime · Répondre · 1 h · Modifié

S W B C M ARRÊTER AVEC L ARMÉE ELLE EST LA POUR PROTÉGER LES BÂTIMENTS. ILS SONT POUR LE PEUPLE
J'aime · Répondre · 1 h

C M Sais justement se que je veux dire qu en gros Macron ne pourra pas faire tiré sur le peuple sinon il aurait de gros problème avec les. Autres pays qui ont les yeux rivés sur la France
J'aime · Répondre · 1 h · Modifié

Répondez...

J J Et ils vont faire quoi ! Tirer sur les gilets jaunes a balle réel
J'aime · Répondre · 1 h

S W B J J ARRÊTER AVEC L ARMÉE ELLE EST LA POUR PROTÉGER LES BÂTIMENTS. ILS SONT POUR LE PEUPLE
J'aime · Répondre · 1 h

J J S W E Les Fo savent très bien le faire , surtout les banques bizarrement.. C est juste pour faire peur, pour encore essayer de dissuader certains
J'aime · Répondre · 1 h

Répondez...

S W B ARRÊTER AVEC L ARMÉE ELLE EST LA POUR PROTÉGER LES BÂTIMENTS. ILS SONT POUR LE PEUPLE
J'aime · Répondre · 1 h


C P S W B ne dit pas de connerie... Pour protégé ils auront le droit de tirer..
J'aime · Répondre · 51 min

S W B C P ils précisent bien qui ont le devoir simplement de sécurisé les bâtiments et ne sont pas la pour faire l ordre arrêtez vos délire vous jouer dans le jeu de CASTANER qui veut à tout pris garder sa place
J'aime · Répondre · 49 min

Répondez...

Figure 91 Les militaires : critique de la mobilisation d'une figure pour décourager d'aller manifester

Annexe 12 L'espace de commentaires comme espace de débat à propos des armes des forces de l'ordre

 F. D. 3 h

Alerte à tous.

Nous avons confirmation que la cartouche de lacrymogène référencée : GR56 fumigènes lacrymogène MP7 76 BP 16 contient du cyanure. Cela signifie qu'il ne s'agit plus de simple lacrymogène, mais en réalité d'arme chimique interdite par les traités internationaux. Macron condamnait avec fermeté son usage en Syrie, mais il utilise ce type d'arme contre le peuple.

👍❤️👍 70 39 commentaires 73 partages

J'aime Commenter Partager

-  T. H. Pour l'instant, la preuve concrète ne nous est toujours pas fournie. J'aime · Répondre · 2 h 3
-  C. F. Donnez les preuves aux avocats de Robes Noires et Gilets Jaunes, ils sauront en faire profit je pense ... J'aime · Répondre · 2 h 2
-  C. H.???? nous n'avons pas cette preuve!!!d'où vous la tenez!!!???? il nous faut du concret!!!!!! J'aime · Répondre · 2 h · Modifié
-  F. R. <https://m.facebook.com/groups/2114016148684536?view=permalink&id=2240440756042074> J'aime · Répondre · 2 h 1
-  B. B. F. R. et ils jettent ca sur des enfants J'aime · Répondre · 2 h
-  M. F. Super sur ce lien on peut voir le document confirmant la présence du cyanure. J'aime · Répondre · 2 h
-  F. R. B. E. ba a voir les vidéos apparemment oui 🤔 mais d'après le gouvernement il n'y a pas de violences policières et cette vidéo n'est pas montré dans les medias 🤔🤔 pk !!!? J'aime · Répondre · 2 h
-  C. H. Florence Rossi ce n'est qu'un papier pour l'instant pas de preuve!!!!???? J'aime · Répondre · 2 h
-  B. B. F. R. ils vont le payer cher tout ca les gj de plus en plus en colère J'aime · Répondre · 1 h
-  F. R. C. H. <https://m.facebook.com/story.php...> J'aime · Répondre · 1 h
-  F. R. C. H. pourquoi'il en soit le geste est là et inhumain sur des manifestants !! J'aime · Répondre · 1 h

-  M. F. Scanner ou photographier le document qui confirme la présence du cyanure pour que tout le monde y croit. Comme ça même les journalistes se verront obligés de partager l'information. J'aime · Répondre · 2 h 3
-  K. M.  J'aime · Répondre · 2 h 2
- 5 réponses
-  G. D. C'est eu même qu'ils l'utilise en Syrie J'aime · Répondre · 2 h 1
-  C. R. Et le sénat, il fait quoi ? Accrochés aux mamelles de la France et totalement inutile.. Qui ? pour nous défendre aux pays des sois disants, droits de l'homme. J'aime · Répondre · 2 h · Modifié
-  J. B. Mais non c'est pas possible des preuves sinon rien
-  K. M. J. a bizarre la femme qui as postez sa prise de sang et une fumeuse et le taux dans son sang et la dose normal pour un fumeur donc fake!! J'aime · Répondre · 2 h 1
-  M. F. Dans le lien plus loin au dessus, il est expliqué que la cigarette provoque seulement 7,5% de dommages en cyanure. Là les analyses montrent un taux de 15% c'est anormal même pr un fumeur. J'aime · Répondre · 2 h 2
-  S. S. B. M. F. certes mais ça ne prouve pas que cela vient des gazs lacrymogènes ! J'aime · Répondre · 2 h 1
-  F. R. M. F. exactement J'aime · Répondre · 2 h 1
-  K. M. J. Quand vous fumez, vous inhalez du cyanure. La concentration moyenne est de 7,5 mg/L mais cela reste une moyenne. Chez les gros fumeurs, ça peut facilement monter à 15 voire 20 mg/L." Me Poiblaud nous le confirme, elle est bien fumeuse, ce qui pourrait donc expliquer ces taux. Est-ce grave ? "Non", indique la toxicologue. "Pour observer des signes d'intoxication, il faudrait des taux au moins 10 fois supérieurs." J'aime · Répondre · 2 h 1

 S ■■■ D ■■■ oui bon pour l'instant, même si je suis pas surpris ce serait bien d'avoir des Éléments concrets pour prouver ce genre de choses. Analyse ect ect et non un poste FB
J'aime · Répondre · 2 h

 D ■■■ H ■■■ appréciez avec quelle "suffisance", mépris et provocation castaner répond aux question posées ! ce gouvernement se sent invincible, en dehors des lois et de la moralité ! oser tenir ce discours ! c'est tout simplement ne pas nous respecter nous qui les faisons vivre grasement !
J'aime · Répondre · 2 h

 S ■■■ V ■■■ A lire avant de dire n'importe quoi
<https://www.google.com/.../gilets-jaunes-les-manifestants...>

 LCI.FR
Gilets jaunes : des manifestants ont-ils pu être intoxiqués au cyanure ?
J'aime · Répondre · 2 h

 G ■■■ D ■■■ Ah les gaz à lacrymo interdits de les utiliser contre un autre pays Mais autoriser contre son peuple.
J'aime · Répondre · 2 h

 J ■■■ L ■■■ Du cyanure, il y en a dans la cigarette (et dans chacun d'entre nous d'ailleurs). Il y en a en trop petite quantité dans le gas pour que ce soit dangereux.
J'aime · Répondre · 2 h

 M ■■■ R ■■■ Dans 5 ans toutes les forces de l'ordre vont mourir empoisonné par son gouvernement. Réveillez vous ?? Pourquoi Macron n'est jamais ou ça gaz? Le peuple se bat contre lui-même ! Les amies sachons qui est notre ennemi ?? Macron et sa bande de mafieux
J'aime · Répondre · 1 h · Modifié

 C ■■■ C ■■■ Confirmation de qui ? Source!
J'aime · Répondre · 2 h

 K ■■■ M ■■■ J ■■■ 🙌 Quand vous fumez, vous inhalez du cyanure. La concentration moyenne est de 7,5 mg/L mais cela reste une moyenne. Chez les gros fumeurs, ça peut facilement monter à 15 voire 20 mg/L." Me Poiblaud nous le confirme, elle est bien fumeuse, ce qui pourrait donc expliquer ces taux. Est-ce grave ? "Non", indique la toxicologue. "Pour observer des signes d'intoxication, il faudrait des taux au moins 10 fois supérieurs."
J'aime · Répondre · 2 h

 F ■■■ R ■■■ K ■■■ M ■■■ J ■■■ le temps nous le dira et nous le confirmera si le risque d'un empoisonnement n'y est pas malheureusement 🙄
J'aime · Répondre · 2 h

Répondez...

 M ■■■ D ■■■ Encule de macron de merde bâtard sale con et j en passe
J'aime · Répondre · 2 h

Figure 92 Du cyanure dans le gaz lacrymogène ?

Annexe 13 La violence manifestante en miroir des violences policières (1/2)

A. O. [redacted] a partagé une publication.
1 h
<https://www.facebook.com/1185016286/posts/10215400728189806/>



H. G. [redacted]
20 h

VOITURES SANS PLAQUES...
Et il faut avaler la violence de certains manifestants ??
Ce serait pas plutôt préparé d'avance, hein ???!!!

209
242 commentaires 241 partages

J'aime Commenter Partager

G. V. [redacted] Ils nous prennent pour des cons
J'aime · Répondre · 1 h

T. A. G. [redacted] V. [redacted] ya la plaque^^



J'aime · Répondre · 53 min

C. G. [redacted] Bizarre
J'aime · Répondre · 57 min

C. D. [redacted] Sûrement des voitures de la fourrière
J'aime · Répondre · 57 min

T. C. [redacted] Voilà la plaque .



J'aime · Répondre · 56 min

C. W. [redacted] certain retire la plaque pour faire un trophée, ou alors pour les assurances
J'aime · Répondre · 56 min · Modifié

O. Gs [redacted] ✨ Une voiture sans plaque ca choque personne !!!
😂😂😂 ils nous prennent vraiment pour des pigeons!!
messieurs les putes de macron nous ne sommes plus lobotomisés donc changez de strategie bande de gros con sans cerveau !!!
J'aime · Répondre · 54 min · Modifié

T. A. C. Gs cadeau..



J'aime · Répondre · 53 min

T. A. [redacted]



J'aime · Répondre · 53 min

C. Gs ✨ Alors pourquoi elles ont etes enlevées?? C'est tout aussi bizarre !!
J'aime · Répondre · 50 min

N. D. C. Gs Elles ont été volé
J'aime · Répondre · 45 min

A. B. C. Gs retirer pour l'assurance ou voler en guise de trophée tout simplement
J'aime · Répondre · 41 min

O. Gs ✨ N. D. [redacted] merci l'ami quoi quil en soit cest magouille !!!!
J'aime · Répondre · 57 min

C. G. [redacted] Comme c'est bizarre
J'aime · Répondre · 54 min

N. D. C. G. [redacted] De quoi?? Car la voiture avait des plaques



J'aime · Répondre · 45 min

N. D. C. G. [redacted]



J'aime · Répondre · 45 min

T. A. [redacted] Avec plaque, elle a juste été enlevé !



J'aime · Répondre · 54 min

C █ G █ Moi je pense plutôt que c'est une arnaque du gouvernement et qu'il veut faire passer ca sur dos des gilet jaune alors peut-être que c'est juste pour l'assurance bizarre
J'aime · Répondre · 54 min · Modifié

T █ A █ C █ G █



J'aime · Répondre · 53 min

T █ A █



J'aime · Répondre · 53 min

R █ M █ Il y a une personne qui se dit que certains volent les plaques pour pouvoir passer devant les radars tranquilou ?
J'aime · Répondre · 54 min

J █ L █ B █ Bé voyons....non seulement il vole la plaque mais en plus il y a le feu 🤔🤔🤔🤔🤔 Vous en avez une autre comme celle là 🤔🤔🤔 Digne de la blague de carambar....
J'aime · Répondre · 47 min

R █ M █ J █ L █ E █ bin non si vous regardez bien les commentaires il y a des photos de la porsche avec les plaques
J'aime · Répondre · 46 min

E █ M █ Encore une voiture sans plaques d'immatriculation 🤔
J'aime · Répondre · 53 min

T █ A █ E █ M █



J'aime · Répondre · 52 min

T █ A █



J'aime · Répondre · 52 min

E █ M █ T █ A █ c'est pas la même voiture
J'aime · Répondre · 51 min

N █ C █ E █ M █ Donnez moi le nom des voitures alors?? C'est au même endroit au même moment
J'aime · Répondre · 46 min

C █ G █ ELLE AVAIT UNE PLAQUE ELLE A ETE ARRACHÉ
J'aime · Répondre · 51 min

E █ L █ Ah ? Vous la connaissez ?
J'aime · Répondre · 50 min

N █ D █ E █ L █ alors?



J'aime · Répondre · 49 min

↳ Afficher 3 autres réponses

S █ C █ Q Comme la plupart des voitures qui brûlent... bizarre
J'aime · Répondre · 50 min

L █ C █ Putain mais y'a quelqu'un qui poste 15 fois dans les coms les photos de la voiture avec les plaques et ça continu de crier au scandale....
Vous lisez les autres commentaires avant de répondre comme des moutons ?

F █ K █ Non sur la vidéo on voit un individu qui la prend
J'aime · Répondre · 49 min

M █ B █ Faut ouvrir les yeux .Et arrêter de croire à tout se que les journalistes vous monstres
J'aime · Répondre · 49 min

S █ L █ Plaques enlever pendant la manif vue
J'aime · Répondre · 49 min

J █ N █ H █ Les gents partage n'importe quoi comme dab sur une autre vidéo elle i était la plaque pfff a les réseau socio
J'aime · Répondre · 48 min

V █ G █ C est clair
J'aime · Répondre · 47 min

L █ L █ Les G.J. piquent les plaques comme trophée/souvenir. D'ailleurs on voit un gars sur la vidéo tirer sur la plaque avant.
J'aime · Répondre · 46 min

E █ B █ Il y avait une plaque dessus arrêter de dire n'importe quoi. Oui je suis passé devant avant qu'elle soit incendié.
J'aime · Répondre · 46 min

R █ N █ les plaque sont souvent voler pour maquiller d'autre voiture voler ou pour éviter les radars
J'aime · Répondre · 45 min

M █ D █ Ils les sortent des fourrières ils nous ont déjà fait le coup a l acte 3 ou....je ne sais plus sur paris
J'aime · Répondre · 45 min

D █ V █ Heu sur une autre vidéo on voit la plaque d'immat donc bon. Quoi penser ?
J'aime · Répondre · 44 min

T █ M █ C est sur les crs qu'il faut taper !!! Pas le matériel
J'aime · Répondre · 44 min

Figure 93 Extrait du processus d'enquête effectué dans les groupes de Gilets jaunes en lien avec les questions de violences manifestantes

M D Si on riposte, ils ont presque tous les droits...
J'aime · Répondre · 1 an
↳ 1 réponse

R S Mdr et te faire défoncé la gueule sans bronché c'est normal 😊 tu es perché toi.. La révolution c'est la guerre.
J'aime · Répondre · 1 an

Tata M Pas de violence
J'aime · Répondre · 1 an

M B Quand vous serez confronter à leurs abus d usage de gaz lacrymo et de la matraque... Je sais pas si le discours sera le même..
J'aime · Répondre · 1 an

M H M S le discours sera différent pour certains, c'est sûr 😊
J'aime · Répondre · 1 an

J V M S nous sommes prêts ne doute pas du peuple en colère rdv en première ligne
J'aime · Répondre · 1 an

Répondez...

F B Ça manque de pavés quand même 🇫🇷
J'aime · Répondre · 1 an
↳ 5 réponses

C Z A lire certains com les CRS pourront se reposer vous vous agressez déjà entre vous
J'aime · Répondre · 1 an

J M P A A regarde la vidéo de ce soir sur Calais et renseigné toi bien. Et tu me diras
J'aime · Répondre · 1 an

H K Si les crs vous gifle ne tendez pas l'autre joue nomplus.
J'aime · Répondre · 1 an

F B Les accueillir avec des bulles aussi le mode des bisounours

J'aime · Répondre · 1 an

C C Baissions tous notre pantalons au champ de mars et faisons tous l'hélicoptère pour les intimider 😊
J'aime · Répondre · 1 an · Modifié

N B Gazé les vous aussi merde!! Faut pas ce laisser faire!! Les jeunes des banlieues ils sont où merde?
J'aime · Répondre · 1 an

J M C avoir des couilles et ppas reculer face aus crs c'est aussi etre pacifique.
J'aime · Répondre · 1 an

M B Ce faire gazer tu trouves sa normal????
J'aime · Répondre · 1 an

V C Donc on reste chez nous du coup comme sa pas de crs ?
J'aime · Répondre · 1 an

V C A A croit tu vraiment qu un gilet jaune pourrais affronter un crs .pauvre Macronniste
J'aime · Répondre · 1 an

S H Macron merite les casseurs
J'aime · Répondre · 1 an

J Vu ce que j'ai pris dans la gueule aujourd'hui à paris sans mettre un coup d'abord ni rien lancer en premier, le pacifisme ça va bien 5 minutes mais la c'est GRAVE
J'aime · Répondre · 1 an

B F J'espère que demain sa recommencera ! Et encore chaque jours ! Ils ont abusé de nous, c est finis, la révolte est déjà en place
J'aime · Répondre · 1 an

I C Le calme j'ai essayé et le calme ça marche pas. Du coup je suis en colère, je suis frustré, j'ai envie de vous écouter mais ça me fatigue qu'on ne nous écoute pas.
J'aime · Répondre · 1 an

C Z

J'aime · Répondre · 1 an

C M Mais eux s'en prennent aux G J, je rêve.
J'aime · Répondre · 1 an

S T Toi tu creves pas la dalle... bravo les gilets jaunes .
J'aime · Répondre · 1 an

S B Je suis également pacifiste mais si la seule chose que fait le clown est de dire merci mon armée à bas le peuple ont fait quoi?
J'aime · Répondre · 1 an

Figure 94 Débat sur le pacifisme dans la mobilisation



26 novembre 2018

Une question ouverte :

Dans quel mesure un civil qui se fait frapper par un CRS alors qu'il ne faisait que rester debout devant lui peut-il porter plainte pour agression caractérisée ?

14

164 commentaires

M. H. M. C. T. la justice est une utopie que seul les hillbillies peuvent croire
J'aime · Répondre · 1 an

C. Ok mais c'est inviter le peuple a rendre coup pour coup c'est dommage.
J'aime · Répondre · 1 an

M. H. M. C. T. a un moment donné... va falloir aller au charbon non ? J'ai eu des points de suture pour mettre mes enfants au monde. Je suis prête à en avoir pour leur offrir un monde meilleur
J'aime · Répondre · 1 an

C. J'ai 4 gosses je compte pas leur laisser un monde dans lequel ils ne pourraient même pas survivre. Je pensais pas pouvoir dire ça un jour, mais on va pas avoir le choix de se battre.
J'aime · Répondre · 1 an

M. H. M. C. T. moi aussi je suis une pacifiste. Mais je suis dégoutée . Travailler payer grogner a un moment donné on veut vivre . Et donné a nos enfants Un pays beau avec avenir . Des valeurs écologiques philosophiques sociales humaines Je suis pacifiste mais je vois ces mères dehors dans mon pays . Des vieux saisis par huissier une honte.
J'aime · Répondre · 1 an

M. H. M. C. T. mouai . Classée sans suite . Tu menaces macron tu vas en tôle. Une femme battue porte 14 plaintes fuir.... et se fait tuer . Car son ex a eu un non lieu pas assez de preuves 😞😞😞 5 ans pour la dingue qui a fait vivre son bébé 2 ans dans le coffre La justice j'hésite entre rire et en pleurer....
J'aime · Répondre · 1 an

E. J'ai pas de gosses mais je pense pareil 😞 Pour info j'ai déjà été gentiment menacée par les flics du coin qui refusaient de prendre ma plainte car mon ex (un copain a eux) me harcelait. Il faut : avoir des preuves, noter les numeros de matricule du fli... Voir plus
J'aime · Répondre · 1 an

M. H. M. C. T. en 2005 . Revenu de côte d'Ivoire... Un (très) proche est devenu dingue ... sa femme à dut fuir loin
J'aime · Répondre · 1 an

G. E. C. T. il faut trouver un flic qui est pour les gilets jaune et y'en a beaucoup 😞
J'aime · Répondre · 1 an



C. Moi je suis dsl, mais si vous n'agressez pas les CRS, et que vous vous faites gazer ou taper dessus, qu'elle loi y a t'il qui vous empêcherait de vous défendre? ? J'appelle ceci de la légitime défense ! C'est vrai, non?!

J'aime · Répondre · 1 an

Masquer 32 réponses

F. Non aucune loi contre le maintien de l ordre desolé
J'aime · Répondre · 1 an

R. C. D. avant de publier n'importe quoi va donc lire un code de procédure pénale... d'accord, et après on en reparle
J'aime · Répondre · 1 an · Modifié

F. comme disait Coluche il faut aller au commissariat pour porter plainte, tu as vu la gueule de la bavure.....
J'aime · Répondre · 1 an

F. pas beaucoup de choses a faire dans une manif interdite on va vous répondre face aux forces de l ordre missionnées par le ministre de l interieur
J'aime · Répondre · 1 an

F. Essayez vous me direz mais je n y crois pas trop, il n y a pas de légitime défense face a un membre des forces de l ordre.....
J'aime · Répondre · 1 an

R. C. D. je n'essaie pas. j affirme. l'état à pour mission le maintiens de l ordre. y compris en faisant usage de la force. donc... si vous êtes en situation de vous être fait taper dessus lors d une manif.... et bien... je résume... " tant pis pour vous"
J'aime · Répondre · 1 an

F. C est ce que je dis mon cher !
J'aime · Répondre · 1 an

F. Pas CRS du tout lol sexagénaire et handicapé !
J'aime · Répondre · 1 an

C. T. F. pas vous 😞
J'aime · Répondre · 1 an

R. C. T. non je sais ce que je dis...; nuance...et j'ai aussi autrefois, fait 2 ans dans la police, en emploi jeune...et j'ai retenu des choses, vois tu....
J'aime · Répondre · 1 an

F. C. T. ah bon lol
J'aime · Répondre · 1 an

F. bien je note donc 😞
J'aime · Répondre · 1 an



R. A. C. T. si si..j y vois parfaitement clair je dis SIMPLEMENT que quoi qu'il arrive, en situation de MAINTIENS DE L ORDRE, on aura JAMAIS RAISON

DONC à moins de prouver que le prefet n as JAMAIS ORDONNE l operation de maintiens de l ordre, vous n arriverez pas à prouver que c etait ILLEGAL

J'aime · Répondre · 1 an



F. D. pffff

J'aime · Répondre · 1 an



R. A. as tu la preuve que le maintien de l ordre n as pas été ordonné par le prefet?

J'aime · Répondre · 1 an



R. A. si le prefet ordonne les operations de maiontiens de l ordre, ils ont le DROIT et meme L ORDRE de COGNER

J'aime · Répondre · 1 an



R. A. amuse toi à le prouver, et on en reparle

J'aime · Répondre · 1 an



R. A. bla bla bla...allez bonne journée

J'aime · Répondre · 1 an



C. C. R. A. Pour commencer, c'était une question. Donc, un manifestant sans aucune agressivité, à le droit de se faire tabasser gratuitement par les forces de l'ordre, si je vous écoute. ...!

J'aime · Répondre · 1 an



C. C. Parce qu'il faut quand même retenir une chose: les forces de l'ordre n ont fait ABSOLUMENT aucune différence entre des personnes âgées et des voyous de cité ! Et la, franchement, en parlant humainement c'est scandaleux....qu on ne me dise pas que c'est normal, ça!

J'aime · Répondre · 1 an



R. A. C. D. à partir du moment où il est dans une opération de maintien de l'ordre OUI

J'aime · Répondre · 1 an



C. C. R. A. Ma foi...

J'aime · Répondre · 1 an



R. A. C. D. dura lex, sed lex

J'aime · Répondre · 1 an



C. C. R. A. Ça c'est le slogan de la police ou justice française il me semble...

J'aime · Répondre · 1 an



C. C. R. A. Dur est la loi, mais c'est la loi!

J'aime · Répondre · 1 an



R. A. C. D. c'est une locution latine. en effet. mais jusqu'à là, c'est la loi française qui régit le pays.

J'aime · Répondre · 1 an












-  C █ C █ R █ M █ Oui, je le sais...Certaines sont aberrantes, mais bon...
 J'aime · Répondre · 1 an
-  R █ A █ C █ E █ c'est le moins que l'on puisse dire
 J'aime · Répondre · 1 an
-  C █ C █ C █ T █ je m'en doutais
 J'aime · Répondre · 1 an
-  C █ T █ C █ E █
 J'aime · Répondre · 1 an
-  C █ C █ C █ T █ Cette France me gonfle et m'afflige. ...J'espère sincèrement que les choses vont changer !
 J'aime · Répondre · 1 an
-  C █ C █ On dirai qu'ils ont subi un lavage de cerveau....Ils sont complètement déconnectés de la réalité !
 J'aime · Répondre · 1 an
-  F █ D █ Deja pensez a prendre des manches de pioches ou des barres de fer pour contrer les CRS souvenez vous des manifs des années 70-80 vous avez oublies ca allait de pair avec les molotovs des gauchistes non ou j'ai rêvé ??????Ces gauchistes que tout le monde aimait tant !!!!
 J'aime · Répondre · 1 an
-  B █ E █ arrêtez de critiquer les gens pour leur bord politique , vous n'avez pas lus la charte , ce mouvement est APOLITIQUE , si vous ne comprenez pas la signification, je vous invites a ouvrir un dictionnaire .
 J'aime · Répondre · 1 an
-  F █ D █ Je ne critique rien j'ai cru voir dans ces années la comment il fallait stopper une charge de CRS autrement
 J'aime · Répondre · 1 an
-  F █ D █ N'oubliez pas que trois personnes avec des barres de fer terrassent un CRS ?
 J'aime · Répondre · 1 an
-  L █ M █ J'ai bien peur que tout tombe à l'eau, que des effets d'annonce... Quand je vois les gens filmer alors qu'un des leurs se fait malmené au lieu d'aller à son secours je me demande où sont les hommes, les vrais comme étaient nos anciens qui avaient des c....je comprends que le français n'est plus un révolutionnaire mais un consommateur à la grande gueule qu'il ouvre juste le samedi ...un peu déçu de la tournure des choses
 J'aime · Répondre · 2 h · Modifié
- ^ Masquer 22 réponses
-  M █ D █ le français est devenu une couille molle engluée dans son confort et ses crédits
 J'aime · Répondre · 2 h
-  A █ L █ Pas tous ... heureusement
 J'aime · Répondre · 2 h
-  L █ M █ M █ D █ pas tous mais bien trop
 J'aime · Répondre · 1 h
-  M █ D █ pour avoir la mesure , je compare le nombre de résistants pendant la guerre et le nombre de gilets jaunes maintenant ... au vu de la grandeur du pays cela ne fait qu'une poignée dans les deux cas
 J'aime · Répondre · 1 h
-  L █ M █ M █ D █ et ??? Une poignée de mollasses ou de résistants ou de résistants mollasses ?
 J'aime · Répondre · 1 h · Modifié
-  M █ D █ et cela me paraît bien difficile pour arriver à vaincre notre dictateur
 J'aime · Répondre · 1 h
-  L █ M █ M █ D █ oui malheureusement je crois que tt le monde cri "septembre sera chaud" où "révolution" mais juste pour se rassurer bcp de GJ ont déserté le mouvement pourtant hier il y a eu bcp de GJ sur le territoire mais parqués avec les chiens de garde...comme d'hab et tt le monde a trouvé que c'était une bonne journée... Mais que va t'elle apporter ... rien et pendant ce temps Jupiter n'est même pas aux abois il se repose au Touquet avec sa blonde
 J'aime · Répondre · 1 h · Modifié
-  M █ D █ oui beaucoup de monde mais pour un pique nique a montmartre ca ne va rien changer du tout ... le seul point positif c'est que les flics commencent à saturer réellement , hier j'en ai vu quelques uns qui en avaient plein les bottes ... attendons et nous verrons bien
-  J █ R █ Difficile de ne pas reculer face à des matraques des lbd et des gav et comparutions immédiates
 J'aime · Répondre · 43 min
-  R █ D █ On devrait peut être essayer les hit ans run comme a Hong Kong ... Venir sans prévenir bloqué mettre le bazar et des que la police arrive tlm convergent vers un autre point... Pas d'interprétation pas de contact donc pas de blessé et on les fait galopé
 J'aime · Répondre · 42 min · Modifié
-  C █ C █ malheureusement, la france, pendant la 2ieme guerre mondiale, c'était 30% de collabos pour 2% de résistants, et ça n'a pas bcp changé. il n'y a pas un million de révolutionnaires potentiels au sein de la population, esperer un "revell" des masses est utopique, il faut faire avec ce qu'on a , et les manifs ne servent à rien, il faut entrer dans une véritable résistance...
 J'aime · Répondre · 40 min
-  R █ D █ C █ C █ lucide et réaliste 👍👍 reprenons les méthodes de nos anciens ... Radio pirate et sabotage
 J'aime · Répondre · 38 min

Figure 95 Débat autour de la réaction à avoir face aux forces de l'ordre

R L'Oncle Sam
8 h

faut arrêter d'être naïf ! Faut arrêter de se plaindre des violences policières ! Faut arrêter de reculer face à ces hommes sans cervelle et dans l'abandon de leur hiérarchie ! Faut s'EQUIPER en protection et équipement ! Faut se battre quelqu'en soit le prix que ça nous coûtera ! Les discussions est fini depuis longtemps ! FAUT FAIRE CETTE PUTAIN DE RÉVOLUTION !

A P et vous feriez quoi devant des famas ? dite moi, c'est tellement idiot
J'aime · Répondre · 7 h · Modifié

Masquer 31 réponses

J N A P Vous inquiétez pas des gens seront prêts à se sacrifier
J'aime · Répondre · 7 h

A P oh non je pense pas pas autant
J'aime · Répondre · 7 h

J N A P Je vous assure que si, quand on se sent pas utile au système c'est pas une rafale de famas qui fait peur
J'aime · Répondre · 7 h

H K A P on t'a braqué avec un famas ?
J'aime · Répondre · 7 h

A P J N ont est pas dans un jeu vidéo hein y'a d'autre façon de les contourner
J'aime · Répondre · 7 h

A P H K non mais tu sais c'que sa fait une balle de fusil d'assaut ?
J'aime · Répondre · 7 h

H D A P ptdr mais arrête un peu , déjà pour commencer les flicaille en ont pas et de deux c'est pas leur gaz qui va arrêter les gens
J'aime · Répondre · 7 h

H K Personne t'as braqué avec un Famas donc Stop ouinouin...
J'aime · Répondre · 7 h

A P H D eux justement si notre système s'écroule tqt pas qu'il vont aller chercher des armes
J'aime · Répondre · 7 h

A P H K et alors ? toi aussi non ? donc arrete de pillier pour rien
J'aime · Répondre · 7 h

H D A P Macron sait très bien que les flic sont sa dernière force avant qu'on prenne le pouvoir , mais l'armée bougera pas ils sont contre ce système
J'aime · Répondre · 7 h

A P H D Oui c'est vrai. Il y a pas mal de crs quand même en france
J'aime · Répondre · 7 h

R S A P devant des famas?? Parce que vous croyez sincèrement que l'armée va tirer sur des civils ? Vous êtes aussi intelligent que ceux qui nous dirigent
J'aime · Répondre · 7 h

A P si notre système ce casse oui
J'aime · Répondre · 7 h

A P R S lis tout avant de parler stp
J'aime · Répondre · 7 h

P C A P et bien resté chez toi et ferme la moi je suis prêt à crever si il le faut donc retourne jouer à la marelle
J'aime · Répondre · 7 h

A P P C vous ignorer beaucoup de choses encore, vous pouvez me rabaisser sa me touche pas, mais j'y réfléchis a tout sa
J'aime · Répondre · 7 h · Modifié

P C A P au lieu de blablater et de me dire que j ignore des choses, je suis certainement plus éveillé que tu le peut le penser retourne jouer à la dinette révolutionnaire de pacotille
J'aime · Répondre · 7 h

A P éveiller ? je ne crois pas vue comment vous parler
J'aime · Répondre · 7 h

A P et moi je suis sur que vous ne savez pas a quelle point j'en sais
J'aime · Répondre · 7 h

A P juste parce que j'e suis jeune... pf sa fait pitier. les enfants de maintenant sont les adultes de demain
J'aime · Répondre · 7 h · Modifié

P C A P arrête de te la jouer et de penser que tu sait tout et aucun rapport avec ton âge car même pas regarder ton profil, mais par contre tu est qui pour croire que tu sait tout et que tu est au dessus de tout le monde
J'aime · Répondre · 6 h

A P deja j'ai jamais dit que je sais tout, avant d'écrire faut réfléchir et je crois pas non plus que je suis au dessus de tout le monde

A P vous me dite vous êtes éveillé et vous me rabaisser etc donc non c'est pas compatible mdr
J'aime · Répondre · 6 h

R D Des FAMAS ? 🤔🤔🤔 Ce serait l'armée qui tire sur la population ? ... 🤔🤔🤔 Jamais de la vie ça arrivera mélange pas police et armée ça a rien avoir
J'aime · Répondre · 5 h

P N A P pourquoi tu as déjà vu un famas ??? 🤔🤔🤔🤔🤔
J'aime · Répondre · 4 h

A P R D toi ta encore pas tout lu...
J'aime · Répondre · 3 h

B D Je crois que cette milice saurait respecter les manifestants si ceux ceux ci avaient été déterminés au lieu de se laisser nasser et matraquer, gazer .il fallait leurs faire comprendre qui étaient les maîtres de la rue
J'aime · Répondre · 1 h · Modifié

R D A P la premiere chose que Macron a faites en arrivant c'est se séparer du général des armées... Pcq justement il craignais déjà que le soulèvement viennent de chez eux Donc avant de les voir ds la rues nous allumer il va vraiment falloir que la situation dégénère comme jamais A moins que la foule ne fasse feu sur eux ça m'étonnerais qu'ils engagent le combat
J'aime · Répondre · 1 h

J C L La peur amène le désespoir par moment comment nous en 1968 on a fait et bien on a sortie le doigt de notre cul famas ou pas on a tout brûler tout casser battu contre les perdreaux et on a gagné oui il y a eu aussi des blessés des morts mais sa a permit de vivre à peu près bien par la suite heure sup payer droit de vote au femme etc etc si on avait fait comme les moutons de 2019 à ne marcher da s les rue on aurait rien obtenu depuis novembre gj vous avec obtenu quoi du gouvernement NADA une journée par conte les black bloc vous on donner un coup de main et oui ils on obtenu du gouvernement que celui ci sorte un peu d'euro pour dépanner mdr quand meme si vous rester sur cette doctrine ses mieux arrêter vous aurez rien voys croyez quoi que sa emmerde le gouvernement les marche le samedi loin de la et sa ne les empêche pas de vivre par contre comme nous bloquer l economie entreprise port aeroport magasin entree et sortie de paris que tout les gj monte a Paris un jour bien défini et bloquer une semaine avancer affronter et ayer pas peur de perdre de l argent sur votre modeste salaire pour faire sa car l etat ses que sa ses votre faiblesse pas perdre d argent donc vous tiens par les couille Pour le mot libertee beaucoup sont mort en 1789 1870 1936 1968 et grâce e a eux leur enfants donc nous avons vécu a peu près bien ses a nous maintenant de faire idem pour nos enfants et petits enfants car plus tard ils nous diront quoi ON VIE DANS LA MERDE QUE VOUS NOUS AVEZ LAISSER GRACE A VOTRE LACHETER et ils auront raison le pire réveiller vous votre model a suivre ses l algerie Hongkong Tunisie etc qui eux ont les couilles de se battre pour leur libertee et non se balader comme des moutons accompagner de leurs bergers et a 18h rentre à la bergerie REVEILLEZ VOUS SVP UN ANCIEN voila mes conviction que j ai mit sur tout les murs gj courage a vous
J'aime · Répondre · 7 h

Masquer 42 réponses

A [redacted] P [redacted] et maintenant ou ont en ai ?voila c'est pareil la violence engendre de la violence
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] dans une autre civilisation si ont continue comme sa sa va être la même, si une personne peut tuer quelqu'un sans traumatisme sa veut dire que elle pourra le re faire même inconsciemment, parce que l'humain ne ce contrôle pas sur certaines choses
J'aime · Répondre · 7 h

R [redacted] L'Oncle Sam A [redacted] P [redacted] la violence policière y est déjà... c'est bon t'es comme les autres mouton à vouloir être pacifique et ne pas te battre
J'aime · Répondre · 7 h

M [redacted] M [redacted] R [redacted] L'Oncle Sam On peut se battre sans violence, en faisant fonctionner son cerveau...
J'aime · Répondre · 7 h

J [redacted] C [redacted] L [redacted] A [redacted] P [redacted] tu sais parfois ses nécessaire je ne connais pas de gouvernement qui ses rabaisser sans qu'il y est de la violence malheureusement ses comme sa qui tuera pas pour ses enfant ou du moins se battre ??
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] R [redacted] L'Oncle Sam a ce que je sache aucun flic ne tire sur quelqu'un en tout cas pas vraiment, pour te dire je sais pas ..
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] M [redacted] M [redacted] oui mais le mot battre c'est plus physiquement et tu crois que il vont te parler tranquillement quand il seront tout ce que tu sais sur eux
J'aime · Répondre · 7 h

J [redacted] C [redacted] L [redacted] Devant un gouvernement incompétent qui se fou des gens qui tiens pas ses promesse envahi son peuple de dettes fait n importe quoi émigration a tout va laisse les gens dehors crever de faim vous met en prison pour un bout de pain et eux qui vole des ... Voir plus
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] J [redacted] C [redacted] [redacted] ouais jsp...
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] J [redacted] C [redacted] [redacted] malheureusement ont a tous oublier notre vrais sois et c'est parti en couille

J [redacted] C [redacted] L [redacted] Les mentalitee on changer en 2019 ses grave il sont pu tout les meneurs on les voit plus l autre la meuf de merde a retourner sa veste 1 autre est en arrêt pour déprime et les autre en arrêt pour ? ses du n porte quoi non parler avec des anciens qui eux en on baver enc68 ils vous expliqueront ses quoi un vrai combat pour gagner une LIBERTEE
J'aime · Répondre · 7 h

P [redacted] C [redacted] J [redacted] C [redacted] L [redacted] respect à vous
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] J [redacted] C [redacted] L [redacted] oui il y a eu la guerres pour de bonne raison et non pas celle quont nous dit, hitler et pétain faisait copain copain
J'aime · Répondre · 7 h

J [redacted] C [redacted] L [redacted] A [redacted] P [redacted] exactementcet castaner équivaut à Laval qui était ministre de petain
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] J [redacted] C [redacted] L [redacted] ah daccord je savais pas
J'aime · Répondre · 7 h

J [redacted] C [redacted] L [redacted] P [redacted] C [redacted] ses pas du respect que je demande moi je demande que se putain de peuple bouge son cul pour la génération suivante ses sa que je demande rien de plus on leur laisse quoi au petits putain de merde
J'aime · Répondre · 7 h

J [redacted] C [redacted] L [redacted] A [redacted] P [redacted] moi pour mes enfant j irai en prison
J'aime · Répondre · 7 h

P [redacted] C [redacted] J [redacted] C [redacted] L [redacted] moi je suis prêt à crever j ai rien a perdre mais je creverait pas pour des manifs carnaval
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] Jean Claude Leduey oui moi aussi si j'en ai
J'aime · Répondre · 7 h · Modifié

P [redacted] C [redacted] J [redacted] C [redacted] L [redacted] je veut niqjer ce système, qu il soit enterrer que ces ordures payent leur crimes, qu il souffre comme ceux du bats souffre, j ai tellement rien que j ai rien a perdre
J'aime · Répondre · 7 h

A [redacted] P [redacted] P [redacted] C [redacted] votre colière et votre haine vous rongera de l'intérieur au fur et a mesure si vous ne faite rien pour calmer sa, c'est ce qu'y m'arrive
J'aime · Répondre · 7 h · Modifié

P [redacted] C [redacted] A [redacted] P [redacted] tu me connaît toi je t ai déjà dit les bisounours ont en a pas besoin et je vait être moins poli je suis pas là pour être gentil ou me faires des amies alors me parle pas et ferme bien ta gueule, arrête de trouver des excuses à ton manque de couilles
J'aime · Répondre · 6 h

A [redacted] P [redacted] Pascal Caligny mdr qu'est ce qu'y faut pas entendre,même quand ont veut aider quelqu'un la personne veut pas, sacré humanisme... j'ai quand même 18 ans et tu m'insulte ont voit la maturité
J'aime · Répondre · 6 h · Modifié

P [redacted] C [redacted] A [redacted] P [redacted] mais rien à foutre de ton âge, tu crois être mature justement a 18 ans c est que ta rien compris a ce qu est la maturité et oui j insulte les donneurs de lecons
J'aime · Répondre · 6 h

A [redacted] P [redacted] le gars a la quarantaine et il s'embrouille contre moi pour rien...jolie les vieux de plus tard
J'aime · Répondre · 6 h · Modifié

A [redacted] A [redacted] J [redacted] C [redacted] L [redacted] bjr respect à vous. Que voulez vous il ont pas encore pigé que si ont fait en sorte d'être au moïn deux millions es de faire des stratégies pour prendre les Ss part surpris derrière en partent de plusieurs endroit. La il pourrait déjà les désarmes es ce servir de leur armes
J'aime · Répondre · 3 h

Figure 96 Un débat sur le recours à la violence qui se poursuit dans le temps

Annexe 15 Une montée en généralité dans la critique des FDO

G [redacted] D [redacted] ▶ La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression) 2 h · Facebook for Android · 🇫🇷

PARTAGEZ UN MAX



MARS-INFO.ORG
Au nom de la lutte contre le covid-19, la police française a déjà tué 5 personnes et fait plus de 10...

11 1 commentaire

S [redacted] J [redacted] ▶ La France en colère - Carte des rassemblements (Libre expression) 3 h · 🇫🇷



4 [redacted] 3 h

C'est ce gendarme qui a jeté une dame à terre lors de la manifestation de la police à Paris.
 Cette dame pourrait être sa maman.....Quelle honte !!!!

D [redacted] H [redacted] ▶ Le Peuple En Colère (Gilet Jaune) 10 h · 🇫🇷



FRANCAIS.RT.COM
Bagnolet : une vidéo montre des immigrés frappés par la police lors d'une expulsion (VIDEO)

24 1 commentaire

F [redacted] F [redacted] ▶ Gilet Jaune 🇫🇷 2 octobre, 23:25 · 🇫🇷



Soutien a tous les Gilets Jaunes en Prison. J'aime la Page
 2 octobre, 18:50 · 🇫🇷

L agresseur de cette pauvre dame 😭 se fait casser le nez par un gendarme pendant la manifestation des policiers...

75 26 commentaires 65 partages

P [redacted] D [redacted] ▶ Collectif des Robes Noires, pour la Défense des Citoyens En Colère 4 h · 🇫🇷



L [redacted] A [redacted] 5 h

Inonder les réseaux avec la photo de la honte.

85 181 commentaires 111 partages

L'affaire Camélia !!!! Ressortissante Espagnole arrêtée le 1 er mai 2019 lors de la manifestation GJ et Incarcérée au CRA pendant 3 jours. Camélia doit être expulsée malgré que son dossier est classé sans suite. Camélia vit et travaille en France depuis 17 ans. Le LIVE, Devant la commission Européenne qui par l'intermédiaire d'un interphone...Ne donne pas de réponses Européennes. Partagez en MASSE !!!!



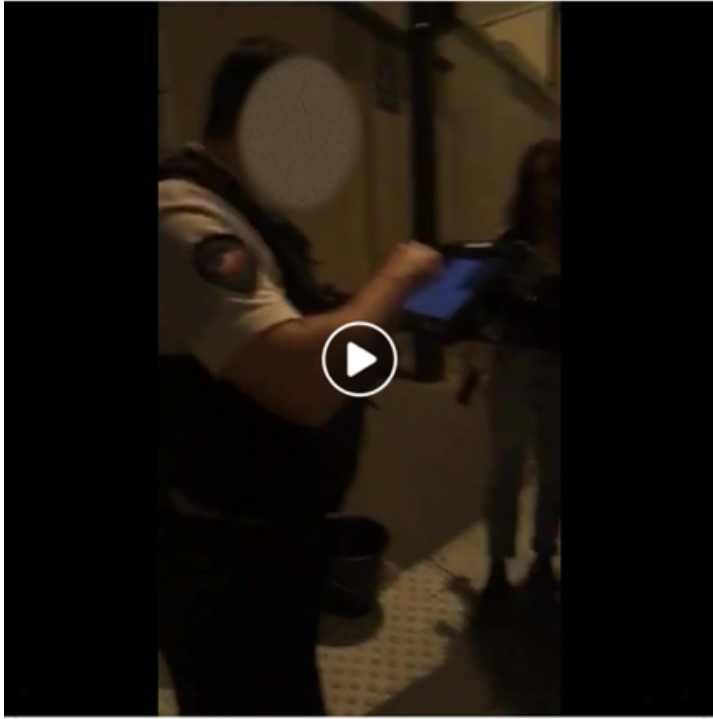
Radio Tongossa Info était en direct. 9 mai 2019 · 🇫🇷

Suite à la rétention de Camelia le 1er mai 2019, manifestante pacifiste et ressortissante espagnole, dans un Centre de Rétention Administrative en dépit des textes, lois et traités qui régissent l'Union Européenne, une délégation composée de proches de Camelia et de Gilets Jaunes s'est rendue ce jeudi 9 mai, à l'occasion de la Journée de l'Europe, à moins de trois semaines des élections européennes, devant la Représentation de la Commission Européenne à Paris, avec une lettre pour alerter sur les abus du gouvernement français en matière de répression des manifestations. Camelia était présente, mais a trouvé porte close, malgré une demande d'entrevue.

Interviews de Camelia et Liselotte
 Images : Eric pour Radio Tongossa.

117 14 commentaires 80 partages

M [redacted] [redacted] O [redacted]
5 juillet 2020 · 🌐



NnoMan était en direct.
4 juillet 2020 · 🌐

Quand la police croise le chemin des colleuses contre les femicides.
Soirée de collage en hommage aux femmes Corses.

Paname - 4 juillet 2020
©NnoMan - Collectif OEIL

Pour soutenir mes reportages : <https://fr.tipeee.com/nnoman-1>

👍❤️👎 47

16 commentaires 12 partages

Infos Blocages

S [redacted] B [redacted] a partagé une publication.
22 septembre 2019 · 🌐

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=614451132707855&id=400907550728882



Désobéissance Ecolo Paris
21 septembre 2019 · 🌐

21 septembre #GJ et #MarcheClimat - compte rendu d'ACTA

Le matin, des groupes de Gilets jaunes se rassemblent à proximité de la Madeleine, où le rdv de convergence avec les organisations écologistes a été interdit. Des petits cortèges tournent dans le quartier, cherchant à atteindre les Champs.

Mais le dispositif de police, mis en place après le 16 mars, empêche toute agrégation consistante et agresse les groupes en mouvement. Il est clair que la nouvelle doctrine de maintien de l'ordre, basée sur la mobilité, l'intervention immédiate, l'utilisation privilégiée des "détachements d'action rapide" et des voltigeurs, a permis de neutraliser la configuration GJ des débuts. Là où des morceaux de cortège diffusaient à se rassembler pour converger vers les Champs, ils ont été aujourd'hui réduits à l'impuissance, passant la matinée à fuir les charges.

Figure 97 Des images des forces de l'ordre (et de leurs victimes) dans d'autres contextes ou en référence à d'autres contextes

C [redacted] B [redacted] ▶ La France en colère - ...
 Carte des rassemblements (Libre expression)
 3 h · 🌐

F [redacted] A [redacted]
 4 h · Facebook for Android · 🌐



👍👎👤 24 89 commentaires

M [redacted] M [redacted] ▶ Les Gilets Jaunes de Montreuil
 3 h · 🌐

S [redacted] S [redacted] B [redacted] ▶ Gilet Jaune Mantes 78
 Yvelines
 4 h



TWITTER.COM
L'écho Des Banlieues on Twitter
 "Bavure policière cette nuit sur un jeune de 20 ans originaire du Val Fourré à Mantes-la-Jolie. Il a reçu un tir de FLASHBALL au visage, des affrontements en cours dans la

1 partage

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

👤 Votre commentaire... 😊 📷 GIF 🗑️

[redacted] Le Lorrain ▶ Fly Rider infos blocages ...
 3 juin, 10:51 · Facebook for Android · 🌐



Média Jaune de Lorraine 3 juin, 09:37 · Facebook for Android · 🌐

● IL Y A TROP DE GEORGES FLOYD EN FRANCE...
 Plusieurs appels contre les violences policières et pour réclamer justice, en écho au soulèvement aux USA, circulent sur les réseaux et ont circulé.
 A Paris, c'est un rassemblement pour Adama Traoré qui a rassemblé des dizaines de milliers de personnes qui a eu lieu ce mardi.
 D'autres rendez-vous auront lieu cette semaine partout dans l'hexagone.

C [redacted] L [redacted]
 18 h · 🌐

"En France, les policiers qui ont tué Zineb Redouane et refusé de donner leurs armes à la Justice sont libres. Les policiers qui ont tué Adama Traoré, Cédric Chouviat ou Rémi Fraysse sont libres. Les policiers qui ont blessé grièvement Geneviève Legay sont libres. Le commissaire qui voulait casser du gauchiste et a tué Steve Maia Canico en chargeant en bord de Loire a été muté et est donc libre. Le commissaire impliqué dans les multiples affaires violentes et racistes dont la dernière en Seine St Denis sur les "bicots qui ne savent pas nager" est libre. Ceux qui ont mutilé sont libres. Ceux qui ont menti sont libres. Ceux qui ont insultés sont libres. Ceux qui ont abusé de leur pouvoir sont libres." [Cedric Moulin]

Photo : Steve et sa soeur Johanna.



👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

👍👎👤 68

Figure 98 Des noms et des visages d'autres victimes des forces de l'ordre

Annexe 16 La critique des forces de l'ordre en débat à l'épreuve d'un refus de montée en généralité



Figure 99 Critique de l'attention médiatique et politique auprès des violences policières qui ne touchent pas les Gilets jaune

T H 3 h

La police tue, tabasse, sa fait 30 ans qu'on vous le dit nous jeunes de cité. Le journal de 20 h, bferme etc c'est des menteurs et de mèche avec l'état sa fait 30 ans qu'on vous le dit aussi, maintenant que tout le monde est dehors et va manifester vous voyez vraiment leur vrai visage. Nous jeune de citer sa fait 30 ans qu'on subit sa et toujours personne avec nous.

524 677 commentaires 73 partages

J'aime Commenter Partager

S M Je n'aurais jamais imaginé que la police pouvait avoir des comportements aussi dur et si ils se font caillasser dans les cités maintenant je comprends pourquoi

J'aime · Répondre · 3 h

S V Malheureusement c'est seulement quand les gens sont affectés sur leur propre personne et qu'ils y sont confrontés que /qu'ils ouvrent les yeux ...

Premier à engendrer les fausses infos et attribuant à cela >> les médias

J'aime · Répondre · 3 h

T H Ils nous on fais passer pendant des années pour les bêtes noir alor que vous savez même pas le quart de se qu'ils font

J'aime · Répondre · 3 h · Modifié

Masquer 42 réponses

A C T H ça à ouvert les yeux à bcp de français... on voit le vrai visage de la police...

J'aime · Répondre · 3 h

E R On réalise avec ce mouvement beaucoup de choses tu sais. Personne n'imaginait tout ce qui est montré maintenant

J'aime · Répondre · 3 h

G N On le sait tous et c'est partout pareil la seul qui manquait c'est un peuple unis pour renverser la machine ! C'était toujours l'un après l'autre mais la c'est tous unis !

J'aime · Répondre · 2 h

B R les flics ne vont plus dans les cités trop dangereux pour eux s'attaquer aux gilet jaune plus facile

J'aime · Répondre · 2 h

S P B R c est faux, les cités ne les appellent plus parce que quand les flics viennent, c est pour racketter tout le monde. Et aussi parce que les flics les traitent comme des merde. Alors ils font la justice eux memes. C est pas bien mais on fait comme on peut

J'aime · Répondre · 2 h

S P Ca n a rien de marrant. C est meme plutot triste d avoir une police tellement merdique qu on en est réduit à s en débarasser

J'aime · Répondre · 2 h

Afficher 2 autres réponses

L J Mieux vaut tard que jamais

J'aime · Répondre · 2 h

L J On refa pas le passé

J'aime · Répondre · 2 h

A G Vu ce qu il font au gilets jaunes je vous crois à 100 pour 100

J'aime · Répondre · 2 h

M N faut rajouter la haine et le mépris

J'aime · Répondre · 2 h

M E Ok mais les jeunes de banlieues ne sont pas tous des anges non plus de faire bruler les voitures - vente de drogue , heureusement que la police est là aussi Teddy

F M Oui bon... C'est pas le débat sérieux... Les jeunes qui crient à l'injustice sont les mêmes qui dealent et volent. Des bavures y'en a toujours eu, tout comme des abus de pouvoir. Tirer la couverture sur les citées c'est vraiment pas malin.

J'aime · Répondre · 2 h

D B Mon metier me fait aller dans les cites jamais eu de probleme

J'aime · Répondre · 2 h

C L Les français vous doivent des excuse mais nous ne somme plu en sécurité dans notre pays même vos frère risque de se faire gazer en sortant du collège

J'aime · Répondre · 2 h

L H Dsl j avais pas compris avant maintenant j ai ouvert les yeux

J'aime · Répondre · 2 h

L J Et oui malheureusement on ne voit que ce que l'on veut voir

J'aime · Répondre · 2 h

A S Ça devrait nous faire réfléchir à ce qui s'est passé à Notre Dame des Landes aussi.

J'aime · Répondre · 2 h

P A A S bien sûr. Tout ça ! Sauf que là comme c'est montré à touuuuu le monde. Bah on voit ce que l'état fait avec la "police" si on lâche le mouvement alors là c'est la fin de tout. Je peux pas pour mes enfants. J'irai jusqu'au bout.

J'aime · Répondre · 2 h

A L Tout à fait Ambroise

J'aime · Répondre · 2 h

J G Et on s'excuse de pas s'en être rendu compte avant

J'aime · Répondre · 2 h

Figure 100 Les figures repousseurs en débat dans les commentaires des publications

Annexe 17 Une iconographie et une thématique plurielle, polarisée et déséquilibrée



Figure 101 Tweets en soutien des forces de l'ordre et de leur action

³⁷² L'anonymisation a été réalisée par Linda Kebbab directement dans le tweet.

Annexe 18 Les images partagées par David Dufresne sur Twitter sont issues de sources multiples

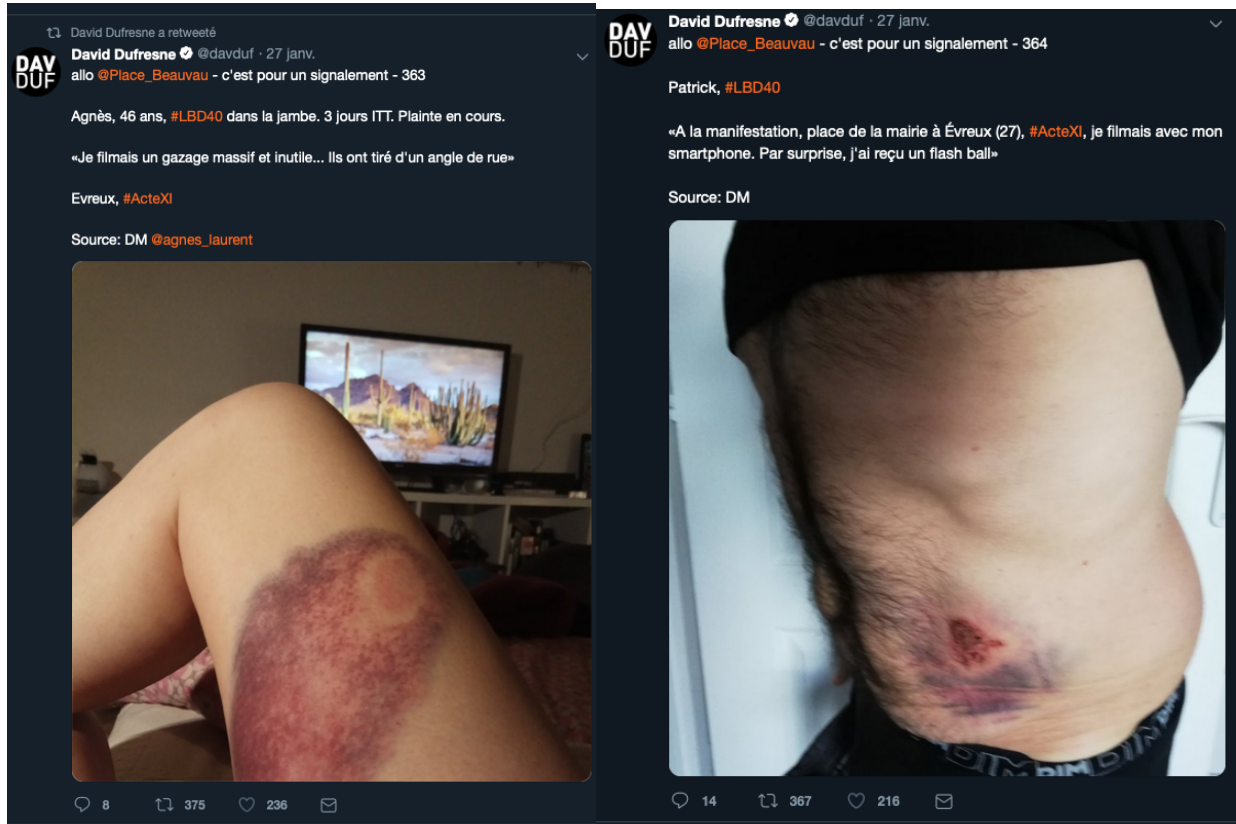
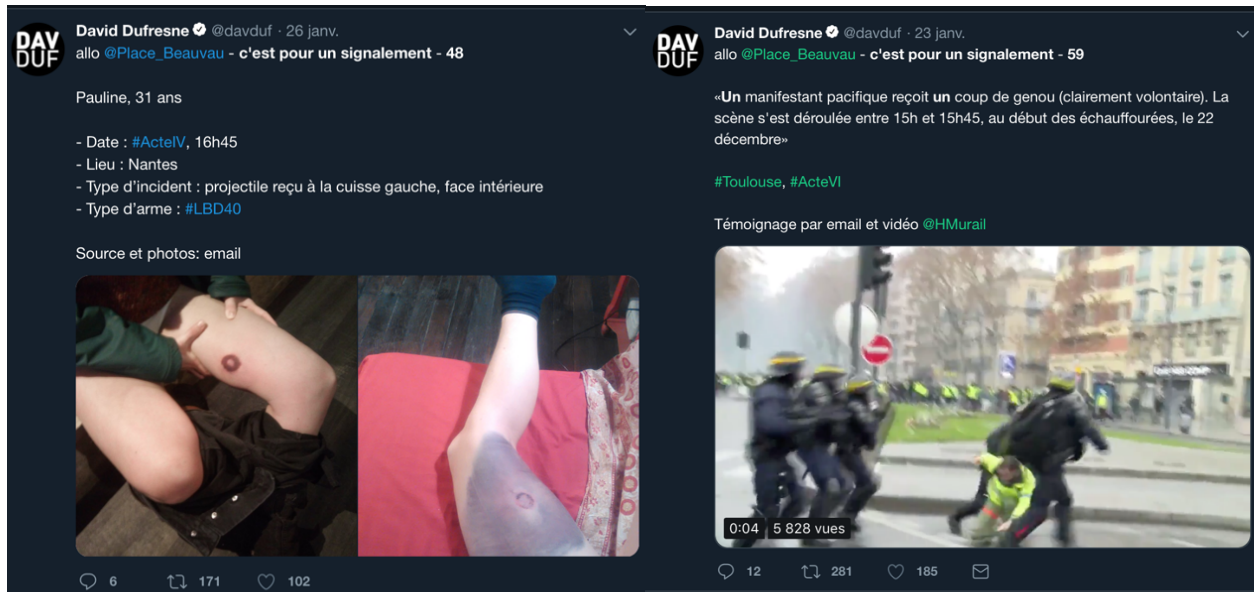


Figure 102 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, reçues par message privé sur la plateforme



373



Figure 103 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, reçues par email

³⁷³ L'anonymisation est présente dans le tweet collecté.

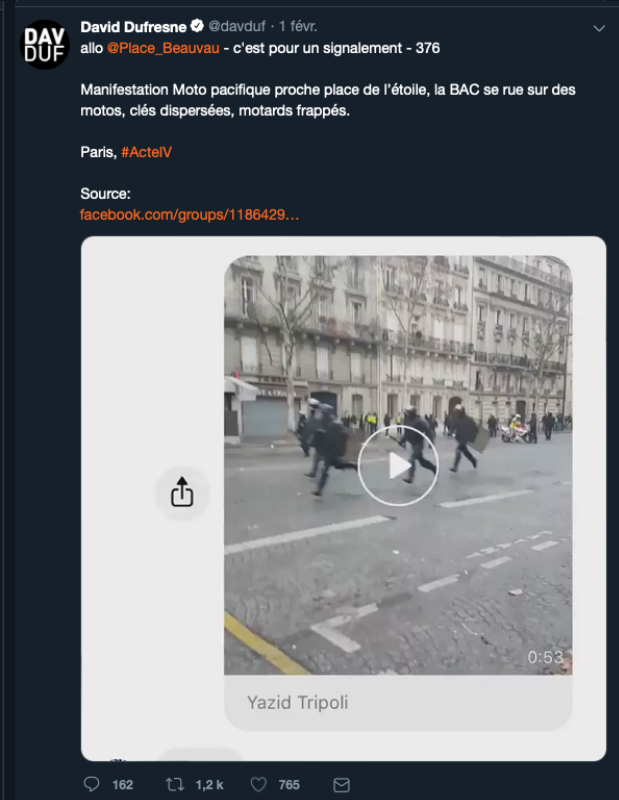
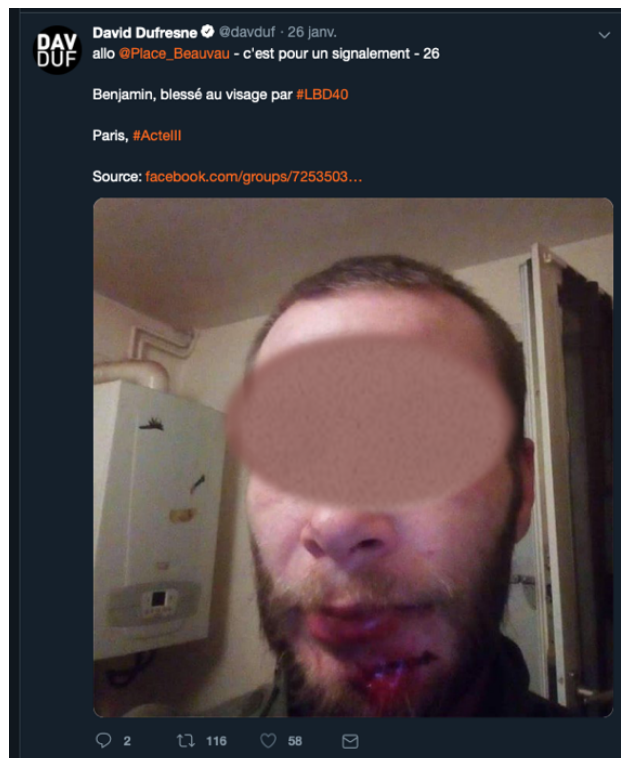


Figure 104 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, issues de groupes Facebook de Gilets jaunes

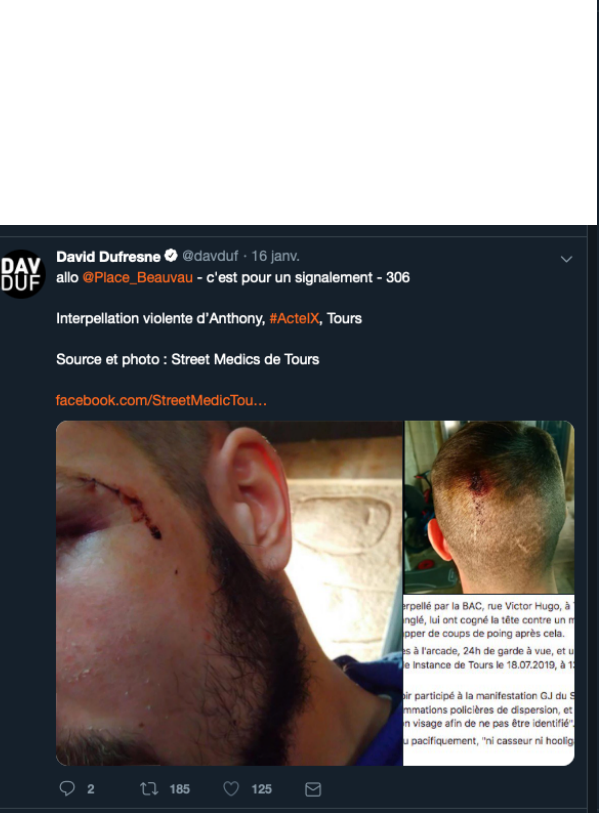
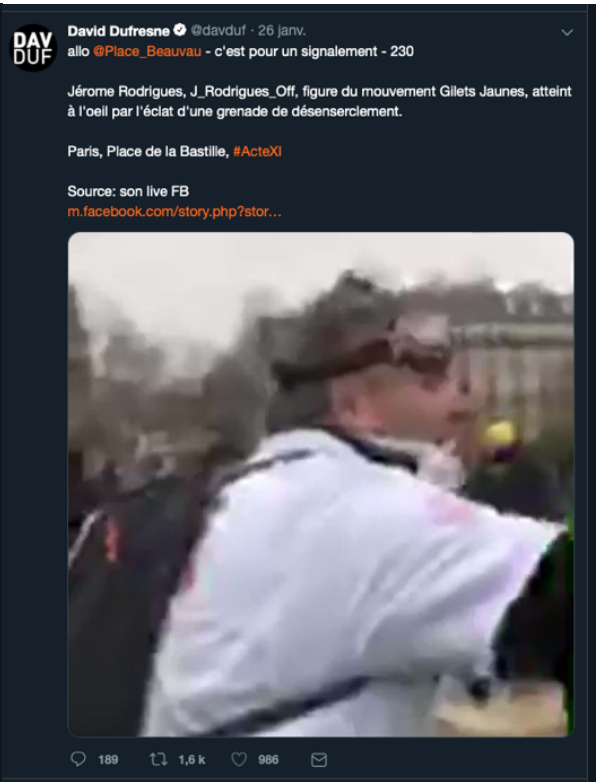


Figure 105 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, issues de Facebook, mais pas des groupes



Figure 106 Des images partagées par David Dufresne sur Twitter, issues de la PQN

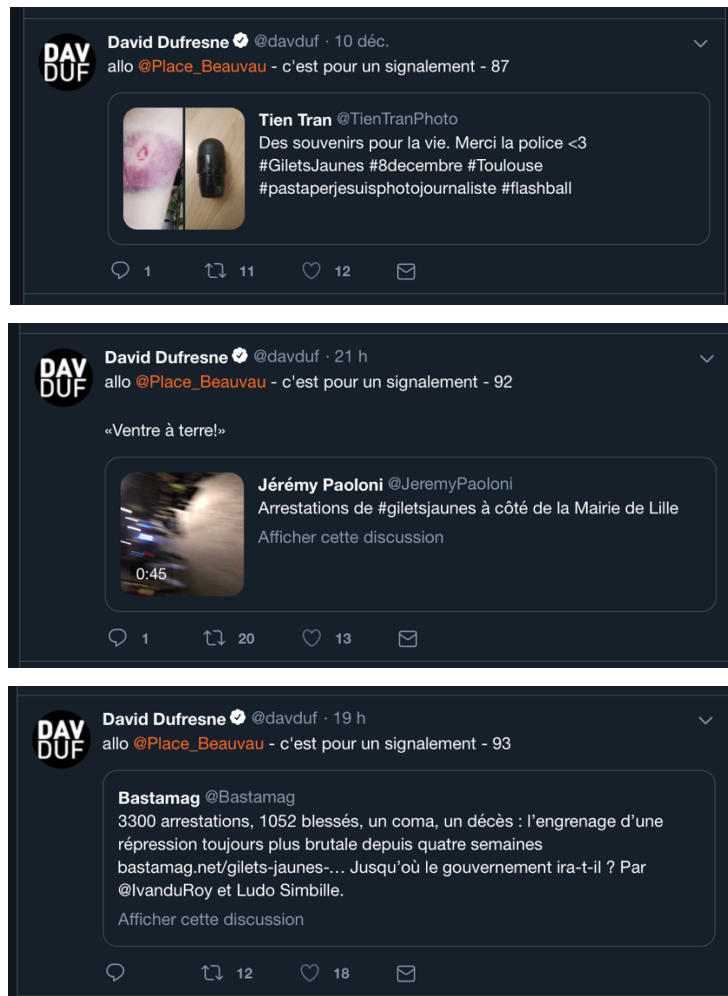


Figure 107 Par le biais de la fonction « citation », David Dufresne partage également des contenus publiés par d'autres comptes sur Twitter